

Université de Montréal

Citoyenneté et hors-travail : la construction politique d'un nouvel espace social au
Québec et en France

par

Pascale Dufour

Département de science politique

Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Philosophiæ Doctor (Ph.D)
en science politique

avril, 2000

© Pascale Dufour, 2000

Sommaire

Citoyenneté et hors-travail: la construction politique d'un nouvel espace social au Québec et en France

La thèse appréhende le hors-travail, c'est-à-dire l'ensemble des situations d'absence d'emploi légal rémunéré à l'exception des situations de retraite, de maladie ou d'étude, comme ensemble de relations sociales. L'objectif central de la recherche est de comprendre comment les interactions stratégiques et symboliques des acteurs conduisent à la construction d'un espace politique autonome, créateur de formes citoyennes nouvelles.

Nous posons l'hypothèse que cet espace existe et qu'il se caractérise par une relative stabilité dans le temps et l'espace. Nous proposons d'effectuer cette investigation au niveau des discours politiques produits au moment des réformes des systèmes de protection des chômeurs au Québec et en France, et au niveau des récits de jeunes-adultes prestataires des dispositifs d'assistance-chômage.

Par l'analyse des discours politiques, nous repérons une rhétorique commune aux deux sociétés que l'on peut qualifier de « société active ». Cependant, l'articulation particulière des trois dimensions de la citoyenneté (citoyenneté économique, sociale et politique) nous conduit à considérer deux univers de discours politiques au Québec et en France. À la société active semi-libérale du Québec s'oppose une société d'insertion. Le régime de citoyenneté est en crise au Québec. Il ne permet pas la représentation des intérêts des personnes sans-emploi et aucun consensus n'existe sur la façon de traiter le hors-travail. En France, en revanche, il semble qu'un nouveau régime de citoyenneté prenne forme, qui associe légitimité de la protection sociale des situations atypiques d'emploi et de chômage à une reconnaissance politique partielle de nouveaux acteurs collectifs.

À ces deux espaces institutionnels et symboliques du hors-travail correspondent une multitude de pratiques sociales et d'univers de croyances individuelles. Nous avons repéré quatre formes de non-résistance et deux formes de résistance politique à la situation de hors-travail. Ces dernières ont trois effets: elles limitent l'auto-reproduction du système, elles détournent les dispositifs de leurs objectifs initiaux, elles créent de nouvelles formes de citoyenneté politique.

L'espace du hors-travail existe comme terrain de lutte et terrain d'innovations sociales et politiques. Il connaît aujourd'hui une institutionnalisation de plus en plus raffinée dans les deux sociétés, qui prend des directions différentes. Cependant, les personnes en situation de hors-travail développent, elles, des formes identiques de non-résistance et de résistance politique. Le rapport à l'absence d'emploi, par les contraintes qu'il pose et la citoyenneté qu'il confère, est plus déterminant que la structure institutionnelle dans laquelle il s'exprime.

Les prestataires des programmes sociaux ont une connaissance de leurs besoins qui mériterait de servir de point de départ à l'intervention sociale. De même, l'expertise des « citoyens ordinaires » doit être prise en compte dans l'analyse de politiques. La demande de participation économique, sociale et politique des acteurs interroge la distribution du pouvoir et amène la conflictualité des rapports sociaux au centre des débats. D'après notre recherche, ce serait parce que le conflit en France a porté sur la dimension de reconnaissance des acteurs que ceux-ci ont été en mesure d'infléchir le discours dominant alors qu'au Québec, le conflit politique était davantage un conflit de positions entre des acteurs déjà constitués et reconnus par l'État. Plus que l'existence d'une structure d'opportunité politique, c'est la construction même des représentations d'intérêt en dehors de l'État qui semble favoriser l'inclusion de nouveaux acteurs dans le processus politique.

Table des matières

	pages
Sommaire	iii
Table des matières	v
Liste des tableaux	viii
Liste des encadrés	ix
Liste des sigles	x
Dédicace	xii
Remerciements	xiii
Avant-propos	xiv
Introduction	1
Chapitre I - La problématique générale de la recherche	5
1.1 Hors-travail et nouvelle question sociale	5
1.1.1 Un nouvel espace social : le hors-travail	6
1.1.2 Le hors-travail : un espace social en construction	11
1.2 La revue de la littérature	13
1.2.1 L'État comme acteur principal du hors-travail	13
1.2.2 Les analyses des situations de hors-travail	17
1.3 Le cadre d'analyse privilégié	22
1.3.1 La construction politique du hors-travail	23
1.3.2 Les régimes de citoyenneté	25
1.4 La méthodologie utilisée	28
1.4.1 La méthode comparée	28
1.4.2 L'univers des discours et la notion de représentation sociale	37
1.4.3 Les entretiens semi-directifs	38
1.5 La pertinence et la portée de la recherche	42
1.6 Le plan de la thèse	43

Première partie : Les univers des discours politiques

Chapitre II - L'univers des discours politiques au Québec	46
2.1 La réforme du système d'assurance-chômage	47
2.1.1 L'historique de la réforme	48
2.1.2 L'adoption de l'assurance-emploi	51
2.1.3 Le discours dominant du gouvernement fédéral	63
2.2 La réforme des programmes de sécurité du revenu au Québec	79
2.2.1 Historique et contexte de la réforme	80
2.2.2 Le dispositif institutionnel	90
2.2.3 Le discours politique officiel	99
2.2.4 Discours dominant et autres discours	106
2.3 La construction politique du hors-travail	114
Chapitre III - Les discours politiques en France	119
3.1 Politique de l'emploi et traitement du hors-travail en France	122
3.1.1 La dramatisation de la lutte contre le chômage	124
3.1.2 La nouvelle configuration de l'espace du hors-travail	128
3.2 Monde de l'insertion et compromis politique	139
3.2.1 Contexte politique et débats à propos du RMI	140
3.2.2 La représentation officielle du monde de l'insertion	148
3.2.3 Les débats parlementaires de l'Assemblée nationale	159
3.3 Le monde de l'insertion en mutation	164
3.3.1 Changement dans le sens de l'action publique	166
3.3.2 Les débats parlementaires	171
3.3.3 Les positions des autres acteurs sociaux	174
3.4 Synthèse : l'univers des discours politiques en France	185
Chapitre IV - Hors-travail et univers des discours politiques	190
4.1 La société active : caractéristiques générales	191
4.1.1 La mise en activité de tous	193
4.1.2 Le changement dans la conception traditionnelle de l'emploi	196
4.1.3 Redéfinition du sens de l'action publique	199

4.2	Les variantes de la société active	202
4.2.1	Québec : une société active semi-libérale	203
4.2.2	La société active à la française : une société d'insertion	210
4.2.3	Les formes dominantes de la société active en comparaison	214
4.3	Hors-travail et régime de citoyenneté	221
4.3.1	Le Québec : un régime de citoyenneté en crise	221
4.3.2	La France : l'émergence d'un nouveau régime de citoyenneté	224
4.4	Conclusion : hors-travail et acteurs politiques	227
<u>Deuxième partie : Les discours des personnes en situation de hors-travail</u>		
Chapitre V - Les stratégies de résistance		237
5.1	La notion de résistance	237
5.2	Les ingrédients de la résistance	241
5.2.1	Le rapport au travail	241
5.2.2	Le rapport aux institutions publiques	248
5.2.3	Le rapport à la sphère privée	251
5.3	L'analyse des figures de résistance	256
5.3.1	La figure de la non-résistance consciente	257
5.3.2	Figure du désaffilié : de la non-résistance non consciente	261
5.3.3	La figure du militant	264
5.3.4	La figure de l'aspirant militant	268
5.3.5	La figure du débrouillard	271
5.3.6	La figure du rebelle	273
Chapitre VI - La dimension éthique de la résistance		277
6.1	La pertinence du concept de résistance politique	278
6.2	Les formes de résistance et les univers de croyances	283
6.2.1	Les univers de croyances de la non-résistance	284
6.2.2	Les deux formes de la résistance politique	295
6.3	Les formes de résistance politique et la citoyenneté	316
6.4	Conclusion: formes de résistance et légitimité de l'action publique	320

Conclusion	324
1 Le point d'arrivée de la thèse : les principaux résultats	325
1.1 La signification du hors-travail comme espace social et politique	325
1.2 Les dynamiques sociales de l'espace du hors-travail	332
1.3 Hors-travail et régime de citoyenneté	336
2 Hors-travail et science politique	338
3 Implications de la recherche et pratiques d'intervention sociale	347
4 Les questions qui restent en suspens	350
Sources documentaires	352
Annexes	386

Liste des tableaux

	pages
-Tableau II.I – Prestations de réemploi et mesures de soutien	59
-Tableau II.II – Les mesures actives dans la loi 186	93
-Tableau III.I – L'architecture de la protection sociale contre le chômage	123
-Tableau IV.I – Comparaison institutionnelle du traitement politique du hors-travail au Québec et en France	216

Liste des encadrés

	pages
-Encadré 1 - L'espace social du hors-travail	10
-Encadré 2 - Le projet de loi sur le renforcement de la cohésion sociale et ses suites	167
-Encadré 3 - Le profil général des personnes rencontrées	234

Liste des sigles

AAH : Allocation pour adulte handicapé

AC ! : Action contre le chômage

AFPA : Association nationale pour la formation professionnelle pour adultes

ALI : animateur local d'insertion

ANPE : Agence nationale pour l'emploi

APE : Allocation parentale d'éducation

APEC : Agence pour l'emploi des cadres

API : Allocation de parent isolé

APPORT : Aide aux parents pour leur revenu de travail

APTE : Action positive pour le travail et l'emploi

ASS : Allocation de solidarité spécifique

ASSEDIC : Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce

CAF : Caisse d'allocation familiale

CAPMO : Carrefour de pastoral en milieu ouvrier

CCAS : Centre communal d'action sociale

CES : Contrat emploi solidarité

CDI : Contrat à durée indéterminée

CGT : Confédération générale du travail

CI : Contrat d'insertion

CIL : Contrat d'initiative local

CLE : Centre local d'emploi

CLI : Commission locale d'insertion

CLI : Commission locale d'insertion

CNAF : Caisse nationale d'allocation familiale

CNSBE : Conseil national de la santé et du bien-être

CTC : Congrès du travail du Canada

EXTRA : Expérience de travail en milieu communautaire FO : Force ouvrière

FTQ : Fédération des travailleurs du Québec

MEDEF : Mouvement des entreprises de France

NPD : Nouveau parti démocratique

OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

PAIE : Programme d'action et d'insertion en emploi

PAIO : Permanence d'accueil, d'information et d'orientation

PLC : Parti libéral du Canada

PLQ : Parti libéral du Québec

PQ : Parti québécois

RAPC : Régime d'assistance publique du Canada

RMI : Revenu minimum d'insertion

RPR : Rassemblement pour la république

SDF : Sans domicile fixe

SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance

SQDM : Société Québécoise de développement de la main-d'œuvre

TCSPS : Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux

UDF : Union pour la démocratie française

UNEDIC : Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce

Je dédicace ce travail aux cinquante-deux personnes qui ont, généreusement, accepté de me rencontrer et de partager leurs expériences, souvent difficiles, mais toujours riches d'enseignement et de savoirs.



Remerciements

Je remercie tout spécialement mon directeur de recherche, Alain Noël, pour son souci du détail et son esprit pratique qui m'ont fait préciser mes élucubrations mentales, ainsi que Jane Jenson, parce qu'elle m'a permis de ne pas perdre pied, à plusieurs reprises, et a toujours su stimuler ma réflexion.

Bruno Jobert tient également une place centrale dans ce travail. Il m'a accueilli à Grenoble et m'a ouvert les premières portes du pan « français » de la recherche. Je dois également beaucoup à l'équipe du CERAT de Grenoble pour son précieux support logistique. À Paris, Jean-Claude Barbier a représenté une personne référence.

La thèse perdrait de son intérêt sans les récits des personnes rencontrées en entrevue. Mais l'analyse aurait été impossible sans l'aide de ceux qui ont accepté de me parler de leur métier (les travailleurs sociaux, les animateurs locaux d'insertion, Philippe Fabregue, Christophe Cadeau, Dominique Grémeaux, Louis Choquet, Jean Guillemette).

Didier Renard, par son enseignement, a été le principal responsable de mon penchant pour les études, je lui dois beaucoup. Gérard Boismenu par la confiance qu'il m'a accordée et les expériences de travail qu'il m'a offertes a grandement contribué à faire du doctorat un apprentissage de vie.

Je tiens à souligner le rôle de mes compagnons de travail : Ezz pour son art de la dialectique, Nicole qui m'a montré que la thèse avait une fin, Bernard qui m'a supporté pendant deux ans et Geneviève qui a été ma collègue de la « dernière ligne droite ». De nombreux amis m'ont soutenu au Québec, Estelle, Coryse et Nicolas. En France, d'autres amis m'ont hébergé et aiguillé, Jean-David, Laurence et Benoît.

Je remercie également le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, le programme d'action concertée des Fonds de formation des chercheurs et d'aide à la recherche, du Ministère de l'éducation et du Ministère des relations internationales du Québec qui ont subventionné cette recherche. La bourse d'excellence offerte par la Faculté des études supérieures et le Département de science politique de l'Université de Montréal m'a aidé à démarrer le projet.

Enfin, je bénis les membres du Petit Théâtre Illustré, mes parents qui ont grandement facilité la réalisation du terrain en France, Gilles pour sa patience, son abnégation, sa confiance, et Margo pour sa force de vie.

Avant-propos

« Chaque question possède une force que la réponse ne contient plus ».

Elie Wiesel, *La nuit*, Éditions de Minuit, Paris, 1958.

Tout doctorant s'interroge : « pourquoi fait-on une thèse? »; en particulier lorsqu'il s'agit de la sienne. Au-delà de la recherche effrénée d'un diplôme qui mènerait dans un avenir lointain à un confort de vie de plus en plus relatif, il me semble qu'il est nécessaire d'avoir une certaine idée du savoir, de la connaissance pour mener à bien un tel contrat, même si la naïveté d'une telle croyance n'échappe à personne. Se rajoute à cela, une curiosité viscérale qui pousse à chercher et à comprendre. Le monde est une énigme et nous sommes engagés dans une quête -désespérée ou heureuse- de lumières. Probablement, faut-il ajouter la satisfaction égoïste de consacrer quelques années de sa vie à un sujet qui devient rapidement une idée fixe.

Pour ma part, l'interrogation initiale est simple. Née avec « la crise », j'ai grandi avec elle et je ne peux (raisonnablement) considérer qu'il n'y a eu que « cela » en trente ans de vie. La normalité de la situation paraît évidente à la plupart de mes contemporains et c'est plutôt la période antérieure qui nous semble exceptionnelle. Il me semblait nécessaire de considérer « ce qui marche », ce qui se construit et non uniquement ce qui ne marche plus où qui « n'est plus comme avant ». Est-il possible de qualifier la période actuelle au-delà de ce qu'elle n'est plus; c'est-à-dire la qualifier pour elle-même, positivement. Ce questionnement de départ, « générationnel », était essentiel à ma survie mentale.

Égalité, solidarité, justice sociale. Certaines valeurs, éculées, n'en sont pas moins tenaces. Je suis atteinte, avec d'autres, de « mémoire historique »¹. Cette maladie a été contractée en France. L'instruction publique obligatoire a inoculé le virus, et le regard, toujours sévère, de Jaurès a veillé à sa propagation. Au constat de départ -il est raisonnable de penser que les choses n'aillent pas seulement mal- se rajoute un souci normatif: j'aimerais que les choses aillent mieux.

¹ Pour reprendre l'expression de Romain Gary, *Les cerfs-volants* (Paris : Gallimard, 1980).

Si le point de départ de la thèse est surtout sociologique, au fur et à mesure de la recherche, j'ai été convaincue que celle-ci avait les deux pieds en science politique et que c'était bien ainsi. Deux éléments militent en ce sens. Il faut arrêter de traiter de la question de la pauvreté, ou de l'absence d'emploi, en dehors des défis qu'elle pose à la démocratie, censée offrir une « citoyenneté » politique à tous ces ressortissants. La question du chômage doit être replacée dans son rapport au politique. Deuxièmement, il faut arrêter de considérer « les pauvres » par leurs aspects de différenciation aux non-pauvres. À l'inverse, il faut partir du présupposé qu'ils ne sont pas différents des autres citoyens. La question de la pauvreté redevient, alors, celle des rapports de domination.

La thèse se situe dans le champ de la politique comparée. D'une manière particulière, d'abord, parce que j'ai acquis en cours de route une double citoyenneté, qui engendre un mode de fonctionnement comparé au quotidien, qu'on le veuille ou non. Cette thèse s'adresse, ensuite, à des interlocuteurs privilégiés: les auteurs qui s'intéressent au développement de l'État providence et qui tentent d'en comprendre les transformations en conservant l'idée de la spécificité nationale² et les auteurs qui tentent de dépasser l'ethnocentrisme de l'analyse des politiques en faisant place aux « citoyens ordinaires » dans leur recherche, à leur expertise du social et du politique.

En fin de parcours, je suis plus optimiste face à l'avenir. L'anomie sociale n'est pas la situation dominante des personnes sans-emploi, la société civile vit et se transforme, même si ce n'est pas la joie dans tous les foyers et que certaines personnes souffrent de faim au Québec et en France. La privation matérielle n'apparaît pas directement liée à l'absence de « conscience politique ».

Mais l'avenir de la « cité » sera, je crois, directement lié à notre capacité à inventer de nouvelles formes de représentation permettant la médiation politique des personnes en position de subordination sociale mais aussi des personnes en « situations nouvelles » de travail, de

² Selon la catégorisation des recherches comparatives en politiques sociales opérée par Deborah Mabett et Helen Bolderson, « Theories and Methods in Comparative Social Policy », dans Jochen Clasen, dir, *Comparative Social Policy : Concepts, Theories and Methods*, (Oxford : Blackwell Publishers, 1999), 34-56.

famille, de communauté d'appartenance. Cette question dépasse le cadre national, mais il a des répercussions sur notre capacité à vivre ensemble. La science politique devra, elle aussi, s'attaquer de front à ce défi.

Introduction

Selon l'OCDE, le taux de chômage de l'ensemble des pays membres serait passé de 3,5 à 7,5% entre 1973 et 1995, multipliant par trois le nombre de chômeurs (de 11 millions à près de 33 millions)³. À ces chiffres bruts, s'ajoutent les situations de sous-emploi qui représentent de 2% à 8% de la population active⁴. Le sous-emploi comprend les chômeurs découragés⁵, les situations liées à la réduction forcée des horaires travaillés et l'exercice contraint d'un emploi à temps partiel⁶. Bien que la mesure de la population active soit de plus en plus discutée⁷, on peut dire sans trop se tromper, qu'au total, plus de 10% de la population active des pays de l'OCDE se trouvent, aujourd'hui, en situation d'absence d'emploi ou de sous-emploi. L'amélioration très récente des marchés du travail occidentaux n'a modifié que marginalement ce portrait.

L'ampleur du chômage en fait un élément marquant de cette deuxième moitié du vingtième siècle. Cependant, ce sont la multiplicité des formes qu'il revêt et le risque croissant qu'il représente au cours du cycle de vie qui le transforment en un phénomène résolument « nouveau ». D'un problème à dimension essentiellement économique (on parlait, il n'y a pas si longtemps de chômage conjoncturel), celui-ci est devenu une « nouvelle question sociale »⁸ qui interpelle les modes d'action des États occidentaux, et plus spécifiquement la cohérence et l'efficacité de leur système de protection sociale. Le chômage d'aujourd'hui n'est plus que minoritairement une perte involontaire et

³OCDE, *La mise en œuvre de la stratégie de l'OCDE pour l'emploi. L'expérience des pays membres* (Paris : OCDE, 1997), 27.

⁴Selon une étude de l'OCDE citée par Jean-Louis Dayan, « L'avenir de l'assurance-chômage : à nouveaux risques, nouveau régime ? », *Droit social* 7-8 (juillet-août 1996), 670-679.

⁵Parmi le nombre des chômeurs en France (au sens du BIT ou de l'*Enquête Emploi de l'INSEE*), il faut rajouter les chômeurs découragés (environ 600 000 selon le recensement de mars 1995). Leur nombre a augmenté de 60% entre 1990 et 1995. Jean-Louis Dayan, *ibid.*

⁶En 1994, il y avait 760 000 canadiens travaillant involontairement à temps partiel. Grant Schellenberg, « Le travail à temps partiel involontaire », *Perception* 18, 3-4 (1994), 1-3.

⁷Danièle Guillemot, « La population active, une catégorie statistique difficile à cerner », *Problèmes économiques* 2, 517 (23 avril 1997), 10-18.

⁸Jacques Comaille, *Les nouveaux enjeux de la question sociale* (Paris : Hachette, 1997).

temporaire d'emploi. Le chômage de transition, le chômage d'exclusion⁹, le chômage récurrent, le chômage de découragement, le chômage de longue durée sont les nouveaux termes qui tentent de décrire des situations protéiformes.

Au Canada, le taux de chômage, selon les normes de l'OCDE, est de plus de 9% en 1996 ; en France, de plus de 12%¹⁰. De nature récurrente au Canada¹¹, il est davantage « permanent » en France où le chômage de longue durée constitue un fléau lancinant. À ces types de chômage distincts correspond pourtant un problème similaire qui concerne la pauvreté croissante des personnes sans-emploi. Bien que chômage et pauvreté ne soient pas inextricablement liés¹², il est de notoriété publique que l'absence d'emploi renforce le risque de pauvreté. Au Québec, en 1994-1995, presque la moitié des prestataires invoque la perte d'un emploi pour expliquer leur entrée aux programmes de sécurité du revenu, aide de dernier recours de la province. Parmi ceux-ci, 28,9% n'avaient pas droit à des prestations d'assurance-chômage¹³. En France, l'arrivée des nouveaux entrants au sein du dispositif du revenu minimum d'insertion (RMI) est majoritairement due au chômage et à la précarité de certains emplois. Seulement 11% des entrants n'ont jamais travaillé en 1995¹⁴.

À ces situations conjuguant absence d'emploi et risque de pauvreté sont associés un ensemble d'autres phénomènes sociaux comme la monoparentalité (au Québec, plus de 54% des familles monoparentales sont pauvres)¹⁵ ou l'isolement social (le dispositif RMI rassemble un nombre exceptionnellement élevé de « personnes isolées » et

⁹Whul, Simon, « Quelle politique d'insertion pour quel chômage ? », *Esprit* (décembre 1994), 31-46.

¹⁰ OCDE, *La mise en œuvre de la stratégie de l'OCDE pour l'emploi*, 30.

¹¹Corak, Miles, « Unemployment Insurance Once Again: the Incidence of Repeat Participation in the Canadian UI Program », *Canadian Public Policy - Analyse de politiques* 19, 2 (1993), 162-176.

¹²Conseil économique et social, *Pauvreté et exclusion*, Rapport, (Paris : Conseil économique et social, 1998), 5-15.

¹³Ministère de l'emploi et de la solidarité, *La réforme de la sécurité du revenu. Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi*, Document de consultation (Québec : Les publications officielles du Québec, hiver 1996), 16-20.

¹⁴ Centre de recherche pour l'Étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC), *Les nouveaux arrivants au RMI : profils, parcours antérieurs, rapport à l'emploi et à la famille* (Paris : Département évaluation des politiques sociales, novembre 1996).

¹⁵Ministère de l'emploi et de la solidarité, *Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi*, 16-20.

particulièrement des hommes puisqu'un tiers des allocataires sont des hommes seuls sans enfants¹⁶) ; une détérioration inquiétante de la situation des jeunes (en juin 1996 les programmes de sécurité du revenu québécois comptaient 43 594 jeunes de 18 à 24 ans aptes et disponibles pour l'emploi et 37 459 jeunes adultes de 25 à 29 ans dans la même situation ; soit 28% de la catégorie des personnes aptes et disponibles pour l'emploi ; en France, les prestataires du dispositif RMI sont en majorité des jeunes adultes, dont un quart ont entre 25 et 29 ans et près de la moitié moins de 35 ans) et enfin un souci constant concernant le risque de permanence des situations à l'intérieur des dispositifs (que l'on parle du problème de « la trappe à la pauvreté » ou de celui de « l'exclusion sociale »).

La thèse se propose de considérer cette « nouvelle question sociale » dans deux sociétés, le Québec et la France, sous l'angle de la construction politique d'un espace social, que nous nommons le hors-travail. Le hors-travail définit, au niveau factuel, l'absence d'emploi légal rémunéré à l'exception des situations d'étude, de retraite et de maladie, mais il désigne également, en terme de sens, la privation plus ou moins forte des conditions mêmes de la participation des individus à la vie sociale et politique de leur société. Moins que l'absence de salaire qui résulte d'une situation de hors-travail ce sont les liens qui existent entre le phénomène du chômage et la question de la citoyenneté qui sont au centre de notre propos.

Nous avons fait le pari de considérer le hors-travail comme un phénomène social nouveau, dont la compréhension la plus efficace consiste à le conceptualiser comme un espace social en chantier où différents maîtres-d'œuvre interviennent (chapitre I). Plus spécifiquement, nous considérons les décideurs politiques et les gestionnaires des programmes (première partie de la thèse) à travers l'analyse des discours politiques produits lors des récentes réformes des systèmes de protection sociale visant les personnes sans-emploi au Québec (chapitre II) et en France (Chapitre III) ; et les prestataires des programmes (deuxième partie de la thèse) à travers l'analyse de leurs

¹⁶Chantal, Guérin, « Le Grand chantier du RMI », *Travail* 32-33 (automne-hiver 1994-1995), 210-242.

récits de pratiques (chapitre V) et de leurs univers de croyances (chapitre VI). La conclusion de la thèse tisse les liens entre ces deux modes d'analyse pour proposer une interprétation de la construction politique du hors-travail à partir de la notion de régime de citoyenneté.

Chapitre I - La problématique générale de la recherche

Ce chapitre introductif est un peu l'équivalent d'une trousse d'orientation. Muni du guide touristique (le sujet de recherche), de la carte topographique des lieux (la revue de littérature), d'une boussole (le cadre d'analyse), des balises méthodologiques et ayant pris connaissance de la destination finale (la portée de la recherche), le lecteur averti pourra, commodément, poursuivre sa lecture.

1.1 - Sujet de recherche : hors-travail et nouvelle question sociale

Si l'on se situe dans une perspective historique courte (la fin de la seconde guerre mondiale)¹⁷, il est possible de dire que ces vingt dernières années, on a assisté, dans les sociétés occidentales, à la redécouverte des questions de pauvreté, qui avaient quasiment disparu du débat public à la fin des Trente Glorieuses. En même temps, mais parallèlement, la question du chômage a peu à peu fait son apparition. C'est au début des années 1990 que ces deux phénomènes se sont confondus largement, pour définir une « nouvelle question sociale ». Celle-ci charrie un ensemble de concepts, plus ou moins précis et opératoires, comme ceux de cohésion sociale, d'exclusion sociale, de nouvelle pauvreté ou d'*underclass*. Bien que l'ensemble des auteurs accepte majoritairement le principe de la nouveauté, il n'y a unité ni sur la description du phénomène, ni sur le type d'explication qu'on peut lui apporter. Ainsi, tous les auteurs qui traitent de la pauvreté ou du chômage ne parlent pas en termes d'exclusion sociale¹⁸, certains s'en démarquant même très largement¹⁹. Il existe pourtant un dénominateur commun à ces approches, qui partent toutes du constat de la transformation de la société salariale. Cette mise à jour des fondements empiriques de

¹⁷ Nous ne prétendons pas faire la généalogie de la question sociale. Sur ce sujet, voir entre autres Giovanna Procacci, *Gouverner la misère. La question sociale en France, 1789-1848* (Paris: Seuil, 1993).

¹⁸ Ceci, sans considérer la diversité des approches que peut recouvrir ce thème, voir la synthèse de Hilary Silver, « Exclusion sociale et solidarité sociale: trois paradigmes », *Revue internationale du travail* 133, 5-6 (1994), 585-637.

« la nouvelle question sociale », nous permettra de préciser, ensuite, la nature du sujet de recherche.

1.1.1 - Un nouvel espace social : le hors-travail

La question sociale contemporaine, pour la majorité des auteurs, est constituée par un double phénomène : le développement de situations sociales où la pauvreté (exprimée en termes financiers) est liée au manque de travail et la prolifération de situations où l'emploi peu ou mal rémunéré entraîne la pauvreté financière. Il y a donc juxtaposition, au moins partielle, des questions liées à la pauvreté et au travail. Le chômage devient, dans cette perspective, autre chose qu'un manque temporaire d'emploi²⁰, et la pauvreté, une situation tendant à se généraliser à l'ensemble des groupes sociaux.

Le modèle de la société salariale, tel qu'il a prévalu durant les années d'après-guerre, reposait sur une relation centrale: le lien d'emploi qui unit un salarié à son employeur. Le statut de salarié ou d'employé désignait une situation codifiée, matérialisée par un type spécifique de contrat de travail, lui-même régi par le code du travail²¹. Il conférait aux personnes un accès privilégié au système de protection sociale (c'est-à-dire à l'ensembles des assurances sociales). Le sans-emploi, pour sa part, bénéficiait du statut de chômeur (désigné comme demandeur d'emploi) qui lui donnait, souvent, droit aux prestations d'assurance-chômage. Ce schéma idéal fonctionnait avec une conception particulière du chômage: une rupture accidentelle et temporaire de la relation d'emploi. L'emploi, lui, se présentait sous la forme d'un

¹⁹Pierre Strobel, « De la pauvreté à l'exclusion: société salariale ou société des droits de l'homme? », *Revue Internationale des sciences sociales*, 48, 133 (juin 1996), 201-218.

²⁰Didier Demazière, *Le chômage de longue durée* (Paris: Presses universitaires de France, 1995), 6.

²¹Sur la spécificité de la situation d'emploi, voir Margaret Maruani et Emmanuèle Reynaud, *Sociologie de l'emploi* (Paris: La Découverte, 1993), 3.

contrat de travail à durée indéterminée, à temps-plein. Les systèmes de protection sociale des pays occidentaux ont répondu, plus ou moins largement, à ce modèle.

Depuis le début des années 1980, la multiplication des formes du travail a conduit à une diversification des types de contrats de travail (contrat à durée déterminée, contrat de travail à temps partiel) constituant ce que l'on nomme l'emploi atypique. La croissance des situations de travail hors contrat légal (travail sur appel et à la pige) et l'augmentation des situations de travail autonome (où il n'y a plus de relations d'emploi entre un employeur et un salarié) ont aussi bouleversé le paysage de la société salariale. L'absence d'emploi est devenue, du même coup, une absence de l'ensemble de ces formes de travail. La nature du chômage a ainsi été profondément modifiée, l'apparition des catégories de chômeurs de longue durée et de chômeurs récurrents étant l'une des expressions de ce phénomène. Le fait d'être demandeur d'emploi ne suffit plus pour bénéficier du statut de chômeur²², tout dépend de la nature du travail précédemment occupé²³.

Parallèlement, l'augmentation des situations de chômage (sous toutes ces formes) a entraîné une réaction des pouvoirs publics repérable, entre autres, par le biais des politiques d'emploi. La formation professionnelle, le développement des "emplois aidés" dans le secteur marchand et non-marchand, le déploiement des "mesures actives d'emploi" ont favorisé l'émergence d'une "zone d'activité" où les personnes sont en relation avec des organismes, qui peuvent être distincts d'un employeur, et ont des statuts qui s'écartent très largement du contrat de travail. De même, ces personnes ne sont pas systématiquement considérées comme des demandeurs d'emploi classiques puisqu'elles ne sont pas "immédiatement disponibles" pour occuper un emploi.

²² Pour un historique de la construction du statut de chômeur, voir Didier Demazière, *Le chômage en crise? La négociation des identités des chômeurs de longue durée* (Lille : Presses universitaires de Lille, 1993).

²³ La durée de travail devenant le critère déterminant pour bénéficier de la protection sociale et non plus seulement le fait d'occuper un emploi, la nature des emplois ayant changé.

À côté de la relation d'emploi et de son pendant, le chômage classique, il existe aujourd'hui un nombre croissant de situations où les personnes se retrouvent entre deux emplois atypiques, ou dans une « activité » liée à la politique de l'emploi. Nous nommons hors-travail l'ensemble des situations où une personne est sans travail légal rémunéré, qu'elle en recherche un ou non, à l'exception des situations de retraite, de maladie ou d'études. Le hors-travail englobe²⁴ ainsi le chômage classique, les situations en voie de codification (comme celles des stagiaires, des personnes en formation professionnelle ou des personnes en insertion), et les situations pré-codifiées (comme celle des travailleurs informels²⁵). Tel que définit le hors-travail ne désigne pas l'inactivité des personnes mais bien des situations en dehors du travail légal rémunéré.

Le hors-travail est ainsi nouveau de par sa nature, de par l'ampleur qu'il a revêtu ces dix dernières années dans l'ensemble des pays occidentaux (même si les formes concrètes de hors-travail varient d'un pays à l'autre), mais également de par l'incertitude qu'il pose en termes d'avenir pour l'ensemble des populations potentiellement actives. Comme le précise Didier Demazière²⁶, la sortie du hors-travail n'est plus réductible à l'obtention d'une activité professionnelle. La rareté des opportunités d'emploi, la multiplication des statuts d'emploi, le développement des statuts de stagiaires et d'inactivité (avec les préretraites), l'allongement des durées de chômage contribuent à faire du hors-travail un espace social « à part », de moins en moins transitoire et fonctionnant selon des règles propres. Cependant, le phénomène n'est pas, en lui-même, nouveau. Comme le fait remarquer Bernard Fourcade²⁷ dans son étude sur l'évolution des situations d'emploi particulières en France de 1945 à 1990, il faut distinguer ce qui est, de la norme de référence collective. Si les formes d'emploi multiples ont toujours existé, l'emploi salarié stable, assorti d'un corps de règles

²⁴ Voir l'encadré 1 pour une représentation de l'espace couvert par le hors-travail.

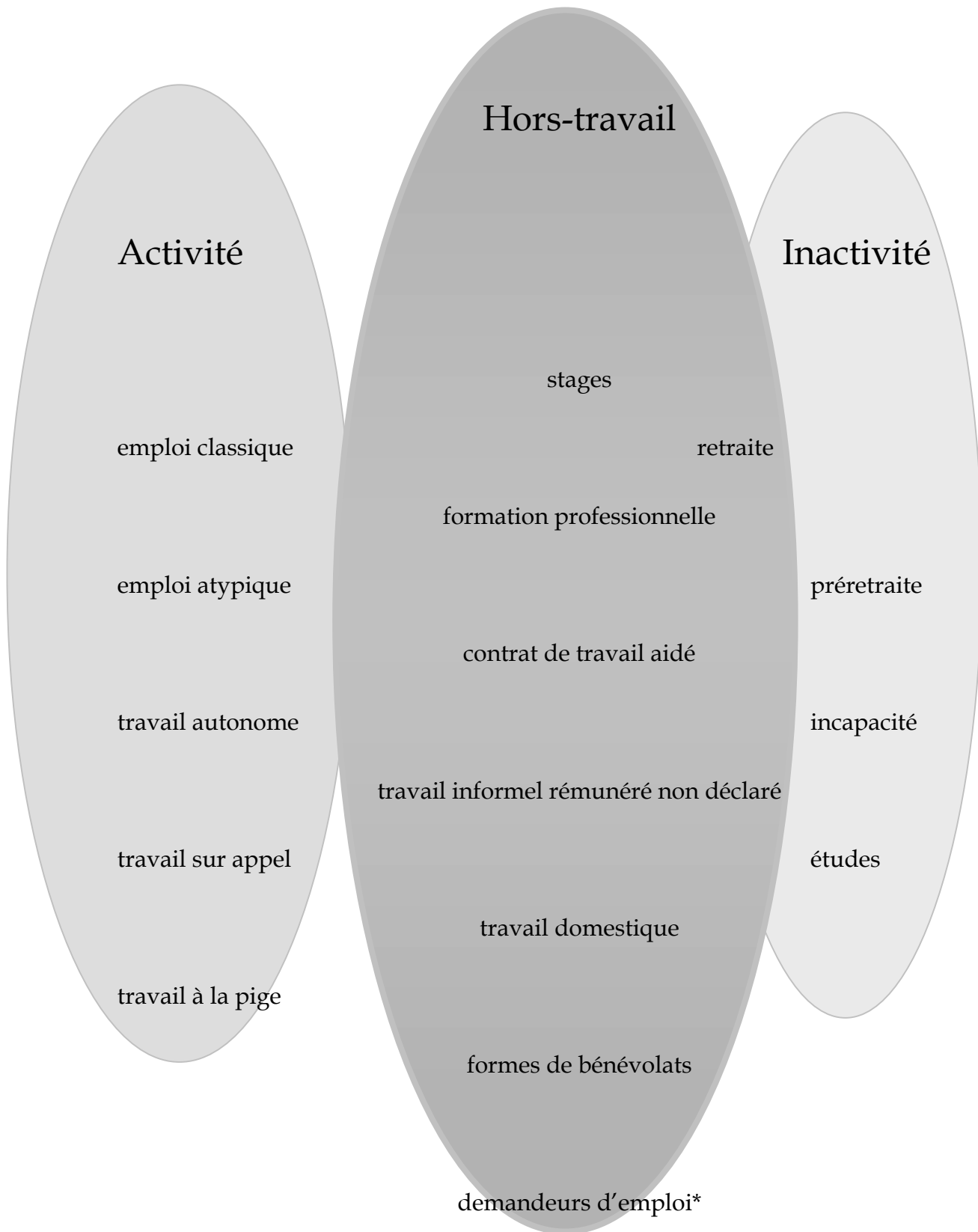
²⁵ Le travail informel fait référence au travail « au noir ».

²⁶ Didier Demazière, *Le chômage de longue durée*, 115 et suite.

juridiques offrant un véritable statut, est devenu pour tous les actifs l'unique situation d'emploi de référence, celle par rapport à laquelle sont évaluées toutes les autres situations d'emploi, et ceci depuis le milieu des années 1970. La norme de l'emploi salarié à temps plein, même si elle n'a jamais été majoritaire, est devenue la norme de référence première. Quand on parle de précarisation des emplois, ce qui est nouveau aujourd'hui c'est la diversification progressive de la norme de référence et non seulement l'existence de situations hors norme. De même pour le hors-travail, c'est autant l'existence du phénomène qui nous intéresse que la diversité des formes qu'il revêt.

²⁷ Bernard Fourcade, « L'évolution des situations d'emploi particulières de 1945 à 1990 », *Travail et Emploi* 52 (1992), 4-19.

Encadré 1 - L'espace social du hors-travail



*incluant les chômeurs découragés

1.1.2 - Le hors-travail : un espace social en construction

Comme objet de recherche, le hors-travail n'est pas donné, mais en construction. Façonné à la fois par les changements affectant la sphère de la production, par les nouvelles politiques d'emploi et par les comportements des personnes en situation de hors-travail, il ne peut être appréhendé que comme ensemble de relations sociales. De plus, phénomène commun à l'ensemble des pays occidentaux, il n'en revêt pas moins des formes spécifiques suivant les sociétés. Pour comprendre la façon dont le hors-travail se construit, il est nécessaire de l'étudier en comparaison, dans différents systèmes politiques

La notion de construction renvoie à l'idée d'une relation d'interdépendance entre différents éléments d'un tout, plus ou moins stabilisé. Nous considérons le hors-travail *comme un processus, mettant en jeu un certain nombre d'acteurs, se déroulant dans un cadre national donné, et faisant intervenir des actions stratégiques tout autant que symboliques.*

Les acteurs intervenant au sein de la sphère du hors-travail regroupent les personnes en situation de hors-travail, les acteurs politiques (syndicats, patronat, partis politiques, groupes sociaux organisés, hauts fonctionnaires), les acteurs économiques (employeurs, banques), les acteurs institutionnels (fonctionnaires et agents intervenant dans la mise en œuvre des programmes sociaux) et les acteurs domestiques (famille, voisinage, amis, réseaux de connaissance). Ils interviennent tous dans la construction du hors-travail comme réalité sociale et politique. Dans la mesure du possible, nous tiendrons compte de l'ensemble de ces acteurs au cours de l'analyse.²⁸

²⁸ Évidemment, tous les acteurs mentionnés ne sont pas traités de manière égale dans l'analyse; les acteurs politiques et les personnes en situation de hors-travail ont été privilégiés.

Notons d'emblée la double spécificité de la sphère du hors-travail: les principaux acteurs du hors-travail, les personnes en situation de hors-travail, constituent un " non-groupe social ", ou, tout au moins, la question de l'existence ou non d'un groupe est très problématique. Ils sont, de plus, la cible de politiques et de programmes formulés à un niveau très centralisé. La seule relation qui semble exister entre ces deux ensembles est celle médiatisée par les acteurs institutionnels dans la relation agent-usager des services publics. Nous verrons, dans la section suivante, de quelle façon nous pouvons tenir compte de cette particularité dans l'analyse du processus politique auquel les individus sans-emploi ne semblent pas avoir accès. Le deuxième élément distinctif du hors-travail concerne la position de subordination dans laquelle sont les personnes quand elles entrent en relation avec les autres acteurs, et notamment les acteurs économiques, politiques et institutionnels (la position de subordination face aux acteurs domestiques n'allant pas de soi). Il sera également nécessaire de retenir cette dimension.

Si le phénomène du hors-travail s'avère commun à l'ensemble des pays occidentaux, il prend une forme spécifique suivant les continents. On sait, par exemple, que le chômage récurrent est plus fréquent en Amérique du Nord, alors que le chômage de longue durée constitue le problème épineux des pays européens²⁹. On sait également que les États n'ont pas répondu de manière identique au phénomène, certains privilégiant plus que d'autres tels ou tels types de politiques (qu'ils s'agissent des aides à l'emploi ou des politiques actives en direction des personnes). Pour comprendre comment le hors-travail se construit, il est donc nécessaire de procéder à une analyse comparée. La France et le Québec nous serviront de cas d'étude.

Les analyses de la nouvelle question sociale, de plus en plus nombreuses, fournissent les outils théoriques essentiels à la recherche. Cependant, c'est par la combinaison d'approches que nous serons en mesure d'appréhender le hors-travail.

²⁹ Voir les nombreuses études de l'OCDE sur ce thème.

1.2 - La revue de littérature

L'étude du hors-travail se fait sur deux registres. Un premier registre privilégie les approches « par le haut » et procède à l'analyse des nouvelles politiques d'emploi. Le deuxième registre met plus l'accent sur les personnes en situation de hors-travail, et constitue ce que nous appelons les analyses « par le bas ».

1.2.1 - L'État comme acteur principal du hors-travail

Le champ de l'analyse de politiques associe aujourd'hui à l'étude des politiques publiques un questionnement sur la restructuration des États-providence. Ces travaux peuvent se partager en trois grands ensembles. Le premier inclut les études qui se basent sur une comparaison avec la période antérieure et qui cherchent à savoir si l'État intervient plus ou moins, autrement dit s'il y a ou non retrait de l'État. Le deuxième ensemble de travaux aborde la question du changement sous l'angle de la transformation des modèles d'États-providence au fil du temps; la question centrale n'est alors pas de savoir s'il y a plus ou moins d'État, mais de comprendre les transformations à l'œuvre au sein de ces États. Enfin, le troisième raisonne en termes de modifications des rapports entre l'État et la société.

La question du retrait de l'État recouvre une autre dimension, qui est aussi un enjeu de recherche: est-ce que les choses changent de manière significative ou non? Peut-on encore parler d'État-providence? Comment peut-on qualifier le nouvel État en place? On retrouve d'un côté les travaux pour qui rien n'a changé ou alors minimalement, il n'y a pas de rupture avec le passé; et ceux qui font état d'un changement, plus ou moins radical, mais en tout cas significatif³⁰. Ce dernier groupe de travaux inclut l'ensemble de la littérature « post » qui tente de définir le nouvel État en

³⁰Paul Pierson, *Dismantling the Welfare State? Reagan, Thatcher and the Politics of Retrenchment* (Cambridge: Cambridge University Press, 1994); Neil Ploug, « L'État providence en liquidation? », *Revue internationale de sécurité sociale* 48, 2 (1995), 65-68; Neil Gilbert, *Welfare Justice: Restoring Social Equity* (New Haven and

émergence³¹. Pour la plupart de ces auteurs, les changements ont lieu suite à des causes exogènes (mondialisation par exemple) que l'État ne maîtrise pas ou peu; les transformations au sein de l'État sont alors interprétées comme des conséquences des changements globaux. Cependant, l'État est l'acteur central, ce sont les conséquences de ses actions sur la société qui sont analysées afin de statuer sur son retrait éventuel.

Dans le deuxième ensemble de travaux, la question initiale concerne les conditions nécessaires à la sauvegarde de l'État providence, ou tout au moins aux éléments le composant. Dans cette perspective, ce sont les modes d'adaptation des différents États nationaux qui sont au cœur de la recherche. Plus précisément, les changements affectant les systèmes de protection sociale sont analysés par rapport à un « standard », une « norme » de providence; la mesure de la distance séparant l'État de la norme permet de qualifier le changement. Dans ce type de littérature, les phénomènes sociaux actuels sont regardés à partir de modèles et de questionnements anciens. Il paraît raisonnable de supposer que si la forme « État-providence » change, l'expression de ce changement entraînera la formulation de nouvelles problématiques. L'État-providence des Trente Glorieuses, représenté comme un État de travail et de salariés, correspond de moins en moins à la réalité actuelle. L'État aujourd'hui se transforme et s'adapte en modifiant ses modes d'intervention et du coup déborde le cadre de « l'État du travail »³². Le système de protection sociale doit alors être considéré en dehors de la problématique traditionnelle opposant système d'assurance et système d'assistance; de la même façon, ce sont les nouvelles politiques et les nouveaux secteurs d'intervention de l'État qui nous renseigneront le mieux sur la nouvelle forme étatique en construction.

Le troisième ensemble de littérature tente d'apporter un éclairage différent à l'analyse des transformations de l'État. Cet éclairage analytique se distingue par au

London: Yale University Press, 1995); Mary Daly, « Welfare State under Pressure: Cash Benefits in European Welfare State Over the Last Ten Years », *Journal of European Social Policy* 7, 2 (mai 1997), 131-140.

³¹Pour un bilan de la littérature, voir Sue Penna et Martin O'Brien, « Postmodernism and Social Policy: A Small Step Forwards? », *Journal of Social Policy* 25, 1 (1994), 39-61.

³²Voir la critique adressée par Jane Jenson, « Who Cares? Gender and Welfare Regimes », *Social Politics* (été 1997), 183-187.

moins un de ces trois aspects: la prise en compte du rôle des idées dans l'analyse du changement, le déplacement de l'objet analysé (des politiques traditionnelles composant l'État-providence à des politiques "nouvelles" comme les politiques familiales), et le statut de l'État dans l'explication du changement, à la fois acteur et enjeu de l'action³³. Dans cette perspective de recherche, la question centrale devient celle des modes d'apprentissage de l'État. Ce sont les relations qu'il entretient avec les différents acteurs sociaux (acteurs collectifs, généralement) qui font l'objet d'analyse. Pour Bruno Jobert, les changements au sein de l'État tutélaire, repérés à travers la modification des modes d'action publique, s'expliquent par le déclin de la capacité hégémonique de ses élites³⁴ et leur incapacité à produire un discours qui fasse sens pour les différents protagonistes du jeu politique. L'État est à la fois une variable dépendante puisqu'il se modifie et connaît des changements et co-acteur du changement. Dans ce type de recherche, ce n'est pas parce que le changement est quantitativement minime, qu'il n'est pas qualitativement significatif. Comme le souligne Robert Henry Cox, les mesures d'austérité, même si en termes monétaires elles apparaissent *a posteriori* peu significatives, ont eu un impact sur la conception même des droits sociaux au cœur de l'État-providence³⁵. Ce qu'il s'agit alors de déterminer, c'est

« Comment les changements sont réinterprétés comme autant d'informations pertinentes dans le système politique, comment ils modifient les relations entre les protagonistes du jeu politique et modulent à la fois une restructuration de son organisation et de nouvelles orientations des politiques publiques »³⁶.

³³Mentionnons les travaux de Claus Offe, notamment *Modernity and the State* (Cambridge, MA: MIT Press, 1996); mais aussi ceux de Peter A. Hall, « Policy Paradigms, Social Learning and the State: The case of Economic Policy-Making in Britain », *Comparative Politics* 25, 3 (1993), 275-296; Bruno Jobert, « La fin de l'État tutélaire », *Cahiers de recherche sociologique* 24 (1995), 107-125. Jane Jenson, « Mapping, Naming and Remembering: Globalization at the End of the Twentieth Century », *Review of International Political Economy* 2, 1 (printemps 1995), 96-116.

³⁴ Jobert, Bruno, « La fin de l'État tutélaire », 107-125.

³⁵ Robert Henry Cox, « The Consequences of Welfare Reform: How Conceptions of Social Rights are Changing », *Journal of Social Policy* 27, 1 (1998), 1-116; Neil Gilbert, « Du droit aux prestations aux mesures d'incitations: l'évolution de la philosophie de la protection sociale », *Revue internationale de sécurité sociale* 45, 3 (1992), 5-19.

³⁶ Jobert Bruno, « La fin de l'État tutélaire », 108.

Le rôle des idées est ici central du point de vue du travail de définition-redéfinition des enjeux politiques. Dans le domaine du hors-travail notamment³⁷, l'action publique participe pleinement à la reconfiguration des contours du chômage, de l'inactivité et de l'emploi au travers de l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre. La façon dont les « idées » sont prises en compte dans la recherche varie d'un auteur à l'autre. Certains utilisent la notion de paradigme alors que d'autres préfèrent la notion de représentations sociales³⁸.

Ce cadre conceptuel est généralement appliqué à des secteurs spécifiques de la politique publique. Cependant, ces dernières années, on note un déplacement de l'angle d'analyse. Comme le précise Jane Jenson, à trop vouloir souligner ce que l'État n'est plus, on en oublie de préciser ce qu'il est. Elle préconise de quitter ce qui était au cœur de l'État-providence (la protection sociale à l'égard des travailleurs) pour se pencher sur les nouvelles politiques et les nouveaux acteurs, à la marge du travail, mais de plus en plus en lien avec lui³⁹.

La recherche proposée s'inscrit naturellement dans ce dernier ensemble de travaux. En effet, le hors-travail, du point de vue de l'État, a conduit à l'adoption de nouvelles politiques qui sont à la fois liées aux attributs classiques de l'État-providence et qui, en même temps, s'en démarquent de plus en plus. De même, il est primordial de tenir compte du rôle des idées et des représentations sociales véhiculées pour comprendre comment se construit ce nouvel espace social. Enfin, l'État est à la fois un des acteurs clefs du hors-travail et un enjeu d'action pour les autres acteurs. Cependant, si l'on s'en tient à cette perspective théorique, les personnes en situation de hors-travail ne seront pas prises en compte dans la recherche. Premières concernées, elles sont aussi les

³⁷ Notamment, l'étude de Bernard Friot et José Rose, dir., *La construction sociale de l'emploi en France* (Paris: L'Harmattan, 1996).

³⁸ Entre autres, Bruno Jobert, dir., *Le tournant néo-libéral en Europe* (Paris: L'Harmattan, 1996).

³⁹ Jane Jenson, « Who Cares? Gender and Welfare Regimes », 183-187.

premières à bâtir cet espace. La nécessité de considérer les récepteurs des politiques publiques, nous conduit vers un autre pan de la littérature.

1.2.2 - Les analyses des situations de hors-travail

Deux traditions de recherche offrent des analyses du hors-travail « par le bas ». Une tradition, plus sociologique, cherche à mettre à jour les dynamiques sociales qui conduisent l'individu vers une situation de hors-travail et l'autre, plus politique, analyse les relations que les usagers des programmes sociaux entretiennent avec les pouvoirs publics.

Dans les travaux répertoriés⁴⁰, en sociologie et en travail social notamment, deux attitudes dominantes semblent prévaloir⁴¹ à l'égard des sans-emploi : une attitude de proximité et une attitude de distance.

Historiquement, l'attitude de proximité consiste à voir dans le « pauvre » un être porteur de vertus auquel on s'identifie. Que ce soit par la volonté de Dieu ou par amour du prochain, ce pauvre mérite le secours, sous forme de charité privée, puis publique. Le discours s'est aujourd'hui transformé. Dans un monde laïcisé, le pauvre est devenu victime de forces sociales et de déterminismes qui le dépassent ; la charité privée a été remplacée par les systèmes de protection sociale des États dits de providence. Une partie importante de la littérature qui traite des exclus et de leur insertion s'inscrit dans cette logique. Une première position analytique consiste à considérer les exclus comme des personnes rejetées en dehors du système social. L'univers de référence est alors celui d'un monde bipolaire où « la fracture sociale » sépare les *in* des *out*. Dans ce schéma, l'exclu apparaît écrasé par le poids de la vie, il a de la difficulté à concevoir des projets, c'est une personne humiliée, défaite, apathique. Les concepts explicatifs utilisés font

⁴⁰ Seules les recherches qui s'attachent à trouver les causes du chômage traitent directement des chômeurs. Les études compréhensives et qualitatives, qui nous concernent ici, englobent généralement l'absence de travail dans une problématique plus large faisant appel aux notions de pauvreté et/ou d'exclusion.

appel aux notions de précarité, de vulnérabilité, de ghettoïsation et d'isolement des personnes⁴².

Une deuxième position consiste à s'intéresser non plus aux attributs de la pauvreté mais à analyser les processus qui y conduisent. Dans cette perspective, s'élaborent des figures complexes de disqualification⁴³, de désinsertion⁴⁴ ou de désaffiliation sociale⁴⁵. Ces trois approches ont en commun de tenter de comprendre comment on devient pauvre ou exclu; c'est le processus de « chute sociale » qui est alors au cœur de l'analyse⁴⁶. Le présupposé théorique commun est que le lien social, comme élément de sens entre des individus et entre l'individu et l'État, se dissout, se délie. On peut se demander si ce processus de « déliaison » sociale n'est pas, de manière concomitante, un processus de construction-reconstruction d'autres formes de liens sociaux.

L'attitude de distance à l'égard du pauvre, pour sa part, induit une forme ou une autre de discrimination. Historiquement, le pauvre, souvent criminel, devait être encadré par les pouvoirs publics, dans une optique de préservation de l'ordre social. Aujourd'hui ce type de discours, en s'appuyant sur la logique de l'échange contractuel du traitement de la pauvreté⁴⁷, met l'accent sur la responsabilité individuelle et les fautes, carences ou manques des personnes. Se retrouve, ici, toute une littérature qui

⁴¹Nous reprenons la catégorisation présentée par Roger Bertaux, « Les modèles européens des politiques sociales » dans Marc Ehrhard, dir., *Politiques et pratiques sociales en Europe. Valeurs et modèles institutionnels* (Nancy: Presses universitaires de Nancy, Forum de l'IFRAS, 1992), 184-192.

⁴²Danielle Laberge et Shirley Roy, « Présentation. Marginalités et exclusions sociales: des lieux et des formes », *Cahiers de recherche sociologique* 22 (1994), 5-10.

⁴³Serge Paugam, *La société française et ses pauvres* (Paris: Presses universitaires de France, 1993).

⁴⁴Vincent de Gaulejac et Isabel Taboada Leonetti, *La lutte des places. Insertion et désinsertion* (Marseille: Épi, Hommes et perspectives, 1994).

⁴⁵Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat* (Paris: Presses universitaires de France, 1995).

⁴⁶Voir l'analyse de Michel Autès, « Genèse d'une nouvelle question sociale », *Lien social et politique - RIAC* 34 (automne 1995), 43-48.

⁴⁷Selon Roger Bertaux, la logique de l'échange contractuel est une idée exportée des politiques d'aide au développement selon laquelle l'aide est nécessaire mais complètement inefficace si elle est extérieure aux individus qui la sollicitent ou si elle ne s'appuie pas sur la mobilisation des individus concernés, « Les modèles européens des politiques sociales », 191.

raisonne en termes de devoirs des individus envers l'État, d'individualisation des traitements, de gestion de publics cibles⁴⁸.

À côté de ces deux grands ensembles, existe une autre tradition de recherche (études du milieu communautaire, littérature sur le développement local et l'économie solidaire), en plein essor, où la logique de l'échange contractuel est interprétée en termes de mobilisation des ressources personnelles et d'aide à cette mobilisation. Le pauvre est un acteur doté de ressources qui a (éventuellement) des projets, qui est inscrit dans un espace social local (le quartier ou la commune) dans lequel il peut recréer du lien social⁴⁹. Dans cette perspective, ce sont les potentialités de changement social que revêtent les situations de hors-travail, de pauvreté, de chômage, de marginalité qui sont mises de l'avant. L'angle de recherche se déplace et devient: à quelles conditions les actions-réactions de la société civile au sens large conduisent à une alternative politique et sociale? Ces approches présupposent que le problème du chômage est un problème social global qui nécessite, pour être résolu, non pas des ajustements à la marge du système économique ou une hypothétique reprise de la croissance, mais une transformation profonde du système marchand. Cette transformation est en cours, elle a lieu en dehors des réseaux traditionnels institués par l'État-providence. Cette approche « par le bas » privilégie les études microsociologiques et ethnographiques⁵⁰.

En poussant à l'extrême la représentation véhiculée par ces recherches, on aboutit à l'image paradoxale du chômeur heureux, à la pointe de l'innovation sociale. Comme le souligne Simon Wuhl⁵¹, il est difficile, et même dangereux, de faire porter le poids de l'innovation et de la recherche d'alternatives à des personnes qui n'ont généralement

⁴⁸Il s'agit essentiellement des travaux publiés par l'OCDE et des analyses portant sur la gestion des programmes de politiques actives.

⁴⁹Voir notamment Bernard Eme et Jean-Louis Laville, dir., *Cohésion sociale et emploi* (Paris: Desclée de Brouwer, 1994); Jean-Louis Klein et Benoît Lévesque, dir., *Contre l'exclusion. Repenser l'économie* (Québec: Presses de l'Université du Québec, Actes du troisième colloque de l'Association d'économie politique, 1995).

⁵⁰ Citons également les travaux accomplis par les chercheurs du Centre d'Études de l'Emploi à Paris. Notamment, Cécile Baron, Marie-Christine Bureau, Colette Leymarie et Patrick Nivolle, *Les politiques publiques d'emploi et leurs acteurs* (Paris: Cahiers du Centre d'Études de l'Emploi, no. 34, 1995).

⁵¹Simon Wuhl, « Quelle politique d'insertion pour quel chômage? », *Esprit* 207 (décembre 1994), 29-54.

qu'une envie, c'est justement d'accéder au système qui les rejette. Cependant, cette démarche a le mérite de faire sortir l'analyse des sans-emploi du carcan de « l'avant crise ». Comparer les situations individuelles et collectives des chômeurs d'aujourd'hui aux travailleurs salariés d'hier ne peut qu'alimenter le sentiment de « chute », de « retour en arrière ». Considérer la sphère du hors-travail en elle-même et pour elle-même peut, en revanche, nous fournir des indices de reconstructions en cours⁵². En cela, le hors-travail, la pauvreté ou l'exclusion ne sont pas uniquement l'absence de quelque chose – une « chose » qui serait définie par une norme d'intégration plus ou moins idéalisée – mais également un facteur de changement social⁵³.

Sans nier l'existence de processus de « chutes sociales », abondamment analysés dans la littérature, nous proposons de considérer la capacité d'adaptation des personnes en situation de hors-travail, en partant du présupposé qu'on ne peut pas vivre à long terme avec une identité définie uniquement par la négative (absence de travail), même si les acteurs ne sont pas les seuls maîtres à bord⁵⁴. Puisque l'absence de travail devient une réalité pour un nombre croissant de personnes et pour une durée, elle aussi croissante, que se passe-t-il, concrètement, dans cette sphère? Quel social se construit et comment se façonne-t-il?

Les études plus politiques qui offrent une analyse « par le bas » de ce nouvel espace social sont de deux sortes⁵⁵. Les premières étudient la relation usager-agent de

⁵²Voir, à ce propos, Yves Barel, « L'intégration, le sens et le lien social » dans Christine Fabre, Michel Autès et Jacques Eloy, *Agir sur le lien social en Europe* (Paris: APASSE, 1990), 41-54.

⁵³Robert Castel le souligne lui-même, à propos des marginaux. Castel, « Les marginaux dans l'histoire », dans Serge Paugam, *L'exclusion: L'État des savoirs* (Paris: La Découverte, 1996), 32-41.

⁵⁴Sur les processus de reconstruction identitaire, voir les travaux de Didier Demazière et Claude Dubar, dont « Récits d'insertion et mondes socio-professionnels », *Travail et Emploi* 69 (1996), 55-68; Dominique Schnapper, *L'épreuve du chômage* (Paris: Gallimard, 1981).

⁵⁵ Si on exclut d'emblée les études évaluatives qui ne se situent pas dans notre champs de recherche.

service public⁵⁶ alors que les secondes appréhendent le rapport qui se construit entre les personnes sans-emploi et le système économique et politique qui les entoure.

Prendre la relation usager-agent de service public comme objet d'études présuppose qu'il y ait un rapport de l'usager à l'État ou à ses institutions⁵⁷. Or, il n'est pas donné que pour des populations sans représentations collectives fortes, comme les personnes en situation de hors-travail, l'État soit le lieu privilégié de la reconstruction sociale; il y a même fort à parier que si reconstruction il y a, elle ait lieu en dehors de celui-ci. De plus, toutes les personnes en situation de hors-travail ne sont pas des usagers des services publics les concernant, elles peuvent être des usagers de politiques sans nécessairement « faire usage » des lieux ou des personnes. Il s'avère nécessaire d'étudier les personnes en dehors de leur rapport formel aux institutions, même si la relation aux acteurs institutionnels est très structurante⁵⁸. Cet aspect nous apparaît d'autant plus important que l'on a affaire à des populations à qui la parole publique est refusée ou tout au moins non organisée (il n'y a pas de place pour l'expression publique de ces populations au sein du processus politique qui les concerne, que cette place soit refusée ou simplement non-pensée)⁵⁹. Ainsi, les politiques d'emploi sont élaborées et mises en œuvre en l'absence de toute représentation des bénéficiaires (ou presque) et se caractérisent par la faiblesse des médiations sociales. Il est donc central de considérer le niveau individuel comme unité d'analyse afin d'appréhender la dimension de réappropriation des politiques par les personnes.

⁵⁶ Mentionnons l'ouvrage de Michel Chauvières et Jacques Godbout, *Les usagers entre marché et citoyenneté* (Paris, L'Harmattan, Logiques sociales, 1992).

⁵⁷ Nous éliminons la littérature sur les *policy networks* et *policy communities* dans la mesure où ces formes d'organisation au sein du hors-travail restent largement minoritaires, même si l'émergence des collectifs de chômeurs est une espèce en voie de multiplication. Michael Atkinson et William D. Coleman, « Policy Networks, Policy Communities and the Problems of Governance », *Governance* 5, 2 (avril 1992), 154-180.

⁵⁸ Nous verrons d'ailleurs comment les personnes interrogées expriment cette relation.

⁵⁹ L'expression publique individuelle est toujours possible à travers les médias, mais elle reste limitée tandis que l'expression collective est en cours de formation. Jean-René Pendariès, « Les mouvements des chômeurs et des précaires: contradictions et enjeux », *M* 78 (1995), 3-10.

Les recherches du second groupe sont celles menées au sein de l'économie solidaire et autour des politiques d'insertion en France⁶⁰. Bien qu'elles se situent largement dans une perspective « hors État », elles réintroduisent la dimension politique par le biais de la participation démocratique des citoyens au sein de la société civile⁶¹. Centrées sur le niveau local, ces études permettent de saisir ce qu'il y a en construction, au sein « d'espaces intermédiaires » compris comme des « espaces sociaux autonomes »⁶². En revanche, elles présentent le défaut de ne pas tenir compte des politiques publiques qui délimitent très largement les frontières de ces espaces.

Pour appréhender le hors-travail comme processus social, il apparaît nécessaire de combiner deux types d'analyse. L'analyse de l'action de l'État sert à rendre compte de la construction du hors-travail au niveau du système politique, alors que le second niveau, l'étude des situations de hors-travail, considère la construction du hors-travail à un niveau infra-politique. Afin de clarifier la démarche choisie, la section suivante présente le cadre d'analyse privilégié.

1.3 – Le cadre d'analyse privilégié

Après avoir défini la problématique de recherche, nous précisons les concepts-clefs de la thèse.

⁶⁰ Voir, Laurence Roulleau-Berger, « Expériences et compétences des jeunes dans les espaces intermédiaires », *Lien social et politiques -RIAC* 34 (automne 1995), 109-117; Laurence Roulleau-Berger, « Ordres et désordres locaux. Des politiques d'insertion aux espaces intermédiaires », *Revue française de science politique* 44, 5 (octobre 1994), 256-278; Cécile Baron, Marie-Christine Bureau, Colette Leymarie et Patrick Nivolle, *Les feux follets de la démocratie* (Paris: Centre d'Études de l'Emploi, version préliminaire, 10 avril 1997).

⁶¹Bernard Eme, « Changement social et solidarités », *Travail* 29 (été-automne 1993), 73-99.

⁶²Roulleau-Berger, « Ordres et désordres locaux. Des politiques d'insertion aux espaces intermédiaires », 257.

1.3.1 - La construction politique du hors-travail

L'ensemble des acteurs en relation au sein du hors-travail agissent selon deux dimensions: à un niveau stratégique pour atteindre des fins qui sont d'ordre matériel mais également à un niveau symbolique qui vise la définition de l'ordre social ; en termes bourdieusien, il s'agit de la lutte pour le monopole de la représentation du monde social⁶³. Ces acteurs, en lutte (y compris les représentants de l'État) sont les maîtres-d'oeuvre de ce que nous appelons la construction politique du hors-travail.

Parler de construction politique signifie que la question du hors-travail n'est pas uniquement la question de la définition-redéfinition du rapport de la société à l'emploi et au chômage, mais bien une question remettant en cause le statut politique des personnes en situation de hors-travail, comme citoyens à part entière⁶⁴.

Si nous entendons par « citoyenneté à part entière », la capacité des personnes à participer aux processus de décision qui affectent leur propre vie, le hors-travail questionne la citoyenneté, dans nos démocraties, sur trois aspects principaux. Le premier aspect concerne la citoyenneté sociale (qui fait référence à la notion de justice sociale⁶⁵, qu'elle se traduisent en termes d'égalité ou d'équité) et implique un rapport à l'État social dans ses fonctions de redistribution des ressources et de gestion de la question sociale; le second aspect concerne la participation économique des citoyens (qui travaille, pour qui, comment et pour quoi; c'est la nature et le statut du travail qui sont en jeu) et le troisième concerne la participation politique à la vie de la cité (pas seulement du point de vue du vote ou de la prise de décision, mais plus largement entendue comme la participation au débat public)⁶⁶.

⁶³ Cité par Michel Messu, « Pauvreté et exclusion en France », dans François-Xavier Merrien, dir., *Face à la pauvreté, l'Occident et les pauvres hier et aujourd'hui* (Paris: de l'Atelier, 1994), 139.

⁶⁴ Voir notamment sur cette notion de citoyenneté à part entière, les travaux de Jane Jenson, *Les contours de la cohésion sociale: l'état de la recherche au Canada* (Ottawa: Étude des RCPP, F-03, 1998) et d'Alain Noël, « Vers un nouvel État-providence? Enjeux démocratiques », *Politique et sociétés* 30 (automne 1996), 3-27.

⁶⁵ Mireille Elbaum, « Justice sociale, inégalités et exclusion », *Revue de l'OFCE* 53 (avril 1995), 247.

⁶⁶ Sur ce point voir Dominique Schnapper, « Intégration et exclusion dans les sociétés modernes », dans Serge Paugam, dir., *L'exclusion: l'état des savoirs* (Paris: La Découverte, 1996), 28.

Au lieu de partir du présupposé d'une remise en cause de la citoyenneté, nous cherchons à savoir dans quelle mesure, et de quelle manière s'exprime et se construit, une ou des formes de citoyenneté, sur un, deux ou trois des axes définis. Comme nous l'avons exposé précédemment, cette construction-reconstruction ne se fait pas uniquement du point de vue des personnes en situation de hors-travail, mais en relation avec d'autres. De plus, elle se situe dans un cadre national donné qui limite le champ « des possibles »⁶⁷.

L'objectif central de la recherche est de comprendre comment les interactions stratégiques et symboliques des personnes en situation de hors-travail avec les autres acteurs impliqués conduisent à la construction d'un espace politique, relativement autonome, créateur de formes citoyennes nouvelles. Nous posons l'hypothèse que cet espace, non seulement existe, mais se caractérise par une relative stabilité dans le temps et l'espace. Si cela est vrai, le hors-travail devrait connaître une forme spécifique d'institutionnalisation autant politique (le rapport à l'État et au domaine public) que sociale (le rapport au quotidien des personnes). De plus, si cet espace politique existe et « fonctionne », il devrait servir de cadre d'interprétation à des débats futurs dans la sphère du hors-travail et ainsi présenter une valeur de prédiction.

Pour répondre à ce programme de recherche, il est nécessaire de procéder à une analyse comparée, ce que nous faisons en étudiant le cas du Québec et de la France, et de théoriser le champ du hors-travail. La section suivante présente la théorie de l'État qui est proposée.

⁶⁷ Ici, nous adoptons une position épistémologique réaliste, selon laquelle: « Si les structures sociales désignent les systèmes de contraintes qui balisent l'action individuelle, les individus participent néanmoins à la construction et à la définition de ces contraintes. De même, si les personnes développent des stratégies et prennent des décisions, les arbitrages individuels n'en sont pas moins socialement construits », Chantal Nicole-Drancourt, « Mesurer l'insertion professionnelle », *Revue française de sociologie* 35, 1 (janvier-mars 1994), 63.

1.3.2 - Les régimes de citoyenneté

Dans une situation de politiques « normales » (où il n’y a pas de crise majeure des institutions nationales), les relations entre l’État et la société peuvent être décrites comme prenant la forme de régimes⁶⁸ relativement stabilisés et relativement cohérents pour permettre une reproduction, au moins partielle, de ces relations dans le temps. On peut alors identifier pour certains des régimes d’accumulation, pour d’autres des régimes de protection sociale mais aussi des régimes de citoyenneté. Le concept de régime de citoyenneté, emprunté à Jane Jenson, désigne les relations –établies et reconnues– entre l’État et la société civile, et plus spécifiquement les formes de la représentation légitime⁶⁹. La notion de représentation recouvre ici deux dimensions fondamentales: la représentation des citoyens considérée légitime par l’État (à travers leurs intérêts) et la représentation des citoyens par eux-mêmes. Selon Jenson et Phillips, pour qu’un régime de citoyenneté soit stable, il est nécessaire que ces deux dimensions soient congruentes.

Dans la perspective du hors-travail, chacune des dimensions de la représentation est devenue problématique. La représentation des intérêts des travailleurs, traditionnellement accordée aux syndicats, ne rend compte que partiellement des intérêts des personnes en situation de hors-travail. Le hors-travail est un terrain de bataille à la fois pour les syndicats qui doivent se positionner par rapport à cette nouvelle problématique et à une population toujours croissante de personnes situées hors de la sphère de l’emploi, et pour les personnes elles-mêmes qui, de plus en plus, cherchent la reconnaissance collective de leurs situations et la légitimation de leurs représentations⁷⁰. La seconde forme de la représentation est particulièrement cruciale

⁶⁸Pour une explicitation de la notion de régime importée de l’approche de la régulation, voir Jane Jenson, « Crisis, Identity and Political Discourse: Turn-of-the-Century France », *Political Power and Social Theory* 9 (1995), 3-22.

⁶⁹Jane Jenson et Susan D. Phillips, « Regime Shift: New Citizenship Practices in Canada », *International Journal of Canadian Studies* 4 (automne 1996), 1-25.

⁷⁰Voir les mouvements de chômeurs en France, par exemple. Jean-René Pendariès « Les mouvements des chômeurs et des précaires: contradictions et enjeux », 3-10.

dans le cas du hors-travail: peut-on dire que les personnes en situation de hors-travail se définissent comme des chômeurs? des pauvres? des exclus? Nous avons émis l'hypothèse inverse selon laquelle elles tendraient à se construire une représentation d'elles-mêmes conforme à l'idée de « citoyens à part entière ».

L'enjeu identitaire est double. Il se situe au niveau de la représentation des personnes en situation de hors-travail véhiculée par les acteurs collectifs participant au processus politique (dont l'État), mais aussi au niveau de la représentation individuelle que ceux-ci se font d'eux-mêmes. Pour appréhender cet aspect, qui n'est pas présent dans « l'outillage théorique » de départ, nous utilisons le concept de « forme identitaire » développé par Claude Dubar à propos de la socialisation professionnelle⁷¹.

Pour Dubar, les formes identitaires constituent:

« des configurations socialement pertinentes et subjectivement significatives de nouvelles catégorisations indigènes permettant aux individus de se définir eux-mêmes et d'identifier autrui lorsque les catégories officielles deviennent problématiques. Les formes identitaires ne constituent donc pas des identités sociales établies; elles se transforment sans cesse »⁷².

Il distingue l'identité professionnelle qui renvoie au domaine du travail et l'identité sociale qui concerne le statut social. Comme pour les régimes de citoyenneté, les formes identitaires sont composées d'une double dimension: l'identité pour autrui (la façon dont autrui m'identifie) et l'identité pour soi (la façon dont je m'identifie). Une crise identitaire surgit quand ces deux aspects ne correspondent plus. Nous analysons les entretiens avec les personnes en situation de hors-travail à partir de l'approche développée par Dubar.

Si, comme le posent les auteurs à propos du Canada⁷³, les deux dimensions du régime de citoyenneté ne sont plus en phase, nous devrions trouver une nette distinction entre la façon dont les acteurs institutionnels et politiques reconnaissent et

⁷¹Claude Dubar, « Formes identitaires et socialisation professionnelle », *Revue française de sociologie* 33, 4 (octobre-décembre 1992), 505-529 et Claude Dubar, *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles* (Paris: Armand Collin, 1996).

⁷² Claude Dubar, « Formes identitaires et socialisation professionnelle », 523.

⁷³Jane Jenson et Susan D. Phillips, « Regime Shift: New Citizenship Practices in Canada », 1-25.

traitent le hors-travail et la façon dont les citoyens en situation de hors-travail se représentent. L'analyse des entrevues apportera un éclairage sur cette question, qu'il aurait été impossible de traiter à partir des acteurs collectifs uniquement. En revanche, une recherche basée seulement sur des entrevues ne nous aurait pas permis d'atteindre des conclusions au niveau du régime de citoyenneté.

L'opérationnalisation de la notion de régime de citoyenneté passe par l'adoption d'une perspective de recherche en termes de formes identitaires parce que le citoyen en situation de hors-travail ne bénéficie pas ou peu de médiation au sein du processus politique. De ce point de vue, la recherche entreprise innove, en élargissant l'étude des régimes de citoyenneté à la sphère « extra-publique »⁷⁴. Dans quelle mesure le hors-travail, comme champ d'investigation du politique, participe-t-il à la construction d'un nouveau régime de citoyenneté? Et dans quelle mesure les personnes, par la construction de formes identitaires spécifiques, contribuent-elles à ce processus ?

Pour répondre à cette double interrogation, l'analyse des discours politiques (première partie de la thèse) nous permettra d'identifier les représentations sociales dominantes, dans la sphère du hors-travail, qui participent à la définition de la citoyenneté, selon les trois dimensions spécifiées (participation économique, sociale et politique); la seconde partie de la thèse met à jour la construction des formes identitaires des individus afin de mesurer le positionnement des personnes par rapport à ces représentations dominantes et leur ré-interprétation de celles-ci. Avec la mise en relation de ces deux niveaux d'analyse, nous pourrions conclure à l'existence -ou non- de formes citoyennes nouvelles.

Ce cadre théorique appelle une méthodologie spécifique qui se décline en trois points : la comparaison, l'analyse de discours et l'analyse d'entretiens.

⁷⁴La plupart des personnes rencontrées n'ayant pas accès à la sphère publique par le biais de collectifs ou d'associations les représentant.

1.4- La méthodologie utilisée

1.4.1- La méthode comparée

La méthode comparée nous a conduit à collecter l'information dans deux pays, autour d'une politique publique relevant de la même logique d'intervention.

Le choix des sociétés

Dans une étude comparative, plusieurs stratégies de recherche sont possibles. Nous avons choisi la méthode par cas (et non l'analyse par variables) afin de tenir compte de l'histoire et de la spécificité de chaque cas étudié⁷⁵. Il s'agissait, ensuite, de choisir entre la méthode de l'accord et la méthode de la différence développée par John Stuart Mill: des cas différents avec un même phénomène à expliquer ou des cas semblables avec une fois le phénomène à expliquer présent, l'autre fois absent. Dans le langage de Przeworski et Teune, nous utilisons le « *Most Different System Design* »⁷⁶ qui consiste à choisir deux ensembles structurellement distincts afin de montrer la similitude des relations qui existe entre les variables, indépendamment du contexte structurel. Ainsi,

« Le but de la méthode comparative n'est pas de faire l'inventaire des différences et des ressemblances, mais de faire de ce repérage le vecteur d'une explication des processus sociaux »⁷⁷.

Nous avons choisi le Québec et la France comme lieu d'étude dans cette perspective. En effet, les structures politiques (province au sein d'un État fédéral d'un côté, État centralisé de l'autre), économiques (économie de marché libérale au Québec,

⁷⁵Voir Charles Ragin, *The Comparative Method: Moving Beyond Qualitative and Quantitative Strategies* (Berkeley : University of California Press, 1985).

⁷⁶Alan Przeworski et H. Teune, *The Logic of Comparative Social Inquiry* (New-York: Wiley-Interscience, 1970).

⁷⁷Bertrand Badie et Guy Hermet, *Politique comparée* (Paris: Presses universitaires de France, 1990), 18.

économie mixte⁷⁸ en France) et culturelles (culture nord-américaine, culture européenne) apparaissent fortement contrastées dans ces deux sociétés⁷⁹. De plus, la forme concrète du hors-travail varie d'un continent à l'autre: en Amérique du Nord le risque de chômage est élevé mais sa durée est courte alors qu'en Europe, le risque de chômage est moindre mais sa durée est longue⁸⁰. Si, en dépit de ces différences, les résultats s'avèrent identiques, la méthode comparée permettra de conclure qu'indépendamment de la société de référence, la situation de hors-travail conduit à la construction de formes de citoyenneté similaires.

Afin d'opérationnaliser le hors-travail, tel que défini, il est nécessaire de sélectionner des objets politiques révélateurs de ce phénomène. Les programmes récents d'assistance-chômage apparaissent les plus pertinents.

Les programmes d'assistance-chômage

Les systèmes d'assurance-chômage contemporains sont confrontés à des problèmes jusque-là inexistantes : le nombre croissant de chômeurs, la durée croissante du chômage et la récurrence de celui-ci. Ces trois éléments modifient en profondeur la nature du risque à couvrir et questionnent l'architecture des systèmes de protection des chômeurs. Comme le souligne Jean-Louis Dayan, nous sommes passés du risque simple de chômage au risque multiple de discontinuité professionnelle⁸¹. Comment les politiques ont-elles répondu à cette mutation du risque et à l'apparition de la question

⁷⁸L'économie mixte désigne la combinaison d'entreprises privées et d'entreprises publiques dans l'économie française.

⁷⁹Pour une synthèse de ces différences quant au traitement de la pauvreté voir Merrien, dir., *Face à la pauvreté*, 9-28; et à un niveau plus général, Gøsta Esping-Andersen, *Welfare States in Transition. National Adaptations in Global Economy* (London: Sage, 1996), 1-31.

⁸⁰Rapport de l'OCDE (1994), cité par Jean-Louis Dayan, « L'avenir de l'assurance-chômage: à nouveaux risques, nouveau régime? », *Droit social* 7-8 (juillet-août 1996), 670-679.

⁸¹Jean-Louis Dayan, « L'avenir de l'assurance-chômage: à nouveaux risques, nouveau régime? », , 670-679.

du hors-travail? Selon Cécile Lefevre, trois groupes de pays peuvent être distingués⁸² : les pays où il existe un système d'assurance-chômage et un système de solidarité-chômage (financé par l'État) avec éventuellement en plus un système de revenu minimum (Allemagne, France, Espagne, Irlande, Autriche, Portugal et Grèce); les pays où l'on trouve seulement un système d'assurance-chômage (Italie); les pays où existent un système d'assurance-chômage et un système de revenu minimum non réservé aux seuls chômeurs : Belgique, Pays-Bas, Danemark, Luxembourg, Grande-Bretagne et nous rajoutons le Canada.

Bien que cette classification reflète fidèlement la structure des systèmes de protection sociale envers les chômeurs, elle ne permet pas de saisir le mouvement récent affectant la plupart des pays occidentaux. Depuis le milieu des années 1980, l'apparition d'une nouvelle forme de protection, que nous nommons « assistance-chômage », à la croisée des chemins entre populations actives et inactives et entre système d'assurance et d'assistance⁸³, constitue un élément central des changements affectant les modes d'action de l'État. Ces politiques et mesures spécifiques sont parfois le résultat de transformations des systèmes anciens (comme dans le cas du Québec pour son système d'aide sociale) ou le résultat de l'introduction de nouveaux dispositifs (comme dans le cas de la France avec le Revenu Minimum d'Insertion (RMI)). Dans tous les cas, ces programmes d'assistance-chômage sont accompagnés de « politiques actives »⁸⁴ plus ou moins diversifiées. C'est l'analyse de ce troisième type de politique qui nous permet de qualifier qualitativement le changement et non seulement de faire état de ce qui n'est plus.

⁸²Cécile Lefèvre, « Couverture du risque chômage: éléments de comparaisons internationales », *Économie et Statistique* 291-292 (1996), 121-133.

⁸³Gérard Boismenu et Pascale Dufour, « Nouveaux principes de référence et de différenciation des arbitrages politiques: le cas des politiques à l'égard des sans-emploi », *Revue canadienne de science politique* 31 (mars 1998), 113-142.

⁸⁴Selon les termes consacrés par les organisations internationales comme le BIT ou l'OCDE.

Plus spécifiquement, nous avons choisi de considérer, sur une période allant de 1992 à 1997, les réformes mettant en place des systèmes d'assistance-chômage au Québec et en France.

Au Québec, les politiques d'emploi sont à la fois de compétence fédérale pour ce qui concerne le système d'assurance-chômage et de compétence provinciale pour les systèmes d'assistance sociale et de formation de la main-d'œuvre. L'État fédéral canadien est donc un acteur central de la politique de l'emploi au Québec. D'ailleurs, les transformations récentes qui ont eu lieu au Québec ne sont pas indépendantes des transformations opérées au sein du système d'assurance-chômage, au niveau fédéral. Les réformes successives de ce système ont eu pour effet principal d'évincer une partie croissante des chômeurs hors du programme d'assurance, notamment par le resserrement des critères d'admission et la diminution de la durée des prestations⁸⁵. Les systèmes provinciaux d'assistance sociale ont donc hérité de populations dont la caractéristique principale était le manque de travail et non l'inaptitude au travail.

Parce que la réforme du système d'assistance sociale au Québec s'est faite, en partie, en réaction à la politique fédérale en matière d'assurance-chômage, nous considérons deux processus de réformes : celui ayant mené à l'adoption de « l'assurance-emploi » en 1995 (au niveau fédéral) et celui ayant mené à l'adoption au Québec de la loi sur « Le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale » (1998). Cette dernière, composée de deux volets, nous intéresse plus particulièrement par son deuxième volet, qui instaure un véritable programme « d'assistance-chômage ». La prise en compte de ces deux processus de réforme nous permettra également, du point de vue comparatif, de voir si les débats entourant le hors-travail sont posés dans les mêmes termes au niveau fédéral et au niveau provincial (est-ce que le problème à résoudre, les populations ciblées, les solutions proposées marquent une différenciation suivant le type de système considéré ou non ?).

⁸⁵ Voir notamment Gérard Boismenu et Alain Noël, « La restructuration de la protection sociale en Amérique du Nord et en Europe », *Cahiers de recherche sociologique* 24 (1995), 49-85.

Spécifions toutefois, que le cas du Québec ne peut être considéré comme représentatif de l'ensemble des systèmes provinciaux d'assistance sociale. Malgré l'existence d'un cadre législatif fédéral, qui fournit les grandes lignes juridiques à suivre pour les provinces, on ne peut parler d'uniformité nationale en termes d'assistance sociale au Canada⁸⁶. Le fait qu'il existe peu de mécanismes de contraintes du côté du gouvernement central pouvant lui permettre d'uniformiser les systèmes provinciaux en place et le fait que la question du partage des coûts, qui aurait pu entraîner un effet centralisateur et uniformisateur, a essentiellement été traitée du point de vue technique, ont contribué à cet éclatement relatif de l'assistance sociale au Canada⁸⁷. C'est pourquoi, la recherche proposée concerne uniquement le Québec et non le Canada dans son ensemble.

Dans le cas français, l'instauration d'un système d'assistance-chômage remonte à la mise en place du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) en 1988. Le RMI constitue une réponse institutionnelle directement liée à la nouvelle problématique posée par l'existence d'un chômage non seulement croissant mais durable⁸⁸. De plus, cette politique a été l'objet d'un nombre considérable de débats et de travaux, nous fournissant une large documentation. Cependant, les débats entourant l'instauration du RMI se sont sensiblement modifiés avec le temps. Si à la fin des années 1980 les premières études portant sur le dispositif soulignent la spécificité des populations bénéficiaires (des hommes isolés jusque-là inconnus des services sociaux)⁸⁹ en 1992, lors de la réforme du RMI, qui fait suite à son évaluation sur l'ensemble du territoire national, ce sont les similitudes avec les populations utilisatrices des services publics de

⁸⁶Gerard W. Boychuk, « Reforming the Canadian Social Assistance Complex: The Provincial Welfare State and Canadian Federalism », dans Douglas. M Brown and J.W. Rose, *Canada: The State of the Federation*, 1995 (Kingston: Institute of Intergovernmental Relations, 1995).

⁸⁷Gerard W. Boychuk, *Patchwork of Purpose: The Development of Provincial Social Assistance Regimes in Canada* (Montréal: McGill - Queen's University Press, 1998).

⁸⁸ Gérard De Rigger, Claude Legrand et Jean-Louis Outin, « Le RMI et l'archipel de l'emploi », *Revue française des affaires sociales*, 2 (avril-juin 1991), 27-42.

⁸⁹Robert Castel et Jean-Louis Lae, dir., *Le RMI: une dette sociale* (Paris:L'Harmattan, 1992), introduction.

l'emploi qui sont mises à jour⁹⁰. C'est pourquoi, plutôt que de considérer le RMI, version 1988, nous concentrerons notre attention sur la révision de la loi datant de 1992, d'autant plus qu'elle a été largement moins publicisée que son aînée. Le projet de Loi sur « Le renforcement de la cohésion sociale », discuté en partie à l'Assemblée Nationale au printemps 1997, mais jamais adopté pour cause de dissolution du Parlement et d'élections législatives anticipées, constitue un prolongement des débats qui ont entouré le RMI. Faisant suite d'une part aux promesses de la campagne présidentielle de 1995 et d'autre part à une demande forte de la part des associations œuvrant dans le domaine de « l'exclusion »⁹¹, le projet de loi a été un vecteur central de discours au sujet du hors-travail. Enfin, les modifications successives apportées au système d'assurance-chômage, dans la mesure où elles interfèrent avec le dispositif RMI, seront prises en compte.

D'autres réformes majeures ont eu lieu dans chacun des pays considérés. Nous pensons plus particulièrement au secteur des politiques familiales qui a connu de profondes modifications ces dernières années, en particulier dans le cas canadien. En 1993, est instaurée, au niveau fédéral, la Prestation fiscale pour enfants qui remplace le système universel d'allocations familiales et de crédits d'impôts pour enfants⁹². Pour certains auteurs⁹³, ce n'est qu'à travers ces nouvelles politiques qu'il serait possible de rendre compte des changements en cours au sein des États modernes, pour deux raisons principales: les politiques familiales mises en place sont réellement nouvelles et non pas des ajustements à la baisse ou à la marge des politiques anciennes; ce déplacement de la

⁹⁰ À noter que le système d'assurance-chômage a également été modifié en 1992, d'une manière comparable au système canadien du point de vue du resserrement des conditions d'admission et de la diminution de la durée des prestations.

⁹¹ Voir le chapitre III pour le détail du processus avorté de réforme.

⁹² Cette nouvelle prestation est versée aux familles admissibles selon un montant déterminé en fonction du revenu. Canada, Ministère du Développement des Ressources Humaines, La sécurité sociale dans le Canada de demain. Document de travail (Ottawa, Ministère des approvisionnements et services, 1994).

⁹³ En référence à la critique récente adressée par Jane Jenson aux travaux des féministes et celle plus ancienne de Breton et Levasseur adressée à l'École de la régulation. Jane Jenson, « Who Cares? Gender and Welfare Regimes », 183; Gilles Breton et Carol Levasseur, « État, rapport salarial et compromis

prise de vue analytique permet de voir ce qui est en train de se recomposer et non seulement de se décomposer. Les études portant sur la période actuelle resteraient ainsi prisonnières d'une vision étroite de l'État (un État du travail) et des relations entre cet État et la société (essentiellement les salariés ou la force de travail), alors que l'analyse par le secteur des politiques familiales permettrait de prendre en compte non pas ce qui ne fonctionne plus (l'État-providence malade du travail) mais ce qui change: le rapport État-sphère domestique-travail et l'articulation de ces trois éléments.

S'il est vrai que la vision dominante de l'État dans la littérature portant sur l'État-providence est celle d'un État du travail, l'argument avancé pêche par excès. Il sous-entend qu'un changement dans le secteur des politiques familiales est qualitativement plus significatif qu'un changement dans le secteur de l'assurance-chômage, du point de vue du sens des transformations. Or, si nous voulons analyser différemment l'État-providence, il est tout aussi important de sortir de la logique sectorielle propre à l'analyse des politiques publiques, que d'analyser de nouveaux « secteurs » des politiques. En effet, ce qui change, fondamentalement, c'est la question sociale à laquelle l'État doit répondre. Rien ne permet de supposer *a priori* que la logique sectorielle sera la réponse privilégiée de l'État, d'autant moins que la question sociale tend à devenir polymorphe. En privilégiant une analyse transversale de l'action publique, qui considère le plus possible le hors-travail dans sa globalité, on se situe dans une perspective tout aussi prometteuse.

La question sociale des Trente Glorieuses, formulée en termes de chômage involontaire et transitoire⁹⁴, était directement liée au travail salarié d'une partie croissante de la population active, y compris la main-d'œuvre féminine. Aujourd'hui, la société salariale se métamorphose, pour reprendre les termes de Robert Castel⁹⁵, et c'est dans cette perspective que l'ensemble de la question sociale se modifie. Comment traiter

institutionnalisés », dans Gérard Boismenu et Daniel Drache, dir., *Politique et régulation. Modèle de développement et trajectoire canadienne* (Montréal: Méridien - l'Harmattan, 1990), 70-98.

⁹⁴Robert Salais, Nicolas Baverez et Bénédicte Reynaud, *L'invention du chômage: histoire et transformations d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980* (Paris: Presses universitaires de France, 1986).

de ce changement global de la question sociale? Afin de rendre la recherche opérationnelle et matériellement gérable, nous avons choisi de traiter de la problématique (nouvelle) du hors-travail. Les réponses institutionnelles au chômage de masse et au chômage de longue durée passe d'une part par des réformes des programmes dits traditionnels de l'État-providence (les programmes d'assurance-chômage) mais également par la mise en place de programmes qui se situent, comme nous l'avons vu, à l'intersection d'une logique d'assurance et d'assistance. Autrement dit, les systèmes d'assistance sociale ne pouvant répondre aux situations de hors-travail, non couverts par les systèmes d'assurance, les États occidentaux contemporains ont presque tous mis en place un troisième type de programme⁹⁶. Nous verrons d'ailleurs, dans l'étude approfondie de ces programmes de troisième type qu'ils ne sont pas sans lien avec les modifications apportées aux politiques familiales, que ce soit au Canada ou en France.

Pour chaque réforme ou projet sélectionné, le corpus de textes se compose:

- a) des documents officiels, incluant les textes législatifs s'ils ont été adoptés ainsi que les principaux règlements administratifs concernant la mise en œuvre;
- b) des débats en chambre et des présentations effectuées par les principaux acteurs sociaux devant les comités permanents -ou spéciaux- de la Chambre des communes (ou l'équivalent pour la France) au moment de la discussion des réformes;
- c) des articles de journaux parus durant la période de discussion et d'adoption des réformes.

⁹⁵ Robert Castel, *Métamorphoses de la question sociale*.

⁹⁶Gérard Boismenu et Pascale Dufour, « Nouveaux principes de référence et différenciation des arbitrages politiques: le cas des politiques à l'égard des sans-emploi », *Revue canadienne de science politique* 31, 1 (1998), 113-142.

L'ensemble des textes a été disséqué à partir d'une grille d'analyse, permettant la mise à jour des différentes représentations sociales véhiculées⁹⁷. Dans chaque cas ont été retenues: les représentations sociales du travail et du hors-travail, des travailleurs et des personnes en situation de hors-travail, du rôle de l'État et des problèmes sociaux à résoudre. Ces quatre représentations sociales, prises conjointement, définissent une ou des formes de citoyenneté dans lesquelles les relations économiques, sociales et politiques entre l'État et les citoyens sont organisées de manière plus ou moins cohérentes. Les chapitres II et III procèdent à l'analyse par cas et le chapitre IV clôt cette première partie en établissant la synthèse des résultats au niveau des discours politiques. La seconde partie de la thèse porte sur les entretiens avec les personnes.

Les systèmes d'assistance-chômage, ainsi que les nouvelles mesures de politiques d'emploi qui les accompagnent, nous intéressent autant comme reflet d'une innovation institutionnelle, que comme projets politiques au sujet desquels se produit du discours. La production de discours à ces moments charnières du traitement politique du hors-travail sert de révélateur aux interprétations de la réalité sociale existant dans chaque société considérée. L'État est ici étudié à partir de ses modes d'action (les programmes composant le système d'assistance-chômage) et du discours produit par ses acteurs (hauts fonctionnaires et acteurs institutionnels) au moment de la discussion des réformes sur la place publique. En même temps que la forme de l'action de l'État change, les acteurs étatiques modifient la réalité sociale sur laquelle ils interviennent par le sens qu'ils donnent à leurs actions. Autrement dit, l'État est directement impliqué dans le problème qu'il est censé régler.

L'analyse des discours politiques est basée sur la notion d'univers de discours et celle de représentations sociales.

⁹⁷Voir l'annexe I.

1.4.2 - L'univers des discours politiques et la notion de représentation sociale

Le discours politique, comme objet d'analyse, est composé de deux dimensions centrales. Il est à la fois le véhicule des pratiques politiques et l'expression d'une éthique sociale, entendue comme ensemble de normes et de valeurs. Ainsi, le discours est à la fois un cadre normatif et un guide pour l'action⁹⁸.

Cependant, le discours n'est pas un objet d'analyse figé, aux contours définis, c'est un processus continu de négociations de sens, de luttes entre acteurs sociaux à propos de ce qui est acceptable et de ce qui ne l'est pas⁹⁹. De ce point de vue, la formulation des discours politiques est aussi l'expression de luttes sociales entre acteurs participant au processus politique. L'univers des discours politiques est alors le lieu d'expression des intérêts et conflits entre groupes, c'est en son sein que sont déterminés les paramètres du débat politique. Le processus conduisant à la formulation du discours politique dominant détermine, *in fine*, la façon dont les questions vont être posées mais aussi la façon dont les réponses seront apportées.

L'univers des discours politiques est le lieu de la mise à jour des relations de pouvoir, des conflits entre acteurs sociaux qui conduisent à la formulation -ou non- d'un rapport social dominant à propos du hors-travail. Avant d'arriver à une image globale des univers des discours politiques au Québec et en France, il est nécessaire de le déconstruire à partir d'une unité d'analyse, la représentation sociale.

Selon Moscovici¹⁰⁰, un objet social n'existe pas en lui-même, il existe pour un individu ou un groupe, en relation. Toute représentation est une forme de vision du monde qui permet à l'individu ou au groupe de donner un sens à ses conduites et de comprendre la réalité à travers son propre système de référence. Dans cette perspective,

⁹⁸ Sur la dimension hybride de l'action politique, voir Mitchell Dean, « Governing the Unemployed Self in an Active Society », *Economy and Society* 24, 4 (1995), 559-583.

⁹⁹ Nous empruntons le concept d'univers du discours politique à Jane Jenson. Voir notamment Gérard Boismenu et Jane Jenson, « La réforme de la sécurité du revenu pour les sans-emploi et la dislocation du régime de citoyenneté canadien », *Politique et sociétés* 30 (1996), 29-52.

¹⁰⁰ Cité par Olivier Mériaux, « Référentiel, représentation(s) sociale(s) et idéologie » dans Alain Faure, Gilles Pollet et Philippe Warin, dir., *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel* (Paris : L'Harmattan, Logiques politiques, 1995), 49-68.

la représentation n'est pas un simple reflet de la réalité, elle est une organisation signifiante. Les représentations remplissent quatre fonctions essentielles¹⁰¹: comprendre et expliquer la réalité, définir l'identité, guider les comportements et les pratiques et permettre *a posteriori* de justifier les prises de position et les actions entreprises. Il est donc nécessaire de regarder le contenu et la structure de la représentation. À partir de l'ensemble des représentations sociales mises à jour, nous avons construit des répertoires de représentations, c'est-à-dire l'éventail des représentations possibles (socialement acceptables) dans un contexte donné sur un sujet précis¹⁰². Ces répertoires de représentations sociales et leur agencement respectif nous permettent alors d'établir le sens des univers discursifs étudiés.

L'univers des discours politiques ainsi compris et opérationnalisé, à travers la notion de représentation sociale, inclut les différents acteurs (politiques, institutionnels, économiques) impliqués dans le processus politique ainsi que les rapports de force en jeu.

1.4.3 - Les entretiens semi-directifs

La seconde partie de la thèse présente les résultats tirés de 52 entrevues menées auprès de personnes en situation de hors-travail, aussi prestataires des programmes d'assistance-chômage, dans les deux pays considérés.

Le matériel de recherche utilisé dans la seconde partie de la thèse se présente à la fois sous la forme d'entretiens semi-directifs (la manière dont il a été recueilli)¹⁰³ et de récits (l'histoire que racontent les personnes à propos de leur perception du hors-travail). En tant que récit individuel, le discours est la construction d'un univers symbolique ayant une relative cohérence et étant, ou non, partagé par d'autres répondants.

¹⁰¹Jean-Paul Abric, dir., *Pratiques sociales et représentations* (Paris: Presses universitaires de France, 1994).

¹⁰²Selon les termes de Bruno Jobert, « La régulation politique contemporaine », Communication présentée à l'Université d'Été Transfrontalière 1997 (Lausanne: 30 septembre - 3 octobre 1997), 2.

L'utilisation d'entrevues comme matière première de recherche implique de choisir une population et de la considérer dans un contexte spécifique. Les personnes rencontrées ont entre 25 et 35 ans et sont bénéficiaires de la sécurité du revenu ou du revenu minimum d'insertion au moment de la rencontre. Pourquoi avoir ciblé les 25-35 ans? Pour des raisons pratiques évidentes, il était impossible d'étudier le hors-travail, tel que défini, dans son ensemble. Comme le questionnement principal de la recherche porte sur la construction identitaire des individus en situation de hors-travail, il nous a semblé judicieux de prendre des jeunes adultes, au moment où, en théorie, l'identité professionnelle se forge de manière durable. De plus, ces jeunes adultes d'aujourd'hui constitueront le corps et le cœur de la force de travail de demain; le passage par le hors-travail en début de vie active devenant, dans cette perspective, la quasi-norme de toute une cohorte. Quels impacts et quelles perspectives cette expérience du hors-travail ouvrent-elle? Enfin, la tranche d'âge des 25-35 ans constitue une fausse catégorie sociologique, un entre-deux âges qui permet de conserver la diversité des trajectoires possibles à l'intérieur de la sphère du hors-travail, tout en éliminant, pour une grande part, les cas spécifiques des primo-demandeurs d'emplois et des fins d'activité (préretraites, retraites, forcées ou non). De la même manière, la problématique des chômeurs âgés n'apparaît pas dans notre population. L'exclusion partielle ou totale de toutes ces situations individuelles, bien que faisant partie intégrante du phénomène que nous tentons d'appréhender, ne nous semble pas limitative, dans la mesure où nous recherchons des phénomènes en émergence, liés à l'évolution parallèle du marché du travail, que l'on considère la prolifération des « nouvelles situations d'emploi » ou plus simplement le manque d'offre de travail.

La limitation de la population eu égard à leur « appartenance institutionnelle » (prestataires du système d'assistance sociale ou du dispositif RMI) suit la même logique. Même si les allocataires du système d'assurance-chômage, les personnes ne recevant aucune prestation et celles bénéficiant d'autres types de programmes sont, de fait, exclus

¹⁰³Voir la grille d'entrevue, annexe I.

de l'analyse, la solution adoptée comporte trois avantages. Elle garantit une « appartenance institutionnelle » identique pour chacun des répondants, facilitant la comparaison ; la diversité des trajectoires individuelles permet de retrouver, dans l'itinéraire des personnes, des récits de « passage » d'un programme à l'autre ; et surtout, elle concentre l'analyse sur la population qui semble la plus « parlante » pour notre propos.

Les personnes prestataires des systèmes d'assurance-chômage sont a priori moins installées dans l'espace du hors-travail, étant donné les conditions de plus en plus sévères d'accès aux prestations. Leur situation de chômage a également plus de chance d'être liée à une rupture « classique » du lien d'emploi. Les personnes ne bénéficiant d'aucune prestation, pour leur part, sont très difficiles à rejoindre puisqu'elles ne sont pas ou peu répertoriées par les services d'emploi. Autant au Québec qu'en France, le dispositif RMI et la refonte des anciens programmes de sécurité du revenu traduisent une volonté politique de répondre à des situations nouvelles de chômage d'une partie croissante de la population, non couverte par le régime traditionnel d'assurance-chômage, et qui ne relèvent pourtant pas de la traditionnelle assistance. À chacun de ces régimes correspond un statut spécifique pour le bénéficiaire et un rapport théorique aux institutions chargées de son dossier. Ce rapport institutionnel, formalisé dans des dispositifs administratifs spécifiques, situe également les individus par rapport au reste de la société. S'ils ne sont pas reconnus par ce qu'ils *font*, puisqu'ils sont chômeurs, ils sont reconnus, répertoriés, classés par ce qu'ils *sont*, des individus sans ressources. Les personnes rencontrées savaient qu'elles étaient interviewées comme bénéficiaires et se situaient d'emblée par rapport à ce schéma.

Les personnes rencontrées ont été choisies selon la méthode boule-de-neige¹⁰⁴. Cette méthode de sélection des populations comporte de très grands avantages dans la

¹⁰⁴ Qui consiste à prendre contact avec des individus référés par une tierce personne, connue des deux parties.

conduite des entrevues. Comme le souligne Pierre Bourdieu dans sa préface à l'ouvrage *La misère du monde*¹⁰⁵, la méthode boule-de-neige permet d'avoir un rapport de confiance quasi-immédiat avec l'interviewé. De plus, elle permet aux répondants de refuser plus facilement une entrevue (c'est plus commode par l'intermédiaire d'une connaissance proche). La méthode boule-de-neige peut avoir pour effet de cantonner le chercheur dans un éventail restreint de profils de personnes. On peut limiter ce biais en multipliant les points d'entrée, ce que nous avons fait. Pour des raisons de réseaux personnels et d'accès aux populations, il a été plus facile de diversifier les points d'entrée au Québec qu'en France. En France, les contacts se sont essentiellement faits par le biais d'associations qui travaillent avec ou pour des bénéficiaires du RMI. Le passage par des structures formelles est problématique si la personne référence est impliquée dans un rapport hiérarchique avec l'enquêté. Dans la mesure du possible, nous avons limité ce genre de situations. Dans 70% des entrevues la tierce personne impliquée était proche de l'enquêté.

Le matériel recueilli est oral, court et partiel. S'il est toujours délicat de parler de moyenne sur un si petit nombre d'entrevues, on peut néanmoins mentionner que plusieurs entrevues (une dizaine) ont duré plus de 2 heures (entre 2 et 5h), et les autres entre 1h (la plus courte) et 2h (la moyenne). D'un point de vue purement qualitatif, nous avons obtenu l'éventail des discours possibles sur les thèmes abordés. En effet, la saturation a été atteinte au bout d'une vingtaine d'entrevues, dans chaque pays; les cinq entrevues restantes permettant de valider cette saturation. La recherche systématique de « cas négatifs », les cas qui contredisent le modèle provisoirement saturé, contribuent à la fois à la vérification du modèle et à son raffinement. C'est également une manière de résoudre la représentativité de l'échantillon¹⁰⁶. Si le travail effectué n'a aucune prétention

¹⁰⁵Pierre Bourdieu, dir., *La misère du monde* (Paris: Le Seuil, 1993) mais aussi Paul Grell et Anne Wert, *Héros obscurs de la précarité, des sans-travail se racontent, des sociologues analysent* (Montréal: L'Harmattan, Logiques sociales, 1993).

¹⁰⁶Danielle Desmarais et Paul Grell, dir., *Les récits de vie. Théorie, méthode et trajectoires types* (Montréal: Saint-Martin, 1986); Lise Binet et Teresa Shérif, « Les récits de vie. Mode d'emploi », *Revue canadienne de service social* 9, 2 (1992), 183-260.

à la représentativité en termes d'échantillon statistique, il peut prétendre à la représentativité des discours possibles dans une situation donnée de vie, sur des thèmes précis.¹⁰⁷

« La saturation consiste à dégager des processus dont on peut admettre leur efficacité dans la réalité sociale étudiée et ainsi leur confier une portée d'action plus générale. Il ne s'agit pas de saturer sur l'ensemble des trajectoires mais sur des processus qui les traversent de part en part à des moments précis. De même on ne peut saturer sur la réalité qui est irréductible à l'analyse sociologique dans sa totalité, mais on sature sur la représentation que s'en font les chercheurs lors de la production des hypothèses »¹⁰⁸.

Les entrevues sont analysées sous deux angles distincts: comme récits de pratiques sociales (chapitre V) et comme univers de croyance (chapitre VI), à partir de l'approche développée par Dubar concernant la « construction des formes identitaires »¹⁰⁹.

Aussi délicate que soit la conduite d'entrevues semi-directives de ce type, elles fournissent un matériel de recherche indispensable à la compréhension des relations microsociologiques. La recherche de sens, de repères, dans notre monde en mutation hante les chercheurs en sciences sociales depuis une dizaine d'années et peut, de moins en moins, faire l'économie de ce type d'analyse.

1.5 - La pertinence et la portée de la recherche

Sans revenir sur les avantages de l'approche développée dans une perspective de compréhension du changement social, nous insistons sur ce qui constitue l'apport principal de la thèse. La difficulté centrale qui a été soulevée et à laquelle nous avons essayé de répondre dans ce chapitre est la suivante: comment penser les relations État-citoyens dans un processus politique où les principaux intéressés, les récepteurs des politiques, sont en position de subordination et ne bénéficient pas, ou peu, de médiation

¹⁰⁷ Pour des précisions sur le profil des personnes et les contextes des rencontres, voir le chapitre V.

¹⁰⁸ Danielle Desmarais et Paul Grell, dir., *Les récits de vie. Théorie, méthode et trajectoires types*, 92-93.

¹⁰⁹ Les détails concernant la méthode d'analyse des entrevues sont présentés dans la deuxième partie de la thèse (chapitre V et VI).

politique ? Dit autrement, comment peut-on penser l'action politique des subordonnés ? Sans prétendre résoudre la globalité de la question, le modèle théorique développé devrait permettre de proposer des pistes de solutions en tentant d'allier deux plans d'observations traditionnellement distincts: le niveau du processus politique et le niveau infra-politique, des individus.

La recherche s'est donnée pour objectif de donner du sens, de qualifier qualitativement le changement en cours et de comprendre les mécanismes de reconstruction à l'œuvre dans la sphère du hors-travail. La place centrale du phénomène étudié apporte un potentiel de généralisation à la recherche. En effet, en faisant état de changements au sein du hors-travail, nous faisons, du même coup, état de transformations au sein de la société salariale. Il devrait donc être possible, au moins théoriquement et par déduction, de statuer sur la nature du changement global (changement paradigmatique ou non au niveau cognitif, changement irréversible ou non au niveau des pratiques institutionnelles, prédiction en termes de comportements individuels et de modes d'action de l'État). Si nous arrivons à montrer qu'apparaissent des formes citoyennes nouvelles, indépendamment de la société de référence, dans la sphère du hors-travail, nous pourrions spéculer sur l'impact de ces phénomènes dans la sphère du travail. Cependant, il sera impossible de statuer sur la globalité du changement dans la mesure où cela nécessiterait une théorie « totale » de la société, qu'il est bien sûr impossible de réaliser.

1.6-Le plan de la thèse

La thèse est divisée en deux parties distinctes. La première partie, qui porte sur l'univers des discours politiques, comporte trois chapitres: le premier analyse le cas québécois, le second le cas français et le dernier procède à la comparaison. Avec ce chapitre IV, nous aurons, la cartographie des univers de discours politiques au Québec et en France. La seconde partie de la thèse comprend, elle, deux chapitres: le chapitre V

analyse les entrevues dans les deux pays du point de vue des « pratiques du hors-travail », et le chapitre VI propose une interprétation des univers de croyances rapportés en termes de « formes de résistance politique ». La conclusion de la thèse établit la synthèse en confrontant les deux niveaux de résultats.

Première partie:
Les univers des discours politiques

À la différence des études qui prennent l'État comme acteur du changement, nous nous intéressons, dans cette première partie, aux changements que l'État a lui-même connus ces dernières années. Le premier chapitre de cette partie nous permettra d'analyser la situation au Canada et au Québec à partir de deux réformes récentes: la réforme de l'assurance-chômage au niveau du gouvernement fédéral et celle du système d'aide sociale au Québec. Le chapitre suivant établit une analyse symétrique pour le cas français. Enfin, le chapitre IV procède à la comparaison entre les deux cas étudiés en termes d'univers des discours politiques et qualifie, temporairement, les changements en cours dans le domaine du hors-travail du point de vue des régimes de citoyenneté.

Chapitre II - L'univers des discours politiques au Québec

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux sont les principaux acteurs de la politique de l'emploi au Canada. Si le premier est essentiellement responsable du système d'assurance-chômage, il intervient également dans le financement des « mesures actives d'emploi », co-gérées avec les provinces. De plus, la structure particulière du système d'assurance-chômage canadien, qui va bien au-delà du remplacement de salaire en cas de perte involontaire d'emploi, place le gouvernement fédéral en position dominante dans l'univers des discours concernant le hors-travail.

La réforme du système d'assurance-chômage, débutée en 1994, apparaît ainsi incontournable pour qui veut appréhender la construction politique du hors-travail au Québec. La première section de ce chapitre présente l'analyse des discours politiques produits tout au long de ce processus de réforme alors que la seconde se penche sur le cas de la province du Québec, avec la réforme du système d'assistance-sociale de 1997. La section finale dresse le tableau de l'univers des discours politiques au Québec à propos du hors-travail.

Nous verrons au cours de ce chapitre comment le hors-travail se construit au Québec par un triple mouvement. D'une part, l'emploi légitime se transforme pour

inclure une vaste gamme « d'activités » rémunérées offrant une protection sociale de plus en plus différenciée. Parallèlement, l'inactivité devient une catégorie illégitime dans le discours politique dominant, faisant en sorte que c'est « l'activité de tous » qui est valorisée. Enfin, les gouvernements tendent à modifier leur action envers les personnes en situation de hors-travail en proposant un traitement davantage individualisé et basé sur la responsabilité individuelle¹¹⁰.

L'espace du hors-travail, analysé à partir des discours des principaux acteurs, s'avère un terrain politique hautement conflictuel. Bien que les discours d'opposition existent et qu'ils soient souvent virulents, les discours dominants des gouvernements apparaissent relativement hermétiques au dialogue social.

2.1 - La réforme du système d'assurance-chômage et le discours dominant du gouvernement fédéral

Discours et pratiques sont difficilement séparables, si ce n'est de manière artificielle. Afin de situer les discours politiques produits au moment de la réforme de l'assurance-chômage, il est nécessaire de retracer succinctement l'histoire et les enjeux du système d'assurance-chômage. Ces « clefs-historiques » nous permettent de comprendre le processus politique débuté en 1994 et de mettre en perspective le discours fédéral produit à cette occasion.

Les analyses politiques de la réforme du système d'assurance-chômage montrent que le gouvernement fédéral a occupé une position dominante dans le processus, malgré l'opposition forte d'une partie des provinces. Ainsi, la loi adoptée remet en cause, au moins partiellement, le principe de redistribution régionale qui faisait partie des fonctions du système depuis 1971. Cependant, au-delà des événements, nous verrons que le discours fédéral dominant véhicule des représentations nouvelles du

¹¹⁰Même si le début de ce mouvement a été initié dès la fin des années 1980.

travail et du chômage, participant de fait à la construction d'un espace du hors-travail de plus en plus segmenté.

2.1.1 - L'historique de la réforme

Ce n'est qu'en 1940 que le Canada se dote d'un système d'assurance-chômage offrant une protection identique aux chômeurs sur tout le territoire canadien. Limité aux emplois des industries et du commerce, le système couvre seulement la moitié de la population active. Peu à peu, il sera élargi à l'ensemble des salariés. En 1989, 89% des chômeurs perçoivent des prestations d'assurance-chômage¹¹¹.

Outre cette généralisation de la couverture, le système canadien d'assurance-chômage va progressivement remplir d'autres objectifs. En 1971, *La loi sur l'assurance-chômage* inclut la maladie, la maternité et la retraite dans les conditions donnant droit aux prestations et introduit la dimension régionale dans le calcul des prestations, les conditions et la durée de l'admissibilité. Les régions à taux de chômage élevé bénéficient alors de périodes d'admissibilité réduites et de prestations prolongées. De plus, des prestations spéciales sont introduites pour les pêcheurs autonomes.

Ces fonctions multiples ont contribué à faire du système d'assurance-chômage canadien un enjeu politique qui va bien au-delà du remplacement du revenu pour les chômeurs. La dimension de redistribution régionale, notamment, a eu un impact considérable sur les économies des régions de l'est du pays¹¹².

À partir de 1971, les coûts du système s'accroissent considérablement¹¹³ et les effets de la redistribution régionale sur la configuration de l'économie canadienne sont peu à peu montrés du doigt. Au début des années 1980, le gouvernement fédéral cherche à

¹¹¹Canada. Développement des ressources humaines Canada, *Analyse de la couverture assurée par le Régime d'assurance-emploi* (Ottawa : Division de la recherche appliquée, octobre 1998), faits saillants.

¹¹²Canada. Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, *Rapport*, vol.3 (Ottawa : Ministère des Affaires publiques, 1985), 665.

¹¹³Entre 1970 et 1975 le coût des prestations a quintuplé (730 millions de dollars à 3,3 milliards de dollars). Geoffrey E. Hale, « Reforming Employment Insurance : Transcending the Politics of the Status Quo », *Canadian Public Policy - Analyse de politiques* 24, 4 (décembre 1998), 429-452.

contrôler les dépenses du système. Malgré les recommandations des commissions d'étude et des groupes de travail¹¹⁴, la dimension de redistribution régionale ne sera pas remise en cause avant la réforme récente instaurant « l'assurance-emploi ». En revanche, plusieurs mesures ont été prises pour réduire l'accès aux prestations et la durée de celles-ci.

En 1990, par exemple, est adopté le projet de loi C-21 qui introduit des changements dans les normes d'admissibilité et réduit la durée de la prestation en fonction du taux de chômage régional. En outre, le gouvernement fédéral se retire du financement du régime, mettant fin à une contribution de presque 50 ans à ce programme¹¹⁵. En 1993 une nouvelle diminution des coûts du régime entre en vigueur avec la réduction du taux de prestation de 60% à 57% et l'exclusion complète du bénéficiaire des prestations des personnes ayant quitté leur emploi sans motif valable ou qui ont été renvoyées pour inconduite.

Outre cette diminution du nombre de chômeurs admissibles et de la générosité des prestations, il faut noter qu'une part de moins en moins importante du budget de l'assurance-chômage a été consacrée aux financements des prestations ordinaires. Ainsi, à partir de 1977 une partie du fonds d'assurance-chômage est affectée à la formation des prestataires et aux autres mesures actives (travail partagé, création d'emplois, aide au travail indépendant). En 1995, 12,3% de l'ensemble des prestations est ainsi utilisés à des fins productives (contre 3,6% au début de la période)¹¹⁶. Enfin, une hausse sensible des dépenses pour le soutien au revenu des familles a eu lieu dans le même temps, diminuant d'autant la part des prestations attribuée au remplacement du revenu des chômeurs.

¹¹⁴Mentionnons notamment la Commission Royale sur l'union économique et les perspectives de développement pour le Canada, dirigée par Donald Macdonald qui a déposé son rapport en 1985 puis la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage, connue sous le nom de Commission Forget (le rapport date de 1986).

¹¹⁵David P. Ross, "La sécurité du revenu en 1990", *Perception* 15, 2 (1991), 10-17.

¹¹⁶Nicole F. Bernier, *Le processus de désengagement de l'État providence : étude de la « nouvelle politique » de sécurité du revenu au Canada* (Thèse de science politique, Université de Montréal : 1998), chap.4.

L'historique des réformes de 1979 à 1993 fait ressortir trois «dysfonctionnements» principaux du système qui vont largement influencer les débats au moment de la réforme de 1994. Premièrement, et selon les travaux des Commissions du milieu des années 1980, la dimension de redistribution régionale entraîne une concentration d'emplois instables et de courte durée dans les régions où le taux de chômage est élevé et où les industries saisonnières sont nombreuses¹¹⁷. De ce point de vue,

« le système apparaît comme un moyen peu coûteux pour les entreprises de s'adapter aux fluctuations de la demande en facilitant la mise à pieds de travailleurs et leur « réembauche » éventuelle »¹¹⁸.

Deuxièmement, l'assurance-chômage ressemble de plus en plus à un mécanisme de redistribution du revenu, s'éloignant de son objectif premier d'assurance-sociale. Enfin, plusieurs acteurs (dont les syndicats) ont mis en doute l'efficacité des mesures actives d'emploi et questionné la légitimité d'utiliser les cotisations salariales et patronales à d'autres fins que le remplacement du revenu d'emploi.

Le processus de réforme débuté en 1994 se situe à la fois en continuité et en rupture avec le passé. L'objectif affiché de diminution des coûts du régime s'inscrit dans la lignée des réformes précédentes alors que la mise en place d'une règle d'intensité, créant deux catégories de prestataires (occasionnels et fréquents), attaque de front le principe de la redistribution régionale.

Si les propositions fédérales répondent aux préoccupations antérieures concernant le système d'assurance-chômage, leur adoption et leur mise en application n'a pas été sans mal.

¹¹⁷Canada, Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, Rapport, vol.3, 665.

¹¹⁸Nicole F. Bernier, *Le processus de désengagement de l'État providence*, chap.4, .

2.1.2 - L'adoption de l'assurance-emploi : un processus politique alambiqué

La séquence des événements

Le processus politique canadien se caractérise par des ajustements politiques négociés à travers un réseau dense d'arrangements fédéraux-provinciaux, plutôt que directement par le système des partis ou via la médiation corporatiste. Dans le domaine des politiques sociales notamment, deux arènes politiques sont à prendre en compte: les intérêts organisés qui animent le débat social (incluant les groupes sociaux bénéficiant d'une représentation politique) et la dynamique fédérale-provinciale¹¹⁹. Lors de la réforme du système d'assurance-chômage, officiellement débutée en 1994, ce sont les provinces qui vont constituer l'opposition la plus virulente au projet. Les autres acteurs sociaux, pour ou contre le projet, vont avoir une influence moindre sur le processus politique.

Selon l'analyse de Geoffrey E. Hale, l'adoption de la loi sur l'assurance-emploi s'est faite en trois temps¹²⁰. Le premier temps correspond à l'annonce de la réforme qui fut suivie du processus de consultation publique. Vient ensuite le dépôt du projet de loi C-111 (décembre 1995) et, enfin, l'adoption de la loi C-12 en mai 1996.

Le nouveau gouvernement fédéral est entré en fonction à la fin de l'année 1993. Bien que les libéraux aient fait campagne autour du thème central de la création d'emplois¹²¹, les premiers mois de leur mandat électoral ont orienté le débat politique vers la nécessité d'une réforme globale des programmes sociaux¹²². Celle-ci devait tenir compte de la volonté parallèle du gouvernement de réduire le déficit de manière

¹¹⁹Selon les termes de Keith G. Banting, Charles M. Beach et Gordon Betcherman, « Polarization and Social Policy Reform and Issues », dans Keith G. Banting et Charles M. Beach, dir., *Labour Market Polarization and Social Policy Reform* (Kingston : School of Policy Studies, 1995), 12.

¹²⁰Geoffrey E. Hale, « Reforming Employment Insurance : Transcending the Politics of the Status Quo », *Canadian Public Policy - Analyse de politiques* 24, 4 (décembre 1998) : 429-452.

¹²¹Parti Libéral, *Pour la création d'emplois - pour la relance économique* (Ottawa : Parti Libéral, 1993).

¹²²Ken Battle et Sherri Torjman, « Lest We Forget : Why Canada Needs Strong Social Programs », *Caledon Commentary* (Ottawa : The Caledon Institute of Social Policy, novembre 1995) 1-7.

drastique sur trois ans, qui conduira, entre autres, à la réforme des transferts fédéraux aux provinces dans le domaine des politiques sociales¹²³.

La réforme de l'assurance-chômage est intégrée à un ensemble plus vaste visant la « réforme du système de sécurité sociale ». En janvier 1994, le Comité permanent du développement des ressources humaines, nouvellement créé, est chargé d'organiser des audiences publiques afin de présenter des recommandations au gouvernement. En octobre 1994, le ministre du Développement des ressources humaines, Lloyd Axworthy, présente le document d'orientation de la réforme: *La sécurité sociale dans le Canada de demain*. Le Livre Vert prévoit la restructuration du système d'assurance-chômage, du programme d'éducation post-secondaire et des possibilités de changements du programme canadien d'assistance sociale.

En ce qui concerne la réforme du système d'assurance-chômage, deux possibilités sont évoquées. La première crée un double système garantissant une protection identique aux chômeurs ayant un passé d'emploi long (les chômeurs occasionnels) et des prestations qui pourraient devenir conditionnelles pour les chômeurs fréquents. La deuxième option de réforme prévoit une réduction drastique du montant et de la durée des prestations ainsi qu'un resserrement des critères d'admission. Dans tous les cas, on note une volonté claire d'orienter le système vers une « politique active du marché du travail ». Les provinces accueillent froidement ces premières propositions fédérales. L'est du pays s'y oppose radicalement alors que l'ouest trouve que les dispositions du Livre vert ne sont pas assez sévères¹²⁴. Le Québec, pour sa part, réitère sa volonté de récupérer la totalité des budgets concernant les mesures actives et la formation professionnelle. L'opposition des provinces, à ce stade du processus, va essentiellement retarder l'adoption de la réforme en demandant une consultation publique d'envergure.

¹²³Daniel Drache et Andrew Ranachan, dir., *Warm Heart, Cold Country. Fiscal and Social Policy Reform in Canada* (Ottawa et North York : Caledon Institute of Social Policy and Robarts Center for Canadian Studies, 1995), 1.

¹²⁴Voir notamment l'étude détaillée de Nicole F. Bernier, *Le processus de désengagement de l'État providence*, chapitre 4.

En novembre 1994, le Comité se déplace sur l'ensemble du territoire canadien en vue de la consultation de la population sur les options du Livre Vert, environ 100 000 personnes ont été entendues. En février 1995, il dépose son rapport final. Celui-ci s'avère très critique à l'égard du Livre Vert, traduisant les dissensions internes du Parti Libéral. Le Parti Réformiste et le Bloc Québécois s'opposent formellement aux recommandations du Comité en déposant une « annexe » au rapport.

En même temps que les Canadiens étaient consultés sur la réforme des programmes sociaux¹²⁵, se mettait en place un système de financement de ces programmes très controversé : le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) (projet de loi C-76). Déposé le 27 février 1995 et adopté le 6 juin de la même année, il introduit des changements majeurs au sein de la fédération canadienne, tant du point de vue des relations entre les deux paliers de gouvernement que du point de vue de l'architecture globale des politiques sociales¹²⁶. Au-delà des événements, deux problèmes de fond sont soulevés. Non seulement le programme de TCSPS ne prévoit aucune nouvelle source de financement pour permettre la « restructuration des programmes sociaux » annoncée par Axworthy, mais il prévoit une forte réduction des budgets fédéraux sur trois ans, ce qui pose la question de la nature des réformes entreprises. D'autre part, les tensions existantes entre le ministère des Finances et le ministère du Développement des ressources humaines, ainsi que la séquence des événements nuisent à l'image du gouvernement fédéral du point de vue de sa volonté d'entreprendre « une vaste consultation publique ». Selon la presse de l'époque, il est clair que le ministre Axworthy a perdu l'initiative politique de la réforme au profit du ministère des Finances.

¹²⁵Alain-G. Gagnon, « Du piétinement constitutionnel au recul social », *Possibles* 20, 3 (été 1996), 19-36.

¹²⁶Pour le détail du processus voir Douglas M. Brown et Jonathan W. Rose, dir., *Canada: the State of the Federation 1995* (Ottawa: The Institute of Intergovernmental Relations, 1995); Alain G. Gagnon, « Du piétinement constitutionnel au recul social », 19-36.

Le premier projet de loi concernant l'assurance-chômage est déposé en décembre 1995¹²⁷. Par rapport aux propositions initiales du Livre Vert, il s'avère beaucoup moins ambitieux en ce qui concerne les mesures actives d'emploi, mais il retient l'idée de la création de deux catégories de chômeurs en instaurant la règle d'intensité¹²⁸. D'autre part, un nouveau système de calcul est proposé pour l'admissibilité aux prestations, basé sur le nombre d'heures travaillées. Cette méthode est censée favoriser la couverture des travailleurs à temps partiel. La loi C-111 engendre de vives réactions de la part des syndicats des provinces atlantiques (industries forestières et de la pêche) qui y voient une attaque envers les travailleurs saisonniers de ces régions. Néanmoins, le projet de loi tient compte, pour partie, des revendications initiales des provinces atlantiques et des critiques émises par le Comité à l'endroit du Livre Vert. Ainsi, la règle d'intensité est une version atténuée du système initialement prévu (ses effets ne seront que pleinement effectifs en 2002), un fonds transitoire (trois ans) pour la création d'emploi dans les régions à fort taux de chômage est proposé et une partie des fonds économisés grâce à la réforme sont réinjectés de façon à ce que les réductions ne dépassent pas 7% dans chacune des provinces. À la fin de janvier 1996, le ministre Axworthy est remplacé par Doug Young qui présentera la version finalement adoptée du programme d'assurance-emploi.

La Loi C-12, instaurant la nouvelle " assurance-emploi ", entre en vigueur le 1er juillet 1996¹²⁹. Au total, les amendements apportés par rapport au projet C-111 s'avèrent relativement mineurs¹³⁰, ils sont surtout d'ordre technique. En revanche, le processus concernant le transfert de juridictions aux provinces sur les questions de formation professionnelle a connu une forte accélération durant le passage de Young au ministère.

¹²⁷Le processus référendaire au Québec à l'automne 1995 a également retardé le dépôt du projet de loi.

¹²⁸Règle selon laquelle un chômeur fréquent est pénalisé dans le montant et la durée de ses prestations par rapport à un chômeur occasionnel.

¹²⁹Une deuxième phase d'introduction des changements a eu lieu en juillet 1997. Voir Jane Pulkingham, « Remaking the Social Divisions of Welfare : Gender, Dependency and UI Reform », *Studies in Political Economy* 56 (été 1998), 7-48.

¹³⁰Geoffrey E. Hale, « Reforming Employment Insurance : Transcending the Politics of the Status Quo », 447.

Ce mouvement se poursuivra avec Pierre Pettigrew, son successeur, en octobre 1996. Fin 1998, le nouveau système est en place dans presque toutes les provinces, à l'exception de l'Ontario.

Le dispositif institutionnel

La loi sur l'assurance-emploi se caractérise par quatre traits principaux¹³¹ : le resserrement des critères d'admission et de gestion du régime, l'introduction d'un traitement différencié selon la nature du chômage considéré, la mise en place d'un programme de soutien du revenu aux plus démunis et l'affirmation de la volonté "d'activer" les prestations.

Outre les coupures traditionnelles (réduction de 10% dans le nombre maximum de semaines d'allocations de chômage –de 50 à 45 semaines–, resserrement des conditions d'admissibilité pour les nouveaux venus ou ceux qui retournent sur le marché du travail, diminution du revenu maximum assurable, pénalité accrue en cas de fraude), le changement le plus marquant concerne la norme de calcul ouvrant les droits à l'assurance-chômage. Dans le nouveau régime, ce n'est plus le nombre de semaines travaillées qui compte mais le nombre d'heures de travail effectuées au cours des 16 à 20 semaines précédentes (selon le taux de chômage régional).

Cet aspect de la réforme a suscité et suscite aujourd'hui de nombreuses critiques. Les syndicats et les groupes de femmes¹³² dénoncent la faible couverture du régime et le fait que les travailleurs à temps partiel (majoritairement des femmes) soient les premières victimes du système de la comptabilisation par heure travaillée. Ainsi les personnes qui travaillent moins que la semaine standard doivent travailler plus longtemps pour se qualifier à l'admission et touchent moins de prestations. De plus, une

¹³¹Nous reprenons ici une manière classique de comparer les systèmes de protection sociale entre eux: sévérité ou générosité du régime, universalisation du traitement ou différenciation; principe redistributif ou compensatoire; mesures passives ou actives de soutien de revenu. Voir Gérard Boismenu et Pascale Dufour, « Nouveaux principes de références et différenciation des arbitrages politiques: le cas des politiques à l'égard des sans-emploi », *Revue canadienne de science politique* 31,1 (mars 1998), 113-142.

portion significative des personnes nouvellement assurées par l'assurance-emploi (18%) paient des cotisations mais ne pourront jamais toucher de prestations en travaillant moins de 15 heures semaines¹³³. Il est clair, en revanche, que la sévérité accrue du système a permis l'accumulation, depuis deux ans, d'excédents financiers considérables¹³⁴. Enfin, selon certaines sources, le resserrement des critères d'admission aurait entraîné une diminution considérable du nombre de prestataires. Jane Pulkingham, par exemple, montre qu'en 1996 seuls 30,8% des chômeurs étaient couverts par des prestations d'assurance-chômage, contre 87% en 1990¹³⁵. Pierre Laliberté cite, lui, 42% des chômeurs couverts en 1997 contre 83% en 1989¹³⁶. Le gouvernement fédéral a commandé une étude spéciale en 1998 qui tente de montrer que cette diminution n'est pas due uniquement à la réforme, le changement dans la composition des chômeurs serait également en cause. Ainsi, une partie de la baisse du nombre de chômeurs touchant des prestations aurait eu lieu en l'absence de la réforme¹³⁷.

La mise en place d'un traitement différencié selon le type de chômage et de chômeur modifie en profondeur la nature du système d'assurance-chômage. Le régime d'assurance-emploi en introduisant la notion de "règle d'intensité" pénalise les utilisateurs fréquents du système. Les personnes qui ont touché des prestations pendant plus de 20 semaines, au cours des 5 dernières années, voient le taux de prestation applicable à leur nouvelle demande diminuer d'un point de pourcentage pour chaque tranche de 20 semaines où ils ont perçu des prestations par le passé; la réduction maximale étant de 5 points de pourcentage. Ces chômeurs sont distingués des prestataires ordinaires qui sont des utilisateurs sporadiques de l'assurance-emploi. Cette

¹³²À noter, l'opposition organisée des groupes de femmes avec le Comité canadien d'action sur le statut de la femme qui a mobilisé pas moins de 80 groupes de femmes au Canada à l'automne 1994.

¹³³Jane Pulkingham, « Remaking the Social Division of Welfare », 24.

¹³⁴Zhengxi Lin, *L'assurance-emploi au Canada : Tendances récentes et réorientations*, Documents de recherche n.125 (Ottawa: Direction des études analytiques, septembre 1998), 1-19.

¹³⁵Jane Pulkingham, « Remaking the Social Division of Welfare », 21.

¹³⁶Pierre Laliberté, « Établir des nouvelles priorités pour l'assurance-emploi au Canada », *Perception* 22, 3 (décembre 1998), 8.

¹³⁷Canada. Développement des ressources humaines Canada, Analyse de la couverture assurée par le Régime d'assurance-emploi.

règle d'intensité touche spécialement les travailleurs saisonniers (industrie des pêcheries) et vise directement la dimension de redistribution régionale du système. C'est la proposition qui a soulevé le plus de critique, spécialement de la part des provinces de l'est du pays.

Le troisième élément qui caractérise l'assurance-emploi concerne l'introduction d'un supplément de revenu pour les familles à faible revenu. Le supplément est lié au crédit d'impôt pour enfant et est versé aux familles dont le revenu annuel est inférieur à 25 921\$. En moyenne, ces familles recevront une augmentation de leur prestation d'environ 7%. Les ménages qui ont des revenus annuels inférieurs à 2 000\$ seront remboursés de leurs cotisations à l'assurance-emploi. Un supplément de revenu de ce type avait été introduit en 1940 et maintenu jusqu'en 1976, puis réintroduit en 1994¹³⁸. Selon la thèse de Nicole Bernier, le supplément de revenu familial, pour les prestataires à faible revenu qui élèvent une famille, était dirigé vers les provinces les plus affectées par la réforme, même si, dans les faits, ce supplément représente une diminution des droits des prestataires pour qui le taux de prestations assurables était de 60% auparavant¹³⁹. Cet élément renforce l'aspect « sécurité du revenu » de l'assurance-chômage, en dirigeant les prestations vers « les personnes qui en ont le plus besoin » au détriment de la logique de remplacement du revenu¹⁴⁰.

Enfin, des « prestations de réemploi » et des mesures de soutien pour aider les chômeurs à retourner au travail ont été introduites¹⁴¹. Si le Livre Vert laissait présager des changements majeurs dans le domaine des « mesures actives », la loi C-12 sur l'assurance-emploi ne propose rien de très nouveau en la matière¹⁴².

¹³⁸La différence entre ces suppléments de revenu est la base considérée dans la détermination de l'éligibilité: auparavant l'éligibilité était basée sur le revenu individuel alors que depuis la réforme, elle est basée sur le revenu familial total.

¹³⁹Nicole F. Bernier, *Le processus de désengagement de l'État providence*, chapitre 4. Ainsi le 7% d'augmentation des prestations ne comble pas la perte du taux de remplacement due à la règle d'intensité.

¹⁴⁰Cette impression est renforcée par une disposition de la loi selon laquelle une personne ayant un revenu supérieur à 48 750\$ (1998) devra rembourser 30% de ses prestations.

¹⁴¹Christopher Clark, « L'assurance-chômage devient l'assurance-emploi », *Perception* 19, 2 (1995), 16-17.

¹⁴²Voir le tableau II.I.

Les «prestations de réemploi» incluent des mesures de subventions salariales ciblées, une aide au travail indépendant, des partenariats pour la création d'emplois, un supplément de revenu ciblés et des prêts et subventions de perfectionnement. Les mesures de soutien sont les services d'aide à l'emploi offerts par les organismes communautaires, les mesures de partenariats du marché du travail local et des possibilités d'aide financière aux personnes en cours de formation. Essentiellement dirigées vers l'intégration rapide des prestataires au marché du travail, les mesures proposées évacuent la formation professionnelle des outils jusque-là financés par le gouvernement¹⁴³.

¹⁴³Depuis le 30 juin 1999, le gouvernement du Canada n'acquiert plus de services de formation. Le système des prêts et subvention de perfectionnement est censé remplacé ce soutien.

Tableau II.I- Prestations de réemploi et mesures de soutien

prestations de réemploi	mesures de soutien	aide financière
<i>subventions salariales :</i> •versées à l'employeur •expérience de travail •personnes ayant des obstacles à l'emploi	<i>services d'aide à l'emploi</i> •informations, conseil, autres services d'emploi •offertes par les organisations communautaires locales	•aide financière dont le montant est à négocier avec le Centre de Ressources Humaines (CRHC) de la localité •destinée aux personnes « cherchant à rehausser leurs compétences en vue d'obtenir un emploi » •selon la localité, les frais de garde, les frais de scolarité, les frais de déplacement pourront être remboursés
<i>Aide au travail indépendant :</i> •aide financière, conseils en planification •démarrage d'entreprise	<i>partenariats du marché du travail local</i> •possibilité de mettre en oeuvre des partenariats avec différents acteurs locaux du marché du travail	
<i>Partenariats pour la création d'emplois</i> •expérience de travail •projet communautaire		
<i>Supplément de revenu :</i> •supplément de revenu temporaire en cas d'emploi à rémunération inférieure		
<i>Prêts et subventions de perfectionnement</i> •couvrir les coûts de la formation ou de l'éducation •assujettie à la signature d'un accord avec la province		

Source : Canada. Ministère du Développement des ressources humaines, *Assurance-emploi. Le nouveau régime d'assurance-emploi* (Ottawa : Ministère des Approvisionnement et services, 1996).

L'ensemble des modalités pratiques de la « politique active » du gouvernement fédéral a été négocié avec chaque province et territoire, co-responsable des « prestations

actives de réemploi ». Le cadre général fixé par le gouvernement fédéral dans la loi sur assurance-emploi précise néanmoins certaines conditions d'admissions à ces prestations. Non seulement les personnes admissibles doivent recevoir des prestations d'assurance (ou en avoir touché au cours des 36 derniers mois)¹⁴⁴, mais elles doivent également « avoir vraiment besoin d'une aide additionnelle et être prêtes à préparer un plan d'action pour retourner au travail »¹⁴⁵. Ce même document, à l'intention des allocataires, précise bien qu'il n'y a pas de droit automatique aux prestations de réemploi. Enfin, l'admissibilité aux prestations de réemploi dépend des priorités locales et du financement disponible. Nous verrons, en étudiant le cas de la réforme du programme de sécurité du revenu au Québec, comment se traduit cette co-gestion au palier provincial.

Au total, si on tient compte du fait qu'il est de plus en plus difficile d'accéder à la nouvelle assurance-emploi, la population potentiellement participante devrait aller en diminuant. Selon une étude du ministère datée de 1997, dans les douze premiers mois de la mise en œuvre de la réforme, environ 305 000 personnes ont participé aux mesures de soutien et aux prestations de réemploi contre 230 000 douze mois avant la réforme. Dans le même temps, le type d'intervention auprès des prestataires s'est largement modifié : les actions de courte durée (comme l'information et le conseil) ont supplanté les actions de longue durée comme la formation. Le coût par participant a ainsi chuté de 7 300\$ à 3 900\$¹⁴⁶.

Le lien qui existait, dans le Livre Vert, entre les mesures actives et la catégorie de chômeurs fréquents, a entièrement disparu dans la loi. Seul reste un dispositif tenu de mesures « d'activation » dont la variabilité sur le territoire national pourrait s'avérer, à

¹⁴⁴ Christopher Clark, « L'assurance-chômage devient l'assurance emploi », 17. Ceux qui ont eu recours à l'assurance-chômage au cours des trois dernières années ont accès, sous certaines conditions, aux instruments d'emploi, de même que les femmes qui ont reçu des prestations de maternité, pour une période allant jusqu'à cinq ans après leur allocation.

¹⁴⁵ Canada. Ministère du Développement des ressources humaines, Assurance-emploi : Le nouveau régime d'assurance-emploi (Ottawa : Ministère des Approvisionnement et services, 1996).

¹⁴⁶ Canada, The Canada Employment Insurance Commission, 1997 Employment Insurance. Monitoring and Assessment Report (Ottawa : Ministère des Approvisionnement et services, décembre 1997), iv.

terme, très importante. Selon l'analyse du processus politique, effectué par Hale¹⁴⁷ ce deuxième volet de la réforme a été l'objet de nombreuses tractations entre le ministre Axworthy et le ministre Martin, ce dernier étant plus que sceptique face à l'efficacité réelle des mesures.

Le processus politique ayant conduit à l'adoption de la loi sur l'assurance-emploi est un processus alambiqué par sa longueur, ses rebondissements mais aussi parce que de fortes oppositions des acteurs politiques n'ont pas empêché l'action du gouvernement fédéral. Les réactions des provinces de l'est du Canada ont eu pour effet principal d'allonger le processus de réforme et d'atténuer les mesures en directions des régions à taux de chômage élevé. Les syndicats, bien qu'ils aient rejeté en bloc les propositions de réformes (et peut-être à cause de cela), n'ont pas réussi à infléchir la volonté fédérale. La mobilisation populaire, enfin, qui a manifesté son désaccord de manière sporadique entre 1994 et 1997, a surtout fourni un appui politique aux Premiers ministres provinciaux, selon les analyses approfondies de Hale et Bernier.

En bref, le gouvernement fédéral avait un objectif précis - réduire le coût du régime- et pour ce faire, il était déterminé à entamer le principe de la redistribution régionale. Au lieu de proposer l'annulation simple de la variabilité de la couverture d'assurance-chômage en fonction du taux de chômage fédéral, le gouvernement a adopté une « stratégie de contournement » en établissant la règle d'intensité avec compensation pour certaines régions. D'ici 2002, date de l'effectivité totale de la règle d'intensité, le gouvernement fédéral aura pleinement atteint ses fins.

Les analyses politiques de l'action des différents acteurs nous permettent de comprendre la « mécanique » du processus en tant que telle. Elles ne nous permettent pas, cependant, de qualifier le changement accompagnant la réforme. Quel est le contenu du changement et en quels termes le débat a-t-il été posé? Pourquoi

¹⁴⁷ Geoffrey E. Hale, « Reforming Employment Insurance : Transcending the Politics of the Status Quo », 429-452.

l'opposition syndicale n'a-t-elle pas été plus influente ? On sait, par exemple, que la question de la réduction des dépenses publiques a été au premier plan des discussions entourant l'assurance-chômage et qu'elle constituait un élément non-problématique du débat, les protagonistes se divisant plus sur le montant des coupures à effectuer et sur leur rythme de mise en œuvre que sur la pertinence de l'objectif¹⁴⁸. Dans cette perspective, l'opposition des acteurs aurait plus été de forme que de fond. D'autre part, la réforme finalement adoptée, mis à part la dimension régionale, s'avère plus en continuité qu'en rupture radicale avec le passé ; la sévérité du régime étant « simplement » accrue et les mesures actives restreintes à des interventions de court terme, peu coûteuses. La loi sur l'assurance-emploi présente-t-elle des éléments qualitativement nouveaux ou est-elle simplement le prolongement d'un processus de désengagement amorcée au milieu des années 1980¹⁴⁹ ? Pour répondre à cet ensemble de questions, qui porte sur le sens de l'action de l'État tout autant que sur les termes du débat politique, il est nécessaire de procéder à une analyse des discours produits à l'occasion de la réforme.

La section suivante montre comment la réforme proposée participe à la construction d'un espace du hors-travail de plus en plus segmenté, reposant sur des représentations sociales nouvelles de l'emploi et du chômage.

¹⁴⁸Linda Mc Quaid, *Shooting the Hippo. Death by Deficit and Other Canadian Myths* (Toronto : Penguin, 1995), 262.

¹⁴⁹Et sur ce point, il est possible d'opérer des analyses institutionnelles très fines, distinguant les types de changement introduits dans les processus politiques incrémentaux. Voir, Giuliano Bonoli et Bruno Palier, « Changing the Politics of Social Programs: Innovative Change in British and French Welfare Reforms », *Journal of European Social Policy* 8, 4 (novembre 1998), 321.

2.1.3 - Le discours dominant du gouvernement fédéral

Dans un premier temps, nous verrons comment à une représentation nouvelle du travail correspond une protection différenciée des demandeurs d'emploi. La légitimation de la proposition fédérale de réforme a reposé sur trois arguments centraux qui ont limité les types de solutions envisageables. Ainsi, la perspective « comptable » des débats, l'argument de la dépendance aux programmes sociaux et l'accent porté sur la responsabilité individuelle de chaque citoyen ont justifié une réforme dans laquelle le rôle du gouvernement fédéral devient minimal. Enfin, il apparaît que cet univers de discours politique a été largement dominé par le discours officiel qui a imposé les cadres normatifs de la « société active » à l'ensemble des autres acteurs.

Représentation du travail et protection des demandeurs d'emploi

Dans les textes consultés¹⁵⁰, ce n'est pas tant la nature du travail qui change que les formes concrètes qu'il prend sur le marché. Le travail dont il est question est un travail rémunéré, productif et exercé dans le secteur marchand de l'économie. La perte de travail est donc conçue, avant tout, comme une perte de revenu auquel le système d'assurance-chômage doit répondre. Cependant, le travail est également associé à un certain nombre de valeurs. Moyen privilégié d'accès à la dignité, le travail garantit l'indépendance, la liberté et contribue à renforcer l'estime personnelle des travailleurs. Mode principal d'intégration sociale, il confère aux individus un ensemble d'attributs

¹⁵⁰L'analyse du discours politique officiel est basée sur trois types de sources : les documents d'information du gouvernement fédéral publiés avant la consultation publique (octobre et décembre 1994), le rapport du Comité permanent de développement des ressources humaines (1995) et les textes référant à la mise en place de l'assurance-emploi (le texte de Loi et les brochures informatives qui ont suivi) (1996 et 1997). Les discours des autres acteurs politiques sont issus des débats en chambre et d'une analyse des coupures de presse.

sociaux et identitaires primordiaux à la vie en société. Il a une valeur intrinsèque qu'il faut préserver, voir amplifier « en (lui) redonnant de la valeur »¹⁵¹.

Le travail, comme fait social, reste identique à ce qu'il était « avant » (c'est-à-dire avant les bouleversements économiques qui ont affecté l'économie canadienne). Cette perspective est d'ailleurs partagée par l'ensemble des acteurs politiques impliqués dans le processus de réforme, contrairement à la situation que l'on retrouvera en France. En revanche, les formes concrètes du travail ont largement changé. À côté de la forme « classique » de l'emploi salarié à temps-plein à durée indéterminée, on retrouve deux nouveaux types d'emploi. Les premiers sont des emplois non conventionnels qui offrent moins de sécurité (en termes de stabilité en emploi), mais une plus grande liberté pour les travailleurs, pour peu qu'ils fassent preuve de suffisamment de flexibilité et de volonté d'adaptation. Les seconds sont des emplois qui nécessitent un haut niveau de qualification. Ils sont généralement disponibles mais non occupés parce que la main-d'œuvre en chômage n'a pas actuellement « les compétences nécessaires pour occuper ces postes »¹⁵².

L'absence de travail, le chômage, est parallèlement représentée comme une situation dramatique (perte de revenu mais aussi de dignité) qui peut, néanmoins, s'avérer source de plus grande liberté et de nouvelles opportunités. Pour que cette « transformation » ait lieu, il est primordial que les individus s'adaptent aux nouvelles exigences du marché. Le rôle du système de protection sociale consiste alors essentiellement à soutenir les individus dans leurs efforts.

Indépendamment des « nécessités objectives de réforme » que nous avons évoquées plus haut et sur lesquelles nous reviendrons, la proposition de loi sur l'assurance-emploi répond à cette représentation « éclatée » des formes de travail par la

¹⁵¹Canada. Ministère du Développement des ressources humaines, Un système d'emploi pour le Canada du vingt-et-unième siècle. Guide des dispositions législatives sur l'assurance-emploi, Déclaration du Premier ministre à la Chambre des communes (Ottawa : Ministère des Approvisionnements et services, décembre 1995), avant propos.

mise en place d'un système dual de protection des demandeurs d'emploi, soutenu par une représentation elle aussi duale du chômage.

La loi sur l'assurance-emploi instaure, nous l'avons vu, deux catégories de chômeurs: les chômeurs occasionnels et les chômeurs fréquents. Pour les premiers, le système d'assurance-emploi fonctionne comme une assurance sociale, leur garantissant un remplacement temporaire de revenu en cas de perte d'emploi. Ceux-là occupaient généralement des emplois stables et à temps plein. Pour les seconds, le système d'assurance-emploi devient plus un système de revenu minimum, de courte durée. Ces demandeurs d'emploi, qui occupaient des « emplois non conventionnels », bénéficient d'un statut différencié et d'une couverture sociale rétrécie. Les autres, ceux qui ne se qualifient pas à l'assurance-emploi, devront faire appel aux systèmes provinciaux d'assistance sociale.

Autrement dit, puisque les formes du travail changent et se diversifient, il est « normal » que le nouveau système d'assurance-chômage reflète ces changements. Du point de vue symbolique, l'institutionnalisation de deux catégories de chômeurs va bien au-delà d'une restriction de la dimension de redistribution régionale du système. Il est vrai que l'ancien système d'assurance-chômage proposait une variabilité des normes d'admissibilité et de prestations en fonction du taux de chômage régional, mais l'assurance-emploi en créant la catégorie de chômeurs fréquents est dirigée vers l'ensemble des « emplois atypiques », indépendamment des réalités régionales. Ce n'est pas seulement le travail saisonnier qui est touché par la réforme, mais aussi la totalité des emplois à durée déterminée.

D'un côté se situe le chômage « normal », transitoire et de courte durée, et de l'autre le chômage à répétition qui nécessite un traitement politique spécifique. Dans le Livre Vert, à la sévérité du système face aux chômeurs fréquents était associé un volet « actif » de mesures, censé soutenir le chômeur dans son effort d'adaptation, alors que la

¹⁵²Canada, Ministère du Développement des ressources humaines, Qu'en dites-vous? Je pense que... Participez à la réforme de nos programmes sociaux. Renseignements et questions sur la sécurité sociale

formation professionnelle devait permettre « l'acquisition continue de savoir » de la main-d'œuvre canadienne en emploi. Dans la loi C-12, le volet « mesures actives » propose des « prestations de réemploi » et des « mesures de soutien » qui s'adressent à l'ensemble des prestataires et qui, nous l'avons vu, s'avèrent très limitées en pratique. La formation professionnelle, pour sa part, a disparu de la sphère d'action fédérale. Reste alors, pour les chômeurs fréquents, la responsabilité de chacun de se sortir de la spirale de la « dépendance au programme ».

Non seulement l'assurance-emploi institutionnalise un traitement différencié du chômage, mais elle légitime également un rôle « minimal » de l'État fédéral. La section suivante présente les trois arguments qui constituent « l'ossature argumentaire » du discours dominant.

La légitimation de l'assurance-emploi

Le premier argument, comptable, dicte à la fois la nécessité de la réforme et son envergure modeste. Le second, l'argument de la dépendance aux programmes sociaux, le complète en justifiant la sévérité du régime et sa forme duale. Le troisième, légitime la teneur du volet « activation des prestations ».

Dans les documents consultés, la légitimité d'entreprendre une réforme du système d'assurance-chômage repose sur une argumentation que l'on peut qualifier de « comptable ». L'obligation de réduire le déficit du gouvernement fédéral en diminuant les dépenses sociales est reliée à une réflexion sur la dette publique du pays. Plusieurs auteurs ont déjà dénoncé les raccourcis du raisonnement présenté¹⁵³, nous rappelons brièvement la logique argumentaire qui le sous-tend. La dette canadienne serait, de par son ampleur, une hérésie que le pays ne pourrait plus se permettre de supporter. Les dépenses excessives du gouvernement auraient conduit à un déficit public accumulé qui

(Ottawa : Ministère des Approvisionnements et services, octobre 1994), 6.

¹⁵³Voir, Jim Stanford, « The Economics of Debt and the Remaking of Canada », *Studies in Political Economy* 48 (automne 1995), 113-135; Linda Mc Quaig, *Shooting the Hippo. Death by Deficit and Other Canadian Myths*, 252-285.

alourdirait la dette globale. À cette première étape du raisonnement, il est établi que le gouvernement a tenu et tient encore un rôle majeur dans la croissance de la dette. Par conséquent, en contrôlant ses dépenses, il pourra améliorer la situation générale du pays. Dans un deuxième temps, un lien spécifique est tracé entre les dépenses du gouvernement et l'ensemble des programmes sociaux; ceux-ci bénéficiant de « la part du lion ».

« Les Canadiens dépendent de plus en plus des programmes sociaux; les programmes sociaux coûtent de plus en plus cher, nous avons atteint l'ultime limite de notre capacité de payer pour les programmes sociaux »;

« Il est impossible de soutenir cette constante augmentation des dépenses. La réduction du déficit passe forcément par une diminution des dépenses gouvernementales dans de nombreux champs d'activités, y compris la sécurité sociale »¹⁵⁴.

La nécessité de procéder à des réductions dans les dépenses sociales est alors une « simple question mathématique »; l'atteinte des « objectifs en matière financière et monétaire » étant, de plus « des préalables à la réalisation de tous les autres objectifs »¹⁵⁵. Dans ce contexte, la réforme proposée devait non seulement permettre une « économie de dépense », mais également favoriser un recours de moins en moins fréquent au système de protection sociale.

À cette légitimité financière s'adjoint un argument qui concerne les « perversions » du système existant et qui s'exprime en termes de dépendance. L'argument de la dépendance au programme d'assurance-chômage repose, pour partie, sur un ensemble de travaux d'économistes mettant en relief le lien entre la générosité des prestations d'assurance-chômage et le recours répété au système¹⁵⁶. Selon ces travaux, le système

¹⁵⁴Canada, Ministère du Développement des ressources humaines, La sécurité sociale dans le Canada de demain. Le contexte de la réforme, Un document d'information (Ottawa: Ministère des Approvisionnement et services, 1994), 5 et 8.

¹⁵⁵Canada, Ministère des Finances, Programme Emploi et Croissance. Instaurer un climat financier sain. La mise à jour économique et financière (Ottawa: Ministère des Approvisionnement et services, octobre 1994), 5.

¹⁵⁶Voir entre autres, Myles Corak, « Work Disincentives, Unemployment Insurance and the Canadian Labour Market: An Overview », dans *Unemployment Insurance: How to Make It Work*, C. Green et al., dir. (Toronto: C.D Howe Institute, 1994).

canadien aurait favorisé le développement d'emplois de courte durée et des pratiques d'embauches des employeurs qui entretiennent le phénomène du recours répété au système. Pour contrer ce phénomène, il est nécessaire de limiter l'accès au système.

Dans les documents préparatoires aux consultations publiques, l'argument de la dépendance est repris de deux façons. D'une part, il est dit que le système d'assurance aurait entravé « la capacité naturelle de la population active à s'adapter à des circonstances économiques changeantes »¹⁵⁷, par un ensemble d'effets pervers (diminution de l'incitation à chercher du travail, augmentation de l'attrait du travail de courte durée, utilisation de la prestation comme complément annuel de revenu¹⁵⁸) ; et d'autre part, la dépendance serait malsaine¹⁵⁹ pour les individus « pris au piège ». Il est par ailleurs assumé que des prestations moins généreuses et une attribution plus sévère régleront une grande partie du problème.

L'argument de la dépendance légitime ainsi la dualisation du système d'assurance-chômage par l'introduction de la règle d'intensité pour les chômeurs fréquents.

Enfin, le troisième argument utilisé concerne le volet actif de la réforme. Le discours est, ici, bâti sur un double hiatus ; entre la perception des causes du problème et les moyens d'y remédier d'une part et entre le discours tenu et les mesures finalement adoptées.

L'inadéquation du système de protection sociale canadien serait due aux changements qui ont affecté l'économie et la société (mondialisation, augmentation du secteur tertiaire, changement technologique, transformation de la famille)¹⁶⁰. D'un autre côté, les solutions à ces « nouveaux problèmes » (chômage croissant et pauvreté accrue des femmes et des enfants), qui sont aussi de « nouveaux défis », dépendent

¹⁵⁷Canada, Ministère du Développement des ressources humaines, La sécurité sociale dans le Canada de demain. De l'assurance-chômage à l'assurance emploi, 15.

¹⁵⁸Canada, Ministère du Développement des ressources humaines, Qu'en dites-vous? Je pense que... Participez à la réforme de nos programmes sociaux. Renseignements et questions sur la sécurité sociale, 7.

¹⁵⁹Pour plus de détail sur cet argument, se référer à la section concernant la représentation sociale des hors-travailleurs.

¹⁶⁰Canada, Ministère du Développement des ressources humaines, La sécurité sociale dans le Canada de demain. Le contexte de la réforme. Un document d'information, 2-3.

essentiellement de la capacité de chacun à s'adapter au changement. D'une part on se situe au niveau de la mondialisation économique, qui est la pierre angulaire de tout ce qui est problématique et de tout ce qui le sera dans l'avenir, et de l'autre ce sont les difficultés des personnes en chômage qui sont mises de l'avant. Entre ces deux niveaux, il n'y a pas de lien établi ni d'articulation logique. La réponse au chômage appartient, du coup, essentiellement à la sphère des individus. Plus spécifiquement, c'est l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre canadienne qui est l'objectif principal à atteindre.

« L'intérêt que porte le gouvernement fédéral à aider les Canadiens et canadiennes à acquérir des compétences découle de sa responsabilité générale de promouvoir l'amélioration des résultats économiques de la nation et, plus précisément, de réduire le plus possible la portée et les conséquences du chômage¹⁶¹ ».

Selon les termes du Livre Vert, la formation professionnelle et les mesures d'employabilité¹⁶² sont les instruments d'emploi à privilégier dans la mesure où ils permettent d'atteindre « l'acquisition continue de savoirs et l'adaptation des travailleurs aux exigences du marché¹⁶³ ». Les propositions concrètes du gouvernement, à travers la loi C-12, ne concernent ni la formation professionnelle, qui est entièrement dévolue aux provinces, ni les mesures d'employabilité. Les prestations au réemploi et les mesures de soutien, qui sont les éléments « actifs » de la loi sur l'assurance-emploi, sont dirigées essentiellement vers les employeurs, sous formes d'aide à l'embauche. Avec ce glissement du traitement politique du chômage ne subsiste que la responsabilité individuelle des prestataires face à leur formation et leur adaptation¹⁶⁴.

¹⁶¹Canada, Ministère des Finances, Programme: Emploi et croissance. Un nouveau cadre de la politique économique (Ottawa : Ministère des Approvisionnement et services, 1994), 49.

¹⁶²Canada, Ministère du Développement des ressources humaines, Programme Emploi et Croissance. La sécurité sociale dans le Canada de demain. Document de travail, propositions aux vus de discussion (Ottawa: Ministère des Approvisionnement et services, décembre 1994), 7.

¹⁶³Canada, Ministère du Développement des ressources humaines, La sécurité sociale dans le Canada de demain. De l'assurance-chômage à l'assurance-emploi. Un document d'information, 15.

¹⁶⁴Canada, Ministère du Développement des ressources humaines, Assurance-emploi. Retrouver du travail. Comment l'assurance-emploi peut vous aider. Document d'information (Ottawa: Ministère des Approvisionnement et services, juillet 1996), 6.

« Chaque individu devra créer sa propre sécurité professionnelle, fondée sur une volonté d'élargir et d'améliorer constamment ses compétences (..) L'acquisition continue du savoir est une tâche essentiellement personnelle »¹⁶⁵.

L'assurance-emploi devient alors « un filet de sécurité financière qui protège les Canadiens de la misère lorsqu'ils perdent leur emploi et qu'ils en cherchent un autre »¹⁶⁶. C'est en ce sens que l'on peut parler d'État social minimum, pour reprendre les termes de Robert H. Cox¹⁶⁷, le système d'assurance-emploi établissant prioritairement une relation d'assurance de type privé entre des individus qui deviennent de véritables partenaires économiques, au même titre que les entreprises et les communautés locales¹⁶⁸.

Cette image dominante qui ressort de l'analyse de discours masque largement les tensions qui ont parcouru le Parti Libéral à la même époque. Rappelons, notamment, que pour le Comité permanent de développement des ressources humaines « la sécurité sociale doit d'abord et avant tout servir les gens et répondre aux besoins de chacun, de la naissance jusqu'à la mort »¹⁶⁹. Par conséquent :

« L'assurance-chômage doit demeurer un programme inclusif, s'appuyant sur la mise en commun des risques, au lieu d'être un programme qui exclut les gens et les cloisonne »¹⁷⁰.

Le rapport final du Comité critiquait sévèrement le Livre Vert sur sa conception minimaliste du rôle de l'état et des programmes sociaux et sur l'idée de scinder le

¹⁶⁵Canada, Ministère du Développement des ressources humaines, Programme Emploi et Croissance. La sécurité sociale dans le Canada de demain, 66.

¹⁶⁶Canada, Ministère du Développement des ressources humaines, Un système d'emploi pour le Canada du vingt-et-unième siècle. Guide des dispositions législatives sur l'assurance-emploi,14.

¹⁶⁷Robert H. Cox, « The Consequences of Welfare Reforms : How Conceptions of Social Rights are Changing », *Journal of Social Policy* 27,1 (1998), 1-16.

¹⁶⁸C'est à ce titre que l'on peut parler de « société actuarielle », voir Jacques Beauchemin, Gilles Bourque et Jules Duschatel, « Du providentialisme au néolibéralisme: de Marsh à Axworthy. Un nouveau discours de légitimation de la régulation sociale », *Cahiers de recherche sociologique* 24 (1995), 35.

¹⁶⁹Canada, Comité permanent de développement des ressources humaines, Les préoccupations et priorités au sujet de la modernisation et de la restructuration du système canadien de sécurité sociale. Rapport intérimaire (Ottawa : Ministère des Approvisionnements et services, mars 1994), 5.

¹⁷⁰Canada, Comité permanent du développement des ressources humaines, Équité, sécurité et perspective d'avenir: les canadiens maître d'œuvre du renouveau social. Rapport du Comité (Ottawa : Ministère des Approvisionnements et services, 1995), 100.

système d'assurance-chômage en deux. Certaines de ces critiques ont d'ailleurs été retenues dans le projet de loi sur l'assurance-emploi (rappelons que le Livre Vert proposait de rendre les prestations des chômeurs fréquents conditionnelles à la participation à des mesures actives).

Des tensions identiques peuvent être repérées dans les discours des autres acteurs. Elles n'ont cependant pas conduit à des modifications majeures des propositions de réforme. Au total, le discours du gouvernement fédéral a fonctionné comme un discours dominant.

Discours dominant et autres discours

Même si le gouvernement libéral s'est adressé directement aux citoyens dans le processus de réforme, lui donnant l'opportunité de s'exprimer (sondage, consultation publique où les Canadiens étaient interpellés à titre individuel)¹⁷¹, ce sont les acteurs politiques collectifs qui ont réagi au processus de réforme. Dans une large mesure, cependant, le discours officiel a déterminé les termes du débat, le type de solutions soumis à la discussion et les paramètres finalement retenus. Les acteurs impliqués¹⁷² ont soit accepté les termes généraux du débat et suggéré quelques modifications, soit s'y sont opposés en bloc. Dans le premier cas, certains « gains » ont été obtenus, dans l'autre, c'est l'absence de dialogue qui a prévalu.

La partie patronale, le Parti réformiste ainsi que deux des principaux conseils consultatifs (le Conseil national du bien-être social et le Conseil canadien de

¹⁷¹Voir l'article de Jane Jenson et Susan D. Phillips, « Regime Shift: New Citizenship Practices in Canada », *International Journal of Canadian Studies* 4 (automne 1996), 1-25, qui montre que le gouvernement fédéral tend à s'adresser de plus en plus aux individus, sans passer par les groupes.

¹⁷² Les positions des grands acteurs sociaux sont essentiellement étudiées à partir des interventions des personnes et des groupes devant le Comité permanent du développement des ressources humaines. La plupart des intervenants réagissaient au Livre Vert proposé par Lloyd Axworthy en 1994.

développement social) ont accepté le cadre général des débats. Les deux premiers acteurs ont voulu accentuer la sévérité du régime alors que les deux derniers ont dénoncé la dualisation du système et la perte de couverture qui en résultait pour les chômeurs.

Une partie du patronat¹⁷³ a supporté la proposition du gouvernement fédéral¹⁷⁴, d'autres s'y sont opposés¹⁷⁵ ou ont critiqué certains éléments¹⁷⁶. Globalement, les revendications ont consisté à vouloir accroître la sévérité du régime et à affirmer la nécessité de réduire au minimum la dépense sociale de l'État¹⁷⁷. La partie patronale proposait de mettre fin au dédoublement institutionnel¹⁷⁸, qui coûte cher à la collectivité¹⁷⁹, en centralisant le lieu de traitement des demandeurs d'emploi et en mettant en place un guichet unique¹⁸⁰. De plus, une plus grande marge d'initiative est demandée pour les employeurs et les employés dans la gestion du système d'assurance, en instituant, par exemple, un système paritaire¹⁸¹.

Le Parti réformiste, bien que plus virulent dans son discours, reste dans la même veine de revendications puisqu'il demande essentiellement un accroissement de la sévérité du régime. Pour le Parti réformiste, « l'assurance-chômage est devenue la cause principale du chômage, en incitant les prestataires à prendre leur temps avant de

¹⁷³Nous considérons essentiellement les positions des Chambres du Commerce ainsi que certaines associations professionnelles.

¹⁷⁴Caroline Montpetit, « La réforme Axworthy réjouit le patronat », Le Devoir (Montréal), 2-3 décembre 1995, B2.

¹⁷⁵ Comme la fédération canadienne du *Independant Business*.

¹⁷⁶« The Ethical Case for UI Reform », The Globe and Mail (Toronto), lundi 21 novembre 1994, 10-A.

¹⁷⁷Chambre de Commerce du Québec, Comparation devant le Comité permanent du développement des ressources humaines. Débats, 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc.54, 6 décembre 1994 (Ottawa : Chambre des Communes), 6-8.

¹⁷⁸Voir notamment, Lars Osberg, « Social Policy and Macro Policy in a Federal State », *Canadian Business Economics* 2, 2 (automne 1993), 36-45.

¹⁷⁹Aujourd'hui, c'est l'utilisation des excédents financiers du système d'assurance-emploi qui constitue le sujet le plus vif des débats. « Gouvernement rejects UI premium cuts », Financial Post, 12. Catherine Swift, Canadian Federation of Independant Business, « Unemployment Insurance and the Fiscal Imperative of Policy Reform », dans *Critical Choices, Turbulent Times*, 108-114.

¹⁸⁰Ibid., 6-8; « Gouvernements rejects UI premium cuts », 12 ; « Le CPQ va parler à Axworthy », Le Soleil (Québec), 22 novembre 1994, 3.

¹⁸¹Arthur Kroeger, « Gouvernements and the Jobs Issue », *Canadian Business Economics*, 2, 2 (hiver 1994), 42-53.

retourner sur le marché du travail »¹⁸². Il entend restaurer l'équilibre entre les interventions gouvernementales et les responsabilités individuelles en mettant en place un système de sécurité sociale par capitalisation. L'assurance-chômage deviendrait une forme d'assurance privée, gérée par les employeurs et les employés, et versée aux chômeurs occasionnels seulement¹⁸³. Le seul rôle du gouvernement, dans cette perspective, serait de permettre aux individus de faire des économies, en levant les taux d'imposition¹⁸⁴.

Le Conseil national du bien-être social et le Conseil canadien de développement social partagent l'analyse du discours officiel, mais proposent des solutions plus axées vers la création d'emplois¹⁸⁵ et l'élargissement de la notion même d'emploi rémunéré¹⁸⁶. Pour eux, la réforme devrait en même temps lutter contre le chômage et la pauvreté¹⁸⁷ sans que « (les gouvernements) réduisent leur déficit aux dépens des plus pauvres »¹⁸⁸. L'État, qui détient sa part de responsabilité dans la situation actuelle¹⁸⁹, a les capacités d'influencer le cours des événements et d'agir sur la sphère économique. Par son intervention (dans des domaines aussi variés que la mise en œuvre d'un dispositif de travail partagé, l'adoption d'un système de revenu annuel garanti ou la revalorisation

¹⁸²Parti Réformiste du Canada, Opinion dissidente du Parti Réformiste soumise au Comité permanent du développement des ressources humaines. Consultation, (Ottawa : Ministère des Approvisionnements et services, février 1995), 321.

¹⁸³Parti Réformiste du Canada, Ian M. McClelland, Comparution devant la Chambre des Communes. Débats, 35^{ième} législature, 2^{ième} session, 14 mai 1996 (Ottawa : Chambre des Communes, 1996), 2733.

¹⁸⁴Ibid., 323.

¹⁸⁵Canada, Conseil canadien de développement social, Comparution devant le Comité permanent du développement des ressources humaines. Débats, 35^{ième} législature, 1^{ère} session, fasc.29, 28 octobre 1994 (Ottawa: Chambre des Communes,1994), 13-29. Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme préconise également une position où le travail domestique, le travail bénévole et l'éducation des enfants sont pris en compte. Canada, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Comparution devant le Comité permanent du développement des ressources humaines. Débats, 35^{ième} législature, 1^{ère} session, fasc.28, 27 octobre 1994 (Ottawa: Chambre des Communes, 1994), 5-23.

¹⁸⁶Canada, Conseil national du bien-être social, Plan pour la réforme de la sécurité sociale. Rapport du Conseil (Ottawa, Ministère des Approvisionnements et services, 1994), 4.

¹⁸⁷Norbert Rodrigue, Président du Conseil de la santé et du bien-être, « Pour une intégration et une plus grande efficacité de nos politiques de sécurité sociale », *Nouvelles Pratiques Sociales* 7, 1 (printemps 1994), 208-213.

¹⁸⁸Canada, Conseil national du bien-être social, Plan pour la réforme de la sécurité sociale, 5.

¹⁸⁹Ibid., 6-7.

du salaire minimum), il est appelé à régler les rapports entre les acteurs économiques. Loin d'un État « en retrait » soumis à la contrainte économique, les Conseils proposent un État volontariste garant du système de protection sociale et du bien-être des Canadiens. Dans le projet de loi finale, peu de propositions ont été retenues, mais des « mécanismes de compensation » ont été introduits (notamment le supplément de revenu aux familles) afin d'adoucir l'effet des coupures.

Un autre ensemble d'acteurs ont, eux, refusé les termes mêmes du débat. Il s'agit du Bloc québécois¹⁹⁰, des syndicats et des groupes sociaux. Soit le discours développé correspondait à une position d'isolement politique qui n'a pas eu d'écho, soit le discours se situait en dehors des cadres fixés par le gouvernement fédéral et dans ce cas, aucune négociation n'est intervenue.

Le Bloc s'est opposé à l'ensemble du projet de réforme¹⁹¹ et a demandé le retrait du projet de loi, tout au long du processus¹⁹². Selon le rapport minoritaire du Bloc, un projet conséquent de réforme des programmes sociaux devrait être assorti de la mise en place d'une « réelle stratégie de création d'emplois », de la « séparation des comptes d'assurance-chômage en deux comptes distincts » (afin de sortir les mesures actives du programme fédéral), du « rapatriement des pouvoirs au niveau provincial » et

¹⁹⁰L'analyse est basée sur le rapport dissident adjoint au rapport final du Comité permanent du développement des ressources humaines, déposé par les deux principaux partis politiques d'opposition, le Parti Réformiste et le Bloc Québécois, alors parti de l'opposition officielle. Les débats à la Chambre des Communes à propos du projet de loi C-12 sur l'assurance-emploi actualisent les positions des deux partis politiques.

¹⁹¹Bloc Québécois, « Pour faire face aux défis du 21^{ème} siècle: une réforme différente et mieux adaptée », Rapport minoritaire. Consultations sur le document de travail « La sécurité sociale dans le Canada de demain », 6 février 1995, (Ottawa : Ministère des Approvisionnements et services, 1995), 274 ;

¹⁹¹Bloc Québécois, Michel Gauthier, Chef de l'opposition, Comparution devant la Chambre des Communes. Débats, 35^{ème} législature, 2^{ème} session, 12 mars 1996 (Ottawa : Chambre des Communes), 569-570.

¹⁹²L'opposition du Bloc Québécois rejoint, en grande partie, les positions développées par le gouvernement du Québec à propos du processus de réforme. Voir notamment « La réforme Axworthy: 341\$ millions de \$ de plus à l'aide sociale », Communiqué de presse (Québec : Telbec), 16 novembre 1994; Pierre April, « Québec réclame la tenue d'une conférence fédérale-provinciale sur la réforme Axworthy », La Presse (Montréal), mercredi 8 mars 1995, B5; Konrad Yakabuski, « Harel condamne le projet d'intégration des programmes sociaux », Le Devoir (Montréal), 12 février 1996, A1 et A8; Konrad Yakabuski, « Harel se refuse à négocier avec le fédéral », Le Devoir (Montréal), 2-3 décembre 1995, A6.

finalement, de “ la souveraineté du Québec ”¹⁹³. Cette position, qui lie tout changement à un rôle accru des provinces et un rôle parallèlement restreint pour le gouvernement fédéral, était très isolée sur l'échiquier politique canadien.

Le discours syndical est, lui aussi, d'emblée, un discours d'opposition¹⁹⁴. L'élément central et moteur de l'argumentation concerne le caractère social du programme d'assurance et notamment la nécessaire défense de l'universalité de son fonctionnement. À cet effet, les syndicats rappellent « le rôle précieux que joue la sécurité sociale et l'universalité des services dans le développement économique, (...), la préservation de la cohésion et de la paix sociale »¹⁹⁵. Les principes fondateurs de l'assurance sociale sont affirmés: il s'agit d'une responsabilité collective (pas seulement envers les plus démunis mais envers l'ensemble de la société), qui passe par une mise en commun des risques, destinée à soutenir temporairement le revenu de ceux qui perdent involontairement leur emploi. Pour la Fédération Canadienne du Travail, le programme d'assurance-chômage n'est pas -et ne devrait pas être- un programme de sécurité sociale. « C'est une caisse commune d'assurance-risque créée pour cette seule fin ». Dans cette perspective, les dépenses faites au titre de l'assurance ne sont pas des dépenses gouvernementales, mais des cotisations des employés et des employeurs¹⁹⁶.

Le rejet en bloc de la philosophie même du projet de réforme fédérale n'a pas permis la négociation sur des éléments précis du projet. C'est comme si le discours

¹⁹³ Bloc Québécois, Pour faire face aux défis du 21^{ème} siècle: une réforme différente et mieux adaptée, Rapport minoritaire, Consultations sur le document de travail, 309.

¹⁹⁴« Les syndicats lancent leur message à Axworthy », Le Devoir (Montréal), 13 février 1995, A1; Sylvain Blanchard, « Réforme Axworthy. La FTQ et la CSN promettent une bataille nationale », Le Devoir (Montréal), 2-3 décembre 1995, A4; « Assurance-chômage: l'opposition à la réforme s'intensifie », Le Devoir (Montréal), 27 février 1996, A3; « La réforme Axworthy sur la scène internationale », La Presse (Montréal), 14 janvier 1996, A4 .

¹⁹⁵Congrès du Travail du Canada, Comparution devant le Comité permanent du développement des ressources humaines. Débats, 35^{ème} législature, 1^{ère} session, fasc.32, le 3 novembre 1994 (Ottawa : Chambre des Communes), 23-45.

¹⁹⁶CEQ, CSN, FTQ, Loi concernant l'assurance-emploi au Canada. Une réforme de l'assurance-chômage. Mémoire présenté au Comité permanent du développement des ressources humaines, 14 mars 1996 (Ottawa : document ronéotypé), 6.

syndical n'avait pas eu de prise sur le discours fédéral parce que celui ne se situait pas dans le même univers discursif.

Il en va de même de la plupart des groupes communautaires qui se sont présentés devant le Comité permanent des ressources humaines. Unaniment, ils se sont positionnés contre la réforme¹⁹⁷ et ont d'ailleurs organisé de nombreuses manifestations en ce sens¹⁹⁸. Le questionnement sur la responsabilité des individus est remplacé, dans le discours des groupes, par un questionnement sur la responsabilité des employeurs dans la gestion de la main-d'œuvre¹⁹⁹, de même que part une réflexion plus générale sur le manque d'emplois²⁰⁰. Parallèlement, la représentation sociale du travail est moins strictement liée au travail rémunéré exercé dans le secteur marchand et surtout, moins directement lié à l'emploi traditionnel²⁰¹. L'objectif consiste alors à trouver une couverture sociale qui tienne compte des nouvelles réalités économiques, sans diminuer le niveau de protection offert²⁰². Une place spécifique est faite aux jeunes, aux femmes²⁰³, aux populations défavorisées. Enfin, les groupes sociaux favorisent plutôt l'égalisation des conditions et des statuts des hors-travailleurs, corrigeant les effets des formes

¹⁹⁷« Réforme de l'assurance-chômage », Le Devoir (Montréal), 17 janvier 1996, A4 ; « La réforme Axworthy sur la scène internationale », La Presse (Montréal), 14 janvier 1996, A4.

¹⁹⁸Notons également que le dépôt du Livre Vert a été l'occasion pour plusieurs d'entre eux de se regrouper afin de se présenter unis contre le projet. Coalition pour la survie des programmes sociaux, « Grand rassemblement d'opposition à la réforme Axworthy », Communiqué de presse, (Québec : Telbec), 5 décembre 1994 ; « Assurance-chômage : l'opposition à la réforme s'intensifie », Le Devoir (Montréal), 27 février 1996, A3.

¹⁹⁹Solidarité Populaire Québec, « Une réforme sans solution », Communiqué de presse (Québec : Telbec), 6 décembre 1994.

²⁰⁰Lars Osberg, Fred Wien et Jian Grude, *Vanishing Jobs, Canada's Changing Workplace* (Toronto : Jams Lirimier and Co., 1995).

²⁰¹Voir, par exemple, la conception du travail développée par The Ecumenical Coalition for Economic Justice, *Reweaving Canada's Social Programs. From Shredded Safety Net to Social Solidarity* (Toronto : Ecumenical Coalition for Economic Justice, 1993), 100-132.

²⁰²L'Organisation nationale anti-pauvreté, Comparation devant le Comité de développement des ressources humaines. Débats, 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc. 34, 7 novembre 1994 (Ottawa : Chambre des Communes, 1994), 85-91.

²⁰³Les groupes de femmes se sont fermement opposés à la réforme, dénonçant l'impact inégal que les mesures proposées avaient sur les femmes. Susenara Thobani, National Committee on the Status of Women, « Proposed UI Reforms Condemned », The Sun (Vancouver), 6 décembre 1994, A5; Claire Harting, « Réforme Axworthy : les associations de femmes s'y opposent », Journal de Montréal (Montréal), 12 décembre 1994, 12.

distinctes de travail. En d'autres termes, ils s'opposent à la hiérarchisation effectuée par le gouvernement fédéral entre bons et mauvais emplois, bons et mauvais chômage. Ce discours d'opposition n'a pas eu d'écho au gouvernement fédéral, peu de revendications ayant été satisfaites²⁰⁴.

Au total, le processus politique ayant conduit à l'adoption de l'assurance-emploi est marqué par la prégnance du gouvernement fédéral qui a développé « hermétiquement » son discours dominant. Une circonstance particulière semble avoir joué en faveur du discours fédéral. Au moment des élections législatives de 1993, le Nouveau Parti Démocratique (NPD) et le Parti Conservateur disparaissent de la scène politique fédérale. Les seuls partis d'opposition sont alors le Parti Réformiste et le Bloc Québécois. Compte-tenu de la position marginale du Bloc Québécois, les pressions pour le changement viennent essentiellement du Parti Réformiste, qui est très favorable à la lutte aux déficits publics et aux coupures dans les programmes sociaux. Par conséquent, il n'y a pas au Canada, en 1994, de partis politiques à même de « tirer » le changement vers la gauche, comme cela se produira en France. D'autres éléments ont été mentionnés pour expliquer le fait que la réforme ait abouti²⁰⁵. Retenons simplement pour notre propos que le processus de réforme de l'assurance-chômage a été un enjeu politique majeur, relativement conflictuel, dominé par le gouvernement fédéral et les provinces, laissant peu de place au dialogue social.

Selon William Walters, « la société de bien-être » de l'après-guerre reposait sur une conception inclusive de la société (chaque citoyen avait une place sociale et participait au fonctionnement global de la collectivité) et une conception exclusive de la force de travail (masculine). Dans ce modèle, le plein-emploi signifiait le plein-emploi d'une partie seulement de la population. Le système de protection sociale visait

²⁰⁴Si ce n'est une des revendications des groupes de femmes, concernant la prise en compte du revenu individuel au lieu du revenu du ménage initialement proposé dans le Livre Vert pour le calcul du montant des prestations. Nicole F. Bernier, *Le processus de désengagement de l'État providence*, chapitre 4.

²⁰⁵ Voir les travaux de Hale et Bernier déjà cités.

prioritairement à assurer les citoyens en cas d'accidents (maladie, vieillesse, chômage). Le traitement politique du chômage de masse passait, lui, par la réduction de la taille de la force de travail (préretraite et allongement de la scolarité). À cette société de bien-être s'opposerait aujourd'hui une « société active », se caractérisant par un élargissement de la conception de la population active et une place centrale faite à l'auto-gouvernement. La société active englobe l'ensemble de la population dans la définition de la force de travail, effaçant la division entre travailleurs et personnes sans-emploi. Le plein-emploi devient non pas l'activité pleine des travailleurs mais le plus d'activité possible pour tous, indépendamment de la durée de l'emploi. À la différence de la période antérieure, les sans-emploi ont accès à des droits sociaux uniquement s'ils font la preuve qu'ils prennent des mesures pour être des travailleurs. Dans ce schéma, la protection sociale devient un « filet de sécurité » et non plus l'élément d'un projet d'économie mixte, où secteur public et secteur privé se renforcent mutuellement. L'individu est alors sollicité pour se mettre en activité, s'autogouverner en faisant preuve d'esprit d'entreprise²⁰⁶.

L'univers discursif développé lors de la réforme de l'assurance-chômage au Canada s'apparente à celui de la société active. Le système d'assurance-emploi institutionnalise la multiplicité des formes de chômage en instaurant le calcul d'admissibilité aux prestations par heures travaillées ainsi que la règle de l'intensité. Mais surtout, comme dans la société active de Walters, cette gestion politique du chômage s'appuie sur un axiome essentiel: le marché est la seule source de satisfaction des désirs humains et des besoins, la participation au travail rémunéré étant le meilleur moyen de la réalisation personnelle et de l'appartenance à la société. Dans la société active, « la citoyenneté à part entière » tend à se réduire à une citoyenneté économique, promue par une normalisation des comportements relativement forte, dont la responsabilité repose en grande partie sur les individus.

²⁰⁶William Walters, « The Active Society: New Designs for Social Policy », *Policy and Politics* 25, 3 (juillet 1997), 222-225.

Nous verrons que dans le cas de la réforme du système d'assistance sociale au Québec, l'univers des discours politiques s'insère dans le cadre normatif de « la société active », faisant du hors-travail un espace social de plus en plus fragmenté et soumis aux aléas de la performance économique.

2. 2 - La réforme des programmes de sécurité du revenu au Québec

Le cas de la réforme des programmes de sécurité du revenu au Québec fait intervenir d'autres dynamiques entre les acteurs dans la construction politique du hors-travail et charrie des enjeux spécifiques. « Aide de dernier recours », le système d'assistance-sociale est censé répondre avant tout aux besoins primaires des personnes sans ressources (la nourriture, le logement, les vêtements). La question de la pauvreté y est indissociable de celle du chômage, contrairement à la logique première caractérisant le système d'assurance-chômage. L'enjeu central de la réforme se situe autour de la question de la conciliation de ces deux dimensions. Par ailleurs, ce sont surtout les groupes communautaires qui ont été interpellés par les propositions du gouvernement québécois, les syndicats n'étant que marginalement présents sur ce terrain. Nous verrons au cours de l'analyse comment les groupes communautaires, malgré un large accès au débat public, n'ont que partiellement influencé la teneur de la réforme.

Dans un premier temps, la contextualisation du processus ayant conduit à l'adoption de la loi 186 nous permet d'identifier les principaux enjeux débattus. Puis, nous examinons le dispositif institutionnel adopté en insistant sur les changements majeurs qu'il induit dans le traitement du hors-travail. Enfin, l'analyse des discours politiques nous montre comment les représentations du hors-travail se sont transformées selon trois lignes directrices : une délégitimation accrue de l'inactivité des personnes prestataires, une multiplication parallèle des formes légitimées de travail et un traitement de plus en plus différencié des situations individuelles. La dernière partie de ce chapitre procède à la comparaison et la synthèse des univers de discours politiques au fédéral et au Québec.

2.2.1 – Historique et contexte de la réforme

L'assistance sociale, au Canada, fait intervenir les deux paliers de gouvernement. Le gouvernement fédéral dicte le cadre général des programmes d'assistance qui sont, eux, de responsabilité provinciale. Ce cadre national a récemment subi des modifications majeures, fournissant une latitude d'action encore plus importante pour les provinces.

La fin du RAPC et les programmes québécois de sécurité du revenu

Ce n'est qu'à la fin des années 1960 que le Canada se munit d'un système généralisé d'assistance sociale. En 1966 est créé le Régime d'assistance publique du Canada (le RAPC), un programme fédéral à frais partagés avec les provinces. Selon les termes du RAPC, le gouvernement fédéral prescrit les lignes directrices générales et contribue jusqu'à la moitié du coût de l'assistance sociale et des services sociaux désignés²⁰⁷. Chaque système provincial et territorial est distinct et en grande partie indépendant, mais il doit respecter le cadre législatif de la loi de 1966. Selon le RAPC, les provinces doivent accorder une assistance sociale à toutes les personnes jugées nécessiteuses, il n'y a pas de pré-requis de résidence provinciale pour l'attribution de l'aide; une procédure d'appel doit exister; des comptes équilibrés doivent être maintenus et la province doit rendre disponible toute législation concernant le plan d'assistance.

Depuis le 1er avril 1997, le RAPC a été remplacé par le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Avec ce nouveau dispositif, les provinces n'ont plus aucune exigence législative à respecter en matière d'assistance sociale et de

²⁰⁷Depuis 1990, cependant, le gouvernement fédéral a rompu pour trois provinces (Ontario, Alberta, Colombie-Britannique) son engagement de partager la moitié des frais dans le cadre du RAPC, en imposant un plafond sur les paiements de transferts. Canada, Conseil national du bien-être social, Réforme du bien-être social: Rapport du Conseil (Ottawa : Le Conseil, été 1992), 10.

services sociaux, hormis l'interdiction concernant la durée minimale de résidence²⁰⁸. En clair, le changement majeur (outre la diminution substantielle des transferts aux provinces²⁰⁹) signifie qu'aujourd'hui les provinces peuvent exiger une contrepartie en échange de la prestation que ce soit la sobriété, la recherche d'emploi ou le travail obligatoire²¹⁰. La réforme québécoise, commencée en 1995, s'inscrit de plain-pied dans ce nouveau contexte national.

Au Québec, c'est en 1963 que les recommandations du rapport Boucher justifient pour la première fois la nécessité de créer un programme unifié d'assistance sociale. La loi sur l'aide sociale est votée en 1969 et mise en application le 1er novembre 1970. Elle sera modifiée en profondeur par la réforme de 1988, sous le gouvernement Bourassa. Le principal changement introduit par la Loi 37 concerne l'introduction de la notion d'employabilité qui permet d'étendre la distinction fondée sur l'aptitude au travail à l'ensemble des assistés sociaux, créant ainsi deux programmes distincts de sécurité du revenu : l'un pour les personnes considérées « aptes » au travail (le programme APTE), l'autre pour les personnes « présentant des contraintes sévères à l'emploi » (le programme soutien financier). Un apport financier supplémentaire est également fourni aux familles à faible revenu qui ont un enfant à charge et dont au moins un des membres est sur le marché du travail (le programme APPORT)²¹¹. La loi sur la sécurité du revenu est entrée en vigueur le 1er août 1989. Entre 1989 et 1995 le programme APTE va être sévèrement critiqué. La responsabilisation accrue des prestataires et la multiplication des catégories administratives qu'il introduit sont dénoncées comme des

²⁰⁸Canada, Conseil national du bien-être social, *Le budget de 1995 et le financement global*, Rapport du Conseil (Ottawa : Le Conseil, printemps 1995), introduction.

²⁰⁹Gerard William Boychuk, *Patchwork of Purpose : The Development of Provincial Social Assistance Regimes in Canada* (Montréal : Mc Gill – Queen's University Press, 1998), introduction.

²¹⁰Voir Gérard Boismenu et Nicole Bernier, « La contrepartie dans l'aide sociale et le rapport individu-État au Canada », dans B. Fournier, M. Potvin, et Y. Couture, dir., *L'individu : aux frontières de la citoyenneté, de la nation et du monde*, à paraître.

²¹¹Québec, *Loi sur la sécurité du revenu*, chapitre S-3.1.1, à jour au premier octobre 1996 (Québec : Éditeur officiel du Québec, 1996).

mesures « rétrogrades »²¹² et les mesures d'employabilité s'avèrent peu concluantes par rapport à la réintégration des prestataires au sein du marché du travail²¹³.

À l'ensemble de ces « dysfonctionnements », qui ont servi à promouvoir la nécessité d'une réforme pour le gouvernement péquiste²¹⁴, s'ajoute un problème structurel, lié à la politique fédérale en matière de chômage et une volonté politique « d'assainissement des finances publiques ».

²¹²Marc-André Deniger, « L'aide sociale au Québec. Les véritables enjeux d'une réforme illégitime et rétrograde », *Perception* 15, 1 (1991), 9-13; Jean Panet-Raymond, « La réforme de la Sécurité sociale. Quelle réforme ? », *Intégration. Le Bulletin du Conseil Québécois de Développement Social* 1, 1 (hiver 1996), 1-3.

²¹³Pascale Dufour, « Les politiques d'intégration au marché du travail au Québec: une évaluation », Mémoire de Maîtrise (Montréal : Université de Montréal, 1994), 125.

²¹⁴Jeanne L. Blackburn, « Nouvelles pratiques et nouvelles perspectives face à la pauvreté des individus et des collectivités : l'action du gouvernement québécois », *Nouvelles pratiques sociales* 8, 1 (printemps 1995), 161-162.

Le contexte de la réforme

Toute modification au système d'assurance-chômage se répercute à plus ou moins long terme sur les systèmes provinciaux d'assistance, les chômeurs n'ayant plus droit aux prestations se tournant vers l'aide de dernier recours²¹⁵. Ce déversement de populations s'adjoint au problème lancinant du chômage au Québec, où pas moins de 12,2% de la population active se déclare demandeuse d'emploi en 1997²¹⁶. La conjugaison de ces deux phénomènes a entraîné une augmentation de la population « apte » au travail prestataire du système d'assistance-sociale. En 1997, celle-ci représente 79,5% du total des prestataires²¹⁷. La présence croissante, au sein du système, de populations dont le problème principal est l'absence d'emploi demandait, au-delà de la question de son financement, des ajustements majeurs de programmes initialement prévus pour lutter contre la pauvreté.

De plus, à partir de 1995, le Parti Québécois au pouvoir se fixe comme objectif l'atteinte du « déficit zéro » en quatre ans. La conférence socio-économique de mars 1996²¹⁸ et le Sommet socio-économique d'octobre et de novembre 1996 visaient à dégager des consensus quant à la nécessité de la réduction du déficit gouvernemental pour l'an 2000. Cette « perspective d'assainissement des finances publiques » comprenait une réduction forte des dépenses dévolues aux programmes de sécurité du revenu et un gel de ces dépenses jusqu'en l'an 2000²¹⁹.

²¹⁵Jean-Michel Cousineau, « L'aide et les jeunes au Québec. Employabilité, insertion, incitation ou prévention ? », dans *La sécurité du revenu au Québec : une critique de la réforme proposée*, Guy Lacroix, Jean-Michel Cousineau et Pierre Lefebvre (Montréal : Institut de recherche sur les politiques publiques, 1997), 21.

²¹⁶Taux de chômage désaisonnalisé. Site internet du ministère du Développement des ressources humaines, <http://www.hrhc-drhc.gc.ca>.

²¹⁷Carolyne Gorlick et Guy Brethour, *Welfare to Work Programs : A National Inventory* (Ottawa : Conseil canadien de développement social, décembre 1998).

²¹⁸Initiée par le Premier ministre, elle regroupait l'ensemble des partenaires sociaux et économiques du Québec ; tout au moins les partenaires conviés par le gouvernement. Les jeunes, à travers le Conseil permanent de la jeunesse, ont d'ailleurs organisé un sommet parallèle, n'étant pas invités au Chantier de l'économie et de l'emploi. Voir « Le sommet sur l'économie et l'emploi », *Forces* 114 (automne 1996), 41.

²¹⁹Québec, Ministère de la Sécurité du revenu, La réforme de la sécurité du revenu. Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi (Québec : Éditeur officiel du Québec, décembre 1996), avant-propos.

La pression à la hausse sur la population potentiellement prestataire du système d'assistance sociale et le climat d'austérité budgétaire ont largement balisé les cadres du débat. Cependant, la réforme québécoise des programmes de sécurité du revenu a également été associée à l'apparition de nouveaux thèmes qui ont alimenté le débat public²²⁰.

À la suite de la conférence socio-économique de 1996, deux chantiers de réformes furent mis sur pied. Le premier, portant sur l'économie et l'emploi, fut confié aux partenaires du secteur privé, et le second, concernant la réforme des services publics (santé et services sociaux, éducation et sécurité du revenu) impliquait les différents ministères concernés²²¹. Bien que la réforme du système de sécurité du revenu n'ait pas été directement traitée au sein de ces chantiers et lors des rencontres, les problématiques de la pauvreté et du chômage étaient au centre des débats. Au moment du Sommet, la création d'emplois, l'économie sociale, l'objectif de « la pauvreté zéro » sont publiquement débattus.

Le thème de la création d'emplois, très présent dans le discours officiel au moment du Sommet socio-économique, s'est notamment traduit par la création d'un « Fond de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail », destiné aux employeurs du secteur privé (marchand et communautaire) pour favoriser l'insertion, la formation, la préparation et la création d'emplois. La mise en place de ce Fond marque également la reconnaissance formelle des organismes d'économie sociale comme porteurs de développement de nouveaux secteurs d'activité.

En effet, le gouvernement péquiste s'est engagé lors du Sommet à « reconnaître les organismes de ce secteur comme des partenaires à part entière »²²². Dans les discours produits au moment du Sommet, l'économie sociale a été présentée comme un levier

²²⁰ Indépendamment de l'issue concrète de ce débat.

²²¹ Québec, Conseil de la famille, L'appauvrissement des familles dans un contexte d'insécurité, Réflexions dans le cadre de la tenue du deuxième sommet socio-économique (Québec : Éditeur officiel du Québec, octobre 1996), 5.

²²² Québec, Sommet sur l'économie et l'emploi, Faits saillants (Québec : Secrétariat du Sommet, 1 novembre 1996), 5-7.

central du développement économique des communautés locales et comme porteuse d'alternatives sociales. Cependant, la place qui lui est accordée dans la réforme des programmes de sécurité du revenu reste modérée. Ainsi, les organismes de ce secteur ne sont pas représentés en tant que tels au sein de la Commission des partenaires du marché du travail, mais sont inclus dans un ensemble plus vaste²²³. De plus, nulle part dans le projet de loi 186 il n'est fait mention de l'économie sociale comme secteur privilégié ou particulier de développement. Cette reconnaissance rhétorique a cependant eu des conséquences sur les représentations dominantes du travail et du type de « parcours » à privilégier, comme nous le verrons plus loin. Elle est aussi un élément majeur de différenciation du Québec par rapport aux autres provinces, où l'économie sociale n'a que peu d'écho.

Enfin, l'idée « d'appauvrissement zéro », proposée au départ par le Carrefour de pastorale en monde ouvrier (CAPMO), soutenue par le mouvement des femmes du Québec²²⁴, consiste à doter la société d'une loi interdisant l'appauvrissement du cinquième le plus pauvre de la population, indépendamment du statut des personnes (travailleurs, chômeurs, étudiants ou autres). Cette proposition a constitué le point d'achoppement du consensus qui prévalait au moment du Sommet. Principale revendication communautaire, la clause a été rejetée dans sa formulation initiale (appauvrissement zéro jusqu'en l'an 2000, année du déficit zéro)²²⁵. Dans la version adoptée, elle ne concerne plus que les personnes non catégorisées « aptes » au travail, prestataires du programme de « protection sociale ». Pour les groupes, la proposition

²²³Leur représentation est également plus limitée que celle du secteur marchand, ils ne bénéficient que de trois membres (contre 6) au sein de la Commission.

²²⁴ Vivian Labrie, « La clause d'appauvrissement zéro. Une jeune idée qui demande à mûrir », Le Devoir (Montréal), 11 novembre 1996, A7.

²²⁵Notons que cette interprétation a entraîné le départ de la Fédération des femmes du Québec de la table des négociations, ainsi que celle des responsables de la Coalition nationale des femmes contre la pauvreté et de Solidarité Populaire Québec. Jean Pichette, « Une fausse note dans la messe du consensus », Le Devoir (Montréal), 2-3 novembre 1996, A8.

perd son sens initial, puisqu'on réintroduit la logique de la capacité à travailler au sein du traitement de la pauvreté²²⁶.

La rencontre du Sommet fut une occasion unique pour les groupes communautaires et les associations de défense des assistés sociaux de se faire entendre, de s'exprimer et surtout d'être reconnu comme interlocuteur à part entière, à côté des autres grands acteurs sociaux comme les syndicats et le patronat. La presse québécoise a largement relayé le discours de ces organismes²²⁷, et on peut dire que tous les éléments d'un débat public d'envergure ont été réunis. Non seulement le lieu d'expression existait, mais la prise de parole a été accomplie²²⁸. L'expérience a ainsi été positive pour les groupes communautaires qui se sont structurés, et ont construit un véritable discours d'opposition qui leur a permis de proposer des solutions alternatives.

C'est dans ce climat d'effervescence sociale que s'est déroulé le processus de réforme.

La séquence des événements

En mai 1995, Jeanne Blackburn, alors ministre de la Main-d'œuvre et de la sécurité du revenu, confie à un comité externe le mandat de formuler une proposition de réforme globale du système en vigueur. À la fin du mois de mars 1996 (avant le Sommet) les membres de ce comité déposent deux rapports dissidents²²⁹. Quelques mois plus tard, le Conseil national de la santé et du bien-être (CNSBE)²³⁰ publie un avis qui s'adresse au ministre de la Santé et des services sociaux dans lequel il traite également des questions liées à la réforme des programmes de sécurité du revenu. En décembre, la nouvelle ministre de l'Emploi et de la solidarité, Louise Harel, rend public un document

²²⁶Québec, Sommet sur l'Économie et l'Emploi, *Faits saillants*, 17.

²²⁷Nous parlons de la presse francophone.

²²⁸Au-delà du discours, d'autres formes de manifestations ont eu lieu à travers l'action directe des organismes, comme des manifestations devant le ministère ou l'organisation du « Jeûne à relais du refus de la misère », qui a eu lieu juste avant le Sommet. « Les mal-logés manifestent », *Le Devoir* (Montréal), brève, 6 mars 1997, A8.

de consultation intitulé *Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi*, censé faire la synthèse de ces propositions. Un an plus tard, le projet de « Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale » est déposé. Ce n'est qu'en juin 1998 que la Loi 186 est finalement adoptée.

Le dossier de la réforme des programmes de sécurité du revenu a souvent été retardé au cours de ces deux années et encore aujourd'hui, la mise en application des mesures connaît des retards réguliers. Que ce soit la complexité « administrative », le manque de ressources, l'opposition des groupes sociaux directement concernés ou, plus prosaïquement, la stratégie d'action du gouvernement, la séquence des événements place la réforme en tête des « feuilletons » politiques à rebondissements.

Dès le début du processus de fortes dissensions existent sur le sens à donner à la réforme. Les deux rapports du Comité externe ainsi que celui du CNSBE font ressortir les lignes majeures de conflits qui vont traverser l'ensemble de la réforme.

Au-delà des mésententes techniques, on retrouve des positions idéologiques contrastées²²⁹ dans les deux rapports du Comité externe. Le rapport majoritaire *Chacun sa part* place le débat du côté du droit : droit à un revenu minimum en cas de besoins et droit à l'intégration sociale et économique²³². Ils proposent d'inscrire ce nouveau droit dans un « parcours vers l'emploi » favorisant l'autonomisation des personnes. L'objectif d'autonomisation repose sur la participation volontaire au parcours et le rôle actif des prestataires au sein des « Centre locaux d'emploi », par la mise en place de comités d'usagers, auxquels sont attribués des pouvoirs décisionnels. Ces comités sont perçus

²²⁹Chacun des deux co-présidents a déposé un rapport : Camil Bouchard, Vivian Labrie et Alain Noël, « Chacun sa part », Rapport des trois membres du Comité externe de réforme de la sécurité du revenu (Montréal : document ronéotypé, mars 1996) et le rapport de Pierre Fortin et Francine Séguin, « Pour un régime équitable axé sur l'emploi », Rapport soumis à la ministre de la Sécurité du revenu (Montréal : copie, mars 1996).

²³⁰Québec, Conseil national de la santé et du bien-être, L'harmonisation des politiques de lutte contre l'exclusion. Résumé, Avis au ministre de la Santé et des services sociaux (Québec : Éditeur officiel du Québec, 1996)

²³¹Camil Bouchard, Vivian Labrie, Alain Noël, « Deux rapports, deux visions. Qui donc est rigoureux, réaliste et prudent ? », Le Devoir (Montréal), 22 mars 1996, A7.

²³²Camil Bouchard, Vivain Labrie, Alain Noël, « Chacun sa part », 115.

comme « le moyen d’institutionnaliser les conflits et leur régulation par la voie de la représentation démocratique »²³³.

Dans le rapport Fortin-Séguin, en revanche, la légitimation du discours est centrée autour de la notion d’équité (entre travailleurs et prestataires, étudiants et prestataires) et celle de réciprocité des droits et obligations des individus versus la responsabilité de l’État²³⁴. « Le parcours vers l’emploi » est alors basé sur la participation obligatoire, le fait de cibler certaines catégories de population (notamment les jeunes et les mères de familles monoparentales) et la sanction financière en cas de manque de volonté de participation. Le « parcours » devient la contrepartie du soutien financier²³⁵.

Le rapport du CNSBE met, lui, l’accent sur la lutte à la pauvreté et la nécessaire dynamisation des communautés locales, à travers le développement économique communautaire. Plusieurs des propositions du Conseil vont dans le sens du rapport *Chacun sa part*. Mentionnons notamment la recommandation visant « à reconnaître l’autonomie de la population des régions administratives dans la conception et la gestion de son développement dans les secteurs de l’emploi et de la main-d’œuvre »²³⁶. La décentralisation des services publics doit s’accompagner d’un développement croissant des « communautés » sans, pour autant, signifier un retrait de l’État.

Le projet de réforme a repris bon nombre des éléments contenus dans ces trois rapports. Trois objectifs politiques sont associés à la proposition de réforme : maintenir un revenu pour les plus démunis, favoriser le retour à l’emploi des prestataires et décentraliser la gestion par une responsabilisation parallèle de la communauté locale. Les partenaires de l’État québécois regroupent les entreprises privées, les communautés locales et les organismes œuvrant dans le domaine de l’économie sociale. L’appel aux partenaires économiques et sociaux accompagne l’argument de la nécessaire implication

²³³Ibid., 22.

²³⁴Pierre Fortin et Francine Séguin, « Pour un régime équitable axé sur l’emploi », 14.

²³⁵Les prestataires « directement employables ».

²³⁶Québec, Conseil national de la santé et du bien-être, L’harmonisation des politiques de lutte contre l’exclusion. Résumé, Avis au ministre de la Santé et des services sociaux (Québec : Éditeur officiel du Québec, 1996), 12.

de la communauté dans le traitement du chômage, l'État ne pouvant y remédier seul, compte tenu de l'imbrication des acteurs dans le phénomène du chômage. Le partenariat constituerait alors une reconnaissance de la transversalité et de la complexité du problème du hors-travail. À noter toutefois, l'absence des prestataires dans cette relation entre les partenaires et l'État.

En pratique, pour certaines propositions des rapporteurs, il s'agit d'une simple transplantation alors que pour d'autres, la greffe a modifié l'allure originelle. Ainsi, « le parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi » s'éloigne considérablement du « parcours vers l'emploi » proposé par les auteurs de *Chacun sa part*. Non seulement il ne s'agit pas d'un droit mais plutôt d'une obligation²³⁷ mais de plus, les prestataires ne jouissent pas du tout du même statut d'autonomie que dans la proposition initiale. Le détail du dispositif institutionnel créé par la loi 186 nous permettra de mettre ces divergences d'interprétation en perspective.

La période allant de 1995 à 1997 aurait pu être un moment privilégié de débat au Québec. Plusieurs forums d'expression ont été créés, permettant aux groupes sociaux invités de « donner leur avis » sur l'emploi et la pauvreté. L'économie sociale a ainsi obtenu sa première reconnaissance publique comme secteur à part entière de l'économie et certains groupes ont pu proposer des solutions alternatives au projet gouvernemental « de déficit zéro ». Et pourtant, les débats en Commission n'ont pas amené de changements majeurs par rapport au Livre Vert et n'ont pas été l'occasion d'un dialogue social constructif. Les conflits à propos du traitement politique à réserver aux plus démunis sont même ressortis exacerbés du processus. Le dispositif institutionnel finalement adopté est aujourd'hui fortement critiqué par l'ensemble des groupes qui ont tenté de travailler à son amélioration. Il est surtout célèbre par sa sévérité et le

²³⁷ Nous verrons dans la section suivante que l'obligation n'est effective que pour une partie de la population prestataire.

traitement différencié qu'il introduit parmi les prestataires, réservant un sort peu enviable aux jeunes et aux mères de famille monoparentale.

Après avoir présenté le dispositif accompagnant la loi sur « Le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale », nous verrons comment les débats en Commission traduisent ce manque de dialogue.

2.2.2 - Le dispositif institutionnel

La loi 186 portant sur « le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale », largement inspiré du Livre Vert, instaure, en définitive, trois programmes d'aide financière:

-le programme d'assistance-emploi qui « vise à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes capables de travailler et disponibles à cette fin, à les inciter à entreprendre ou à poursuivre des démarches d'intégration ou de réintégration en emploi et à les soutenir pendant ces démarches ». Ce programme vise également à « accorder une aide financière aux personnes qui présentent certaines contraintes à l'emploi les empêchant d'entreprendre de telles démarches »;

-le programme de protection sociale « qui accorde une aide financière de dernier recours aux personnes, qui en raison de leur âge ou de leur invalidité²³⁸ et parce qu'elles en manifestent le choix, ne s'inscrivent pas dans une démarche de réintégration en emploi »;

-le programme d'aide aux parents pour leur revenu de travail qui vise « à fournir un apport financier supplémentaire aux familles à faible revenu lorsqu'au moins un parent occupe un emploi »²³⁹.

La structure « formelle » des programmes n'apparaît pas fondamentalement transformée, ces trois programmes existant auparavant sous d'autres noms. Cependant,

²³⁸La notion d'invalidité a été remplacée par la notion de « contraintes permanentes ou d'une durée indéfinie à l'emploi » dans la version finale de la Loi.

dans la nouvelle « Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale », le concept de personnes « aptes » à l'emploi est considérablement élargi. Ce sont, en effet, toutes les personnes qui désirent intégrer l'emploi qui sont susceptibles de bénéficier du programme d'assistance-emploi et non seulement celles qui sont « directement capables » de travailler. Cette distinction concerne essentiellement les personnes prestataires de l'ancien programme « soutien financier » qui se voient reconnaître la possibilité de s'inscrire dans une « démarche de réintégration à l'emploi ».

À ce premier changement s'ajoute des modifications majeures concernant les règles d'application et les moyens de mise en œuvre de la partie « active » du programme d'assistance-emploi. C'est sur ce dernier point que nous insisterons plus particulièrement.

La nature des mesures proposées (ou imposées) est double, il s'agit de servir en même temps le développement économique et l'insertion en emploi. Quatre types de mesures sont mises en place²⁴⁰ : les mesures de créations d'emplois, les mesure d'insertion en emploi, les mesures de maintien et de stabilisation en emploi et les mesures de préparation à l'emploi. La plupart d'entre elles remplacent un ensemble de programmes offerts précédemment par plusieurs institutions comme la Société Québécoise de Développement de la Main-D'œuvre, le ministère du Développement des ressources humaines du Canada²⁴¹ et le ministère de la Sécurité du revenu du Québec.

Selon le projet de loi 186, le « parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi » est obligatoire pour deux catégories de prestataires : les jeunes de moins de 25 ans²⁴² et les mères de famille monoparentale. Suite aux débats parlementaires et à cause du manque de place dans les mesures, un moratoire a été posé sur l'obligation de participer

²³⁹Québec, Assemblée Nationale, Projet de Loi 186. Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale (Québec : Éditeur officiel, décembre 1997), notes explicatives.

²⁴⁰ Voir tableau II. II plus loin.

²⁴¹Selon l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec concernant les politiques de main-d'œuvre.

pour les jeunes jusqu'en septembre 2000. De plus, le refus de participation ne pourra conduire à l'annulation de la prestation mais seulement à une diminution de celle-ci²⁴³. Pour les mères de famille seules, l'obligation est au départ conditionnelle à la disponibilité des places pour les enfants dans les garderies²⁴⁴. Finalement, sous la pression des groupes, cette disposition obligatoire, qui devait entrer en vigueur dès le deuxième anniversaire du plus jeune enfant, a été levée²⁴⁵. Néanmoins, à partir du cinquième anniversaire de l'enfant (au lieu de six auparavant) la mère ne pourra plus bénéficier du supplément d'allocation pour indisponibilité temporaire au travail²⁴⁶.

Pour les autres catégories de prestataires, l'inscription dans un « parcours » est formellement volontaire. Ce sont néanmoins les agents des Centres Locaux d'Emploi qui disposent du pouvoir décisionnel de savoir qui participe, dans quoi et comment.

Depuis le 1^{er} octobre 1999, il existe trois catégories de prestataires appartenant au programme d'assistance-emploi. Les individus sans contrainte à l'emploi (prestation de base de 481\$ par mois) auxquels on réserve les mesures de création d'emploi ; les individus avec contrainte temporaire à l'emploi (prestation de base majorée de 101\$) qui sont dirigés vers les mesures de préparation et d'insertion en emploi et les individus avec contraintes sévères à l'emploi (prestation de base majorée de 224\$) qui bénéficient des mesures d'insertion sociale. Pour tous les participants à un « parcours », une allocation de participation de 120\$ par mois est attribuée.

²⁴² Québec, Cabinet de la ministre d'État de l'Emploi et de la solidarité, « Un effort de solidarité encore plus grand à l'égard des personnes pauvres », Communiqué de presse (Québec: Telbec, 19 juin 1998).

²⁴³ D'un montant de 150\$.

²⁴⁴ Il s'agit du programme des garderies à 5\$ par jour, volet familial de la politique de réforme du gouvernement.

²⁴⁵ Martine Turenne, « La réforme de l'aide sociale : le syndrome Titanic », *La Gazette des femmes* 20, 1 (1998), 1-5.

²⁴⁶ À noter également que depuis le 1^{er} juin 1998, les familles monoparentales ne sont plus soumises à la réduction de 100\$ par mois pour partage du logement.

Tableau II.II - Les mesures actives dans la loi 186

Création d'emploi	Insertion en emploi	Maintien et stabilisation en emploi	Préparation à l'emploi
-------------------	---------------------	-------------------------------------	------------------------

<p>•programme de soutien au travail autonome, ouvert à l'ensemble des personnes sans-emploi et aux travailleurs dit précaires.</p> <p>L'admission se fait en concertation avec les Centres Locaux de Développement</p>	<p>•programme de subvention salariale d'insertion en emploi pour les chômeurs de longue durée, prestataires du soutien du revenu et sans-chèque pour lesquels l'utilisation de la mesure pourrait permettre l'intégration au marché du travail. D'une durée de 30 à 52 semaines, à temps plein.</p> <p>•programme de supplément de retour au travail pour les personnes sans-emploi dont la prestation est inférieure ou égale à 250\$ (y compris les prestataires de l'A-E). Octroyé pour des postes à temps plein d'au moins 740\$ par mois</p> <p>•projets locaux développement des compétences pour les OSBL (6 mois)</p>	<p>•mesure de « concertation pour l'emploi », pour les employeurs de un à trois ans</p>	<p>•services d'aides à l'emploi pour l'ensemble des personnes sans-emploi ou en emploi, fournit par des intervenants externes. Donne de l'information et conseil l'orientation des personnes (en plus des Centres locaux d'Emploi)</p> <p>•programme de préparation à l'emploi pour les personnes ayant été identifiées défavorisées au plan de l'emploi dans le cadre du processus de détermination des besoins et d'aide-conseil. D'une durée maximale de 52 semaines pour un minimum de 20 heures par semaines.</p> <p>•mesures d'insertion sociale réservée aux chômeurs de longue durée d'une durée de 12 mois, renouvelable. Ayant lieu dans un organisme communautaire, l'activité doit représenter 60 heures par mois pour les 6 premiers mois puis 80 heures par la suite.</p>
--	---	---	---

Avec ces nouvelles dispositions, ce sont les personnes catégorisées « sans contraintes » et ne participant pas à un parcours qui sont les plus touchées financièrement. À noter également que la catégorisation adoptée correspond clairement à l'objectif de retour à l'emploi des prestataires, alors qu'auparavant elle était fonction de la disponibilité des personnes à participer à une mesure d'employabilité²⁴⁷.

En pratique, la volonté politique « d'activation » des personnes rencontre des limites sérieuses qui sont essentiellement dues à la disponibilité des mesures et aux ressources réelles attribuées aux programmes. En 1997, seules 6% des personnes « aptes » sont participantes, ce qui représente un taux de participation inférieur de 23,3% à celui de 1996²⁴⁸. De plus, la mise en œuvre de la réforme a conduit à une réduction des dépenses affectées aux programmes²⁴⁹. Le Conseil de la famille du Québec avait répertorié un ensemble de coupures touchant les prestataires avant même la publication du document de consultation²⁵⁰. Le 1er octobre 1997, 8000 familles ont vu leurs prestations diminuées de 100\$ par mois ; la plupart étaient des familles monoparentales²⁵¹. Le ministère a également mis l'accent sur les activités de recouvrement des trop-payés²⁵². Entre juillet 1997 et octobre 1999, ce sont 54 608 000\$ ont

²⁴⁷Ceci s'ajoutant au supplément de retour au travail de 500\$ attribué à toute personne qui se trouve un emploi.

²⁴⁸Gorlick et Brethour, *Welfare to Work Programs : A National Inventory*, 107.

²⁴⁹Guy Lacroix, Jean-Michel Cousineau et Pierre Lefebvre *La sécurité du revenu au Québec : une critique de la réforme proposée* (Montréal : Institut de recherche sur les politiques publiques, 1997), introduction.

²⁵⁰Québec, Conseil de la famille, *L'appauvrissement des familles dans un contexte d'insécurité*, 4.

²⁵¹Cette réduction est la conséquence directe de l'application de la mesure visant à rendre disponibles les femmes chefs de familles monoparentales. Jean-Marc Salvet, « 100\$ de moins pour 8000 familles », *Le Soleil* (Québec), 2 octobre 1997, A13.

²⁵²Mario Cloutier, « Québec a recouvré 88 million de trop-payés », *Le Devoir* (Montréal), 9 octobre 1997, A1.

été économisés sur le total de l'aide versée aux personnes « aptes », soit une diminution de 5% environ²⁵³.

La gestion des mesures « actives » se fait à un niveau plus décentralisé, en collaboration avec la « Commission des partenaires du marché du travail » et est censée s'adresser à l'ensemble de la population active.

La création le 12 juin 1997, après adoption par l'Assemblée nationale de la Loi 150, du ministère de l'Emploi et de la solidarité et de la Commission des partenaires du marché du travail, constitue la première étape importante de cette mise en œuvre. Le gouvernement du Québec regroupe au sein d'un même ministère les responsabilités du ministère de la Sécurité du revenu, de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM), ainsi que les mesures et effectifs relatifs au marché du travail du ministère du Développement des ressources humaines du Canada²⁵⁴. Sont ainsi réunis les services de placement, de conseil, le versement des prestations et l'accès aux mesures dites actives.

Ce nouveau ministère comprend deux grandes directions: la sécurité du revenu pour la gestion des prestations financières et Emploi-Québec pour la gestion des services de placement et d'aide à l'emploi. Emploi-Québec dispose d'un statut d'unité autonome de service. Depuis les dernières élections provinciales à l'automne 1998, le ministère responsable des programmes de sécurité du revenu est devenu le ministère de la Solidarité sociale. Celui-ci reste divisé en deux grandes directions : l'une s'occupant des « programmes de solidarité sociale » et l'autre des mesures d'emploi.

La Commission des partenaires du marché du travail²⁵⁵ a pour fonction de participer à l'élaboration des politiques et mesures gouvernementales dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi, ainsi qu'à la prise de décision relative à la mise en

²⁵³Ministère de la Solidarité sociale, « Évolution mensuelle des ménages, juillet 1999 », <http://www.mss.gouv.qc.ca>.

²⁵⁴Suite à l'entente Canada-Québec à propos de la gestion des prestations de ré-emploi.

²⁵⁵Créée par la Loi portant sur le ministère de l'Emploi et de la solidarité, sanctionnée le 25 juin 1997.

œuvre et à la gestion des mesures et programmes relevant du ministre dans ces domaines. Cette Commission est composée de 20 membres, nommés par le gouvernement pour un mandat de trois ans (six membres du secteur de la main-d'œuvre, six membres du secteur des entreprises, trois membres issus des organismes communautaires, deux membres issus du secteur de l'éducation, le sous-ministre de la Solidarité sociale, le Secrétaire général de la Commission et un président).

Au niveau local, les services publics d'emploi sont dispensés par les centres locaux d'emploi (CLE). Les CLE sont entrés en fonction en janvier 1998. Progressivement, ces centres devraient fonctionner comme des guichets uniques, par regroupement progressif des centres fédéraux de main-d'œuvre, des Centres Travail Québec et des bureaux locaux de la SQDM. Les prestations financières restent sous la responsabilité unique du ministère alors que les programmes d'aide à l'emploi sont placés sous la responsabilité conjointe du secteur privé, des syndicats et du secteur communautaire.

La mise en place d'Emploi-Québec et des CLE na pas été sans heurt. Outre les obstacles liés au regroupement de plusieurs organismes ayant des « cultures de fonctionnement²⁵⁶ » distinctes, c'est le manque de planification gouvernementale qui ressort du processus. Le Fond de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail, qui devait financer les programmes dans le secteur marchand jusqu'en 2001, a été épuisé dès le printemps 1999. De nombreux organismes, qui vivaient de ces subventions, ont dû mettre la clef sous la porte²⁵⁷.

²⁵⁶ Certaines difficultés sont apparues à l'étape du regroupement des Centres Travail Québec et des Centres de Ressources Humaines du Canada. Gilbert Leduc, «Emploi-Québec. Ex-fonctionnaires fédéraux reclassés», Le Soleil (Québec), 3 mars 1999, A1 ; Denis Lessard, «Chaos dans les centres locaux d'emploi. », La Presse (Montréal), 20 février 1999, B9.

²⁵⁷Jean Panet-Raymond, « Integration of Welfare Clients Through Employability Programs in Quebec », Communication présentée à la Conférence annuelle sur les politiques sociales, Université de Montréal, juin 1999.

Enfin, l'entente signée avec le gouvernement fédéral concernant les prestations de ré-emploi pose de sérieuses difficultés de gestion et nuit au traitement « indifférencié » entre les demandeurs d'emploi que le gouvernement québécois avait promu. En effet, les sommes octroyées par le gouvernement fédéral au titre de ces prestations doivent être utilisés seulement pour financer des personnes admissibles au titre de l'assurance-emploi. Ce « tri » entre sans-emploi contribue à ce que de nombreux dédoublements subsistent dans la gestion des « mesures actives ».

Selon les critères de Bonoli et Palier²⁵⁸, la Loi 186 constitue une réforme innovante parce qu'elle modifie la nature des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la politique en incluant le secteur privé et en élargissant l'accès aux mesures de réintégration à l'emploi à l'ensemble des personnes voulant travailler. Elle modifie également la structure des bénéficiaires en créant trois catégories de prestataires dans le programme d'assistance-chômage. En revanche, la nature du financement n'est pas affectée par la réforme. D'après notre analyse, d'un point de vue symbolique, ce qui est fondamentalement nouveau dans ce dispositif, c'est la généralisation du traitement « actif » à l'ensemble des sans-emploi, indépendamment de leur appartenance à un programme ou à un autre et ceci, même si la mise en œuvre reste largement différenciée. D'autre part, le principe de « l'obligation de participation », appliqué à certaines catégories de prestataires introduit clairement une logique de contrepartie dans ce qui demeurait, avant, un droit à la sécurité financière. La distinction qui existait en fonction de la participation à une mesure et de la disponibilité par rapport à celle-ci, bien qu'établissant des barèmes différenciés, n'empêchait pas la garantie d'un seuil minimal de revenu. Aujourd'hui, rien n'empêche en théorie la prestation de devenir égale à zéro en cas de sanctions successives.

²⁵⁸Giuliano Bonoli et Bruno Palier, « Changing the Politics of Social Programs: Innovative Change in British and French Welfare Reforms », 321.

Si le dispositif institutionnel qui a accompagné l'adoption de la loi 186 a modifié l'espace du hors-travail au Québec, les discours qui l'ont accompagné ont également participé à sa construction politique. L'analyse des discours qui suit nous permet de mesurer plus précisément le degré de changement symbolique qui a accompagné la réforme.

2.2.3 - Le discours politique officiel

Nous verrons, dans cette section comment le discours du gouvernement du Québec²⁵⁹ délégitime fortement l'inactivité, tout en proposant une conception élargie du travail et un traitement des situations de plus en plus différencié.

Délégitimation de l'inactivité

Le discours politique officiel s'inscrit d'emblée dans une problématique de « nouveaux problèmes sociaux ». L'augmentation croissante du nombre de prestataires est directement liée au problème, lui aussi croissant, du chômage. Il s'agit, par conséquent, de répondre à un manque structurel d'emploi et de s'adresser avant tout à des chômeurs.

La réforme des programmes de sécurité du revenu s'adresse plus directement à la question de l'exclusion du marché du travail des prestataires. Par conséquent les mesures proposées visent leur nécessaire intégration à ce marché. Les prestataires sont, avant tout, des individus en défaut d'emploi et non des personnes pauvres auxquelles il s'agit de fournir un revenu, en fonction de besoins essentiels. Il est probant à cet égard que le projet de loi 186 parle de soutien du revenu et non de sécurité du revenu. On passe ainsi d'une aide de dernier recours qui s'inscrit dans une logique d'assistance

²⁵⁹Aux deux rapports déposés par les membres du Comité externe, répond un Livre Vert portant sur Le parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi. Ce document a constitué le document de référence des débats en Commission parlementaire. Le projet de loi 186 en représente le prolongement législatif. L'analyse ne concerne pas les débats ayant entouré le projet de loi 186, en revanche nous avons tenu compte des principaux amendements adoptés.

sociale pour tous à une « assistance-emploi », complément de l'assurance-chômage pour les sans-emploi ne bénéficiant pas de cette protection. Le projet de réforme de la sécurité du revenu entend transformer le droit à un revenu décent pour tous en un mécanisme de soutien, qui concerne autant la prestation financière que « l'accompagnement » vers l'emploi. En ce sens, la problématique de l'intégration au marché du travail, telle que proposée par le gouvernement du Québec, se différencie largement de la problématique antérieure de la sécurité du revenu. On peut, à juste titre, parler de « la fin d'une époque »²⁶⁰.

Soulignons, néanmoins, que les questions de pauvreté et de lutte aux inégalités sociales n'ont pas disparu du discours officiel, elles se sont déplacées. Il ne s'agit plus de traiter la pauvreté des prestataires, ou de réduire les inégalités sociales entre prestataires et non-prestataires par une hausse de prestation, mais de s'attaquer aux problèmes de la pauvreté des travailleurs. Cet élément contient deux dimensions : d'une part empêcher les travailleurs pauvres de devenir des prestataires en favorisant le maintien en emploi, et d'autre part, encourager les bénéficiaires à rejoindre le marché du travail, même à bas revenu, en leur offrant un supplément de revenu. La mise en œuvre de cet objectif passe également par la nouvelle politique familiale du gouvernement²⁶¹. Autrement dit, ce n'est plus une lutte à la pauvreté pour elle-même qui est engagée (au nom d'un droit à un revenu décent) mais une lutte à la pauvreté en vue de l'intégration et du maintien des populations au sein du marché du travail. L'objectif explicite de cette politique étant de « favoriser l'emploi » ou de « défavoriser » le fait d'être prestataire de la sécurité du revenu.

Notons cependant, que le gouvernement provincial ne présente pas la sécurité du revenu comme responsable d'une forme ou une autre de désincitation au travail, à l'exception des situations des mères de familles monoparentales. L'argument de la

²⁶⁰Alain Noël, « Le projet de loi 186 : la fin de la sécurité du revenu », *Le Devoir* (Montréal), 30 mars 1998, A7.

²⁶¹Voir, notamment, la proposition de l'allocation unifiée pour enfants (AUE) contenue dans le rapport majoritaire *Chacun sa part*.

dépendance au programme n'est donc pas un argument utilisé (contrairement à l'argumentation développée par le gouvernement fédéral à propos de l'assurance-emploi) pour rendre les prestataires « moralement coupable » de leur inactivité. C'est au contraire parce que le gouvernement québécois est fortement conscient que les prestataires sont avant tout des « chercheurs d'emploi » qu'il valorise le retour à l'activité. La réforme est d'ailleurs légitimée par l'affirmation de la responsabilité de la collectivité face aux situations des prestataires. À la différence du discours fédéral, la mise en mouvement des prestataires ne s'organise pas (premièrement) au nom du manque de compétence des personnes, mais bien dans une logique de manque d'emploi.

Dans cette perspective, le travail est la source essentielle de l'intégration sociale, et elle le devient même pour les personnes auparavant dispensées d'emploi. Cette valorisation extrême de l'emploi est composée pour partie de la croyance fondant la société active (selon laquelle l'activité rémunérée est la source ultime de la satisfaction personnelle), mais aussi de la volonté politique, elle aussi très forte, de « sortir les gens de l'aide sociale », durablement ou non, que ce soit pour des raisons stratégiques (les coûts) ou idéologiques (il n'est pas « bon » d'être prestataire).

Représentation du travail élargie

Cette volonté de « sortir les gens de l'aide sociale » (les femmes, les enfants, les jeunes) à tout prix s'accompagne d'un élargissement de la représentation légitime du travail. L'emploi, peu importe sa forme, doit être soutenu. Les mesures actives proposées incitent les prestataires à occuper des emplois faiblement rémunérés tout autant qu'à « se mettre en activité » dans des secteurs jusque-là non reconnus ou peu valorisés socialement.

L'intégration désigne, sans ambiguïté, l'intégration au travail rémunéré, de type traditionnel. En revanche, l'insertion, élément du « parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi », est entourée d'un flou sémantique. Ce concept désigne tantôt l'insertion professionnelle et donc ultimement l'intégration au marché du

travail, tantôt l'insertion sociale, et dans ce cas, on ne sait pas exactement de quoi il est question (travail bénévole, travail d'utilité sociale ou cheminement psychosocial). Les amendements apportés à la Loi 186 clarifient quelque peu ce point en précisant que le travail bénévole pourra être inclus dans un « parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi » au titre de l'insertion sociale²⁶². Cependant, pour les personnes anciennement désignées comme aptes au travail, l'objectif (premier ou final, suivant le degré de proximité au marché du travail) est celui du retour au travail²⁶³.

Les sphères du travail et du hors-travail apparaissent ainsi reliées par un continuum de positions avec d'un côté les situations des personnes présentant des contraintes permanentes à l'emploi et à l'autre extrême, les situations des personnes exerçant une activité rémunérée dans le secteur marchand. Entre ces deux balises se situent les positions d'insertion sociale, de formation professionnelle, de travailleurs pauvres. Il est intéressant de noter que les travailleurs pauvres occupent une place particulière dans la sphère du travail. Sans cesse menacés de basculer dans le hors-travail, il est nécessaire de leur apporter un soutien en consolidant leur situation financière. Ici, la situation de pauvreté est traitée prioritairement comme étant en lien direct avec le type de revenu perçu, le type d'emploi occupé n'étant jamais remis en question. La question de la nature des emplois occupés ou disponibles constitue d'ailleurs un impensé de la réforme dans le discours officiel, même en ce qui concerne le volet de la création d'emplois.

Cette vision du travail et du hors-travail repose sur un certain nombre de présupposés. Le continuum désigne de manière hiérarchique des positions qui vont de la plus problématique à la plus souhaitable. La façon dont on peut aider les personnes à passer d'un stade à l'autre s'en trouve ainsi prédéterminée, les mesures d'intégration directe à l'emploi étant réservées aux personnes les plus proches du marché du travail.

²⁶²Québec, Cabinet de la ministre d'État de l'Emploi et de la solidarité, « Un effort de solidarité encore plus grand à l'égard des personnes pauvres », 1-2.

²⁶³Québec, Ministère de la Sécurité du revenu, La réforme de la sécurité du revenu. Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi, 35.

Un traitement différencié

Dans le discours officiel au Québec, il y a deux sortes de prestataires: ceux qui relèvent d'une logique de protection sociale et qui ne peuvent intégrer le marché du travail directement et les autres, des prestataires exclus du marché du travail qui devrait être des éléments actifs de la main-d'œuvre²⁶⁴. Pour les seconds, le programme d'assistance-emploi prévoit les accompagner dans leur démarche à partir d'un parcours individualisé. Ce concept est présenté comme novateur et doit se substituer à la logique d'employabilité, jugée déficiente, qui prévalait jusque-là. Aux notions de carence individuelle et d'employabilité, ciment de la Loi 37, se substituent le concept de parcours:

« Le *workfare* consiste à faire travailler les gens sur l'aide sociale, travailler pour rester assisté, pour recevoir de l'assistance. Le projet de parcours d'insertion, de formation et d'emploi consiste à sortir de l'aide sociale pour étudier, travailler ou devenir apprenti, et non pas y rester »²⁶⁵.

Un des objectifs central du « parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi » est de réduire les disparités de traitement entre chômeurs et entre chômeurs et travailleurs. Plusieurs mesures visent ainsi à favoriser l'équité entre les travailleurs à faibles revenus et les prestataires des programmes anciens de sécurité du revenu²⁶⁶. La proposition de réforme tente de disjoindre les statuts des personnes des services ou prestations gouvernementales offertes. Les prestations familiales sont indépendantes du statut de la personne (prestataire ou salarié) et les mesures actives devraient être offertes indistinctement aux chômeurs, salariés ou prestataires. Cet aspect de la proposition gouvernementale est cohérent avec l'objectif d'unification des traitements des

²⁶⁴Québec, Ministère de la Sécurité du revenu, La réforme de la sécurité du revenu. Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi, 33.

²⁶⁵Québec, Madame la ministre Louise Harel, Déclaration d'ouverture de la consultation publique. Consultation particulière sur le Livre Vert. Débats. Commission permanente des affaires sociales, 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc.51, 29 janvier 1997 (Québec : Assemblée nationale, 1997), 1-4.

²⁶⁶Ibid., 28.

populations annoncées en préambule de la réforme, et la mise en place d'un guichet unique.

Cependant, la notion même de « parcours » implique une certaine vision de la question sociale en termes d'exclusion du marché du travail et surtout de plus ou moins d'exclusion. Cette image, où l'on gravit une marche après l'autre, entraîne des distinctions entre type de hors-travailleurs. Il y a ceux qui peuvent directement passer par l'emploi et qui sont, de fait, de véritables chômeurs, ceux qui ont besoin d'une formation professionnelle préalable, et ceux qui doivent entreprendre une démarche d'insertion avant toute chose. Ces deux dernières catégories de prestataires sont des quasi-chômeurs: ils sont chômeurs parce que leur problème premier est le manque d'emploi, mais ils se situent dans une logique de « réparation » préalable à l'accès à l'emploi (surtout en ce qui concerne les prestataires ayant besoin d'une démarche d'insertion). On retrouve, ici, un type de différenciation entre prestataires proche de la notion ancienne d'employabilité²⁶⁷. C'est comme si à la logique de l'employabilité, qui commande en elle-même une différenciation des statuts, se superposait une logique d'intégration sociale qui n'efface pas les différenciations entre hors-travailleurs, mais les aplanit entre chômeurs et travailleurs.

À la logique du chômage correspond une vision différenciée des situations personnelles, à partir de l'idée de plus ou moins grande proximité au marché du travail ; et à la logique de pauvreté, correspond une distinction entre pauvres et non-pauvres sans que cette distinction recoupe automatiquement l'occupation ou non d'un emploi. Les objectifs des programmes mis en place vont, par conséquent, viser séparément ou conjointement ces deux logiques. À cela s'ajoutent des pratiques plus punitives, notamment pour les jeunes et les mères de familles monoparentales, qui vont elles aussi induire un traitement différencié des prestataires.

Ce hiatus entre discours qui valorise l'uniformisation du traitement pour les sans-emploi et les pratiques qui révèlent une forte différenciation suivant trois dimensions (la

²⁶⁷Telle que développée par la Loi 37 sur la sécurité du revenu.

situation financière de la personne, son rapport à l'emploi et sa catégorie sociale), est à mettre en perspective avec la position « objective » du Parti Québécois (PQ) sur l'échiquier politique à la fois parti au pouvoir, dirigé par un ancien conservateur et parti politique incluant une aile social-démocrate importante²⁶⁸. Certains membres du PQ ont d'ailleurs développé, lors des discussions devant la Commission des affaires sociales, une critique de la proposition de réforme sur les aspects touchant à la conception obligatoire et punitive de la participation et plus globalement sur le manque de moyens du gouvernement pour atteindre les objectifs de réintégration au marché du travail. Ont également été rappelées les priorités du PQ envers les plus démunis, soit le partage équitable de la richesse et la solidarité en vue d'une amélioration des conditions de vie²⁶⁹. De nombreux articles ont été publiés dans les journaux et plusieurs mémoires déposés pour dénoncer la « couleur » par trop libérale de la réforme²⁷⁰.

Du 29 janvier au 27 mars 1997, le Livre Vert a subi 18 jours de Commission parlementaire. Selon l'analyse de Daniel Tremblay²⁷¹, ce sont pas moins de 91 interventions, qui concernaient une centaine de groupes, que le gouvernement a entendu. Sur l'ensemble de ces intervenants, une grande majorité partage l'analyse gouvernementale de la situation et est favorable à la politique active proposée.

²⁶⁸Notons par exemple le discours du Premier ministre Lucien Bouchard devant les membres de la Chambre de commerce et d'industrie de Laval, repris dans Le Devoir (Montréal), sous le titre: « Notre tâche est de guérir la social-démocratie québécoise », 9 octobre 1996, B3.

²⁶⁹Comité national d'action politique des femmes du Parti Québécois, Consultation particulière sur le Livre Vert. Débats. Commission permanente des affaires sociales, 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc. 62, 6 mars 1997, (Québec: Assemblée nationale, 1997), 13-41 ; Jean-Marc Salver, « Caucus du PQ : la réforme Harel dans la mire des députés. On veut bonifier l'aide sociale », Le Soleil (Québec), 8 octobre 1997, A7; Mario Cloutier, « Réforme de la sécurité du revenu. Les neuf propositions du rapport Malavoy coûterait 173 millions », Le Devoir (Montréal), 21 octobre 1997, A1.

²⁷⁰Certains organismes ont développé une critique virulente de la réforme proposée. Pour la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, ce sont les fondements du débat entourant le programme de sécurité du revenu qui doivent être remis en cause, plus que les modalités pratiques contenues dans la réforme. « L'État a une responsabilité unique envers (les personnes) touchées par la pauvreté. Par les moyens qu'il détient et les pouvoirs dont il dispose, il est -et demeure- le principal dépositaire de la solidarité sociale. (...) La lutte à la pauvreté ne doit pas seulement être à la remorque de la création d'emplois. » Claude Filion, « Réforme de la Sécurité du revenu: pour contrer la pauvreté, l'État a une responsabilité unique », Le Devoir (Montréal), 20 février 1997, A7.

²⁷¹Daniel Tremblay, « Le projet de loi 186. Dix-huit jours de Commission parlementaire », Communication présentée à la Conférence annuelle des politiques sociales, Université de Montréal, juin 1999.

Toutefois, la moitié d'entre eux se pose des questions sur la mise en œuvre de la politique et émet des doutes sur le financement adéquat de ces propositions.

En regardant de manière plus qualitative ce corpus de texte, il ressort qu'effectivement la plupart des intervenants partage le même répertoire discursif que le gouvernement mais qu'une minorité, les groupes communautaires, développe un contre-discours au discours officiel dominant.

2.2.4- Discours dominant et autres discours

La plupart des acteurs, ici considérés, se sont opposés à certains aspects du projet tout en reconnaissant le bien-fondé de la proposition générale. Seuls les groupes communautaires ont vigoureusement dénoncé la réforme. Nous présentons, brièvement, le discours du Parti Libéral du Québec (PLQ), la position patronale ainsi que celle des syndicats. Puis, nous exposons plus en détail le contre-discours des groupes communautaires.

La position du Parti Libéral du Québec dans cette réforme est quelque peu inconfortable. C'est en effet au nom de l'inefficacité de la Loi sur la sécurité du revenu, votée et mise en œuvre par le gouvernement Bourassa en 1998, que la réforme est entreprise. Il y a donc une ambivalence entre la volonté de l'opposition officielle de se porter à la défense des plus démunis et la volonté d'assumer la paternité de la Loi 37, qui ne l'oublions pas, instaura la première des mesures « obligatoires » d'employabilité²⁷². De plus, le discours libéral centré sur l'emploi, la valorisation du retrait de l'État et la responsabilisation des chômeurs, pouvait difficilement contrer la réforme de la sécurité du revenu²⁷³. L'opposition officielle se consacra surtout à

²⁷²Konrad Yakabuski, « L'ex-ministre Bourbeau préconise un mélange des rapports Fortin et Bouchard », *Le Devoir* (Montréal), 16-17 mars 1996, A7.

²⁷³Voir notamment Parti Libéral du Québec, *Agir pour le Québec*, Document d'orientation politique, 26ième Congrès des membres (Québec : Parti Libéral, mars 1994) ; et Gilles Bourque et Jacques Beauchemin, « La société à valeur ajoutée ou la religion pragmatique », *Sociologie et société* 26,2 (1994), 33-56.

dénoncer le caractère peu démocratique du processus de réforme et notamment la mise en œuvre d'un certain nombre de modifications par voie réglementaire²⁷⁴.

Le patronat, lui, ne s'oppose pas à la réforme et ne la soutient pas non plus franchement. En fait sa revendication principale est financière ; il est primordial que la réforme ne coûte pas plus cher à la collectivité. Le Conseil du patronat reconnaît le caractère involontaire du manque d'emploi que connaissent les prestataires des programmes de sécurité du revenu mais il ne voit « aucune raison pour que la société prenne en charge des personnes qui sont physiquement et mentalement capables d'occuper un emploi »²⁷⁵. Si la plupart des revendications patronales²⁷⁶ ont été acceptées lors du Sommet socio-économique, où il a joué un rôle central, la position du patronat s'est avérée plus discrète lors de la consultation publique autour du Livre Vert, bien qu'il fut directement impliqué dans la Commission des partenaires du marché du travail.

Les trois principales centrales syndicales au Québec ont appuyé le projet de réforme, notamment dans sa dimension d'intégration des prestataires à l'ensemble de la main-d'œuvre québécoise. Il n'y a donc pas eu d'opposition franche au projet. Cependant, certains points de désaccord sont apparus²⁷⁷. D'après le discours syndical, le contrat proposé sous forme de « parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi » ne lie qu'une seule des parties (le prestataire), l'État n'ayant aucune obligation de résultats en termes de créations d'emploi. Il est donc abusif et trompeur de parler de contrat, à

²⁷⁴Nicole Loiselle, porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité du revenu et de conditions féminines, Consultation particulière sur le Livre Vert. Débats. Commission permanente des affaires sociales, 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc.71, 27 mars 1997 (Québec : Assemblée nationale, 1997), 29-33.

²⁷⁵Conseil du patronat, Consultation particulière sur le Livre Vert. Débats. Commission permanente des affaires sociales, 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc.52, 30 janvier 1997 (Québec : Assemblée nationale, 1997), 33-35.

²⁷⁶Regroupement des portes-paroles des associations patronales (Alliance des manufacturiers du Québec, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Chambre du commerce du Québec, Conseil du patronat du Québec), « Principales demandes patronales. Sommet sur l'économie et l'emploi », Communiqué de presse (Montréal : Telbec, jeudi 17 octobre 1996).

²⁷⁷FTQ, CSNM, CEQ, Consultation particulière sur le Livre Vert, Débats. Commission permanente des affaires sociales, 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc.52, 30 janvier 1997 (Québec : Assemblée nationale, 1997), 10-35.

moins de donner les moyens aux services publics d'emploi de remplir leur mission de placement. D'autre part, les propositions du gouvernement apparaissent trop liées à la création d'emploi. En cas de stagnation ou de recul de l'offre d'emplois, aucune solution alternative n'est proposée, vouant ainsi la réforme à l'échec. Selon les porte-parole syndicaux, le volet insertion sociale, manquant²⁷⁸, aurait pu constituer une voie crédible de sortie. Une véritable réflexion est engagée concernant la nature de l'emploi à promouvoir²⁷⁹ et des propositions sont réalisées sur le partage du temps de travail, notamment par la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ)²⁸⁰. Enfin, les centrales syndicales qui se sont exprimées réfutent le caractère punitif du « parcours »²⁸¹.

À la lecture des débats en Commission, il apparaît que les syndicats occupent une position d'entre-deux difficilement tenable. Entre le secteur protégé de la main-d'œuvre québécoise et les travailleurs pauvres et entre les chômeurs prestataires du système contributif d'assurance et les chômeurs exclus de cette prestation, les syndicats doivent concilier des intérêts souvent opposés²⁸². C'est peut-être une des raisons pour laquelle ils ont à la fois soutenu la réforme et en même temps se sont associés à la Coalition nationale sur l'aide sociale qui, elle, a développé une opposition sans ménagement face au projet. Notons également que les syndicats québécois sont actuellement en phase de

²⁷⁸Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec, Consultation particulière sur le Livre Vert. Débats. Commission permanente des affaires sociales, 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc. 66, 18 mars 1997 (Québec : Assemblée nationale, 1997), 1-9.

²⁷⁹CEQ, CSN, FTQ, La réforme de la sécurité du revenu. des responsabilités collectives envers les plus démunis, Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales (Montréal : document ronéotypé, janvier 1997).

²⁸⁰Lia Lévesque, " La réduction du temps de travail, la priorité de la FTQ. ", Le Devoir, (Montréal), 6-7 janvier 1996, A4.

²⁸¹Syndicat de la fonction publique, Consultation particulière sur le Livre Vert. Débats. Commission permanente des affaires sociales, 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc. 62, 6 mars 1997 (Québec : Assemblée nationale, 1997), 22-33.

²⁸² Bien que la réflexion sur l'économie sociale ait été engagée de longue date au sein de la CSN. Yves Bélanger et Robert Comeau, dir., *La CSN : 75 ans d'action syndicale et sociale* (Sainte-Foy : Presses de l'université du Québec, 1998).

« réorientation idéologique », phase sans cesse freinée par leur attachement au Parti Québécois et à la cause souverainiste²⁸³.

Selon notre analyse, seuls les organismes communautaires se sont fermement opposés à la proposition de réforme²⁸⁴. Il est vrai que ceux-ci occupent une place particulière dans l'administration des programmes d'assistance-sociale. Certains sont largement impliqués dans la mise en œuvre des programmes de sécurité du revenu au travers des mesures actives²⁸⁵ et l'ensemble des organismes a un contact privilégié avec les prestataires, que ce soit en termes de soutien auprès des populations (nourriture, logement, accompagnement) ou en termes de défense de leurs droits.

Si le monde communautaire québécois est très disparate et généralement peu coordonné, au moment du Sommet socio-économique un discours communautaire cohérent –et plus ou moins unifié²⁸⁶– s'est construit autour des problématiques de l'économie sociale et de la « clause d'appauvrissement zéro ». Regroupés au sein de coalitions²⁸⁷, ils se sont présentés unis devant la Commission des affaires sociales, forts de leurs expériences passées.

Plusieurs des points soulevés par les groupes en Commission se situent en dehors des propositions du Livre vert. C'est le cas de la création d'emplois, du thème du revenu garanti, des revendications concernant le partage de logement, du droit d'appel et de la reconnaissance de l'insertion sociale comme insertion légitime. Certaines de ces

²⁸³Carla Lipsig-Mummé, « Future Conditional: Wars of Position in the Québec Labour Movement » dans Jane Jenson, Rianne Mahon et M. Bienefeld, *Production, Space, Identity: Political Economy Faces the 21st Century* (Toronto : Canadian Scholars' Press, 1993), 225-253.

²⁸⁴Pierre April, « Mme Harel a droit à une volée de bois vert. Les organismes communautaires prennent d'assaut son projet de réforme de l'aide sociale », *La Presse* (Montréal), 12 février 1997, A20.

²⁸⁵Notamment à travers les anciennes mesures EXTRA (expérience en milieu de travail).

²⁸⁶La présentation qui suit masque les divergences qui traversent les groupes communautaires ; celles-ci sont réelles mais demanderaient une exposition détaillée qui dépasse notre propos.

²⁸⁷Certains regroupements existent de longue date, d'autres sont directement liés au processus de réforme des programmes de sécurité du revenu. Les principales coalitions présentent au moment du Sommet sont Solidarité Populaire Québec et la Coalition pour la sauvegarde des programmes sociaux. La Coalition nationale sur l'aide sociale s'est formée à la fin de 1996 en préparation du Livre Vert. Mentionnons également la présence de la Table de regroupements provinciaux des organismes communautaires et bénévoles, et des groupes comme le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, CAPMO et le Chic Resto-Pop.

revendications vont faire écho auprès de la ministre Louise Harel. Une procédure d'appel sera incluse dans le projet de loi (Madame Harel parlera d'un oubli) ; le partage du logement, bien que toujours sanctionné financièrement, verra ses modalités assouplies pour les chefs de familles monoparentales, l'activité bénévole sera reconnue au titre de l'insertion sociale et l'obligation de s'inscrire dans un parcours pour les mères seules sera finalement levée. Mais les autres requêtes ne seront pas entendues. L'exemple de la proposition du revenu minimum garanti²⁸⁸ en est un exemple frappant. Chaque fois que le thème était abordé, la ministre coupait court à la discussion prétextant « l'infaisabilité d'une telle proposition ». Plus fondamentalement, il apparaît à l'analyse que les discours des groupes se situent dans un répertoire discursif qui n'entretient que peu de lien avec le discours officiel.

Le discours des groupes s'articule autour de la notion de démocratie. À ce titre, il peut être mis en filiation directe avec les propositions du rapport *Chacun sa part*.

La participation des usagers aux structures décisionnelles des mesures de sécurité du revenu est un leitmotiv du discours communautaire²⁸⁹. La participation démocratique des usagers²⁹⁰ (et l'emploi de ce terme n'est pas fortuit, ce ne sont plus des bénéficiaires ou des prestataires dans le discours mais bel et bien des usagers d'un service public) est associée à la nécessaire décentralisation des services étatiques et à la responsabilisation des communautés locales par rapport à la gestion des programmes de sécurité du revenu. L'appel à la démocratisation du système légitime, de plus, l'opposition aux mesures obligatoires ou punitives et justifie la nécessité de considérer

²⁸⁸Les groupes proposaient d'octroyer un revenu minimum de 12000\$ par année à toute personne dans le besoin.

²⁸⁹Par exemple, le Carrefour de relance de l'économie et de l'emploi du centre de Québec (CRÉEQ), *État d'une réflexion faite par des gens du milieu sur un système renouvelé de la sécurité du revenu pour les quartiers centraux du Québec*, (Québec : Anim'action, 14 novembre 1995), 4-5.

²⁹⁰Voir notamment la Table de regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, Consultation particulière sur le Livre Vert. Débats. Commission permanente des affaires sociales, 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc.66, 18 mars 1997 (Québec : Assemblée nationale, 1997) 11-29.

l'expertise de l'usager par rapport à sa propre situation²⁹¹. La Coalition nationale sur l'aide sociale a d'ailleurs basé sa critique sur « l'injustifiable orientation de contrôle et de compressions dans les mesures de redistribution de la richesse destinée aux plus pauvres »²⁹² que propose le Livre Vert.

L'appel à la démocratie implique également de poser le débat en termes de droit (droit social à un revenu décent) et de mission redistributrice de l'État²⁹³. Les fondements du système de protection sociale au sein de l'État providence québécois font, par conséquent, l'objet d'une défense forte, mais également d'une tentative de reformulation. Une des applications concrètes de cette reformulation concerne les concepts d'intégration et d'insertion. Les groupes communautaires se sont opposés à une intégration pensée uniquement à partir du travail rémunéré et de l'emploi. Ils plaident, au contraire, pour la reconnaissance d'une intégration sociale plus large²⁹⁴ incluant par exemple le soin des enfants pour les parents ou les activités bénévoles²⁹⁵. L'argument est appuyé, dans le discours, par l'incapacité du système économique actuel à intégrer l'ensemble des chômeurs au sein du marché du travail :

« Reconnaissons cela et cessons de pénaliser les gens, actifs malgré tout et socialement utile, pour une situation qu'ils n'ont pas choisie »²⁹⁶.

²⁹¹Action-Chômage Québec et Association pour la Défense des Droits sociaux, Consultation particulière sur le Livre Vert. Débats. Commission permanente des affaires sociales, 35^{ème} législature, 1^{ère} session, fasc. 60, 4 mars 1997 (Québec : Assemblée nationale, 1997), 63-75.

²⁹²Joseph Giguère, « Sécurité du revenu: un parcours éthiquement inacceptable », La Presse (Montréal), 30 avril 1997, B3.

²⁹³Front commun des personnes assistées sociales du Québec, Consultation particulière sur le Livre Vert. Débats. Commission permanente des affaires sociales, 35^{ème} législature, 1^{ère} session, fasc.70, 26 mars 1997 (Québec : Assemblée nationale, 1997), 43-50. Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec milite pour la fixation d'un revenu minimum garanti aux prestataires, en-deçà duquel aucune coupure supplémentaire ne pourrait entrer en ligne de compte.

²⁹⁴Ce sont notamment les thèmes développés par la Coalition nationale sur l'aide sociale, Consultation particulière sur le Livre Vert. Débats. Commission permanente des affaires sociales, 35^{ème} législature, 1^{ère} session, fasc.51, 29 janvier 1997 (Québec : Assemblée nationale, 1997), 19-25.

²⁹⁵Organisation populaire des droits sociaux de la région de Montréal, Consultation particulière sur le livre vert. Débats. Commission permanenre des affaires sociales, 35^{ème} législature, 1^{ère} session, fasc. 54, 11 février 1997 (Québec : Assemblée nationale, 1997), 1-32.

²⁹⁶ Organisation populaire des droits sociaux de la région de Montréal, Consultation particulière sur le Livre Vert, 8.

Enfin, les groupes marquent clairement leur distance par rapport à la proposition de partenariat du gouvernement: ils soutiennent cette proposition dans une perspective d'économie sociale et d'insertion sociale, tout en réaffirmant qu'ils existent pour eux-mêmes et que leur mission ne peut se réduire à être des sous-contractants de l'État. De ce point de vue, le milieu communautaire tient à conserver son indépendance, même s'il accepte de s'asseoir à la table des partenaires de l'État.

Les arguments évoqués amènent le débat sur le terrain de la justice sociale. Selon CAPMO :

« Ce n'est pas un problème de sécurité du revenu qu'on a, ni même de dettes, c'est un problème de justice sociale, soit notre capacité, comme société riche, de mettre en priorité un critère de vie décente pour les plus pauvres d'entre nous »²⁹⁷.

Ce déplacement du débat public vers des questions de valeurs et de choix de société, aurait pu amener les autres acteurs sociaux à se positionner en ces termes. Mais, le contenu de la loi 186 ne reprend quasiment aucun des éléments défendus par les groupes²⁹⁸, et les débats en Commission sont restés prisonniers du texte du Livre Vert, ne permettant pas de discussion sur cette dimension proprement « politique » des programmes.

À l'automne 1998, sous la houlette de CAPMO, un collectif a été formé pour «L'adoption d'une loi pour l'élimination de la pauvreté»²⁹⁹. Cette initiative populaire se situe dans le prolongement direct des manifestations antérieures et montre que les acteurs communautaires ont appris à agir de concert, sur des questions globales, et sans passer par l'intermédiaire d'autres représentants, comme les syndicats. Aujourd'hui, le

²⁹⁷CAPMO, Consultation particulière sur le Livre Vert. Débats. Commission permanente des affaires sociales, 35^{ème} législature, 1^{ère} session, fasc. 68, 20 mars 1997 (Québec : Assemblée nationale, 1997), 17-27.

²⁹⁸Rappelons que la majorité des groupes communautaires et des syndicats revendiquaient l'abolition de la pénalité financière en cas de partage de logement et la suppression de l'obligation de participer à des mesures pour les mères de familles monoparentales et les jeunes. Seul le report des mesures obligatoires a été obtenu lors du vote de la loi en juin 1998.

²⁹⁹Robert Fleury, « Vivian Labrie veut une loi sur l'élimination de la pauvreté. », Le Soleil (Québec), 27 octobre 1997, A8.

mouvement communautaire a le soutien de plusieurs « experts³⁰⁰ » et parfois la faveur des médias³⁰¹. Le contre-discours développé existe mais, pour l'instant, il n'y a pas de dialogue possible avec le gouvernement, même si certaines batailles ont été partiellement remportées³⁰².

Tout comme dans l'univers discursif fédéral, on se situe au Québec au sein d'un univers de discours qui s'exprime en termes de société active. Cependant, au Québec, la reconnaissance de la multitude des situations de hors-travail et des situations potentiellement proches du hors-travail (les travailleurs pauvres) est à la fois une façon de reconnaître la complexité du hors-travail et le moyen de normaliser et légitimer des traitements différenciés de ces populations sous couvert de besoins distincts, réservant l'accès au marché du travail à une portion seulement des prestataires³⁰³. Nous avons également noté une absence de réflexion, dans le discours officiel, sur la nature des emplois offerts comme source de problème pour les prestataires alors qu'en même temps certaines formes alternatives au travail rémunéré sont reconnues (les activités bénévoles au titre de l'insertion sociale et les activités exercées dans le secteur de l'économie sociale). Les situations atypiques de travail sont valorisées comme des éléments d'un parcours au sein du hors-travail et non pas, selon les revendications des groupes communautaires, comme activité équivalente à l'emploi au sein de la sphère du travail. De plus, la précarité de certains types de travail rémunéré n'est pas dénoncée, bien qu'un supplément de revenu soit prévu pour les travailleurs pauvres. La

³⁰⁰Plusieurs d'entre eux travaillent d'ailleurs en collaboration avec certains groupes, dont Christopher McAll avec le Front commun des personnes assistées sociales du Québec. Christopher McAll, Jean-Yves Desgagnés, Michel Fournier et Louis Villeneuve, *Les barrières à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes assistées sociales et la réforme du système de la sécurité du revenu*, Rapport de recherche (Montréal : document ronéotypé, décembre 1995). Mentionnons également les travaux et les prises de position d'Yves Vaillancourt, «Vers un nouveau contrat social», *Nouvelles pratiques sociales* 8, 2 (automne 1995), 1-13.

³⁰¹ Voir notamment les propos tenus par Jean-François Delisle du Mouvement Action-Chômage de Montréal, « Le mirage du *workfare* », *Le Devoir* (Montréal), 13 février 1997, A6.

³⁰²Notamment celles concernant les mères de famille monoparentales.

³⁰³Noter que cet élément constituait une pratique du système précédent. Elle est aujourd'hui inscrite dans la loi. Pascale Dufour, «Les politiques d'intégration au marché du travail au Québec », 125.

normalisation de ces situations est ainsi accompagnée d'une hiérarchisation des positions occupées au sein du hors-travail et du travail et cette hiérarchisation est, elle aussi, normalisée.

Dans la deuxième moitié des années 1990, les réformes du système canadien d'assurance-chômage et du système québécois d'assistance-sociale ont participé à la construction d'un nouvel espace social, que nous nommons le hors-travail. Cette participation s'est faite sur deux modes principaux : une délégitimation du phénomène « sans-emploi » et une « structuration » parallèle de cet espace par la création de nouvelles catégories sociales. À ces nouvelles catégories, qui guident l'action politique, correspond une hiérarchisation des positions des personnes, certaines bénéficiant de statuts sociaux plus ou moins valorisés et protégés.

2.3 - Construction politique du hors-travail

La structure particulière du système de protection des sans-emploi au Québec lie clairement le système d'assurance-chômage au système d'assistance-sociale. L'espace du hors-travail est marqué par les transformations récentes ayant affecté ces deux programmes.

Le changement majeur qui marque le passage à la « société active » concerne le rapport à l'inactivité développé par la société canadienne. Si, auparavant, il pouvait être légitime d'être inactif pour des raisons de santé ou de charges familiales³⁰⁴, depuis le début des années 1980, l'inactivité semble avoir été largement délégitimée ou du moins, l'inactivité légitime s'est considérablement rétrécie. Pour comprendre cette mutation, il est nécessaire de considérer le mouvement parallèle qui a affecté la représentation dominante du travail.

³⁰⁴Voir les travaux de Gerard Boychuk et Yves Vaillancourt pour une perspective historique de la protection sociale au Canada. Entre autres, Yves Vaillancourt, *L'évolution des politiques sociales au Québec*.

On ne parle plus, aujourd'hui, du travail à temps plein toute sa vie, autrement dit du travail salarié, mais de l'activité, surtout de type productive et marchande. Cette activité productive ne concerne plus prioritairement la main-d'œuvre masculine mais l'ensemble des personnes sans-emploi, y compris les jeunes, les handicapés, les mères de famille. De plus, étant donné que le marché du travail est très sélectif et qu'il ne peut intégrer l'ensemble de cette main-d'œuvre potentielle, l'activité peut se traduire par une simple mise en mouvement des personnes « inactives » (ou sans-emploi) au sein de programmes divers et variés de formation. De même, l'activité marchande peu rémunérée est normalisée par les programmes de « soutien au revenu » des gouvernements. Ce qui ressort, ici, c'est l'illégitimité de la non-activité qui est associée à une dépendance financière à l'État, comme nous l'avons clairement établi dans le cas du discours fédéral à propos de l'assurance-emploi et, dans une moindre mesure, dans le cas du Québec.

Ce changement, perceptible dès le milieu des années 1980, prend une signification différente aujourd'hui. En effet, jusqu'au milieu des années 1990, l'inactivité des prestataires de l'assurance-chômage continuait d'être perçue comme ponctuelle et transitoire ; elle ne posait pas de « problème » particulier. Quand il fut clairement établi qu'une portion croissante des chômeurs ne correspondait pas à cette image, la « légitimité » du chômage et du fait de recevoir des prestations s'en est trouvée modifiée. Aujourd'hui, seule la catégorie des « chômeurs occasionnels » continue de jouir d'un statut relativement valorisé. De même, au sein des programmes de sécurité du revenu, la catégorie des personnes « présentant de sévères contraintes à l'emploi » n'avait pas besoin d'accomplir de démarches spécifiques pour bénéficier d'une protection sociale. Aujourd'hui, bien qu'on soit loin d'une contrepartie obligatoire, c'est l'ensemble des prestataires qui est encouragé (financièrement) à s'engager dans un « parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi ».

Cette représentation du hors-travail est sous-tendue par une certaine conception de la citoyenneté économique. Seul le travail rémunéré peut garantir l'intégration de l'individu à la société, les autres formes de travail ou d'activité ne peuvent que constituer un pas vers celle-ci mais en aucun cas un substitut ou une fin en soi. C'est ici, que commence la hiérarchisation des positions individuelles. Plus la personne entretient une relation étroite avec le monde du travail, plus son statut sera valorisé. Ainsi, l'assurance-emploi reste « préférable » à l'assistance-emploi, même si les prestataires sont dans tous les cas des demandeurs d'emploi. L'accès aux « mesures actives » reste différencié suivant le statut des personnes, les « prestations de ré-emploi » étant réservées aux « meilleurs » chômeurs et l'insertion sociale aux personnes considérées loin de l'emploi. Ces pratiques existaient dans la Loi sur la sécurité du revenu de 1988, mais aujourd'hui, elles sont inscrites dans la loi et de plus, elles concernent l'ensemble des demandeurs d'emploi (prestataires de l'assurance-emploi y compris).

Cette différenciation de traitement, présente au niveau de l'assurance-emploi comme du nouveau régime de sécurité du revenu, invalide la thèse de la dualisation des politiques sociales. La multiplication du nombre de statuts et des traitements politiques qui les accompagnent brouille le paysage de la protection sociale, auparavant séparée entre un système d'assurance-chômage et un système d'assistance. À la place se trouve un continuum de positions qui vont de l'éloignement durable de l'emploi au travail faiblement rémunéré, et à chacune de ces positions sont attachées une plus ou moins grande protection sociale.

Enfin, à cet espace du hors-travail fortement différencié, est dirigé un traitement politique reposant sur la responsabilité individuelle des prestataires. Mais l'individu autonome, actif, responsable, compétent et compétitif que l'on retrouve dans le discours officiel (surtout fédéral) ne l'est que dans la sphère économique. Il n'a en aucun cas la possibilité de participer à l'élaboration des solutions le concernant. Parfois, son avis est sollicité dans une relation interpersonnelle avec un agent, qui saura –ou non– en tenir compte, son travail étant aussi commandé par des objectifs en termes de placement en

emploi ou de sorties du système d'aide de dernier recours. La société active, proche de la société néolibérale décrite par Gilles Bourques et Jacques Beauchemin³⁰⁵, si elle place un grand espoir dans la capacité des individus à « s'en sortir » par eux-mêmes, ne valorise pas forcément ce même individu comme citoyen ou comme acteur car c'est en fonction des besoins du marché que son comportement doit être dicté.

S'il semble acquis qu'un changement de « sens » a eu lieu, les relations que nous avons établies entre les discours officiels et les autres discours montrent que de nombreux conflits de représentations subsistent à propos du hors-travail. Les représentations sociales des différents acteurs ne sont pas congruentes entre elles, même si la représentation au sein du système politique est, elle, acquise et permise pour l'ensemble des acteurs (y compris les « nouveaux acteurs » de l'économie sociale). Le hiatus existant entre la représentation sociale que le discours dominant fait du hors-travail et les représentations que les autres acteurs sociaux se font du même problème n'a pas permis la construction d'un dialogue social.

Les lignes de conflit entre les représentations des acteurs se trouvent dans la primauté différente attribuée à la citoyenneté économique, par rapport à la citoyenneté sociale et politique. Au fédéral, comme au provincial, la citoyenneté économique prime dans les discours officiels, l'accès à l'emploi du plus grand nombre possible et le statut dominant de l'activité rémunérée étant les deux piliers de l'univers discursif. Les principaux discours d'opposition au fédéral (en dehors des provinces) cherchent à tempérer cette primauté de la citoyenneté économique par la réaffirmation de la citoyenneté sociale. Au Québec, le discours des groupes communautaires inclut également la revendication de la dimension politique de la citoyenneté à travers, notamment, l'objectif de démocratisation du système d'aide sociale et d'autonomisation des personnes dans la conduite de leur propre vie. Ces dimensions, et particulièrement

³⁰⁵ Gilles Bourque et Jacques Beauchemin, « La société à valeur ajoutée ou la religion pragmatique », *Sociologie et sociétés* 26,2 (automne 1994), 33-56.

cette dernière, ne sont absolument pas reprises par les discours dominants. Nous verrons que dans le cas de la France la situation générale est relativement distincte. Un dialogue entre le gouvernement et l'ensemble des autres acteurs semble en effet se construire, autour de la reconnaissance de la dimension politique de la citoyenneté des personnes en situation de hors-travail.

Chapitre III – Les discours politiques en France: deux univers de représentation

Etres humains au revenu minimums incertains,
Tiers-mondistes des peuples européens,
Pays où le travail est un droit
Que la réalité de la vie ne te donne pas.

Oublié du monde du travail,
regardé d'un œil mauvais où que tu ailles,
Rejoint bientôt par de nouveaux chômeurs,
Qui viendront s'unir au salaire de la peur.

Misère de l'homme, pauvreté de l'être,
Où nous conduisez-vous, au désespoir peut-être ?
monde de l'emploi à la santé fragile,
A ton chevet, tant de médecins, mais que font-ils?

Que va-t-on penser, au lieu de chercher du travail,
Il perd son temps, affabule et rimaille.
Regardez ce chômeur, quel manant!
Un RMIste poète, quel impudent!

Sachez, gentes dames et messieurs bien pensant,
Que RMIste n'est pas synonyme de brigand,
Le monde est malade, ce n'est pas imaginaire,
Et si Molière revenait, il ne serait pas fier.

Ne dit-on pas que le talent vient à tout âge?
moi, je ne l'ai pas, même dans mon verbiage,
Mais malgré la pauvreté de mes mots et mon peu de talent,
Je vous salue bien bas Messieurs,

Medhi Chilihi
Bénéficiaire du RMI en Isère³⁰⁴

Le système de protection sociale français envers les personnes sans-emploi apparaît particulièrement complexe, par comparaison à la situation canadienne. Il existe (au moins) deux modes relativement distincts de traitement des populations sans-emploi. Le premier concerne les demandeurs d'emploi relevant d'une logique « traditionnelle » de chômage³⁰⁶. Il fait intervenir le système d'assurance-chômage, le service public de placement et son orientation générale est dictée par la politique de l'emploi. Historiquement « premier », il connaît aujourd'hui des changements significatifs. Contrairement à la situation prévalant au Québec, les modifications du système d'assurance-chômage n'ont eu que peu d'effets sur le traitement des personnes sans-emploi non prestataires de l'assurance-chômage. En revanche, les inflexions de la politique générale de l'emploi s'avèrent instructives pour notre propos, notamment par les débats nouveaux qu'elles ont publicisés au sein de l'univers des discours politiques. Le second mode de traitement s'adresse aux populations sans-emploi relevant d'un type de traitement politique apparu à la fin des années 1980. Il comprend un ensemble vaste de dispositifs et de mesures, dont le dispositif du revenu minimum d'insertion. Historiquement « nouveau », il est actuellement en pleine transformation. Même si la frontière entre ces deux modes de traitement n'est pas absolument étanche, la séparation est tangible et largement perceptible au niveau des représentations sociales véhiculées.

L'évolution de la politique de l'emploi entre 1992 et 1998 nous sert de toile de fond (première partie) alors que les changements ayant affectés la « lutte aux exclusions sociales » sont étudiés en détail (deuxième partie et troisième partie). Plus spécifiquement, nous concentrons l'analyse des discours politiques sur deux événements : la révision du dispositif du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) en 1992 ainsi que les débats concernant le vote d'une loi « de renforcement de la cohésion

³⁰⁴Poème publié dans un journal de quartier.

³⁰⁶Au sens d'une perte temporaire d'emploi.

sociale » en 1997. Nous verrons, à cette occasion, que le « monde de l'insertion » qui se construit depuis la fin des années 1980, connaît aujourd'hui un infléchissement important qui pourrait modifier durablement le traitement politique des personnes en situation de hors-travail. Plus précisément, il apparaît que la revendication de « la citoyenneté à part entière », qui a récemment fait son apparition, favorise un traitement de plus en plus uniformisé de l'ensemble des personnes sans-emploi.

La dernière partie de ce chapitre établit la synthèse des univers de discours politiques en France. Si l'existence de deux répertoires de représentations sociales semble acquis dans le cas français, la « société du travail » et la « société d'insertion » qu'ils forment semblent connaître une double évolution. Progressivement se construit un espace du hors-travail marqué par la primauté de la catégorie des « demandeurs d'emploi en fin de mois » à laquelle est associée un statut de plus en plus valorisé et une uniformisation du traitement des autres catégories de sans-emploi, jusque là fortement différenciées.

3.1 – Politique de l'emploi et traitement du hors-travail en France

À une situation de hors-travail en France correspondent au moins quatre possibilités de protection³⁰⁷ : l'assurance-chômage, le régime de solidarité, les minima sociaux et certaines prestations de la politique familiale. Ceci sans parler des multiples situations liées à la politique de l'emploi (stages, contrats aidés de tous ordres, mesures spécifiques pour les jeunes de moins de 25 ans) qui se distinguent de l'emploi traditionnel³⁰⁸. La situation institutionnelle est d'emblée différente de celle qui prévaut au Canada, où les cartes sont plus claires, la protection étant duale, assurance-chômage d'une part et assistance sociale de l'autre. Quand on sait également que les institutions chargées de gérer les prestations sont distinctes de celles chargées du placement de la main-d'œuvre, on mesure le niveau de complexité, au moins apparent, auquel est confronté l'observateur.

Sans entrer dans le détail des événements, on peut identifier certaines « balises » qui ont marqué la période allant de 1992 à 1998. L'évolution globale de la question du chômage et de l'emploi s'exprime en deux temps. Une première période correspond à une « gestion économique » du chômage faisant intervenir les leviers de la politique économique du gouvernement français, alors que la seconde période s'apparente plus à une « gestion politique » du problème dans une situation devenue « urgente ». Cette évolution s'accompagne de deux changements majeurs, le premier concerne la représentation dominante de la nature du travail et le second la diversité des acteurs impliqués dans le processus politique.

³⁰⁷ Il existe évidemment de nombreuses situations sans protection. Voir le tableau III.I qui suit ainsi que l'Annexe II pour une présentation détaillée des modalités de fonctionnement des programmes sociaux.

³⁰⁸ Notons que 20% des chômeurs indemnisés le sont en dehors du régime d'assurance. « Chômage total », *Mémo Social* à jour au 15 janvier 1997, 57-69.

Tableau III.I - L'architecture de la protection sociale contre le chômage

Nom	Date de mise en œuvre et réformes récentes	nature de l'institution	type de financement	Fonctions des institutions impliquées
Régime d'assurance-chômage	1958: convention nationale inter-professionnelle créant l'UNEDIC 1984: Convention séparant l'assurance chômage gérée par les partenaires sociaux d'un régime de solidarité pris en charge par l'État 1992: refonte du système au niveau des barèmes et resserrement des conditions d'admission	Tripartite (État, syndicats, patronat)	cotisations sociales	UNEDIC et ASSEDIC: gestion financière des prestations et contrôle ANPE: gestion de la liste des demandeurs d'emploi, fonctions de conseil et de placement, gestion des mesures actives
Régime de solidarité	1984: création 1992: refonte des barèmes	Mixte	Impôt sur le revenu	Financement étatique et gestion par les ASSEDIC
Revenu Minimum d'Insertion	1988: création 1992: révision mineure de la Loi	Mixte: État et les collectivités locales	impôt sur le revenu (CSG: contribution sociale généralisée)	CAF: gestion financière de la prestation et contrôle CLI: gestion des contrats d'insertion avec les allocataires et coordination globale du dispositif
Autres prestations d'aide sociale	Variable suivant le type d'aide	Soit purement locale, soit mixte avec une participation de l'État	Impôts locaux pour les aides locales ou impôts sur le revenu pour les aides nationales	Variables selon le type d'aide: les communes mais aussi les départements

3.1.1 – La dramatisation de la lutte contre le chômage

Si la lutte contre le chômage et le développement de l'emploi constituent des priorités de la décennie 1990, deux phases peuvent être distinguées dans la politique de l'emploi pour la période 1992-1997. La première période, marquée par le vote de la Loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle (1993) se situe dans une logique de gestion du hors-travail dans l'attente de la reprise d'une croissance économique créatrice d'emplois. La seconde période, qui commence en 1995, amplifie la réflexion amorcée précédemment sur la nature et le statut du travail. Non seulement les outils des politiques vont sensiblement se modifier, mais de nouveaux acteurs vont apparaître sur la scène politique. Pour autant, cette distinction en périodes ne doit pas masquer les errements et atermoiements des politiques en la matière, ni les chevauchements partiels qui existent d'une période à l'autre.

Depuis le milieu des années 1980, la politique de l'emploi française s'apparente à une gestion sociale du chômage, centrée sur deux publics cibles : les chômeurs âgés et les jeunes. Une des spécificités de la politique de l'emploi est en effet sa gestion du chômage par l'éviction de population aux deux extrêmes de la pyramide d'âge de la population active, notamment par le biais des préretraites³⁰⁹ et par l'allongement de la scolarité chez les jeunes. Notons également la mise en place de l'APE, incitation au retrait d'activité des mères de famille seules. Des mesures spécifiques à l'égard des chômeurs de longue durée ont été développées, organisant une sorte de sphère « pré-emploi » qui a tendance à se pérenniser dans le temps, maintenant les personnes en dehors de la sphère du travail marchand³¹⁰. De 1992 à 1995, les mesures prises par le(s)

³⁰⁹Voir notamment Guy Caire, « Relations professionnelles et gestion de l'emploi », dans Michel Lallement, dir., *Travail et emploi, le temps des métamorphoses* (Paris : L'Harmattan, 1994), 77-92.

³¹⁰Gérard Boismenu et Pascale Dufour, « Nouveaux principes de référence et de différenciation des arbitrages politiques: le cas des politiques à l'égard des sans-emploi », 113-142.

gouvernement(s)³¹¹ vont globalement respecter ce schéma ou tout au moins ne vont pas le bouleverser.

Ainsi, la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle du 20 décembre 1993 annonce des thèmes « nouveaux »³¹² d'action, et des préoccupations différentes des pouvoirs publics tout en prolongeant les outils « traditionnels » de la politique de l'emploi. Organisée selon trois axes, elle favorise la création d'emplois et l'accès à l'emploi par des mesures d'allègement du coût du travail et de simplification des procédures administratives ; réorganise et rénove la formation professionnelle des jeunes et incite les partenaires sociaux à négocier l'organisation et la durée du travail³¹³. L'aide à l'embauche pour les entreprises du secteur marchand a connu un développement important à partir de 1993 alors que les avenues ouvertes par la loi quant à la durée du travail ont été peu empruntées³¹⁴. Parallèlement, la loi portant sur le dispositif RMI est reconduite en 1992, sans modifications majeures, mais avec une réflexion plus précise qu'en 1988 sur la question de l'insertion des allocataires. Nous y reviendrons.

Non seulement les mesures d'allègement du coût du travail et de réduction de la taille de la population active coûtent chères à la collectivité mais elles n'ont pas réduit sensiblement le taux de chômage global ni même diminué le chômage des publics cibles

³¹¹Rappelons qu'en 1992, le gouvernement est socialiste, sous la Présidence de François Mitterrand. Le 30 mars 1993, après les élections législatives, une nouvelle période de cohabitation commence, Édouard Balladur est Premier ministre. En 1995, suite aux élections présidentielles du 7 mai, Jacques Chirac est porté à la présidence avec une large majorité à l'Assemblée, Alain Juppé forme son gouvernement. En 1997, des législatives anticipées portent à nouveau les socialistes au pouvoir en cohabitation avec Jacques Chirac. Lionel Jospin assure la fonction de Premier ministre depuis cette date.

³¹²La nouveauté étant toujours relative et dépendante de la période considérée.

³¹³ « Le chômage dans les grands pays industriels: un point de vue français », *Les notes bleues de Bercy* 38 (1 au 15 mai 1994), 1-8.

³¹⁴Comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques, *La loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle*. Rapport d'évaluation (Paris :La documentation française, janvier 1997), synthèse.

concernés. Le taux de chômage qui est de plus de 12% en 1996³¹⁵ apparaît comme une aberration sociale. Les media véhiculent deux représentations centrales des effets du chômage : à la fois le drame vécu par les personnes et la violence collective qui peut découler de telles situations. Les « jeunes oisifs » des banlieues deviennent alors des agitateurs potentiels menaçant l'ordre social. Une réponse forte de la puissance publique est attendue. Durant cette période, le thème de l'exclusion sociale est largement publicisé, véhiculant une représentation toute spéciale du hors-travail. Lors de la campagne présidentielle de 1995, le candidat Jacques Chirac parle de l'emploi comme « priorité absolue » et de la « fracture sociale » à réparer³¹⁶. Cette dramatisation relativement subite³¹⁷ de la situation de l'emploi correspond également à l'entrée en jeu (politique) des associations et collectifs de chômeurs qui par leurs discours et leurs actions vont largement contribuer à sensibiliser l'opinion publique. Parallèlement, la question des finances publiques, qui jusque-là était restée secondaire³¹⁸, devient un enjeu politique; la nécessité de redéployer les outils de lutte contre le chômage sans coût financier supplémentaire contribue à exacerber la conflictualité du climat social. Le mouvement national de grève de décembre 1995, faisant suite à l'annonce du « plan Juppé » de réforme du système d'assurance-maladie ainsi que les occupations d'ASSEDIC par les chômeurs en décembre 1997 sont des exemples révélateurs de ce climat. Le traitement politique du hors-travail s'oriente, dans cette deuxième phase, dans de nouvelles directions. L'action engagée, poursuivie aujourd'hui par le gouvernement Jospin, apparaît beaucoup plus volontariste et moins cloisonnée en fonction de publics cibles. C'est une lutte globale « contre les exclusion sociales » qui se dessine peu à peu, élargissant les mesures prises envers les allocataires du RMI à l'ensemble des personnes considérées « en voie d'exclusion ».

³¹⁵Claude Gissot et Monique Meron, « Chômage et emploi en mars 1996 », *Données Sociales* 467 (juin 1996), 1.

³¹⁶ Jacques Chirac, *Une nouvelle France* (Paris : Rassemblement Pour la République, juin 1994).

³¹⁷ Le thème de l'exclusion sociale, présent depuis la fin des années 1980, notamment au moment de l'adoption du RMI, revient alors en force.

³¹⁸ Tout au moins dans le domaine qui nous intéresse.

Depuis juin 1997, le gouvernement semble agir en continuité avec cette période. L'État intervient sur le terrain de l'emploi autour de deux axes principaux : une action massive envers les jeunes et une politique de réduction de la durée du travail. La politique envers les jeunes combine une forte création d'emploi, à travers le dispositif emploi-jeunes³¹⁹, et un suivi individualisé des jeunes chômeurs (dispositif TRACE) de plus de 6 mois en leur offrant une protection sociale valable pour la durée de leurs parcours d'insertion (d'une durée maximale de 18 mois)³²⁰. La politique de réduction de la durée du travail s'est concrétisée par la Loi sur les 35 heures. Processus en deux temps, il comprend une première loi d'étape, datée de juin 1998, nommée la loi d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail (la durée légale du travail est fixée à 35 heures à compter du 1er janvier 2000 pour les entreprises de plus de 20 salariés et à 2002 pour les autres); la deuxième étape est prévue à l'automne 1999. Elle déterminera les nouvelles règles qui s'appliquent au temps partiel, au temps supplémentaire et à la modulation du temps de travail.

Cette seconde période a été accompagnée de nombreuses réflexions sur le thème du devenir du travail dans nos sociétés. Bien sûr, ces idées existaient dans la période précédente (l'histoire de la diminution du temps de travail et du partage du travail commence dès le début des années 1980), mais elles n'aboutissent qu'à la fin des années 1990. Ce changement de perspective va se traduire par deux phénomènes partiellement contradictoires : alors que dans un premier temps, les chômeurs bénéficient d'un statut qui reste valorisé par rapport aux autres situations de hors-travail, dans la seconde période, l'ensemble des situations de hors-travail sont traités sur un pied d'égalité et en même temps l'action publique se préoccupe plus largement des situations des personnes « exclues ou menacées d'exclusion ».

³¹⁹ Ce sont des contrats de travail d'une durée de 5 ans, à temps plein, rémunéré au moins au SMIC offert à tous les jeunes, qui ont pour objectif de devenir des emplois pérennes, dans le secteur public et associatif. En 1998, 175 600 « emplois-jeunes » étaient sur pied, le double était prévu.

À cette dramatisation de la question du chômage on peut faire correspondre deux changements importants affectant la « configuration » de l'espace du hors-travail. Non seulement les réflexions publiques à propos de la nature du travail vont élargir l'univers des discours politiques à de nouveaux répertoires de représentations sociales, mais l'arrivée de nouveaux acteurs dans ce champ de politiques va favoriser le déplacement de la « question à résoudre ». Le traitement du chômage sort de son univers « technico-économique » pour devenir un « enjeu politique » de premier ordre, interpellant notamment les modes traditionnels de représentation des syndicats et de l'État.

3.1.2 - La nouvelle configuration de l'espace du hors-travail

De 1992 à 1997, le ministère du Travail a changé de nom plusieurs fois : d'abord ministère du Travail et de la formation professionnelle, puis en 1995 ministère du Travail, du dialogue social et de la participation et enfin depuis 1997, ministère de l'Emploi et de la solidarité. Pour certains observateurs ces changements patronymiques révèlent en partie l'évolution des préoccupations dans ce champ de politique. Deux phénomènes ont particulièrement retenu notre attention, à savoir l'émergence d'un questionnement sur la nature de l'emploi et l'apparition de nouveaux acteurs.

Une représentation élargie du travail

Le développement de l'emploi a été l'axe central des discussions concernant l'adoption de la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle. En tant qu'outil législatif, la loi ne bouleverse pas le paysage institutionnel, les mesures adoptées visent plutôt à faciliter le rapprochement entre les

³²⁰ Le parcours peut comprendre des actions de formation, de travail en alternance, de stages en milieu de travail.

partenaires sociaux, syndicats et patronat³²¹. Elle a d'ailleurs donné les moyens aux partenaires sociaux d'établir des accords fondés sur un troc entre flexibilité et création d'emplois³²².

La loi quinquennale n'en marque pas moins une inflexion dans l'acceptation des termes du débat. En effet, le thème du développement de l'emploi ne concerne plus uniquement l'intervention de la puissance publique pour l'aide à l'embauche dans le secteur privé, mais également l'organisation du travail. Deux propositions vont dans ce sens, il s'agit des mesures visant le développement de l'emploi à temps partiel et celle permettant l'annualisation du temps de travail.

Après plusieurs péripéties législatives, l'article 39 de la loi propose aux employeurs des incitations financières à la réduction du temps de travail. Même si ce n'est qu'en novembre 1995 que le dispositif commencera à avoir des effets tangibles (après l'amélioration apportée par la proposition d'un projet de loi par un député, qui deviendra la Loi Robien)³²³, la problématique du temps de travail revient en force dans l'univers du discours politique à partir de cette date.

De 1993 à aujourd'hui, le thème sera repris, amplifié, débattu et concrétisé dans l'adoption de la loi sur les 35 heures en 1998. Entre ces deux balises temporelles, deux rapports effectués pour la Commission générale du Plan sont particulièrement instructifs. Le premier rapport, présidé par Alain Minc, *La France de l'an 2000*³²⁴, énonce le principe du « temps choisi » comme un des éléments clefs de la politique de lutte contre le chômage. S'exprimant surtout par la croissance du travail à temps partiel, le

³²¹Michel Garraud, Ministre du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, « Préface », *Droit social* numéro spécial (2 février 1994), 93-95.

³²²Comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques, *La loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle*. Rapport d'évaluation, 10. Ceci sans traiter des insuffisances de cette négociation et des difficultés nouvelles qu'elle pose aux partenaires, mentionnées dans la suite du rapport.

³²³Jacques Freyssinet, « La loi Robien: rupture qualitative ou aubaine éphémère? », *La revue de l'IRES* 23 (hiver 1997), 6-35.

³²⁴Rapport au Premier ministre de la commission présidée par Alain Minc, *La France de l'an 2000* (Paris: La documentation française - Odile Jacob, novembre 1994), 116.

«temps choisi » est censé représenter l'idéal utopique à même de relancer la négociation collective et de rallier une grande partie de l'opinion publique à sa cause³²⁵.

Le rapport de la commission présidé par Jean Boissonnat, *Le travail dans vingt ans*, propose, lui, un bouleversement dans la conception du salariat en France. Selon le rapporteur, la difficulté croissante qu'ont les économies et les pouvoirs publics à réguler le marché du travail est directement liée à la nature changeante du travail. « Ce n'est pas le travail qui manque, mais la façon dont on le gère qui ne correspond plus à la réalité »³²⁶. Pour remédier à cette situation, le rapport propose de révolutionner le système d'éducation et de formation, de développer le « temps choisi » et surtout, clef de voûte du système, de reconstruire le cadre institutionnel et légal afin de mettre en œuvre une nouvelle conception du travail³²⁷. Il propose d'instaurer un « contrat d'activité » qui consiste à adapter le droit du travail à la diversité des situations économiques et des situations de travail en levant les barrières entre les différents statuts, tout en assurant un minimum de sécurité aux individus. Le contrat d'activité est passé non plus entre un salarié et une entreprise, comme dans le cas du contrat de travail, mais entre un salarié et un réseau, comprenant au niveau local, des entreprises, des institutions de formation, des collectivités publiques. Ce contrat, d'une durée limitée (5 ans minimum) garanti au salarié un statut et un revenu mais avec la possibilité, voire l'obligation de mobilité à l'intérieur de ce réseau. Pour Pierre Vanlerenberghe, chef du service des affaires sociales du Commissariat général du plan, la proposition de

³²⁵ Sorte d'horizon idéal et mobilisateur, le « temps choisi » se distingue du « temps de travail différencié », position développée par Pierre Guillen en annexe du rapport. Avec le travail différencié, il s'agit de supprimer la référence à la durée légale hebdomadaire de travail (et donc à la notion de temps plein) pour proposer la contractualisation individuelle des heures de travail et de leur répartition. Dans ce schéma, le travailleur négocie son contrat de travail en y incluant une durée de base qu'il est possible de modifier (en y adjoignant des heures complémentaires de travail, par exemple) afin d'adapter le temps de travail aux fluctuations des besoins de l'entreprise. Selon l'auteur de la proposition, toute référence à une durée « normale de travail » disparaissant, le débat sur la réduction du temps de travail serait du même coup résolu.

³²⁶Rapport du Commissariat Général du plan présidé par Jean Boissonnat, *Le travail dans vingt ans*, cité dans *Regards sur l'actualité* 221 (mai 1996), 27-37.

³²⁷Ibid., 36.

Boissonat équivaut à une mutualisation de la flexibilité ³²⁸ alors que dans la proposition du « temps choisi » d'Alain Minc, le travailleur n'a pas de garantie de statut en dehors de son activité de travail rémunéré.

La durée du travail et son aménagement sont ainsi au coeur des négociations sur l'emploi au cours de la période étudiée³²⁹. Le discours officiel du gouvernement reconnaît que le travail change de nature et que des ajustements majeurs sont nécessaires à la fois pour permettre aux entreprises françaises de rester compétitives et pour permettre une résorption durable du chômage. En pratique, les gouvernements français ont oscillé entre des mesures facilitant la flexibilité du temps de travail (aménagement du temps de travail et développement du temps partiel) et des mesures favorisant une réduction de la durée légale du travail, dont la loi sur les 35 heures est la plus récente concrétisation. Dans le premier cas, on suppose qu'une plus grande flexibilité du travail favorisera la création de nouveaux emplois alors que dans le second on mise sur le partage des emplois existants.

Pour notre propos, deux éléments sont à retenir. Le changement majeur dans la conception du travail au cours de la période concerne sa durée et potentiellement sa nature. La durée du travail change sur deux aspects : ce n'est plus seulement la durée du contrat de travail qui est modifiée (le contrat de travail à durée indéterminée n'étant déjà plus qu'une forme possible de contrat parmi d'autres), mais la quantité de travail accompli (le travail à temps partiel trouve une nouvelle légitimité au sein de la notion de « temps choisi » et est formellement encouragé depuis l'adoption de la loi quinquennale). Pour la nature du travail, le rapport Boissonat et les discussions qu'il a

³²⁸ Pierre Valerenberghe, « Vers le contrat d'activité », *Projet* 246, (été 1997), 1-11.

³²⁹ Jacques Freyssinet, « La loi Robien : rupture qualitative ou aubaine éphémère ? », *La revue de l'IREs* 23 (hiver 1997) : 6-35. Selon l'analyse menée par Freyssinet, c'est « depuis près de 20 ans (que) la loi et la négociation collective sont mobilisées sans grand succès pour créer une dynamique de réduction et d'aménagement du temps de travail dans l'espoir d'effets positifs conjoints sur la productivité et l'emploi ».

suscité ouvrent une brèche dans le répertoire discursif : le travail pourrait être autre chose qu'une relation contractuelle entre un employeur et un salarié, sans pour autant devenir une version moderne du « louage de services » qui n'offre aucune protection aux travailleurs.

Autrement dit, s'amorce une réflexion (publique) en France sur la façon dont on pourrait transformer le travail de manière à permettre à la fois une gestion efficace du chômage et une protection continue des travailleurs. La période considérée est, parallèlement, marquée par l'arrivée de nouveaux acteurs sur la scène de la lutte contre le chômage, qui vont largement contribuer à diversifier le répertoire des représentations sociales et à porter le débat sur des terrains jusque-là peu explorés.

L'apparition de nouveaux acteurs

À partir de 1995, de nombreuses personnalités publiques et acteurs collectifs vont « prendre position » pour dénoncer la situation du chômage en France. Les déclarations des intellectuels français et les actions des collectifs de chômeurs apparaissent particulièrement significatives pour notre propos.

Dans le Monde du 28 juin 1995, trente intellectuels français lancent un appel au débat. Les signataires exposent l'urgence d'agir de concert, au-delà des divergences qui peuvent les traverser. D'après les auteurs, le modèle de développement économique actuel appelle des solutions novatrices³³⁰. Ils proposent d'explorer simultanément (et c'est là la clef de leur argumentation) la réduction de la durée du travail (avec des garanties sur les droits qui y sont associés) ; le développement de l'économie solidaire (créer des conditions pour que chacun puisse s'investir volontairement dans des activités concourant au bien commun), et la mise en place d'un revenu minimum, garanti à tous.

³³⁰ Trente intellectuels français, « Chômage: appel au débat », *Nouvelles pratiques sociales* 8,2, (1995), 169-173.

Cette position est le fruit d'un consensus opéré en plusieurs étapes³³¹. La dissension majeure entre les auteurs concerne, en effet, la question du revenu minimum. Certains préconisent un revenu de citoyenneté équivalent à une version améliorée du RMI alors que d'autres optent pour la mise en place d'une allocation universelle ou d'un revenu d'existence. La solution de compromis consiste à accorder un revenu minimum à toute personne ne bénéficiant pas du niveau minimum de ressources garanti, sans action de réinsertion entrant en jeu pour son renouvellement³³².

Cet appel fait partie de l'effervescence des années 1995-1998 ayant entouré les questions de chômage et d'exclusion³³³. Cependant, cette déclaration a eu plus d'impact au sein du milieu intellectuel lui-même, en obligeant les personnes ayant des idées contraires à se parler, qu'au sein du débat politique en tant que tel. Comme nous le verrons dans la section suivante, au moment du vote du renouvellement du dispositif RMI, la question de la suppression du volet insertion n'a pas été à l'ordre du jour, le revenu minimum garanti ne faisant pas partie du registre de discours à l'Assemblée nationale³³⁴.

Plus que le contenu des actions, c'est la prise de position publique de ces acteurs qui est instructive. Elle marque le fait qu'une « prise de conscience collective » a lieu en France à cette époque. Les 3 millions de chômeurs (et plus) commencent à inquiéter

³³¹ Voir « Histoire et perspectives de l'Appel européen pour une citoyenneté et une économie plurielle », dans Guy Aznar, Alain Caillé, Jean-Louis Laville, Jacques Robin et Roger Sue, *Vers une économie plurielle. Un travail, une activité, un revenu pour tous* (Paris :Syros, 1997), 155-166.

³³² *Ibid.*, 171.

³³³ Dans la même lignée, une partie du patronat a déclaré son engagement face à la question de l'emploi et du chômage. En juillet 1992, Le Nouvel Observateur publie un « Manifeste pour l'emploi », signé par quatorze patrons. Resté en sommeil depuis sa parution, ce manifeste a finalement débouché sur la création d'une « bourse des idées pour l'emploi », ouverte en mars 1993. D'autres acteurs, en novembre et décembre 1992, regroupant une trentaine de patrons, dans un « Manifeste des entreprises contre l'exclusion », s'inquiètent des dégâts causés par l'application de la logique exclusivement économique. Des initiatives individuelles sont publicisées, comme celle du P.D.G de Pierre et Vacances qui a imaginé un statut permanent pour les salariés saisonniers qu'il emploie dans son entreprise. Alain Lebaube, « Loin de baisser les bras, des patrons proposent une rupture avec le discours précédent », Le Monde (Paris), 24 juillet 1993, 29.

³³⁴Bien que le parti des Verts soutienne une forme de Revenu Minimum Garanti (RMG).

l'ensemble des acteurs. Les groupes sociaux, comme les associations de défense des chômeurs et les collectifs de chômeurs, ont largement profité de cette prise de conscience pour se faire admettre « à la table des négociations ».

L'apparition des collectifs de chômeurs date de 1992-1993. Mais c'est surtout à partir de 1995 qu'ils vont prendre forme et avoir un impact réel sur le processus politique. Les actions de AC!, (Agir Ensemble contre le chômage), du MNCP (Mouvement national des chômeurs et des précaires), de l'APEIS (l'Association pour l'emploi, l'information et la solidarité des chômeurs et des travailleurs précaires) ont pris consistance en 1995, au moment de la mobilisation nationale contre le « plan Juppé ». En 1996, lors du renouvellement de la convention UNEDIC³³⁵, les mouvements de chômeurs entrent en force sur la scène politique, accédant du coup à un forum d'expression les concernant directement³³⁶. Revendiquant la redistribution des excédents de l'assurance-chômage aux chômeurs et l'arrêt du système de dégressivité mis en place en 1993 (AUD)³³⁷ et malgré plusieurs manifestations devant le siège du patronat³³⁸, ce n'est pourtant qu'en décembre 1997, avec l'occupation des antennes ASSEDIC, que les mouvements de chômeurs obtiennent (après de multiples péripéties) une place officielle à la table des négociations, à côté des syndicats.

Le discours des associations s'articule autour des notions de citoyenneté et de droit. Parmi les droits revendiqués (le droit de chacun d'occuper l'emploi de son choix avec un salaire décent, le droit à un revenu permettant de vivre pour tous les sans-emploi indépendamment de leur âge, le droit au logement), le droit de participation à la vie publique est central. En demandant le droit de « devenir les acteurs des réformes qui

³³⁵ Voir la liste des sigles et l'annexe II pour plus de précisions sur le rôle de l'UNEDIC et des ASSEDIC.

³³⁶ De nombreuses autres manifestations ont eu lieu: signalons la marche européenne du printemps 1997 qui fut organisée à l'occasion de la conférence intergouvernementale d'Amsterdam de juin 1997.

³³⁷ Ariane Chemin et Jérôme Fenoglio, « Les syndicats et les partis restent éloignés des chômeurs », Le Monde (Paris), 13 novembre 1996, 9.

nous concernent »³³⁹, les chômeurs revendiquent le droit à la représentation de leurs associations au sein des organismes pertinents (UNEDIC, ASSEDIC, ANPE et CAF³⁴⁰).

Du point de vue des solutions proposées, les collectifs de chômeurs se prononcent pour « une réduction massive et urgente du temps de travail » (32 heures pour MNCP sans diminution des bas salaires ; pour AC !, 35 heures dans un premier temps, puis 30 heures) assortie d'un partage différent des richesses³⁴¹. L'ensemble des associations favorise la création massive d'emplois à temps plein, socialement, culturellement et écologiquement utiles, rémunérés en fonction des qualifications. AC ! dénonce, de ce point de vue, la multiplication des stages de formation « qui relève d'une vision erronée du problème, basée sur l'idée d'une inadéquation entre le niveau de formation des sans-emploi et le niveau demandé des entreprises, alors que c'est le manque d'emploi qui est au coeur du problème »³⁴².

À la différence des syndicats, qui s'adressent presque exclusivement aux travailleurs en emploi (à l'exception de la CGT), les mouvements de chômeurs s'adressent à deux ensembles de personnes : celles qui sont sans emploi et celles qui travaillent dans des conditions jugées « précaires »³⁴³. Cette volonté de lier les questions d'accès à l'emploi et de conditions de travail oppose, explicitement ou non, les deux « modes » de représentations des travailleurs.

Plus généralement, la montée en force des collectifs de chômeurs a placé les syndicats français au « pied du mur ». Faut-il accepter une représentation spécifique des chômeurs ou au contraire, chercher à les intégrer? Aucune de ces deux solutions n'avait été jusqu'alors empruntée par le syndicalisme français³⁴⁴. La question s'avère d'autant

³³⁸« UNEDIC : un gâteau de 13 milliards a partagé en quatre parts », *Libération* (Paris), 21-22 décembre 1996, 6.

³³⁹ MNCP, « Tract de manifestation pour la Journée nationale de manifestations à l'occasion des négociations UNEDIC du régime d'assurance-chômage », (Paris : MNCP, 1997).

³⁴⁰ Voir la liste des sigles.

³⁴¹Michel Husson, « Pour les 35 heures », *Le Monde* (Paris), 24 mai 1994, 5.

³⁴² AC !, *Manifeste de la marche européenne contre le chômage* (Paris : AC !, 1997).

³⁴³MNCP, « Tract de manifestation pour la Journée nationale de manifestations à l'occasion des négociations UNEDIC du régime d'assurance-chômage ».

³⁴⁴ D'ailleurs, pour être syndiqué, il fallait avoir travaillé un minimum d'un an.

plus cruciale que, gestionnaires de l'UNEDIC, les syndicats sont directement interpellés par les manifestations de chômeurs de 1997. Cette question épineuse empoisonne la vie syndicale depuis quelques années et radicalise les positions de chacun des partenaires.

Au sein de la CGT, par exemple, le Comité national de lutte et de défense des chômeurs CGT, qui existe depuis 1978, a connu une forte progression de ses membres à partir de 1995. Épousant le discours des mouvements autonomes de chômeurs, il tente de travailler de concert avec eux³⁴⁵. Pour la Confédération,

« S'il est du rôle naturel de l'organisation syndicale d'assurer la représentation des salariés dans les organismes sociaux mis en place par la négociation collective, il est de la responsabilité de tous de voir la situation objective faite aux travailleurs privés d'emploi. (...) Alors que les actions menées ces trois derniers mois par les chômeurs avec le Comité National CGT et les associations ont posé avec force l'exigence de réponse à l'ensemble de leurs besoins, persister dans une attitude de refus sur un tel aspect, serait incompréhensible. La CGT tient à rappeler que, dès juillet 1996, elle a proposé au Conseil d'Administration de l'UNEDIC la mise en place d'un Conseil Social permettant l'expression collective des chômeurs avec les organisations qui les représentent »³⁴⁶.

Nicole Notat (CFDT), présidente de l'UNEDIC, a refusé, pour sa part, l'ouverture d'une réflexion sur les droits d'expression collective et de représentation des chômeurs au sein de l'organisme en avril 1998. Le syndicat Force Ouvrière refuse, lui, le principe même de la représentation des chômeurs³⁴⁷.

Avec l'arrivée des mouvements de chômeurs, la configuration de l'espace du hors-travail se modifie. Ces nouveaux acteurs obligent les syndicats et l'État à se repositionner, confrontant de « vieilles rigidités » nationales concernant le rôle et le statut des associations non professionnelles, généralement assimilés négativement à des

³⁴⁵« Déclaration du Comité national de lutte et de défense des chômeurs CGT », Communiqué de presse (Montreuil), 16 février 1998.

³⁴⁶ Déclaration de Maurice Lamoot, Secrétaire de la CGT. « À propos de l'UNEDIC et des droits des chômeurs », Communiqué de presse (Montreuil), 6 avril 1998.

³⁴⁷FO, « Chômage. Force ouvrière prend position », Communiqué de presse (Paris), 8 janvier 1998.

groupes d'intérêts ou de pression dont il faut se méfier. D'autre part, du point de vue qualitatif, ils tirent le débat du côté de l'accès à la représentation politique et non plus seulement du point de vue du strict accès au marché du travail. De même, en s'adressant indistinctement à l'ensemble des personnes sans-emploi ou en situation d'emploi précaire, ils confrontent les distinctions jusque-là opérées par les syndicats. Enfin, ils recentrent le débat sur la nécessité de développer (ou de partager) des emplois « protégés » de longue durée, même si ceux-ci le sont dans des nouveaux secteurs d'activité.

Cette évolution qualitative n'a pas été accompagnée des changements importants dans les dispositifs institutionnels de traitement des chômeurs. Le système d'indemnisation n'a connu que des modifications mineures, si on exclut la refonte complète du système amorcée en 1992 (ayant conduit à l'AUD) et le système de placement a été « modernisé », sans être « chamboulé »³⁴⁸. L'évolution, que l'on peut noter, vers une catégorisation accrue des demandeurs d'emploi a eu pour effet principal d'accentuer la hiérarchisation qui existait déjà dans le traitement des personnes³⁴⁹. En même temps, cette diversification a entraîné une normalisation de nouvelles formes de chômage, rejoignant en cela l'évolution précédemment notée au niveau de la politique d'emploi. Est devenu chômeur légitime celui qui cherche un emploi, quelles que soient sa forme et ses caractéristiques (durée, quantité, rémunération, lieu).

Ce « monde du travail », qui s'adresse prioritairement aux personnes « en activité » et aux demandeurs d'emploi, est marqué par une double évolution. À côté de l'adoption de politiques et de mesures qui tendent à différencier de plus en plus le traitement des personnes en fonction du type de « rupture » subie par rapport à l'emploi (chômage transitoire, de longue durée, des jeunes), se développe l'idée d'une nécessaire

³⁴⁸Voir l'annexe II pour une présentation détaillée des changements ayant affecté l'ANPE.

normalisation de ces ruptures par rapport au statut de l'employé-salarié à temps plein. Que ce soit sous la forme du contrat d'activité où de celle « du statut de l'actif » développé par certains auteurs³⁵⁰, un débat, peu présent au Québec, est apparu en France, visant à normaliser ces situations de chômage, en les incluant dans la frange d'un salariat redéfini. Plusieurs voix s'élèvent dans le discours politique officiel et hors de celui-ci pour contrer l'autre voie : celle de la flexibilisation accrue du travail³⁵¹. Comme l'a relevé Isabelle Astier dans sa recherche sur la mise en œuvre du dispositif RMI, la « demande de protection » des personnes en situation de hors-travail est considérée légitime et recevable dans l'univers des discours politique français³⁵², il est donc nécessaire pour l'État de chercher un moyen de garantir cette protection. Pour ce faire, ce n'est plus l'emploi (salariné) qui devient la référence première dans le discours mais l'activité (qui reste liée à l'emploi). Le couple chômage-emploi se trouve alors remplacé par celui d'activité-inactivité. Parallèlement, de nouveaux acteurs collectifs font leur entrée sur la scène publique, apportant avec eux des revendications qui questionnent les représentations traditionnelles (politiques et sociales) des sans-emploi.

Le discours portant sur la cohésion sociale et la nécessaire lutte aux exclusions, qui constitue le deuxième pan de l'univers discursif, s'avère un terrain « d'expérimentation » politique tout aussi fertile. La deuxième partie présente les débats ayant entouré l'adoption de la loi portant sur le renouvellement du dispositif RMI en 1992 et la troisième fait état des discussions ayant entourées le projet de loi pour la cohésion sociale, débutées en 1996. S'il y a une continuité entre ces deux objets de politiques publiques, l'apparition du deuxième marque sans aucun doute une évolution

³⁴⁹ C'est le cas des jeunes et des chômeurs de longue durée, qui sont à la fois l'objet de discrimination positive et la cible de contrôle accrue.

³⁵⁰ Dont François Gaudu, « Du statut de l'emploi au statut de l'actif », *Droit social* 6 (juin 1995), 535-544.

³⁵¹ Il s'agit de la position patronale mais aussi du chemin choisi par certaines politiques publiques, comme la Loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.

³⁵² Isabelle Astier, *Revenu minimum et souci d'insertion* (Paris : Déclée de Brouwer, 1997), 237-254.

de la conception du premier. Ainsi, le « monde de l'insertion », organisé autour du dispositif RMI, tend aujourd'hui à inclure des publics de plus en plus large, au fur et à mesure de son institutionnalisation.

3. 2- Monde de l'insertion et compromis politique

Le vote de la loi « portant adaptation de la loi n.88-1088 du 1^{er} décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion et relative à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle » de 1992 n'a pas suscité autant de remous et de controverses que son instauration quatre ans plus tôt. Le RMI est une chose acquise et d'ailleurs, une majorité de français souhaitaient en 1995 sa conservation³⁵³. Cependant, les débats parlementaires de 1992 prolongeant le RMI sont instructifs à deux égards. Ils reprennent les ambiguïtés qui subsistaient au sein du dispositif (notamment autour de la question de l'insertion) et annoncent l'idée, que l'on retrouvera en 1996, selon laquelle il serait nécessaire d'élargir l'action publique envers les plus démunis à d'autres catégories de population.

Bien que l'instauration du RMI en France ait été présentée comme une « révolution » tant du point de vue des politiques sociales que de la reconnaissance de droits sociaux (notamment à propos du droit à l'insertion), comme le souligne Jean-Pierre Laborde, il ne s'agit pas d'une idée neuve. Sept autres pays occidentaux connaissaient déjà en 1988 des prestations comparables (Allemagne de l'Ouest, Grande-Bretagne et Belgique entre autres) et certains départements et communes français assuraient déjà aux plus démunis un minimum vital³⁵⁴. Ces initiatives locales ont d'ailleurs servi de « laboratoire » pour l'élaboration de la loi.

Le vote du projet gouvernemental, examiné au Parlement en octobre et novembre 1988 et adopté à la quasi-unanimité le 30 novembre a, pour plusieurs observateurs, été

³⁵³ Selon un sondage réalisé par la SOFRES pour Le Figaro, au mois de décembre 1994, 74% des Français souhaitent conserver le RMI. Le Figaro (Paris), 31 janvier 1995, 8.

un vote de confusion faisant l'économie d'un débat de fond et reportant à plus tard les choix quant au contenu de la loi (que ce soit du point de vue de l'insertion ou de celui du contrat)³⁵⁵. Dans cette perspective, la pierre angulaire de la loi, l'insertion, a pu être perçue comme un alibi politique plus que comme un véritable projet de société. Cependant, la mise en œuvre du dispositif RMI, comme le démontre les nombreuses évaluations de la politique, a introduit de nouvelles dynamiques en matière de traitement des populations défavorisées qui, de loin, dépassent, l'argument du simple alibi. Après avoir précisé le contexte politique ayant entouré le renouvellement du RMI, nous analysons les discours des principaux acteurs, gouvernements y compris. Si un compromis politique existe à propos du « monde de l'insertion », ce compromis est fragile et les dissensions potentielles qu'il contient apparaîtront en 1996, avec le projet de loi sur le renforcement de la cohésion sociale.

3.2.1 – Contexte politique et débats à propos du RMI

Dès son adoption en 1988, le RMI est entouré d'un certain nombre de débats qui perdurent tout au long de la période. Nous en avons répertorié sept, dont celui autour du contrat d'insertion, qui nous concerne plus directement et sur lequel nous reviendrons en détail dans l'analyse des discours politiques. À ces débats, qui font partie de l'histoire du dispositif, s'ajoutent en 1992, les conclusions de la Commission nationale d'évaluation. Les modalités du dispositif sont, elles, exposées dans l'Annexe III.

³⁵⁴ Jean-Pierre Laborde, « Le droit au revenu minimum d'insertion dans la loi du 1er décembre 1988 », *Droit Social* 7-8 (juillet-août 1989), 589-596.

³⁵⁵ Voir notamment, Christine Le Clainche, « RMI : l'échec de la logique contractuelle? », *Regards sur l'actualité* 183 (juillet-août 1992), 31-51.

Dans une étude portant sur le RMI, Alain Thalineau³⁵⁶ se demandait « pourquoi la loi de 1988, révisée en 1992, votée à une très large majorité, a pu être appliquée en prenant pour but le retour progressif à l'emploi, alors que ce but est reconnu par ailleurs comme étant impossible à atteindre ». Pour l'auteur, au centre de la problématique de l'insertion se situe la notion de contrat qui articule la responsabilité individuelle et la responsabilité collective de telle façon qu'il devient possible de reconnaître conjointement que « la véritable insertion consiste à trouver un emploi »³⁵⁷ et qu'il n'y a plus assez d'emplois pour occuper la population active.

En 1988 comme en 1992, la conditionnalité ou non du droit au revenu minimum, à travers la notion de contrat, est au cœur des débats. Pour certains, le contrat d'insertion (CI) ne peut représenter la contrepartie du droit, pour d'autres, elle est évidente³⁵⁸. En fonction du type de réponse apportée, l'appréciation de la nature de la prestation varie : s'agit-il d'une aide de type assistanciel, d'un mélange de genres ou d'une allocation de troisième type ?

Grossièrement on peut dire que les partis de droite sont favorables à une contrepartie claire, proposant aujourd'hui l'instauration d'un véritable revenu d'activité, alors que les partis de gauche y sont plutôt opposés, préférant la formule du revenu minimum d'existence. Cependant, la distinction droite-gauche est très précaire en ce domaine, aucune tendance dominante n'existe à gauche sur les modalités d'un tel revenu. Les analyses des débats parlementaires de 1988 convergent pour dire que le compromis entre ces deux tendances s'est forgé autour de la reconnaissance d'un droit à l'insertion, même si l'interprétation de ce droit reste sujette à caution³⁵⁹. D'ailleurs, en 1992, comme nous le verrons dans l'analyse des débats parlementaires, le principe de

³⁵⁶Alain Thalineau, « Les effets sociaux de la pensée politique sur l'insertion: l'exemple du RMI », *Revue internationale de recherches et de synthèses en sciences sociales*125 (troisième trimestre 1997), 69-83.

³⁵⁷France, Jean-Pierre Sueur, Parti socialiste, Débats à l'Assemblée nationale du 11-10-1988, cité par Alain Thalineau, « Les effets sociaux de la pensée politique sur l'insertion: l'exemple du RMI », 69-83.

³⁵⁸ Voir notamment le numéro 7-8 de *Droit social* (juillet-août 1989).

³⁵⁹ Michel Autès, « L'insertion, une bifurcation du travail social », *Esprit* 240 (1998), 78.

l'insertion n'a pas été remis en cause, confortant la thèse du compromis politique existant autour de cette notion.

Rappelons simplement que certains éléments institutionnels distinguent le dispositif d'une logique « pure » de contrepartie. Ainsi, le premier versement de la prestation et l'ouverture du droit n'est pas lié au CI ; les CAF, organismes payeurs, n'ont pas accès aux contenus des contrats et ne peuvent motiver une suspension de l'allocation sur la base du CI ; enfin, la suspension de la prestation financière ne signifie pas que la personne échappe au dispositif d'insertion, au contraire, le suivi individuel doit « s'intensifier ». En revanche, d'autres éléments vont dans le sens d'une contrepartie claire du droit au RMI et notamment le fait que les cas de suspension de la prestation peuvent être liés à la non-réalisation du contrat ou à la non-signature de celui-ci, une fois les trois premiers mois « de grâce » écoulés.

À partir du moment où l'on considère que le contrat est un engagement mutuel et que, de ce fait, il fait obligation à la collectivité et pas seulement au bénéficiaire, on ne se situe pas dans un processus « donnant-donnant » : une insertion contre une allocation. Selon l'exposé des motifs du projet de loi, le contrat est une obligation réciproque de la collectivité qui s'engage à fournir les possibilités d'insertion et du bénéficiaire qui s'engage à participer aux actions d'insertion³⁶⁰.

³⁶⁰ France, René Teulade, Ministre des Affaires sociales et de l'intégration, au nom du Premier ministre Pierre Bérégovoy, Exposé des motifs du projet de loi portant adaptation de la loi n. 88-1088 relative au RMI, Assemblée nationale, 9^{ième} législature, seconde session ordinaire de 1991-1992, n.2733, 21 mai 1992 (Paris : Journal officiel, 1992), 4.

C'est :

« Grâce au contrat d'insertion que le RMI n'est pas une simple prestation d'assistance, mais une véritable reconnaissance de sa citoyenneté (au bénéficiaire), une reconnaissance de sa dignité par la négociation d'un projet. » (Ce contrat est une) « formidable obligation qui pèse sur la collectivité »³⁶¹.

En pratique, il reste que l'engagement de la collectivité n'est pas proportionnel à celui qui est demandé aux individus. Ce déséquilibre structurel dans la relation contractuelle est source de nombreuses mises en cause de cette conception « de compromis » de l'insertion et du RMI.

À ce premier thème, s'en ajoutent six autres : la question de l'élargissement du droit au RMI pour les jeunes de moins de 25 ans, la fraude, la question de l'anonymat des dossiers³⁶², le problème des pensions alimentaires³⁶³, et enfin les conflits de compétence et de responsabilités entre les différentes institutions impliquées. Sur l'ensemble, seule la question de la fraude nous apporte un éclairage utile pour notre propos.

La fraude n'est pas, traditionnellement, un débat d'envergure en France, d'autant plus que les mesures de contrôle à l'égard des prestataires du RMI sont très performantes³⁶⁴. Ce thème deviendra néanmoins un élément du discours politique officiel en 1994 et 1995 suite à un pré-rapport de la Cour des comptes, faisant état de possibles abus. Repris par le ministre de l'Intégration et de la lutte contre l'exclusion, Éric Raoult, le rapport fera dire au ministre qu'il s'inquiète que le RMI devienne, chez

³⁶¹France, René Teulade, Ministre des Affaires sociales et de l'intégration, Discussion après déclaration d'urgence d'un projet de loi, Assemblée nationale, 2^{ème} séance du 9 juin 1992 (Paris : Journal Officiel, 1992), 2099.

³⁶² Voir notamment le travail d'Isabelle Astier, « RMI : du travail social à une politique des individus », *Esprit* 240 (1998), 142-155.

³⁶³ Voir l'étude détaillée de Luc-Henri Choquet et Francis Chateauraynaud sur ce sujet, « Le RMI : entre mise en forme et mise en œuvre », *Revue française des affaires sociales* 47, 3 (juillet-septembre 1993), 95-115.

³⁶⁴ Jérôme Fenoglio, « Bertrand Fragornard, ancien délégué interministériel au RMI. L'image de l'allocation, trop assimilée au quart-monde, a été faussée », *Le Monde* (Paris), 1er décembre 1998, 10. La fraude est estimée à 0.6% pour le RMI. Isabelle Mandraud, " Ce RMI dont on ne peut plus se passer ", *Libération* (Paris) 1er décembre 1998, 3.

certaines bénéficiaires, un véritable style de vie³⁶⁵. À l'été 1995, le thème de la fraude fera la « une » des journaux, mais il ne conduira pas à des modifications du dispositif. En 1997, une étude répond au pré-rapport de la Cour des comptes en ces termes :

« Les enseignements de cette analyse comparative des réalités budgétaires des bas revenus, permettent de vérifier que le maintien dans une situation de bénéficiaire du RMI n'est pas dû en général à un choix personnel. (...) On peut donc bien vérifier que c'est l'absence d'emploi qui constitue la principale cause du maintien dans le RMI »³⁶⁶.

Depuis la publication de ce rapport (et sa publicisation), le dossier semble fermé. Ce peu d'attention portée à la question de la fraude est en lien direct avec l'analyse qui est faite de la « cause » de la demande RMI. En 1988 comme en 1992, ce sont donc des causes externes à l'individu (le système économique industriel, la mondialisation) qui entraînent des restructurations profondes du monde du travail et qui peuvent conduire à l'exclusion de ceux qui « pour des raisons complexes, à un moment ou un autre, n'ont pu s'adapter »³⁶⁷. Les discours politiques français associent, dans leur ensemble, au « défaut d'adaptabilité » des personnes prestataires du RMI des circonstances atténuantes, -voir déculpabilisantes-, qui favorisent un encadrement et un accompagnement social prépondérant³⁶⁸.

Si ces débats « historiques » sont instructifs par les éléments qu'ils mettent en relief, ils le sont également du point de vue des non-dits. Ainsi, deux éléments majeurs sont absents des discours entourant le RMI, dévoilant tour à tour des « tabous » et des « impensés » nationaux. Il est absolument stupéfiant que la question des populations immigrées en France soit absente de l'univers de discours du RMI³⁶⁹. Bien qu'omniprésente en pratique (la question des banlieues n'est pas neuve en France) et

³⁶⁵Valérie Devillechabrolle, « M. Raoult dénonce une véritable contre-société du RMI », *Le Monde* (Paris), 1er juillet 1995, 10.

³⁶⁶Claudine Padieu, « RMI et SMIC. Étude sur l'apport financier de l'accès à l'emploi par types de ménages », *Les Cahiers de l'ODAS* (mars 1997), 46.

³⁶⁷Ibid., 2097.

³⁶⁸Même si, dans les discours politiques des partis de droite, des voix s'élèvent régulièrement pour mettre de l'avant la responsabilité du prestataire.

latente au sein des débats, elle n'est jamais traitée de front, ni par le gouvernement, ni par les acteurs sociaux. Cette remarque vaut également pour le projet de loi sur le renforcement de la cohésion sociale et les discours entourant « l'exclusion sociale ». C'est comme si, sur ce terrain miné par la présence du Front National, aucun acteur politique ne voulait s'aventurer. Ce non-dit remarquable peut être dû à la séparation devenue « naturelle » de la question sociale en plusieurs volets : l'emploi et la pauvreté d'un côté, l'immigration de l'autre, auquel cas l'omission serait de l'ordre de l'inconscience collective ; mais elle peut aussi relever d'une non-action consciente, parce que relevant d'un tabou.

Le deuxième non-dit, d'une nature complètement différente, concerne le montant idéal que doit avoir la prestation du revenu minimum. Comme le souligne Autès³⁷⁰, l'argumentation de type économique a été verrouillée, en 1988, dans une sorte de consensus qui ne bougera pas tout au long de la discussion. Ainsi, jamais la discussion ne portera sur le montant du RMI, qui avait été fixé à 80% du SMIC³⁷¹ lors des travaux préparatoires de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale. Le même phénomène s'est reproduit en 1992, même si le monde associatif réclamait un relèvement substantiel de la prestation. C'est comme si, les arguments de « la trappe de la pauvreté » et de « la désincitation au travail » allaient de soi et étaient tellement légitimes aux yeux des acteurs politiques qu'ils n'ont pas pris la peine d'en débattre.

Ces thèmes ont une importance variable, dépendant du moment considéré mais également de la perspective de recherche adoptée. Nous les avons traités, avec discrimination, au long de l'analyse des discours, concentrant le propos sur le volet

³⁶⁹ Seul un député socialiste, Laurent Cathala abordera cette question. Voir France, Assemblée nationale, Débats parlementaires, 10^{ième} législature, session ordinaire, Compte-rendu intégral des séances du 16 avril 1997, n.33, 153^{ième} séance, (Paris : Journal officiel de la République française, 1997), 2573.

³⁷⁰ Michel Autès, « Le débat parlementaire sur le revenu minimum d'insertion: des malentendus féconds », *Cahier Lillois d'économie et de sociologie* 16 (2^{ième} semestre 1990), 31-50.

³⁷¹ Salaire minimum français.

contrat d'insertion du dispositif. En 1992, deux éléments mis de l'avant par la Commission nationale d'évaluation du RMI, créée au moment de l'adoption du dispositif, s'ajoutent : la nécessité du RMI comme prestation et les faiblesses du volet insertion du dispositif.

Au moment du dépôt de son rapport d'évaluation, la Commission a conclu à la nécessité de renouveler la loi tout en lui donnant un nouveau souffle, en renforçant et en élargissant le socle de droits et en donnant toutes ses chances à l'insertion socio-économique. La commission reconnaît que « le RMI a constitué une avancée sociale et juridique indéniable, en donnant, au cours de ces trois dernières années, le droit à des conditions convenables d'existence à 950 000 personnes »³⁷². Cependant, « en tant que dispositif d'insertion, il a suscité une dynamique encore insuffisante au regard des espoirs qu'il avait soulevé chez les bénéficiaires ». La Commission dénonce notamment le taux de contractualisation très faible qui introduit deux statuts selon que le bénéficiaire est contractant ou non. « Les conséquences virtuelles (sont) inégales : (...) dans un cas, le prestataire peut être suspendu pour non-respect de son engagement, dans l'autre non »³⁷³. On estime à 60% le nombre de personnes inscrites dans une démarche d'insertion, toutes démarches d'insertion ne faisant pas nécessairement l'objet d'un contrat. Les études montrent également que le bénéfice d'un contrat ne garantit pas un taux de sortie plus rapide du RMI, ni l'accès à l'emploi.

Les propositions prioritaires de la Commission consistent à renforcer le dispositif d'insertion et en particulier les « mesures actives » destinées à faire accéder les bénéficiaires à l'emploi ; offrir une couverture intégrale des soins qui est souvent la condition de l'entrée dans un processus d'insertion ; simplifier et légèrement relever la prestation, notamment pour les familles. Enfin, elle propose de clarifier la notion d'insertion :

³⁷² Commission nationale de l'évaluation du RMI, *La deuxième étape du RMI : réussir l'insertion. Rapport d'évaluation du RMI*, synthèse (Paris : La Documentation française, avril 1992), 2-3.

« La collectivité ne peut garantir l'insertion dans l'emploi ; par contre, elle peut s'engager à tout faire pour redonner de nouvelles chances à chaque individu ; en ce sens on peut parler d'un droit d'accès à des actions d'insertion. »³⁷⁴

Selon les travaux de la Commission, le droit au RMI devrait être renforcé en atténuant son côté subsidiaire mais aussi en relativisant le contrat pour qu'il ne conserve plus qu'une valeur symbolique. L'instance d'évaluation défend une conception de l'insertion qui ne ferait pas du RMI un aboutissement ou un état transitoire durable pour les personnes, mais un tremplin.

Le projet de loi déposé en mai 1992 est beaucoup plus modeste en termes de réformes. Selon certains observateurs³⁷⁵, la rigueur budgétaire aurait été le premier frein à l'introduction de changements majeurs. Il est vrai qu'à partir de 1992, l'État a « arrêté » de dépenser pour le dispositif RMI, ce sont les collectivités locales qui ont pris en charge les coûts supplémentaires introduits par la nouvelle loi, qui concernent principalement la couverture élargie de l'aide médicale et des efforts supplémentaires en termes d'insertion³⁷⁶. Néanmoins, les débats entourant la nécessité de réduction des dépenses ne vont faire leur apparition que quelques années plus tard.

Le projet de loi, voté en première lecture à l'Assemblée nationale le 11 juin 1992, « a donc pour objet de donner un nouveau souffle au RMI et en particulier à l'insertion, mais aussi d'élargir le champ de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion »³⁷⁷. En 1994, la circulaire du ministère des Affaires sociales et du ministère du Travail « destinée à favoriser l'insertion et la réinsertion des publics en difficultés, et notamment les

³⁷³*Ibid.*, 14.

³⁷⁴*Ibid.*, 26.

³⁷⁵Christine Le Clainche, « RMI : l'échec de la logique contractuelle? », 31-51.

³⁷⁶France, ministère des Affaires sociales et de l'intégration, Circulaire de la délégation interministérielle au revenu minimum d'insertion (DIRMI) n.93.04 du 27 mars 1993 relative à la mise en œuvre du RMI : dispositif d'insertion, (Paris : Journal Officiel),1-5.

³⁷⁷« Projet de loi. Prolongation et amélioration du RMI », *Liaisons sociales. Documents* 58-92 (26 juin 1992), 1.

allocataires RMI, en leur facilitant l'accès à l'emploi, à l'activité et à la formation³⁷⁸ » vient compléter le dispositif législatif. Comme l'indique l'Annexe III, les dispositions nouvelles apportées par la loi de 1992 (précisions sur la notion d'insertion, resserrement des conditions de contractualisation, élargissement de la couverture d'assurance-maladie) ne chamboulent pas le dispositif institutionnel mais précisent pour la plupart les modes de fonctionnement de la prestation.

Les deux sections suivantes approfondissent l'analyse du débat français à propos du « monde de l'insertion », à partir des discours politiques produits en 1992. Nous verrons notamment que la représentation officielle de l'insertion est peu remise en cause par les autres acteurs politiques, contribuant à prolonger le fragile compromis construit en 1988. Cependant, certaines caractéristiques indiquent clairement que ce compromis sera amené à évoluer, sous peine d'éclatement.

3.2.2 -La représentation officielle du monde de l'insertion

« Le RMI est la première grande loi de solidarité », le « RMI est novateur », « le RMI est en rupture radicale avec l'action sociale traditionnelle »³⁷⁹.

Le discours politique officiel est en général assez « flatteur » en ce qui concerne le RMI. Ce n'est que dans les années récentes que certaines inquiétudes sont apparues, notamment à propos de l'augmentation croissante des dépenses, due au nombre

³⁷⁸ France, ministère des Affaires sociales, de la santé et de la ville, ministère du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Circulaire CAB/ TEF n. 95-05 du 24 mars 1995 relative au programme gouvernemental destiné à favoriser l'insertion et la réinsertion des publics en difficulté en facilitant l'accès à l'emploi, à l'activité et à la formation, textes généraux, *Travail et emploi* (1991), 29-35.

³⁷⁹Nadia Haydadi, Philippe Estèbe et Hugues Sibille, « Politiques publiques et pauvreté. La mise en œuvre du Revenu Minimum d'Insertion dans douze départements », 19.

exponentiel de prestataires. Selon Bertrand Fragonard, Délégué interministériel au RMI, « cette loi restera dans l'histoire de la protection sociale française, et au-delà elle inspire les projets européens »³⁸⁰.

Depuis son origine, le dispositif RMI a été construit sur la base d'une nécessaire différenciation de la prestation par rapport au système d'assistance sociale. Pour Emmanuelle Borla, qui a analysé les débats au Parlement en 1992, l'assistance sociale sert de véritable « repoussoir »³⁸¹. À la charité publique, dégradante pour l'individu est opposée la politique du revenu minimum d'insertion, qui doit permettre aux prestataires de « recevoir dignement » de l'aide. Au coeur de cette prestation, supposée d'un « nouveau type » se situe l'insertion³⁸². Prestation hybride qui est censée coupler une aide financière octroyée sur la base de critères « objectifs³⁸³ » (ce qui la distingue des autres mesures d'assistance), le volet insertion relève, lui, de critères plus « subjectifs », laissés pour une grande part à la discrétion des instructeurs des dossiers, à savoir les assistantes sociales. Selon les analyses existantes du dispositif RMI en France, cette prestation est soit « différente » de ce qui se fait ailleurs, soit très semblable aux traitements du chômage de longue durée que l'on retrouve un peu partout en Occident.

Selon Thalineau, depuis que l'État français intervient dans le domaine économique et social, la lutte à la pauvreté a été partagée entre trois visions concurrentes. Une

³⁸⁰Bertrand Fragonard, *Bulletin d'information* 17 (Paris : Délégation interministérielle au revenu minimum d'insertion, mars 1992), 1-4.

³⁸¹ Emmanuelle Borla, « Le RMI entre assistance et nouvelles solidarités » dans Jacques Chevallier et al., *La solidarité : un sentiment républicain ?* (Paris : Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie - PUF, 1992), 136-146.

³⁸² France, René Teulade, Ministre des Affaires sociales et de l'intégration, Discussion après déclaration d'urgence d'un projet de loi, Assemblée nationale, 2^{ème} séance du 9 juin 1992 (Paris : Journal Officiel, 1992), 2101.

³⁸³ L'idée d'un droit « objectif » au revenu jouit d'un consensus relatif en 1992. Il sera néanmoins remis en question en 1996 par le gouvernement Juppé qui tentera d'introduire la clause de « l'obligation alimentaire » dans l'octroi de la prestation. Selon Éric Raoult, alors ministre délégué à la Ville, chargé de l'intégration: « Le RMI, ça coûte cher mais c'est nécessaire. Le RMI, c'est un argent de survie mais ce n'est pas un argent de poche ». Libération (Paris), 1er décembre 1998, 2.

première vision évoque la responsabilité individuelle « du pauvre » par rapport à sa situation et la responsabilité individuelle du riche pour éradiquer la pauvreté, elle conduit à la charité privée ; la deuxième conception reconnaît une responsabilité collective à l'égard des « pauvres incapables de subvenir à leurs besoins » mais prône la répression à l'égard des « oisifs », elle conduit à la charité publique ou l'aide sociale ; enfin, la troisième considère l'État comme le seul responsable, son rôle étant de garantir à tous les moyens de vivre³⁸⁴, elle conduit au revenu minimum.

D'après l'histoire « officielle » française, le compromis du 19^{ème} siècle entre les acteurs sociaux et politiques aux visions concurrentes a été trouvé au sein du « solidarisme ». Dans la tradition « solidariste », l'État est un régulateur qui se doit de garantir la disparition des inégalités de conditions. Par l'impôt, les individus payent leur dette à l'égard de la société qui doit, en retour, supporter la charge des risques sociaux qu'elle génère. Ici responsabilité individuelle et responsabilité collective se complètent. Dans le dispositif RMI, le contrat d'insertion a une double finalité : il est le support d'une intervention sociale qui vise à établir chez l'individu son sens de la responsabilité consistant à s'engager dans des « actions d'insertion » ; il est aussi le support d'une intervention répressive lorsque les comportements de l'allocataire ne sont plus en conformité avec ce sens de la responsabilité. Enfin, le contrat lie la collectivité aux prestataires en lui faisant l'obligation de proposer des actions d'insertion appropriées. Selon cette présentation, « l'esprit général de la loi » serait en lien direct avec le solidarisme.

Cependant, si l'on retrace l'histoire de l'insertion dans les pratiques politiques, l'utilisation qui en est faite distingue celle-ci du projet solidariste. Selon Michel Autès, c'est en 1976-1979 sous le gouvernement Barre que le terme d'insertion fait sa première apparition. Le plan emploi de l'époque consistait à mettre la formation continue des travailleurs au service de l'emploi ; l'insertion consistait alors à adapter la main-d'œuvre en activité aux nouveaux impératifs de la production. Le rapport Schwartz de 1981 va

³⁸⁴Alain Thalineau, « Les effets sociaux de la pensée politique sur l'insertion: l'exemple du RMI », 69-83.

donner une nouvelle ampleur au concept. Concernant les jeunes, l'insertion se détache de la formation professionnelle et se développe comme une approche transversale des problèmes. À la fin de années 1980, les politiques de la ville vont faire de l'insertion un modèle d'intervention qui serait une alternative au travail social traditionnel. Enfin, en 1988, avec la mise en place du RMI, l'insertion devient une catégorie à part entière de l'action publique. Cependant, d'après l'auteur, l'insertion, parce qu'elle organise l'action sociale sur le mode individuel, ne peut prétendre avoir valeur de « moteur de la transformation sociale » :

« L'insertion se fait passer pour une émancipation des individus alors qu'elle organise leur enfermement dans une logique de projet qui ne les contraint à rien moins qu'à faire leurs preuves. (...) L'insertion est prise dans une logique de temps court, du résultat immédiat qui n'est pas une action de type républicaine visant à corriger les inégalités. Elle n'est pas portée par un projet de changement social puisqu'elle est là en attendant que tout s'arrange (sous-entendu que le plein-emploi revienne). Ses stratégies (d'insertion) ne cherchent pas à modifier la réalité mais à s'y plier »³⁸⁵.

Selon notre analyse, les représentations officielles du « monde de l'insertion » en 1992, se situent dans la logique « d'adaptation » repérée par Autès en 1988. Cependant, la reconnaissance formelle de l'insertion sociale comme insertion légitime modifie qualitativement la nature de ce « passage » vers le monde du travail. Les données concernant la « pratique de l'insertion » confirment d'ailleurs ce changement et posent des questions nouvelles dont les effets ne seront pris en compte dans le discours qu'à la fin de la période étudiée.

L'insertion comme temps de passage

Dans le discours officiel à propos du RMI, le monde du travail et du hors-travail est partagé en trois groupes: ceux qui n'ont pas de contrat (les exclus), ceux qui sont sous contrat (les bénéficiaires du RMI) et ceux qui sont sortis et qui échappent à toute désignation stigmatisante (les travailleurs). La période sous contrat constitue le temps de passage entre ces deux mondes. Le contrat est donc un temps devant conduire vers

un but: une place au sein du monde du travail (qui, nous le verrons admet une conception large). Idéalement, le contrat de travail devient le prolongement théorique du contrat social que représente le RMI.

Le terme d'insertion existe dans le vocabulaire juridique et politique, nous l'avons vu, depuis le début des années 1980. Avec l'instauration du RMI en 1988, il acquiert sa signification juridique et devient un droit qui ne protège pas un « état » mais qui touche à un « passage ». Il « s'agit de l'organisation juridique d'une situation provisoire, le but étant d'amener le bénéficiaire du projet d'insertion à une situation de stabilité »³⁸⁶.

L'insertion sociale

D'après l'article 30 de la loi, l'insertion peut prendre deux formes principales : insertion sociale ou insertion professionnelle.

Selon la circulaire DIRMI de 1993 :

« L'efficacité de l'effort de réinsertion repose sur une approche globale de la situation des intéressés, une complémentarité des actions retenues, des solutions permettant aux bénéficiaires de parvenir à des réussites progressives et tangibles. Toute approche rigide, stéréotypée ou trop normative est donc à proscrire. À la diversité des besoins, des capacités, des souhaits, les CI devront faire correspondre une diversité d'itinéraires adaptés »³⁸⁷.

Processus ouvert, l'élaboration du contrat d'insertion doit avant tout répondre aux besoins des individus.

« Ce sont les acteurs locaux qui décideront de ce que sera l'insertion, même si l'État jouera pleinement son rôle de garant de la solidarité nationale et de moteur d'une dynamique aux côtés des départements et des communes »³⁸⁸.

Même si l'insertion professionnelle (c'est-à-dire l'insertion dans le monde du travail marchand) est un objectif évident des CI, elle n'est pas un objectif obligatoire :

« Pour souhaitable qu'elle soit, pour chacun des bénéficiaires qui le veut et le peut et pour autant que la collectivité puisse en offrir l'opportunité, l'insertion

³⁸⁵ Michel Autès, « L'insertion, une bifurcation du travail social », 78.

³⁸⁶ Benoît, Aude, *Le droit de l'emploi*, 102.

³⁸⁷ France, ministère des Affaires sociales et de l'intégration, Circulaire DIRMI n.93-04 du 27 mars 1993 relative à la mise en œuvre du RMI : dispositif d'insertion, 31.

³⁸⁸ France, Ministre des Affaires sociales, Discussion après déclaration d'urgence d'un projet de loi, Assemblée nationale, deuxième séance du 10 juin 1992 (Paris : Journal Officiel, 1992), 2218.

professionnelle ne constitue au regard de la loi, ni le seul objectif, ni même un objectif valable pour tous les bénéficiaires »³⁸⁹.

Plus loin, la circulaire précise dans quelle mesure l'insertion sociale est tout aussi légitime au regard de la loi :

« Rompre l'isolement, renouer le fil ténu de la communication, parvenir à une revalorisation de l'image de soi (...) c'est parfois à ce stade qu'il faudra construire les phases initiales des itinéraires d'insertion pour les personnes les plus démunies et notamment illettrées.(...) La pédagogie de la réussite qui doit animer la démarche d'insertion doit à la fois produire des résultats tangibles pour les bénéficiaires et éviter d'engendrer des espoirs illusoire »³⁹⁰.

L'insertion est composée de deux grandes dimensions : une dimension identitaire qui définit le rapport à autrui : la personne insérée est alors celle qui dispose « d'une identité lui permettant de négocier l'altérité à l'intérieur des systèmes d'échanges et de relation constituant la société » (c'est l'insertion sociale) et une dimension du travail, du statut professionnel. Dans les textes officiels, il n'y a aucune hiérarchisation qui est effectuée entre ces différents types d'insertion ; insertion sociale et insertion économique sont placées sur un pied d'égalité. Nous verrons, comment dans les débats et chez les autres acteurs sociaux, cet aspect est remis en question.

D'après l'analyse d'Autès, à quelques exceptions près (comme Jean-Michel Belorgey rapporteur du projet de loi à l'Assemblée et Jean-Pierre Fourcade au Sénat pour qui l'insertion est avant tout sociale), l'insertion était clairement conçue comme un retour à l'activité professionnelle ou à la formation qui la prépare³⁹¹. En 1992, dans le texte de loi, cette hiérarchisation a complètement disparu. Ceci marque, sans aucun doute, une évolution de la notion d'insertion après quatre années « d'épreuve des faits »³⁹². L'image dominante de l'insertion comme un parcours de l'individu qui rejoint la société qui l'a exclu, persiste, la société ne subissant aucune transformation sociale dans cette opération. Cependant, la possibilité que l'insertion soit distincte d'une

³⁸⁹ France, ministère des Affaires sociales et de l'intégration, Circulaire DIRMI, 35.

³⁹⁰ Ibid., 39.

³⁹¹ « La véritable insertion c'est l'emploi ». Ibid., 43.

³⁹² Pour reprendre le titre d'un rapport d'évaluation.

insertion par le travail et qu'elle soit reconnue socialement au même titre que cette dernière, ouvre la porte à des « pratiques nouvelles » de l'insertion.

La pratique de l'insertion : une évolution concordante

Selon la Commission nationale d'évaluation, sur le terrain, deux conceptions de l'insertion fonctionnent de 1988 à 1992: une conception sociale de l'insertion professionnelle (adapter l'individu au marché) qui serait la conception dominante et une conception économique de l'insertion professionnelle (agir sur les stratégies de gestion de la main-d'œuvre des entreprises et sur le développement économique local pour favoriser l'expérience de travail avant tout)³⁹³. Apparaît alors le paradoxe suivant : l'insertion professionnelle est la seule insertion vraiment légitimée (l'insertion sociale étant transitoire et surtout de statut inférieur puisqu'elle est réservée à des individus en plus grandes difficultés) or, les intervenants sont confrontés au manque d'emplois disponibles.

Peu à peu, émerge l'idée, chez certains intervenants sociaux, que pour certains prestataires, l'insertion sociale pourrait être une fin en soi. Cette conception, présente dans plusieurs circonscriptions³⁹⁴, fait écho aux voix qui défendent la mise en place d'un revenu d'activité. Elle trouve une première formalisation dans la loi de 1992 qui reconnaît plusieurs formes de l'insertion sociale. Avec cette reconnaissance, « on admet de mieux en mieux qu'un individu peut être inséré alors même qu'il n'a pas d'emploi »³⁹⁵. Cette évolution, bien qu'encore marginale, conduit à un nouveau paradoxe : elle normalise les situations d'insertion professionnelle « hors emploi » et annonce la fin de l'espoir de la promotion sociale pour tous. L'objectif de l'action sociale n'est plus alors de réparer en vue d'une promotion mais de mieux vivre, ici et

³⁹³Commission nationale de l'évaluation du RMI, « La deuxième étape du RMI : réussir l'insertion », 22.

³⁹⁴ Nous l'avons retrouvé au sein de la CLI de la Couronne Grenobloise notamment.

³⁹⁵Nadia Haydadi, Philippe Estèbe et Hugues Sibille, « Politiques publique et pauvreté. La mise en œuvre du Revenu Minimum d'Insertion dans douze départements », 156.

maintenant. Le problème est alors la reconnaissance identitaire de ces statuts « infra-citoyens »³⁹⁶ que la loi ne précise pas.

L'insertion : une citoyenneté de seconde zone

En 1988, le vote de la loi sur le RMI est la concrétisation de la proposition faite par François Mitterrand dans sa « Lettre à tous les Français » durant la campagne présidentielle de 1988 :

« L'important est qu'un moyen de vivre, ou plutôt de survivre, soit garanti à ceux qui n'ont rien, qui ne peuvent rien, qui ne sont rien. C'est là la condition de leur réinsertion sociale »³⁹⁷.

Dès l'origine, les bénéficiaires potentiels du RMI sont perçus comme des populations présentant de grandes difficultés et en situation de très grande précarité. Cette image très « quart-monde » du « public RMI », bien que n'ayant jamais vraiment correspondu à la réalité³⁹⁸, perdure après 1992. La circulaire de la DIRMI relative à la mise en œuvre du RMI précise:

« Le RMI a certes pour objectif d'assurer au bénéficiaire et à sa famille un minimum de ressources de subsistance et l'accès à des droits sociaux essentiels : couverture maladie et aide au logement. Il a surtout pour ambition de favoriser l'insertion ou la réinsertion des personnes qui sont confrontées à d'importantes difficultés et conjuguent la plupart du temps des problèmes d'emploi, de formation professionnelle et d'éducation, de logement et de santé, voire dans de nombreux cas, de vie sociale »³⁹⁹.

Plus loin, on lit :

« Les actions adaptées à chaque situation familiale et individuelle devront viser à briser la spirale de la marginalisation (...). En effet, les personnes les plus démunies sont souvent victimes d'une accumulation de difficultés dans

³⁹⁶Ibid., 159.

³⁹⁷François Mitterrand, *Lettre à tous les Français* (Paris : Parti Socialiste, 1988).

³⁹⁸Dès 1991, une étude du CERC classe les prestataires de la sorte: 40% sont « des personnes pas trop éloignées du marché du travail, mais qui participent de manière incertaine à la vie économique et sociale » ; 45% sont plus loin de l'emploi mais dans réseaux sociaux forts; 15% connaissent une profonde désocialisation et cumul de handicaps tant professionnels que sociaux. CERC, *Atouts et difficultés des allocataires du RMI*, Rapport final (Paris : CERC, novembre 1991), synthèse.

³⁹⁹France, Direction des opérations, Département des politiques de l'emploi et des partenaires, RMI, 2.

différents domaines qui s'aggravent mutuellement mais dont l'imbrication est propre à chaque famille ou individu »⁴⁰⁰.

Même si, la circulaire reconnaît que « certaines personnes déjà âgées ne sont pas nécessairement dans des situations de désinsertion sociale importante »⁴⁰¹, c'est l'image d'une population « en très grandes difficultés » qui reste dominante⁴⁰².

Durant les premières années du RMI, devant le nombre impressionnant de personnes auquel on ne s'attendait pas (les hommes seuls) et devant le nombre relativement faible de ménages auquel on s'attendait (les familles), on ne remet pas en cause la représentation que l'on se fait des prestataires mais le dispositif lui-même⁴⁰³. Cette représentation du prestataire type légitime, entre autres, la nécessité d'une intervention rapide du traitement des demandes de prestations et de l'idée de l'urgence du besoin⁴⁰⁴. Elle correspond à la volonté d'établir, avec le dispositif RMI, un filet de protection sociale capable de combler les « trous » du système de protection existant jusqu'alors. Ainsi, le RMI doit « porter assistance à une population qui échappait en tout ou partie à l'aide sociale ou qui ne bénéficiait pas de droits sociaux »⁴⁰⁵.

En pratique, une personne sur deux s'avérera « nouvelle » pour les services sociaux, mais de manière fort différente de ce qui avait été escompté. La présence prépondérante des hommes seuls pose d'ailleurs des problèmes particuliers aux intervenants sociaux qui « n'ont pas de prise » sur ces populations⁴⁰⁶.

⁴⁰⁰Ministère des Affaires sociales et de l'intégration, Circulaire DIRMI n.93.04 du 27 mars 1993 relative à la mise en œuvre du RMI : dispositif insertion, 31.

⁴⁰¹ Ibid., 33.

⁴⁰² Voir également les recommandations de la DIRMI à propos de la signature du contrat d'insertion: « La mise en œuvre d'un tel principe (signature et élaboration d'un contrat) va souvent, compte-tenu des handicaps des bénéficiaires, se révéler difficile. Beaucoup des personnes vivant des situations graves d'exclusion ont du mal à se situer dans le temps et sont profondément désorientées », Ibid., 37.

⁴⁰³C'est ce que montre la recherche d'Isabelle Astier. Astier, *Revenu minimum et souci d'insertion*, 109-131.

⁴⁰⁴ CAF de Grenoble, Formation. Intervention pour les Cadres du service Prestations de la CAF de Grenoble, document interne (Grenoble :11 décembre 1996).

⁴⁰⁵ France, Claude Girard, Commission des finances, Le RMI : bilan, perspectives et propositions, Rapport d'information n.2657, 20 mars 1996 (Paris : Assemblée nationale, 1996),18.

⁴⁰⁶ Les personnes isolées représentent 60% de l'effectif RMI. Sur les difficultés posées par cette population, voir Isabelle Astier, *Revenu minimum et souci d'insertion*, 109-131.

Le hiatus entre cette représentation dominante du prestataire et leur profil statistique devient de plus en plus important. En 1995, selon une étude du CREDOC, plus de 4 nouveaux entrants sur 10 ont moins de 30 ans et plus de la moitié n'ont aucun enfant à charge. Le CREDOC distingue deux groupes très contrastés pour les entrants récents : les jeunes de moins de 30 ans qui ont un niveau de scolarité plus élevé, pas d'emploi stable (moins d'un an), peu d'indemnisation par les ASSEDIC et une bonne santé ; les 50 ans et plus qui ont un niveau de scolarité faible, 10 ans d'emploi stable et une santé souvent fragile. La situation de ces personnes avant leur demande de RMI est majoritairement le chômage (plus de 50%) et deux fois sur trois le chômage non indemnisé⁴⁰⁷. Alors que 14 % des nouveaux entrants sont passés par l'ASS en 1995, un quart environ proviennent de l'API. Le parcours antérieur d'emploi est très clivant au sein de la population des nouveaux entrants⁴⁰⁸. La progression rapide du RMI est donc surtout liée à des problèmes d'insertion professionnelle. Même si la structure familiale et la structure par âge est restée stable depuis 1988⁴⁰⁹ (même si les nouveaux entrants sont plus jeunes, ils y restent moins longtemps), les similarités entre les chômeurs prestataires de l'assurance-chômage et les bénéficiaires du RMI apparaissent de plus en plus fortes. L'ANPE, qui intervient également auprès des publics RMI-demandeurs d'emploi, précise dans une note de service :

« Plus de 60% des bénéficiaires du RMI sont inscrits à l'ANPE, (...) s'ils cumulent plus de difficultés, ils sont en recherche d'emploi plus active que les autres demandeurs d'emploi ayant des caractéristiques comparables et la probabilité pour eux de retrouver un emploi n'est pas plus faible que pour les autres »⁴¹⁰.

⁴⁰⁷ CREDOC, *Les nouveaux arrivants au RMI : profil, parcours antérieur et rapport à l'emploi et à la famille* (Paris : Département évaluation des politiques sociales, novembre 1996), 1-40.

⁴⁰⁸ Ibid., 142.

⁴⁰⁹ Claudine Padieu, « RMI et SMIC. Étude sur l'apport financier de l'accès à l'emploi par types de ménages », 53-fin. Sur 10 bénéficiaires, il y a et avait 6 personnes isolées (4 hommes et 2 femmes), deux familles monoparentales, deux couples avec ou sans enfants.

⁴¹⁰ ANPE, Direction des opérations, « Revenu minimum d'insertion », note de service n. 95-92 (Paris : ANPE, 15 février 1992), 10.

L'idée selon laquelle c'est le manque d'emploi qui est la cause première de la demande de RMI⁴¹¹ commence à être largement diffusée sur le terrain. Elle favorisera la construction de revendications nouvelles par les acteurs sociaux et remettra en cause le compromis politique construit autour du « monde de l'insertion ». En 1996, la proposition d'un projet de loi sur le renforcement de la cohésion sociale marque, selon notre analyse, le début du processus d'intégration de ces nouvelles revendications dans l'univers des discours politiques en France.

En résumé, le discours politique officiel à propos du RMI est un discours de compromis fragile qui fait intervenir trois représentations sociales : une représentation (dure)⁴¹² du rôle actif de l'État dans l'animation de dynamiques sociales visant à « réparer le tissu social » ; une représentation (molle) du traitement politique des personnes en situation de hors-travail à partir de l'idée d'insertion qui peut être à la fois professionnelle ou sociale et de la formule du contrat qui est censée garantir à l'individu un engagement fort de la collectivité pour le soutenir et lui venir en aide ; une représentation (forte) de l'individu comme profondément désocialisé et en situation de grande précarité.

En 1992, les propositions concernant le RMI n'ont pas suscité d'importantes controverses, seuls les députés communistes ont développé un discours « à part », empruntant à d'autres répertoires discursifs leur argumentation. Les débats parlementaires de l'Assemblée nationale nous permettent d'identifier les différentes positions des partis politiques, les autres acteurs sociaux n'ayant eu qu'un rôle restreint dans ce processus législatif.

⁴¹¹Selon Michel Raymond, alors délégué interministériel adjoint au RMI, et suite aux soupçons de fraude ayant couru dans la presse nationale en 1994, il précise: « Tout confirme que l'évolution du RMI est essentiellement le reflet de processus d'exclusion croissants, liés à des problèmes d'emploi, de logement, de santé et aux ruptures familiales », *Bulletin d'information de la DIRMI* 24 (2 décembre 1994), 2.

3.2.3 Les débats parlementaires de l'Assemblée nationale

Les débats de 1992 relatifs au RMI s'organisent autour de trois axes: le partage des responsabilités entre l'État et les départements (surtout au niveau du financement), l'objectif d'insertion et la couverture élargie d'assurance-maladie. D'autres thèmes, plus secondaires, seront évoqués, comme le principe de l'anonymat en CLI, le contrôle et l'ouverture ou non du dispositif aux jeunes de moins de 25 ans. Nous nous attardons, plus spécifiquement aux discours concernant l'insertion.

La position générale des partis de droite est délicate. D'un côté, ils ont voté pour le RMI en 1988 (un vote à la quasi-unanimité), il est donc difficile de s'opposer à son renouvellement en 1992, et de l'autre, la nécessité de prolonger le RMI est perçue comme la preuve flagrante de l'échec de la politique économique du gouvernement socialiste⁴¹³. Finalement, l'ensemble des députés RPR et UDF s'abstiendront.

La critique la plus forte concerne le volet insertion du RMI, qui est considéré comme un échec.

« Le RMI a peu à peu dévié vers un revenu minimum garanti ou un revenu sans insertion »⁴¹⁴.

⁴¹² Nous reprenons la distinction opérée par Imre Lakatos à propos des « noyaux durs » des représentations. Une représentation sociale « molle » est sujette à caution. Imre Lakatos, *Histoire et méthodes des sciences : programmes de recherche et reconstruction rationnelle* (Paris : PUF, 1994).

⁴¹³ Cet argument est récurrent dans les débats. Voir, par exemple, les différents intervenants parlementaires lors de la séance du 9 juin 1992. France, Discussion après déclaration d'urgence d'un projet de loi, Assemblée nationale, 3^{ème} séance du 9 juin 1992 (Paris : Journal Officiel, 1992), 2119-2145.

⁴¹⁴ France, Denis Jacquat, Député UDF, Discussion après déclaration d'urgence d'un projet de loi, Assemblée nationale, 2^{ème} séance du 9 juin 1992 (Paris : Journal Officiel, 1992), 2104.

L'échec de l'insertion est généralement mesuré à l'aune de l'accès à l'emploi. En même temps, certains députés (notamment dans le camp UDF) sont prêts à reconnaître que :

« L'acharnement social à vouloir proposer à tous un parcours d'insertion professionnelle qui ne débouchera sur rien n'est pas la solution, dans ce cas il faut viser l'insertion sociale »⁴¹⁵.

Les députés de l'opposition soutiennent vigoureusement la proposition de la Commission nationale d'évaluation qui fait de l'accompagnement systématique et individualisé des prestataires (ou tutorat), par un organisme différent du service instructeur, le fer de lance d'une insertion réussie. Le gouvernement acceptera cette proposition, « pour les cas lourds seulement »⁴¹⁶ et limitera la provenance possible de l'accompagnateur. Pour le RPR, le tuteur devrait être l'interlocuteur unique du bénéficiaire, capable de mettre en synergie l'ensemble des outils d'insertion, ce que les travailleurs sociaux ne sont pas bien placés pour faire⁴¹⁷. De plus, les députés dénoncent les inégalités dans l'offre d'insertion d'un département à l'autre, de même que les grandes variations existant sur le territoire national en termes de signature de contrat.

Autrement dit, les députés des partis situés à droite de l'échiquier politique (RPR et UDF), valorisent un renforcement de l'accompagnement des prestataires dans le but d'améliorer les « chances » des parcours d'insertion professionnelle.

Au sein du Parti Socialiste (PS), en revanche, plusieurs voix se sont élevées pour défendre l'idée que, dans certaines situations, l'insertion sociale pouvait représenter une fin en soi⁴¹⁸.

⁴¹⁵ Ibid., 2105.

⁴¹⁶ France, intervention des députés, Discussion après déclaration d'urgence d'un projet de loi, 9^e 2^{ème} séance du 9 juin 1992, 2189.

⁴¹⁷ France, Roselyne Bachelot, député RPR, Discussion après déclaration d'urgence d'un projet de loi, 2^{ème} séance du 9 juin 1992, 2108.

⁴¹⁸ Plusieurs députés socialistes sont intervenus dans ce sens en 1992, de même que le Rapporteur de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Discussion après déclaration d'urgence d'un projet de loi, 2^{ème} séance du 9 juin 1992, 2094.

On voit clairement dans les débats que le processus de légitimation des actions d'insertion sociale implique des prises de position qui sont de l'ordre de la morale sociale. Ainsi, à propos des soins de santé qui étaient inclus dans les formes possibles de contrats d'insertion dans la version préliminaire du projet de loi, est opposée la parole des médecins selon laquelle les soins de santé ne peuvent faire l'objet d'un contrat avec un tiers. La relation médicale avec le patient, le secret professionnel, la liberté du malade, les risques de pression, le droit de chacun de disposer de son corps, la nécessité de prouver qu'on s'est soigné pour poursuivre ses droits à l'allocation sont autant d'arguments qui viennent à l'encontre du projet. Cette disposition sera retirée en première lecture, mais elle est révélatrice, de par les thèmes évoqués, des difficultés que peut soulever l'idée d'établir un contrat d'insertion sociale qui fait obligation à l'individu et à la collectivité. Autant l'insertion professionnelle fait consensus au moins comme finalité⁴¹⁹, autant l'insertion sociale suppose un questionnement permanent de ce qui est « acceptable » de ce qui ne l'est pas⁴²⁰.

À l'extrême gauche de l'échiquier politique, le Parti Communiste (PC) développe un discours de franche hostilité au projet. Se proclamant le porte-parole des associations œuvrant dans le domaine de la pauvreté, le PC insatisfait de la loi, s'abstiendra en première et deuxième lecture.

Pour le PC, la légitimité même de la loi peut être questionnée : c'est une loi globale « sur l'ensemble des moyens à mettre en œuvre en vue de combattre les causes de la pauvreté et d'entraver son extension »⁴²¹ qui est nécessaire, et non une approche catégorielle comme le propose le PS au pouvoir. Il dénonce les incohérences de la politique de l'emploi où les plans pour l'emploi ne font que prolonger les situations de précarité. L'insertion socio-économique proposée n'est que « la pérennité du chômage,

⁴¹⁹ La nature de l'insertion professionnelle est, elle, sujette à débats.

⁴²⁰ Par exemple, l'éducation des enfants, pour une femme seule, peut à la fois être perçue comme une activité légitime, mais peut aussi être assimilée à une activité aliénante pour la personne.

⁴²¹ France, Muguette Jacquaint, Député communiste, Discussion après déclaration d'urgence d'un projet de loi, Assemblée nationale, 2^{ième} séance du 9 juin 1992, 2093-2114.

l'installation durable d'une société duale »⁴²². De plus, le fait de ne pas considérer les entreprises et leurs pratiques d'embauche réduit à néant les efforts fournis en termes d'insertion. Les exonérations de charges patronales ne font, en fait, que subventionner le capital, et coûtent cher à l'État, pour de bien piètres résultats. En bref, le PC dénonce le fait que la loi « organise l'exclusion » et ne lutte pas contre celle-ci⁴²³.

Les députés communistes proposent des mesures visant une création d'emploi massive assortie de l'obligation d'embauche pour les entreprises. Il revendique également un relèvement sensible du montant de l'allocation.

Selon le porte-parole du PC :

« Le RMI n'est qu'une petite réparation octroyée aux exclus du travail, mais il ne s'attaque pas aux racines du mal : une véritable insertion est incompatible avec le RMI »⁴²⁴.

Davantage axé sur la pauvreté et le manque d'emploi que sur l'exclusion, le discours des communistes constitue, de fait, une ébauche⁴²⁵ de contre-discours au discours officiel. Opposé aux formes d'insertion proposées, à la politique économique du gouvernement, il fait voler en éclats le « consensus » autour de la « gestion de l'exclusion ». La présence de cet acteur politique, à l'extrême gauche de l'échiquier politique tempère certainement le discours de la droite (RPR et UDF), qui, en l'absence du Front National, se doit de développer une position modérée par rapport aux partis de gauche, particulièrement sur les questions sociales. Lors des débats de 1997 concernant le projet de loi sur le renforcement de la cohésion sociale, le PC tiendra un rôle similaire, même si son discours a évolué.

L'ensemble des acteurs politiques ayant participé aux débats parlementaires de 1992 partage une vision sensiblement commune de l'insertion et des bénéficiaires : les

⁴²²Ibid., 2093-2114.

⁴²³Ibid., 2093-2114.

⁴²⁴Ibid., 2010.

⁴²⁵ Le discours du PC ne peut être considéré comme un contre-discours à part entière dans la mesure où il ne propose pas d'alternative globale aux propositions gouvernementales et reste « à proximité » du discours officiel.

populations cibles sont les plus démunis, les plus pauvres, les exclus. La politique d'insertion proposée correspond à l'image d'un « passage » d'une situation de hors-travail, assimilée à l'inactivité, à une situation temporaire « de travail ou d'activité aidée » pour aboutir à une situation « normale » de travail rémunéré dans le secteur marchand. Le PC, seul, dénonce cette conception de l'insertion, comme « sas » vers l'emploi ; non pas du point de vue de sa conception « adaptative » mais à cause de la tendance à la pérennisation de la situation d'insertion, due à l'indisponibilité des emplois. Les autres acteurs, comme les associations, sont peu présents en 1992 au niveau national, même si, localement, des réflexions d'envergure sont organisées⁴²⁶. Celles-ci auront un impact sur le processus politique concernant le hors-travail à partir de 1996.

De 1992 à 1997, les « insuffisances » du dispositif RMI vont se faire de plus en plus criantes. Les actions d'insertion n'obtiennent pas les résultats escomptés, la montée en charge du dispositif ne cesse de croître, le chômage imposant des jeunes de 18 à 25 ans pose la question de leur protection et le thème de l'exclusion sociale fait régulièrement la « une » des quotidiens français. Les associations, dont certaines sont directement impliquées dans l'insertion des prestataires du RMI, réclament une loi-cadre contre l'exclusion et publicisent l'idée d'un besoin « urgent » d'action. En 1994, 30 associations, regroupées au sein du collectif ALERTE, lancent une campagne d'opinion « Grande cause nationale 1994 ». Le slogan de cette campagne de sensibilisation (« exigeons tous un pacte contre l'exclusion et la pauvreté »⁴²⁷) marque le décalage toujours plus grand entre les besoins des populations et les réponses institutionnelles qui y sont apportées. La situation dramatique du logement social, qui connaît « un pic » à partir de 1994-1995, vient conforter la demande des associations. Un deuxième collectif contre la précarisation et les exclusions (incluant l'association DAL ! Droit au Logement), regroupant 60 associations, s'associe à l'action d'ALERTE en 1995. Finalement lors de la

⁴²⁶ Voir la section suivante.

⁴²⁷ Daniel Druésne, « Un pacte contre l'exclusion », *Union sociale* 76 (novembre 1994), 4-7.

campagne présidentielle, le candidat Jacques Chirac promet de travailler à la réduction de « la fracture sociale » dès son accession au pouvoir. Il faudra, néanmoins, attendre 1997 avant qu'un projet de loi ne soit déposé.

L'émergence de l'idée selon laquelle il est « urgent » d'agir contre l'exclusion va sensiblement modifier le compromis politique construit autour du RMI et de l'insertion. La dernière partie de ce chapitre précise ces changements en termes de contenu, mais également du point de vue du rôle des acteurs.

3.3 - Le monde de l'insertion en mutation : la problématique de la cohésion sociale

Le premier gouvernement Juppé commande un rapport à l'été 1995, le Rapport Fragonard, dans le but d'élaborer un projet de loi d'orientation contre l'exclusion (le premier nom de la loi). Remis au Premier ministre le 20 octobre 1995, le rapport, intitulé *Propositions pour un plan de lutte contre l'exclusion*, soulève la critique du monde associatif, qui n'a pas été associé au projet. Au mois de mars 1996, le collectif d'associations de solidarité, rend public un texte, *Lutter contre la pauvreté et l'exclusion : une priorité nationale*, afin de soumettre ses propositions. Les deux responsables gouvernementaux, Jacques Barrot, ministre du Travail et des affaires sociales et Xavier Emmanuelli, secrétaire d'État à l'action humanitaire d'urgence, s'engagent finalement à recevoir les représentants du monde associatif⁴²⁸.

À l'été 1996, les deux co-pilotes du projet ont remis un avant-projet de loi au Premier ministre. Selon *Le Monde* du 23 juillet 1996, ce sont, en fait deux rapports concurrents qui ont été déposés (plus tard cette information sera démentie par Matignon). Toujours selon le quotidien, ces deux rapports contiennent certes des propositions voisines mais ne s'attaquent pas au problème de la pauvreté et de l'exclusion de manière semblable. Pour Xavier Emmanuelli, plus proche du monde associatif, la lutte à la pauvreté doit se situer au coeur de la politique gouvernementale,

⁴²⁸ Michel Castaing, « Ultimes propositions avant l'annonce de la loi-cadre contre l'exclusion », *Le Monde* (Paris), vendredi 15 mars 1996, 5.

alors que pour Jacques Barrot, la pauvreté nécessite un traitement spécifique⁴²⁹. Au même moment, de fortes restrictions budgétaires sont annoncées, laissant peu d'espoir au monde associatif quant au contenu de la proposition gouvernementale. Finalement, le texte est rendu public le 30 septembre sous le nom d' « avant-projet de loi d'orientation sur le renforcement de la cohésion sociale »⁴³⁰, accompagné d'un programme d'action du gouvernement. Le projet de loi, discuté en Assemblée nationale au printemps 1997, sera enterré avant son adoption avec la dissolution de l'Assemblée faisant suite à l'annonce par le Président de la République d'élections législatives anticipées. Il sera repris par le nouveau gouvernement Jospin et finalement adopté en juillet 1998 comme « Loi de prévention et de lutte contre les exclusions ».

Réclamée à grands cris par le milieu associatif et communautaire, cette loi a constitué un enjeu social et politique. Malgré l'implication de nombreux acteurs (associations, syndicats mais aussi le Conseil économique et social qui dès 1987 défendait l'idée d'une loi d'orientation avec le rapport Wresinski, *Grande pauvreté et précarité*⁴³¹) dans le débat public et malgré le sentiment d'une situation d'urgence, il aura fallu pas moins de quatre ans pour aboutir au vote d'un texte de loi.

Au cours de ce processus politique houleux, la reconnaissance –même partielle– des associations caritatives comme partenaires politiques constitue un grand pas dans le système politique français, traditionnellement hostile à la représentation non-professionnelle. En termes de contenu, la loi adoptée ne répond que partiellement aux demandes des acteurs sociaux concernés mais a tout de même été saluée pour ses « avancées notables » du point de vue des droits sociaux.

Si l'on considère la perspective de la construction de l'espace du hors-travail en France, il apparaît que le projet de loi de 1997 et la loi de 1998 constituent un changement qualitatif majeur. Non seulement de nouvelles préoccupations et façons de

⁴²⁹Michel Castaing, « Deux projets de loi concurrents sur la lutte contre l'exclusion », *Le Monde* (Paris), 23 juillet 1996, 6.

⁴³⁰Jérôme Fénoglio, « La loi-cadre contre l'exclusion ne cesse d'accumuler les retards », *Le Monde* (Paris), 12 septembre 1996, 10.

faire apparaissent dans les politiques, mais un nouveau répertoire de représentations sociales émerge, qui semble partagé par l'ensemble des acteurs concernés.

3.3.1 - Changement dans le sens de l'action publique

Au-delà de ces modalités pratiques du traitement des sans-emploi, précisées dans l'encadré 2, deux grandes nouveautés apparaissent avec le projet de loi de 1996 ; il s'agit des dispositions concernant le respect des droits civiques ou politiques des personnes démunies ainsi que de l'élargissement de l'action publique (auparavant réservée aux publics RMI) à l'ensemble des personnes considérées « en difficultés ». Ces changements qualitatifs sont à mettre en lien direct avec la façon dont la question sociale est posée. Si la situation problématique est celle du chômage⁴³², le projet de loi se détache de l'idée unidimensionnelle d'« insérer » chaque individu (un à un), pour adopter une perspective où c'est la « société fracturée » dans son ensemble qu'il faut soigner⁴³³. Il ne suffit plus de venir en aide aux personnes, il faut préserver la « cohésion sociale ». La société est alors partagée en deux groupes : les « inclus » et les « exclus ». Ces derniers devant être « ramenés » à l'intérieur de l'ensemble social sous peine de voir l'entité globale, elle-même menacée. Dans le discours officiel entourant le dispositif RMI, l'action publique était organisée sur les bases de la solidarité nationale et non sur celle de la nécessaire « cohésion sociale ».

⁴³¹ Michel Castaing, « La facture de la fracture », *Le Monde* (Paris), 21-22 janvier 1996, 8.

⁴³² « Pauvreté, précarité, RMI », *La protection sociale en France*, notice 6 (Paris: La Documentation française, 1996), 37-45.

⁴³³ La parabole médicale sera d'ailleurs utilisée par Xavier Emmanuelli lors de l'ouverture des débats en Assemblée.

Encadré 2 - Le projet de loi sur le renforcement de la cohésion sociale

Le « projet de loi sur le renforcement de la cohésion sociale » vise à garantir l'accès « de tous aux droits de tous » (logement, santé, emploi). Des dispositions particulières concernent la lutte à l'illettrisme, la réforme des institutions et la formation des travailleurs sociaux.

Dans le domaine des droits civiques et sociaux, le projet établit l'accès au droit de vote pour les sans domicile fixe (SDF) et institue un médiateur de la république dans la plupart des organismes sociaux. D'autres dispositions concernent l'accueil des familles dans les centres d'hébergement.

Au chapitre de l'emploi, l'action est orientée vers les publics les plus éloignés du marché du travail. Un nouveau dispositif voit le jour, le Contrat d'initiative locale (CIL)*. Les conditions d'attribution de l'ASS** sont durcies et les budgets des Départements concernant les actions d'insertion sont redéployés vers des publics beaucoup plus larges. Au total, « l'activation de l'aide » ne devait pas conduire à une augmentation des ressources allouées à l'ensemble de la politique de l'emploi et du traitement social du chômage***.

Les autres thèmes abordés posent des gardes-fous dans des domaines-clefs de l'existence (santé, logement, éducation) afin de permettre aux plus démunis de surmonter les « barrières » à l'exercice de leurs droits.

La Loi de juillet 1998 se situe dans la continuité des premières propositions. Certains éléments ont cependant été ajoutés, suite aux pressions des associations et des collectifs de chômeurs. L'accent est porté sur le droit de participation et d'expression des personnes privées d'emploi.

Un comité de liaison à l'ANPE et à l'AFPA est instauré dont la fonction est de développer le droit d'expression des demandeurs d'emploi. Le droit d'adhérer à un syndicat est également reconnu pour les personnes en situation de hors-travail, supprimant ainsi la condition d'exercice d'une activité professionnelle pendant au moins un an. De même, un représentant des personnes défavorisées au sein des CCAS est mis en place.

Tous les titulaires de minima sociaux sont traités sur un pied d'égalité. Pendant 9 mois, ils peuvent cumuler les revenus d'activité et la totalité de leurs allocations. Le cumul autorisé par la suite est de 50%, sans plafond. Des mesures d'aide aux transports et lors de l'ouverture d'un compte bancaire sont également mises en place pour l'ensemble des prestataires de minima.

La loi instaure un programme « de service personnalisé pour un nouveau départ vers l'emploi » qui stipule que chaque bénéficiaire doit se voir proposer une action adaptée à sa situation et propre à favoriser sa réinsertion professionnelle » par l'ANPE. Le programme a concerné 850 000 personnes en 1999. À terme, l'objectif de 2 millions de personnes par an est fixé. Ce programme s'adresse « aux demandeurs d'emplois, à des moments cruciaux de leurs parcours qui pourraient conduire, si rien n'était entrepris, à un éloignement durable de l'emploi

* Le CIL a pour fonction de garantir aux titulaires de minima sociaux un revenu stable et de favoriser leur insertion durable dans le monde du travail. Le CIL est conclu pour au moins 30 heures semaines et garanti pour une durée de 5 ans dans le domaine des travaux d'utilité publique.

** Allocation de solidarité spécifique.

*** Jérôme Fenoglio, « Le gouvernement souhaite transformer en salaires certains minima sociaux », Le Monde (Paris), 1er octobre 1996, 8-9.

ou à une marginalisation ». Plus spécifiquement, ce sont les jeunes, les CLD et les personnes menacées par l'exclusion bénéficiaires de minima sociaux qui sont visés****.

La reconnaissance des droits politiques

Il ne s'agit pas de « créer un droit des exclus mais d'organiser l'accès de tous au droit de tous ». Cette position, qui répond au rapport d'évaluation du Conseil économique et social⁴³⁵, repose sur l'idée d'une « réintégration des populations défavorisées dans les mêmes droits que tous les habitants de notre pays ». C'est donc au nom de la cohésion sociale, par le biais des droits et surtout des droits politiques des citoyens que l'action publique est envisagée⁴³⁶.

Le projet de loi sur le renforcement de la cohésion sociale vise à conférer aux personnes situées en dehors du monde du travail et du monde de la « norme sociale », les attributs manquant à leur citoyenneté.

« Le gouvernement reconnaît la nécessité d'une représentation adaptée des intérêts des populations précaires qui sont le plus souvent inorganisées au plan collectif. L'ordonnance du 24 avril 1996 prévoit ainsi une représentation des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion au sein des caisses du régime général de sécurité sociale»⁴³⁷.

À la différence du discours concernant les chômeurs prestataires de l'assurance-chômage, qui considère le demandeur d'emploi isolément, et à la différence des représentations sociales officielles concernant les allocataires du RMI, le projet de loi de

**** France, ministère de l'Emploi et de la solidarité, Site internet, <http://www.travail.gouv>, mai 1996.

⁴³⁵ Selon l'avis du Conseil économique et social une loi-cadre devrait « prendre en compte les situations des personnes pauvres dans les politiques générales et veiller à rendre cette situation compatible avec l'accès au droit de tous » plutôt que d'envisager « un traitement particulier de celles-ci ». (Séance du 11 et 12 juillet 1995). « Évaluation des politiques publiques de lutte contre la grande pauvreté » (résumé), *Dictionnaire permanent de l'action sociale*, Bulletin 74 (15 décembre 1996), 8282 et 8286.

⁴³⁶ Comme le souligne l'article 1^{er} du programme d'action. « Le programme d'action pour le renforcement de la cohésion sociale », *Actualités sociales hebdomadaires* 2013 (7 mars 1997), 13-24.

⁴³⁷ « Le programme d'action pour le renforcement de la cohésion sociale », *Actualités sociales hebdomadaires* 2013 (7 mars 1997), 15.

1996 se situe dans une perspective plus « communautaire » : ce sont les citoyens comme membres d'une communauté nationale qui sont interpellés.

Dans son fonctionnement, le dispositif RMI ne garantit pas « une citoyenneté à part entière » aux prestataires. Non seulement la personne concernée ne participe pas à la CLI chargée de valider son CI, mais les droits de recours en cas de suspension sont quasi-inexistants. En même temps, le RMI introduit une certaine collégialité dans le traitement des dossiers, censé permettre une diffusion du pouvoir discrétionnaire de l'assistante sociale, interlocutrice principale de la personne. C'est pourquoi Isabelle Astier, dans son étude du fonctionnement des CLI souligne que le dispositif RMI permet (pour le meilleur et pour le pire) une « montée en généralité » des cas individuels et transforme le récit privé en récit civil⁴³⁸. De plus, le RMI se veut un élément moteur de la lutte à l'exclusion sociale ; le terme d'exclusion sociale étant utilisé pour désigner un processus qui tire les individus vers le bas, dans un parcours fait de ruptures dont la première et la plus importante est la rupture professionnelle. Selon le rapporteur de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales,

« Parler d'exclusion c'est évoquer le fonctionnement de notre société qui, incapable d'offrir aux individus qui la composent des conditions correctes de vie et d'épanouissement, génère des réflexes de rejet : exclusion résultant de l'image que se font certains acteurs sociaux des plus faibles de nos concitoyens, exclusion s'aggravant du fait du regard hostile des mieux pourvus, exclusion résultant d'un déficit démocratique (...) Tous ces mouvements cumulés de rejet, parce qu'ils portent atteinte à la dignité et aux droits des hommes et des femmes, créent des sentiments d'impuissance, de peur et d'injustice qui peuvent déboucher sur la violence, ce qui n'est pas sans risque pour la démocratie. »⁴³⁹.

Le dispositif RMI possède aussi, de ce point de vue, un « souci de citoyenneté ». En 1992, la Commission des affaires culturelles et sociales a d'ailleurs, lors de l'étude du projet de loi, déposé plusieurs amendements qui allaient dans ce sens (amendement

⁴³⁸ Isabelle Astier, *Revenu minimum et souci d'insertion*, 237-fin.

⁴³⁹ France, Marie-Joseph Sublet, Rapporteur de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales, Discussion après déclaration d'urgence d'un projet de loi, Assemblée nationale, 2^{ème} séance du 9 juin 1992 (Paris : Journal Officiel, 1992), 2093-2114.

établissant la représentation des associations luttant contre la pauvreté et l'exclusion en CLL, rejeté par le gouvernement ; amendement définissant plus précisément les éléments du contrat d'insertion et reconnaissant explicitement certaines formes d'insertion sociale, adopté). De même, la légitimation de la prestation par son opposition à l'assistance, pour reconnaître avec le contrat d'insertion le droit à la participation sociale, relève d'un « souci » identique.

Néanmoins, c'est seulement avec le projet de loi de 1996 que la dimension de la citoyenneté devient centrale dans le discours politique officiel et qu'elle prend une forme « légale ».

L'uniformisation de l'action

Avec le projet de loi, l'action publique n'est plus fonction de l'appartenance institutionnelle à tels ou tels dispositifs, mais s'organise de manière transversale. De ce point de vue, les inégalités qui existaient entre les bénéficiaires de différents minima sociaux sont corrigées. La loi de juillet 1998 va plus loin : les populations visées sont de plus en plus considérées comme des demandeurs d'emploi et non seulement comme des « personnes en difficulté ».

Ce vocable, absent du dispositif RMI, pourrait modifier profondément l'espace du hors-travail. D'une conception fonctionnant sur un mode tripartite (les demandeurs d'emploi, les personnes en insertion, les personnes exclues) on irait vers une conception duale du hors-travail avec les demandeurs d'emploi « réguliers » d'un côté et les « personnes en voie de marginalisation (d'emploi) » de l'autre. Parallèlement, l'insertion sociale perdrait de sa légitimité.

Comme dans le discours à propos du RMI, le discours officiel reconnaît le lien entre les phénomènes d'exclusion et le manque d'emploi. Cependant, l'accent est mis davantage sur l'insertion par l'économique (par le travail), quitte à développer des formes « alternatives de travail ». Dans cette perspective, tout le monde peut accéder directement au travail, l'insertion sociale perdant de son utilité.

« Qu'on en finisse avec l'inemployabilité, les allocataires du RMI ne sont pas moins employables que d'autres »⁴⁴⁰.

Conséquemment, la catégorisation en publics cibles ne fonctionne plus, c'est l'égalité de traitement entre les populations concernées qui est privilégiée. Le hors-travail est unifié et non divisé entre ceux qui sont inscrits dans un processus d'insertion et ceux qui en sont exclus. L'exclusion, qui est synonyme de souffrance, d'isolement et d'errance⁴⁴¹ dans le discours officiel, n'est plus un frein à l'insertion par l'économie comme elle pouvait l'être dans le cas du RMI.

Ces deux éléments se retrouvent dans les débats parlementaires de 1997, confortant l'hypothèse de la construction d'un nouveau répertoire de représentations sociales à propos du « monde de l'insertion ».

3.3.2 - Les débats parlementaires

En 1997, les débats parlementaires se sont déroulés dans des conditions très particulières. Non seulement au moment de la discussion du texte, l'Assemblée a été dissoute mais dès le départ, le travail législatif des députés s'annonçait difficile, l'opposition faisant tout ce qui était en son pouvoir pour que la discussion soit retardée. Le PS dépose une exception d'irrecevabilité pour motifs constitutionnels, le PC une question préalable et, en tout, 600 amendements doivent être discutés. Le 21 avril, juste avant l'annonce de la dissolution, on note que les oppositions se font plus vives dans les débats, certains députés de droite votent des amendements de gauche, de grandes envolées « lyriques » ont lieu, bref l'hémicycle se transforme en véritable théâtre. Les

⁴⁴⁰« Intervention du Ministre des Affaires sociales devant le Conseil économique et social du 10 décembre 96 », 8288.

⁴⁴¹France, Secrétaire d'État à l'action humanitaire d'urgence, Débats parlementaires de l'Assemblée nationale, 10^{ième} législature, session ordinaire, Compte-rendu intégral des séances du 15 avril 1997, n.33, 152^{ième} séance (Paris : Journal officiel de la République française, 1997), 2459.

éléments conjoncturels sont donc omniprésents dans les débats, et les discours ressemblent fort à des annonces de campagnes électorales.

D'emblée, les partis de gauche, dans l'opposition, s'opposent au projet de loi. Le PS dénonce le fond et la forme du projet. Le principe de l'égalité de tous devant la loi, pilier du texte, est jugé « dépassé » et insuffisant. Le porte-parole du parti défend le principe de « l'égalité des chances » et des mesures de discriminations positives. L'universalisme républicain, pourtant valeur fondatrice des héritiers de Jaurès, est ainsi abandonné, parce qu'il peut aboutir à des dénis de droit.⁴⁴² De plus, la vision de « fracture sociale » est vertement critiquée. Pour le PS, les lésions sont diffuses et fragmentées; l'exclusion n'est pas un état mais un processus auquel il convient de répondre par prévention. Se dessinent ce qui deviendra les thèmes centraux de la campagne présidentielle de Lionel Jospin: permettre l'accessibilité de tous à l'emploi protégé par des mesures de diminution du temps de travail et par des créations massives d'emploi, notamment pour les jeunes.

Le PC, énonce, lui, un réquisitoire virulent mettant en avant l'inadéquation des propositions faites par la loi au regard de la situation économique du pays. Il dénonce le double jeu du gouvernement qui propose de renforcer la cohésion sociale tout en autorisant des licenciements massifs du côté des entreprises.

« Ce n'est pas à la fatalité que tous ces hommes et ces femmes, ces jeunes, ballottés d'un contrat précaire à un petit boulot se heurtent, c'est au système d'exploitation qui banalise la violence au quotidien et multiplie les licenciements. Ce n'est pas le caractère mondial de l'économie qui est contestable, c'est un système d'exploitation où quelques firmes géantes se livrent à une concurrence exacerbée, maximalisent les profits à l'échelle de la planète, en jetant des milliers de salariés à la rue et en exploitant durement ceux qui ont encore un emploi »⁴⁴³.

⁴⁴²France, Serge Jaquin, Député PS, Débats parlementaires de l'Assemblée nationale, 10^{ème} législature, session ordinaire, Compte-rendu intégral des séances du 16 avril 1997, n.33, 153^{ème} séance (Paris : Journal officiel de la République française, 1997), 2513.

⁴⁴³France, Alain Bocquet, Député communiste, Débats parlementaires de l'Assemblée nationale, 10^{ème} législature, session ordinaire, Compte-rendu intégral des séances du 15 avril 1997, n.33, 152^{ème} séance, (Paris : Journal officiel de la République française, 1997), 2459.

Ce discours, en continuité avec celui de 1992, est le seul considérant la communauté d'intérêts entre les personnes en emploi (et notamment les travailleurs pauvres) et les autres (travailleurs précaires et personnes en situation de hors-travail). Pour le PC, la cohésion sociale passe par la garantie pour chacun, en tant qu'individu, de droits fondamentaux sans lesquels la liberté n'a pas de sens : l'emploi, l'éducation, la santé, la protection sociale, le logement, la culture. L'État seul peut, par son action volontariste, permettre d'atteindre ces objectifs⁴⁴⁴. Traditionnellement, le PC a été le défenseur de l'emploi ouvrier stable. En 1992, le parti mise essentiellement sur une stratégie de relance économique et de créations d'emploi pour lutter contre le chômage et l'exclusion. En 1997, on note un léger infléchissement de ce discours, des formes alternatives de travail salarié étant envisagées et les mesures de réduction du temps de travail relativement acceptées. D'ailleurs, lors du vote de la loi pour la prévention des exclusions, en juillet 1998, le PC soutiendra globalement le projet.

On note un rapprochement entre les solutions proposées par le PC et les « nouvelles » positions du Parti socialiste qui tend à désinvestir le domaine de l'insertion pour celui de l'emploi. De ce point de vue, la distance entre les acteurs politiques se rétrécit : ce n'est plus l'insertion (sociale ou professionnelle) qui tient le premier rôle, mais bel et bien l'accès au travail rémunéré (et, dans une certaine mesure, protégé). Les acteurs de droite favorisent les aides à l'embauche par des subventions aux employeurs (mesure traditionnelle) mais également des « contrats aidés » de type Contrat d'Initiative Local, les acteurs de gauche des solutions alternatives impliquant un rôle actif de l'État et du secteur public. En fait, c'est la notion d'insertion professionnelle qui s'en trouve modifiée : le temps d'insertion est de moins en moins perçu comme un « sas », qui par définition est temporaire, vers l'emploi, et de plus en plus comme un temps relativement long (qui peut aller jusqu'à 5 ans si on se fie aux propositions gouvernementales de 1997 et 1998) qui se cherche une forme permettant la garantie à la fois d'un salaire décent et d'une « véritable expérience professionnelle ». C'est comme si

⁴⁴⁴Ibid., 2459 et suite.

les acteurs politiques prenaient acte de l'échec de l'insertion -version RMI- et répondaient à la demande sociale d'emploi par des mesures à mi-chemin entre la création d'emploi public permanent et les outils classiques d'insertion du type CES⁴⁴⁵. Ce positionnement des acteurs, distinct de celui de 1992, permet également à l'ensemble des partis politiques et au gouvernement de se faire valoir auprès des associations caritatives. Chacun se veut soit le représentant de leurs intérêts, soient en adéquation avec ceux-ci. À la différence des débats de 1992, le PC n'a plus le monopole du discours de la « société civile », les associations deviennent une véritable monnaie d'échange pour l'ensemble des partis politiques.

Les autres acteurs sociaux ont été, selon notre analyse, le moteur de cette transformation dans les répertoires de représentations : c'est par eux que les idées sont venues, qu'elles ont été diffusées dans les partis puis « intégrées » dans l'univers de discours et le discours officiel.

3.3.3 - Les positions des autres acteurs sociaux

Comme nous l'avons vu dans la première partie de ce chapitre à propos « du monde du travail », c'est à partir de 1995 qu'une nouvelle période s'amorce faisant intervenir de nouveaux thèmes et de nouveaux acteurs. Dans le « monde de l'insertion », un processus similaire est à l'œuvre.

Le dispositif RMI est le fruit d'un compromis politique, construit autour de la notion d'insertion en 1988 et reconduit, cahin-caha en 1992. À partir de cette date, les acteurs de l'insertion vont s'avérer de plus en plus critiques face au dispositif, tout en étant « pro-actifs » dans leur champ d'intervention. En même temps, plusieurs intellectuels français et personnalités publiques se prononcent sur l'insertion. La

⁴⁴⁵ Les contrats emploi solidarité sont des contrats de travail aidé, dans le secteur public et associatif, généralement réservés aux publics dits en difficulté.

conjugaison de ces deux éléments va promouvoir l'émergence d'un « contre-discours » à propos de l'insertion, qui trouvera, en partie, son expression publique dans un projet de loi sur la cohésion sociale.

La critique du RMI après 1992

Pour certains intellectuels, l'insertion ne peut être pensée de manière individuelle, ni de manière « adaptative ». L'insertion est une opération collective qui ne doit pas distinguer linéairement insertion sociale et insertion professionnelle. En fait, le débat serait mal posé :

« L'insertion, si ce processus a un sens, se construit dans le dialogue, la négociation sociale. L'insertion est alors d'emblée collective, mobilisation de tous, rencontre, confrontation. Ainsi conçue, elle est l'expression même de la solidarité vécue concrètement par des femmes et des hommes qui construisent ensemble la société dans laquelle ils vivent. »⁴⁴⁶.

Les tenants de l'économie solidaire (ou économie sociale) comme Jean-Louis Laville, Renaud Sainsaulieu, Bernard Eme, Guy Roustang, Xavier Gaullier et Jean-Baptiste De Foucauld et certains praticiens du social se rallient à cette position.

« Il devient urgent de concevoir des stratégies, a priori paradoxales, qui puissent concilier une diminution de l'importance de l'emploi dans la vie sociale avec l'accès le plus large possible au salariat et l'élargissement des formes de travail pour dépasser la seule référence à l'emploi »⁴⁴⁷.

Ils dénoncent l'utilisation qui est faite en France des activités d'insertion,

« instrumentalisées par les pouvoirs publics comme une sphère fonctionnelle de régulation de l'exclusion. (...) Non valorisées socialement les activités d'insertion sont mesurées à l'aune de l'emploi salarié qui reste la norme »⁴⁴⁸.

Selon ces auteurs, l'insertion sociale pourrait être un outil de transformation sociale si elle était pratiquée avec l'ensemble des acteurs sociaux. Comme dans le discours du

⁴⁴⁶CAF, « Questions sur l'insertion dans le RMI. Analyse des représentations et des pratiques », *Espaces et familles* 30, (octobre 1993), 63.

⁴⁴⁷Jean-Louis Laville, « Introduction » dans Bernard Eme et Jean-Louis Laville, dir., *Cohésion sociale et emploi* (Paris: Desclée de Brouwer, 1994), 24.

⁴⁴⁸ Bernard Eme, « Insertion et économie solidaire » dans Eme et Laville, *Cohésion sociale et emploi*, 169.

PS⁴⁴⁹, il y a un « recentrage » sur l'emploi et la recherche de nouvelles formes d'emploi, protégées et valorisées.

Simon Whul rejette l'idée selon laquelle il serait possible de mettre une charge de transformation sociale au sein des dispositifs d'insertion (professionnelle ou sociale). Selon lui, on en demande trop à des personnes qui n'ont qu'un seul objectif bien souvent, faire comme les autres : avoir accès à ce dont ils sont « exclus », l'emploi standard. Un peu comme Robert Castel⁴⁵⁰, Whul ne croit pas au potentiel de changement social basé sur « les segments les plus fragiles de la population ». D'autres comme Didier Lapeyronnie ou François Dubet dénoncent la vision « consensualiste » des tenants de l'économie solidaire. Le problème principal, ce n'est pas la cohésion sociale mais la reconnaissance de l'existence de conflits sociaux et de rapports de domination et la recherche de formes de gestion de ces conflits⁴⁵¹. La nécessité de mettre en place des mécanismes de contre-pouvoir institutionnalisés, permettant aux populations en situation de subordination de s'exprimer, devient l'enjeu premier.

Ces désaccords sur les fondements de la notion d'insertion ont trouvé, pour partie, une expression dans la Loi de prévention des exclusions sociales de juillet 1998. D'une part l'insertion sociale est reléguée à l'arrière-plan, limitant l'ambition de transformation sociale qui lui était attachée au départ, et d'autre part, les formes de l'insertion professionnelle s'élargissent, lui conférant une véritable reconnaissance institutionnelle. En revanche, l'idée de la nécessité d'instaurer des mécanismes d'expression et de gestion des conflits sociaux n'est absolument pas acceptée dans le discours politique officiel, qui développe une vision plus « consensuelle » des rapports sociaux.

Les débats sur la nature de l'insertion (sociale ou professionnelle) et la critique amenée par les intellectuels à propos de l'inutilité -voire le danger- de penser l'insertion

⁴⁴⁹ Ce lien n'est pas fortuit.

⁴⁵⁰ Robert Castel, « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation », *Cahiers de recherche sociologique* 22 (1994), 2-17.

⁴⁵¹ François Dubet et Didier Lapeyronnie, *Les quartiers d'exil* (Paris : Le Seuil, 1992) ; Didier Lapeyronnie, « Autonomie et reconnaissance chez les habitants des quartiers de banlieue », dans Elie Alfandari et al., *Produire les solidarités. La part des associations*, (Paris : MIRE, 1996), 325-338.

par étape, sont repris par d'autres acteurs au sein du monde associatif. Pour ATD-Quart Monde, notamment, l'insertion professionnelle immédiate et sans détour (insertion en situation de travail) est le seul moyen d'éviter l'exclusion et d'envisager une promotion pour l'accès à un emploi salarié ou non-salarié.

Si c'est surtout avec la loi sur la Cohésion sociale que les associations apparaissent comme des interlocuteurs privilégiés et des acteurs centraux du débat public, la porte d'entrée sur l'échiquier politique est sans doute à chercher dans le dispositif RMI. Celui-ci a largement sollicité les associations pour son volet insertion et, par l'injection importante de fonds, a contribué à créer un « secteur associatif de l'insertion », qui, peu à peu, a développé son propre discours.

Suite à l'évaluation du dispositif dans le département de l'Isère, ont eu lieu des Assises de l'insertion en 1995. Préparées de juillet 1994 à novembre de la même année, 13 groupes, représentant plus de 400 personnes, ont travaillé ensemble sur le thème de l'insertion dans le RMI. Les groupes de travail incluaient des associations et des acteurs du dispositif auxquels ce sont joints, lors des Assises, des élus locaux et des représentants de l'État.

La réflexion menée autour de la notion d'insertion par les groupes de travail est associée à la remise en cause du travail marchand et au nécessaire dépassement de celui-ci :

« Le sens attribué à l'insertion n'est pas précisé et risque de n'être considéré que comme un résidu, que comme la gestion des marges de la société. Nous avons travaillé sur l'hypothèse selon laquelle l'insertion et les politiques qui lui sont liées sont peut-être le creuset de la recomposition économique et sociale dont nos sociétés ont besoin »⁴⁵².

Le secteur de l'insertion doit, ainsi, être valorisé et promu socialement. À la différence du discours officiel, les groupes s'opposent à l'idée de l'insertion comme « sas » vers l'emploi. L'insertion doit être un moyen de développer des alternatives au

⁴⁵² Gérard Martin, 1995. *Arguments et propositions en Isère, Assises de l'Insertion* (Grenoble: GIOS, janvier 1995), 4-5.

travail, qu'elles prennent la forme d'une société salariale renouvelée ou de l'économie solidaire.

De plus, ces acteurs ne font pas de la formation ou même de la construction d'un projet professionnel une étape obligée ou préalable à l'insertion, c'est l'activité elle-même qui est considérée au coeur de la démarche d'insertion, celle-ci doit procurer une amélioration « instantanée » de la situation de la personne, un mieux-être⁴⁵³ immédiat et non attaché à « un projet » ou un état futur. On retrouve des éléments qui ont servi la promotion et la légitimation de l'insertion sociale dans la loi de 1992⁴⁵⁴ ainsi que des arguments développés par les intellectuels.

Le moment des Assises de l'insertion est également un temps de mise au point sur les dynamiques engagées par le dispositif RMI⁴⁵⁵. Selon les acteurs de terrain, de nouveaux espaces de l'expérimentation de l'insertion sont apparus (entreprises, associations, communes), l'expertise professionnelle à propos de l'insertion s'est élargie (les élus, les usagers, l'apparition de nouveaux métiers avec les animateurs locaux d'insertion (ALI)) et de nouveaux espaces décisionnels sont nés avec les CLI. Progressivement se crée, en France, un lieu spécifique de l'insertion où des acteurs sociaux se croisent et interagissent pour « produire de l'insertion ». En revanche, les faiblesses des outils d'insertion sont pointées: le dispositif institutionnel n'offre pas assez de souplesse pour élaborer les parcours d'insertion et ceux-ci sont trop souvent linéaires et marqués par un clivage net entre activité et inactivité qui n'est pas (ou plus) opérationnel⁴⁵⁶.

« Tous les exemples concrets apportés par les acteurs de terrain montrent que l'insertion tourne en rond. Elle devient de plus en plus un jeu de chaises musicales où il faut laisser sa place à d'autres, une sorte de manège n'ayant

⁴⁵³Lydwine Asmar, « Réflexions sur le RMI et la crise du travail social », *Revue française des affaires sociales* 47, 1 (janvier-mars 1993), 65-69.

⁴⁵⁴ Discours qui, rappelons-le, n'est pas en 1992 un discours dominant mais présent dans les débats, et cela, même si le texte de loi est très clair sur la légitimité de l'insertion sociale.

⁴⁵⁵ *Les chantiers de l'insertion en Isère. Synthèse des travaux préparatoires aux assises de l'insertion*. 25, 26, 27 janvier 1995 (Grenoble : Direction des communications général de l'Isère, 1995).

⁴⁵⁶Ibid., 25.

pas assez de places pour tout le monde. Le travail d'insertion consisterait alors à gérer les files d'attente et les tours de passage »⁴⁵⁷.

Plus spécifiquement, l'outil du contrat, qui est l'élément nouveau du dispositif RMI, est remis en cause. L'engagement mutuel qu'implique le contrat est de fait factice, l'engagement étant plus fort pour le bénéficiaire que pour la collectivité et les rapports de force entre les signataires inégaux. Le principe contractuel est ainsi vidé de sa réalité. De plus, en tant qu'outil systématique, le contrat n'est pas jugé pertinent, il ne constitue pas un outil approprié pour l'ensemble des prestataires.

Sous-jacent à ces débats se situent le rôle et la place de l'allocataire par rapport à la prise de parole et à l'établissement d'un contrat. La capacité d'exprimer, en termes « recevables » un projet personnel demande des aptitudes spécifiques qui ne vont pas de soi. Il est également jugé difficile de s'assurer que le prestataire ait une part active dans le processus de formulation du contrat, des mécanismes garantissant cette prise de parole sont souhaités. La place des allocataires dans le dispositif RMI est ici, pour la première fois dans les discours analysés, sérieusement questionnée.

Si les intervenants adhèrent à l'idée de réduire la segmentation des publics en catégorie (jeunes adultes, RMI, API, demandeurs d'emploi) qui tendent à cloisonner les personnes⁴⁵⁸, ils se soucient tout autant de les associer au processus d'insertion qui les concerne. Les débats parlementaires de 1988 et de 1992, bien qu'ayant repoussé l'idée d'une représentation des allocataires en CLI, n'ont pas réglé le problème « du respect de la parole et de la volonté » des personnes inscrites dans le dispositif. Soulevé au moment des Assises de l'insertion en Isère, ce thème deviendra de plus en plus présent au niveau national à partir de 1994-1995. Il ne trouvera un écho dans l'univers de discours politique qu'au moment du projet de loi sur le renforcement de la cohésion sociale, associé au thème de la citoyenneté.

⁴⁵⁷Ibid., 26.

⁴⁵⁸ Constat qui sera repris et entériné au moment des discussions sur la « cohésion sociale ».

1996 et le thème de la citoyenneté

ATD-Quart Monde est l'une des premières associations caritatives à avoir fait du thème de la reconnaissance des personnes le moteur de son action. Selon ATD, une connaissance plus approfondie des personnes démunies et des mécanismes –ou des lieux- leur permettant de s'exprimer est la clef d'une action sociale réussie.

« La montée de la précarité en Europe et de la grande pauvreté relève davantage d'un déficit de la démocratie que de causes purement économiques »⁴⁵⁹.

Dans cette perspective, la misère est tenue pour une violation des droits de l'homme et les plus pauvres sont considérés comme les partenaires indispensables de la réflexion et de l'action. Dans un ouvrage paru en 1995⁴⁶⁰, ATD propose une série de mesures qui permettent de se conformer à cet objectif global : veiller à ce que les populations les plus défavorisées aient leur place dans les associations représentatives des citoyens (syndicats de salariés, de locataires, les associations de parents d'élèves), permettre leur représentation dans les structures d'insertion, prendre en compte les savoirs que les populations défavorisées acquièrent et les développer (sur ce volet, l'organisme développe un programme pilote visant à associer les sciences humaines et les chercheurs à la démarche d'ATD), associer les personnes à toute démarche les concernant.

Ce discours, validé par le Conseil Économique et Social, teintera le projet de loi de 1997 d'une « dimension citoyenne ». D'autres associations abondent dans ce sens, c'est le cas notamment du collectif ALERTE de 1994.

« Il y a un problème de citoyenneté des exclus qui doivent passer du silence à la parole, de la parole à la représentation, de la représentation au partenariat »⁴⁶¹.

L'affirmation de la citoyenneté des « exclus » implique quatre éléments principaux : la reconnaissance de l'histoire de chacun, une relation de confiance, l'accompagnement de la personne, le soutien de ses capacités de participation,

⁴⁵⁹ Xavier Godinot, « L'exclusion: un déficit de démocratie. », *Le Monde* (Paris), 3 avril 1996, 7.

⁴⁶⁰ Xavier Godinot, dir., *On voudrait connaître le secret du travail* (Paris: ATD Quart Monde, 1995).

d’initiative et d’expression⁴⁶². Dans le cas des débats ayant entouré le renouvellement du dispositif RMI en 1992, on a pu noter la présence d’un « souci de citoyenneté ». Cependant, la signification des termes est différente. En 1992, c’est la relation à l’individu qui reste première (avec l’ensemble de ses particularités qui le différencient des autres) et non, comme en 1997, la relation aux citoyens, dans sa dimension politique (avec les traits communs qu’ils partagent avec ses concitoyens). C’est comme si « la montée en généralité » dont parle Isabelle Astier à propos des CLI, s’était étendue à l’ensemble de l’univers du discours politique, permettant le passage d’un traitement individualisé des problèmes sociaux à un traitement « civique ».

Étrangement, alors que la revendication de « citoyenneté à part entière » est première dans le discours du monde associatif, la représentation sociale des personnes en situation de hors-travail n’est pas fondamentalement différente de celle que l’on retrouve dans le discours des autres acteurs sociaux⁴⁶³. À l’exception notable d’ATD Quart Monde, qui évoque les phénomènes de précarité et de grande pauvreté, le monde associatif adopte largement le vocabulaire de l’exclusion : on parle des exclus comme si accepter l’état d’exclusion de certains n’était pas contradictoire avec la revendication de les considérer au même titre que les autres.

Directement impliqués dans le processus législatif, les collectifs d’associations vont se déclarer déçus des propositions du projet de loi⁴⁶⁴. Pour ALERTE,

« Il serait choquant qu’un effort accru de solidarité financière en faveur des démunis ne soit pas consenti à l’occasion de cette loi, qui permet d’utiliser les crédits actuellement réservés à l’insertion des seuls bénéficiaires du RMI pour des actions et des populations beaucoup plus étendues, sans aucune augmentation des crédits d’État ou départementaux »⁴⁶⁵.

⁴⁶¹ Daniel Druesne, « Un pacte contre l’exclusion », *Union sociale* 76 (novembre 1994), 4-7.

⁴⁶² Ibid.

⁴⁶³ Voir par exemple, Michel Castaing, « Ultimes propositions avant l’annonce de la loi-cadre contre l’exclusion », *Le Monde* (Paris), 15 mars 1996, 1.

⁴⁶⁴ Jérôme, Fenoglio, « Les associations de solidarité critiquent l’insuffisance de l’avant-projet de loi sur l’exclusion », *Le Monde* (Paris), 3 octobre 1996, 10.

⁴⁶⁵ « Loi de cohésion sociale: il reste du chemin à faire », *Union sociale* 103 (avril 1997), 4-6.

Cependant, la loi est jugée digne d'intérêt, notamment pour l'égalité de traitement qu'elle introduit entre les personnes en situation de précarité financière. Des amendements seront proposés afin de travailler collectivement à l'amélioration du projet. Au moment de la dissolution de l'Assemblée nationale, le collectif d'associations s'inquiètent : « Pendant la dissolution, l'exclusion continue »⁴⁶⁶.

Le discours des associations fait de l'exclusion non pas une fatalité ou le résultat d'une déficience individuelle, mais le résultat de choix de société (choix politiques, économiques et sociaux). Ainsi, l'État est le premier « garant » de la cohésion sociale. Les mesures proposées visent à transformer le temps de « hors travail » en un temps positif pour la personne, lui permettant de « retrouver des repères ». Les actions d'insertion économiques, sociales ou culturelles sont attribuées d'une valeur équivalente. La revendication la plus novatrice concerne la dimension « de garantie de citoyenneté » pour les plus démunis et la reconnaissance formelle de leurs expériences.

« L'apport des plus démunis à notre société dans l'histoire comme dans les évolutions récentes, devrait être reconnu et enseigné dans les écoles et à l'université »⁴⁶⁷.

Cette démarche implique également que les services publics se remettent en cause dans leur manière de fonctionner et notamment qu'ils soient rendus responsables (question de l'imputabilité) de leurs actions.

Au total, le discours des associations fait écho aux propositions gouvernementales, il ne se développe pas en marge du discours dominant. Nous retrouvons des éléments de ce discours chez de nombreux acteurs, que ce soit les partis politiques (PC ou PS) ou certains intellectuels, qui sont à la fois extérieurs et intérieurs au mouvement associatif. En 1997, il y a donc un dialogue, une correspondance entre les discours des acteurs sociaux et ceux des acteurs politiques.

⁴⁶⁶ *Actualités sociales hebdomadaires* 2020 (23 avril 1997), 1.

Il est intéressant de noter que les mouvements de chômeurs ont été peu présents au moment de la discussion du projet de loi ; c'est comme si une « spécialisation des tâches » opérait entre deux univers distincts : celui des chômeurs et celui des « exclus ». Plusieurs revendications des mouvements de chômeurs sont pourtant congruentes avec celles des associations caritatives, notamment sur l'accès à la parole et à la représentation des personnes en situation de hors-travail. Cependant, les collectifs de chômeurs se présentent comme les représentants « des chômeurs » et « des précaires » et ont pour interlocuteurs principaux les partenaires sociaux et l'État, alors que les associations caritatives colportent la parole « des exclus » et s'adressent quasi-exclusivement à l'État. Cette séparation, relativement nette en 1997, apparaît beaucoup plus ténue en juillet 1998 au moment de l'adoption finale de la loi. Le vocabulaire a d'ailleurs changé largement et les interlocuteurs concernés sont plus diversifiés. Comme nous l'avons souligné, il semble que l'on sorte de l'univers du « traitement social du hors-travail » qui s'adresse à la problématique de l'exclusion pour entrer dans un univers de « traitement par l'emploi ».

Un consensus relatif existe en France en 1997 sur le sens à donner à la lutte à l'exclusion. Tout le monde s'accorde pour dire que l'emploi marchand et son développement ne suffisent plus et qu'il faut « autre chose ». Les désaccords apparaissent à propos de ce « autre chose ». Pour certains, l'insertion par l'économie, les contrats aidés, les CES, le développement de l'économie solidaire sont les seules solutions viables, pour d'autres, l'insertion sociale doit être légitimée ou couplée à une diminution et un partage du temps de travail. Au Québec, les acteurs ne semblaient pas partager la vision selon laquelle une alternative au travail marchand salarié était nécessaire, même si récemment l'économie sociale a acquis une place dans les stratégies de développement économique du gouvernement. En France, ce n'est qu'à la fin des

⁴⁶⁷Commission inter-associative de l'UNIOPPS, « Lutte contre la pauvreté et l'exclusion », *Dictionnaire permanent de l'action sociale* 74 (15 décembre 1996), 8270.

années 1990 qu'un consensus relatif existe. Ainsi, le parti communiste et les syndicats de gauche CGT et FO n'ont adopté ce point de vue que sur le bout des pieds et très récemment, abandonnant avec difficultés la défense de l'emploi classique et de la société salariale des Trente Glorieuses.

L'idée qu'il est légitime, dans l'univers de discours politique français, de chercher à protéger, d'une manière ou d'une autre, ce secteur non-classique est une idée partagée par l'ensemble des acteurs; le degré et la nature de cette protection étant, bien entendue, sujette à caution. Avec le projet de loi sur le renforcement de la cohésion sociale, l'insertion sociale tend à perdre de son importance (même si elle n'est pas délégitimée) au profit de l'insertion par l'activité économique et en 1998, avec la Loi de prévention des exclusions et le dispositif emploi-jeunes, ce sont de nouvelles forme de créations d'emplois qui sont officialisées. Bien que de nombreux problèmes se posent dans l'application et la finalité de ces mesures⁴⁶⁸, l'institutionnalisation de contrat de travail de ce type, de moyenne durée, marque le passage d'une conception du traitement politique du hors-travail plutôt « réparatrice » et transitoire (où l'emploi marchand reste la norme et l'objectif à atteindre), à une conception où un « tiers-secteur » de l'emploi se développe en toute légitimité, que ce tiers-secteur soit porté par les défenseurs de l'économie solidaire ou plus prosaïquement par des Contrats emploi solidarité.

⁴⁶⁸ Parmi les difficultés actuellement soulevées, mentionnons le fait que les emplois-jeunes risquent de ne pas déboucher sur de « vrais emplois », qu'ils sont souvent utilisés dans la fonction publique pour remplacer des emplois jusqu'alors permanents et mieux payés et qu'ils ne sont pas nécessairement « qualifiants » pour les personnes.

3.4 - Synthèse: L'univers des discours politiques en France

Historiquement, le traitement politique du hors-travail concernait d'abord le « chômage classique », temporaire et accidentel. Il relevait essentiellement du système d'assurance-chômage. Aujourd'hui, deux répertoires de représentations sociales distincts coexistent dans le cas français: le premier concerne la société du travail, le second la société d'insertion.

Les représentations sociales dominantes définissant la société du travail s'adressent aux salariés et employés bénéficiant d'emplois offrant une couverture sociale et étant relativement protégés, notamment par l'action des syndicats. Elles concernent également les demandeurs d'emploi récents qui sont dans une situation temporaire de hors-travail. Inscrits à l'ANPE et prestataires du régime d'assurance-chômage dans la plupart des cas, ces demandeurs d'emplois sont « de passage ». La fin de ce temps d'attente est tributaire de la disponibilité des emplois sur le marché.

Les dispositifs institutionnels les concernant ont été révisés dans le sens d'une moins grande générosité ces dernières années (en termes du montant et de la durée des prestations), mais les mesures « actives » d'emploi ne les concernent pas directement, ils sont réputés être habiles à trouver facilement un emploi. Dans le discours officiel, ces populations constituent le corps de la « population active » et ont accès au système de protection sociale construit sur la base de la « société salariale » d'après-guerre.

Les politiques de lutte contre le chômage ont emprunté, tout au long de la période, la voie de la diminution et de l'aménagement du temps de travail. Peu à peu, le travail à temps partiel acquiert une réelle légitimité sociale, à tel point que les demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite ne sont plus comptabilisés dans les chiffres officiels du chômage depuis le milieu des années 1990. C'est comme si, avec la multiplication des formes possibles d'emploi et leur institutionnalisation, la catégorie de chômeurs devenait plus difficile à obtenir. Ce statut de chômeur, relativement « valorisé » socialement, fait de plus en plus l'objet de revendications de la part de ceux qui n'y ont pas -ou plus- accès. Si les partenaires sociaux semblent plutôt occupés à

sauvegarder leur pouvoir sur la gestion du régime d'assurance-chômage face à l'État, les collectifs et associations de chômeurs réclament, eux, une protection financière garantie pour l'ensemble des personnes sans-emploi et une reconnaissance globale de leur droit à la participation non seulement économique mais aussi sociale et politique.

Dans la société d'insertion, le dispositif RMI ne définit pas l'allocataire du RMI comme un chômeur sans indemnité mais comme une personne « démunie » en situation de grande précarité. La question du traitement politique de ces situations glisse subitement vers celle du développement d'un « nouveau secteur » qui offrirait de nouveaux emplois à ceux qui ne peuvent en avoir à cause de leur incapacité à s'adapter aux transformations de la société ou à cause de l'incapacité de la société de marché à offrir suffisamment d'emplois à tous. Le registre de discours est d'emblée distinct de celui des « demandeurs d'emploi », la sphère de l'insertion devenant le remède aux maux des « exclus du travail ». Cependant, la conception de « l'espace insertion » a largement évolué au cours de la période.

La société d'insertion telle que définie par le discours officiel en 1992 est une société qui favorise les actions sociales de type normative –ou adaptative. Les individus, lors de leur « passage » à l'intérieur du lieu « insertion », sont dotés des compétences manquantes afin qu'il puisse intégrer la sphère du travail qui est, elle, immuable. L'insertion sociale est néanmoins légitimée, dans certains cas. À partir de 1995, émerge une vision concurrente de la société d'insertion qui vient « télescoper » la société du travail. Celle-ci ne se conçoit plus comme un « sas » mais comme un vecteur de transformation de la sphère du travail marchand. L'insertion des personnes se fait alors par la modification de la norme de « l'emploi marchand » elle-même, ce ne sont pas uniquement les individus qui sont appelés à s'adapter. Certaines expériences concrètes au sein du dispositif RMI (à travers les associations intermédiaires ou entreprises d'insertion) allaient déjà dans ce sens, mais restaient des expériences marginales. À partir de 1995, non seulement la forme de l'insertion prend, de plus en plus, une forme distincte de celle du travail marchand, mais de nouvelles idées surgissent visant à

repenser le contrat de travail et les bases de la société salariale. Le contrat d'activité tel que proposé par Jean Boissonat a ainsi trouvé un écho favorable dans plusieurs milieux intellectuels et chez des haut-fonctionnaires. Avec le projet de loi sur le renforcement de la cohésion sociale puis la loi de prévention et de lutte contre les exclusions, cet élément prend une nouvelle dimension. La création d'emplois d'utilité sociale devient non seulement massive mais durable. De plus, l'action publique concerne toutes les situations de hors-travail et l'ensemble des aspects de la vie de la personne (sauf l'immigration, toujours taboue). La référence à l'emploi n'est plus la référence unique, les soins de santé, le logement, la participation à la vie publique acquièrent droit de cité.

Depuis 1997, le traitement politique du hors-travail en France se dirige vers une action publique qui certes fait perdurer les situations « hors normes » mais qui en même temps assurent une certaine forme de protection sociale dans la mise en place de nouveaux contrats de travail (notamment pour les jeunes). L'idée développée par Isabelle Astier, selon laquelle la « demande de protection » des personnes en situation de hors-travail est légitime dans l'univers politique français, reprise dans un autre contexte par Peter Taylor-Gooby⁴⁶⁹, trouve ici sa confirmation. L'échec du volet insertion du RMI, à garantir aux personnes non seulement un revenu mais aussi une forme d'appartenance sociale, a conduit les acteurs sociaux et politiques à trouver d'autres alternatives et d'autres montages institutionnels. Peu à peu, la reconnaissance du « besoin d'insertion » par l'accès direct à une forme d'emploi garantissant un certain niveau de protection sociale et une stabilité à moyen-terme semble faire son chemin.

Si ces nouvelles orientations du discours politique officiel perdurent, la modification des représentations sociales des personnes en situation de hors-travail s'en trouvera confirmée. D'une part, le statut de « chômeur » sera de plus en plus réservé à une minorité de personnes en situation de hors-travail et, d'autre part, une majorité sera

⁴⁶⁹ Selon l'auteur, « The history of citizenship and the way in which solidarity has been understood in France permit the development of a social welfare system that can expand beyond the working class in work to include those with a more marginal and episodic attachment to the labour market », Peter Taylor-

considérée en emploi (atypique), devenu partie prenante de la nouvelle norme de travail. Les différences de statuts que conféraient société de travail et société d'insertion tendent déjà à s'amenuiser au fur et à mesure que « l'espace insertion » gagne en légitimité et en institutionnalisation. Apparaît alors une autre catégorie de population: les « exclus », non plus du travail, mais de la société d'insertion. Ce sont eux qui constituent « le segment le plus vulnérable de la société ». Situés « hors insertion », ils n'ont pas accès aux mêmes droits et aux mêmes garanties de protection sociale.

Dans la société de travail, les personnes en situation de hors-travail sont d'abord et avant tout considérées comme des « travailleurs potentiels », des agents économiques auxquels il faut garantir une citoyenneté, elle aussi définie de manière économique. La protection sociale offerte est légitime, dans la mesure où elle repose essentiellement sur des cotisations salariales. Dans la société d'insertion, en revanche, l'appartenance sociale tend à supplanter l'appartenance économique, au moins à court terme. Ce qu'il s'agit de faire, pour l'État, c'est de « réparer » ou de « recréer » les liens sociaux, fragilisés. Dans cet univers, les débats de morale sociale sont beaucoup plus présents. Il s'agit, en effet, de trouver une légitimation à la protection -ou conservation- de la « citoyenneté sociale » des personnes. Domaine relativement conflictuel en France, ce débat public a évolué et semble déboucher aujourd'hui sur de nouveaux enjeux.

Lors des débats parlementaires de 1992, les visions concurrentes de l'insertion du PS, du PC et des partis de droite n'ont pas empêché le compromis fragile de 1988 de se renouveler. Une sorte de *modus vivendi* (au moins apparent) existe en France sur le contenu de l'insertion. À partir de 1995, de nouveaux acteurs entrent en jeu (les collectifs de chômeurs) et d'anciens acteurs prennent de l'importance (les associations caritatives). Ils développent ce qui était alors un contre-discours, sur la base de revendications visant la garantie de la « citoyenneté à part entière » des personnes en situation de hors-travail.

À la différence du Québec, la plus grande porosité de l'univers de discours politique fait qu'en 1997, il y a eu « digestion » de ces revendications (surtout sur l'aspect de la promotion de la citoyenneté politique de tous) au sein du discours officiel. Le contre-discours d'hier n'est alors plus qu'un discours d'opposition, le répertoire de représentations sociales du discours dominant ayant subi une transformation à travers les luttes des acteurs sociaux.

Si le « monde de l'insertion » est relativement bien connu en France, comme nous l'ont montré les nombreux travaux parus à propos du RMI, il a rarement été traité en lien avec « le monde du travail ». Cette mise en relation de ces deux univers nous permet d'avoir une connaissance plus approfondie de la « distance » qui les sépare à un moment donné et de l'évolution des relations qu'ils entretiennent. Si la tendance (politique) se maintient, il se pourrait que l'espace du hors-travail en France s'achemine vers une « configuration spatiale » qui se rapproche de celle du Québec, avec d'un côté les chômeurs indemnisés et de l'autre l'ensemble des sans-emplois. Cependant, le traitement politique des personnes en situation de hors-travail adopte une dimension de « citoyenneté à part entière », absente du registre d'action au Québec. Afin de faire le bilan de la situation, le chapitre IV procède à la comparaison systématique des deux univers discursifs.

Chapitre IV - Hors-travail et univers des discours politiques : les deux variantes de la société active

Les sociétés occidentales sont confrontées à une question sociale qui, depuis la fin des années 1970, se présente en de nouveaux termes. Le chômage de masse et l'appauvrissement d'une partie croissante des travailleurs les plus pauvres posent depuis plus de vingt ans des défis majeurs à l'organisation sociale et politique des sociétés. Dans le même temps, les États sont de moins en moins en mesure de répondre aux nouveaux besoins sociaux. Ce hiatus entre besoins de protection et capacité d'action de l'État ne signifie pas, pour autant, inaction des pouvoirs publics. Depuis le milieu des années 1980, la plupart des États occidentaux ont mis en place des réformes, plus ou moins profondes, des systèmes de protection sociale.

D'après les analyses qui précèdent, il apparaît que le traitement politique du hors-travail se différencie du traitement politique du chômage qui prévalait dans les années 1970. Ce dernier, organisé essentiellement autour des systèmes d'assurance-chômage et de la fonction de placement, faisait intervenir un ensemble relativement restreint d'acteurs et de mesures. Plus complexe et plus diversifié, le traitement politique du hors-travail repose sur un ensemble de représentations sociales qui ont, elles aussi, été remaniées.

Ce chapitre comparatif a pour principal objectif de préciser les termes de ce changement. La première partie caractérise le changement de manière globale, en le comparant aux éléments fondateurs de la société salariale; la deuxième partie précise les niveaux de changements pour chaque pays et la troisième partie compare les processus politiques à l'œuvre au niveau de la construction politique du hors-travail, du point de vue de l'existence ou non d'un nouveau régime de citoyenneté.

Sous l'action des pouvoirs publics et des acteurs sociaux, la société salariale d'après-guerre connaît de profondes transformations qui jettent les bases de la construction d'une « société active ». Cette société active, à un niveau général, comporte des caractéristiques communes d'une société à l'autre, que ce soit du point de vue des

mécanismes institutionnels mis en place ou des discours politiques qui les supportent. En effet, la société active, comme univers global de référence, se caractérise par trois éléments essentiels: la mise en activité du plus grand nombre possible de citoyens, la construction d'un espace hors-travail qui vient modifier la conception traditionnelle de l'emploi et la modification du sens de l'action publique envers les plus démunis.

Concrètement, la société active admet plusieurs variantes. Afin de discriminer ces formes distinctes de la société active, le critère de « citoyenneté à part entière » apparaît central. L'articulation différente des dimensions de la citoyenneté économique, sociale et politique permet de rendre compte de ces différences à la fois dans les univers politiques discursifs de chacune des sociétés (qui établissent les relations entre les acteurs politiques ainsi que le contenu légitime des réformes) mais aussi dans l'architecture des dispositifs institutionnels mis en place.

Chacune de ces sociétés actives en construction s'inscrit –ou non– dans un nouveau régime de citoyenneté. La façon dont l'État permet la représentation des intérêts sociaux et la façon dont les citoyens (ici, les acteurs sociaux collectifs) se représentent eux-mêmes (les deux dimensions du régime de citoyenneté), nous permettront de statuer sur la « nature qualitative » des différences dans la construction politique du hors-travail au Québec et en France.

4.1 -La société active: caractéristiques générales

L'intervention étatique s'est peu à peu adaptée à la nouvelle problématique du chômage. Si le traitement politique se modifie, c'est d'abord et avant tout parce que la nature du mal a changé. Depuis le début des années 1980, la compréhension du chômage est passée d'une conception en faisant un évènement accidentel, temporaire et peu fréquent à une autre, qui y voit un phénomène massif qui peut s'avérer soit de longue durée, soit récurrent⁴⁷⁰. À cette situation, partagée par quasiment l'ensemble des

⁴⁷⁰Didier Demazières, *Le chômage en crise? La négociation des identités des chômeurs de longue durée* (Lille : Presses Universitaires de Lille, 1993).

pays occidentaux, correspondent des réponses institutionnelles spécifiques qui modifient le traitement politique du chômage comparativement à la période antérieure. Au-delà de leurs différences, ces réponses institutionnelles participent à la construction d'une société « idéale-typique », la société active.

La notion de « société active », employée par l'OCDE depuis le début des années 1990, comporte trois caractéristiques centrales, qui sont inter-reliées. Elle tend, tout d'abord, à redéfinir les frontières entre les sphères du travail et de l'inactivité. Ce faisant, la notion d'emploi salarié, jusqu'alors norme dominante, est concurrencée par la multiplication des formes d'emploi. Le phénomène du hors-travail que nous avons analysé en est un puissant révélateur. Enfin, les formes de la protection sociale, assises sur le contrat de travail et le salaire, s'en trouvent largement modifiées, laissant place à des montages institutionnels nouveaux qui ne permettent pas toujours une protection de l'ensemble des personnes en activité.

4.1.1 - La « mise en activité » de tous

Dans la société salariale, qui se construit tout au long des « Trente Glorieuses », la population est divisée en deux: population active d'une part et population inactive de l'autre. La population active, qui constitue le corps de la société salariale, comprend l'ensemble des personnes exerçant un travail rémunéré ainsi que les personnes sans-emploi à la recherche d'un emploi. Les personnes inactives incluent les enfants, les mères au foyer, les étudiants, les personnes handicapées, les personnes à la retraite et les personnes âgées. Les personnes inactives ne font pas partie de la société salariale en tant que tel, elles se situent dans une sphère parallèle et peu de ponts existent entre les deux. Néanmoins, l'inactivité est légitime et même nécessaire au fonctionnement de la société salariale. C'est dans la sphère domestique que se jouent l'éducation des enfants, la prise en charge des aînés et le soutien au travailleur.

En comparaison, dans la société active idéale, telle que décrite par l'OCDE notamment⁴⁷¹, l'ensemble des personnes devrait pouvoir exercer une activité, sachant que la principale forme de cette activité reste le travail rémunéré. Non seulement l'activité est valorisée pour tous, mais l'inactivité elle-même en vient à être délégitimée. Comme le souligne William Walters, la promotion de l'activité pour tous est sous-tendue par un axiome néo-libéral puissant, selon lequel le marché est la seule source de satisfaction des désirs humains et des besoins et la participation au travail rémunéré le meilleur moyen de réalisation personnelle, d'auto-développement et d'appartenance à la société⁴⁷². Peu à peu, les personnes jusque-là considérées inaptées au travail ou « présentant de sévères contraintes à l'emploi » ont la possibilité d'exercer une activité; les mères sont encouragées à reprendre le travail le plus tôt possible après la naissance de leurs enfants à travers la politique familiale; les étudiants se voient contraints d'exercer une activité rémunérée pour payer leurs études.

⁴⁷¹ Pensons notamment aux rapports de l'OCDE concernant le service public de l'emploi dans la plupart des pays membre.

Ce mouvement d'extension de l'activité se double d'une délégitimation de l'inactivité. Les personnes en situation de hors-travail, prestataires des programmes de protection sociale, sont alors tenues de « se mettre en activité » en échange de leurs prestations. Considérées inactives, leur mise en activité peut devenir obligatoire, on parle alors de *workfare*. L'idée de droit à la protection sociale est ainsi concurrencée par celle de contrepartie où des individus-actifs se mettent en mouvement, soutenus par les programmes gouvernementaux dans leur démarche. Dans cette perspective,

« L'activité mesurée n'est pas celle de l'occupation du temps; c'est celle de la participation effective ou potentielle, à l'économie nationale. Pour qu'une personne appartienne à la population active, l'activité doit être productive, au sens où elle contribue à la production de biens ou services marchands ou collectifs »⁴⁷³.

L'individu auquel s'adresse le discours de la société active est un être autonome qui est capable d'intégrer les attentes de la société en échange de son intégration à la sphère économique. Les valeurs d'indépendance, d'autonomie, de responsabilité, légitiment la mise en activité de tous et une intervention « active » de l'État. Par ricochet, l'intervention publique « passive » est perçue négativement, comme aliénante pour la personne. Ce sujet actif qui doit savoir « s'autogérer », éviter le risque de « dépendance » aux programmes sociaux en se maintenant en activité, est le plus souvent inscrit dans des démarches qui nient cette même autonomie, lui imposant des « parcours » qu'il n'a pas choisis et à l'élaboration desquels il n'a pas participé.

La mise en activité de tous ne signifie nullement un traitement identique pour l'ensemble des chômeurs ou des personnes « potentiellement actives ». De fortes distinctions entre les demandeurs d'emploi et les personnes en emploi subsistent, même si de plus en plus, les programmes s'adressent indistinctement à l'ensemble des actifs. Nous avons également noté qu'une segmentation forte existait entre demandeurs d'emploi, la nature du chômage déterminant le montant ou le type de prestation octroyé

⁴⁷² William Walters, « The Active Society: New Design for Social Policy », *Policy and Politics* 25, 3 (juillet 1997), 221-234.

et le critère de la proximité au marché du travail ou à la sphère de l'insertion déterminant largement le type de traitement proposé. De ce point de vue, la séparation ancienne entre les chômeurs et les inactifs persiste, mais prend une autre coloration. L'extension de la sphère de l'activité à un nombre croissant de personnes ne signifie pas l'extension parallèle du traitement réservé aux anciens chômeurs temporaires. À l'inverse, il semble que l'accès à la catégorie de demandeurs d'emploi bénéficiant d'une assurance-sociale devienne de plus en plus restreint. La plus grande sévérité des systèmes d'assurance-chômage, notée dans les deux sociétés, se traduit par un durcissement des conditions d'ouverture du droit et une réduction de la durée de la prestation. En France, elle a également entraîné la multiplication des contrôles de la « bonne foi » des personnes. Ceux qui sont exclus du bénéfice de l'assurance sont alors partagés entre différents programmes de soutien et plus ou moins mis « en activité forcée ». Il constitue le coeur du hors-travail en construction. Souvent considérés inactifs (et donc négativement), le travail (ou l'activité) devient pour eux une forme de rédemption, les détournant des problèmes de drogue, d'alcool, de violence ou de délinquance.

À l'intérieur de cet espace de hors-travail se distingue, suivant les pays, un plus ou moins grand nombre de populations cibles ou prioritaires, avec des constances, les jeunes et les mères de familles monoparentales constituant le summum des catégories. À chaque population-cible est attribuée un traitement spécifique qui allie contraintes et opportunités pour les personnes. Cependant, depuis quelques années, il semble que le « ciblage » excessif ne soit plus de mise, les réformes récentes des mesures actives au Québec et en France proposent, dans le discours, une égalité de traitement pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.

⁴⁷³Danièle Guillemot, « La population active: une catégorie statistique difficile à cerner », *Économie et Statistique* 10 (1996), repris dans *Problèmes économiques* 2, 517 (avril 1997), 10-18.

La conséquence principale de ce changement de frontières entre activité et inactivité, outre le remplacement progressif du couple salarié-chômeur par celui d'actif-inactif, est l'apparition (ou réapparition) d'une nouvelle conception des politiques sociales, où l'obligation de « faire pour avoir » remplace la protection sociale antérieurement liée au travail salarié. En pratique, la société active n'est, évidemment, pas aussi monolithique. De nombreux éléments contradictoires traversent les deux sociétés étudiées. En France, la mise en activité de tous rencontre de sérieuses limites. La politique familiale avec l'APE, la popularité encore grande des retraites anticipées ou progressives, l'allongement croissant de la scolarité des jeunes sont autant de mesures où subsiste l'idée de diminuer la taille de la force de travail. De plus, la représentation dominante de l'individu hors-travail ne correspond pas toujours à ce schéma d'autonomie, d'indépendance, de sujet actif dépeint plus haut. Dans le dispositif RMI, la responsabilité collective de la société (et non seulement individuelle) est reconnue et dans certains cas, l'insertion sociale est valorisée. Pour le Québec, qui semble mieux correspondre à l'idéal-type de société active, aucun consensus n'existe parmi les acteurs politiques et sociaux sur la nature de la « mise en activité » des personnes.

En bref, il semble qu'au sein de la société active, l'exercice d'une activité rémunérée doit procurer bien-être, réalisation de soi et protection au citoyen. La dimension économique de la citoyenneté est par conséquent première. Ce sont avant tout des acteurs économiques qui composent la société, les relations sociales ayant principalement lieu au sein du marché. La valorisation de l'activité et des échanges marchands s'accompagne d'une diversification des formes possibles de cette activité et de ces échanges.

4.1.2- Le changement dans la conception traditionnelle de l'emploi

La sphère de l'emploi connaît des transformations dans deux directions. D'une part, la notion d'activité fait émerger de nouvelles normes d'emploi, distinctes de

l'emploi à temps plein à durée indéterminée, et d'autre part, des situations nouvelles apparaissent entre travail rémunéré et activité domestique.

L'idée de pleine activité se différencie du plein-emploi dans la mesure où ce qui importe, c'est que le plus grand nombre possible de gens exerce un travail économiquement productif, indépendamment de la nature de ce travail. La norme d'emploi est alors modifiée dans sa durée légale (les contrats de travail à durée déterminée, les emplois à la pige ou sur appel deviennent fréquents) mais également dans sa durée hebdomadaire. Ainsi, le travail à temps partiel devient une forme « normale » de travail, comme nous l'avons vu en France. Cette multiplication des formes possibles de l'emploi salarié s'accompagne d'une croissance du travail autonome et de l'auto-entreprise.

En soi, ce constat pourrait ne pas être problématique. Il pose problème parce qu'à l'emploi salarié traditionnel était associée une protection sociale souvent très complète qui disparaît avec l'émergence d'autres types de contrats de travail ou de travail sans contrat. La multiplication des situations de travail –ou d'activité– sans protection sociale devient alors la question principale à résoudre pour les acteurs politiques. Nous avons vu que la manière d'y répondre variait grandement d'une société à l'autre.

La deuxième dimension du changement concerne l'apparition de situations qui ne sont pas tout à fait du travail rémunéré sans être du travail domestique. L'espace du hors-travail, dont le développement est directement lié à la volonté affirmée de la nécessaire « activation des personnes », est constitué par une pléthore de statuts sociaux (stagiaires, en formation, en insertion, en parcours, bénévoles) et de contrats de travail ad hoc (contrats aidés, contrats emploi-solidarité) qui ne garantissent parfois pas plus d'un « titre » à l'individu. Cette sphère, plus ou moins développée et plus ou moins pérenne suivant les sociétés, est à la fois un « laboratoire politique » pour les acteurs soucieux de répondre aux problèmes de la pauvreté et du manque d'emploi et le lieu de la « normalisation » et de l'institutionnalisation de situations offrant une citoyenneté

sociale « de seconde zone ». La façon dont le hors-travail est légitimé dans l'univers de discours politique détermine pour une grande part la direction dominante du changement.

Au Québec, parce que le travail rémunéré –économiquement productif- reste la norme, l'espace du hors-travail ne peut être qu'un lieu de « réparation » des carences individuelles et il est peu porteur de changement social⁴⁷⁴. En France, une tentative existe –au moins dans les discours- pour faire du hors-travail une alternative souhaitable et légitime. Ainsi, dans la perspective de la création d'un « contrat de travail », l'activité effectuée hors travail (et notamment la formation) deviendrait constitutive de l'activité productive⁴⁷⁵. Dans les deux cas, cependant, les pratiques institutionnelles continuent d'établir de fortes hiérarchies entre les activités, suivant leur plus ou moins grand lien au travail marchand.

La société active est construite sur un paradoxe central: elle met au coeur de sa justification la nécessaire (économiquement) et salutaire (moralement) activité du plus grand nombre, alors même que l'emploi salarié traditionnel (qui reste la forme de l'emploi la plus convoitée et la plus valorisée) est de moins en moins disponible. Le dépassement de ce dilemme prend concrètement deux formes dans nos études de cas. Au Québec, la sphère du hors-travail n'est pas valorisée en tant que telle, elle sert de « tremplin » (devenu nécessaire) aux individus qui ont la responsabilité de leur sort; alors qu'en France il est reconnu que l'accès à l'emploi n'est plus possible pour tous et les acteurs tentent de trouver « des formes alternatives d'emploi » et d'activité, relativement protégées. Évidemment, cette image simplifie outrageusement la réalité, la deuxième partie de ce chapitre tentant de rendre justice à la complexité du réel.

⁴⁷⁴ Même si le « secteur de l'économie sociale » tend à prendre de plus en plus de place.

⁴⁷⁵ Pierre Vanlerenberghe, « Vers le contrat d'activité », *Projet* 246 (été 1996), 1-11; Alain Supiot, « L'avenir d'un vieux couple : travail et sécurité sociale », *Droit social* 9-10 (septembre-octobre 1995) 3-8; Thierry Priestley, « A propos du contrat d'activité proposé par le rapport Boissonat », *Droit social* 12 (décembre 1995), 13-19.

Cependant, dans l'une et l'autre société, l'intervention de l'État envers les personnes en situation de hors-travail suit une ligne directrice qui différencie la politique contemporaine d'emploi de celle d'il y a vingt ans.

4.1.3 -Redéfinition du sens de l'action publique

Dans la société active, le rôle de l'État évolue de même que celui du système de protection sociale. Sans entrer dans le détail de cet aspect, sur lequel une littérature abondante existe, nous en mentionnons les points principaux, que l'on peut extraire de notre analyse de cas et qui font également consensus parmi les recherches.

Contrairement aux auteurs qui mettent de l'avant le retrait de l'État-providence, il semble que l'État de la société active devienne de plus en plus, un « État animateur », selon les termes de Jacques Donzelot⁴⁷⁶, ou un *Enabling State*, selon le terme de Neil Gilbert. L'État animateur se caractérise par:

« L'établissement de la lutte contre la désocialisation, la précarité, l'exclusion comme priorité, mais, il n'est plus le tuteur de la société, mais le mobilisateur de ses ressources. De source de pouvoir, il devient point d'appui de celui-ci, principe de coordination politique d'une production de la société contre l'effritement qui la menace »⁴⁷⁷.

L'ensemble des acteurs deviennent alors des partenaires de l'État, qui contribuent, ensemble, à la reconstruction du social. L'animateur des dynamiques locales est aussi un État « aidant »⁴⁷⁸, qui accompagne et soutient les citoyens pour favoriser l'exercice de leur responsabilité individuelle. En aucun cas l'État de la société active ne disparaît, ni comme garant du lien social, ni comme dernier recours de la protection des individus. Dans cette perspective, la protection sociale offerte aura tendance à se réduire à un minimum, à un filet de protection sociale qui prévient la misère et le dénuement total des personnes. Il ne s'agit plus, ici, d'organiser les politiques sociales en fonction d'une

⁴⁷⁶ Jacques Donzelot, «Les transformations de l'intervention sociale face à l'exclusion », dans Serge Paugam, dir., *L'exclusion : l'état des savoirs* (Paris : La Découverte, 1996), 92-100.

⁴⁷⁷Ibid., 99.

optique keynésienne dans laquelle les prestations jouent un rôle de soutien de la demande⁴⁷⁹, mais de favoriser le plus possible le déploiement libre des « forces du marché ». La protection sociale est alors reformulée dans des termes qui la subordonnent clairement aux objectifs économiques des sociétés.

En pratique, l'intervention publique s'élargit et s'individualise. Dans la mesure où le hors-travail, sous l'action conjuguée des politiques, des acteurs économiques et des acteurs sociaux, devient de plus en plus multiforme et dépasse la simple question de l'emploi⁴⁸⁰, l'État est amené à légiférer et intervenir dans des zones jusque-là du domaine exclusif de la société civile ou, tout simplement ignorées de lui. Cet élargissement de l'intervention est perceptible à au moins deux niveaux. Dans un premier temps, la croissance des « politiques actives » ou encore l'activation des mesures passives de soutien du revenu a entraîné une transversalité grandissante de l'intervention publique. L'action sociale, auparavant construite sur un modèle plus catégoriel, tente de considérer les « problèmes sociaux » dans leur globalité afin d'agir sur plusieurs fronts simultanément (éducation, logement, milieu familial, santé), ce qui implique une coordination de plus en plus forte des différents secteurs d'intervention. De nouveaux métiers du social apparaissent, ce sont les animateurs locaux d'insertion en France où les métiers liés à l'économie sociale au Québec. Cette globalisation de l'action publique se double d'une territorialisation des politiques ou les actions locales, régionales et nationales s'enchevêtrent. Les politiques de décentralisation en France et de régionalisation au Québec font partie de ce mouvement qui permet à l'État de s'entourer de « partenaires » et de se décharger de certaines responsabilités⁴⁸¹. Même si cette

⁴⁷⁸Neil Gilbert, *Welfare Justice : Restoring Social Equity* (New Haven : Yale University Press, 1995).

⁴⁷⁹ Robert Henry Cox, « The Consequences of Welfare Reform : How Conceptions of Social Rights are Changing », *Journal of Social Policy* 27, 1 (1998), 1-16.

⁴⁸⁰ Question qui d'ailleurs peut ne pas être posée. Dans le cas de la réforme de l'assurance-chômage au Canada ce n'est pas la disponibilité des emplois qui était au centre des débats mais bien « l'inadaptation de la main-d'oeuvre canadienne » aux nouvelles exigences du marché.

⁴⁸¹Bruno Jobert en France, Jean-Louis Klein et Benoît Lévesque au Québec ont travaillé sur ce phénomène de territorialisation de l'action publique. À un niveau plus général, Bob Jessop propose une définition du *Schumpeterian Welfare State* qui tient compte de la relation nouvelle des États providence aux territoires.

dimension n'a pas été traitée dans notre propos, elle constitue un élément central affectant l'intervention publique⁴⁸².

En même temps, le traitement politique du hors-travail, bien qu'il s'appuie sur une protection financière diminuée, s'accompagne d'une individualisation croissante de son action. Celle-ci peut être vue comme le stade ultime du « ciblage de population », mais aussi comme son renoncement.

Le traitement en face-à-face qui est privilégié entraîne une forte normalisation des comportements. Ainsi, la notion d'employabilité, qui sert d'outil de classement pour les agents de l'État, suppose que les personnes en situation de hors-travail doivent non seulement faire la preuve de leur recherche d'emploi, et de leur dénuement matériel, mais aussi qu'ils font tout ce qui est possible pour améliorer leur employabilité. Mitchell Dean compare d'ailleurs les agents de la sécurité du revenu en Australie à des pasteurs qui établissent les besoins du prestataire, les aident à préparer un plan de retour au travail, les dirigent vers des activités qui maintiennent ou améliorent leur employabilité, dans un univers de pratiques ascétiques⁴⁸³. Comme le souligne Isabelle Astier, cette individualisation de l'action publique est là pour le meilleur et pour le pire. Dans le cas du RMI, par exemple, elle peut aller de pair avec une compréhension grandissante de la situation des personnes et offrir de réelles portes de sortie, mais aussi, entraîner une forte stigmatisation, c'est notamment le cas des hommes jeunes et seuls.

Le sens de l'action publique change et ne s'apparente pas à un simple retrait de l'État ou un simple transfert des responsabilités étatiques vers la société civile ou l'individu. Les discours politiques qui accompagnent les mesures récentes mettent de l'avant les nouvelles opportunités qui s'offrent aux acteurs en leur conférant un statut

Bob Jessop, « Post-Fordism and the State », dans Bent Greve, dir., *Comparative Welfare System. The Scandinavian Model in a Period of Change* (London : Macmillan Press, 1996). 165-184.

⁴⁸² Voir, pour la France, Jacques Donzelot, « Les transformations de l'intervention sociale face à l'exclusion », 92-100.

⁴⁸³ Mitchell Dean, « Governing the Unemployed Self in an Active Society », *Economy and Society* 24, 4 (novembre 1995), 559-583.

de partenaire de l'État. Nous verrons dans la partie suivante en quoi la plus ou moins grande porosité des univers de discours peut influencer le sens de ces changements.

La caractérisation possible d'une société active, autant en France qu'au Québec, ne signifie nullement que les sociétés convergent vers un modèle unique de développement. De plus, l'existence d'un cadre de référence global ne signifie pas que le débat idéologique au sein de chaque ensemble social est inexistant ou achevé. Des variantes de la société active existent dans chaque cas considéré, définissant un univers discursif distinct d'une société à l'autre.

4.2- Les variantes de la société active

Pour appréhender les variantes de la société active au Québec et en France, on peut comparer les répertoires de représentations sociales distincts dans chaque cas. Le spectre « des possibles », défini dans chaque univers de discours, se différencie à deux niveaux. D'une part, certains débats présents dans une société sont des impensés de l'autre univers discursif, soit qu'ils soient « évités » (le cas de l'immigration en France), ou non remis en cause (les effets de la mondialisation au Québec, par exemple). À ce premier niveau, plus culturel, s'ajoute un second niveau de différenciation, plus politique, qui provient de la confrontation spécifique des acteurs politiques dans chaque société. Ainsi, le rôle des partis d'opposition (notamment celui du Parti communiste en France, comparativement au Parti libéral du Québec) et celui des acteurs sociaux dans leurs relations au pouvoir en place, sont des éléments qui distinguent les deux cas étudiés. À un niveau plus général, nous pourrions également évoquer les compromis institutionnalisés en place, différents dans chaque cas, qui limitent les solutions politiques retenues⁴⁸⁴. Le contenu de chacun des discours dominants composant les

⁴⁸⁴ Comme le montre les nombreuses études mettant de l'avant le phénomène de la *path dependency* dans l'adoption des réformes. Voir, entre autre l'ouvrage de Paul Pierson, *Dismantling the Welfare State? Reagan, Thatcher and the Politics of Retrenchment*. (Cambridge: Cambridge University Press), 1994 pour une

univers politiques discursifs sont comparés dans cette deuxième partie alors que les interactions des différents acteurs sont analysées dans la troisième partie de ce chapitre.

Pour distinguer les variantes de la société active dans les montages institutionnels et dans les discours dominants, nous utilisons le critère de « citoyenneté à part entière ». L'articulation différente des trois dimensions de la citoyenneté (citoyenneté économique, sociale et politique) permet de caractériser une société active semi-libérale et une société d'insertion.

4.2.1- L'univers des discours politiques au Québec: une société active semi-libérale

L'image globale qui se dégage de l'analyse du traitement politique du hors-travail au Québec est fortement teintée de dimensions libérales, mais nuancée par des éléments plus progressistes. Ainsi, les réformes du système d'assurance-chômage et d'assistance sociale s'adressent prioritairement à la citoyenneté économique des personnes tout en leur garantissant une citoyenneté sociale minimum.

Le discours fédéral présente un quasi-archétype de la société active, précédemment décrite. Le Canada « idéal » est composé d'individus autonomes, compétents, responsables et autosuffisants qui sont engagés dans une démarche d'acquisition continue de savoir. Ces individus possèdent le potentiel et la volonté de s'adapter au changement. Cette société, relativement atomisée, présuppose un effort individuel permanent, une lutte « pour se tailler une place » au sein de la sphère économique, qui fonctionne, elle, de manière automatique. La société de l'avenir est, par conséquent, exigeante pour les individus qui la composent mais elle peut également se révéler un gage de liberté individuelle et d'opportunités nouvelles, à un niveau encore jamais atteint dans les sociétés modernes. Comme le souligne John Myles, la politique active du

présentation globale de cette approche. Dans le cas français, Serge Paugam, dir., *L'Europe face à la pauvreté. Les expériences nationales de revenu minimum* (Paris: La Documentation française, 1999). Au Canada, on peut se référer à l'ouvrage de Keith Banting, George Hoberg et Richard Simeon. dir., *Degrees of Freedom : Canada and United-States in a Changing World* (Montréal : McGill-Queen's University Press, 1997).

Canada consiste non pas à promouvoir l'égalité pour tous à un moment donné mais à rechercher la maximisation des opportunités pour avoir une forme d'égalité sur le cycle de vie⁴⁸⁵. Tous les acteurs sociaux sont alors tournés vers l'objectif du travail rémunéré, même si tous ne pourront l'atteindre. Dans l'attente d'y parvenir, chacun se doit de *faire* quelque chose. Si l'État se porte garant du maintien d'un filet de protection sociale, ce sont les individus qui veillent à leur protection, par le biais privilégié de l'emploi. Le prestataire devient alors un véritable partenaire économique, au même titre que les entreprises et les communautés locales⁴⁸⁶. En pratique cependant, l'État fédéral ne s'est pas donné les moyens (financiers) d'atteindre ces objectifs.

Le discours dominant du Québec diffère du discours fédéral sur deux dimensions. Le premier élément de différenciation concerne l'équilibre entre droit à une prestation et responsabilité individuelle. Au fédéral, c'est le manque de compétence individuelle qui explique, en dernier ressort, la situation de chômage alors qu'au Québec, c'est la conjoncture économique qui est en cause. La personne n'est donc pas responsable de sa situation de hors-travail. En revanche, les deux discours se rejoignent quant aux types de solutions à mettre en œuvre: le traitement politique passe par l'individualisation des programmes, l'autonomisation des personnes et la mise en mouvement du prestataire. Dans les deux cas, la personne est responsable de sa sortie du hors-travail.

D'autre part, les deux discours divergent dans la façon d'envisager le problème à résoudre. Dans le cas de l'assurance-emploi, il n'y a pas eu de reformulation de la question sociale. Le chômage (comme perte temporaire d'emploi) reste le problème et la qualification de la main-d'œuvre la solution privilégiée. En revanche, au Québec, la question du chômage est incluse dans un ensemble plus vaste qui concerne l'intégration des prestataires. Si dans le discours fédéral, les chômeurs sont des acteurs

⁴⁸⁵ John Myles, « When Markets Fail : Social Welfare in Canada and the United States », dans Esping-Andersen, dir., *Welfare States in Transition. National Adaptations in Global Economies* (London : Sage, 1996), 80-102.

⁴⁸⁶C'est à ce titre que l'on peut parler de « société actuarielle », voir Jacques Beauchemin, Gilles Bourque et Jules Duschatel, « Du providentialisme au néolibéralisme: de Marsh à Axworthy. Un nouveau discours de légitimation de la régulation sociale », *Cahiers de recherche sociologique* 24 (1995), 15-47.

potentiellement productifs qu'il s'agit de mettre en mouvement selon une logique de recherche de performance, au provincial les prestataires sont inscrits dans des « parcours » qui reconnaissent leur appartenance à une collectivité⁴⁸⁷. Même si le discours dominant apparaît confus quant à l'articulation entre logique de pauvreté et de chômage, les thématiques d'exclusion et d'intégration constituent une tentative de définir un État garant d'un certain niveau de développement social qui agit de concert avec « ses partenaires », autant économiques que sociaux (voir le Conseil des partenaires du marché du travail, par exemple). Il y a une tension constante dans le discours du gouvernement québécois entre la conceptualisation du problème social à résoudre comme relevant du chômage et de la sphère économique et la volonté d'élargir la question sociale aux rapports sociaux existants en dehors de la sphère strictement marchande, que l'on pense à la politique familiale du gouvernement ou à l'ouverture réelle des dispositifs aux acteurs de l'économie sociale.

On pourrait penser que la thématique de l'économie sociale, formellement reconnue dans l'univers des discours politiques depuis le Sommet socio-économique de 1996, rapproche le cas québécois du « monde de l'insertion » français. Il n'en est rien et ce, pour au moins trois raisons. Tout d'abord, le Sommet a signifié la reconnaissance de l'économie sociale comme secteur à part entière de l'économie (« subventionnable » à ce titre) et ceci en dehors du cadre de la réforme du système d'assistance-sociale. Nous avons d'ailleurs vu que dans la proposition gouvernementale, l'économie sociale n'était pas « particulièrement présente », c'est-à-dire qu'elle l'était au même titre que l'économie marchande. En France en revanche, « l'insertion par l'économique », qui se fait par des organismes de l'économie sociale, est spécifiquement « réservée » aux « personnes en difficulté », qu'ils soient allocataires du RMI ou, plus récemment, des minima sociaux⁴⁸⁸. Elle peut, de plus, être envisagée comme « une fin en soi », pour

⁴⁸⁷ Il est par ailleurs évident, comme nous l'avons vu, que les deux programmes sont de nature très dissemblable.

⁴⁸⁸ Et ceci indépendamment du fait que le mouvement de l'économie sociale en France s'est historiquement développé sans référence au chômage ou à l'exclusion. Aujourd'hui, les défenseurs de ce mouvement

certaines prestataires, ce qui n'est pas encore le cas au Québec. D'autre part, la reconnaissance et potentiellement la promotion de l'économie sociale au Québec ne signifie en rien que l'insertion sociale est reconnue ou valorisée, à la grande différence de la France. La mise en activité des personnes par le biais de l'économie sociale reste une insertion de type professionnel qui doit conduire, à terme, à une intégration durable à l'emploi. Enfin, la reconnaissance de l'économie sociale au Québec ne s'est pas accompagnée d'une dynamique politique parallèle permettant la valorisation et la protection de ce secteur, qui reste bien souvent synonyme d'emplois précaires et mal payés⁴⁸⁹. Pour l'instant, l'économie sociale constitue surtout une « nouvelle rhétorique » (les acteurs politiques étant d'accord sur le label mais non sur le contenu) et un terrain d'action « en chantier » dont les liens avec le hors-travail restent à préciser.

Ces deux ordres de discours (fédéral et provincial) accompagnent des dispositifs institutionnels qui proposent une mise en activité des prestataires de type libéral-gestionnaire⁴⁹⁰. D'après la typologie faite par Jean-Louis Dayan⁴⁹¹, l'activation des dépenses de type libérale consiste à mettre fin aux effets pervers supposés de l'indemnisation sur les comportements des chômeurs. Pour l'analyse économique néo-classique, un système d'assurance-chômage trop généreux perturbe le mécanisme de la concurrence (les allocations conduisant les chercheurs d'emploi à se montrer plus exigeants quant au salaire attendu), accroît les rigidités dans l'économie et réduit la demande de travail (les cotisations augmentant le coût global du travail). Dans cette perspective, les politiques actives d'emploi doivent alléger le coût du travail (par

tentent d'ailleurs de le « détacher » du monde de l'insertion. Voir Bernard Eme et Jean-Louis Laville, dir., *Cohésion sociale et emploi* (Paris: Desclée de Brouwer, 1994).

⁴⁸⁹ Voir le point fait par Peter Graefe, « Repenser l'économie sociale face à l'État », *Lien social et politiques - RIAC* 41 (printemps 1999), 129-142.

⁴⁹⁰ Nous reprenons ici la catégorisation effectuée par Jean-Louis Dayan à propos des mesures actives d'emploi. Il distingue l'activation libérale, gestionnaire, instrumentale et refondatrice. Jean-Louis Dayan, « L'avenir de l'assurance-chômage : à nouveaux risques, nouveau régime ? », *Droit social* 7-8 (juillet-août 1996), 670-679.

⁴⁹¹ Ibid.

exemple par une réduction des cotisations) et permettre de rendre les chômeurs moins exigeants quant au salaire de l'emploi recherché. Dans le cas canadien, des conditions plus restrictives d'ouverture des droits et une durée moins longue d'indemnisation ont servi cet objectif. À cela s'est ajoutée la ferme volonté de réduire l'effet de dépendance aux prestations d'assurance-chômage et le souci de rendre plus efficace l'aide financière de l'État.

L'argument de la dépendance est instruit par la théorie économique de l'hystérésis selon laquelle les effets d'un haut taux de chômage sur le marché du travail perdurent même si les causes de celui-ci s'inversent. L'effet le plus important est qu'il enferme les personnes dans le chômage de longue durée. Cette trappe-au-chômage s'explique par plusieurs facteurs dont la perte de savoir-faire et la démotivation des personnes qui augmentent avec la durée du chômage. L'intervention publique consiste alors à proposer des incitations au travail et à limiter les effets désincitatifs des programmes. Avec l'assurance-emploi, le gouvernement libéral propose de réduire les possibilités de dépendance en diminuant la durée de la prestation et en sanctionnant les chômeurs récurrents par la règle de l'intensité. Pour cette dernière mesure cependant, le problème spécifique du travail saisonnier, très présent dans l'Est du Canada, a fortement joué⁴⁹².

L'activation de type gestionnaire consiste, quant à elle, à permettre une gestion plus efficace des fonds publics. Compte-tenu des contraintes budgétaires des gouvernements au moment de l'adoption des réformes, c'est non seulement la volonté de redéployer les finances publiques dans une perspective plus efficace mais également celle de réduire les dépenses qui ont prévalu. La simple garantie de revenu dans l'attente d'un emploi ne suffit plus à légitimer l'existence du système d'assurance, les fonds consacrés doivent aussi réduire le risque collectif du chômage par la formation ou la reconversion des demandeurs d'emploi. Le discours fédéral a ainsi fait de la

⁴⁹²La volonté de limiter les recours à l'assurance-chômage entre deux emplois saisonniers a clairement été exprimée par le gouvernement fédéral.

formation de la main-d'œuvre son leitmotiv principal, induisant la conception de programmes de type « compensation de handicaps » vis-à-vis du marché du travail.

Au Québec, le souci gestionnaire est dominant au moment de la « Loi sur le soutien du revenu favorisant l'emploi et la solidarité sociale ». Une des clefs de la réforme consiste d'ailleurs à offrir des possibilités de « parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi » aux prestataires. Le renforcement du lien entre prestation et nécessité d'exercer une activité se situe donc plus du côté gestionnaire que du côté libéral, bien que la volonté de ne pas entraver le libre fonctionnement du marché ait joué en faveur du maintien de la prestation de base à un niveau très en dessous du seuil de pauvreté. De plus, rappelons que si l'argument de la dépendance n'était pas présent au Québec dans le discours dominant, l'accent porté sur la responsabilité individuelle des prestataires dans la sortie du programme d'assistance sociale reste central.

Au fédéral, comme au provincial, les dispositifs institutionnels s'adressent avant tout à des acteurs économiques. Cependant, si l'on considère l'indicateur de la citoyenneté économique, qui définit le rapport des prestataires au marché du travail, on ne peut considérer que celui-ci soit respecté.

En effet, la volonté de promouvoir un accès aux mesures actives au plus grand nombre possible de prestataires, sans discrimination, est présente, mais la pratique politique s'en distingue. Le discours du Parti québécois est particulièrement révélateur à ce propos. Au moment des discussions en Commission, la ministre responsable du dossier, Louise Harel, rappelle à plusieurs reprises que les prestataires sont des demandeurs d'emploi, indépendamment de leur appartenance institutionnelle à un programme ou à un autre. Nous avons vu qu'en pratique les choses se présentaient sous un angle différent. Non seulement la gestion des politiques actives reste séparée (fédéral-provincial), même si les services sont offerts sous un même toit (les CLE), mais certains programmes sont strictement réservés à des publics-cibles (l'insertion sociale,

par exemple). Si c'est bien à la citoyenneté économique des personnes que les réformes s'adressent en priorité, elles n'offrent pas une égalité de traitement. Certaines catégories de personnes subissent une discrimination « punitive » ; c'est le cas des chômeurs récurrents par rapport aux autres demandeurs d'emploi et celui des jeunes par rapport aux autres prestataires du programme d'assistance-chômage.

La dimension de la citoyenneté sociale qui détermine l'accès au système de protection sociale n'est pas pour autant absente de l'univers discursif. Au sein de l'assistance-emploi, des mesures de soutien des plus bas revenus familiaux sont introduites et le principe de la comptabilisation des heures de travail (plutôt que des semaines) vise à élargir l'accès à la protection du système d'assurance-chômage à des travailleurs atypiques (même si, en pratique, le taux de couverture du programme a diminué depuis la réforme). De même, la loi sur « le soutien du revenu, favorisant l'emploi et la solidarité sociale » est partagée entre le souci de préserver la citoyenneté économique des personnes et la nécessité de considérer leur citoyenneté sociale. Au total cependant, le niveau de la prestation de soutien du revenu n'est pas garanti (il n'y a pas, en théorie, de limite à ce qu'il atteigne zéro suite à des coupures successives), aucun effort particulier n'a été accordé pour l'aide au logement ou la protection de la santé, et même le soutien aux familles sert des objectifs de retour au travail⁴⁹³. Si la citoyenneté sociale est présente dans le discours dominant au Québec, elle reste largement subordonnée à la dimension économique de la réforme.

La société active semi-libérale n'apparaît pas si éloignée de la société salariale canadienne d'après-guerre. La forme légitime du travail reste celle d'une activité marchande et l'accès au système de protection sociale dépend encore largement de l'obtention d'un emploi. Deux changements apparaissent néanmoins majeurs : l'effritement des garanties de protection sociale pour les personnes en situation de hors-

⁴⁹³Que l'on considère le programme APPORT ou la priorité accordée aux chefs de familles monoparentales dans le programme des garderies à 5\$ pour encourager leur retour au travail.

travail et l'illégitimité croissante qui y est associé. Plus qu'une transformation, c'est une radicalisation de l'État semi-libéral canadien qui prévaut. En France, la situation apparaît relativement distincte. Bien que l'on reste dans le cadre global de la société active, l'univers des discours politiques propose un traitement politique du hors-travail plus segmenté, mais aussi plus proche d'une conception de la citoyenneté à part entière.

4.2.2- La société active à la française: une société d'insertion

Le discours politique dominant en France se caractérise par une articulation spécifique des éléments de la citoyenneté à part entière. Citoyenneté sociale et citoyenneté économique sont en concurrence perpétuelle et non hiérarchiquement organisées alors que la dimension de la citoyenneté politique fait progressivement son apparition.

La société d'insertion correspond à une triple tentative: une tentative de reconnaissance d'un droit à l'insertion; une tentative de légitimer de nouvelles formes d'emploi par la reconnaissance officielle des limites du plein-emploi et une tentative de redéfinir le rôle de l'État comme garant de la cohésion sociale.

D'emblée, le traitement politique du hors-travail en France consiste non seulement à lutter contre le chômage de masse mais aussi à répondre à la problématique de l'exclusion sociale. L'objectif explicite des politiques consiste alors tout autant à garantir la cohésion sociale qu'à permettre un meilleur fonctionnement du marché du travail. L'adoption du RMI en 1988 se situe directement dans cette perspective. L'affirmation d'un double droit (droit à un revenu minimum et droit à l'insertion), quasi-universel, devait contribuer à « recréer des liens sociaux » dans une société de plus en plus fragmentée⁴⁹⁴.

⁴⁹⁴ Rappelons, à ce propos, que dans le cas français, l'instauration du RMI (et son prolongement) s'est faite dans une optique de « progrès social » alors que dans le cas du Québec, la réforme des programmes de sécurité du revenu intervenait dans un climat « d'austérité budgétaire » et de la peur d'un « recul social ».

Bien qu'extrêmement controversé, le droit à l'insertion, qui passe par la réalisation d'un contrat d'insertion, a facilité l'émergence d'un espace de l'insertion, partagé entre le secteur de l'insertion professionnelle -qui correspond grosso modo à une activation des prestataires au sein d'activités productives (incluant la formation professionnelle)-, et le secteur de l'insertion sociale, qui lui est distinct de ce que l'on a pu retrouver au Québec⁴⁹⁵. L'insertion sociale est à la fois une tentative ambitieuse de réformer le travail lui-même, en reconnaissant le secteur de l'économie sociale et les activités socialement utiles au même titre que les activités marchandes, et la reconnaissance officielle de l'impossibilité d'intégrer économiquement l'ensemble des non-travailleurs au sein de la sphère marchande. L'activation qui en découle englobe par conséquent un éventail très large d'activités qui vont de l'autonomisation des personnes par l'obtention du permis de conduire ou l'apprentissage de la gestion d'un budget, à la garde des enfants, en passant par l'implication dans une association de quartier. À la différence du Québec, le secteur de l'économie sociale n'a pas le monopole de l'insertion sociale.

La construction de cette « société d'insertion »⁴⁹⁶ remplace la logique précédente de compensation des besoins sans permettre un partage réel de l'emploi et du statut de travailleur. La proposition de la société d'insertion est ainsi largement contrebalancée par l'existence d'un secteur de travailleurs-salariés fortement protégés qui bloque toute tentative sérieuse de réforme globale du système de protection sociale visant à inclure les personnes en situation de hors-travail. Le RMI n'a pas réussi à servir de levier d'adaptation aux changements et les « petits boulots » du secteur de l'insertion restent largement marginalisés. Cependant, depuis le milieu des années 1990, les « échecs » du dispositif RMI du point de vue de l'insertion des prestataires ont favorisé la prise en compte de propositions qui visent à réformer le travail salarié et la protection sociale qui y est associée. Ainsi, la politique d'aménagement et de réduction du temps de travail

⁴⁹⁵Simon Wuhl, « Politiques de l'emploi et politiques d'insertion: quelles perspectives », in Serge Paugam, (ed.), *L'exclusion: l'état des savoirs*, 120-145.

⁴⁹⁶Pour utiliser la terminologie de Mireille Elbaum, « Justice sociale, inégalités et exclusion », *Revue de l'OFCE* 53 (avril 1995), 247-260.

devrait permettre un partage plus grand du travail marchand bénéficiant d'une bonne protection et l'institutionnalisation croissante d'emplois d'utilité sociale à moyen terme devrait faciliter la promotion des statuts sociaux qu'ils confèrent.

Au sein des dispositifs institutionnels existants, de fortes différenciations entre demandeurs d'emploi subsistent, rappelant la situation québécoise. Les prestataires de l'allocation unique dégressive constituent le groupe le plus privilégié, alors que les prestataires de l'ASS, du RMI ou de l'API jouissent d'une reconnaissance sociale limitée. Si les demandeurs d'emploi récents subissent un contrôle accru de la part des institutions auxquelles ils sont rattachés, les autres sont inscrits dans un réseau complexe de mesures, qui vont des subventions à l'embauche aux mesures d'insertion sociale. À la différence du Québec, la personne en situation de hors-travail n'est pas la seule cible des politiques actives, de nombreuses mesures visent directement à modifier la demande de travail.

L'activation proposée est plutôt de type refondatrice, bien qu'on puisse retrouver des mesures actives de type libéral ou gestionnaire. Selon la classification proposée par Jean-Louis Dayan, dans l'activation refondatrice, l'emploi salarié cesse de reposer uniquement sur l'accord purement privé de deux parties qui passent contrat. Un tiers (la collectivité) intervient, non plus seulement pour assurer le salarié contre le risque de rupture du contrat mais pour maintenir ou constituer la relation d'emploi elle-même. Les dépenses peuvent alors servir à financer les transitions sur le marché du travail en garantissant la continuité salariale sur la durée du parcours (formation, reclassement, congés parentaux), ou à créer de nouvelles activités, pour l'essentiel de service, capables de répondre à des besoins non satisfaits mais insolubles aux conditions actuelles de la répartition des revenus. En France, l'action publique s'est orientée autant vers le soutien à l'embauche dans le secteur marchand que vers le développement d'un secteur parallèle, le secteur de l'insertion.

Partant du constat que la société salariale d'après-guerre n'a plus les moyens de garantir le plein-emploi, les acteurs politiques ont tenté de « bricoler » de nouveaux arrangements institutionnels, capables d'offrir un revenu décent et une protection sociale suffisante aux personnes en situation de hors-travail. On touche, ici, la distinction principale opposant la France et le Québec ; la demande de protection des personnes hors-travail est légitime et reconnue fondée parce que les limites de la société salariale font l'objet d'un consensus au sein des acteurs. Par leur action, les pouvoirs publics ont accentué le développement du hors-travail en l'institutionnalisant, l'encadrant légalement et en lui conférant des statuts sociaux différenciés.

Si dans le cas du système d'assurance-chômage, les personnes sont considérées prioritairement du point de vue de leur citoyenneté économique et de la nécessité d'exercer un travail marchand, dans le cas du dispositif RMI, la prise en compte de la citoyenneté sociale des prestataires est réelle. Non seulement l'insertion sociale est reconnue équivalente dans les textes à l'insertion professionnelle, mais la loi de renouvellement du dispositif de 1992 et la loi de 1997 sur le renforcement de la cohésion sociale font des dimensions de la « citoyenneté sociale » (la santé, le logement, la situation familiale) des facteurs majeurs d'exclusion qu'il s'agit de combattre. Néanmoins, en pratique, il semble que la forme marchande de l'insertion des personnes reste nettement plus légitime.

Enfin, cette société d'insertion tente de considérer, depuis peu, la citoyenneté politique des prestataires en favorisant la prise de parole des plus défavorisés et en facilitant l'exercice de leurs droits civiques⁴⁹⁷. Très segmenté et hiérarchisé, l'espace du hors-travail, sous l'impulsion de cette nouvelle orientation des débats, pourrait à terme s'aplanir.

⁴⁹⁷ Comme le montre certaines dispositions de la loi de juillet 1998 sur la prévention et la lutte contre les exclusions, voir le chapitre III.

Une comparaison terme à terme de la société active semi-libérale et de la société d'insertion permet de tracer les frontières de la construction politique du hors-travail dans chacune des sociétés considérées.

4.2.3 -Les formes dominantes de la société active en comparaison

La comparaison institutionnelle des dispositifs peut nous renseigner sur la générosité des systèmes mis en place et sur le statut conféré au hors-travail dans chacune des sociétés. Cependant, le sens global des traitements politiques proposés lui échappe. C'est la comparaison des univers discursifs qui nous permet de mettre à jour la façon dont les États favorisent –ou non- la représentation des intérêts des populations en situation de hors-travail et ainsi, de qualifier le sens de l'action publique.

Une comparaison détaillée des dispositifs institutionnels montre que ceux-ci diffèrent en termes de générosité des prestations, de la couverture sociale générale proposée et de la forme de la contrepartie imposée.

Selon le Tableau IV.I qui suit, le système d'assurance-chômage canadien apparaît moins généreux et moins accessible que son homologue français. Le taux de couverture, rapporté à l'ensemble des demandeurs d'emploi, a ainsi fortement diminué au Canada depuis la mise en œuvre de la réforme; il est de 30 à 40%⁴⁹⁸ en 1997, contre 60% en France à la même époque. Le taux de remplacement du revenu est, lui, nettement moins élevé au Canada pour les hauts revenus mais similaire pour les bas revenus. C'est surtout dans la durée des prestations que les deux pays diffèrent : les chômeurs de longue durée (à condition d'avoir un passé d'emploi suffisant) en France pouvant bénéficier de l'allocation spécifique de solidarité, dont le montant est supérieur au RMI, alors qu'au Québec, un chômeur de plus de 11 mois (ou moins, suivant la région considérée) devient prestataire du système d'assistance-sociale. Les conditions

⁴⁹⁸ Ce chiffre varie suivant les sources consultées. Voir, Canada. The Canada Employment Insurance Commission, 1997 Employment Insurance Monitoring and Assessment Report (Ottawa : Ministère des Approvisionnement et services, 29 décembre 1997), introduction.

d'ouverture des droits sont un peu plus exigeantes en France, un minimum de 4 mois (16 semaines) de travail étant requis dans les 8 derniers mois contre 20 semaines (à 35 heures) dans la dernière année au Québec. Enfin, la situation des chômeurs récurrents et des primo-demandeurs d'emploi est plus difficile au Québec, ces derniers subissant des pénalités spécifiques. Dans les textes, la contrepartie exigée en échange de la prestation est la même dans les deux sociétés. Cependant, la fonction de contrôle semble plus développée en France avec le mécanisme du questionnement postal systématique, tous les 4 mois. Au total, le régime d'assurance-emploi canadien répond à des situations de chômage de courte durée et il est plus pénalisant pour certaines catégories de demandeurs d'emploi.

En ce qui concerne les systèmes d'assistance-chômage, les différences les plus significatives concernent la population couverte, et l'application des mesures actives. En France, les jeunes de moins de 25 ans sont exclus du RMI alors qu'au Québec l'ensemble de la population adulte est admissible. Le dispositif RMI apparaît un peu plus généreux, surtout si on considère les aides au logement et la couverture généralisée d'assurance-maladie, mais il faudrait mettre les chiffres en relation avec le niveau de vie. Comparativement aux prestataires du RMI qui ont signé un contrat, les bénéficiaires du soutien du revenu au Québec apparaissent moins « contraints », sauf pour les jeunes et les mères de famille monoparentales. D'après les textes, la contrainte devrait être plus forte en France à cause de l'obligation de signature du CI qui s'applique à l'ensemble des prestataires. En pratique, le faible taux de signature et le contenu très lâche des contrats viennent nuancer ce propos. De plus, la réforme québécoise étant très récente, il est impossible d'évaluer de manière fiable l'utilisation qui en est faite. Quelle que soit la « réalité » de la contrepartie, il ne faut pas oublier non plus que la majorité des prestataires s'apparente à une « majorité silencieuse » à qui l'on ne demande jamais rien, fautes de moyens, que ce soit en France ou au Québec.

Tableau IV.I - Comparaison institutionnelle du traitement politique du hors-travail au Québec et en France

	Québec	France
Assurance-chômage	Prestations ordinaires*	Allocations Uniques Dégressives
taux de couverture	30 à 35% selon les sources	60%
taux de remplacement	55% de la rémunération assurable avec un plafond de 413\$ par semaine règle de l'intensité pour les chômeurs récurrents	56% en moyenne. Maximum de 57,4% du salaire
durée	de 14 à 45 semaines	fonction de l'âge et de la durée d'affiliation; varie de 4 à 60 mois
conditions d'ouverture des droits	de 420 à 700 heures d'emploi assurable, sur l'année, selon le taux de chômage régional; 910 heures de travail pour les primo-demandeurs d'emploi sur l'année	minimum 4 mois d'activité sur les 8 mois précédents la demande
contrepartie	recherche active d'emploi et disponibilité	recherche active d'emploi et disponibilité
cumul d'emploi	maximum de 25% des prestations hebdomadaires	maximum. de 47% des rémunérations brutes antérieures avec niveau de ressources maximum.
délai de carence	15 jours	7 jours maximum
situation des CLD	exclus du régime	peuvent bénéficier de l'ASS
fonction de contrôle	pénalité pour fraude	questionnement postal tous les 4 mois; entretien individuel sur convocation aléatoire.
fonction de placement	prestation de réemploi et mesure de soutien.	Mesures actives concernent environ 8% des chômeurs

	de soutien. taux de participation national non-disponible	indemnisés en assurance.
Assistance-chômage	système d'aide sociale	Dispositif RMI
Population couverte	adultes (18-65 ans)	25-60 ans
conditions d'ouverture	niveau de ressources	niveau de ressources -allocation différentielle
générosité (en \$ canadiens)	500\$ par mois pour une personne seule (majoration de 120\$ en cas de participation à une mesure) 750\$ par mois pour une personne seule avec enfant 775\$ pour un couple 1000\$ pour un couple avec 2 enfants	entre 500 et 600\$ par mois pour une personne seule entre 900 et 1000\$ pour un couple ou personne seule avec un enfant entre 1200 et 1300\$ par mois pour un ménage avec deux enfants.
durée	illimitée	trois mois renouvelable sans limite
contrepartie	-obligatoire pour les jeunes de 18-24 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2000 et pour les mères monoparentales en fonction de la disponibilité des places pour les enfants en garderie. -la participation à une mesure entraîne la majoration du montant de la prestation	-renouvellement lié à la signature du contrat d'insertion (taux de signature de 40-50%) -la participation à une mesure se traduit par un changement de statut: contrat de travail rémunéré à un certain pourcentage du SMIC.
cumul d'emploi	varie en fonction de la situation familiale du prestataire et en fonction de sa disponibilité à participer à une mesure.	premier 9 mois, cumul total puis de 50% du salaire, sans plafond.
prise en compte d'autres ressources	totalité des ressources du patrimoine, grande partie des liquidités, abattement en cas de	ressources du patrimoine (au-dessus d'un plafond), allocations familiales

	partage de logement.	Le RMI est insaisissable
lien avec d'autres droits	allocation-logement pour les familles	aide au logement, protection d'assurance-maladie-maternité

*si le revenu net de la personne dépasse 48 750\$, celle-ci doit rembourser une partie de ses prestations, jusqu'à un maximum de 30%.

Source : Site Internet du Ministère de l'Emploi et de la solidarité au Québec et en France, juillet 1999. <http://www.mss.gouv.qc.ca> ; <http://www.travail.gouv.fr>

Cette comparaison des modalités juridiques du fonctionnement des prestations ne peut, à elle seule, être pertinente. Non seulement l'architecture des systèmes de protection des personnes en situation de hors-travail répond à des « faits objectifs » qui sont distincts dans les deux cas, mais ces modes de fonctionnement ne nous disent rien sur la signification politique des réformes entreprises.

Dans le cas canadien, l'assurance-emploi répond à un chômage récurrent qui va de pair avec une précarisation croissante des travailleurs en bas de l'échelle, alors qu'en France, il faut faire face à un chômage de masse qui se caractérise par un très fort taux de chômeurs de longue durée. Au Canada, les programmes sociaux de transferts ont récemment été ciblés vers les pauvres qui travaillent et parallèlement, les programmes universels ont diminué (voir les débats récents sur la fiscalisation et les politiques familiales, par exemple). L'idée n'est pas d'assurer un revenu à de plus en plus de personnes sans-emploi mais de suppléer en partie à la croissance continue de l'emploi à bas revenu. Au lieu de fournir une sécurité du revenu à des travailleurs à hauts revenus, par le truchement de l'assurance-chômage par exemple, l'objectif est de fournir un complément de salaire aux bas salaires⁴⁹⁹. De plus, comme le soulignent Mansfield, Salais et Whiteside⁵⁰⁰, dans les pays anglo-saxons, le chômage est pensé d'abord par

⁴⁹⁹John Myles, « When Markets Fail : Social Welfare in Canada and the United States », 80-102.

⁵⁰⁰Manuel Mansfield, Robert Salais et Norbert Whiteside, *Aux sources du chômage, 1880-1914* (Paris : Belin, 1994).

rapport aux capacités des individus à subvenir à leurs besoins en travaillant et donc en générant un revenu de travail. L'action politique contre le chômage vise ainsi à soutenir les capacités de l'individu ou temporairement à suppléer à un manque de revenu.

En France, le travail est pensé en termes de contrat entre deux individus. On trouve des solutions juridiques à cette relation contractuelle qui doit rester la base du lien social. Le contrat d'insertion prend alors une autre signification que le « parcours vers l'insertion la formation et l'emploi ». Le RMI est un droit pour la personne, comme prestation financière et l'insertion est une obligation nationale. Selon les termes de la loi, les actions d'insertion auxquelles le bénéficiaire doit s'engager ne sont pas une contrepartie du RMI mais un élément constitutif de celui-ci; il n'y a pas de réduction des montants en fonction du comportement des bénéficiaires, même si une suspension de la prestation est possible. Le parcours, plus ou moins obligatoire selon la catégorie à laquelle le prestataire appartient, confère en revanche un « bonus » financier, il doit être une incitation à se « mettre en activité ». De la même façon, le thème du développement de l'emploi est central dans l'univers discursif français alors qu'il est absent –ou presque- du discours officiel. Que ce soit par des mesures de subvention à l'emploi marchand ou par des aides à la pérennisation de postes d'utilité sociale, par l'aménagement du temps de travail ou la réduction de la durée du travail, l'action sur le niveau de l'emploi fait partie des priorités politiques en France.

En bref, la société d'insertion propose une construction politique du hors-travail qui passe par la gestion du phénomène et son institutionnalisation au moins partielle. Dans la société active semi-libérale, la construction politique du hors-travail passe par la mise en place de dispositifs qui visent « l'obligation » de réintégrer le monde du travail. La volonté de réformer le travail ou de le développer n'est pas présente ou si elle l'est, ce n'est pas de manière centrale. Le travail n'en subit pas moins de profondes transformations, mais celles-ci ne sont pas légalement « encadrées » ou socialement « accompagnées ».

En pratique, le traitement des allocataires s'avère également distinct. Au Québec, chômeurs indemnisés et prestataires du programme d'assistance-chômage ont peu accès à des mesures dites « actives », faute d'investissement public suffisant. Seule « la mise en mouvement » des jeunes semble réellement une priorité au Québec. En France, les demandeurs d'emploi indemnisés sont la cible de contrôle accru et certaines catégories de population (les jeunes, les chômeurs de longue durée, les bénéficiaires de minima sociaux) sont mises sous « haute surveillance » (en termes d'inscription dans des mesures). Au total, la société active semi-libérale, malgré un discours très « contrôlant », pourrait s'avérer celle où la liberté d'action réelle des personnes est la plus grande. En revanche, la société d'insertion semble laisser de moins en moins de marge de manœuvre aux individus contraints de « profiter » des moyens réels mis à leur disposition.

Ces deux univers de discours permettent plus ou moins la représentation des intérêts des personnes en situation de hors-travail. Dans le cas québécois comme dans le cas français, l'État continue de privilégier la représentation des intérêts du segment protégé de la main-d'œuvre (les syndicats et le patronat). Cependant, la relation à ces acteurs est distincte dans chacun des cas. L'institutionnalisation du hors-travail en France a deux effets majeurs. D'une part, elle pousse les syndicats et le patronat à investir, ensemble, de nouvelles avenues de négociations, comme dans le cas des 35 heures, ou à s'allier face aux velléités expansionnistes de l'État pour la défense du système de protection sociale, comme dans le cas de l'assurance-chômage. D'autre part, elle favorise l'expression de nouveaux acteurs qui se voient attribuer une place de plus en plus légitime au sein de l'univers discursif. Au Québec, en revanche, l'impensé politique (de la nécessité de conduire ou de guider le changement du monde du travail) limite le dialogue social à la préservation des avantages acquis. Syndicats et patronat se font face et les autres acteurs sociaux, bien qu'invités à la table des négociations, ne sont pas entendus. Dans cette perspective, on peut dire que l'univers des discours politiques

québécois permet moins la représentation des intérêts des personnes en situation de hors-travail.

Il reste à voir, comment l'ensemble de ces acteurs participent ou non à la construction d'un nouveau régime de citoyenneté.

4.3- Hors-travail et régime de citoyenneté

Le processus politique au Québec et en France concernant le hors-travail s'est avéré relativement distinct. Dans le cas du Québec, le régime de citoyenneté est en crise, alors que dans le cas de la France, plusieurs éléments concourent à l'émergence d'un nouveau régime.

4.3.1 -Le Québec: un régime de citoyenneté en crise

Que ce soit au palier fédéral ou provincial, les discours dominants des gouvernements, bien que très controversés, n'ont pas permis l'établissement d'un véritable dialogue social.

Dans le cas de la réforme de l'assurance-chômage, le diagnostic est clair. Malgré l'opposition des partis politiques (le Parti réformiste et le Bloc québécois) et des principaux syndicats, la loi sur l'assurance-emploi ne représente pas un compromis politique, mais la voie officielle du gouvernement libéral. Aucune disposition importante de la loi n'est issue des autres acteurs politiques ou sociaux. Deux formes d'explication peuvent être apportées.

D'un point de vue structurel, l'échiquier politique fédéral comporte deux caractéristiques. D'une part, les oppositions et les débats se font davantage sur la dimension des relations fédérales-provinciales, et d'autre part, il n'y a pas de parti politique en chambre pouvant représenter une opposition de gauche⁵⁰¹. Les luttes majeures autour de l'assurance-emploi ont concerné davantage le partage des

⁵⁰¹ Au moment des discussions de la réforme de l'assurance-chômage.

compétences en matière de formation de la main-d'œuvre et le problème du travail saisonnier pour les provinces maritimes, notamment. Le fonctionnement du système d'assurance-chômage en tant qu'assurance-sociale et de son rôle par rapport aux personnes privées d'emploi n'a pas constitué le coeur des débats. De plus, la présence (en Chambre) du Parti réformiste « tire » l'univers des discours politiques vers la droite et non dans un sens plus « progressiste ». Les acteurs politiques et sociaux, situés plus à gauche de l'échiquier politique (comme le NPD ou les syndicats) ont certes pu s'exprimer et s'opposer fortement à la réforme, mais n'ont pas eu d'écho au gouvernement au moment du processus de consultation publique, ni d'impact sur les dispositions finalement adoptées.

Le deuxième élément d'explication est plus conjoncturel. Au moment des discussions sur l'assurance-emploi, la société canadienne apparaît fortement divisée. Que ce soit à propos du rôle de l'État, de l'unité canadienne, des choix économiques et politiques à faire pour l'avenir, il n'y a pas de consensus parmi les acteurs. Le Parti réformiste développe un contre-discours très éloigné du discours dominant, le Bloc Québécois promeut l'indépendance du Québec, les syndicats tentent de sauvegarder le système de protection des travailleurs, le patronat pousse le gouvernement à radicaliser sa réforme ; bref, il n'y a que peu de correspondance entre les discours des acteurs. Non seulement les solutions à apporter au problème du chômage ne font pas consensus, mais les termes mêmes du débat sont remis en cause. Dans ce contexte, le discours officiel fédéral fonctionne comme un discours hégémonique qui n'offre que peu de prises aux autres acteurs sociaux.

Au Québec, la situation est un peu plus équivoque. L'opposition à la réforme établissant la « Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale » n'est pas venue du parti de l'opposition, le Parti libéral du Québec, mais des autres acteurs sociaux. Le PLQ a d'ailleurs joué un rôle très limité dans le processus politique. Ce sont les groupes sociaux, comme le Front commun des assistés sociaux ou le CAPMO, qui ont été les porte-parole d'un mouvement d'opposition.

Tout comme au fédéral, ces groupes ont travaillé à partir de la proposition du ministère et fait des propositions d'amélioration du projet de loi. Les revendications les plus significatives se situaient en dehors du répertoire de représentations sociales officielles. Durant les débats en Commission des Affaires Sociales, ces groupes n'ont pas été en mesure d'établir un dialogue avec la ministre alors responsable, Louise Harel. Celle-ci refusa, notamment, de discuter toute forme de revenu minimum garanti visant l'atteinte du principe de « pauvreté zéro ». Comme dans le cas de l'assurance-emploi, le contre-discours des groupes communautaires n'a pas trouvé d'écho dans le discours officiel et n'est pas parvenu à l'infléchir. Ici encore, l'accès à la parole et la possibilité de la participation au processus politique ne garantissent en aucun cas le dialogue social.

Au Québec cependant, il semble qu'un « début » ou qu'un « morceau » de compromis se soit construit à propos de l'économie sociale. En effet, grâce à la pression des groupes sociaux œuvrant depuis 1988 dans le domaine de l'employabilité, l'État québécois a consenti à reconnaître ce secteur d'activité comme un secteur à part entière et s'est engagé (au moins formellement) à le soutenir financièrement. On sait aujourd'hui que de nombreux problèmes subsistent, que ce soit au niveau du financement très aléatoire de la part de l'État ou de la place réservée à l'économie sociale dans la nouvelle structure d'Emploi-Québec. Il reste néanmoins que « le tiers secteur » de l'économie sociale a acquis une certaine légitimité et ouvre une avenue possible de changement social.

En résumé, la plupart des groupes sociaux ont pu représenter leurs intérêts au moment des réformes entreprises à Ottawa et à Québec. Les larges consultations publiques qui ont eu lieu ont constitué des arènes politiques de premier plan pour les acteurs. Cependant, la très faible porosité des discours dominants n'a pas permis de modifications substantielles du discours officiel et des dispositifs finalement adoptés. Le répertoire de représentations sociales ne s'est pas élargi ou modifié à travers le

processus politique de réforme. Comme le soulignent Jane Jenson et Susan Phillips⁵⁰² à un autre propos, l'ancien régime de citoyenneté canadien (et québécois) est en crise, rejeté par les acteurs dominants, rejeté par les autres acteurs sociaux, mais aucun consensus politique n'existe pour permettre l'émergence d'un nouveau régime. Dans le cas du hors-travail, nous avons vu que les acteurs n'étaient même pas en mesure de trouver un accord sur le type de questions qu'il est légitime de se poser. Dans le cas français les relations entre les acteurs du hors-travail offrent un tableau sensiblement différent.

4.3.2 – La France: l'émergence d'un nouveau régime de citoyenneté

Nous avons noté un changement important dans le développement de l'univers discursif français depuis le début de la période étudiée. En 1992, les acteurs principaux du hors-travail restent les partis politiques et les syndicats, les autres groupes ne peuvent s'exprimer que par l'intermédiaire du Parti communiste ou du Conseil économique et social. La représentation des intérêts est permise seulement pour les personnes en emploi. À partir de 1995, de nouveaux acteurs apparaissent qui vont progressivement être intégrés à la table des négociations, élargissant ainsi le répertoire des représentations sociales. Parallèlement, le discours officiel dominant apparaît relativement poreux. En 1992, l'insertion sociale est officiellement légitimée dans les textes ; en 1993, les thèmes de l'aménagement et de la flexibilité du travail sont porteurs de nouvelles avenues de réflexion; en 1995 l'exclusion sociale et politique devient le centre de l'attention et finalement, en 1998 la première loi sur les 35 heures, la création des emplois-jeunes et la loi sur la prévention des exclusions viennent concrétiser dix ans de débats.

Le régime de citoyenneté en France est historiquement basé sur la notion de solidarité nationale et sur la croyance en l'égalité de tous devant la loi. D'après l'étude

⁵⁰² Jane Jenson et Susan D. Phillips. « Regime Shift: New Citizenship Practices in Canada », *International Journal of Canadian Studies* 4 (automne 1996), 1-25.

comparative récente de Taylor Gooby, ces deux éléments auraient favorisé le développement du système de protection sociale vers des populations plus loin du marché du travail et plus marginalisées. Selon notre analyse, l'argument peut expliquer que le RMI soit devenu, très vite, un dispositif légitime pour la majorité des acteurs sociaux et que la demande croissante de protection sociale de la part des acteurs du hors-travail soit entendue et reconnue dans le discours officiel. Néanmoins, le fait que le plein-emploi et la société salariale soient remis en cause entraînant l'apparition de nouveaux répertoires de représentations sociales s'explique surtout par la présence accrue de nouveaux acteurs qui ont « forcé » la porte de la représentation politique par des actions au départ hautement conflictuelles et parfois même illégales (que l'on pense à l'occupation des ASSEDIC ou le vol à l'étalage dans les grandes surfaces).

La modification du répertoire discursif français à propos du hors-travail s'est construit sur la base de rapports de force, on pourrait même dire de bras-de-fer avec l'État. Appuyés par des partis politiques comme le PC⁵⁰³ et soutenus par l'opinion publique ces nouveaux acteurs ont finalement obtenu une renégociation des termes du débat ainsi qu'une représentation, même partielle, de leurs intérêts. De ce point de vue, on peut considérer qu'un nouveau régime de citoyenneté est apparu en France au cours de ces dernières années sur les questions liées au hors-travail. Le compromis politique initial face au dispositif RMI, la volonté commune des acteurs de réformer le travail lui-même (plus récente) et le consensus autour de la légitimité de la protection sociale de tous les citoyens constituent les bases de ce nouveau régime.

La construction politique du hors-travail, bien que commune comme phénomène social dans les deux sociétés étudiées, diffère comme enjeu politique suivant deux dimensions: le statut du discours officiel d'une part et les relations entre les acteurs sociaux d'autre part.

⁵⁰³ La présence du Parti communiste au Parlement joue probablement une fonction de « modération » des discours de droite, si l'on compare à la situation québécoise.

La plus ou moins grande porosité du discours dominant par rapport aux discours des autres acteurs sociaux semble jouer dans l'émergence d'un nouveau régime de citoyenneté. Les discours officiels dominants au Québec sont relativement hermétiques aux contre-discours et aux revendications situées en dehors de leurs répertoires de représentations sociales. En revanche en France, un consensus relatif s'est construit au cours de la période légitimant la recherche de solutions politiques nouvelles, permettant la protection sociale des plus démunis et leur garantissant un minimum de représentation. Le potentiel de régulation d'une société ne semble donc pas lié au niveau de conflictualité des rapports sociaux, dans la mesure où dans les deux cas, des conflits ouverts existent mais que dans un cas seulement un nouveau régime de citoyenneté a vu le jour.

Bien que l'analyse de discours entreprise ne permette pas de proposer une explication de ce phénomène, il est possible de suggérer des hypothèses. Trois types de variables apparaissent centrales pour comprendre les différences entre les deux pays. Premièrement, il semble que la légitimité de la protection sociale de l'ensemble des citoyens, indépendamment de leur statut sur le marché du travail, soit moins problématique en France qu'au Québec, pour des raisons qu'on peut qualifier « d'historique » et de « culturelle ». De plus, la forte présence de forces sociales de gauche sur l'échiquier politique français favorise la promotion de politiques ayant un « souci de citoyenneté à part entière », alors qu'au Canada l'opposition de gauche n'est portée que par des groupes sociaux ayant un accès sporadique au processus politique. De même, les débats au Québec sont orientés vers un questionnement systématique de l'État fédéral, alors qu'en France, l'État n'est que peu remis en cause dans sa fonction de « providence ». Enfin, la situation politique au Canada depuis le milieu des années 1990 a été fortement marquée par la volonté des gouvernements de subordonner toutes décisions à l'atteinte de la réduction du déficit public, limitant grandement « les marges de manœuvre », alors qu'en France cet objectif, plus secondaire, n'a pas eu le même effet

« stérilisant ». Une analyse plus détaillée serait nécessaire pour qualifier exactement le rôle de chacun de ces facteurs.

4.4 - La construction politique du hors-travail par les acteurs politiques

La littérature en politique comparée qui analyse les régimes d'État providence a récemment fait état de deux manières de s'adapter au changement (pour ce qui nous concerne). Les États de type libéral-résiduel, qui correspondent au cas canadien, auraient trouvé une voie d'ajustement par le marché, alors que les États de type conservateurs, comme la France, seraient dans une situation de blocage⁵⁰⁴. Nos conclusions contredisent directement ces recherches puisque le cas français semble avoir trouvé une « voie de sortie du chômage » (au moins potentielle) à travers la construction politique d'un espace de hors-travail en voie d'institutionnalisation, inscrit dans un nouveau régime de citoyenneté, alors que dans le cas québécois l'action des États accentue la dualisation de la société et entretient, du même coup, la crise de l'ancien régime de citoyenneté.

D'autre part, même si la thèse généralement admise de la dualisation des systèmes de protection sociale⁵⁰⁵ se vérifie partiellement dans les deux cas, cette image s'avère largement incomplète. Il est vrai qu'au Québec, comme en France, l'accès à la protection sociale par le système d'assurance est de plus en plus restreint pour les personnes en situation de hors-travail, alors que la mise en place de système d'assistance-chômage qui fonctionne plus sur des critères de besoin semble prendre le relais. Mais nous avons vu que cette dualisation globale revêtait des formes différentes en pratique. Dans le cas québécois, le nombre de personnes non protégées est en augmentation constante (le problème récent des « sans-chèque ») et de fortes discriminations de traitement existent

⁵⁰⁴ Selon l'analyse faite par Gøsta Esping-Andersen à propos de l'Europe continentale, « After the Golden-Age? Welfare State Dilemmas in a Global Economy? », dans Esping-Andersen, dir., *Welfare States in Transition. National Adaptations in Global Economies*, 1-20.

⁵⁰⁵ Bruno Palier et Giuliano Bonoli, « Entre Bismark et Beveridge », *Revue française de science politique* 45, 4 (août 1995), 688-699.

entre les demandeurs d'emploi. En France, la protection tend à s'élargir à l'ensemble des personnes en situation de hors-travail mais la segmentation des systèmes mis en place fait plus penser à une société « triade » que « duale ».

Enfin, il apparaît que les analyses par type de programmes⁵⁰⁶, bien qu'utiles, sont fortement limités dans le cas du hors-travail. Si les modifications des systèmes d'assurance-sociale sont majeures dans les sociétés occidentales, la comparaison institutionnelle ne suffit pas (plus) à en rendre compte. Plus que des changements dans les architectures des systèmes de protection sociale, ce sont les fondements des sociétés salariales d'après-guerre qui sont atteints. Une analyse du sens des réformes entreprises et des débats en cours est alors nécessaire pour comprendre « ce qui est en train de se faire » et non seulement « ce qui n'est plus ». Celle-ci permet en outre d'appréhender le type de « reformulation » des problèmes sociaux en cours et de construction de nouveaux espaces sociaux qui émergent.

L'analyse par la reconstruction des univers de discours politique nous a permis de voir comment la représentation des intérêts des personnes en situation de hors-travail par l'État était ou non congruente avec la représentation que les groupes sociaux s'en faisaient. Cette analyse reste cependant incomplète parce que, dans le cas du hors-travail, les premiers concernés ne sont pas ou très peu représentés au niveau du processus politique central. En effet, une des caractéristiques de ce domaine d'étude est qu'il met en relation des individus (les personnes en situation de hors-travail) et l'État, sans qu'il y ait de représentations intermédiaires conséquentes. L'apparition récente des nouveaux acteurs collectifs en France et au Québec ne pallie que partiellement à ce constat. La deuxième partie de la thèse va donc s'attacher à considérer le discours des acteurs individuels afin d'être en mesure de le mettre en relation avec le discours

⁵⁰⁶ Comme la recherche comparative récente sur les systèmes d'assurance sociale, menée sous la direction de Jochen Clasen, dir., *Social Insurance in Europe* (Bristol : Policy Press, 1997).

politique. Nous pourrions alors revenir sur les régimes de citoyenneté dans chacun des pays en conclusion.

Des univers des discours politiques, nous avons vu que la représentation dominante des prestataires des programmes d'assistance-chômage ne leur permettait pas l'obtention de statuts sociaux valorisants et légitimés. Nous avons également noté le paradoxe de l'intervention publique dans le domaine du hors-travail qui associe aide de l'État à un déni quasi-automatique de « citoyenneté à part entière ». Ainsi, dans le cas du dispositif RMI, la vision « quart-monde » des prestataires conduit les acteurs du dispositif à ne pas les considérer comme les autres. Comme le souligne Philippe d'Iribarne,

«Dès qu'on se demande pour quelles raisons propres à un individu singulier de ne pas être économiquement autonome, sa dignité est compromise, et ce de quelque manière qu'on réponde à la question. Ou on suppose qu'il a une part active à ce manque d'autonomie et il va être regardé comme moralement déchu. Ou on le considère comme innocent de son état, car faisant de son mieux, et donc moralement digne. Mais alors, il est victime d'une forme de handicap et il lui manque la stature du citoyen autonome, il est socialement déchu. »⁵⁰⁷

Dans cette perspective, les droits deviennent des exigences sociales et des critères de dignité auxquels ceux qui en sont privés doivent accéder. Comment réagissent les personnes à ces statuts de « citoyen de seconde zone » ? Même si, de manière générale, la situation de chômage est une situation où il n'y a pas de processus de prise de parole de la part des bénéficiaires⁵⁰⁸, il est possible de sortir de l'image passive des chômeurs qui subissent une situation définie par d'autres ou qui sont renvoyés par les administrations à un règlement de problème personnel. Comment les personnes en situation de hors-travail se protègent-elles des aléas de l'intervention publique et que proposent-elles, dans leur vie quotidienne, à la construction politique de l'espace du hors-travail ? C'est ce que la deuxième partie de la thèse tente d'établir.

⁵⁰⁷ Philippe d'Iribarne, *Vous serez tous des maîtres. La grande illusion des temps modernes* (Paris : Seuil, 1998), 188.

⁵⁰⁸ Didier Demazière, « Des chômeurs sans représentation collective: une fatalité? », *Problèmes économiques* 2, 509 (février 1997), 20-25.

Deuxième partie:

**L'univers des discours des personnes en situation de hors-travail:
les formes de résistance politique**

Cette partie⁵⁰⁹ a pour objectif général de rendre compte des univers discursifs des personnes en situation de hors-travail en ce qui concerne les constructions de formes identitaires professionnelles en l'absence de travail légal rémunéré. Organisée en deux temps, elle opère une distinction entre « pratiques » de résistance et « éthique » de résistance. En règle générale, l'étude des représentations sociales ne sépare pas les dimensions du faire de celles du dire. Isoler les représentations des pratiques aboutit le plus souvent à construire une identité objectivée, déconnectée des situations concrètes au travers desquelles elle s'élabore. Le choix opéré représente un danger réel, mais nécessaire, pour mettre en exergue les symboles de la résistance.

Le chapitre V expose ce que nous nommons « les stratégies de résistance » développées par les personnes en situation de hors-travail que nous avons rencontré. À partir des actions qui nous ont été rapportées, il est possible de repérer trois « figures de résistance » (et une figure de non-résistance), présentes en France comme au Québec. Le chapitre VI relève, lui, de « l'éthique de la résistance » et s'attache à en analyser la formulation. Aux récits de pratiques s'ajoutent les fondements éthiques des discours qui correspondent à la façon dont les personnes sans-emploi « rationalisent » leurs situations. Nous verrons notamment qu'aux « figures de résistance » se substituent « des formes de résistance politique » qui proposent des conceptions spécifiques de la justice et articulent une perception particulière de la légitimité de l'action publique.

Avant de procéder, des précisions méthodologiques concernant le dispositif d'entrevue et son analyse s'imposent.

⁵⁰⁹Une analyse préliminaire des résultats de cette recherche par entrevues a déjà été publiée. Pascale Dufour, « Les formes de résistance politique des sans-emploi », *Lien social et Politiques* - RIAC 39 (printemps 1998), 73-85.

Le dispositif d'entrevue

Vingt-cinq personnes ont été rencontrées à Montréal au mois de novembre et décembre 1996⁵¹⁰ et vingt-six dans la région Grenobloise, en France, au mois de mars et avril 1997.

Le choix de la population s'est fait selon le principe de la méthode boule-de-neige où des entrevues antérieures suggèrent les répondants ultérieurs⁵¹¹. Le principe de saturation a déterminé le nombre d'entrevues⁵¹². Nous avons également privilégié la recherche systématique de « cas négatifs » qui contredisent le modèle provisoirement saturé⁵¹³, afin de résoudre la question de la « représentativité de l'échantillon ».

Le premier contact se faisait par téléphone. La personne avait généralement entendu parler de la recherche par un ami ou une connaissance proche et avait déjà accepté, par son intermédiaire, d'être contactée. Le thème de l'entrevue ainsi que les objectifs de recherche explicités, rendez-vous était pris. Dans 80% des cas, la rencontre a eu lieu au logement des personnes, à leur discrétion. La plupart des entrevues ont été enregistrées intégralement (deux sont manuscrites et une entrevue est à moitié enregistrée). Ce sont les personnes qui manipulaient l'enregistreuse.

Au début de chaque entrevue, la confidentialité et l'anonymat ont été garantis au moyen d'un document signé fournissant mes coordonnées personnelles. Généralement,

⁵¹⁰ Les entrevues ont été effectuées avant la mise en œuvre de la réforme au Québec. Cependant, certaines mesures de restrictions avaient déjà été introduites, notamment pour les mères de familles monoparentales.

⁵¹¹ Méthode utilisée par Pierre Bourdieu, dir., *La misère du monde* (Paris : Le Seuil, 1993) mais aussi Robert Macdonald, « Fiddly Jobs, Undeclared Working and the Something for Nothing Society », *Work, Employment and Society* 8, 4 (décembre 1994), 510-530. Pour diversifier la population il est nécessaire de multiplier les points d'entrée et donc « les boules-de-neige ».

⁵¹² Lise Binet et Teresa Shérif, « Les récits de vie. Mode d'emploi », *Revue Canadienne de service social* » 9, 2 (1992), 183-260.

la prise de parole s'est faite avec inversion des rapports de pouvoirs entre l'enquêté et l'enquêteur; il n'y a que cinq entrevues qui n'ont pas été concluantes sur ce point.

Les entrevues, semi-directives, s'appuyaient sur un guide d'entretien⁵¹⁴, utilisé avec souplesse, de manière à ce qu'un véritable dialogue s'établisse⁵¹⁵. Les personnes rencontrées ont toutes apprécié la situation d'entretien. Certaines se sont prêtées à un « exercice », d'autres ont investi le moment de l'entretien sur le mode de la confiance ou de la discussion avec un interlocuteur en situation d'écoute. Enfin, pour certains, le moment de l'entretien constituait un moment rare « d'expression de soi » et d'échange⁵¹⁶.

Population

Les vingt-cinq personnes rencontrées au Québec au mois de novembre et décembre 1996 habitaient la ville de Montréal. Prestataires de la sécurité du revenu, elles avaient rencontré, au moins une fois, leur agent administratif. Les vingt-six personnes rencontrées en France habitaient la région Grenobloise (Grenoble même ou ses banlieues) et étaient allocataires du dispositif RMI. Elles n'avaient pas toutes signé un contrat d'insertion, mais elles avaient eu un ou plusieurs contacts avec l'assistante sociale de référence. Sur le total, trente-neuf ont entre 25 et 35 ans, six ont moins de 25 ans et six ont plus de 35 ans.

⁵¹³ Danielle Desmarais et Paul Grell, dir., *Les récits de vie. Théorie, méthode et trajectoires types* (Montréal : Saint-Martin, 1986).

⁵¹⁴ Voir l'annexe I.

⁵¹⁵ Dans trois cas ce sont des couples qui se sont prêtés, ensemble, à l'entrevue.

⁵¹⁶ Pour les personnes très isolées socialement.

Encadré 3 - Le profil général des personnes rencontrées

	homme	femme		
sexe				
France	14	12		
Québec	11	14		
	- 25	25-30	30-35	+ 35
âge				
France	2	11	9	4
Québec	4	7	12	2
	célibataire	mono parentale	couple avec enfant	couple sans enfant
Statut marital				
France	12	6	4	3
Québec	10	8	4	3
	- 1 an	de 1 à 2 ans	+ de 2 ans	sans droit
Durée				
France	6	8	10	2
Québec	2	11	12	

L'analyse des entrevues

Le chapitre V est basé sur le compte-rendu détaillé des cinquante et une entrevues, construit à partir d'une grille d'analyse⁵¹⁷. Le chapitre VI correspond, lui, à une analyse de contenu des discours sur la base d'une sélection de dix entrevues, intégralement retranscrites.

L'analyse privilégiée ne cherche pas à faire un traitement quantitatif des entrevues mais un traitement qualitatif sur deux axes : un axe thématique prédéterminé (le rapport au travail, le rapport aux institutions publiques et le rapport à la sphère privée) que l'on construit à partir des pratiques individuelles rapportées et un axe de la « rationalisation des discours » retracé à travers des configurations d'argumentation⁵¹⁸. Le premier axe d'analyse décrit des pratiques sociales et tente de les mettre en perspective à partir de croisement thématiques qui aboutissent à la construction de « types ». Au Québec, les recherches menées par Madeleine Gauthier⁵¹⁹ en constituent un bon exemple.

Le deuxième axe s'appuie largement sur le travail de Didier Demazière et Claude Dubar. Selon ces auteurs, lors d'un entretien, les personnes s'expriment à l'aide de « catégories » spécifiques. Celles-ci structurent le discours et permettent une forme de cohérence de celui-ci. Ces catégories « indigènes » se construisent par rapport à d'autres catégories, « officielles » ou statistiques. Les répondants prennent position par rapport à ces catégories officielles, ils s'y opposent ou y adhèrent. Par ce positionnement, ils « indiquent la spécificité de leur projet de construction identitaire marqué par des ruptures biographiques volontaires et un désir entretenu de reconnaissance sociale de la part de certains de leurs partenaires relationnels »⁵²⁰. En termes de résultat, deux possibilités apparaissent ; soit on note une correspondance forte entre les

⁵¹⁷ Grille inspirée du travail effectué par Paul Grell et Anne Wert, *Héros obscurs de la précarité, des sans-travail se racontent, des sociologues analysent*, (Paris : L'Harmattan, 1993). Voir annexe I.

⁵¹⁸ Didier Demazière et Claude Dubar, « Dire les situations d'emploi. Confrontation des catégorisations statistiques et des catégorisations indigènes », *Sociétés contemporaines* 26 (avril 1997), 10-18.

⁵¹⁹ Voir notamment, Madeleine Gauthier, Marc Molgat et Louise Saint-Laurent, *Lien social et pauvreté : repérage et profil des jeunes précaires qui vivent seuls en milieu urbain* (Québec : INRS Culture et Société, janvier 1999).

représentations « officielles » et les discours des personnes, soit on observe un fort décalage. Dans ce cas, il est fort possible qu'il y ait invention de nouvelles catégories par les acteurs sociaux « qui cherchent à échapper à l'emprise de catégories inadaptées jusqu'à ce qu'un éventuel nouveau compromis parvienne à légitimer certaines d'entre elles »⁵²¹. Pour faire ce travail sur le sens, il est nécessaire de faire une étude plus approfondie de discours, ce que nous avons fait en sélectionnant dix entrevues particulièrement significatives⁵²². Les autres entrevues étant soit redondantes par rapport à celles-ci, soit non pertinentes.

Les matériaux issus des entrevues menées au Québec et en France frappent d'emblée par leur similitude. Pour cette raison, nous traitons les deux groupes d'entrevues ensemble. On fera néanmoins état, au cours des chapitres, des différences rencontrées dans les deux sociétés, quand celles-ci s'avèrent symptomatiques.

⁵²⁰ Didier Demazière et Claude Dubar, « Dire les situations d'emploi. Confrontation des catégorisations statistiques et des catégorisations indigènes », *Sociétés contemporaines* 26, 17.

⁵²¹ Didier Demazière et Claude Dubar, « Dire les situations d'emploi. Confrontation des catégorisations statistiques et des catégorisations indigènes », 18.

⁵²² Sur ce point, voir l'article de Stéphane Beaud, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'entretien ethnographique », *Politix* 35 (1996), 226-256, qui légitime le travail d'analyse de contenu sur un petit nombre d'entretiens.

Chapitre V - Les stratégies de résistance

« On ne fait rien du chômage : le temps de non-travail n'est pas du temps libre c'est du temps mort »

Un habitant des 4000 à la Courneuve, France .

L'objectif général de ce chapitre est de montrer comment les personnes en situation de hors-travail investissent cet espace social en développant des « stratégies de résistance » à leur situation. Ces stratégies s'expriment autant vis-à-vis du travail que vis-à-vis des institutions publiques chargées de « gérer » les dossiers. Souvent, l'espace privé (la sphère domestique, les amis, le voisinage) constitue un support à l'élaboration et au soutien de ces stratégies.

Dans ce chapitre, nous verrons quels sont les éléments « pratiques » des stratégies identitaires des personnes rencontrées et notamment par quels moyens se fait l'assimilation ou le contournement de « l'identité conférée » par le statut de prestataires du RMI ou des programmes de sécurité du revenu. Les rapports au travail, aux institutions et à la sphère privée sont tour à tour présentés. L'articulation de ces trois « domaines d'action » nous permet de distinguer différentes figures de résistance. Dans un premier temps, il est nécessaire de préciser la notion de résistance.

5.1 - La notion de résistance

On peut grossièrement séparer les études portant sur les populations privées d'emploi en deux groupes. Les premières, de nature quantitative, cherchent à mettre en relation les caractéristiques des personnes sans-emploi avec des « situations » ou des trajectoires professionnelles. Elles permettent notamment de mesurer les différences

entre populations en emploi et celles qui sont privées d'emploi⁵²³. Dans tous les cas, ces études sont sous-tendues par la volonté de rechercher des liens de causalité ou au moins de corrélations statistiques entre des variables « objectives ». Le deuxième groupe de recherches, de nature qualitative, nous intéresse plus particulièrement. Généralement basées sur des entrevues avec des personnes sans emploi, elles tentent de « comprendre » le phénomène social du chômage en passant par les situations individuelles. Certaines analyses s'attachent à rendre compte des pratiques sociales des acteurs ou de leurs « stratégies d'action ». Plutôt descriptives, elles mettent à jour des trajectoires individuelles⁵²⁴ qui ont, elles, une portée heuristique. D'autres recherches privilégient davantage l'analyse des « représentations », en proposant une étude détaillée de la façon dont les situations d'absence de travail sont « vécues » par les individus. Dans cette perspective c'est moins l'enchaînement d'évènements biographiques « objectifs » qui importe que le compte-rendu « subjectif » qui est livré à l'enquêteur à propos de la situation de chômage. À une analyse en termes de trajectoire se substitue une analyse par « type » qui rend compte des univers de représentations sociales des personnes sans-emploi.

Cette deuxième forme de l'analyse qualitative a connu un regain d'intérêt ces dix dernières années. De nombreuses études ont questionné le « quotidien » des chômeurs, à l'affût des changements que l'arrêt de travail entraînait sur leur mode de vie et leur mode de représentation. On a notamment questionné l'attachement à la « valeur travail » des personnes en situation prolongée de chômage. Ainsi, « l'univers de vie » des sans-emploi est de plus en plus connu, en France comme au Québec. Ces nombreuses études, menées auprès de populations d'âges et d'origines sociales diverses, ont peu à peu souligné la diversité et la complexité des situations. On ne parle plus aujourd'hui du chômage mais « des chômages ».

⁵²³ Mentionnons, par exemple, le travail colossal réalisé par le Conseil de recherche économique et social britannique dans le cadre du programme SCEL (Social Change and Economic Life Initiative). Gallie Duncan, Catherine Marsh et Carolyn Vogler, dir., *Social Change and the Experience of Unemployment* (Oxford : Oxford University Press : 1994).

Les résultats de ces recherches sont de deux sortes. Un premier groupe met de l'avant les difficultés rencontrées par ces personnes au niveau du processus de réinsertion sociale ; difficultés provenant non pas tant des personnes elles-mêmes que des relations qu'elles entretiennent avec les acteurs intervenant dans leur vie quotidienne (propriétaire, banquier, agent, employeur potentiel)⁵²⁵. Un deuxième groupe questionne, lui, la façon dont les personnes en situation de hors-travail « gèrent » leur quotidien en « inventant » des stratégies de débrouillardise sociale ou de survie, qui leur permettent de ne pas perdre pied. Ce chapitre se situe dans la lignée de ces recherches.

Le travail de Paul Grell et Anne Wert, au Québec, a notamment montré qu'une partie des « chômeurs » investit « le temps de chômage » pour en faire autre chose qu'un temps d'attente de la réinsertion sociale⁵²⁶. En France, l'étude sur les « stratégies identitaires » de Camilleri et al. permet également d'établir une « typologie des réponses stratégiques aux identités attribuées » comprenant l'intériorisation, la surenchère, le contournement, le retournement sémantique, la recomposition identitaire, l'assimilation au majoritaire, le déni et l'action collective⁵²⁷. L'étude pionnière de Dominique Schnapper en 1983 avait d'ailleurs déjà abouti à la construction de « types » de réaction au chômage qui n'était pas tous marqués par le sceau de l'abattement ou de l'isolement social. Autrement dit, les « difficultés » ou les « barrières » à la réinsertion sociale que rencontrent les sans-emploi (résultats des recherches du premier groupe) ne conduisent pas inéluctablement à « des modes de vie désespérés ». Les résultats de nos entrevues confirment très largement ce point.

⁵²⁴Ces études sont parfois longitudinales, réalisées à deux moments différents de la vie des personnes.

⁵²⁵ Au Québec, nous pensons notamment à la recherche de Christopher McAll et Deena White, dir., *Structures, systèmes et acteurs : Welfare et Workfare comme champ d'action sociale* (Montréal : Équipe de recherche sur la pauvreté et l'insertion au travail, Département de Sociologie, 1996) ou, plus récemment, à celle de l'équipe en travail social, Jean-François René, Christine Lefebvre, Monique Provost et Jean Panet-Raymond, « La difficile intégration d'assistés sociaux québécois : perceptions et enjeux quant au rôle actuel de l'État providence dans la gestion de l'exclusion », *Lien social et Politiques – RIAC* 42, 82 (automne 1999), 109-120.

⁵²⁶ Paul Grell et Anne Wert, *Héros obscurs de la précarité, des sans-travail se racontent, des sociologues analysent*, conclusion.

En situation d'absence de travail légal rémunéré, il apparaît même que certains jeunes adultes construisent des formes identitaires professionnelles alternatives au statut ancien de salarié. La notion de « résistance » nous permet de rendre compte des récits rapportés par les personnes.

L'analyse des stratégies des jeunes-adultes dépeint la façon dont les personnes à la fois se « protègent » et « combattent » leur situation. Le terme de résistance, mot ambigu de la langue française, allie ces deux dimensions. De ce point de vue, les stratégies de résistance sont les façons dont les personnes posent des actions pour se « préserver » (c'est-à-dire pour garder les choses en l'état)⁵²⁸ mais aussi pour lutter « pour » quelque chose. L'interlocuteur de la résistance peut se présenter sous la forme d'un individu spécifique (le patron, le propriétaire, le banquier, le fonctionnaire ou l'intervenant social) mais également sous forme d'entité collective plus ou moins précise (les agences de placement comme l'ANPE, l'administration en général ou la société dans son ensemble).

La résistance évoque l'idée d'effort ou de souffrance. L'effort, ici, est bien sûr celui d'essayer de vivre avec un revenu dit minimum. Les privations et les difficultés matérielles entraînent une souffrance qui peut être non seulement physique (la maladie) mais également morale. Or, « nul ne s'expose à la souffrance sans une raison supérieure »⁵²⁹. La résistance, de ce point de vue, évoque une dimension éthique, ce au nom de quoi l'on résiste. Résister, dans ce deuxième sens, revient à défendre non seulement sa vie mais les valeurs sans lesquelles celle-ci ne mérite plus d'être vécue.

« Et puisque aussi bien ces valeurs sont communes à l'ensemble d'une collectivité ou d'un groupe, l'homme qui résiste n'est plus seul mais solidaire d'une collectivité. Son acte est éminemment culturel et le relie à tous ceux qui partagent les mêmes conceptions que lui »⁵³⁰.

⁵²⁷ Carmen Camilleri, Joseph Kastarsztein, Edmond Marc Lipiansky, Hanna Malewska-Peyre, Isabel Taboada-Leonetti et Ana Vasquez, *Stratégies identitaires* (Paris : PUF, 1990), 49-78.

⁵²⁸Gérard Cahen, « Résister », *Autrement* (mars 1994), 13.

⁵²⁹Ibid., 14.

⁵³⁰Ibid., 16.

La résistance par cette dimension symbolique et morale peut exister sans acte de résistance, elle peut exister dans le discours, la pensée, les représentations sociales. Nous verrons, dans le chapitre suivant comment la prise en compte de la dimension « éthique » de la résistance conduit à qualifier les « formes de résistance politique » des personnes en situation de hors-travail.

En résumé, nous appelons résistance toutes formes d'actions ou de pensées qui vont à l'encontre des normes sociales dominantes. Les stratégies de résistance (ou de non-résistance) s'expriment par rapport à un ensemble « d'espaces sociaux ». Nous en considérons trois : la relation au travail, aux institutions publiques et à la sphère privée.

5.2 - Les ingrédients de la résistance :

5.2.1 - Le rapport au travail

Selon une étude française de 1996, 39% seulement des personnes actuellement au chômage ou l'ayant déjà été s'identifient à un métier, contre 51% de celles qui ne l'ont jamais été. L'ensemble des autres identifications (en dehors du travail) à tendance à prendre le relais pour les chômeurs, et non une seule en particulier. En revanche, le travail reste fortement valorisé, surtout pour les plus éloignés du marché. L'activité professionnelle demeurerait ainsi une valeur de référence centrale, mais pas tant comme « identité » que comme le simple fait d'avoir un emploi⁵³¹.

Dans notre recherche, le rapport au travail et à l'identité conférée par celui-ci apparaît moins « linéaire ». Non seulement les représentations du travail varient d'une personne à l'autre, mais elles sont également multiples pour chaque individu. Autrement dit, il n'y a pas une seule forme de « travail » mais plusieurs et c'est par rapport à ces différentes formes que les répondants se positionnent.

⁵³¹ Guillaume La Chaise, dir., *Crise de l'emploi et fractures politiques* (Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1996).

Les personnes rencontrées se considèrent d'emblée comme des « personnes qui travaillent ». Dans 45 entrevues, elles nous ont dit qu'elles travaillaient au moment de la rencontre et la majorité d'entre elles ont précisé qu'elles n'avaient jamais arrêté de travailler. Ceci étant dit, la représentation du travail exercé ne correspond pas forcément au travail convoité et encore moins à la représentation courante du travail, comme emploi légal rémunéré. Dans l'ensemble des discours recueillis, on peut répertorier quatre catégories distinctes de travail : le travail-idéal, le travail que l'on a déjà fait, le travail qu'on nous propose (ou qu'on voudrait que l'on fasse); le travail qu'on fait et le travail qu'on a des chances de faire. À chacune de ces catégories correspondent des stratégies identitaires spécifiques⁵³².

Le travail-idéal correspond à l'activité que les personnes « aimeraient vraiment faire », ce à quoi elles aspirent profondément. On retrouve dans cette catégorie l'exercice de ce qui est considéré comme un métier (artisanat, journalisme) ou comme un art (écriture, peinture, théâtre, arts martiaux). Dans les entrevues où cette catégorie est présente (elle ne l'est pas toujours), l'identification au métier ou à la profession est très forte et semble accompagner l'ensemble des « choix » opérés par les personnes. Le travail-idéal fonctionne comme un « moteur de l'action » et sa présence ou son absence dans le discours différencie grandement les répondants entre eux. Objectif plus ou moins lointain et plus ou moins accessible, il fournit une identité professionnelle forte qui rend possible le positionnement aux autres acteurs. Ainsi, les « artistes » et les « gens de métier » ne se considèrent pas comme des personnes sans-emploi ou comme les autres prestataires, mais comme des individus qui « traversent une mauvaise passe » ou tout simplement « en cours de formation ». Cette identité « pour soi » n'est pas forcément reconnue comme « identité pour autrui » (notamment par les agents mais

⁵³² Dans certaines entrevues on retrouve les quatre catégories, dans d'autres ce ne sont que deux d'entre elles qui sont présentes.

aussi par l'entourage familial) et ce hiatus peut être source de nombreux conflits mais aussi de profondes frustrations.

La catégorie du travail qu'on a déjà fait, présente dans toutes les entrevues, est rarement valorisée. Correspondant soit à une expérience vécue comme un échec (avec le milieu du travail, les supérieurs hiérarchiques), soit à une activité qui a été effectuée à contre-cœur (en attendant mieux), soit à quelque chose qui a été imposé, elle n'est pas rattachée à une forme ou une autre d'identité. On retrouve dans cette catégorie les « jobines » successives mal payées et souvent éprouvantes physiquement, mais aussi certains emplois salariés stables qui se « sont mal finis ». Le « travail au noir » peut également en faire partie, tout comme les stages ou contrats aidés effectués dans le cadre d'un programme public. Les personnes qui en parlent de manière négative vont largement démarquer leurs aspirations futures de cette catégorie, certaines refusant même radicalement d'y « replonger ». Cependant, le travail qu'on a déjà fait peut représenter une expérience positive dans les cas où il correspond à une expérience passée de travail-idéal. Il sera alors fortement valorisé et idéalisé dans un temps « d'avant » le « BS » ou « le RMI »⁵³³ qu'on cherche à retrouver.

Le travail qu'on nous propose regroupe, en pratique, les directives des agents auxquels les personnes sont confrontées. Il peut s'agir de stages, d'expériences de travail en milieu communautaire, de contrats de travail aidés, quelques fois de formations professionnelles, et plus rarement encore d'un retour aux études. Les perceptions attachées à cette catégorie sont de trois ordres. Soit le travail qu'on nous propose entraîne un rejet -qui est symbolique (la personne accepte d'exercer le travail proposé tout en le rejetant dans son discours) ou carrément pratique (la personne refuse de suivre les directives ou conseils des agents) -; soit la proposition est suivie sans enthousiasme particulier mais sans animosité non plus, soit les personnes se disent très « heureuses » de la proposition. En règle général, les individus qui ont « hâte » de

⁵³³ Ces deux expressions désignant, dans le discours des personnes le fait d'être prestataire de l'un et l'autre de ces programmes.

commencer leur projet sont ceux qui ont eux-mêmes initié la démarche, qui a ensuite été acceptée et rendue faisable (en termes financiers) par l'agent. Cette position peut être source d'une identification forte à une profession mais aussi à un statut (dans le cas d'un retour aux études, par exemple). C'est comme si l'activité servait alors de distanciation par rapport à un statut antérieur (le statut de prestataire) difficilement acceptable. Dans le cas du rejet, les situations sont plus complexes. Il peut s'agir d'un schéma de représentations essentiellement négatif : la personne n'aime pas le projet qui lui est proposé, elle a peur de « ne pas y arriver », elle ne se sent pas à sa place dans ce type de démarche et elle est persuadée que « ça ne servira à rien ». En revanche, si le rejet correspond à la volonté de faire « autre chose » (que la proposition) qui est clairement établi, les conflits avec les agents qui en découlent vont agir dans le sens d'un renforcement identitaire par rapport à cette « autre-chose » (qui correspond généralement à un travail-idéal). Enfin, le travail qu'on nous propose peut entraîner des réactions de plus ou moins grande indifférence, où les personnes qui ne savent pas précisément ce qu'elles veulent faire sont contentes de « faire quelque chose ». D'autres personnes acceptent également la proposition des agents pour des raisons financières. N'oublions pas, non plus, que dans certaines entrevues, cette catégorie de travail n'existe pas, les personnes n'ayant aucun lien avec les fonctionnaires chargés de leur dossier.

Le travail qu'on fait aujourd'hui, c'est du travail au noir, du travail bénévole, du travail découlant d'un programme public ou le fait de s'occuper de ses enfants. Il comporte souvent une fonction alimentaire, qu'il soit rémunéré ou non. Mais il peut avoir beaucoup d'autres vertus pour les personnes en termes de maintien des réseaux de sociabilité ou d'identification à une activité. Ainsi, le travail au noir peut être une stratégie permettant d'exercer le métier de son choix, de la manière de son choix (et non au sein d'une structure normée, sous les ordres d'un patron). De même, le travail bénévole « occupe » mais il correspond aussi, pour certains, à un véritable mode de vie, les personnes ayant toujours exercé une telle activité et même parfois uniquement celle-

ci. Fortement valorisé, il permet alors à la personne d'exercer ses compétences dans un milieu de travail où elle se sent à son aise. Source d'identité sociale, le travail bénévole amène une expertise qui est rarement reconnue en dehors de celui-ci, provoquant des conflits ou des malaises chez les personnes pour qui il est la source première de l'identification professionnelle. L'exercice d'une activité dans le cadre d'un programme public peut, lui aussi, s'avérer une expérience vécue très positivement. Certains des répondants avaient l'impression « d'avoir découvert un monde » et d'être en train « d'apprendre un véritable métier ». D'autres, en revanche, percevaient plus leur « travail » comme une manière efficace pour le gouvernement d'embaucher à moindre coût qui ne les mènerait à rien de concret « au bout du compte ». Ce sentiment d'exploitation ou d'inutilité est souvent lié à une trajectoire individuelle qui a « enchaîné stage sur stage » pour, à chaque fois, se retrouver à la case départ. Enfin, les mères de familles monoparentales qui ont choisi de s'occuper de leurs enfants en tirent une source d'identification très forte malgré les difficultés matérielles de la vie quotidienne. Véritable « job » à temps plein, elles développent des trésors d'ingéniosité pour habiller et nourrir au mieux leurs enfants. Notons que sur l'ensemble des personnes rencontrées –qui sont considérées comme des personnes en chômage ou inactives- seule une dizaine se considèrent comme « ne travaillant pas ».

La dernière catégorie, le travail qu'on a des chances de faire, n'est pas une réalité pour l'ensemble des répondants. Pour une partie d'entre eux, faire autre chose que ce qu'elles font actuellement semble impossible, soit parce qu'elles ne se sentent pas en mesure de le faire, soit parce qu'elles n'en ont pas (plus) envie. Si la personne en situation de hors-travail considère que les seuls emplois qu'elle a des chances d'obtenir sont des petits boulots mal payés, instables et difficiles, il est fort probable qu'elle les refuse. À cette vision assez pessimiste de la capacité à trouver du travail est souvent associée une vision également pessimiste de la « nature » des emplois disponibles et accessibles. Pour les personnes qui recherchent un « travail-idéal », le problème est autre. Plus qu'une question de compétence, c'est un problème d'argent. En effet, les

« artistes » ou les artisans ne doutent pas de leur compétence à exercer leur « art », ils ne sont cependant pas sûrs de « pouvoir en vivre » tout de suite. Pour d'autres répondants, le problème n'est pas de « trouver du travail » mais de faire reconnaître celui-ci comme une activité légitime par les autres interlocuteurs (dans le cas du travail bénévole ou domestique, par exemple).

À travers la description de ces quatre catégories de travail, deux grandes distinctions se dessinent. D'une part, on note de fortes différences entre ceux pour qui il y a une alternative bien établie par rapport à la situation de prestataires du programme et ceux pour qui il n'y en a pas. D'autre part, apparaît une distinction entre les personnes qui vivent leur situation comme un « problème » (quelque chose qu'il faut changer) et celles pour qui le fait d'être prestataire n'est pas problématique. En croisant ces deux aspects, on obtient quatre cas de figures qui correspondent à quatre formes de « stratégies identitaires ».

La stratégie de l'identité de métier ou de l'artiste fournit une alternative bien établie et la situation de prestataire n'est pas vécue comme un problème. C'est une étape transitoire qui permet aux personnes « d'avoir du temps » pour se former, ou faire leurs preuves dans leur milieu professionnel. L'aide de l'État est alors perçue comme un soutien légitime. Cette forme identitaire est le résultat d'un processus complexe de « rationalisation » et de mise en perspective de la situation de prestataire par les personnes. Elle est accompagnée d'un ensemble d'arguments éthiques que nous approfondirons dans le chapitre suivant.

La stratégie de l'identité différée comporte, elle, une alternative bien établie, mais la situation de prestataire est vécue difficilement. Les personnes sont alors plus dans l'attente de pouvoir retrouver une situation de vie qui permette l'expression de l'identité attachée au travail-idéal. Si l'attente se prolonge, cette stratégie peut devenir une chimère à laquelle on croit de moins en moins, une identité héritée du passé qui s'effrite lentement. Cette forme identitaire est différée également dans la mesure où elle n'est pas

reconnue par les autres (l'agent, l'entourage). Nous verrons plus loin quelles configurations d'argumentation l'accompagne.

La stratégie de l'identité en chantier ne présente pas d'alternative de travail bien établie, mais la situation de prestataire n'est pas vécue comme un problème. Les personnes adoptant cette stratégie se reposent, « soufflent » après une succession de « jobines » éprouvantes ou d'expériences difficiles dans le domaine non-professionnel (liées à des problèmes de santé par exemple). Elles tentent d'utiliser le moment du hors-travail comme un temps de reconversion ou d'essai. Les personnes sont bien décidées à trouver leur voie, que ceci se fasse sur un mode personnel ou en relation avec les institutions publiques. Si le temps passé comme prestataire s'allonge et devient quelque chose de durable, la stratégie de « l'identité en chantier » risque de basculer vers une situation où la construction identitaire est en crise et la forme de la légitimation qui l'accompagne inopérante. Certaines mères de familles monoparentales qui s'occupent de leurs enfants adoptent également cette stratégie. Ne sachant pas forcément ce qu'elles feront après, elles considèrent néanmoins que le temps passé comme prestataire est un temps légitime qui leur permet d'être présentes pour leurs enfants.

Dans le cas de stratégies identitaires en crise, il n'y a pas d'alternative bien établie et la situation de prestataire est devenue un problème. Souvent dramatiques, les situations de ce type sont plutôt vécues sur le mode de la culpabilité. Les personnes s'ennuient, « ne savent pas quoi faire », se sentent très dévalorisées dans le statut de prestataire qu'elles ont souvent intériorisé. Les personnes qui vivent la situation de prestataire de cette façon sont parfois très isolées socialement (surtout dans le cas des hommes) et ont beaucoup de difficultés à demander de l'aide pour « joindre les deux bouts ».

L'espace social du hors-travail, du point de vue des jeunes-adultes, est un univers très actif, où le sentiment de « ne rien faire » n'a que rarement sa place. Cet espace social est composé de pratiques multiples qui sont autant des stratégies de survie (se loger, se

nourrir, se vêtir) que des stratégies de vie (se former, faire ce qu'on aime, avoir des amis, « fêter Noël comme du monde »). Les univers de représentations apparaissent également très « organisés », notamment par rapport au travail. Nous verrons plus en détail les formes de ces univers de représentations dans le chapitre suivant. Retenons, pour l'instant, que le travail est un des éléments majeurs de la vie des personnes et qu'il structure une grande part de leurs pratiques sociales. Au sein de ces différentes stratégies identitaires, une place plus ou moins importante est faite à la « résistance », c'est ce que nous verrons dans la dernière partie de ce chapitre. Voyons maintenant, le deuxième ingrédient de la résistance, le rapport aux institutions publiques.

5.2.2 - Le rapport aux institutions publiques

Les représentations des institutions sont de deux types. Soit l'administration du programme auquel l'individu appartient est incluse dans un ensemble vaste (le système), ou elle est personnifiée par un interlocuteur précis : l'agent d'aide sociale au Québec, l'assistante sociale en France. Ces deux types de représentations peuvent coexister dans le même discours. Nous avons répertorié quatre grandes stratégies par rapport aux institutions publiques : « fonctionner contre », « fonctionner avec », « fonctionner en dehors » ; « ne pas avoir de relation » (comportement d'évitement ou d'attente). En elles-mêmes ces stratégies ne sont pas des « stratégies identitaires », comme ont pu l'être les stratégies développées par rapport au travail. En revanche, combinées à ces dernières, elles pourront le devenir.

Dans la stratégie du « fonctionnement contre », l'opposition s'adresse soit à la société dans son ensemble (identifiée comme « le système ») ou aux directives des agents⁵³⁴. Fonctionner contre la société signifie refuser de faire du « 9 à 5 » ou d'avoir un « emploi steady » mais aussi poser des actes illicites comme travailler « en-dessous de la table ». L'opposition aux directives des agents consiste à ne pas faire ce qu'ils

⁵³⁴ Ce ne sont qu'exceptionnellement les fonctionnaires, comme personnes, qui sont prises à partie.

préconisent de faire, refuser de se plier aux règles régissant le programme au risque d'en subir des sanctions (comme une diminution de la prestation au Québec). Cette stratégie s'avère souvent coûteuse pour les personnes, que ce soit d'un point de vue financier ou en termes de reconnaissance sociale.

Le « fonctionnement avec » les institutions s'exprime de deux manières. Un premier cas de figure équivaut à une appropriation des normes véhiculées par les agents par le prestataire. Se développe alors une sorte de collaboration entre les deux interlocuteurs, généralement cordiale mais marquée par la domination des représentations de l'agent. Cette stratégie de « fonctionnement avec » l'agent est également une intériorisation des normes sociales dominantes et des attitudes attendues qui y sont rattachées. Dans un deuxième cas de figure, le « fonctionnement avec » est utilisé comme un moyen -relativement efficace- d'arriver à ses fins, qui sont elles distinctes des fins préconisées par les agents. Dans cette stratégie, adoptée en toute conscience, il est nécessaire de distinguer le fonctionnement avec l'agent du fonctionnement envers la société, qui peut, lui, être plus subversif. Concrètement, cette stratégie consiste à accepter les propositions des agents par rapport à « une ligne de conduite à tenir », voir à lui suggérer des formations ou des stages en lien direct -ou non- avec l'objectif final visé. Il peut également s'agir d'une tactique où les personnes très actives cherchent à se prémunir d'éventuelles « coupures » du montant de la prestation ou sanctions et « avoir la paix » pour mener à bien leur projet. Dans certains cas, les personnes tentent d'utiliser au mieux les programmes pour « maximiser » leur rendement, que ce soit financièrement ou en termes de possibilités d'acquisitions de savoir.

La stratégie du « fonctionnement en dehors » emprunte les circuits parallèles du travail bénévole ou du travail au noir pour mener les projets à terme. Les personnes qui utilisent ces ressources alternatives ne font généralement pas confiance au « système » ou à la capacité des agents à leur venir en aide. Certains de nos répondants qui utilisaient cette stratégie n'avaient d'ailleurs aucun contact avec les institutions, n'en

cherchaient pas particulièrement mais n'étaient pas réfractaires à d'éventuelles propositions. D'autres, à l'inverse, utilisaient cette stratégie conjointement à la stratégie du « fonctionnement avec ». Dans ce cas de figure, elles « détournent » l'attention des agents des objectifs réellement poursuivis en se pliant de bonne grâce aux directives administratives.

Enfin, l'absence de relation avec les institutions peut soit résulter d'une stratégie « d'évitement », soit correspondre à une situation d'attente. Encore une fois, il est nécessaire de distinguer les actions qui sont posées en toute conscience de celles qui sont plus le résultat d'une absence d'action. Cette « masse silencieuse »⁵³⁵ de prestataires constitue dans les deux sociétés la situation dominante des bénéficiaires des programmes. N'oublions pas, à ce propos, qu'au Québec comme en France, seul un nombre restreint de prestataires possède un lien avec un agent et un nombre encore plus restreint est inscrit dans un programme. La stratégie d'attente est de l'ordre de l'absence d'action, elle consiste à attendre que quelqu'un, représentant de l'institution, initie le contact. Il s'agit soit de prestataires récents qui ne connaissent pas le fonctionnement des dispositifs auxquels ils sont rattachés, soit de personnes ne sachant pas « quoi faire » par rapport à leur situation, mais aussi de personnes pour qui la question n'a pas de signification. La stratégie de « l'évitement » implique, elle, que les répondants espèrent qu'il n'y aura pas de relation. Dans cette perspective, l'objectif est « de se faire oublier » ou tout au moins de ne pas se faire remarquer. Les motifs utilisés pour justifier ces attitudes sont de plusieurs ordres : avoir la paix pour « faire ses petites affaires (comme le travail au noir, par exemple) ou tout simplement « parce qu'on n'aime pas le trouble ».

Dans certaines de nos entrevues, les relations avec les institutions s'expriment sur un mode distinct de ce que nous avons présenté. La fonction de surveillance ou de contrôle que ces institutions exercent est quelquefois perçue comme une agression. Les

⁵³⁵ Termes employés par un agent au Québec, rencontré dans le cadre de la recherche.

sentiments d'injustice et d'incompréhension totale des agents, par rapport aux modes de vie des individus (lors des contrôles à domicile, par exemple), constituent alors l'aspect dominant des discours vis-à-vis des institutions. Ici, ce n'est plus le rapport aux projets professionnels qui pose problème mais l'intrusion dans la vie privée. Ces personnes n'ont pas de mode unique de relation aux institutions. En termes de stratégies, on retrouve des « fonctionnement avec » (même si la relation est perçue comme inquisitrice) ou « contre ». Cet aspect est d'autant plus complexe à articuler avec les autres éléments des discours qu'il ne s'exprime pas forcément vis-à-vis des mêmes institutions. C'est le cas en France où il existe une distinction entre l'organisme payeur et l'assistante sociale chargée du volet insertion. Une relation de confiance avec l'assistante peut exister en même temps que des « problèmes » avec les contrôles commandés par la CAF. Nous verrons dans le chapitre suivant comment s'exprime cet aspect de la relation du point de vue des formes de résistance.

Si certaines de ces stratégies vis-à-vis des institutions publiques sont directement associées à des actes de résistance, d'autres s'expriment davantage par une résistance de nature symbolique. Nous verrons dans la dernière section comment ces éléments s'articulent avec le rapport au travail pour former des « figures » de résistance. Le dernier ingrédient de la résistance, le rapport que les personnes entretiennent avec la sphère privée, est de nature différente. Il s'agit plus d'une « ressource », disponible ou manquante pour les personnes, qui va les accompagner dans leur vie quotidienne. Cependant, pour certains prestataires, la sphère privée est bien plus qu'une aide ponctuelle, elle s'avère la source principale de leur identification.

5.2.3 - Le rapport à la sphère privée :

Ce que nous appelons la sphère privée inclut les relations que les répondants entretiennent avec leur environnement familial, leurs amis et leur environnement de proximité, c'est-à-dire les voisins où les figures clefs de leur quotidien (le propriétaire, l'instituteur, le banquier, la personne responsable de l'association dans laquelle ils sont

impliqués). Nous avons répertorié deux types de stratégies vis-à-vis de la sphère privée : une stratégie de débrouillardise sociale et une stratégie d'investissement de la sphère communautaire.

Sur les 51 personnes rencontrées, aucune n'était complètement isolée, c'est-à-dire sans aucune relation avec l'un ou l'autre des espaces de la sphère privée. En revanche, un nombre non négligeable était relativement peu entouré (environ une dizaine de personnes), n'entretenant des relations qu'avec des voisins ou une personne de la famille. Dans la plupart des cas, les personnes rencontrées étaient inscrites dans des réseaux développés de relations sociales, que ce soit la famille, les amis ou le secteur associatif⁵³⁶. La présence de ces relations ne signifie pas pour autant que celles-ci fonctionnent comme des réseaux de solidarité. Quelquefois la présence de la famille est plus une source de tensions et de conflits qu'un véritable soutien.

Selon Déchaux⁵³⁷, les solidarités familiales contemporaines équivalent à des prestations échangées et sont constituées de trois composantes : des prestations se rapportant à l'univers domestique (la garde d'enfants, l'aide ménagère, la confection des repas, les courses, le bricolage) ; l'accès à autrui (pour trouver du travail, un logement ou pour s'introduire dans un circuit de troc); les transferts financiers. Dans nos entrevues, la présence de la famille dans l'univers des prestataires signifie essentiellement une « aide en nature » pour la nourriture et les vêtements des enfants. En France cependant, un nombre important de personnes rencontrées étaient « hébergées à titre gratuit » par un des membres de la famille (les parents ou la fratrie). La question du logement est spécifique dans le cas français dans la mesure où il y a pénurie de logements, contrairement à la situation montréalaise, et que ceux-ci sont très chers. De plus, la logique de fonctionnement du RMI pénalise relativement peu les

⁵³⁶ Ou les trois ensemble, également.

⁵³⁷ Jaques-Henri Déchaux, « L'État et les solidarités familiales » dans Paugam, Serge, dir., *L'exclusion, l'état des savoirs*, chap. 45.

prestataires en situation d'hébergement gratuit⁵³⁸. Au Québec, ce sont les situations de co-location qui sont plus fréquentes⁵³⁹.

Les autres types d'aide répertoriés par Michaux, sont essentiellement fournis par les réseaux d'amis. Il est possible que l'âge des personnes rencontrées (25-35 ans) ait favorisé ce type de relations sociales. Les amis (qui habitent généralement dans le même quartier que le prestataire) offrent leur soutien par rapport à la garde des enfants ou à la recherche de nourriture. Pour ce type d'action, on peut parler de stratégie de débrouillardise sociale qui consiste à se mettre à plusieurs pour « gérer » les difficultés de la vie quotidienne. Il est frappant notamment qu'au Québec, la question de la « survie alimentaire » soit si présente chez les mères de familles monoparentales qui sont obligées de consacrer jusqu'à vingt heures par semaine à cette activité pour être capable de nourrir leur famille. Ces stratégies de débrouillardise sociale sont alors des stratégies de survie en l'absence desquelles la maladie due à la malnutrition peut faire son apparition (le cas de deux de nos entrevues au Québec). Dans d'autres cas, la débrouillardise sociale permet « l'amélioration du quotidien » en termes de « petit extra » (vêtements, cadeaux, sorties) mais aussi de temps libres et de loisirs. Les stratégies de débrouillardise peuvent conduire les personnes à participer à des actions collectives mais celles-ci peuvent également rester à un niveau individuel. À deux exceptions près, on peut dire que tous les répondants utilisaient une forme ou une autre de débrouillardise sociale.

Le deuxième type de stratégie répertorié dépasse cette « gestion du quotidien ». Certains répondants investissent la sphère communautaire, bénévolement, à tel point que cet investissement devient la source première de leur identification. Sans faire l'analyse de la cause de cette implication, qui dépasse notre propos⁵⁴⁰, il se dégage de certaines de nos entrevues qu'une « stratégie de l'investissement communautaire » est

⁵³⁸ L'aide au logement étant rajoutée à la prestation et non déduite de celle-ci.

⁵³⁹ Marc Molgat, *Vivre hors famille... L'insertion résidentielle au coeur du passage à la vie adulte au Québec*, Thèse de Doctorat en Sociologie (Montréal : Université de Montréal, 1998).

possible. Elle prend essentiellement deux formes. La première correspond *grosso modo* à l'image que nous avons du militant. Une personne impliquée dans des organismes communautaires, au départ bénévolement ou même comme « usager » des services, devient peu à peu convaincue « à la cause » et son engagement se transforme pour devenir « une fin en soi ». La stratégie identitaire est alors proche de celle de l'identité de métier, où la représentation du « travail-idéal », que nous avons précédemment décrite, devient l'objectif à atteindre à tout prix. La seconde forme de l'investissement communautaire est très différente. Elle n'est pas posée au nom d'une raison supérieure ou d'un engagement moral mais correspond à ce que la personne se sent « capable de faire », ce dans quoi elle se sent bien. Cette deuxième forme se définit plus par l'opposition qu'elle implique aux « autres secteurs » de l'économie. Ainsi, le sentiment de l'incapacité de fonctionner dans un univers marchand, régi par des valeurs d'efficacité et de rentabilité, est une des raisons centrales de l'investissement communautaire qui nous a été livrée. Les aptitudes qui sont demandées dans le domaine communautaire sont des aptitudes relationnelles qui ne nécessitent pas forcément une rapidité d'exécution, ou des habiletés techniques spécifiques. De plus, il est considéré offrir un environnement de travail moins stressant notamment parce que les rythmes de travail ne sont pas imposés. Les personnes ont alors le sentiment de pouvoir maîtriser le sens et le niveau de leur implication au niveau bénévole. Ce type de stratégie se retrouve surtout chez des femmes qui n'ont jamais travaillé, avec un faible niveau de scolarité et qui sont impliquées dans des petites structures communautaires comme des coopératives d'habitation ou des cuisines collectives.

Ces deux formes de la « stratégie de l'investissement communautaire » ne sont pas pareillement reconnues par les interlocuteurs administratifs des personnes. Au militant, on va plus facilement prêter une oreille attentive (mais pas systématiquement), ou du moins essayer de lui proposer quelque chose en relation avec sa représentation du

⁵⁴⁰ Pour un travail de ce type en Angleterre, voir Robert MacDonald, « Labours of Love : Voluntary Working in a Depressed Local Economy », *Journal of Social Policy* 25, 1 (janvier 1996), 19-38.

travail-idéal. Dans l'autre cas, les personnes pourront difficilement faire reconnaître leur expérience et leur « projet professionnel », celui-ci étant généralement inexistant (elles ne veulent pas faire autre chose que ce qu'elles font). L'action administrative consistera plus à combler les manques de cette personne pour la rendre « opérante » en milieu marchand.

Finalement, on aurait pu, théoriquement, trouver des personnes dont la stratégie vis-à-vis de la sphère privée se serait principalement exprimée « contre » la famille ou « en réaction » aux institutions sociales en général. Ce n'est pas le cas. Nous n'avons pas de révolté dans nos entrevues (même si une des personnes rencontrées pourrait se rapprocher de ce cas de figure). Ceci ne veut pas dire que la situation n'existe pas, mais simplement qu'au moment des entrevues, les personnes rencontrées ne vivaient pas de telles relations. Elles ont d'ailleurs pu la vivre avant la situation d'entretien (ce qui est le cas de trois de nos entrevues).

L'univers du hors-travail, tel qu'il est rapporté par les prestataires rencontrés, est fortement structuré par le rapport au travail, dans sa forme plurielle, et par le rapport à la sphère privée. Le rapport aux institutions publiques, quant à lui, peut être totalement absent et ne pas constituer un ingrédient du quotidien des personnes. Pour d'autres, il est omniprésent et joue un rôle majeur dans la construction des formes identitaires. L'ensemble de ces rapports sociaux peuvent constituer des ingrédients de stratégies de résistance à la situation de hors-travail. C'est avec l'analyse des figures de résistance que nous verrons réellement se constituer le hors-travail comme espace social, à la fois comme invention de pratiques sociales et comme réaction des acteurs aux politiques qui les gouvernent.

5.3 - L'analyse des figures de résistance

Les stratégies de résistance peuvent être « silencieuses » ou au contraire affirmées haut et fort, on parlera alors de « stratégies publiques de résistance ». Ces dernières s'expriment généralement par rapport à un acteur, à travers une relation sociale. Les stratégies silencieuses se vivent le plus souvent en solitaire et n'impliquent pas de prise de position publique ou d'affrontement direct avec les interlocuteurs. D'autre part, les stratégies de résistance sont soit « positives » pour les individus, soit négatives. Elles sont positives dans la mesure où elles tracent la voie à des constructions ou reconstructions de formes identitaires, négatives dans les cas contraires. En croisant ces deux axes (forme publique ou silencieuse et rapport à la forme identitaire positif ou négatif), on obtient quatre figures de résistance : la figure du militant, celle de l'aspirant militant, celle du débrouillard et celle du rebelle.

Les actions qui ne relèvent pas de stratégies de résistance sont celles où la dimension du « combat » est évacuée ; on parle de stratégies de non-résistance. Deux figures de non-résistance ont été repérées, l'une relève d'un choix délibéré (dans le discours), l'autre non.

Chacune de ces 6 figures articule une forme identitaire spécifique (ingrédient du travail) une relation aux institutions et une relation à la sphère privée. Dans une perspective dynamique, de trajectoire sociale, on peut imaginer que les personnes cheminent d'une stratégie à l'autre de résistance ou de non-résistance, au gré des événements et du temps « objectif » passé au sein des dispositifs. Nous avons choisi de présenter les figures de résistance de manière statique parce qu'une perspective dynamique, pour être valide, aurait nécessité une seconde vague d'entrevues⁵⁴¹. Rappelons, de plus, que ce n'est pas tant le cheminement concret des personnes qui

⁵⁴¹ Ceci même si les informations en termes de trajectoires biographiques sont présentes dans les entrevues.

nous importait dans notre recherche que l'analyse du spectre des représentations possibles des situations de hors-travail.

Nous présentons en premier lieux la figure de la non-résistance consciente et celle du « prestataire désaffilié », puis les figures de résistance.

5.3.1 - La figure de la non-résistance consciente

Les non-résistants se définissent par une caractéristique principale qui les distingue de l'ensemble des autres personnes interrogées: le statut social qui leur est conféré par les institutions chargées de les « traiter » est accepté et intériorisé. En revanche, si ce statut est source d'identification pour les non-résistants conscients, il joue un rôle « destructeur » pour l'autre figure de non-résistance.

C'est dans le rapport aux institutions que la figure de la non-résistance consciente apparaît le plus distinctement. Au Québec, par exemple, les personnes rentrent dans le jeu de l'employabilité qui leur est proposé. Elles s'attribuent généralement la responsabilité de leur situation, et vivent cette période de hors-travail comme une sorte de rédemption:

« J'ai perdu ma job, parce que j'avais tendance à rien faire au travail. De toute façon, j'ai jamais travaillé à l'école non plus. Il serait tant que je m'y mette. Quand t'es au BS t'es pas fier de toi, et puis ils ont raison de te faire faire des EXTRA ou des PAIE. (...) je suis pas comme certains qui font rien de la journée. J'vais pas y rester sur le BS, c'est sûr. » (Éric, 25 ans)

L'ensemble des démarches administratives imposées, des règles de procédures à respecter, des sanctions prévues en cas de non-conformité, sont acceptées telles quelles. Certains individus trouvent même que le système est trop généreux et qu'en fait cette aide, quasi-systématique et quasi-garantie, les dessert en les « assistant ». Le discours politique dominant est donc entièrement intégré et cautionné. Dans la plupart des cas, le rapport aux agents administratifs est positif et leur travail valorisé (« ils sont fins au CTQ, ils font une sacrée job. Moi j'essaye de pas trop y aller, y ont déjà assez à faire avec les autres »).

Ces non-résistants conscients suivent les démarches de formation et d'emploi qui leur sont proposées et espèrent généralement retrouver un emploi rapidement. Ils sont prêts à modifier leurs compétences et leur savoir-faire de départ pour augmenter leur chance d'un « retour sur le marché du travail », même si certains trouvent les reconversions difficiles. La norme du marché du travail qui impose flexibilité, mobilité et rentabilité leur paraît tout à fait normale et ils ne voient aucune raison de ne pas s'y plier. Si le passage par l'aide sociale n'est pas valorisé en soi, il est présenté comme « un accident de parcours » qui ne peut que se régler, « un retour de bâton » sanctionnant une période de dilettante, « un coup de pas de chance » qui arrive à tout le monde. Les employeurs ne sont pas mis en faute, au contraire, pour eux aussi les temps sont considérés comme difficiles. Dans ce schéma, l'identification au travail salarié est très forte, les individus se présentent comme des personnes transitoirement sans-emploi en recherche active d'emploi. Ils s'identifient au statut traditionnel du chômeur. Cependant, l'emploi recherché correspond plus à l'idée du travail à tout prix (« il *faut que* je travaille »), plutôt qu'à la recherche d'un emploi salarié à durée indéterminée, même si celui-ci reste l'idéal, l'objectif ultime à atteindre.

Dans la vie quotidienne, certaines personnes continuent à appliquer les mêmes règles de fonctionnement que pendant leur période de travail: ils ont un rythme de vie qui s'apparente à celui du travail (lever tôt, actif toute la journée, repos la fin de semaine), ils gèrent leur aide financière comme un salaire (en faisant les ajustements de niveau de vie nécessaire), et vis-à-vis de leur entourage proche, ils continuent à faire comme s'ils travaillaient.

C'est dans le rapport aux autres que le statut conféré de « BS » ou de « RMIste » peut leur poser plus de problèmes. Se représentant comme des chômeurs (des individus en recherche d'emploi) et non comme des BS (des fainéants), ils souffrent à partir du moment où ils sont identifiés comme tel par les autres. On voit bien, ici, que la construction identitaire passe par un double mouvement: un mouvement d'identification à l'image dominante du chômeur et un mouvement de différenciation

par rapport au groupe des assistés sociaux. La forme identitaire qui résulte de ce processus est viable pour l'individu mais elle est fragilisée à partir du moment où celui-ci est identifié par les autres comme faisant partie du groupe dont il prétend se différencier. Cependant, si l'image négative associée aux programmes est rejetée pour soi, elle est acceptée pour les autres, qui sont alors différents du « je », souvent parce qu'ils sont considérés comme étant « vraiment » dans la misère ou le besoin⁵⁴².

On pourrait dire, à la limite, que cette différenciation par rapport au statut stigmatisant de l'assisté est une forme de résistance. C'est vrai, mais cette résistance ne s'exprime que dans la sphère privée, si celle-ci n'a pas « intégré » les distinctions opérées par les institutions en fonction de la plus ou moins grande capacité (supposée) des prestataires à réintégrer le marché du travail. De plus, elle n'est pas présente chez tous les non-résistants conscients.

Certains jeunes diplômés universitaires, faisant leur entrée sur le marché du travail, représentent une variante de ce profil. Comme ces derniers, ils acceptent les règles du jeu et cherchent l'ouverture qui leur permettra de s'insérer dans un marché du travail dont ils attendent beaucoup. En attendant cette opportunité, ils se plient aux contraintes du chômage et investissent le plus clair de leur temps à la recherche d'emploi. À la différence de leurs aînés, ils ne véhiculent pas forcément de culpabilité par rapport à leur situation. Ils sont jeunes et primo-demandeurs d'emploi, le passage par le hors-travail est une étape devenue, pour eux, quasi-obligatoire. Fort de leur formation et de leur diplôme, ils ne sont pas toujours prêts à accepter n'importe quel emploi. Ils se conforment, en cela, à l'image que se font d'eux les agents administratifs, plutôt démunis face à cette population de jeunes diplômés. À l'exception des programmes spécifiques pour les cadres (en France) et des programmes qui relèvent des techniques d'apprentissage de la recherche d'emploi, cette population est peu sollicitée pour la participation à des stages ou à des formations professionnelles. De manière

⁵⁴²Cette perception peut-être emprunte d'empathie et de compassion (« les autres » ayant « réellement » besoin d'une aide sociale) mais également de colère (ce sont les « profiteurs » des dispositifs).

encore plus marquée, ces non-résistants construisent leur identité par référence directe au travail et même à la carrière. Ici, la référence au « statut d'assisté » n'a pas de sens et n'apparaît pas dans les entretiens. Les jeunes primo-demandeurs d'emploi considèrent absolument normale leur situation de prestataire et la différenciation n'entre pas dans le jeu de la construction identitaire.

Pour d'autres de nos répondants, également primo-demandeurs d'emploi mais moins scolarisés, le passage (souvent répété) par les dispositifs consiste plus à accepter de se mettre en mouvement (« faire de l'occupationnel » selon les termes utilisés par Sadia) en attendant de « faire comme tout le monde » (avoir un emploi, un mari, des enfants), tout en étant très lucide par rapport aux limites de ces périodes successives de stages ou de contrats-aidés :

« Moi, j'ai dû faire tous les CES possibles et inimaginables ! Le dernier était bien, j'ai appris à travailler avec l'ordinateur...(...) Mais quand c'est fini, t'as plus rien, tu recommences tout à zéro. C'est dommage, tu t'attaches aux gens avec qui tu travailles, tu te sens valorisée et tout et puis après, on recommence...(...)C'est vrai que ça occupe. Avec la recherche d'emploi, aussi, tu dois aller à l'ANPE plusieurs fois par semaine et répondre aux annonces...Enfin, c'est ça que je fais, je cherche du travail... » (Sadia, 27 ans)

La non-résistance consciente est, par conséquent, le processus par lequel certaines personnes en situation de hors-travail se construisent une identité de « travailleur en attente », qui correspond à la stratégie de l'identité en chantier précédemment décrite. Le travail, dans cette perspective, est plus le fait d'occuper un emploi rémunéré et d'être ainsi financièrement autonome, que le fait d'exercer un type particulier de travail.

La forme identitaire des non-résistants conscients n'est pas problématique en tant que telle, bien qu'ils puissent souffrir de « l'image du BS » ou se sentir « honteux » de ne pas avoir d'emploi. Elle pourrait le devenir en cas de situation prolongée de hors-travail⁵⁴³ dans la mesure où le sentiment de culpabilité croît en même temps que « l'horizon » de réintégration à l'emploi s'éloigne, de la même façon que la différenciation « aux autres » prestataires devient plus problématique.

5.3.2-Figure du « désaffilié » : de la non-résistance non-consciente :

La figure du « désaffilié »⁵⁴⁴ représente l'autre face de la non-résistance. Ici, nous faisons référence aux personnes en situation de grande détresse que nous avons rencontrées. Ces personnes sont plus souvent des hommes que des femmes, très isolées socialement, ne bénéficiant d'aucune aide concrète de leur famille et dont le revenu de subsistance ne leur permet pas de manger tous les jours à leur faim. Ces personnes ont également intériorisé « l'image dominante » du « BS » ou du « RMIste » et l'acceptent dans la mesure où elles la considèrent « vraie ». Il n'y a pas de combat par rapport à l'identité conférée.

En revanche, cette non-résistance n'est pas « positive » par rapport à la construction identitaire. Les « désaffiliés » ne se projettent pas dans l'avenir par rapport au travail et ils n'ont pas, non plus, de projet dans la sphère domestique à court ou moyen terme. Se percevant comme « peu capable » de trouver un emploi (et de le conserver), l'idée même de futur n'a pas beaucoup de sens. Les éléments qui dominent cette figure de la non-résistance sont le sentiment d'être « perdu », de « ne pas savoir où l'on s'en va » et parfois même celui de se sentir un « fardeau », un « poids pour la société ».

«Je sais pas vraiment ce que je veux faire. J'ai recommencé une formation que j'avais déjà arrêté (comptabilité)...Je sais pas si ça me plaît...(..) Il faudrait que je trouve quelque chose, mais je sais pas où....Des fois je me dis que je suis motivé, mais ça ne suffit pas....On se sent coincé...Des fois, j'aimerais bien pouvoir vivre sans souci. (..) Enfin, pour mes copains, c'est pareil, c'est le chômage...On attend quoi » (Djemil, 25 ans)

Ce profil est généralement marqué par une situation de « crise identitaire ». Le fait de se considérer « BS » ou « RMIste » n'est pas quelque chose qui permet aux personnes de se construire un horizon de vie, mais au contraire une identification négative qui

⁵⁴³La notion de durée n'étant pas un critère objectif, dans la mesure où cette forme identitaire de « travailleur en attente » peut se prolonger sur une période de plus d'un an chez certains individus.

ajoute les sentiments de culpabilité et de honte à une image non valorisée de soi. À la différence de la non-résistance consciente, les personnes proches de la figure du « désaffilié » intériorisent non seulement l'image du chômeur qui leur est attribuée mais également celle « d'assisté social » socialement dévalorisée.

« Je le dis pas que je suis au RMI. Je dis que je suis étudiant...J'ai mis du temps à le demander, je me disais c'est pas pour des gens comme moi. Et puis, un copain m'a dit que j'y avais droit, que je devrais le demander. Mais, c'est pas facile...Moi, je l'accepte pas. Il faut pas que ça dure...ça c'est sûr...(...)Je me sens vraiment coupable d'être au chômage » (Alexis, 26 ans).

Les rapports concrets aux institutions publiques sont de deux types : soit il n'y a pas de rapport avec les agents, soit le rapport est perçu comme difficile. Dans une situation d'absence de rapport, il se peut que les personnes espèrent être contactés par les agents (« pour que quelque chose se passe ») mais qu'en même temps elles appréhendent ce contact à cause de l'image qu'elles se font d'elles-mêmes. Dans le cas où le rapport à l'agent est vécu de manière pénible, la personne se sent généralement incomprise et en même temps elle ne se permet pas d'exprimer ses attentes ou ses problèmes. Cette « peur de l'agent » est généralement liée à la menace de sanction financière ou d'expulsion du programme (dans le cas du RMI, notamment) qui n'a pas besoin d'avoir été expressément formulée par l'interlocuteur pour être ressentie comme telle.

Le rapport aux institutions (réel ou attendu) est, ici, central. Les « désaffiliés » ont le sentiment d'être perçus comme des « cas à problèmes » par leurs interlocuteurs. Que ce soit au Québec ou en France, ils ont le sentiment que le fait d'être prestataire représente une « anormalité ». Parce que ces répondants sont des hommes, jeunes et seuls, la culpabilité d'être sans-emploi est décuplée. Les résultats de nos entrevues rejoignent, ici, le travail d'Isabelle Astier en France à propos de la figure de l'homme seul dans le dispositif RMI. D'après l'auteur, la grande nouveauté pour les assistantes sociales introduite par le dispositif RMI fut d'être confrontées à cette population, jusque-

⁵⁴⁴Nous empruntons ce terme à Robert Castel qui parle de « situation de désaffiliation » pour désigner

là inconnue des services sociaux traditionnellement orientés vers les familles. Elle montre comment les travailleurs sociaux semblent « ne pas avoir de prise » sur cette figure de l'homme seul, valide⁵⁴⁵. Si dans le cas français, la collégialité du traitement des dossiers peut tempérer les *a priori* négatifs vis-à-vis de cette population, dans le cas québécois, la relation de face-à-face avec l'agent peut être vécue avec beaucoup d'appréhension et d'animosité.

D'après nos entretiens, il semble que les femmes seules ont plus « d'outils » à leur disposition pour se construire une forme identitaire positive. En effet, si elles sont mères monoparentales, elles sont reconnues comme telles par le « système » (au moins les premières années de vie de l'enfant) et ont donc plus de facilité à se représenter comme « normale » (ou du moins légitime) le fait d'être prestataire. De plus, la présence des enfants fournit une « raison de vivre » et s'avère un précieux « moteur » d'actions. D'autre part, les hommes semblent mal préparés à vivre seuls avec peu de moyens. Ils apparaissent moins débrouillards que les femmes au niveau de la nourriture et du logement (ils vivent plus facilement dans des logements d'aspect insalubre) mais surtout, ils ont beaucoup plus de mal à demander de l'aide et à faire appel aux services communautaires existants (comme les comptoirs d'aide alimentaire ou les centres d'aide psychologiques).

« C'est difficile de pousser la porte la première fois dans ce genre d'asso. Là, il y a d'autres personnes comme toi, des fois des plus malheureux que toi...On n'est plus le centre de la terre, la personne qui a tous les malheurs du monde. On se rend compte qu'on est pas unique, c'est pas évident...(...)Ce genre de groupe, tu veux pas y aller au départ, tu te dis que c'est pas pour toi, toi tu n'es pas encore atteint à ce point...Et puis tu y vas, et là tu vois que si, tu es comme les autres...C'est plus facile de rester chez soi avec sa misère » (Christophe, 28 ans).

C'est comme si les jeunes-adultes masculins se trouvaient complètement en porte-à-faux avec les attentes de la société (par rapport à l'image du jeune travailleur

certaines populations exclues de l'emploi. Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*.

⁵⁴⁵ Isabelle Astier, *Revenu minimum et souci d'insertion*.

dynamique) et qu'en plus ils n'avaient pas été préparés (par leur éducation) à se débrouiller au quotidien dans des situations de pauvreté.

Dans la figure du désaffilié, la présence ou l'absence d'un environnement social de soutien devient centrale. Des liens mêmes ténus avec une ou deux personnes de l'entourage (famille, amis ou voisins) peuvent permettre de garder contact avec le monde « extérieur » à leur univers. Rappelons que si aucun répondant n'était complètement isolé, certains n'avaient vu personne depuis plusieurs jours au moment de la rencontre.

La figure du désaffilié est marquée par une sorte de « paralysie » à l'action. Les personnes n'opèrent pas de choix spécifiques, elles subissent les situations et ont le sentiment de ne pas avoir de contrôle sur leur vie. Si certaines sont prêtes à suivre des formations ou des stages, elles vont se laisser guider par les directives des agents « sans trop y croire ». Ces individus ne résistent pas au sens où nous l'avons entendu. Cependant, ils résistent parce qu'il faut bien vivre, mais personne ne peut prédire pour combien de temps encore. Ils résistent aussi parce qu'ils ont accepté de se livrer à l'entrevue, c'était pour eux l'occasion, souvent unique, de dire leur souffrance et d'exprimer leur opinion. Cette générosité de parole ne peut être passée sous silence.

5.3.3- La figure du militant

Dans la figure du militant, la résistance est publique et positive du point de vue de la construction identitaire. Elle est publique parce qu'elle est affirmée haut et fort comme une revendication, et positive parce qu'elle est soutenue par une identification très forte au travail-idéal. L'identification peut également se faire par rapport à un statut, pour les mères de famille ou les étudiants notamment.

Les personnes proches de la figure du militant ont une idée très précise du type de travail qu'ils veulent faire et de leurs objectifs professionnels. Souvent d'ailleurs, elles se présentent comme des personnes qui travaillent. Pour certains, l'orientation professionnelle était déjà arrêtée avant le passage par les programmes sociaux

(comédien, peintre), pour d'autres, elle fait suite à une formation professionnelle (céramiste) suivie dans le cadre du programme ou encore en train de se faire (journalisme). Enfin, pour Anne-Marie, sa vocation de « travailleuse sociale » fait suite à toute son histoire de vie.

« Le projet de ma vie c'est d'ouvrir un centre d'accueil d'urgence... je sais ce que c'est l'urgence et être à la rue... je sais aussi ce qui manque comme ressource, dans ce pays. Je pourrais le faire comme ça (avec mon amie médecin), mais je veux être reconnue pour mes compétences professionnelles, pas parce qu'on me connaît...(..) je vais l'avoir l'examen (...) je vais tout faire pour l'avoir...Ils ne me feront pas changer d'idée» (Anne-Marie, 40 ans)

La nature du rapport aux institutions va déterminer « le degré » de résistance de la figure du militant. En général, c'est la stratégie de « fonctionnement contre » qui prévaut. Les tensions ou les conflits ouverts avec les agents administratifs débouchent soit sur des négociations soit sur des situations de crise. Ici la résistance s'exprime surtout au niveau de la forme identitaire attribuée qui ne correspond pas à « l'identité pour soi » des personnes. Ce conflit identitaire s'exprime à travers l'agent mais concerne, en fait, l'ensemble de la société. Ces personnes « ont trouvé leur voie » mais celle-ci n'est pas acceptée par les agents. Le conflit consiste alors à tenter de se faire reconnaître dans ce qu' « on est ».

« Qu'il ne vienne pas m'embêter avec un CES en mécanique ou en secrétariat. Qu'est-ce que tu veux que je fasse derrière un bureau moi ! Non, moi je peins et maintenant je fais plus rien d'autre » (Michel, 34 ans).

« Pour notre agent, le théâtre, c'est le soir pour s'amuser avec tes chums...Un loisir quoi...C'est comme si, quand t'as pas de contrat et que tu fais du théâtre t'as qu'à changer de job...Il demande-tu ça aux autres qui font du 9 à 5 ? Non...Mais être artiste, ça...tu peux pas... » (Denis, 30 ans)

Dans un autre registre, certains de nos répondants avaient des « plans d'avenir » très précis, refusés (ou non soutenus) par les agents. Il s'agit de personnes peu scolarisées qui désiraient avant tout acquérir une formation générale et non professionnelle. Cette stratégie n'est pas toujours associée à la volonté d'exercer un travail-idéal, elle correspond parfois à une « identité en chantier ». Dans ce cas, les

personnes veulent « se donner les moyens » d'avoir le plus de choix possibles pour « après », considérant qu'aujourd'hui, sans formation générale de base, il est impossible « de s'en sortir ». De plus, au Québec, le statut d'étudiant « touchant des prêts et bourses » est quelque chose de beaucoup plus valorisé que le fait d'être prestataire des programmes de sécurité du revenu. Ce changement de statut correspond pour plusieurs de nos répondants à un « premier pas vers la sortie », on est plus « BS » (c'est-à-dire quelqu'un qui ne fait rien) mais une personne qui étudie. En France, aucun de nos répondants n'a mentionné la possibilité ou l'envie de retourner dans le système scolaire général. Il semble que, pour des raisons culturelles et institutionnelles, ce qu'on appelle « le retour aux études » au Québec ne fasse pas partie de l'univers des possibles en France.

Certaines mères de familles monoparentales que nous avons rencontrées au Québec⁵⁴⁶ se rapprochent également de la figure du militant. L'identification se fait alors par rapport au statut de « mère » et s'exprime par la volonté d'assurer une présence stable auprès des enfants. Ce « choix de vie » (même temporaire) peut entrer en conflit avec les directives des agents qui préfèrent « un retour au travail ».

« Je ne suis pas d'accord avec mon agent. Il veut que je travaille...Tu crois que je travaille pas avec mes deux enfants ? (...) Déjà ils ont pas de père et on n'a pas beaucoup d'argent...Au moins qu'ils aient l'affection qu'il faut et une bonne éducation...Tu vois, la génération des enfants à clefs autour du cou, je suis pas capable...Je trouve pas ça normal. » (Patricia, 40 ans)

À cette figure du militant « fonctionnant contre » les directives des agents sont associés des « coûts » de résistance qui peuvent être très élevés. Non seulement les personnes risquent de voir leur prestation « coupée » ou suspendue, mais elles évoluent dans un univers professionnel marginal où elles sont relativement isolées des autres membres de la profession. Ces « coûts » directs sont atténués quand l'entourage immédiat soutient les décisions et les agissements des militants. Au-delà de l'aide

⁵⁴⁶ En France, les mères de familles monoparentales sont prestataires de l'allocation de parent isolé les premières années de la vie de l'enfant.

matérielle qui peut être apportée, c'est la reconnaissance identitaire des parents ou des amis qui devient primordiale.

Dans quelques cas, plus rares, la figure du militant présente un rapport aux institutions de type « fonctionnement avec ». La nature de la résistance est alors distincte dans la mesure où elle ne s'exprime plus dans une confrontation directe avec l'agent mais vise plutôt la norme sociale dominante selon laquelle une personne sans-emploi se doit de travailler, indépendamment de la nature de l'emploi offert. Cette autre variante de la figure du militant apparaît moins « coûteuse » pour les personnes parce qu'elles sont reconnues par leur interlocuteur (représentant de la puissance publique) pour ce qu'elles considèrent « être ». À Grenoble, un animateur local d'insertion avait pris position en faveur des artistes et des personnes qui avaient une alternative bien définie par rapport à la situation de prestataire. Il avait notamment facilité la mise en place de structures (une association) pour permettre aux prestataires d'entreprendre une démarche de « professionnalisation » de leur activité. Sa démarche de soutien s'inscrivait dans la lignée de la réforme du dispositif RMI de 1992 qui tentait d'élargir l'acceptation de la notion d'insertion. Il avait trouvé, localement, certains appuis (auprès d'un coordonnateur de CLI) qui lui permettaient de faire accepter sa démarche à ses supérieurs hiérarchiques. Dans cette situation, c'est l'agent qui se trouve en situation directe de « résistance » vis-à-vis de son milieu de travail, fournissant aux prestataires une légitimité supplémentaire à leur construction identitaire.

Nous verrons dans le chapitre suivant en quoi la figure du militant propose des formes de résistance « politique » (qui peuvent mener à l'action collective) qui ont un impact, plus ou moins direct, sur l'application des programmes sociaux.

5.3.4-La figure de l'aspirant militant

La résistance développée par cette figure est publiquement affichée mais non positive du point de vue identitaire. Il s'agit d'une situation d'attente, où l'identité professionnelle, forte, est différée. À la différence de la figure précédente, les « aspirants militants » adoptent généralement peu de stratégies de débrouillardise sociale. Le temps de hors-travail n'est pas vécu comme un temps plein où l'on « travaille » mais plus comme un temps-mort entre deux périodes de travail-idéal.

Dans ce cas de figure, la résistance s'exprime par rapport aux exigences du marché du travail et par rapport aux institutions. Les aspirants militants refusent de s'engager dans des « démarches d'insertion » qui ne correspondent pas à leurs aspirations tout comme ils refusent d'exercer un emploi qui ne serait qu'alimentaire.

Les aspirants militants sont généralement très conscients de leur manque d'emprise sur le réel et de leur manque de pouvoir. En cela, ils acceptent une partie de l'image « d'individu à problèmes » que leur envoient les institutions. Cependant, ils refusent d'être considérés comme des individus en bas de l'échelle sociale, ils veulent être traités « comme du monde ». Ici, la résistance est avant tout un état d'esprit, une certaine manière de ne pas se soumettre, de ne pas entrer dans le jeu. Ils refusent d'être assujettis à un ordre dont ils ne veulent à aucun prix.

Pratiquement, cette insoumission se traduit par le conflit et la négociation permanente de leur statut social. Cette négociation statutaire est très présente dans la relation des individus aux agents administratifs chargés de leur dossier. Généralement en position défensive, ils exigent des agents d'être considérés avec respect et combattent toute forme de paroles ou d'actions jugées discriminantes. La suspicion dont ils sont parfois l'objet, amplifiée par la nécessité de faire la preuve systématique et continue de leur dénuement, est jugée insupportable.

« Ils m'ont contrôlée, moi, deux fois à la CAF. Et maintenant, je suis en menace de suspension. Tu vois, la première fois, il y avait mon ex-mari et mon nouvel ami à la maison alors que pour eux, je suis une femme seule avec mes enfants. Comment veux-tu leur faire comprendre ça? Quand t'es au RMI, tu n'as plus

le droit de voir des gens ou d'inviter du monde chez toi. Les contrôleurs, ils veulent même savoir avec qui tu couches. » (Michèle, 32 ans)

Les aspirants militants, qui ont tendance à verbalement se défendre et à chercher la confrontation avec leurs interlocuteurs administratifs, sont en porte-à-faux continuels entre le sentiment d'injustice qui les pousse à la révolte ouverte et leur conviction de ne pas avoir les moyens de changer les choses. Cette conscience de leur position de subordination les empêche de franchir le pas qui consisterait à tricher avec le système (fausse déclaration, travail au noir).

Le deuxième type de refus concerne le marché du travail. Une partie des personnes proches de cette figure de résistance a commencé à travailler très jeune (16 ans), de manière discontinue, pendant plusieurs années. Un jour, ils se retirent de cette succession d'emplois où prédomine l'impression de « tourner en rond ». La rupture peut se produire suite à une maladie, suite à un énième licenciement, suite à des conflits avec les supérieurs hiérarchiques ou encore suite à un changement dans la situation familiale. Sciemment ou non, à un moment donné de son histoire de vie, l'individu ne veut plus du travail dit précaire. Il refuse la rémunération au salaire minimum pour des emplois physiquement difficiles et exigeants (comme dans la construction et le bâtiment) ou pour des tâches répétitives ou ennuyeuses (secrétaire) qui se présentent, généralement, sous la forme de contrats de courtes durées (1 à 3 mois). La représentation du travail-idéal (illusoire ou non) devient alors l'objectif à atteindre. Le temps de hors-travail est généralement utilisé pour « souffler », se reposer physiquement et moralement. Par la suite, le temps de hors-travail devient un temps vide, d'attente, où prédomine toujours le refus du monde du travail tel qu'il a été vécu mais où le travail-idéal reste l'unique alternative possible. Ce refus de la « jobine », du travail saisonnier ou routinier peut être considéré à la fois comme le refus de l'exploitation par un employeur mais également le refus de la précarité de vie qui accompagne ce rapport particulier au marché du travail.

Dans ce schéma, la construction identitaire est problématique : la représentation du travail-idéal appartient au domaine du rêve, de l'imaginaire et elle ne correspond à aucune expérience concrète de travail. L'identification à cette représentation du travail

est alors plus construite sur le refus des autres expériences de travail. Plus qu'une identité de métier clairement définie il s'agit de l'aspiration individuelle d'occuper un emploi stable, à temps plein, offrant de bonnes conditions de travail (en termes de salaire notamment). Cette construction identitaire constamment renégociée s'avère fragile et offre peu de ressorts pour l'action.

« Des jobs broche-à-foin j'en ai soupé...(…) j'ai travaillé dans la construction deux saisons aussi. C'est très dur même si c'est bien payé...Si j'ai pas le choix je retournerai là mais c'est pas ça qui me tente...(…)Moi j'aimerais quelque chose dans la communication où j'aurais un rapport avec le monde...et où j'utiliserai mon anglais aussi...mais pas des dix heures par jour. (...)Là, je sors pas beaucoup...j'écoute les programmes en anglais...des fois je regarde les annonces (offres d'emplois)...Il faut toujours le secondaire complété » (Réal, 28 ans).

Pour d'autres aspirants militants, l'identité forgée autour de la représentation du travail-idéal existait avant la situation de hors-travail. À la suite d'une rupture dans l'histoire biographique (comme la maladie), le rapport au travail devient différé. Ces personnes savent qui elles sont du point de vue professionnel et refusent de se « reconvertir » ou de « devenir » autre chose. Le passé de travail, idéalisé, fragilise alors la réalisation des projets immédiats. On voit que la variable du « temps » joue, ici, un rôle structurant. On peut, en effet, raisonnablement supposer qu'un passage qui se prolonge au sein du hors-travail puisse miner la construction identitaire des aspirants militants de ce type. Pour Christophe, l'apparition de la maladie a été à plusieurs reprises l'équivalent d'un « effondrement » dans sa trajectoire professionnelle qu'il considérait toute tracée.

« J'ai jamais eu beaucoup de problèmes pour trouver du travail, quand j'ai réellement voulu travailler (...) Les fois où ça s'est arrêté, c'est à cause de la maladie et de problèmes dans la tête, mais quand il faut que je me débrouille, je peux toujours me débrouiller. Sauf qu'à force d'interruptions, ça devient de plus en plus difficile à raccrocher (...)Quoique je fasse, j'ai toujours la peur de la maladie...que ça revienne...c'est difficile d'avoir des plans à long terme comme ça, même si tu sais ce que tu veux. » (Christophe, 28 ans).

Les coûts de cette résistance qui s'expriment surtout par le refus d'entreprendre des actions qui ne sont pas en conformité avec la forme identitaire professionnelle de la

personne sont énormes. Non seulement la figure de l'aspirant militant court les mêmes risques de sanction financière et de non-reconnaissance sociale que celle du militant, mais souvent, l'entourage familial et de proximité offrent une faible reconnaissance de l'identité professionnelle, même si le soutien matériel quotidien est présent. Nous verrons, dans le chapitre suivant que cette figure de la résistance peut, cependant, être articulée par un discours « éthique » très élaboré.

5.3.5 - La figure du débrouillard

La résistance du « débrouillard » est silencieuse et positive du point de vue de la construction identitaire. Les objectifs poursuivis par rapport au travail sont clairs pour les personnes et elles savent également comment y parvenir. Pour gérer la non-conformité entre les objectifs poursuivis et les demandes des institutions, les débrouillards vont choisir de ne pas confronter directement les agents ou le système, mais de fonctionner avec ou dehors de celui-ci. Dans d'autres cas, c'est la stratégie de l'évitement qui va être privilégiée.

La construction identitaire est réalisée autour d'une identité de métier ou encore est en chantier. Dans tous les cas, les projets professionnels des personnes sont en cours de réalisation. On retrouve, dans cette figure, des stratégies de résistance par rapport au travail qui sont un peu la « mise en application » de la résistance des « aspirants militants ». Ainsi, le travail au noir peut s'avérer un terrain d'expérimentation avant la « régularisation » du projet.

« Du travail, c'est pas ça qui manque...C'est simple, je travaille tout le temps...je fais les choses à ma façon. Si tu veux te déclarer, tu es obligé de respecter le règlement et alors je pourrais plus recevoir les gens chez moi. Ici, c'est plus convivial...on est entre nous, le client il aime bien ça. Si j'ouvre un magasin commercial (salon de coiffure), ils viendront plus, parce que ce sera comme partout ailleurs...Moi je prends mon temps, on discute. Des fois je m'arrête pour une demi-journée, des fois je travaille tard le soir ou le dimanche. Je pourrai pas faire tout ça déclaré » (Mario, 31 ans)

Pour Josette, en revanche, le travail au noir lui permet d'arrondir ses fins de mois et lui laisse du temps pour écrire.

« Depuis mon arrêt de travail, j'ai pas mal réfléchi à mes affaires. Je veux plus faire de l'alimentaire, même si c'est permanent...Je veux écrire, mais je pourrais pas en vivre...alors j'essaie de trouver quelque chose que j'aime qui pourrait m'aider (financièrement)...Le travail manuel, faire quelque chose avec mes mains, ça me défoule. (...) Pour l'instant, c'est en dessous de la table parce que c'est le début...mais après, j'aurai plus besoin de mon chèque et je pourrais quand même vivre » (Josette, 38 ans).

Dans ce cas de figure, le rapport aux institutions publiques est soit inexistant (« l'objectif principal étant de se faire oublier »), soit sur le mode du « faux-semblant », la personne faisant comme si elle suivait les directives des agents sans pour autant abandonner son projet personnel. Dans d'autres entretiens, c'est le milieu associatif (ou communautaire) qui offre le moyen de « monter son projet ». Implication bénévole au départ, l'activité doit peu à peu devenir suffisamment lucrative pour permettre à la personne d'être financièrement autonome. Ce fonctionnement « en dehors » n'est pas toujours « caché » à l'agent parce que celui-ci le refuserait, il peut tout simplement être omis parce que le prestataire considère que les services offerts par les institutions publiques ne correspondent pas à ses besoins.

« Pour monter l'association (art-martial), les agents ne connaissent pas la loi mieux que moi...C'est pas là que je vais trouver le soutien...De toute façon, ils ne sont pas prêts à me backer là-dessus.(...) Je suis mieux de rien dire, de faire les formations qu'ils me proposent, ça fait un revenu supplémentaire, des fois une expérience et puis j'ai la paix pour mon affaire... » (Olivier, 26 ans)

Mais la résistance aux institutions (ou aux normes de fonctionnement du marché) est parfois plus subversive. Nous verrons dans le chapitre suivant comment les stratégies utilisées par les « débrouillards » conduisent, de fait, à un détournement des objectifs du programme.

Les coûts de cette résistance silencieuse sont moindres que dans le cas de la figure du militant parce qu'il n'y a pas de conflit ouvert entre l'identité pour soi et l'identité pour autrui. Le conflit peut-être latent (suivant la relation avec l'agent), mais les situations sociales concrètes sont moins conflictuelles. De plus, les débrouillards savent comment éviter les sanctions financières et tirer parti des options ou facilités offertes par

« le système ». Le degré de résistance est même, dans certains cas, relativement faible. Très stratégique, la figure du débrouillard apparaîtra moins développée sur le plan symbolique.

5.3.6 - La figure du rebelle

La résistance du rebelle est, elle, problématique du point de vue identitaire. Si elle représente également une situation d'attente, elle se différencie de la figure de l'aspirant-militant sur deux points. D'une part elle est silencieuse, donc solitaire, alors que l'aspirant-militant prenait publiquement position (par rapport à un agent ou un patron) et d'autre part, l'identité professionnelle est généralement en crise.

Le rebelle ne fonctionne pas « contre » les institutions, mais avec elles, à contre-cœur, sans avoir d'autres alternatives bien établies à opposer aux attentes des agents. C'est « sans trop y croire » que les personnes vont s'engager dans des formations ou des contrats de travail aidés mais c'est aussi contre leur gré. Il y a une ambivalence dans le discours du rebelle entre le sentiment de ne pas avoir le choix, d'être un peu acculé au pied du mur tout en refusant les choix qui lui sont proposés. Aux directives des agents, le rebelle oppose (dans la situation d'entrevue) une vision distincte de ce que la vie devrait être, sans avoir de projet professionnel précis ni de formulation claire sur la nature du travail recherché. Il rejette en bloc les modes de fonctionnement de la société (le profit, l'argent, le gouvernement) et non la valeur travail en tant que tel. Soulignons d'ailleurs, qu'aucune des figures de résistance répertoriée ne remet en cause le « travail », c'est plus la nature du travail qui est sujette à caution.

«Non, le travail au noir, je veux plus en faire...C'est comme les jobines....Le patron, il peut t'envoyer chier et toi, t'as rien à dire...Y'a pas de respect...C'est pas bon...les gens y travaillent à côté de quelqu'un, dans la même pièce, pendant des mois et y savent même pas ce que l'autre fait...Pour les travaux compensatoires, c'est différent...Moi je vais là-bas pour leur rendre service (personnes âgées), alors il sont contents de me voir, on discute...Je leur vends rien quoi » (Marc, 32 ans).

D'autres personnes vivent une situation de fort isolement quant le lien à l'institution publique est inexistant. Mécontents de leur sort, en situation d'attente, ils ont l'impression de « tourner en rond ». Non seulement ils ont le sentiment qu'il n'y a pas de « place sociale » pour eux (rejoignant en cela la figure du désaffilié) mais ils ne sont pas surs de vouloir en trouver une. Refusant de « rentrer dans le moule », ces rebelles solitaires n'entretiennent que peu d'espoir de changement. Cependant, à la différence du désaffilié qui apparaissait « perdu » socialement, les personnes proches de la figure du rebelle et qui n'ont que de faibles réseaux sociaux à leur disposition (qui vivent concrètement les mêmes situations de dénuement) ne sont pas perdues mais en opposition à la société qui les entoure. Dans cette perspective, les réseaux de proximité, s'ils existent, offrent autant un soutien matériel (en termes de nourriture, de logement ou d'aide « à la gestion du quotidien ») que symbolique.

Tout comme pour la figure du désaffilié, ce sont principalement des hommes que l'on retrouve dans celle du rebelle, les femmes rencontrées adoptant davantage des stratégies portées vers l'action. Cette figure diffuse est apparue plus clairement dans les entrevues au niveau des discours concernant l'imaginaire⁵⁴⁷ d'une société idéale. Là où la figure du désaffilié n'avait que peu de rêve à exprimer, la figure du rebelle prend toute sa signification. La représentation de la société idéale du rebelle se caractérise surtout par l'annulation des rapports hiérarchiques et la disparition des soucis matériels.

« Dans l'idéal ?...Je serais célèbre, l'argent coulerait à flots.. (rires)..Non, c'est vrai. J'aimerais bien ça moi...Faire ce que je veux, quand je veux....Ben, la même chose que maintenant mais avec pas mal plus d'argent » (Martin, 24 ans).

Prête à refaire le monde, la figure du rebelle ne propose pas de « stratégies » concrètes d'action. Parfois, ces personnes ont eu des démêlés avec la justice, certaines ont connu la prison. Pour autant, ce passé n'a pas abouti à une situation de révolte avec

⁵⁴⁷ Je fais référence au dernier thème du guide d'entretien (si on pouvait refaire le monde, qu'est-ce que vous aimeriez faire ?), présenté en annexe I.

passage à l'acte. La rébellion est intérieure, encore silencieuse. Nous verrons dans le chapitre suivant quelle est « l'éthique de la résistance » véhiculée par cette figure.

Dans ce chapitre, nous avons mis l'accent sur les caractéristiques générales des figures de résistance. Évidemment, il serait possible d'opérer des distinctions entre les individus par rapport à des variables sociologiques comme le sexe, l'origine nationale ou la durée de la prestation. Nous avons évoqué certaines de ces distinctions mais là n'était pas le propos central. De même, il est évident que la présentation statique des figures ne permet d'appréhender les trajectoires individuelles. Rappelons que pour chaque entrevue, dans les récits biographiques, il y a des temps différents qui peuvent correspondre à des figures distinctes de résistance. Nous n'avons retenu, dans ce chapitre, que le temps *t* de l'entretien. Enfin, cette analyse en termes de stratégies de résistance se doit d'être complétée par le chapitre suivant qui prend en compte la dimension symbolique des discours et des représentations.

Selon un rapport français d'évaluation du dispositif RMI, daté de 1991 :

« La grande majorité des bénéficiaires reste silencieuse et docile. Elle n'offre que peu de résistance à l'offre d'insertion, sans aucune illusion sur les bénéfices qu'elle pourra en tirer »⁵⁴⁸.

Si certains de nos répondants sont effectivement silencieux, ils ne sont pas dociles, offrant même parfois une forte résistance à l'offre d'insertion qui leur est proposée. D'après l'analyse qui précède, en France comme au Québec, certaines figures de la résistance investissent l'espace et le temps du hors-travail pour en faire un temps social plein qui permet la construction de formes identitaires alternatives à l'identité professionnelle traditionnelle (la figure du militant et du débrouillard). De plus, autant dans les récits de pratiques que dans les représentations sociales de la réalité, la relation entre les populations situées hors du marché du travail, l'État (où ses organismes

⁵⁴⁸ Nadia Haydadi, Philippe Estèbe et Hugues Sibille, « Politiques publique et pauvreté. La mise en œuvre du Revenu Minimum d'Insertion dans douze départements », Synthèse réalisée dans le cadre d'un programme de recherche financé par la MIRE et le plan urbain (Paris, 5 juillet 1991), 77.

chargés de les réinsérer) et le marché s'exprime sous la forme de stratégies de résistance qui vont (parfois) au-delà des modes sociaux de débrouillardise. Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, ces processus de résistance à l'œuvre sont perceptibles au niveau individuel mais également au niveau collectif. En ce sens, il témoigne de la construction de nouvelles formes de relations entre l'État, le marché et la société.

S'il est possible d'avancer des explications « objectives » aux comportements qui ont été rapportés par les personnes interrogées, nous avons choisi de mettre à jour les rationalisations que les personnes elles-mêmes donnent de leur situation afin de proposer une interprétation de « l'éthique de la résistance » développée par les répondants. Le chapitre VI nous permet de distinguer les actes qui sont faits consciemment (revendiquer des droits ou autres) et les actes qui sont faits en toute conscience, c'est-à-dire « à partir de la conscience profonde que l'on a de certaines valeurs »⁵⁴⁹. Dans cette perspective, il ne s'agit pas de « faire ce que je veux », mais de « faire ce que ma conscience m'ordonne de faire ». Le repérage de ces principes supérieurs au nom desquels sont posés les actes de résistance nous permet de distinguer des formes de résistance proprement politique.

⁵⁴⁹John Rawls, « A Theory of Civil Disobedience », dans Paul Harris, dir., *Civil Disobedience* (New Zealand, Victoria University of Wellington, University Press of America, 1989), 127.

Chapitre VI – La dimension éthique de la résistance

« Toute étude, tout conciliabule sur la grande pauvreté où n'est pas entendue d'abord, la parole des plus pauvres, représente un acte contraire à la démocratie ».

Père Joseph Wresinski⁵⁵⁰

L'analyse des entrevues avec des personnes en situation de hors-travail nous a amené à répertorier des figures de résistance qui articulent, chacune, des stratégies identitaires particulières à des formes plus ou moins développées de débrouillardise sociale. La façon dont les individus légitiment leurs actes (ou non-actes) et rationalisent leur situation, dans les discours recueillis, nous permettent de distinguer des « univers de croyances » dont certains constituent des formes de résistance politique. Au-delà de la praxis de la résistance, il est nécessaire de traiter de la légitimité de l'action publique et de la légitimité de l'ordre social du point de vue des prestataires. Ce repérage de « l'éthique de la résistance » est à différencier de l'existence d'une morale sociale dans la mesure où la « moralité » des récits n'est pas donnée d'avance. Nous verrons d'ailleurs que les conséquences macro-sociologiques des formes de résistance peuvent être éloignées de ce qui est « moralement » acceptable en société.

L'analyse qui suit ne classe pas des individus, mais des formes symboliques repérées à partir du langage. Les paroles des acteurs sont considérées comme des « constructions symboliques », c'est-à-dire, « des univers ayant une relative cohérence et étant partagés par d'autres »⁵⁵¹. Nous recherchons des structures de récits et non des étiquettes servant à classer les individus entre eux. Nous avons identifié quatre types de récits (et non de prestataires) fondés sur des « univers de croyances » par rapport à l'absence d'emploi nettement distincts. En partant des catégories indigènes, nous

⁵⁵⁰Père Joseph Wresinski, *On voudrait connaître le secret du travail* (Paris : ATD Quart-Monde, 1995),15.

⁵⁵¹Didier Demazière et Claude Dubar, « Récits d'insertion et mondes socio-professionnels. Analyse d'entretiens de jeunes peu diplômés et sortis de l'école en 1986 », *Travail et Emploi* 69 (1996), 55-69.

pouvons étudier le positionnement que ces catégories impliquent par rapport aux catégories officielles. C'est à ce niveau que nous repérons les « inventions » de nouvelles représentations sociales et que nous proposons une interprétation de « l'utilisation »⁵⁵² des politiques par les prestataires.

La première partie de ce chapitre complète la notion de résistance que nous avons déjà évoquée pour proposer une définition des formes de résistance politique. La deuxième partie sert au repérage des quatre « univers de croyances » et distingue deux formes de résistance, suivant que celles-ci visent la transformation ou l'intégration-réintégration à la société. Aux figures de résistance du chapitre précédent se substituent alors des formes de résistance politique.

La troisième partie de ce chapitre met en lumière les conséquences de ces univers de discours et de pratiques. D'un point de vue analytique global, les formes de résistance politique expriment les tentatives de construction d'une nouvelle citoyenneté qui bouscule la place et la conception traditionnelle du travail au sein de l'État providence. Nous pourrions alors proposer une généralisation de nos résultats et établir la cartographie de la construction politique du hors-travail au Québec et en France.

6.1 - La pertinence du concept de résistance politique

C'est une chose de parler de résistance, cela en est une autre de la qualifier de politique.

« Dans le champ social et politique, on a coutume de lier l'idée de résistance à celle d'un refus, actif ou passif, exprimé par un individu ou un groupe, à l'encontre d'un ordre établi jugé inacceptable. Résister, c'est alors opposer une force de rébellion à un pouvoir ou à des formes de contrôle dont on dénonce le caractère injuste ou arbitraire. Penser la ou les résistances aujourd'hui c'est penser les conflits dont elles sont à la fois les effets et les causes et mesurer les enjeux de ces conflits »⁵⁵³.

⁵⁵²Utilisation qui n'est pas que matérielle.

⁵⁵³Sophie Jankélévitch, « Résister », *Autrement* (mars 1994), 124.

Le qualificatif de politique, introduit une distinction entre ce qui permet de mieux supporter le quotidien, au niveau matériel, ce qu'on peut appeler la débrouillardise sociale⁵⁵⁴, et ce qui remet en cause le fonctionnement des structures de base de la société. La résistance devient un acte politique, même si elle ne se traduit pas en action (le fait de penser contre le système dominant), non seulement parce qu'elle vise les acteurs ou le système dominant qui détient le pouvoir mais aussi parce que c'est une résistance guidée et justifiée par des principes politiques. Selon les termes de John Rawls, ce sont les principes de justice qui régulent les institutions politiques qui sont visés. La résistance ne peut être fondée uniquement sur des intérêts personnels, elle est initiée par un sentiment d'injustice qui réfère au sens commun des principes de justice.

Elle se distingue de la désobéissance civile, telle que définie dans l'ouvrage de Paul Harris *Civil Disobedience*⁵⁵⁵, parce qu'elle n'est pas forcément publicisée, et parce que les résistants n'acceptent pas systématiquement les sanctions des institutions en place. Dans certains cas, les formes de résistance politique peuvent d'ailleurs conduire à des actes « d'incivilité » mais non de désobéissance⁵⁵⁶.

En revanche, la résistance politique des personnes en situation de hors-travail est similaire aux « formes de résistance quotidienne » analysées par Scott à propos des révoltes paysannes⁵⁵⁷. L'auteur renverse l'explication marxiste de « la fausse conscience » pour comprendre pourquoi les classes subordonnées acceptent, ou au moins consentent, à un système économique qui est manifestement contre leurs intérêts, quand elles ne sont pas obligées de le faire par l'application directe de la coercition ou la peur de son application. À la différence de Gramsci, Scott propose de distinguer la domination sur

⁵⁵⁴Selon les termes de Paul Grell, *Héros obscurs de la précarité*, introduction.

⁵⁵⁵Paul Harris, dir., *Civil Disobedience* (New-Zealand : Victoria University of Wellington, University Press of America, 1989), 126.

⁵⁵⁶Selon l'expression employée par Jacques Comaille, *Les nouveaux enjeux de la question sociale* (Paris : Hachette, 1997) pour désigner les actes de vandalisme et de petits vandalismes.

⁵⁵⁷Voir notamment ces deux dernières contributions: James C. Scott, « Everyday Forms of Resistance » dans Forrest D. Colburn, dir., *Everyday Forms of Peasant Resistance*, (Armonk, N-Y : M.E Sharpe, 1989), 3-43 et James C. Scott, *Domination and the Arts of Resistance. Hidden Transcripts* (New-Haven : Yale University Press, 1990).

les actes de la domination sur la pensée. En règle générale, si les dominants peuvent contrôler l'ensemble des agissements des dominés, ils n'ont que peu d'influence sur leurs pensées, et c'est là qu'une culture de résistance peut apparaître.

Considérant que toute forme de domination entraîne une forme de résistance, Scott présuppose que tout homme est habité par un sentiment de dignité et de justice et que toute domination entraîne non seulement l'appropriation matérielle mais également la négation de cette dignité. Pratiquement, les formes de résistance des classes inférieures sont autonomes, informelles, non publicisées et continues. Pour l'auteur, la plupart des comportements politiques des classes subordonnées tombent dans la catégorie de la résistance quotidienne. Ces activités (la dissimulation, le braconnage, la désertion, la contrebande) doivent être considérées comme politiques, elles constituent une forme d'action collective et tous ceux qui les ignorent, ignorent la signification la plus vitale par laquelle les subordonnées manifestent leurs intérêts politiques. Ce sont les techniques de premier recours de la lutte des classes dans les circonstances historiques où la défiance ouverte est impossible. Quant elles sont pratiquées par une classe tout entière, elles peuvent avoir des conséquences agrégées sans commune mesure avec la banalité des actes considérés un à un. Ce type de résistance ne peut être valable pour les classes moyennes et supérieures qui ont d'autres moyens à leurs dispositions pour faire pression. C'est donc une caractéristique des classes sociales inférieures.

Scott parle de résistance quotidienne « quand il y a à la fois une forme de résistance systématique et établie, soutenue par une culture populaire qui code les notions de justice encourageant cette résistance, et une relation de domination qui semble exclure d'autres formes de stratégies »⁵⁵⁸. Cette résistance permet non seulement la survie des plus pauvres, mais par leurs actions, ceux-ci affaiblissent le système dominant tout en posant les jalons d'une activité publique ouverte, le jour où la constellation des forces politiques bougera en leur faveur.

⁵⁵⁸James C. Scott, «Everyday Forms of Resistance», *Everyday Forms of Peasant Resistance*, 23. (ma traduction).

Selon l'auteur, ce qui est vrai pour les paysans l'est universellement pour les groupes les plus faibles dans toute société où ceux-ci cherchent à se protéger des actions psychologiques et matérielles de ceux qui sont institutionnellement plus forts, afin de réduire le poids symbolique et matériel de la subordination et d'atteindre un minimum de contrôle sur leur vie.

Le cadre d'analyse de Scott ne peut s'appliquer, tel quel, aux discours des prestataires. En effet, Scott présuppose que les formes de résistance sont effectuées par l'ensemble d'une classe sociale ou d'un groupe. Nous ne pouvons considérer les sans-emploi comme une classe, au sens marxiste du terme. De même, l'existence d'un groupe social qui serait composé d'individus ayant en commun l'absence de travail n'est pas un fait indiscutable, au contraire, c'est l'hétérogénéité des situations individuelles qui est généralement mise de l'avant. De plus, il nous est impossible de démontrer que toutes les personnes en situation de hors-travail résistent politiquement, ne serait-ce que par le faible nombre de nos entrevues. En revanche, les personnes rencontrées occupent bel et bien une position de subordonné dans la société et nous pouvons considérer, avec Scott, qu'ils sont soumis à des formes multiples de domination auxquelles certains d'entre eux opposent une résistance. Enfin, la différence majeure entre les situations dont parle Scott et notre cas d'étude est l'absence d'ennemi formellement identifié. Comme le soulignent Vincent De Gaulejac et Isabel Taboada Leonetti dans leur ouvrage sur *La lutte des Places*,⁵⁵⁹ le problème principal des exclus est qu'ils doivent se battre non pas contre une classe sociale -des capitalistes ou des patrons-, mais contre la société dans son ensemble.

Les travaux de Scott nous permettent, néanmoins, de partir de la règle générale selon laquelle toute forme de domination, perçue comme telle, entraîne une forme de résistance. Cette résistance est initiée par les sentiments de dignité et de justice, présents en tout homme. Les actions matérielles ou symboliques de résistance sont la

⁵⁵⁹Vincent De Gaulejac et Isabel Taboada Leonetti, *La lutte des places. Insertion et désinsertion*, (Marseille : Épi, Hommes et Perspectives, 1994).

manifestation des comportements politiques des subordonnés. À certaines conditions (qu'il reste à déterminer), ces formes de résistance politique peuvent être considérées comme des actions collectives.

En résumé, le qualificatif de politique implique d'une part un rapport aux institutions et l'impact potentiel de cette résistance sur le fonctionnement de ces mêmes institutions, mais il implique également un positionnement des individus par rapport à un système politique global. Dans cette perspective, la résistance crée des espaces de paroles et de conflits qui peuvent être interprétés comme des espaces d'action politique, des espaces d'auto-gouvernement qui se créent en marge, en parallèle ou à l'intérieur du système existant. En ce sens, le processus de résistance devient l'expression d'une citoyenneté, autant comme acte mis en œuvre, comme prise de parole, que comme recherche d'un "autre chose" dans lequel il y aurait une place pour tous. La résistance politique est, pour nous, un concept interprétatif permettant d'expliquer les formes identitaires construites par les individus en l'absence d'emploi. La résistance politique des sans-emploi est, par conséquent:

L'ensemble des actes matériels ou idéologiques (traduit par des représentations sociales de la réalité) qui entre en conflit avec les normes dominantes (lois et-ou valeurs) qui régissent la vie sociale. Ces actes sont accomplis au nom d'une éthique politique et ils ont pour conséquence, voulue ou non, la remise en cause, partielle ou globale, du système dominant.

Récemment, la littérature analysant les nouvelles politiques actives des gouvernements occidentaux, et en particulier les politiques de *workfare*, a émis l'hypothèse selon laquelle les prestataires des programmes ne se soumettraient pas sans « résistance » aux obligations de travail ou de formation qui leur sont faites. Ainsi, au Canada, Eric Shragge et Marc Deniger⁵⁶⁰ ont-ils mis de l'avant la nécessité de considérer

⁵⁶⁰Eric Shragge et Marc-André Deniger, « Workfare in Québec » dans Eric Shragge, dir., *Workfare. Ideology for a New Under-Class* (Toronto : Garamond Press, 1997), 59-83.

le prestataire des programmes comme un acteur autonome qui réagit aux directives qui lui sont données. D'autres auteurs ont même tenté de faire apparaître les « résistance au *workfare* »⁵⁶¹ dans certains États américains. Depuis le début des années 1980, les analystes des politiques envers les sans-emploi avaient tendance à prendre pour acquis la soumission des prestataires ou des usagers aux politiques les concernant. Or, il semble que cette vision non-conflictuelle des rapports entre l'administration et l'utilisateur soit une illusion de l'esprit et qu'il y ait bien des « résistance » à l'offre d'insertion ou d'activation de la part des prestataires. La notion de formes de résistance politique nous permet de cerner cet aspect des discours. Il s'agit maintenant de voir quelle est la nature et la teneur de cette insoumission.

6. 2- Les formes de résistance et les univers de croyances

Claude Dubar et Didier Demazière indiquent que les univers de croyances sont :

« l'ensemble des propositions associées aux catégories-clés des récits et qui sont tenus pour vrai, compte-tenu des analyses logiques les plus élémentaires. Celles-ci doivent être intégrées dans l'analyse pour rendre compte de la production de sens par le sujet, de son parcours »⁵⁶².

Toutes les formes de récits impliquent le sentiment d'exister en tant qu'individu autonome. Même si la conscience des limites de son autonomie et le sentiment d'impuissance face à une situation sont parfois très présents, le discours met en valeur le *je* différencié des autres. Dans cette perspective, chaque entrevue développe un « univers de croyances » spécifique. Il est néanmoins possible de repérer des entrevues « typiques » auxquelles d'autres récits correspondent également. Nous avons sélectionné dix entrevues qui nous servent de guide tout au long de ce chapitre.

Les univers de croyances que l'on retrouve dans les deux figures de la non-résistance (la non-résistance consciente et le désaffilié) ne sont pas uniformes. Après les

⁵⁶¹James Riccio et Yeheslkel Hasenfeld, « Enforcing a Participation Mandate in a Welfare-to-Work Program », *Social Service Review* 70, 4 (décembre 1996), 517-542.

avoir présentés, nous verrons en quoi ils se différencient des deux formes principales de résistance politique mises à jour dans la seconde section de cette partie.

6.2.1 - Les univers de croyances de la non-résistance

Dans le cas des non-résistants, l'affirmation de l'autonomie de l'acteur ne passe pas par une confrontation à d'autres acteurs ou institutions mais par l'identification à des discours dominants. Rappelons que pour la figure du désaffilié cette acceptation du discours dominant n'engendre pas de « construction identitaire » alors que pour la figure de la non-résistance consciente l'identification est positive pour la personne.

Dans la figure du désaffilié, les trajectoires de vie des personnes peuvent être très contrastées, mais l'univers de croyances partagé est relativement homogène. Le récit de Djemil nous sert ici de référence. Djemil, 25 ans, vit en France, chez ses parents. Il est prestataire du RMI depuis un an. Il n'a pas de projet professionnel particulier et « ne sait pas quoi faire dans la vie ». S'il est inquiet pour son avenir, il ne sait pas comment s'y prendre et « se sent coincé ». Pour lui, le RMI c'est « un peu d'argent de poche » parce qu'il est logé et nourri par ses parents. Par comparaison, Marie-Hélène, 35 ans, vit seule à Montréal. Elle a eu de sérieux problèmes de violence conjugale avec son ex-conjoint. Depuis quelques mois, elle a un nouveau logement et tente de « passer à autre chose ». Si du point de vue factuel, ces deux récits n'ont aucun point commun, ils partagent une représentation du hors-travail. Voyons le récit de Djemil,

« J'ai fait un DEUG sans réussite...puis un QFA sans réussite non plus, alors j'ai arrêté.(...) Comme je n'avais pas réussi alors j'ai fait un an de chômage, sans réussite non plus (rires) et finalement j'ai repris là... officiellement je recherche un emploi, mais je me forme à côté. J'essaye d'aimer (la formation).En fait je ne fais pas ce qu'il faut... pour avoir le niveau nécessaire, j'en suis conscient... mais enfin... c'est pas évident... Je pense que c'est des problèmes personnels (rires)...

Comment tu trouves ça, ta formation ?

⁵⁶²Didier Demazière et Claude Dubar, *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple de récits d'insertion* (Paris : Nathan, 1997), 99.

En fait j'ai envie de faire quelque chose mais j'ai pas la motivation nécessaire pour arriver au bout quoi... Je fais ça pour avoir quelque chose à faire, quand on est RMIste on n'a pas grand-chose à faire... je mise pas trop sur la réussite parce que je sais que c'est un examen pas évident... si je réussis tant mieux... Je suis un être assez fainéant (...) j'ai la motivation mais ça va jamais bien loin...

Est-ce que tu aimes-ça ?

Si j'aime la compta... je sais pas... je ne me vois même pas dans un emploi pour te dire la vérité... j'ai l'impression qu'on me donnera pas ma chance, j'ai jamais travaillé et mon niveau il est pas excellent... L'expérience de la vie a tendance à me faire croire que c'est pas évident, c'est pas facile....

Tu trouves ça dur ?

Je vis trop sur la pression... où va ma vie... qu'est-ce que je veux en faire... c'est l'enfer... je sais qu'il y a des solutions... mais comment les atteindre... faut s'en donner les moyens mais là ça devient difficile...(..) ceux qui ont un emploi sont beaucoup plus indépendants que moi... par rapport à la vie... moi je me sens limité dans mes projets.... je le vis très mal... le plus difficile c'est au niveau psychologique... c'est quand je pense à l'avenir... ça devient stressant...

Ce serait quoi une vie idéale ?

Vivre sans souci....faire quelque chose que j'aime....je sais pas...une qualité de vie.. pas forcément avec beaucoup d'argent...oui c'est ça, vivre sans souci »
(Djemil, 25 ans)

Ici, l'absence de projet professionnel est liée à de grandes difficultés à se projeter dans l'avenir. Cette situation où le futur semble bouché ou incertain et le présent peu enviable est vécue de manière très inquiétante. Cependant, ce manque de satisfaction par rapport à la situation présente ne se traduit pas non plus par une animosité particulière à l'égard des institutions. L'absence de repère identitaire accompagne le sentiment, très fort, de ne pas avoir de contrôle sur sa vie et surtout de ne pas savoir comment obtenir ce contrôle. Il est intéressant de noter que Djemil suit une formation, abandonnée deux ans auparavant. Comme pour Marie-Hélène, qui termine un programme EXTRA dans une cuisine collective, cette « mise en activité » ne signifie pas pour autant « le bout du tunnel » mais plutôt le fait « de faire quelque chose » ou de « se lever le matin ». Il est également important de souligner que « la désaffiliation » comme figure ne signifie pas forcément l'absence de relations sociales. Djemil vit au sein de sa

famille, a des amis, mais se sent « seul avec ses problèmes ». Il me dira d'ailleurs au cours de l'entrevue, que « quand on est comme ça (mal dans sa tête) il n'y a pas grand-chose que les autres peuvent faire pour t'aider ». La « désaffiliation » s'exprime d'avantage par le manque d'ancrage social dans la vie quotidienne (par rapport au travail mais également par rapport à l'environnement de proximité) –et le fait de « mal vivre » cette situation- que par une absence de liens sociaux.

La figure de la non-résistance consciente apparaît plus complexe. Trois univers distincts de croyances coexistent. Le premier se caractérise par une logique d'identification aux catégories officielles du chômeur ou de l'assisté social ; le second fonctionne plus selon une logique de reconstruction sociale où prédomine l'intériorisation de la nécessité de l'autonomisation véhiculée par les agents; le troisième suit également une logique de reconstruction, mais elle est professionnelle.

La logique d'identification aux catégories officielles s'exprime par l'intériorisation du statut de « chômeur » dans les récits des jeunes diplômés primo-demandeurs d'emploi, spécifiquement en France. Les discours ne véhiculent pas de culpabilité par rapport à la situation de prestataire, celle-ci étant perçue comme « normale », parce que partagées par un ensemble d'autres personnes.

«J'ai arrêté mon doctorat il y a un an et 7 mois et depuis je cherche un emploi et parallèlement je suis entré dans le processus du RMI et là, bon, j'essaye d'en sortir. (...)Quand on sort avec un diplôme de sciences sociales on ne sait pas vers quoi on peut se tourner. (..) Le monde de l'entreprise c'est mars... On sait pas quelle offre de service proposer et on tourne en rond... Ce qu'il faut faire, c'est le point, une sorte de bilan de compétence... Qu'est-ce que je veux faire, qu'est-ce que je suis capable de faire, quel projet professionnel je peux avoir et quelle fonction je peux occuper. Alors c'est vrai qu'on commence souvent la recherche d'emploi sans avoir fait ça et bon... moi je m'en suis rendu compte au bout de 6-7 mois et on tourne en rond, on trouve pas, parce qu'on a rien à proposer, en fait. Qu'est-ce que j'ai envie de faire, qu'est-ce que je peux faire et quels atouts je peux mettre en avant pour le réaliser. Après on commence à cibler... là je me suis dit c'est le journalisme... et je me suis mis le pied à l'étrier... en rentrant par la petite porte... mais j'apprends le métier... je me fais un réseau relationnel.... Le problème pour beaucoup de jeunes diplômés c'est de ne pas avoir de projet professionnel, ne pas savoir qu'est-ce qu'ils veulent

faire, précisément... Les techniques de recherche d'emploi c'est bien beau mais... Y'a qu'en même des profils de gens diplômés qui ont du mal à trouver un emploi... sciences sociales, sciences humaines, à la sortie, c'est le plantage...

Comment tu as fait pour la demande de RMI ?

Je ne connaissais pas le processus, alors j'ai été voir l'assistante sociale, je savais qu'il fallait passer par elle... Moi l'assistante sociale elle m'a dit... bon écoutez c'est purement formel, on remplit le dossier et basta... que je vous dise quoi... je peux rien vous dire... allez voir la mission locale? Ils vont vous rire au nez, ils vont vous dire : mon pauvre monsieur... c'est pas pour vous...vous êtes plus diplômé que 99% des gens qui travaillent là-bas... vous en savez plus vous sur le monde du travail et sur votre intégration qu'eux... donc là il y a un problème. Donc est-ce qu'il faut pas qu'il y ait des structures, autres, beaucoup plus adaptés que le RMI... je pense que la recherche d'emploi longue après les études, il faut la prendre en compte... c'est un fait...de 6 à 9 mois en moyenne... il faut gérer ça... mais c'est clair que le système actuel n'est pas adapté...Un jeune diplômé qui va voir une mission locale, il n'en retirera rien parce que les gens ne sont pas du tout préparés pour faire ce travail là.

Est-ce que tu as trouvé ça difficile comme période ?

Socialement j'ai pas souffert...psychologiquement oui...comme tout le monde qui cherche du travail mais matériellement non...moi, j'ai mes parents qui m'ont aidé...Je pense que c'est deux mondes différents. Il y a un monde de précarité et puis un monde d'assisté... parce qu'il y a ça aussi... J'en connais beaucoup... qui préfèrent avoir 2000 francs par mois que de travailler à mi-temps... en bossant au black à côté... et il gagne aussi bien sa vie que quelqu'un qui gagne sa vie au SMIC... c'est un choix... (...) le travail c'est très important... enfin le fait de s'investir dans quelque chose... c'est avoir l'esprit occupé et s'investir et en retirer des choses. Quand on est sans-emploi, on se remet en cause... on est mal à l'aise parce qu'on a l'impression de ne pas avoir sa place... d'être assisté et bon, tout est pensé en fonction du travail et donc, les loisirs, les vacances, pour quelqu'un qui n'a pas d'emploi ça ne signifie rien... pour lui, ça peut être les vacances tous les jours, s'il veut...de ce côté-là les repères ne sont plus du tout les mêmes et on a un manque de repère, je pense, important avec tout ce que ça implique au niveau personnel... on est pas sur un pied d'égalité... on le vit plus facilement quand on est jeune, peut-être, mais quand même...On n'a pas non plus de projet sur le long-terme... pas d'engagement sur le long-terme... c'est délicat... même avec quelqu'un, au niveau personnel je veux dire.

Quels seraient tes projets, sur le long-terme ?

Si je réussis dans le journalisme... je vois un poste de journaliste attitré, plutôt dans un mensuel...ou hebdomadaire...dans l'idéal...le Point ou le Monde.. ou une revue type Express... ou être chargé de la communication dans un poste

public... pour moi c'est un emploi-passion... je conçois pas le travail horaire fixe, tout ça... pour moi ça serait vraiment le travail au sens péjoratif... l'usine... alors que pour moi le travail c'est l'investissement personnel, la passion... retirer quelque chose... c'est plus un passe-temps... un hobby... c'est plus vraiment du travail. » (Stéphane, 27 ans)

Ici, la personne se considère essentiellement « en recherche d'emploi », le temps hors-travail étant tout entier consacré à cette tâche. L'univers de croyances de Stéphane se retrouve de manière très semblable dans plusieurs autres récits, qui ont tous pour point commun d'être livré par des personnes en situation identique par rapport au marché du travail (fin d'études universitaires et première recherche d'emploi). Dans ces récits apparaît le sentiment d'être des cas « à part », différents des autres prestataires du RMI, avec lesquels personne (et notamment les institutions) ne sait trop quoi faire. On note à la fois un processus d'identification à un groupe qui vit une situation semblable (le groupe des jeunes diplômés qui recherche un emploi) et un processus de différenciation des autres prestataires.

Le récit d'Alexis est similaire en termes d'univers de croyances, mais développe en plus un sentiment très fort de culpabilité, non pas par rapport à sa situation de « chercheur d'emploi », mais par rapport au fait de « bénéficiaire » du RMI alors qu'il ne se considère ni pauvre, ni démuné. Si dans le récit de Stéphane, ce n'était pas une légitimité de l'ayant-droit qui était mise de l'avant, mais plus une légitimité de fait (il n'y a rien d'autre à la disposition des jeunes chômeurs), dans le récit d'Alexis, il y a connaissance du droit (« j'ai droit au RMI ») mais en même temps, un jugement est porté sur ce droit. C'est comme si la conscience que le RMI n'est pas fait pour les jeunes diplômés à la recherche d'un premier emploi (élément qui est également présent dans le récit de Stéphane) et la conscience de ne pas être « comme les autres » prestataires, n'avaient pas la même conséquence. Pour Stéphane, le problème de la non-correspondance entre population et dispositif institutionnel relève du pouvoir politique, lui comme individu-usager est dégagé de toute responsabilité. Dans le récit d'Alexis en revanche, ce hiatus est vécu sur un mode individuel et culpabilisant, il ne peut se résoudre à trouver la situation de prestataire « normale ».

On retrouve la même structure de l'argumentation dans le récit de Sadia, 27 ans. Cependant, l'identification ne se fait pas par rapport à la catégorie de « chômeur » mais par rapport au parcours-type du RMI, qui consiste à enchaîner CES sur CES, sans jamais réintégrer durablement le marché du travail. Le récit s'articule autour de l'identification à un groupe (celui des jeunes moyennement ou peu scolarisés, primo-demandeurs d'emploi) qui ont tous des difficultés d'insertion professionnelle. Pour Sadia, il est évident que les stages sont un passage obligé, même si elle sait que ceux-ci ne présentent aucune garantie par rapport à l'emploi. La situation est perçue comme une fatalité (« c'est comme ça ») sur laquelle ni l'agent ni la personne n'ont de pouvoir réel. Cette identification à « la galère des jeunes comme moi » n'est pas trop problématique, dans la mesure où « la roue continue de tourner » et que « tout ça finira bien par aboutir ». Le temps de hors-travail est moins temporaire que dans le cas des jeunes diplômés, mais il reste un temps de passage qui a une fin.

Les récits où prime une logique de reconstruction sociale développent un univers de croyances distinct. L'intériorisation du discours des agents concerne la nécessité de se « reprendre en main » en termes de fonctionnement social et non d'intégration professionnelle. Les personnes tentent de « régler » un problème de « dépendance » (drogue, alcool, médicaments) et apprennent à se débrouiller seules. Elles ont conscience d'évoluer au temps t dans un environnement ultra-protégé tout en ayant le sentiment d'avoir besoin de cet environnement pour se reconstruire. Les récits sont très axés sur le présent, et la relation aux agents ou aux personnes qui supervisent les stages est primordiale (elle peut aller jusqu'au sentiment de dépendance). Éric partage son histoire :

« Après le secondaire 5, j'ai travaillé dans la construction... je me suis fait crisser dehors comme on dit... Après ça j'ai trouvé deux jobines mais c'était rien... après ça j'ai vraiment rien trouvé... j'ai vraiment cherché... ça fait trois ans de ça...(les emplois) c'était pas rémunéré... c'était en-dessous de la table comme on dit... Dans la construction, il voulait sauver de l'argent... il nous faisait faire des affaires qu'une pelleteuse aurait pu faire... soulever des 300 livres...Tu prends mal au dos...non (..) j'avais le choix de rester, si on veut

(...)Après, il m'avait dirigé vers un orienteur, mais ça n'a pas fonctionné non plus. Au bout de deux rencontres, ça marchait pas. Je trouvais que ça n'allait pas. C'était plus un psychologue qu'un orienteur... les questions étaient beaucoup trop larges par rapport à mes propres questions que je me demandais... c'est ça... j'ai fait une méchante dépression... c'est bizarre je pensais pas en parler mais je vais en parler pareil... je me suis réhabilité comme on dit... Je me suis dit, je vais me lever le matin de bonne heure...je vais commencer par faire ça, parce que je commençais à pognier un train de nuit plutôt que de jour... ça m'a comme remonté le moral de voir le soleil...deux mois après j'ai pogné le journal et j'ai trouvé ce programme là, en cuisine...

Qu'est-ce qui a fait que tu as fait ça ? par rapport à la dépression ?

Mon idéal, c'était vraiment pas ça, je me suis rendu compte que je partais dans la direction opposée, alors je me suis retourné de bord... J'étais vraiment ben bas... drogue... et tout... j'ai même volé... je suis encore sous caution... tu sais avec la police...

Tu trouves ça difficile aujourd'hui ?

Comme moi je suis jeune, je peux pas m'apitoyer sur mon sort... quand tu as pas de job tu as du temps à penser... quand tu sors plus, tu perds tes amis... et tu viens tout seul... ça tue les gens de rien faire.. ça c'est vrai... tu le sens, ça tue tes capacités, t'as pu le goût de vivre, t'as pu le moral... te lever c'est dur...C'est dur à s'imaginer, mais c'est ça... pis quand t'as une job c'est tellement motivant... plus pour l'estime... l'argent c'est pas ça, tu me paierais 5\$ de l'heure... l'estime ça s'achète pas... c'est valorisant une job... c'est une des choses les plus importantes...

Qu'est-ce que tu aimerais pour après le stage ?

J'ai de la misère à me voir demain... je suis en réhabilitation comme on dit... c'est sûr ça vient avec la confiance en soi... mais j'ai pas trop d'idéal. Tu vises jamais trop grand quand tu es sur l'aide sociale hein...je le visualise vraiment pas le lointain... faut pas trop rêver là... quand tu arrives pas à tes objectifs, ça tue le moral... je préfère avancer marche par marche, j'essaye pas de voir trop en haut... plus j'avance dans le programme, plus je vois plus loin là... mais... j'aimerais bien ça me trouver une job... mais pas nécessairement en cuisine... ce qu'il y a alentour aussi. (...) Mon super bonheur ce serait de trouver une job en campagne...ça règlerait bien des affaires....» (Éric, 25 ans)

L'univers de croyances se construit en rupture avec le passé et autour du sentiment de « renaissance » que cette rupture procure. Dans certains récits, comme celui d'Éric, la « réhabilitation » est individuelle mais également sociale (c'est aussi par rapport aux yeux « des autres » que je me réhabilite) ; alors que dans d'autres, le processus de

reconstruction sociale concerne avant tout la personne et sa capacité à « fonctionner » en dehors des paradis artificiels. Le temps de hors-travail n'est pas perçu comme un passage plus ou moins obligé, un sas ou un transit, mais un temps présent dont la fin n'est pas prédéterminée.

Enfin, la logique de la reconstruction professionnelle se retrouve dans les récits où les prestataires sont en train de suivre une formation ou un stage. Parfois le projet coïncide avec les aspirations de la personne et est même l'élément déclencheur du processus de reconstruction, comme dans le récit de Nathalie ; parfois le stage ou l'expérience de travail coïncide avec « la remontée » de la personne qui « avait touché le fond » et lui permet de se réorienter au niveau professionnel.

« J'ai arrêté en juin 1992 une formation en secrétariat-comptabilité. Ça donnait un diplôme d'études professionnelles... J'ai fait le cours, mais j'ai laissé tomber... j'ai pas réussi à avoir mon diplôme... j'avais besoin d'argent alors je me suis trouvé un emploi comme caissière...

J'ai comme tombé malade, c'était pas une dépression mais la fatigue et j'ai quitté cet emploi, ensuite j'ai eu du chômage quelques semaines puis j'ai demandé l'aide sociale. Finalement, j'ai fait un petit bout, j'ai trouvé un autre emploi, comme caissière toujours et j'ai quitté aussi... je trouvais que c'était exigeant, c'était pas un emploi que j'aimais... Moi, je trouvais que c'était trop... j'aimais pas ça... c'était plus.... j'avais un emploi parce que j'avais besoin d'argent, c'était pas un emploi que j'aimais....

Les premiers temps, j'étais pas active en recherche d'emploi, tu sais j'étais à la maison, je me disais bon... je vais prendre mon temps... puis finalement j'avais besoin d'argent, je me suis dit c'est pas l'emploi qui va venir à moi, c'est moi qui doit aller à l'emploi... Premièrement je me suis dit que je voulais commencer par un programme EXTRA parce que je me suis dit, commencer par un 20 heures semaine pour me réinsérer sur le marché du travail, c'est bon... Puis, quand j'ai appliqué ici, secrétaire-comptable, c'est quelque chose que je connais quand même assez bien, j'ai pas une formation, mais bon... j'aime ça... puis j'ai tenté ma chance et on m'a pris... j'aime bien ça. Je me disais au début, j'ai pas d'expérience, j'ai jamais travaillé dans un bureau, puis j'ai seulement fait la base à l'école... j'ai jamais....puis finalement ça c'est bien passé... Même que....faut dire aussi que j'ai des petits problèmes... bon, c'est pas gentil à dire mais... j'ai travaillé quand j'étais sur l'aide sociale et je l'ai pas déclaré... et là j'ai des sévères coupures... on est en pourparler pour avoir un programme PAIE, c'est pour 6 mois... parce que je veux pas quitter ici et je

pense pas qu'eux non plus ils veulent que je parte parce que je pense que je fais bien le boulot pis...

Je savais que j'allais me faire attraper... Je suis consciente de l'erreur sauf que je trouve que les coupures sont sévères et ils n'ont pas le souci de comment je vais m'arranger... mais eux on dirait, ils s'en fouttent... c'est pour ça que je demande un programme PAIE parce que si j'ai un programme PAIE, j'ai pas les 150\$ de coupure. Les 112\$ de dettes, ça je vais le payer...

Donc, tu cherchais un programme EXTRA ?

Quand j'ai voulu me prendre en main, je voulais pas trouver un emploi... j'aurais pu me trouver un emploi à temps partiel comme caissière ou n'importe quoi... sauf que je me suis dit un programme EXTRA, c'est mieux, dans le communautaire... je voulais être gardienne... je me suis dit c'est pas compliqué, j'ai déjà fait ça, j'ai deux petites sœurs, j'aime les enfants... pis j'ai vu l'annonce dans le journal....

C'est sûr qu'au début, pour moi c'était nouveau... le simple classement des dossiers, comment je fais, comment ça fonctionne.... Ce que je trouve bien, c'est que tes boss tu peux t'asseoir avec eux et ils vont te comprendre, même les problèmes personnels.... ce que je pourrais peut-être pas faire avec un patron dans une compagnie... Il m'écouterà pas, il aura pas le temps de m'écouter... J'aime beaucoup l'ambiance ici, je trouve pas que c'est un travail qui est exigeant, sauf quelques journées... sauf que je me tannerai pas parce que j'aime ça, je suis encore comme en période d'apprentissage...

Qu'est-ce que tu aimerais faire après ?

S'ils peuvent m'engager, ici, je vais rester ici tout le temps... ah oui... mais sinon, je vais voir dans le communautaire, commis de bureau ou secrétaire, pas aller dans les grandes entreprises.... J'aime ça ici, juste à penser à m'en aller.... perdre tout le contact... je sais pas... je m'en viens ici c'est comme une deuxième famille on dirait... parce que je m'en viens travailler dans un logement, c'est pas une compagnie ici.... Je veux vraiment pas partir d'ici, si j'ai pas le choix, je vais partir quitte à trouver un emploi payé au salaire minimum, que j'ai un revenu pour y arriver....

C'est quoi la différence pour toi entre avoir un emploi et ta situation ?

Moi quand je me lève le matin, je fais mon vingt heures semaine, je travaille autant que l'autre personne qui travaille, sauf que moi je suis moins rémunérée. On n'a même pas le salaire minimum... La différence aussi c'est se faire montrer du doigt. Des fois tu entends des commentaires : « ma belle-sœur est sur l'aide sociale, elle fait rien, elle est toute la journée à la maison.. » et tu rages... Des fois, je vais mentir pour pas me faire juger, je dis que je travaille à temps partiel... c'est pas quelque chose que je vais me vanter...

même quand je vais chercher des médicaments, s'il y a du monde alentour, sortir ma petite carte bleue... je veux pas qui le montre tu sais, je vais faire ça le plus discret possible... c'est ça qui est plate...

Les gens quand ils travaillent, ils sont plus hauts que les autres, parce qu'ils travaillent, qu'ils ont ben de l'argent... c'est pour ça que j'aimerais avoir un emploi comme le programme PAIE... je demande pas une job à 10 000\$, c'est pas ça que je demande mais juste pour être une classe un petit peu plus haute que sur l'aide sociale.... Comme ça c'est moins gênant.

On voudrait pas avoir de l'aide, mais on a pas le choix... J'aime pas être dépendante des gens, j'essaye de m'arranger avec ce que j'ai, mais des fois... (...)

Comment tu te vois dans dix ans ?

Dans dix ans? Oh! je me vois bien installée, sûrement avec des enfants, une bonne job, une vie tranquille pas trop luxueuse dans un logement confortable, pas de dette...pas de souci financier, une belle vie! » (Nathalie, 23 ans)

Ici, l'identification à l'organisme communautaire et aux modes de fonctionnement de celui-ci est indissociable de la logique de reconstruction professionnelle. L'avant et l'après-stage sont deux moments fortement distincts. À la différence du récit de Sadia, dont nous avons précédemment parlé, la fin de la participation à un programme n'est pas envisagée comme un retour possible à la case départ (le fait de tourner en rond), mais au contraire comme l'entrée vers l'intégration en emploi. Dans d'autres récits où l'univers de croyances de Nathalie est partagé, le processus d'identification à l'organisme est moins présent, mais subsiste la représentation du temps de hors-travail comme un cheminement (relativement assuré) vers l'emploi.

Dans ces univers de croyances de la non-résistance, les institutions du marché et de l'État sont des lieux incontournables et non remis en cause dans leur fonctionnement. Les récits ne font pas référence à une injustice, la situation présente est acceptée, soit comme une fatalité, soit comme un processus devenu « normal », parce que partagé par plusieurs. Les représentations des institutions passent par la relation à l'agent ou la relation aux responsables des stages ou formation, celui-ci pouvant représenter le « guide » dépositaire de la planche de salut. Dans ces univers, il n'y a pas de remise en

cause de la légitimité de l'action de l'État, même si les jeunes diplômés reconnaissent l'inefficacité de cette action.

Le sentiment de culpabilité n'est pas une constante des univers de croyances des non-résistants. Au Québec, cependant, on peut noter un invariant des discours, presque indépendamment du type de figure considérée, qui s'exprime par la gêne d'être identifié comme prestataire de la sécurité du revenu. À cet égard, le récit de Nathalie est « typique ». Il semble que des facteurs culturels puissants jouent dans la représentation négative que les personnes identifiées « BS » pensent avoir dans la société. En France, le phénomène n'est pas absent mais il est, de loin, moins marqué. Il s'exprime davantage par la rébellion (au moins verbale) vis-à-vis de l'intrusion de l'administration dans la vie privée que par le sentiment de honte d'être prestataire. Il est probable que l'accent mis sur la responsabilité individuelle au Québec dans le discours officiel renforce cette image, même si par ailleurs le gouvernement a récemment tenté de contrer cette représentation sociale négative par des campagnes de sensibilisation.

Si on met en relation les représentations dominantes des personnes sans-emploi que nous avons étudiées dans la première partie de la thèse avec ces univers de croyances des figures de la non-résistance, plusieurs correspondances apparaissent. En France, nous avons établi une forte distinction entre le monde du chômage et le monde de l'insertion. On retrouve cette frontière dans les récits des jeunes diplômés qui s'identifient comme appartenant au monde du chômage, qui sont reconnus comme tels par les agents (Stéphane n'est pas dirigé vers la mission locale mais vers l'APEC)⁵⁶³ mais qui se retrouvent dans le dispositif RMI qui n'est pas conçu pour eux. De même, au Québec comme en France, on a noté une différenciation relativement forte des « statuts » à l'intérieur du monde de l'insertion, en fonction de la plus ou moins grande proximité (supposée) au marché du travail des prestataires. Il est clair que le récit de Nathalie

⁵⁶³La mission locale pour les jeunes étant l'organisme chargé de la réinsertion professionnelle des jeunes (souvent de moins de 25 ans) et l'APEC, l'agence pour l'emploi des cadres.

correspond à un repérage en termes d'insertion professionnelle (le passage d'un programme EXTRA à un programme PAIE serait d'ailleurs vécu comme une promotion) alors que dans le récit d'Éric, c'est la logique de l'insertion sociale qui prime. Aux traitements différenciés que l'on peut noter dans les discours politiques et notamment dans les discours officiels à propos des personnes en situation de hors-travail, correspondent des trajectoires sociales et des « représentations indigènes » des prestataires. Ainsi les formes de la non-résistance sont congruentes avec les univers de discours politiques les concernant.

Dans le chapitre précédent nous avons répertorié quatre figures de résistance (militant, aspirant-militant, débrouillard, rebelle). Nous avons également noté les proximités qui existaient entre ces figures et les figures de non-résistance. Ainsi, les non-résistants et les militants, parce qu'ils ont une alternative bien établie à la situation de prestataire semblent se rejoindre, de même que le rebelle et le désaffilié se rejoignent par l'absence de projection dans l'avenir. La dimension éthique de l'analyse permet d'affiner les distinctions qui séparent ces figures. Il apparaît ainsi que la différence principale entre formes de résistance et formes de non-résistance concerne la légitimité de l'action publique et de l'ordre social.

6.2.2 - Les deux formes de la résistance politique

Dans toutes les entrevues, la conscience de la position de subordination, que ce soit par rapport à l'administration publique ou par rapport au reste de la société, est présente. Cette conscience ne signifie pas pour autant acceptation ou inaction de la part des prestataires. C'est ce que le chapitre précédent s'est attaché à montrer. Ici, nous présentons les deux univers de croyances qui accompagnent ces figures de résistance. Ils s'expriment autour d'une distinction centrale qui concerne la recherche de l'intégration à la société dominante ou la volonté de transformation de celle-ci. Les formes de

résistance politique s'expriment de manière individuelle ou collective. Nous verrons dans la dernière section de ce chapitre comment le potentiel de changement social est directement lié à l'inscription des personnes dans un collectif.

La résistance à l'action publique

Cette forme de résistance a pour objectif ultime la reconnaissance sociale des autres « pour ce qu'on est ». Cette volonté d'intégration à la société passe par un rapport conflictuel à l'action de l'État, généralement non valorisée. La résistance à l'action publique implique le refus de considérer le hors-travail comme une période de recherche d'emploi, comme une période de non-activité. Le travail est, ici, plus qu'une activité, c'est un choix de vie, une passion à laquelle il est nécessaire de se consacrer pleinement. La représentation du travail est donc celle du « travail-idéal ». L'objectif de cette forme de résistance est de sortir de l'aide gouvernementale pour vivre, de manière autonome, de son art ou de son métier. Même si dans aucun récit, la situation de bénéficiaire est une situation durable et enviable, il apparaît que l'aide financière est perçue comme un minimum qui permet de ne pas « lâcher prise ».

Ce schéma n'est pas très éloigné de celui des non-résistants dans la mesure où l'objectif est aussi l'intégration aux normes dominantes. Cependant, l'atteinte de cette intégration passe par la défense d'un projet de vie qui n'est pas forcément en conformité avec les attentes du système politique auquel on appartient. Dans le récit d'Olivier, la difficulté à faire accepter son projet de vie par les agents administratifs est latente.

Olivier a 26 ans. Il n'a jamais vraiment manqué d'emploi et pourtant il a souvent été considéré, du point de vue administratif comme sans-emploi. Alternant travail au noir et de fréquents voyages en Europe, ce n'est que récemment que son inscription à l'aide sociale s'est stabilisée. Ce changement de « statut » correspond à des changements survenus dans sa vie. Marié depuis quelques mois, il apprend à vivre avec un enfant de quatre ans et tente de monter sa propre association pour, éventuellement, en vivre.

Proche de la figure du débrouillard, ses relations aux institutions sont complexes. Il a toujours su tirer partie de toutes les opportunités offertes par les CTQ, que ce soit pour « apprendre » ou pour augmenter le montant de son chèque, et, en même temps, il entretient une relation de principe avec son agent qu'il trouve absolument inutile du point de vue de la réalisation de son projet.

« Ça fait longtemps que j'ai pas travaillé légalement... J'ai fait un programme EXTRA, qui demandait beaucoup pour pas beaucoup de rémunération..... À un certain moment j'étais sur le bien-être social et je travaillais en même temps... dans la restauration... J'ai fait pas mal de petits travaux.... Depuis deux ans je pratique un art martial, le shin-daï-do, qui se pratique en France, l'école centrale est à Perpignan. Depuis deux ans, j'y vais régulièrement en stage et j'ai ouvert une association, ici, affiliée à la France. Je suis le directeur technique et le seul moniteur pour l'instant. J'ai formé des moniteurs mais ça prend un certain moment... voilà... c'est pour ça que je te dis que je travaille en ce moment...

Est-ce que tu es payé pour ça?

Actuellement j'ai des cotisations, je fais cotiser les élèves mais ça me sert à payer la salle. À date, je ne me suis pas remboursé... J'espère que dans un avenir rapproché je vais être rémunéré. Dès que je peux, je prends des sous pour moi... Plus je passe du temps dedans, plus j'ai besoin de sous.. à un certain moment je peux pas y passer 50 heures si j'ai pas de sous... de nouveau là, le BS, c'est un moyen détourné..

(...)

Moi ce que j'aimerais à long terme c'est que l'asso me rapporte un peu de sous... pas énormément mais de quoi couvrir mes besoins... je pense que j'ai des besoins convenables, pas de grands ni de petits. Actuellement le BS comble partiellement mes besoins. Avec 550\$, je paye mon loyer, l'électricité et c'est terminé... donc c'est débile cette histoire... et ils te permettent de travailler déclaré jusqu'à 100\$... ça suffit pas... y'à des gens sur le BS qui mangent pas....

(...)

J'utilise mon temps.... je peux dire que depuis longtemps je n'avais pas fait quelque chose à fond.... J'aime bien l'art martial comme outil de travail... idéalement, j'aimerais pouvoir le diffuser parce qu'il y a des applications dans plein de domaines... comme avec les toxicomanes, les trisomiques 21.... Mais je ne veux pas non plus que ça devienne une source de problème financier... de me dire... comment je fais demain... j'ai pas assez d'argent... ça aussi ça fait partie du shin-daï-do, le côté désintéressé... Si c'est pas le cas, si j'arrive pas à

en vivre, il va falloir que je trouve du travail... Maintenant, je suis aussi un peu paresseux, un peu... Il doit y avoir un peu de ça aussi parce que c'est quand même une voie facile... hein... je reçois des sous et ça me permet pas de faire la grande vie mais quand même, de rester chez moi, manger, lire... Maintenant j'ai Yassim depuis cet été... des fois ça m'arrive fugitivement de me dire... quand même Olivier... tu as deux bras une tête... tu es sûrement aussi intelligent que la moyenne des gens...(rires) puis je me dis... c'est pas très sérieux quelque part... sans entrer dans le schéma idéaliste: les gouvernements ils profitent alors je profite aussi- sans entrer là-dedans, je me dis quand même quelqu'un qui n'est pas vraiment actif, qui ne génère pas de profit c'est quelqu'un d'autre qui les génère pour lui... tu vois? Mais je me dis, je génère autre chose et je ne compte pas y rester toute ma vie... à un certain moment, la roue tourne aussi... et depuis un moment je me dis et bien tant pis... pour l'instant ça me permet de faire des choses intéressantes... pas seulement pour moi mais éduquer un enfant c'est cool aussi, d'être père à la maison, même s'il a 4 ans... c'est nouveau pour moi... donc y'a pas vraiment une stabilité ... quoi que... ça fait quand même plus de deux ans que je suis sur le bien-être social... Pour l'instant le BS m'aide bien...

Pour toi c'est quoi la différence entre avoir un emploi et toi?

Le fait d'avoir un emploi, ça t'oblige à te donner une discipline... je suis plutôt actif de nature... mais d'être sans-emploi, tu as tendance à devenir amorphe... alors il faut s'auto-contrôler, c'est pas forcément évident. Mais c'est aussi agréable d'être sans emploi, ça te permet de gérer ton temps, comme tu veux... la routine tu peux tomber dedans facilement... c'est pas la liberté le BS... mais je fais quand même ou en tout cas j'essaie d'être présent pour mon entourage et de faire le mieux possible... Peut-être quelqu'un qui travaille de 8 heures à 8 heures, c'est bien, mais socialement, il n'a rien à dire, il est lourd... comme compagnie...

Est-ce que tu vois souvent ton agent ?

J'ai un agent très bête, c'est un ordinateur... j'ai jamais vu ça... il a l'air gentil quand même, c'est pas un mauvais bougre... il me récite son manuel... toute question à une réponse dans son manuel... c'est fatigant... Moi j'arrive avec un projet, une structure... si on me disait bon, on transforme ton BS en programme PAIE, je serai heureux... et je me dirais le gouvernement il a raison de me donner cet argent parce que j'apporte quelque chose... mais j'ai pas trouvé la personne ressource à qui m'adresser... Le premier contact a été livresque, il me récitait son livre... Mais je les accuse pas, ils font ce qu'ils peuvent...(..) mais il y a toute une clique qui n'est plus comme il y a vingt ans... les gens ont changé... je pense que le bien-être social ne devrait pas non plus devenir une profession pour les artistes... c'est trop facile... mais je me place là-dedans... c'est pourquoi je trouve qu'il y a une question de motivation par rapport au marché du travail aussi...

(...)

Mais je sais quel travail je veux faire, et il y a plein de travail à faire, notamment avec les enfants... c'est un peu embêtant... pour moi c'est pas un travail d'artiste... il y a vraiment des dividendes, ça génère quelque chose... voilà... je suis pas un marginal... au sens péjoratif du terme... j'ai pas besoin qu'on m'apprenne qu'il faut que je me coupe les cheveux pour trouver un emploi...(...)Tous les gens que je connais sur le BS ils travaillent... ils se débrouillent... Je faisais signer mes chèques aussi quand je partais en vacances... c'est pas cool mais c'est comme ça... je cherche plus à me justifier... c'est comme ça.

(...)

J'essaye d'y aller au Centre Travail Québec, par ce que je suis participant et je touche 50\$ de plus... business is business... j'espère rester participant même si je participe à rien...» (Olivier, 26 ans)

Dans d'autres récits partageant le même univers de croyances, le rapport aux institutions et à la légitimité de l'État va s'exprimer sur un mode différent. Denis et Diane, comédiens, entretiennent une relation beaucoup plus conflictuelle avec leur agent et l'administration de l'aide sociale dans la mesure où, à la différence d'Olivier, l'opposition aux attentes des fonctionnaires est directe. Le récit conjoint de Denis et Diane présente une conceptualisation de ce qu'est le métier d'artiste et la fonction de l'art dans la société. Ils considèrent absolument légitime et même salubre leur objectif de monter leur propre compagnie de théâtre. La représentation de leur situation rentre sans cesse en « collision » avec celle de leur agent qui ne conçoit pas qu'on puisse « vivre du théâtre ». Le récit de Michel est encore plus poussé dans cette direction de « légitimation de statut » complètement différente de la catégorie officielle du « prestataire » dans la mesure où il considère le RMI comme le salaire qui lui est attribué en échange de sa contribution à la société, à travers ses peintures. Dans le discours de Michel, le RMI devient un « dû », le minimum octroyé par un État et une société qui ne sait pas reconnaître autrement ses artistes. Dans le récit de Denis et Diane, la sécurité du revenu est considérée comme une « aide de dernier recours » qui devient, à cause des perversions du système global et du statut particulier des artistes, une façon de faire survivre l'art. Cependant, cette situation n'est ni « normale », ni « souhaitable ». Le récit

d'Olivier est, lui, plus ambigu à cet égard : il a tendance à rejeter ou au moins à sérieusement questionner l'idée selon laquelle le BS serait un salaire pour les artistes, faute de mieux, et en même temps il utilise la prestation comme un moyen de mener à bien son projet « d'artisan ».

Dans tous les cas, la légitimité et la finalité de l'action de l'État sont re-définis dans les récits des personnes. Ce travail de distanciation au discours officiel peut se faire à partir d'un sentiment fort d'injustice (Denis et Diane) ou simplement d'autonomisation de ses aspirations individuelles (Olivier). Cette forme de résistance politique se caractérise par un univers de croyances construit autour d'une représentation idéale du travail et une ré-appropriation de l'intervention de l'État. Elle se concrétisent par des stratégies de résistance variées qui recourent la figure du débrouillard, celle du militant et celle de l'aspirant-militant. Relativement individuelle, elle peut conduire à des alliances stratégiques avec d'autres figures de résistance. À Grenoble, plusieurs artistes ont fondé une association, avec l'aide d'un animateur local d'insertion (ALI), afin d'obtenir des ateliers de travail et une galerie d'exposition. Conscients que collectivement ils avaient plus de chance d'obtenir une reconnaissance de la municipalité de Grenoble, ils ont choisi de s'associer. Pour eux, l'existence du regroupement rend légitime non seulement leur choix de vie mais également leur activité elle-même, dans la mesure où ils ont obtenu le soutien des acteurs du dispositif RMI. Pour les intervenants sociaux, l'association "Entr'Art" équivaut à un projet de professionnalisation des artistes (apprendre à se vendre, à chercher une visibilité, à demander des subventions) et de ce point de vue peut être, rationnellement, considérée comme une démarche d'insertion, validée par des contrats individuels. De manière similaire, bien que plus informelle, des céramistes de Montréal, sortant de la même école, ont le projet de créer une coopérative de travail. Là aussi, le regroupement est perçu comme le moyen d'acquérir du matériel de travail coûteux (four à céramique, tour) et de se créer un environnement de travail stimulant et viable. Cependant, à plus

long terme, ils nourrissent tous l'espoir de se faire une place personnelle sur un marché existant ou à créer.

D'autres récits présentent des univers de croyances semblables, mais constituent une « variante » de la forme de résistance à l'action publique. Dans ces récits, il n'y a pas de volonté de changement social ; il n'y a pas non plus « forcément » de résistance à l'action publique ; mais on note une ré-appropriation de l'action de l'État qui s'articule, non pas autour d'une représentation du travail-idéal, mais autour d'une représentation du temps de hors-travail comme « repos » (le récit de Réal) ou comme temps pour prendre soin de ses enfants (récit d'Ève, Patricia et Dolorès). Cette représentation du moment de la prestation peut être relativement circonscrite dans la trajectoire de vie (un an ou deux), mais elle peut également se prolonger, comme dans le récit de Dolorès.

« J'ai travaillé comme mannequin, comme hôtesse, j'ai eu une compagnie aussi, une compagnie qui organisait des partys. Parce que moi j'aime le monde, j'adore le monde, c'est ma priorité dans la vie... Après ça, je suis tombée dans l'économie qui allait très mal... ça commençait dans les années 80 au Québec, donc tous les contrats qu'on avait réussis à avoir, ils sont tous tombés à l'eau parce que les gens géraient plus leurs partys et aussi parce que le monde préférait le style hôtel... Nous on faisait dans les bars, ben flyé, c'était à l'époque du... heu.... le New-Wave... alors aux gens plus vieux, ça faisait pas leur affaire... ça nous nuisait... mais j'ai fait plein de choses, j'ai un curriculum vitae incroyable... Mais moi j'ai jamais fait de ma vie du 9 à 5 comme tout le monde, j'ai toujours eu une sainte horreur du 9 à 5, je me sentais comme du bétail... et puis je trouve qu'il y a plein d'injustices dans le monde... tout le monde fait ça, c'est plate... il y a d'autres gens qui font pas ça puis ils sont riches... je trouvais que c'était pareil comme dans les pays pauvres, là, pour moi c'est de l'exploitation.... oh non, je préfère me débrouiller comme hôtesse... j'ai eu ben du fun moi dans ma vie, ben du fun.... pis quand je ramassais assez d'argent, je partais en France, j'adore ça, j'ai été sept fois (...) j'étais pas mal aventurière, j'ai gardé ça un peu sauf que là j'ai deux enfants, c'est pas mal moins drôle, tu peux pas faire autant de choses... mais ils suivent quand même.... maintenant on se promène surtout au Québec, pour voir mes amis...

Ils ont quel âge tes enfants ?

J'ai une fille qui a 8 ans et demi le mois prochain et un fils qui a six ans... Je suis une vieille mère mais je suis ben contente, je les aurais pas eus avant...

Est-ce que tu as travaillé depuis que tu as les enfants ?

J'ai essayé de travailler il y a à peu près quatre ans et puis, je travaillais le soir, je travaillais de deux à cinq soirs par semaine et j'avais toujours une gardienne. J'ai fait ça 4 mois, est-ce que tu t'imagines, je me levais à six heures et demie le matin, là j'avais les enfants qui n'allaient pas à l'école, ma fille allait à l'école deux jour semaine à cette époque-là. Pis après, je faisais toute ma journée avec mes enfants, je faisais le souper, la gardienne arrivait, ils mangeaient, moi j'allais travailler, je revenais entre dix heures et demie et deux heures du matin, et je recommencerais le matin... au bout de quatre mois et demi, j'étais prête à tomber malade. J'étais pas bien payée, tout mon argent allait dans la gardienne... Pis moi je trouvais mes enfants jeunes, j'aimais pas ça... moi je me disais bon moi j'ai pas eu mes enfants à cet âge-là pour les mettre en garderie comme tout le monde fait pour aller travailler, pour avoir la petite maison là, le beau char de l'année là, pis tes enfants... en garderie, je trouve ça débile, ils sont toujours malades... Enfin, ça c'est mon opinion à moi... fais que là moi j'étais prête à tomber malade et deuxièmement j'avais plus de patience pour les enfants, je criais après eux. Fais que là j'ai dit ou je suis une mère et j'ai pu d'argent, je vis carrément sur le bien-être ou bien donc je me fais du mal à moi, je fais du mal à mes enfants, pis je fais de l'argent. Qu'est-ce que je choisis? Comme je suis pas une fille matérialiste, j'aimais mieux avoir moins de sous, me débrouiller que d'avoir plein de choses, toutes neuves, toutes belles que les enfants ils soient laissés à eux-mêmes...

Ça fait combien de temps que tu es sur le bien-être ?

Ça fait six ans que je suis sur le bien-être social... oui... c'est long... je suis ben tannée. Mais moi je travaille dans le moment mais je travaille gratuitement... avec un gars, qui est un de mes amis, qui a de la misère avec sa compagnie... j'apprends un nouveau métier et je vais marcher à contrat bientôt... là je vais commencer à être payée... Parce que là mes enfants ils vont à l'école, mon fils a six ans, moi, j'étais là toute leur petite enfance puisque leur père ça n'a pas marché avec lui, là il est à Vancouver... Moi je me sentais complètement responsable des enfants et c'était bien important pour moi qu'ils soient très sécurés. Leur papa il est pas là OK, mais ils ont une maman, pis moi je suis là et je les aide... je suis là pour eux... Mais là ils sont partis, ils sont en parfaite santé, ils vont à l'école... c'est sûr l'année prochaine ça va être plus difficile parce que mon fils rentre en première année, il faut que tu sois là pour les devoirs... mais j'aime beaucoup le métier que j'apprends en ce moment et si je suis capable d'en vivre, ça ira parce que c'est pas tous les jours, je travaillerais seulement le matin, pour être là quand ils rentrent de l'école... C'est pour ça le problème des femmes à la maison qui sont sur le bien-être, y'a pas de porte de sortie parce que le système est complètement débile... Comme, les femmes elles pourraient travailler les fins de semaine... mais ils payent pas ta gardienne... Si tu gagnes 100\$, ils comptent pas la gardienne... où s'ils la payent, tu trouves pas de gardienne qui veut signer... on tourne en rond... Et

puis trouver du travail, à cette époque-ci c'est très difficile... deuxièmement je suis une femme, troisièmement j'ai dans la quarantaine, quatrièmement j'ai des enfants... alors j'ai absolument tout contre moi pour trouver du travail... c'est vraiment pas facile sortir du bien-être, en plus ils t'aident pas du tout là... Et puis, il faudrait aussi accepter dans notre société qu'il y a des gens qui se débrouilleront jamais dans la vie, faut les accepter, c'est comme ça... On va payer pour eux toute notre vie, moi ça me dérangerait même pas...

Ça fait longtemps que tu cherches du travail ?

Ça fait un an et demi que j'en cherche... j'avais eu une super occasion, mais des heures débiles... j'ai dit non... j'ai laissé tomber... je te dis t'as un choix à faire... moi, c'est mes enfants mon premier choix... Il y en a qui sont pognés à la maison et qui sont découragés... moi c'est sûr je suis tannée parce que j'ai l'impression que j'ai du talent, sans être prétentieuse là, mais c'est pas facile de se trouver du travail... même un chum quand tu as des enfants c'est dur! Mais, c'est comme ça...

(...)

Moi là, je suis pas fière d'être sur le bien-être mais j'élève des enfants, pour moi je travaille, j'élève mes enfants bien, avec le respect des gens...je suis là...c'est une job...je fais ça 365 jours par année... alors c'est sûr que c'est pas extraordinaire, mais je travaille. Viens donc le faire élever des enfants 7 jours semaine, pas une cenne, à te casser la tête pour savoir qu'est-ce que tu vas manger, comment tu vas payer les affaires... moi j'achète beaucoup seconde main et usagé. Dans cette maison-là, 85% est usagé ... mais c'est du travail, faire ça...Faut que tu travailles très fort pour t'en sortir.. t'es capable sur le bien-être mais si tu es le moindrement paresseux c'est impossible de penser y arriver... C'est vraiment travailler... en tout cas, moi je suis toujours en train de courir toutes sortes de choses.

(...)

Moi j'aimerais ça qu'on me donne 12 000\$ par année pour élever mes enfants, c'est bien plus important (que d'aller travailler), c'est l'avenir... Notre société est complètement débile, tu donnes de l'argent à des gens qui, soit en n'ont pas besoin, soit savent pas quoi en faire... moi je saurais quoi en faire à la maison... » (Dolorès)

Le sentiment de normalité et de légitimité d'être prestataire est, ici, plus fort que dans le récit d'Olivier, le fait d'être seul avec des enfants constituant la principale source de la légitimation. Cependant, l'univers de croyances de Dolorès, partagé par d'autres femmes dans une situation identique, n'est pas l'apanage des mères de famille monoparentale. Le récit de Réal est ainsi construit autour de la nécessité de se

« reposer » après une succession de « jobines » mettant en péril sa santé. La ré-appropriation de l'action publique ne concerne pas tant la prestation comme aide financière, comme dans le récit d'Olivier, mais la représentation dominante de ce que représente le « temps de bien-être ». Dans le récit de Dolorès, le temps de hors-travail est un temps plein qui trouve sa légitimité dans la trajectoire de vie et qui n'est pas directement relié à un mal-fonctionnement de l'intervention de l'État ou du système. Si la forme de la résistance politique est semblable dans les deux récits, la logique interne des récits est distincte.

La deuxième forme de résistance politique, la résistance à la société, s'exprime par le conflit ouvert, l'engagement social et la mobilisation, ou encore par le développement d'un discours virulent d'opposition au système.

La résistance à la société

Trois univers de croyances composent la résistance à la société. Tout comme dans la forme précédente de résistance politique, celle-ci peut être vécue sur un mode individuel ou collectif. Nous avons repéré un univers de croyances spécifique à la figure du rebelle, relativement homogène, conduisant à une révolte contre le système, mais non à l'implication dans un organisme. Les deux autres univers de croyances accompagnent la dimension collective de cette forme de résistance.

La forme individuelle de la résistance à la société s'exprime par un rejet, souvent violent, du « système » régissant la mise en œuvre de la prestation. Les récits de Thierry et Djalila sont très instructifs à ce propos. L'entretien s'est d'abord déroulé avec Djalila (38 ans) puis plus tard, son mari Thierry (30 ans) nous a rejoint.

« J'ai quitté l'école à 16 ans, parce que mes parents ont déménagé à Saint-Étienne et puis j'étais nulle à l'école. Ils ont pris un bar-restaurant là-bas. Après, ils sont partis en Algérie, quand j'avais dix-huit ans. Moi, je suis restée en concubinage là-bas avec un gars, je croyais que j'allais me marier. Mais ça n'allait pas du tout avec lui parce qu'il me frappait et tout donc j'ai plié bagage. J'ai téléphoné à ma sœur et mon frère, ils sont venus me chercher un soir, et je suis partie sans rien lui dire, j'ai atterri à Grenoble, chez mon frère. Après mon frère s'est marié, je m'entendais pas trop avec sa femme. Après je

me suis trouvé un appartement, trouvé du travail à Alpexpo, dans la restauration. Et j'ai travaillé 12 ans à Alpexpo. J'avais mon train-train, j'étais tranquille... et après j'ai re-déménagé, j'ai habité un an avec une copine parce qu'on croyait qu'on était des grandes amies. Ça c'est bien passé mais après elle est tombée enceinte. Je me suis dit, avec le petit et tout ça ira pas entre nous, je suis partie... après j'ai repris cet appartement...et j'ai emménagé ici et depuis je suis là... Ça fait huit ans que je suis ici.

Pour quelles raisons tu as quitté Alpexpo ?

On m'avait proposé une bonne place à Europole. C'était avec un bon salaire, c'était net parce que avec Alpexpo, c'était des fois oui, des fois non... Et donc j'ai travaillé là, j'étais bien, j'étais estimée, le patron m'aimait bien et je suis tombée sur Thierry, je l'ai rencontré là, il était serveur... Donc ça a tout de suite bien marché, on a habité ensemble... Et je suis tombée enceinte d'Alix. J'ai perdu mon père entre temps, donc je me suis beaucoup attaché à Thierry... et puis finalement il est resté avec moi, il savait pas au début, il était encore jeune, mais après il m'a dit, si t'es enceinte, je vais rester avec toi. À cinq mois de ma grossesse, j'ai arrêté de travailler à l'hôtel Europole parce que le patron il voulait que je travaille de nuit, du soir jusqu'à deux heures du matin... donc en étant enceinte... mais il a fait ça pour que je parte parce qu'il aime pas les femmes avec les enfants... à partir du moment où j'étais toute seule, ça allait très bien, mais... donc je me suis mis en maladie jusqu'à 9 mois, j'ai demandé un an de congé sans solde et après un an, je suis pas retournée... Il m'avait écrit en disant que je pouvais reprendre mon travail, mais j'ai dit non... Thierry m'a dit, non, tu retournes pas... Et après on s'est mis au RMI et c'est là que ça a commencé...

Ça fait longtemps ?

Ça fait six ans... Moi je m'étais déclarée parent isolé et j'ai travaillé au bar de ma sœur, qui me déclarait pas mais qui me donnait 100 francs et puis après ça allait pas du tout et puis le contrôleur il est venu un jour, il est tombé sur Thierry et Alix. Qui vous êtes-vous? ben je suis le Papa. Donc je dois encore rembourser ce qu'ils me retirent tous les mois. Ça fait que depuis ce jour-là on s'est déclaré au RMI... Bon ça aide, ça aide hein...

(...)

On a fait des marchés, après Thierry il a fait sa création d'entreprise... mais bon, il a jamais commencé, il a gaspillé les sous, il a tout mangé les sous et ça fait que... mais après on a continué toujours à faire les marchés, en vendant des vêtements, de la fripe, c'était bien... Moi j'aime bien, c'est pendant les vacances pour les gosses surtout... C'est dur... parce que quand l'argent arrive, on doit tellement des sous à droite à gauche que quand l'argent arrive, on n'a plus rien.

Comment tu t'organises pour payer le loyer et les factures ?

Le loyer, j'ai pas ce souci, c'est la CAF qui paye directement. Toute façon, si l'argent arrivait à moi, le loyer je le ne payerais pas. Ben oui, quand on a pas beaucoup d'argent et qu'on voit l'argent arriver, on va pas dire...(...)

Est-ce que vous voyez souvent l'assistante sociale ?

L'assistante sociale elle nous a fait signer un contrat ce matin. Elle a dit que ça craignait pour nous, qu'ils allaient nous arrêter parce qu'on faisait pas grand chose, qu'on avait des idées mais qu'on les mettait pas en pratique, donc il voulait nous couper... Donc, l'assistante sociale elle nous a poussé un petit peu en disant marquez au moins que vous voulez faire un CES, que vous voulez faire quelque chose comme ça... qu'au moins ils vous payent encore... vous avez deux enfants... Quand j'avais Alix seulement, l'assistante sociale nous aimait pas, elle nous a fait couper le RMI. On se retrouvait avec 725 francs par mois.

Pourquoi elle vous a coupé ?

Parce qu'on voulait rien faire... Alors Thierry il a écrit une lettre au Président de la République en disant qu'on avait un petit, un chien, un appartement avec l'électricité et tout à payer et que notre assistante sociale au lieu de nous aider, elle nous enfonçait et qu'on se retrouvait qu'avec 725 francs, donc il demandait une aide. Alors, le Président il a répondu -enfin pas lui, bien sûr mais un intermédiaire ça c'est normal- en disant qu'il fallait qu'on consulte la préfecture. Nous on a laissé faire parce qu'on s'est dit que c'est pas la peine. La préfecture nous a écrit en disant on a reçu une lettre du Président de la République comme quoi vous avez que ça et que ça allait pas du tout avec l'assistante et qu'il fallait qu'on retourne la voir pour qu'elle nous obtienne des aides beaucoup plus importantes et repartir le RMI. Donc ça a bougé. On est retourné, l'assistante elle a presque pleuré parce que Thierry il lui en mis plein la patate et c'est comme ça qu'on a réussi à retrouver le RMI. Mais ça a duré 7 mois comme ça... J'étais devant les tribunaux à cause du loyer que je payais pas, tout s'accumulait, les factures, l'EDF. J'étais branchée chez le voisin, je faisais passer un fil... on se débrouillait... et moi j'allais voler dans les magasins... Alors l'assistante elle nous voyait, elle disait, mais je vois que vous êtes bien, vous avez pas à vous plaindre... Ah oui, si c'est bien d'aller voler dans les magasins... Thierry, il avait marqué ça sur le papier en disant si c'était un principe de la part de l'assistante sociale en disant on va voler dans les magasins pour donner à manger à son enfant, qu'on était bien nourri et bien propre soi-même c'était pas la peine d'avoir le RMI... On a souffert pendant 7 mois... un jour je me suis fait attraper, ben j'ai dit j'arrête... je peux plus du tout aujourd'hui... j'ai trop peur... trop trop peur... pourtant je pourrais dire un steak et tout, ils vont rien dire, mais je peux plus du tout...

Et c'est quoi le contrat de ce matin ?

Ben là, Thierry va faire un truc de, un machin à but créatif, il veut essayer de créer quelque chose... un groupe de musicien qui irait partout en France... On en a parlé avec l'assistante sociale ce matin, elle a dit ça peut marcher, mais on est obligé de faire des CES... Moi j'ai mis que ça m'intéressait pas mais que j'allais réfléchir à la situation. C'est vrai ça m'intéresse pas un CES, je veux pas, c'est pas la peine (...) J'aimerais avoir un restaurant à moi et travailler avec Thierry... Moi je suis serveuse de métier, lui, il est restaurateur, on serait bien... Mais là maintenant si je prends quelque chose, c'est à mon nom, donc ce sera à moi, que l'argent ne sorte pas comme ça... Mais là, j'ai peut-être un copain qui a fermé son bar... on va voir... en location...

Tu aimerais ça ?

Ah oui, avoir mon truc à moi... Je sais que c'est dur, ma mère elle connaît ça, elle m'a dit prends pas de bar ni de restaurant. Ma sœur aussi, elle a un bar-restaurant, elle me dit qu'elle craque, c'est trop épuisant, mais bon, c'est mon truc. C'est de me dire l'argent qui rentre, c'est à moi, bon ce sera une partie à l'État, le reste c'est à moi... même si je travaille et que je me lève à six heures le matin et dire c'est à moi, c'est quelque chose que je veux, oui, oui... je le fais...

Et alors là, il faut que vous fassiez un CES ?

Oui, pour continuer à percevoir le RMI... c'est à nous de le trouver. »

(Thierry)

« Nous on a le temps, nous... Ça fait combien d'années qu'elle nous promet mille et une choses... maintenant si elle veut nous donner un truc, elle nous le donnera, nous on a d'autres ambitions dans la vie à part faire un CES. Nous on n'a rien à faire de ces trucs d'assistés, on est pas des assistés, nous. Tous les jours on se lève le matin, pour chercher de l'argent. Tous les jours on se lève et on va gagner notre croûte, le RMI c'est une couverture plutôt qu'autre chose... Du boulot, t'en trouves, il suffit de chercher.

(Djalila)

« Tiens, il y a Simone qui est passée elle voulait savoir si tu voulais travailler à Toulon, dans les trains ? »

(Thierry)

« Laissez-moi tranquille avec vos boulots de mes couilles... moi j'ai mon boulot depuis des années, et je l'ai encore et ça continue alors foutez-moi la paix. Tu remplis un contrat avec l'assistante sociale, tu lui dis oui, ça lui fait plaisir et elle te casse pas les couilles... et elle, elle se casse pas non plus, vu

que tu es d'accord avec elle... Une fois que tu as compris ça, tu fais ce que tu veux de ta vie, c'est tout... J'ai pas un but dans la vie, moi? et ben alors... Qu'est-ce que j'en ai à foutre du reste, moi? J'ai jamais été un assisté... J'ai toujours été autonome et c'est toujours moi qui ai rendu service aux autres. Je vois pas pourquoi aujourd'hui faudrait que je commence à faire un CES pour faire plaisir aux gens... J'ai fait des créations d'entreprise, j'en ai fait deux en combien, là? en 4-5 ans j'en ai fait deux et là, je vais faire une création d'association à but non lucratif... bon voilà... c'est pour aider une cause humanitaire mais on sait pas laquelle encore, j'ai pas les bouquins... ça fait 15 jours que j'ai mis ça en place avec un groupe de flamenco là... eux ils sont en place...et ils ont des clips, ils ont tout ce qu'il faut, ils ont travaillé en Europe un peu partout... au mois d'avril on part en Italie... mais il faut qu'on fasse cette association, enfin moi je vais faire l'association et on va travailler parallèlement, ensemble... Mais là ce qu'il me faut, c'est les bouquins, la loi 1901, les lois, les règles et tout, faire un truc bien clean... de façon à ce que l'association ça ressorte comme une vraie association pour aider quelqu'un... Moi je vais me faire salarier par le groupe et à partir de là je serai un des dirigeants des membres du bureau de l'association pour telle ou telle cause. C'est en train de se mettre en route....

Et toi Djalila, tu vas participer à cette association ?

(Djalila)« Je sais pas... »

(Thierry)« Oui, bien sûr, tu veux qu'elle fasse quoi d'autre? »

Dans ces deux récits, l'opposition s'exprime par rapport à « l'offre d'insertion » formulée par l'assistante sociale, chargée du dossier familial. Les rapports à l'assistante apparaissent extrêmement tendus, celle-ci ayant déjà enclenché la suspension de l'allocation quelques années auparavant. De même, au moment de l'entrevue, Djalila et Thierry viennent de signer un contrat d'insertion qui prévoit la recherche d'un CES, mais qui ne semble pas correspondre à une volonté de leur part. Si aux yeux des institutions, « ils ne font rien », de leur point de vue beaucoup de choses sont effectuées dans une journée, que ce soit la recherche de nourriture (Djalila) ou le fait de « gagner sa croûte » (Thierry). Dans le discours de Thierry, la légitimation de la situation et du rapport à l'assistante sociale passe par l'affirmation de son autonomie et la différenciation de ce qu'il est par rapport au « statut » d'assisté. Les demandes de l'assistante sociale (faire un CES) sont rejetées au nom « d'une ambition supérieure » et

de la capacité à faire autre chose, tout seul. La vie est menée en marge du « système », sans respecter les « règles » imposées (le RMI est « une couverture »). On note également une forte ambivalence entre d'un côté le refus de l'intégration proposée par l'assistante, interlocutrice principale, et la volonté (chez Djalila) « d'avoir son truc à soi ».

Dans cet univers de croyances, il n'y a pas de volonté explicite de changement social. Pourtant, à la différence de la forme de résistance politique précédente, la volonté d'intégration et de reconnaissance sociale ne sont pas les moteurs principaux de l'action. Dans le récit de Thierry et Djalila, c'est plus l'opposition « au système » qui préside au cours de la vie, les événements biographiques relatés n'étant pas posés au nom de principes supérieurs, comme une représentation idéale du travail ou la volonté d'un engagement social.

La dimension collective de la résistance à la société fait référence à deux phénomènes bien distincts, une action collective formelle et « conscientisée » visant expressément le changement social et une action collective informelle, conduisant au changement social mais n'étant pas intégrée comme finalité dans les récits des personnes.

Le premier aspect, que nous avons davantage rencontré en France, est lié à l'apparition de nouveaux groupes, relativement peu connus, comme les groupes de défense des chômeurs. Ceux-ci développent à la fois des activités visant à défendre des droits (et notamment le droit au travail) et des actions qui visent à modifier le statut social des sans-emploi. Dans le cas de *Chôm'Actif*, en France, les personnes en situation de hors-travail se sont regroupées pour, ensemble, trouver des solutions collectives à des problèmes individuels, autant dans la recherche d'emploi de type classique (faire un curriculum vitae, répondre au téléphone, chercher des annonces, faire du démarchage auprès d'entreprises) que dans la création de spectacles de théâtre, par exemple. L'objectif principal de l'organisme est de sortir de la logique institutionnelle d'assistance pour entrer dans celle du chômeur-acteur. En mettant les aptitudes de chacun en

commun, les chômeurs s'entraident en créant des groupes de travail (apprentissage de l'informatique, d'une langue ou d'une activité). Fonctionnant sur le principe de l'échange mutuel, cette association, initiée par et pour les chômeurs, crée en fait des micro-stages ou des formations personnalisées en fonction des besoins et des ressources disponibles. En contact permanent avec l'ANPE de Grenoble, Chôm'Actif a réussi à passer des accords avec l'agence de placement lui permettant d'avoir un accès direct aux offres d'emploi. Située dans une logique qui refuse la distinction entre chômeur et prestataires du RMI, l'association tente de replacer la personne sans-emploi dans une « place sociale » à part entière. Le hors-travail est considéré autant comme une période de recherche d'emploi que comme un temps de construction de projet professionnel. L'objectif ultime de l'organisation consiste à changer le traitement et la représentation dominante du chômeur au sein de la société.

Le mouvement européen AC!⁵⁶⁴ a choisi, lui, la protestation ouverte pour la défense du droit au travail pour tous. Cet organisme, très militant et connu des ANPE françaises, a organisé en 1997 une marche contre le chômage, de six mois, à travers toute l'Europe. L'objectif était double: dénoncer un système économique destructeur d'emploi et montrer les chômeurs comme un groupe social revendicateur, au même titre que les travailleurs syndiqués. Militant pour le partage du travail et la redistribution des ressources, AC! tente de proposer une articulation entre temps libre et travail qui permettrait au plus grand nombre de recouvrer la dignité associée à l'idée d'utilité sociale liée au travail. Nous avons vu dans la première partie de la thèse comment ce genre de collectif avait pu avoir un impact direct sur le processus politique français, notamment au moment du vote de la loi sur la cohésion sociale. Dans le même ordre d'idée, mais sous une forme différente⁵⁶⁵, le Front commun des assistés sociaux au Québec concentre son activité sur la défense des droits des citoyens les plus faibles. Leur implication lors de la réforme des programmes de sécurité du revenu a permis, entre

⁵⁶⁴ Action contre le chômage (AC !)

autres, de faire entendre la voix des plus démunis et a servi de garde-fou face aux promoteurs du travail obligatoire.

Le travail de terrain réalisé n'avait pas pour objectif premier d'étudier ces regroupements de personnes sans-emploi. Néanmoins, pour certaines des personnes rencontrées, l'action collective avait un sens à un niveau formel ou informel. Pour Anne-Marie (41 ans) la rencontre avec ATD Quart-Monde a été « la lumière au bout du tunnel » lui permettant de reprendre goût à la vie.

Le récit d'Anne-Marie⁵⁶⁶ est particulièrement édifiant. Aujourd'hui habituée à raconter sa vie, elle est devenue une « personnalité locale » qui dénonce sans vergogne les injustices qu'elle a subies, espérant de la sorte que ses « malheurs » puissent servir aux autres. La galère commence avec son mariage à 18 ans. Très vite enceinte, elle doit se sauver avec l'enfant en bas âge d'un mari violent. Arrivée en foyer d'accueil avec son enfant, celui-ci lui est retiré parce qu'elle est considérée responsable, comme parent, des coups et blessures de l'enfant, même si ce n'est pas elle qui lui a donné. Après cet épisode de fuite, elle enchaîne petits boulots, foyers de religieuses et finit par récupérer son enfant. Elle le gardera auprès d'elle à partir de ce moment mais il sera sous tutelle juridique jusqu'à sa majorité. Après dix ans de « petits boulots », elle trouve un CDI⁵⁶⁷, qui lui plaît. Le patron lui propose une formation, et enthousiaste, elle accepte. Le Directeur du foyer où elle vit lui refuse la formation, prétextant son « incapacité » à le faire. Cet événement marque une longue rupture avec le travail. Il sera suivi d'une dépression et d'une plongée dans l'alcool. Cette « dégringolade » comme elle dit, la conduira dans la rue, SDF, durant tout un hiver, avec son fils. C'est là qu'elle connaîtra la vie en foyer d'urgence.

⁵⁶⁵Le type d'organisation des collectifs de chômeurs en Europe et des groupes de défense des personnes pauvres en Amérique du Nord apparaît relativement différent.

⁵⁶⁶ Cette entrevue n'a pas été enregistrée, pour des raisons techniques (environnement trop bruyant). La reconstitution du récit se fait à partir des notes recueillies.

⁵⁶⁷ Contrat à durée indéterminée.

Quelques années –et foyers- plus tard, suivie par un trio de spécialistes (éducatrice, assistante sociale et psychiatre), elle va « remonter la pente », doucement.... Elle demande l'allocation pour adultes handicapés (AAH), pour troubles psychologiques, elle l'obtient⁵⁶⁸. Cette allocation lui permet d'avoir un revenu régulier et un appartement. Elle se soigne et prend soin de son enfant. En 1992-1993, elle rencontre une militante d'ATD-Quart Monde. Depuis trois ans elle travaille à temps plein, comme bénévole, dans l'organisme. Pour elle :

« Ça a été une révélation. C'est ma famille, ils ont la façon de vivre, la même moralité que moi ».

Avec un médecin de l'organisme, elles ont le projet d'ouvrir un centre d'accueil d'urgence qui permettrait de répondre à un besoin (vécu par Anne-Marie plusieurs fois au cours de sa vie) actuellement non couvert. L'implication à ATD lui a également permis de « prendre du recul ».

« Petit à petit, je me suis rendue compte que j'étais tombée sur des cons finis qui m'ont tout cassé. J'ai commencé à parler... pour dénoncer les foyers et les centres, pour raconter ce qui s'y passait... Faut qu'on sache... les directeurs des centres où j'étais ils ont commencé à flipper, mais j'ai pas reculé... On a fait un film avec un sociologue de la fac, des émissions à la télé aussi et des entrevues. »

Depuis deux ans, elle a décidé de ne plus demander l'AAH parce qu'elle ne voulait plus tricher, elle est prestataire du RMI et travaille sur son projet de centre d'accueil. Son fils à 20 ans.

« Le centre d'accueil c'est mon but dans la vie. C'est ça que je veux faire ... Je connais la rue, je sais ce que c'est... je connais les SDF ici, tous, je les connais tous... Je pense que je peux les aider... je pense qu'avec mon amie médecin on pourrait monter un centre qui correspond vraiment à un besoin ».

L'univers de croyances d'Anne-Marie s'organise autour de principes éthiques supérieurs : le désintéressement (« je veux faire du social vraiment humain, pas sur le fric, sinon je serais pas mieux que les foyers), la lutte aux injustices et l'action sociale. Son engagement social est clair : si pour elle, le travail c'est la vie (comme pour l'artiste),

⁵⁶⁸Anne-Marie a réchappé à plusieurs tentatives de suicides.

il ne s'agit pas de faire uniquement ce qu'on aime, mais aussi d'aider les autres et d'avoir un impact sur la société. Alors que l'aspect matériel est souvent rejeté dans son récit, la reconnaissance sociale de ses capacités professionnelles apparaît vitale. Elle veut absolument réussir son examen d'aide-soignante, qu'elle a déjà passé sans succès trois fois, pour être reconnue pour ses compétences et non parce qu'elle est connue localement.

Pour d'autres personnes rencontrées, l'implication dans la communauté locale se fait à un niveau beaucoup plus informel. Dans ces récits, il n'y a pas de croyance exprimée quant à la nécessité de s'impliquer avec d'autres pour faire changer les choses. Les récits s'organisent plus autour du « plaisir d'aider les autres » ou du fait que les gens « aiment le monde ». Ce type de discours peut d'ailleurs accompagner un projet de vie proche des formes de non-résistance, en termes d'intégration sociale et de rapports aux institutions. Cependant, l'univers de croyances développé est en porte-à-faux avec le monde du travail marchand.

Dans les quartiers de l'est de la ville de Montréal, des réseaux de femmes se créent sur la base de la débrouillardise quotidienne (recherche de nourriture, de vêtements pour les enfants, par exemple). Ils se transforment peu à peu en véritable système d'économie solidaire, fonctionnant à un niveau local en lien ou non avec d'autres organismes plus institutionnalisés. Basée sur l'échange mutuel de services, la réciprocité (garder les enfants, faire des courses) et le don, cette économie solidaire permet non seulement l'amélioration de la vie matérielle mais également la réalisation d'activités qui, individuellement, seraient impossibles⁵⁶⁹. Ces femmes développent des trésors d'ingéniosité afin d'améliorer leur quotidien et, ce faisant, créent des pratiques sociales solidaires qui défient toute organisation marchande de l'économie. Elles sont généralement impliquées bénévolement dans une ou plusieurs associations de quartier

et sont très actives dans les écoles de leurs enfants. À l'opposé de l'image d'isolement social, ces femmes n'ont généralement jamais travaillé ou dans des « petites jobs » et ne cherchent pas d'emploi. Elles consacrent, en moyenne, vingt heures semaine, à l'organisation domestique (courses, repas, achats, ménages), en groupe ou individuellement, et le reste du temps est passé avec les enfants et les amis ou les bénévoles des groupes communautaires. Ces femmes, très actives, sont à l'aise dans une logique de bénévolat mais complètement démunies dans une logique marchande d'employeur-employé. Aucune de leurs aptitudes n'est reconnue sur le marché du travail parce que celles-ci relèvent de la sphère de la débrouillardise. Certaines d'entre elles, sous pression de leur agent, finissent par accepter une formation ou un retour aux études, mais le monde du travail ne constitue pas leur référence identitaire première. En situation de pauvreté, ces femmes-mères, souvent célibataires ou divorcées, se sont construit un univers où la référence première est celle de l'engagement dans la communauté locale. Ici, le travail salarié n'est pas la valeur centrale et omnipotente de l'existence. Même s'il n'est pas rejeté en tant que tel, il ne fait pas partie de l'univers des personnes.

Si ce retrait sur la sphère communautaire, plus contraint que choisi, s'appuie sur une implication sociale dans un groupe ayant des liens avec les institutions dominantes (conflictuels ou de coopération), il peut conduire au changement social. En cela, il représente une action politique directe. L'étude récente de St-Amand et Kérisit montre d'ailleurs que certaines des expériences communautaires, comme les cuisines collectives, sont de réels leviers de changement social, même si ces expériences restent fragiles⁵⁷⁰. De même, dans le cas des artistes de Grenoble et de l'association *Entr'Art* les mécanismes du changement social sont clairs: grâce à l'appui de l'ALI et d'un coordonnateur de CLI, les artistes ont modifié l'acceptation dominante de l'insertion professionnelle: l'activité

⁵⁶⁹Par exemple: organiser des repas collectifs, faire des goûters pour les enfants, organiser des sorties culturelles ou de loisirs entre voisins, se partager le travail pour ce qui est des commissions ou de la recherche de vêtements afin de bénéficier des meilleurs prix.

non-rentable économiquement est une forme d'activité socialement utile qu'il faut soutenir et encourager. Ce changement sectoriel peut entraîner d'autres changements de pratiques sociales des intervenants dans les localités avoisinantes en servant d'exemple. Cependant, l'association n'occupe pas la même « place » dans les récits des personnes concernées: certaines y voient le moyen de la légitimation formelle de leur métier et donc la reconnaissance d'un droit à exercer un art et à être artiste tout en bénéficiant du RMI, pour d'autres, en revanche, l'association n'est qu'un outil de professionnalisation devant conduire à l'autonomie financière des artistes. Dans le récit de Maryse, notamment, il est clair que le RMI ne doit pas être une subvention aux artistes et l'association n'est pas perçue comme un levier de changement social. Par conséquent, il est nécessaire de distinguer les univers de croyances qui valorisent l'action sociale et la transformation de la société de ceux pour qui le changement n'est qu'une résultante d'une série d'actions posées au nom d'autres principes.

Si la résistance se construit uniquement à partir d'une implication à un niveau informel, ou non relayée par des groupes plus institutionnalisés, elle ne permet pas d'avoir le sentiment d'une emprise directe sur le réel⁵⁷¹. Les femmes montréalaises se construisent un espace de survie et innovent au niveau des pratiques sociales locales mais elles n'ont pas, seules, les capacités de se construire une « citoyenneté alternative », en dehors du salariat traditionnel. Elles ont une « place sociale locale », construite en réaction à la nécessité, mais non un projet de vie basé sur une valorisation théorisée des relations non-marchandes. On voit, ici, la différence profonde qui existe avec le récit d'Anne-Marie où l'engagement communautaire et associatif est devenu un militantisme offrant à la fois un mode de vie et un but à atteindre. En revanche, les « pratiques sociales » de ces femmes pourront conduire des changements sociaux, par effets

⁵⁷⁰ Nérée St-Amand et Michèle Kérisit, *Pauvreté et nouvelles solidarités. Repenser l'intervention sociale* (Montréal : Saint-Martin, 1998), 133-143.

⁵⁷¹ Voir notamment la distinction opérée par Cécile Baron et al. entre les collectifs et les réseaux, *Les feux follets de la démocratie*, 65-68.

d'agrégation des comportements, comme nous le verrons dans la dernière partie de ce chapitre.

Au total, la forme de résistance à la société est composée de trois univers distincts de croyances: un discours d'opposition marqué par le refus de l'intégration sociale proposée; un discours d'investissement communautaire marqué par la priorité donnée aux relations sociales; et un discours d'engagement social qui seul vise expressément le changement social. L'objectif de la dernière partie de ce chapitre est de mettre à jour les conséquences de ces formes quotidiennes de résistance politique sur le cours du processus politique.

Comme le soulignent Grell et Desmarais,

«Ne peut-on supposer que le niveau quotidien puisse avoir une influence sur le cours de l'histoire sans être nécessairement médiatisé par un mouvement social organisé?»⁵⁷²

6.3- Les formes de résistance politique et la citoyenneté

« L'usager marginalisé qui entre dans le marché de l'échange administratif n'est déjà plus un citoyen comme les autres. Il est déjà exclu du marché de l'échange productif et réduit à l'assistanat. Il est donc un usager différent des autres, l'administration est son seul lieu de reconnaissance, mais il est reconnu en position de dominé. C'est l'administration qui rémunère l'usager exclu puisqu'elle fixe les conditions de sa rémunération, son taux et les conditions d'accès. Mais, contrairement à l'entreprise où le taux de rémunération peut être débattu par le salarié ou par les organisations syndicales, l'exclu ne peut pas débattre et faire de compromis avec son employeur »⁵⁷³.

Comme nous l'avons vu dans la première partie de la thèse, une des tendances récentes des politiques envers les personnes en situation de hors-travail consiste à

⁵⁷²Danielle Desmarais et Paul Grell, dir., *Les récits de vie. Théorie, méthode et trajectoires types* (Montréal, Saint-Martin, 1986), 87.

demander une plus grande autonomie aux personnes, « à se prendre en main » et à « être pro-actif » dans leur démarche d'insertion. En, même temps, nous avons noté un déni de cette autonomie au sein même des dispositifs institutionnels dans la mesure où ils ne donnent pas la parole aux prestataires et où leur avis n'est que peu pris en compte, ou alors de manière très encadrée. Cette tension formelle que l'on pouvait noter est ici largement ressentie par les personnes et représente une source essentielle de « résistance ».

Au-delà de la question des actes d'incivilité, de désobéissance ou de révolte qui peuvent être liés à ce « déni de parole », nous avons constaté, dans ce chapitre, que dans certains récits, le hors-travail constituait un espace social, investi affectivement, qui pouvait conduire à deux formes principales de résistance politique, une résistance à l'action publique et une résistance à la société. Celles-ci conduisent à trois effets principaux : une limitation de l'auto-reproduction du système, un détournement des objectifs politiques et la création de nouveaux « modes d'être ». Chacune des formes de résistance a également une signification du point de vue de la citoyenneté des personnes, si l'on entend par citoyenneté, la participation des individus à la formulation des règles régissant leur vie.

Par l'affirmation verbale de leurs droits politiques et sociaux fondamentaux et par le refus de cautionner une économie qui fonctionne grâce à la marchandisation des hommes, la résistance à l'action publique et à la société empêche en partie l'auto-reproduction du système. Certains comportements microsociologiques et microéconomiques qui nous ont été rapportés ne correspondent pas aux normes qui voudraient que les personnes en situation de hors-travail se plient, sans contestation, aux règles de la contrepartie des programmes sociaux et qu'ils acceptent de jouer le jeu

⁵⁷³CNAF, « Les CAF face au défi de la précarité. Transformations professionnelles et modernisation de la gestion », *Espaces et familles* 32 (février 1995), 114 -116.

du « chercheur d'emploi »⁵⁷⁴. On peut imaginer qu'à terme, de telles attitudes aient un impact sur le fonctionnement du système lui-même, notamment à travers le changement des représentations dominantes à force de négociations inter-individuelles⁵⁷⁵. D'autre part, par agrégation de comportements, les sacrifices liés aux choix négatifs de rester en situation de hors-travail plutôt que travailleur exploité, peuvent avoir un impact social global, faisant autant entrave au principe du *market workfare* ou *in-work benefits*⁵⁷⁶ qu'au fonctionnement d'une l'économie à bas salaire, sans protection sociale. En elles-mêmes, ces résistances n'amènent pas d'alternative directe mais elles permettent la remise en cause des représentations sociales dominantes du chômeur, de l'assisté social et du travailleur.

Les formes de résistance politique sont ainsi le refus de vivre dans un monde considéré trop dur, où le travail est uniquement synonyme de survie alimentaire, d'abrutissement personnel, de soumission à une autorité et à un système économique et politique. Mais elles sont aussi parfois l'expression de la volonté de vivre quelque chose en accord avec ce qu'on est, ce qu'on pense, ce à quoi l'on croit. On retrouve dans les récits de vie, des principes éthiques qui donnent sens à des comportements qui ne peuvent être interprétés à partir de la seule perspective rationnelle-utilitaire.

Si dans nombre de récits, l'objectif n'est pas de changer les règles du jeu, les formes de résistance peuvent conduire à détourner les prestations de leur objectif politique initial d'aide de dernier recours ou de prestation temporaire devant conduire à l'emploi. Le dispositif RMI et les programmes de sécurité du revenu deviennent, en pratique, une forme d'allocation universelle⁵⁷⁷ où le rapport au travail se modifie. Pour les mères qui

⁵⁷⁴Même si, rappelons-le, dans le dispositif RMI, la recherche d'emploi n'est pas une condition de l'inscription dans le programme.

⁵⁷⁵Voir à ce propos l'ouvrage de Didier Demazière, *La négociation des identités des chômeurs de longue durée*.

⁵⁷⁶Selon les termes employés par Grover et Stewart pour désigner les nouvelles politiques « d'activation » de la main-d'œuvre. Chris Grover et John Stewart, « Market Workfare : Social Security, Social Regulation and Competitiveness in the 1990s », *Journal of Social Policy* 28, 1 (janvier 1999), 73-96.

⁵⁷⁷Nous employons le terme de revenu de citoyenneté, dans le sens que lui attribuent les partisans de l'allocation universelle: un revenu inconditionnel, octroyé à tous les citoyens (majeurs politiquement)

choisissent, temporairement, de prendre soin de leurs enfants, pour les artistes ou artisans qui mettent à profit leur passage dans les dispositifs pour se consacrer à leur activité, pour les personnes qui utilisent ce temps comme repos ou comme moyen de refuser n'importe quelles conditions de travail, le temps de hors-travail n'est plus un temps entre deux emplois. À la marchandisation de la force de travail se substitue l'activité comme projet de vie. La déconnexion travail-salaire crée un espace où les personnes choisissent la forme concrète de leur citoyenneté. Au lieu d'être utilisées comme des aides de dernier recours, dans l'attente de trouver un emploi, elles deviennent, de fait, des allocations universelles permettant d'échapper à la logique du marché qui veut que l'on travaille pour se nourrir. À terme, ce détournement des objectifs des politiques et cette ré-interprétation proposée participent au changement social et à la valorisation des relations non-marchandes.

La résistance à la société correspondant à la figure du militant est la forme de résistance la plus directement génératrice d'une forme de citoyenneté alternative. Parce que son action est plus visiblement collective, elle remet en cause le modèle dominant de citoyenneté basée sur l'occupation régulière d'un emploi traditionnel. En dénonçant, publiquement et activement, le sort réservé aux sans-emploi dans la société et en revendiquant une « place sociale » pour les exclus, elle crée un véritable conflit politique dans la mesure où elle fait exister un lieu d'expression, reconnu, pour les subordonnés. Le débat public est alors ouvert. Nous avons vu que ces actions avaient déjà des conséquences sur le système politique dominant, et pas seulement au niveau des pratiques sociales des intervenants publics; pensons notamment au débat français sur la cohésion sociale et au débat québécois sur la redistribution des ressources avec la revendication de « pauvreté zéro ». Cette forme de résistance politique permet la construction d'une identité de militant qui place la personne comme acteur social à part entière. Ces militants-chômeurs proposent une citoyenneté basée sur la solidarité des

vivant sur un territoire donné, pour la durée de leur existence, et ce, quel que soit leur niveau de ressources ou de besoins. Voir les travaux de Philippe Van Parijs, notamment. *Sauver la solidarité* (Paris :

membres d'une société permettant à chacun d'exercer ses droits politiques, économiques et sociaux. Le travail, comme valeur, est décentralisé et réinterprété au niveau de sa fonction d'utilité sociale (pour chacun et pour tous). Parallèlement, les relations sociales non-marchandes sont mises de l'avant.

Ces phénomènes émergents n'annoncent ni la fin du travail, ni celle de l'exclusion. Cependant, l'idée que ceux qui sont considérés atomisés et anomisés, ceux qui sont désignés « des populations en grandes difficultés présentant de sévères contraintes à l'emploi », ceux qu'il faut à tout prix insérer et remettre au travail, sont aussi des citoyens au sens plein du terme qui résistent politiquement, ce fait-là, est peut-être une bonne nouvelle à prendre en considération.

6.4 - Conclusion de la deuxième partie : Formes de résistance politique et légitimité de l'action publique

L'analyse proposée, à partir de la notion de forme de résistance politique, a deux vertus principales. Elle permet d'une part d'inverser la représentation dominante en sociologie quant au processus « d'exclusion sociale » et de préciser, empiriquement des hypothèses émises par certains auteurs néo-marxistes.

La plupart des travaux examinant les « populations exclues » ou « marginalisées » ne prennent pas en compte la situation de subordination qui est intrinsèque à celle de sans-emploi. Les analyses proposent alors des résultats où ce sont les variables sociologiques (âge, statut marital, niveau d'éducation, sexe), ou les types de trajectoires biographiques, qui expliquent les processus de « chute sociale ». Ces recherches nous apportent évidemment une connaissance nécessaire et louable. Cependant, à partir du

moment où elles sont dominantes –voire hégémoniques– des problèmes se posent, parce que l’image présentée est tronquée. Elle est tronquée parce qu’il existe une autre facette de la situation des prestataires qui concerne les réactions de personnes à leur situation. Les chapitres V et VI se sont attachés à présenter ces réactions.

À partir du moment où l’on tient compte de cette position de subordination, on est capable de mettre à jour les conflits sociaux entre acteurs. Il ressort de notre analyse que le conflit existe et l’on peut même avancer qu’il est recherché, parce qu’il est source de reconstruction identitaire, les situations les plus inconfortables étant celles où le conflit est absent. Le conflit existe par rapport l’action de l’État, qui s’exprime généralement – mais pas obligatoirement- à travers l’agent administratif, mais aussi par rapport au fonctionnement actuel du marché du travail. L’indignité de la subordination à un patron ou à un petit boulot et l’indignité liée à la position de prestataire sont les sources principales de résistance rencontrées. Au statut de prestataire et de travailleur pauvre, les personnes opposent des conceptions distinctes de la citoyenneté, remettant en cause la légitimité de l’action publique. Ce phénomène peut aboutir à un hiatus très grand entre les représentations officielles et les objectifs des politiques et les représentations des prestataires et l’utilisation-réinterprétation qu’ils en font. Nous verrons, dans la conclusion de la thèse en quoi ces résultats, où il n’y a pas de congruence dans les catégories officielles et catégories indigènes ont des conséquences par rapport au régime de citoyenneté dans chacun des pays.

Comme le supposent certains auteurs d’obéissance marxiste⁵⁷⁸, on peut alléguer l’existence d’une résistance à l’offre d’insertion. Nos résultats permettent cependant d’affiner cette affirmation. Les formes de résistance ne peuvent s’expliquer à partir d’une analyse en termes de classe sociale. Ce qui est dénoncé par les sans-emploi concerne l’exploitation, l’exclusion économique et la pauvreté mais aussi le déni de

⁵⁷⁸Par exemple, Éric Shragge et Marc-André Deniger, « Workfare in Québec », 59-83 ; Chris Grover et John Stewart, « Market Workfare : Social Security, Social Regulation and Competitiveness in the 1990s », 73-96.

reconnaissance identitaire et le non-respect de la différence. En d'autres termes, la domination culturelle⁵⁷⁹ est autant combattue que la domination économique. Les formes de résistance des prestataires ne se situent pas uniquement dans une logique de lutte de classes, ni dans une logique unique de lutte de statuts sociaux, pour parler en termes wébérien. Il s'agit véritablement d'une « lutte des places », certains choisissant les lieux, les formes et la nature de ces places. Cette tension entre d'une part la dimension de la redistribution des richesses et d'autre part la dimension de la reconnaissance identitaire constitue le fondement éthique des formes de résistance politique. On peut même proposer, à titre d'hypothèse, que cette double dimension forme le trait distinctif des nouveaux groupes de défense des chômeurs et des « exclus », récemment apparus sur les scènes politiques en France et au Québec, les plaçant entre les « nouveaux » et les « anciens » mouvements sociaux.

Tout au long du chapitre V et VI, nous avons considéré conjointement les entrevues menées au Québec et en France. Si des distinctions existent, autant au niveau du type de difficultés rencontrées –comme la question du logement en France–, qu'au niveau des représentations sociales (le statut du qualificatif « BS » au Québec apparaît notamment plus culpabilisant que celui de « RMIste »), elles ne sont pas assez significatives pour modifier les formes de résistance. Chaque forme existe dans chacun des pays et c'est bien plus la « communalité » des phénomènes et des récits qui ressort que leurs différences. S'il faut tenir compte des spécificités nationales, de l'histoire et de la culture propre à chaque pays pour comprendre des situations sociales, il apparaît que pour des personnes en situation de hors-travail, ces distinctions sociétales ne suffisent pas à produire des représentations distinctes.

⁵⁷⁹Pour reprendre les deux paradigmes de justice développés par Nancy Fraser, «Penser la justice sociale : entre redistribution et revendications identitaires », *Politique et Sociétés* 17, 3 (1998), 9-36.

La partie conclusive de la thèse a pour objectif principal de mettre en relation les résultats issus de l'analyse des univers de discours politiques et ceux issus de l'analyse des récits des personnes, à partir du concept de régime de citoyenneté. Ce point final de la recherche nous permettra de répondre à la question de départ qui concernait la construction politique d'un espace du hors-travail dans les deux sociétés étudiées.

Conclusion

« Dans la vie de chaque homme vient un moment où pour dire simplement: ceci est noir et ceci est blanc, il faut payer très cher. Ce peut être le prix de la vie. À ce moment, le problème principal n'est pas de connaître le prix à payer, mais de savoir si le blanc est blanc et le noir noir. Pour cela, il faut garder une conscience ».

Adam Michnik, lettre du prisonnier au ministre de l'intérieur de Varsovie (1984).

Nous avons le mandat d'appréhender le hors-travail (c'est-à-dire l'ensemble des situations d'absence d'emploi légal rémunéré à l'exception des situations de retraites de maladies ou d'études) comme ensemble de relations sociales. Plus précisément, l'objectif central de la recherche, exposé dans le chapitre I, était de comprendre comment les interactions stratégiques et symboliques des personnes en situation de hors-travail, avec les autres acteurs impliqués, conduisaient à la construction d'un espace politique, relativement autonome, créateur de formes citoyennes nouvelles. Nous avons posé l'hypothèse que cet espace existait et qu'il se caractérisait par une relative stabilité dans le temps et l'espace. Nous devons donc être en mesure de repérer une institutionnalisation politique et sociale du hors-travail. Nous proposons d'effectuer cette investigation à deux niveaux : au niveau des discours politiques produits par des acteurs collectifs à des moments-clefs dans chaque société et au niveau des récits des personnes prestataires de dispositifs publics spécifiques. La problématique de recherche ainsi définie était encadrée par une théorisation des rapports État-société utilisant le concept de régime de citoyenneté. Dans quelle mesure le hors-travail, comme champ d'investigation du politique, participe-t-il à la construction d'un nouveau régime de citoyenneté ? Et dans quelle mesure les personnes concernées, par la construction de formes identitaires spécifiques, contribuent-elles à ce processus ?

La conclusion qui suit tisse les liens entre l'analyse des univers de discours politiques (première partie) et l'analyse des récits des personnes (deuxième partie de la thèse). Elle est organisée en quatre temps. Nous rappelons tout d'abord les principaux résultats de la thèse, puis nous opérons une mise en perspective de ces résultats par rapport aux débats en science politique qui nous concerne. Ceci nous permettra de mettre de l'avant les potentiels de généralisation de nos conclusions. Enfin, nous précisons les implications possibles de la thèse au niveau de l'intervention sociale. Les deux dernières sections spécifient les limites de l'étude entreprise et les recherches ultérieures qui pourraient être menées pour poursuivre le champ de questionnement ouvert.

1- Le point d'arrivée de la thèse: les principaux résultats :

La thèse nous apporte deux formes de connaissance à propos du hors-travail. La première concerne le contenu des univers de discours produits par les acteurs politiques et les personnes ; elle définit le sens que revêt le hors-travail dans chacune des sociétés considérées au-delà du « fait objectif » de l'existence des sans-emploi. La seconde forme de connaissance concerne les dynamiques des relations existantes entre ces acteurs, que ce soit entre les acteurs politiques au moment des réformes entreprises ou entre les prestataires des programmes et la puissance publique. L'ensemble de ces résultats nous permet de statuer sur l'état des régimes de citoyenneté à propos du hors-travail dans chacun des pays.

1.1 - La signification du hors-travail comme espace social et politique

Par l'analyse des discours politiques, produits au moment des réformes récentes concernant le traitement politique des sans-emploi, nous avons repéré une rhétorique commune aux deux sociétés que l'on peut qualifier de « société active » (chapitre IV). Celle-ci se caractérise par trois éléments essentiels : la recherche de la « mise en activité »

de tous les citoyens, une légitimation croissante de formes d'emploi multiples et une redéfinition du sens de l'action publique, à la fois vers une individualisation de son intervention et un fonctionnement « en partenariat » avec d'autres acteurs de la société civile.

La rhétorique de la société active favorise une conception essentiellement économique de la citoyenneté ; le citoyen-travailleur devenant le principal responsable de sa protection au long du cycle de vie. En pratique cependant, il apparaît que, depuis très récemment, les gouvernements dirigent leurs programmes non seulement vers « ceux qui en ont le plus besoin » en termes financiers mais aussi vers « ceux qui risqueraient de devenir des cas à problèmes » du point de vue du retour au travail. Cet aspect de prédiction de l'action publique qui suppose le repérage des profils à risques, implique que toute la population active (dont l'acceptation est élargie) travaille -ou soit en activité dans le but d'intégrer le marché du travail- mais aussi que l'État se donne les moyens politiques d'atteindre cet objectif en fournissant un soutien de plus en plus ciblé sur l'individu et non sur les catégories de personnes. L'inclusion d'une logique de prévention dans l'action publique, où le soutien est fourni tout spécialement au moment des transitions⁵⁸⁰, ajoute une perspective de long-terme à la rhétorique de la société active⁵⁸¹.

Le hors-travail devient, alors, un espace de plus en plus normalisé, parce que partagé par un nombre croissant de personnes -mais toujours sur un mode strictement individuel- qui n'est plus un temps d'absence temporaire d'emploi ou de chômage, mais un temps de transition entre des statuts différenciés, nécessitant des « actions spécifiques » de formation, de reconversion, d'orientation ou d'insertion. La protection sociale associée à ces différents statuts (et donc la citoyenneté sociale attribuée à la situation de hors-travail) va dépendre du mode de hiérarchisation existant entre d'une

⁵⁸⁰Transition entre l'école et l'emploi, entre deux emplois, entre l'emploi et la retraite, entre la maternité et l'emploi.

part l'emploi salarié traditionnel et d'autre part l'inactivité. En règle générale, la personne ayant un long passé d'emploi salarié bénéficiera d'une protection sociale relativement élevée (même si celle-ci est devenue plus restrictive) alors que les personnes présentant un historique d'emploi instable auront plus de difficulté à bénéficier d'une forme ou une autre de protection. C'est comme si le degré de protection des sans-emploi devenait dépendant de leur degré d'éloignement au marché du travail. Néanmoins, dans chaque société, ce mode de hiérarchisation ou de différenciation entre statuts à l'intérieur de l'espace du hors-travail est directement relié à l'histoire institutionnelle, à l'état des rapports de forces entre les acteurs politiques mais aussi aux représentations sociales dominantes du travail et du chômage.

L'articulation particulière des trois dimensions de « la citoyenneté à part entière » (économique, sociale et politique), repérée dans l'analyse des discours politiques, nous a permis de mettre en évidence deux univers de discours distincts au Québec et en France.

Si depuis Tocqueville, on oppose les traditions européenne et américaine du point de vue du mode de fonctionnement de la vie politique, il apparaît que ces différences se perpétuent dans le cas du traitement politique des sans-emploi. Comme le soulignent Donzelot et Marie-Christine Jaillet, si le constat de « crise » de l'État providence existe sur les deux continents, si les « ingrédients » des politiques sont similaires, ils sont « travaillés dans des directions opposées, au point de présenter deux modèles, aussi différents entre eux qu'avaient pu l'être les conceptions de l'État providence »⁵⁸². D'après notre analyse, le sens des réformes et de l'action publique d'une part et la configuration du jeu politique –ou le degré de perméabilité des univers de discours dominants– d'autre part, sont les axes de différenciation des sociétés étudiées. Nous rappelons les

⁵⁸¹ Changement également noté par Robert Walker, « Can Work Work ? A Preliminary Assessment of the Welfare to Work Strategy », Conférence *The Modernisation of Social Protection and Employment* (Florence : European Forum, European University Institute, 15 et 16 avril 1997), document ronéotypé, 20.

⁵⁸² Jacques Donzelot et Marie-Christine Jaillet, « Europe, États-Unis : convergences et divergences des politiques d'insertion », *Esprit* 232 (mai 1997), 3-23.

traits principaux de chacune des variantes de la « société active » avant d'en retracer les dynamiques politiques dans la section suivante.

Les distinctions entre le continent américain et le continent européen dans la façon de poser la « question sociale » sont relativement connues. En Amérique du Nord, l'idée de la dépendance des individus face à l'aide de l'État façonne les objectifs des politiques sociales dans le sens de la recherche de l'autonomisation, alors qu'en Europe continentale c'est la question de la restauration du lien social qui sous-tend l'analyse des situations d'exclusion. Dans le premier cas, la personne est tenue -en partie- responsable de sa situation, dans l'autre, elle est davantage victime des affres de la société de production.

Cependant, dans le cas du Canada et à la différence des États-Unis, il faut souligner l'importance du rôle social de l'État, non seulement comme garant d'une forme de sécurité sociale, mais surtout comme transcendant les particularités linguistiques et culturelles régionales et devenant, de ce fait, le moteur de l'identité canadienne⁵⁸³. Cette caractéristique du cas canadien explique pourquoi l'État providence ne peut être purement et simplement liquidé. Au palier provincial du Québec, on retrouve cet enjeu de l'État social, à la fois comme vecteur de différenciation de la province à l'intérieur du pays⁵⁸⁴ et comme lutte entre les deux paliers de gouvernement.

Pour cette raison, la comparaison France-Québec apparaît moins contrastée qu'elle l'aurait été dans le cas d'une comparaison France-États-Unis. Elle n'en reste pas moins instructive. Ainsi, la problématique du lien social et de l'exclusion est présente dans l'univers des discours politiques au Québec, mais celle-ci est enchâssée dans des traditions socio-politiques distinctes de ce qu'on retrouve en France. À la société active semi-libérale du Québec s'oppose alors une société d'insertion.

Au-delà des différences existantes entre l'univers de discours dominant du gouvernement fédéral à propos de l'assurance-chômage et l'univers de discours

⁵⁸³Keith Banting, « Neoconservatism in an Open Economy: The Social Role of the Canadian State », *International Political Science Review* 13, 2 (1992), 149-170.

dominant produit au Québec au moment de la réforme des programmes de sécurité du revenu, nous avons vu (chapitre II) que la société active semi-libérale se caractérisait par un accent mis sur la citoyenneté économique des personnes en situation de hors-travail et une garantie minimum de la citoyenneté sociale. Dans la « société d'insertion » à la française (chapitre III), citoyenneté économique et citoyenneté sociale sont en concurrence perpétuelle et non hiérarchiquement organisées alors que la dimension de la citoyenneté politique fait progressivement son apparition. En bref, la société d'insertion propose une construction du hors-travail qui passe par la gestion du phénomène (intervention directe et massive de l'État dans de nouveaux secteurs d'activité et actions législatives pour modifier la forme du travail) et son institutionnalisation au moins partielle (nouveaux types de contrats de travail), alors que dans la société active semi-libérale, celle-ci passe par la mise en place de dispositifs qui visent « l'obligation » (ou l'incitation poussée) de réintégrer le marché du travail. La volonté de réformer le travail ou de le développer n'est présente que de manière marginale. Le travail n'en subit pas moins de profondes transformations, mais celles-ci ne sont pas légalement « encadrées » ou socialement « accompagnées ».

Si une comparaison terme-à-terme des dispositifs institutionnels montre que ceux-ci diffèrent du point de vue de la générosité des prestations, de la couverture sociale générale proposée et de la contrepartie imposée (chapitre IV), c'est la mise en œuvre des politiques qui révèlent les différences les plus significatives. En pratique, au Québec, les chômeurs indemnisés et les prestataires du nouveau programme d'assistance-chômage ont peu accès aux « mesures actives »⁵⁸⁵, faute d'investissement public. En France, les demandeurs d'emploi indemnisés sont la cible de contrôles accrus et certaines catégories de population ou « profils d'individus », dont les prestataires du dispositif RMI, sont de plus en plus sollicités pour participer à des contrats de travail aidés. Autrement dit, malgré un discours très « contrôlant », le discours dominant du Québec offre une

⁵⁸⁴ Pensons, par exemple, à la politique familiale du Québec depuis 1998.

⁵⁸⁵ Mis à part les jeunes.

latitude plus grande d'action pour les prestataires, faute d'actions véritables des pouvoirs publics.

À ces deux espaces institutionnels et symboliques du hors-travail, correspondent une multitude de pratiques sociales et d'univers de croyances individuelles. Les représentations dominantes des situations de hors-travail, telles que définies par les univers de discours politique, sont parfois congruentes avec les représentations que les personnes se font d'elles-mêmes et de leur situation, parfois non ; mais ces différences ne dépendent pas de la société de référence des prestataires rencontrés.

Socialement, l'espace du hors-travail s'appréhende à partir des relations que les personnes sans-emploi entretiennent avec l'action de l'État (au travers de ses politiques et de ses agents administratifs) et le marché du travail (ou les employeurs potentiels). Nous avons vu dans la deuxième partie de la thèse que la représentation de cet espace variait en fonction des stratégies de résistance et de non-résistance adoptées (chapitre V) et des univers de croyances qui s'y rattachaient (chapitre VI).

Les trois formes de non-résistance consciente répertoriées correspondent aux normes définies par la « société active ». Que l'on considère les récits des « primo-demandeurs d'emploi », des personnes en situation de « réhabilitation sociale » ou de « réinsertion professionnelle », il apparaît que le discours dominant est intériorisé et parfois source de reconstruction identitaire. En revanche, pour la forme de non-résistance inconsciente, l'intériorisation du discours dominant conduit à une « désaffiliation » sociale qui s'exprime plus en termes d'abattement que d'isolement des personnes. Les formes de non-résistance, comme formes de récits, adhèrent à la logique de la société active qui valorise l'activité marchande et l'autonomie financière. Les différences entre les structures des récits sont directement liées à la nature du « statut » attribué par les institutions et intériorisé par les personnes. On retrouve dans les discours individuels la même différenciation en termes de statut que celle notée dans les discours dominants, par rapport au degré d'éloignement du marché du travail. Suivant

la représentation « positive » ou « négative » associée à la situation de hors-travail, l'identification sera source de construction identitaire ou non.

Les deux formes de résistance politique s'expriment soit par rapport à l'action publique (en lien avec la représentation dominante du temps de hors-travail ou avec les finalités de la prestation), soit par rapport au fonctionnement de la société (on retrouve soit une opposition au « système », soit une volonté de changement social, soit un investissement communautaire). Il n'y a pas, ici, de congruence entre les représentations dominantes des univers de discours politiques et les représentations des personnes. Le hiatus entre l'identité pour soi et l'identité pour autrui n'est pas systématiquement rapporté sur un mode « dramatique », il peut même s'avérer le moteur de la construction identitaire. D'après notre analyse, c'est la nature de la représentation du travail qui est déterminante dans la compréhension des différences entre les récits. À une représentation du « travail-idéal », comme accomplissement personnel, est associée un positionnement clair de la personne par rapport « aux autres » (y compris le marché) qui peut s'accompagner de comportements stratégiques de résistance rentrant directement en conflit avec les modes de fonctionnement « normaux » des institutions. En bref, plus les prestataires possèdent une forme identitaire professionnelle établie (plus l'identité pour soi est non-problématique), plus ils sont en mesure d'opposer leur projet de vie au projet institutionnel. En deuxième lieu, c'est la capacité des acteurs à identifier un « adversaire » direct qui va favoriser la formation d'une résistance politique bénéfique pour la personne en terme identitaire. La concrétisation du conflit dans une relation interpersonnelle avec un agent (ou avec un mode de fonctionnement social précis) fournit « la prise » nécessaire à l'action et différencie les formes de résistance entre elles.

Nous avons constaté dans la deuxième partie de la thèse que le hors-travail pouvait constituer un espace social, investi stratégiquement et affectivement par les prestataires des programmes. Les deux formes de résistance politique, construites à partir des récits, ont trois effets. Elles limitent l'auto-reproduction du système en

proposant une représentation alternative de la « citoyenneté économique » définie par « la société active ». À la suprématie du marché est opposée la recherche d'une activité permettant la réalisation de soi. Elles détournent les dispositifs de leurs objectifs politiques initiaux en utilisant le temps de hors-travail comme un temps, légitime, permettant l'avancement des projets personnels. De ce point de vue, la citoyenneté sociale n'est plus seulement la garantie d'un filet de protection sociale, mais le droit de vivre hors-marché. Les prestations ne sont plus des droits de dernier recours mais le moyen de s'affranchir des contraintes du marché. Enfin, les formes de résistances créent de nouvelles formes de citoyenneté politique en revendiquant une égalité de traitement avec les autres citoyens. Ici, c'est la « citoyenneté de seconde zone » des discours dominants qui est rejetée.

Essentiellement individuelles, les formes de résistance politique peuvent aussi conduire à des actions collectives ayant un impact direct sur la formulation des règles dominantes régissant l'espace du hors-travail. D'après notre analyse, le succès de ces actions collectives dépend de la configuration des univers de discours politiques dans chaque société.

1.2 - Les dynamiques sociales de l'espace du hors-travail

La société active semi-libérale et la société d'insertion sont les deux univers de discours qui correspondent aux discours dominants des gouvernements de chacun des pays. En prenant en compte les discours des autres acteurs collectifs et en retraçant les dynamiques entre ceux-ci dans chaque cas, on peut mesurer le degré de porosité des discours dominants.

Au Québec la construction de l'État providence s'est faite sur un mode relativement consensuel⁵⁸⁶ et l'on présente traditionnellement la société québécoise comme une société « de consensus ». La France hérite plus volontiers de l'image d'une

⁵⁸⁶Dominique Marshall, *Aux origines de l'État providence : familles québécoises, obligation scolaire et allocations familiales, 1940-1955* (Montréal : PUM, 1998), 280.

société conflictuelle et toute avancée sociale datant de la période des Trente Glorieuses est associée, dans l'imaginaire populaire, à un mouvement social de masse ayant fait « plier » l'État. Le tableau qui se dégage de notre recherche est sensiblement différent.

Le Québec apparaît comme une société très conflictuelle où les modes anciens de représentation sont en crise mais où les acteurs collectifs en présence n'ont pas dégagé de représentations nouvelles communes. La situation n'en est pas pour autant bloquée dans la mesure où le gouvernement agit, réforme, mais par décret. En France, en revanche, nous avons assisté à la formation d'un relatif consensus⁵⁸⁷ concernant le traitement politique du hors-travail à privilégier, qui s'exprime aujourd'hui par le partage d'un répertoire de représentations entre les acteurs, nouveaux venus y compris.

Le plus petit dénominateur commun de la société d'insertion consiste à favoriser la recherche de protection des situations d'emplois hors-norme, à assurer une représentation politique plus grande des personnes démunies et à accepter l'intervention de l'État dans l'offre de travail. Au Québec, il n'existe pas de consensus sur la représentation du hors-travail et des répertoires distincts de représentations se côtoient. Les revendications valorisant une plus grande citoyenneté sociale et une participation démocratique des prestataires de programmes existent comme discours politiques, ils sont parfois portés par des acteurs collectifs puissants (comme les syndicats), ceux-ci ont accès à des arènes politiques et pourtant ils ne sont pas entendus ni pris en compte par le gouvernement.

Par conséquent, les deux univers de discours étudiés permettent plus ou moins la représentation des intérêts des personnes en situation de hors-travail. Dans le cas français, les discours des gouvernements successifs (1992-1997) ont peu à peu inclus des revendications issues des collectifs de chômeurs et des associations caritatives, jusqu'à ce qu'un nouveau consensus semble se former. Le discours dominant actuel est ainsi passablement différent de celui prévalant au début de la période. Au Québec, le discours du gouvernement péquiste ne se démarque que marginalement du discours

⁵⁸⁷ Consensus qui a été précédé de conflits sociaux importants.

libéral de l'époque antérieure. Cependant, il est assailli de toute part par des discours d'opposition qui se reconnaissent de moins en moins dans les représentations dominantes véhiculées.

Au total, les univers des discours politiques des deux sociétés se démarquent de la phase d'expansion de l'État providence ; on parle de « société active » par opposition à la « société salariale ». Toutefois, ce n'est qu'en France que la « société active » semble avoir trouvé les termes de sa re-formulation à travers la société d'insertion, partagée par l'ensemble des acteurs politiques.

Si l'on ajoute à ces résultats l'analyse des entrevues, la différence entre le peu d'espace alloué aux prestataires dans la « gestion » de son insertion au sein des dispositifs, les pratiques que les personnes développent qui au contraire tendent à maximiser le plus possible cette autonomie et les discours politiques dominants qui invoquent tous à leur façon la nécessité pour chacun de se prendre en main, apparaît considérable. Si l'on suit Beck à propos de la société active,

«Il s'agit d'une contrainte, il est vrai paradoxale, à la réalisation de soi, à la construction de soi, à la mise en scène de soi, non seulement au niveau de son existence personnelle mais aussi au niveau des liens moraux, sociaux et politiques, certes dans les cadres fixés par l'État social »⁵⁸⁸.

La rhétorique de la société active, qui adopte cette vision individualisante du hors-travail, nous fait porter l'attention sur des situations individuelles, des trajectoires plus ou moins désocialisées, des cas. Les discours dominants concernant les personnes en situation de hors-travail fonctionnent comme si ces acteurs économiques n'appartenaient pas à la communauté politique (ce sont des individus isolés, exclus ou en « état de dépendance »). Pour Beck, ce déni d'existence politique est en décalage face au développement croissant d'un espace « infra-politique », qui existe en dehors du système politique traditionnel et qui s'exprime par la renaissance d'une subjectivité

⁵⁸⁸ Ulrich Beck, « Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités », *Lien social et politiques* 39 (printemps 1998), 15-26.

politique. Par les entrevues avec les prestataires, nous avons vu que la « société active » n'était pas une société dépolitisée, nombres de prestataires réagissent comme « citoyen à part entière » à l'injonction d'autonomie qui leur est faite.

Dans les récits des personnes apparaissent des éléments qui concourent à la preuve de l'existence de communautés politiques non seulement de valeurs mais aussi d'action, ce que nous avons appelé des formes de résistance politique. Si la citoyenneté sociale tend à devenir relative à la position économique des personnes⁵⁸⁹, du point de vue de l'accès aux programmes sociaux et du mode de fonctionnement de ces programmes (ceux qui ont une contrepartie de ceux qui n'en ont pas), certains prestataires travaillent à la ré-interprétation de leur « citoyenneté attribuée » pour en faire une « citoyenneté pour soi ».

Comme le souligne Jane Jenson⁵⁹⁰, les acteurs contestent non seulement la substance du politique mais également ses frontières. Dans notre recherche, il est clair que les formes de résistance politique sont dirigées vers la prise en compte par le politique des relations que les individus entretiennent avec le marché et l'intervention de l'État. De ce point de vue, ils participent directement à la construction de l'espace politique du hors-travail.

Dans quelle mesure ces actions individuelles ou collectives conduisent-elles à la construction d'un espace régulé et autonome ? Nous ne pouvons répondre que partiellement à cette question. Il faudrait voir ce qui se passe, empiriquement, au niveau des actions collectives des personnes en situation de hors-travail et ce qui se passe au niveau des nouveaux professionnels de « l'insertion » ou de « l'intégration en emploi ». D'autre part, il faudrait considérer les interactions de ces acteurs avec la sphère publique sur une période plus longue. Toutefois quand la possibilité de la prise de parole est offerte aux personnes, ils la prennent. Nous avons noté une revendication par rapport à

⁵⁸⁹ Comme le souligne Peter Baldwin, « State and Citizenship in the Age of Globalisation », dans *Restructuring the Welfare State. Theory and Reform of Social Policy* (Berlin, New-York: Springer, 1997), 95-118.

⁵⁹⁰ Jenson, Jane, « Crisis, Identity and Political Discourse : Turn-Of-the-Century France », *Political Power and Social Theory* 9 (1995), 3-22.

la volonté de prendre part aux discours publics et à la définition des événements les touchant. Ce « souci » de participation est porté par des intérêts objectifs bien compris mais également par une « éthique de la résistance » qui les dépasse.

L'espace du hors-travail existe comme espace social, terrain de lutte pour les acteurs et terrain d'innovations sociales et politiques. Il connaît aujourd'hui une institutionnalisation de plus en plus raffinée dans les deux sociétés, qui prend des directions différentes. Cependant, les personnes en situation de hors-travail développent, elles, des formes identiques de résistance politique. Il semble que le rapport à l'absence d'emploi, par les contraintes qu'il pose et la citoyenneté qu'il confère –entendue comme la position sociale, indépendamment de la forme concrète de cette citoyenneté-, soit plus déterminant que la structure institutionnelle dans laquelle il s'exprime et se vit. On peut néanmoins se demander si, à plus long terme, la nature du régime de citoyenneté n'aura pas une incidence plus grande sur le quotidien des prestataires.

1.3 – Hors-travail et régime de citoyenneté

Au Québec, le hors-travail se construit sur une base essentiellement conflictuelle, les discours dominants des gouvernements restent relativement imperméables à l'opposition des autres acteurs politiques. L'absence de dialogue social ne semble pas avoir un impact direct et immédiat sur les formes de résistance politique des acteurs. Ainsi, notre recherche ne permet pas de qualifier la situation des personnes en situation de hors-travail de plus difficile au Québec. De la même façon, on ne peut pas dire qu'elle est mieux vécue en France parce que la représentation politique est plus ouverte aux individus, qu'ils bénéficient d'une représentation sociale moins culpabilisante et que leur besoin de protection est davantage reconnu. L'analyse des entrevues nous montre qu'indépendamment du contexte politique et du rapport aux institutions,

l'absence d'emploi représente une lutte quotidienne pour la reconnaissance de l'identité « pour soi ». Cet aspect est, je crois, une conclusion majeure de la thèse.

À plus long terme, il est probable que la nature du régime de citoyenneté aura un effet sur le traitement politique du hors-travail. On peut raisonnablement supposer, que si au temps t , les revendications des personnes en situation de hors-travail trouvent un écho plus significatif sur la scène politique française, le hiatus entre les deux niveaux de représentations sera moindre, et les possibilités de stabilisation ou de consolidation du nouveau régime de citoyenneté plus fortes. De plus, le niveau de conflictualité des rapports sociaux en France, dans le champ des sans-emploi, étant moins élevé qu'au Québec, la probabilité de trouver des solutions politiques innovantes sont plus grandes parce que le discours dominant est perméable aux innovations sociales venant « d'en bas ».

Au Québec, la situation fortement conflictuelle risque de produire un décalage toujours plus grand entre la représentation promue par le pouvoir politique et la représentation que les citoyens se font d'eux-mêmes. Les expérimentations au sein de la société civile ont donc peu de chance d'influer le cours de la politique décidée « par le haut ». En revanche, la probabilité que ses expériences locales soient finalement « phagocytées » dans un univers de référence et de représentations qui, lui, restera stable est plus grande. On peut d'ailleurs se demander si telle n'est pas le cas de l'économie sociale au Québec qui s'est vue reconnaître le label « officiel » mais qui a perdu une grande part de sa fonction revendicatrice initiale ainsi que la maîtrise de son développement, sans que cela n'affecte visiblement le répertoire des représentations sociales.

Il est impossible de statuer sur l'existence d'un nouveau régime de citoyenneté en France concernant le traitement politique des sans-emploi. Ce genre de conclusion nécessite une perspective historique longue et doit être faite *ex post*. Mais la crise du

régime de citoyenneté au Québec ne fait, elle, aucun doute. Il serait intéressant de savoir pourquoi ces différences existent entre les deux sociétés dans la construction des régimes de citoyenneté. Cette question n'était pas au coeur de notre recherche, mais on peut avancer quelques hypothèses. D'après nos résultats, il semble que la configuration des partis politiques sur l'échiquier national (et notamment la présence de partis politiques à l'extrême droite ou gauche), les impensés politiques au niveau des répertoires de représentations, la culture politique partagée ou non (au niveau de la citoyenneté sociale notamment), la plus ou moins forte légitimité de l'intervention de l'État dans l'économie et la vie sociale, sont des facteurs prépondérants. Ces éléments expliquent les différences entre les cas mais non le pourquoi de la présence ou de l'absence de ces éléments. Il faudrait pour cela une autre recherche qui procéderait à la généalogie de l'intervention de l'État.

La deuxième partie nous permet de mesurer le potentiel de généralisation de nos conclusions et d'en tirer des enseignements par rapport aux débats ayant cours en science politique.

2 - Hors-travail et science politique

En reprenant certains des éléments abordés dans le premier chapitre de la thèse, nous situons nos conclusions par rapport à trois ensembles de débats contemporains en science politique. Le premier concerne la problématique de la « nouvelle question sociale », le second s'adresse à un niveau plus théorique aux manières de conceptualiser les relations État-société, le troisième traite de la nature comparée de la recherche sur les États providence.

Comme nous l'avons vu tout au long de ce travail, le problème majeur des travaux qui traitent de la « nouvelle question sociale » (sous le label *underclass* ou exclusion) est

qu'ils étudient un phénomène social en regardant uniquement les cas limites d'extrême pauvreté. Ces recherches présentent une image biaisée qui pose problème dans la mesure où elle stigmatise un ensemble de personnes par rapport au reste de la société et peut même contribuer à en faire un « groupe » différent des autres groupes sociaux, par des attributs spécifiques ou des comportements particuliers⁵⁹¹. Or, ce qui frappe dans les formes de résistance politique répertoriées, c'est la « normalité » des actions stratégiques et des univers de croyances. Ce que cherchent les personnes rencontrées c'est une intégration sociale qui respecte ce qu'elles « sont » et si elles résistent c'est pour protéger leur « espace privé » et combattre l'intrusion des pouvoirs publics et des règles marchandes dans la conduite de leur vie. Au total, il n'y a pas de grande différence entre les aspirations des personnes en emploi et les personnes en situation de hors-travail.

Si on trouve généralement « normal » que les individus appartenant à la classe moyenne changent d'emploi pour des motifs de salaires ou de conditions de travail, cette volonté devient suspecte, répréhensible voir immorale dans le cas des personnes « pauvres »⁵⁹². La distinction normative entre travailleurs et hors-travailleurs, opérée au sein de l'univers des discours politiques, est, fondamentalement, mise au banc des accusés par les formes de résistance politique issues des récits des prestataires. C'est l'illégitimité de l'action de l'État et de l'éthique du travail telle que promue par le discours dominant qui se dégage de notre analyse.

De ce point de vue, la valeur travail n'est pas « en voie de disparition »⁵⁹³, elle n'a pas déserté les univers de croyances des personnes sans-emploi, au contraire elle reste centrale, mais c'est la signification première de l'emploi salarié qui s'est transformée. Dans la plupart des récits, le travail représente bien plus qu'un salaire. C'est une activité qui engage la personne entièrement et qui, pour cette raison, doit correspondre à un ensemble d'exigences. Pour certains le travail ne doit pas être trop « pénible » ni trop

⁵⁹¹ Giovanna Procacci, « Les pauvres et les sciences sociales », *Archives européennes de sociologie* 37, 2 (1996), 323-343.

⁵⁹² David Wagner, *Culture and Resistance in a Homeless Community* (Boulder : Westview Press, 1993), 6.

dur physiquement, pour d'autres il doit respecter une certaine convivialité et permettre des relations sociales qui dépassent les relations professionnelles hiérarchiques, pour d'autres enfin, il doit correspondre à des aspirations profondes ou permettre un épanouissement personnel.

La question du hors-travail pose un lien direct, théorique et empirique, avec la problématique de la citoyenneté. Comme le souligne Dominique Schnapper, « la modernité politique est fondée sur le principe de l'égalité formelle de tous les citoyens et sur leur participation directe ou indirecte à l'activité de production »⁵⁹⁴. L'exclusion, ou la « nouvelle question sociale », est alors l'absence de la participation concrète à la vie collective.

Le thème de la citoyenneté a connu une résurgence importante dans les travaux de sciences sociales durant les années 1990. Traditionnellement, la citoyenneté est traitée soit à partir de la conception de l'articulation des droits et des devoirs, soit à partir de l'idée d'identité. Aujourd'hui, droite et gauche débattent pour savoir comment arrimer ces deux aspects sans nier les différences entre citoyens et sans créer des citoyennetés de seconde zone. D'après Kymlicka et Norman, une théorie générale de la citoyenneté qui combine harmonieusement ces deux dimensions et qui soit applicable universellement est difficilement atteignable⁵⁹⁵. Pour nous, toute réflexion sur la citoyenneté ne peut aboutir si elle est traitée indépendamment de la façon dont les citoyens la « travaille ». Notre recherche apporte un certain nombre d'éléments qui peuvent instruire une « théorie de la citoyenneté moderne ».

Comme le précise Hassenteufel, l'exclusion, le chômage de longue durée, où ce que nous appelons les situations de hors-travail, questionnent le double principe de la citoyenneté statutaire (perte de droits sociaux) et la question identitaire de la perte du

⁵⁹³ Pour reprendre les termes de Dominique Méda, *Le travail. Une valeur en voie de disparition* (Paris : Aubier, 1995).

⁵⁹⁴ Dominique Schnapper, « Intégration et exclusion dans les sociétés modernes », dans Serge Paugam, dir., *L'exclusion : l'état des savoirs* (Paris : La Découverte, 1996), 22-34.

⁵⁹⁵ Wille Kymlicka et Wayne Norman, « Return of the Citizen : a Survey of Recent Work on Citizenship Theory », *Ethics* 104 (janvier 1994), 352-381.

sentiment d'appartenance collective⁵⁹⁶. Pour parler comme Castel, c'est à cette question précise que doit répondre l'État social contemporain. Tout au long des chapitres, on a vu que les revendications des acteurs (collectifs ou individuels) se plaçaient sur ses deux axes. La demande de participation, tant économique que sociale ou politique, va avec la prétention à changer les rapports politiques pour être inclus. Les acteurs principaux du hors-travail interrogent la distribution du pouvoir et amènent la conflictualité des rapports sociaux au centre des débats. La perspective de la citoyenneté centre l'attention sur ce qu'il y a de « commun » entre les situations et non sur les « marges ». Elle permet aussi de repenser les régulations sociales et la formation d'un sujet collectif. L'objectif n'est pas tant de mesurer le dynamisme de la société civile (question qui fait référence au débat concernant la perte de vitesse du capital social⁵⁹⁷ ou au contraire à la possibilité d'instaurer une « démocratie associative »⁵⁹⁸) mais plutôt de comprendre comment les acteurs sociaux « bricolent » un rapport aux autres qui, potentiellement, favorise le changement social.

Si ce questionnement traverse la recherche entreprise, il pose en même temps ses limites. Comme nous l'avons vu dans l'analyse des entrevues, il n'y a pas une communauté de croyances entre les prestataires, mais une palette d'univers de croyances. Les personnes en situation de hors-travail ne peuvent être considérées comme un groupe social ou une classe sociale. Dans certains récits, la conscience de partager une situation avec d'autres est présente, il y a donc un potentiel d'action collective -et d'ailleurs des actions collectives existent- mais le lien systématique entre les deux ne faisait pas l'objet de la thèse et serait à vérifier. Reste en suspens la discussion, classique en science politique, qui consiste à savoir quelles sont les

⁵⁹⁶ Patrick Hassenteufel, « L'État providence ou les métamorphoses de la citoyenneté », *L'année sociologique* 46, 1 (1996), 127-149.

⁵⁹⁷ Robert D. Putnam, « Bowling Alone : America's Declining Social Capital », *Journal of Democracy* 6, 1 (janvier 1995), 65-78.

⁵⁹⁸ Paul Hirst, *Associative Democracy. New Forms of Economic and Social Governance* (Ahmerst : University of Massachusetts Press, 1994).

combinaisons d'actions et de croyances qui rendent possible le passage de l'individuel au collectif ? La thèse apporte des éléments de réponse, mais pas de réponse exhaustive.

Si on suit les enseignements de Dubet à propos de la « galère » des banlieues françaises, l'action collective des personnes en situation de subordination sociale nécessite que l'image d'un conflit avec un adversaire se forme et que celui-ci s'exprime par un enjeu.

« C'est surtout par le conflit que l'acteur devient sujet, quand il s'oppose à la domination qui fait obstacle à son autonomie et à son authenticité, quand il oppose son individualité au système. (...) Les mouvements de dominés sont soit unidimensionnels, soit décomposés; ils n'acquièrent d'unité et de cohérence que par un travail politique et militant capable de combiner des significations et de les hiérarchiser »⁵⁹⁹.

L'espace du hors-travail, tel que rapporté par les prestataires, n'est pas un espace déstructuré, « en crise », porteur d'actes révolutionnaires ou anarchistes. Mais il n'est pas non plus un espace *a priori* propice à l'action collective. Les formes de résistance politique développées lancent de nouveaux défis à l'État qui, comme le souligne Dubet à propos de « l'institution école », interroge « sa capacité proprement politique à coordonner des actions en dépit de l'hétérogénéité des acteurs et des objectifs qu'ils produisent »⁶⁰⁰. Nous verrons dans la section suivante quels enseignements nous pouvons tirer de ces résultats du point de vue de l'intervention publique.

L'analyse de la relation État-société était au centre de notre réflexion. Les approches qui traitent cette relation comme une opposition termes à termes ne permettent pas de comprendre la complémentarité et l'imbrication de ces deux sphères. Nous savons, par exemple, qu'il est possible de revisiter l'histoire de la genèse des systèmes de protection sociale à partir d'une approche qui met de l'avant la « mixité » des influences « haut » - « bas » par opposition à l'histoire officielle, faisant de l'État l'architecte principal des systèmes de « providence ». Cette affirmation vaut pour la

⁵⁹⁹ François Dubet, *Sociologie de l'expérience* (Paris : Seuil, 1994), 255.

⁶⁰⁰Ibid., 172.

France⁶⁰¹ et pour le Canada⁶⁰². La société civile n'a jamais été absente du processus politique et plutôt que de parler de l'émergence de l'État providence, il est plus juste de parler des transformations de l'économie « mixte » dans le domaine des services sociaux. Société civile et État n'existent pas indépendamment l'un de l'autre, d'où la nécessité de regarder en détail non seulement le processus de formulation des politiques, mais également la mise en œuvre des programmes.

La thèse précise l'étude de cette relation en apportant une connaissance sur la construction des régimes de citoyenneté qui se situent à deux niveaux. Le premier niveau concerne les dynamiques des acteurs au sein des systèmes politiques, le second la relation de l'État au citoyen « ordinaire ». D'après nos résultats d'analyse des discours politiques au Québec et en France, la perspective développée par Dryzeck se vérifie⁶⁰³. Ce sont les groupes de la société civile, et non l'État qui ont fait avancer le processus de démocratisation en France, en permettant l'inclusion progressive de nouveaux acteurs collectifs dans la vie politique. Mais la confrontation entre l'État et les acteurs de la société civile, présente dans les deux cas étudiés, ne garantit pas, en elle-même, l'adoption de politiques qui vont dans le sens de la démocratisation. On peut se demander si le fait que l'accès à l'arène politique existait au Québec au moment de la réforme (les groupes avaient une place pour se faire entendre) n'a pas entravé leur capacité à influencer le processus politique, alors qu'en France, l'ignorance de l'État par rapport à ces groupes et son refus préalable de les entendre (pas seulement lui d'ailleurs, mais l'ensemble des autres acteurs politiques traditionnels) auraient permis l'émergence de ces groupes sur la scène politique et, en même temps, une modification des répertoires de représentations sociales. Autrement dit, ce serait parce que le conflit, en France, a porté sur la dimension de reconnaissance des acteurs que ceux-ci ont été en

⁶⁰¹ Didier Renard, « Intervention de l'État et genèse de la protection sociale en France : (1880-1940) », *Lien social et politiques – RIAC* 33 (printemps 1995), 13-26.

⁶⁰² Mariana Valverde, « La charité et l'État : un mariage mixte centenaire », *Lien social et Politique* 33 (printemps 1995), 27-36.

⁶⁰³ John S. Dryzeck, « Political Inclusion and the Dynamics of Democratisation », *American Political Science Review* 90, 1 (septembre 1996), 475-487.

mesure d'infléchir le discours dominant alors qu'au Québec, le conflit politique était davantage un conflit de « positions » entre des acteurs déjà constitués et reconnus par l'État. Cette hypothèse, à vérifier, signifierait que plus que l'existence d'une structure d'opportunité politique, c'est la construction même des représentations d'intérêt en dehors de l'État qui favorise le processus de démocratisation politique, tel que définie par Dryzeck.

À un deuxième niveau, notre recherche montre que la relation État-société est aussi une relation État-citoyen « ordinaire » et que cette dimension est à considérer pour qui prétend comprendre les processus de transformation sociale et politique contemporains. De ce point de vue, l'approche à caractère ethno-méthodologique apparaît indépassable pour cerner la question de la réception aux changements des politiques. Elle nous a permis de considérer d'autres univers de sens que celui du politique ou des acteurs autorisés ou compétents et nous a fait sortir de l'ethnocentrisme traditionnel des analyses de politiques. Ceci ne veut pas dire que toute analyse de politiques doit inclure une telle approche, mais je pense que si on prétend statuer sur le changement et le comprendre, aujourd'hui, alors qu'on n'a pas de recul historique et que les choses semblent se modifier rapidement, on doit se « retrousser les manches » et approfondir notre connaissance du terrain. Au plan scientifique, comme au niveau des pratiques de l'intervention sociale, il y a une expertise des « citoyens ordinaires » qui se doit d'être prise en compte. Si on suit ce raisonnement, il reste tout un travail à effectuer sur l'opérationnalisation du concept de régime de citoyenneté afin qu'il tienne compte des citoyens qui ne bénéficient pas de médiation politique instituée. Nous avons proposé un type de solution, mais d'autres avenues sont à explorer, comme le sondage d'opinion, par exemple.

Enfin, la thèse s'adresse à un troisième ensemble de littérature qui porte sur la comparaison des « régimes d'État providence ». Ces dernières années, on a assisté à une inflation des études par cas et certains rapprochements ont été effectués avec

notamment les études féministes⁶⁰⁴. Le désaccord fondamental qui traverse cette littérature touche la période actuelle et la qualification du changement (qu'est-ce qui change, comment ça change, pourquoi et avec quelles conséquences ?), tout autant que la question de savoir quelle est la manière la plus appropriée de repérer ce changement (étude historique ou non, sensible à la question du genre ou non, quantitative ou qualitative, par cas ou par modèles)⁶⁰⁵. Nous avons adopté ces questionnements en posant comme *a priori* que les choses avaient changé⁶⁰⁶ et qu'une comparaison dans l'espace (deux études de cas), au temps t, nous permettrait de qualifier le sens des changements en cours. Les conclusions de la thèse apportent des éléments de réponse à quatre débats qui traversent le champ de la politique comparée.

Nos résultats (re)-mettent à l'avant plan la question du niveau d'analyse dans la comparaison, et celle du rôle des idées dans la compréhension du changement social. D'après notre étude, il est possible de parler de convergence entre les pays à un niveau général, c'est ce qu'exprime l'idée de « société active ». Cependant, cette conceptualisation ne fait que retracer la destinée commune des pays capitalistes occidentaux qui partagent des éléments structurels comme la forme du développement économique, la forme du système de protection sociale et une stabilité relative des frontières nationales ou de la communauté politique. Il est plus instructif de voir comment cette convergence générale (qui ne date pas d'aujourd'hui) s'exprime différemment dans chacun des cas si on affine le niveau d'analyse et que l'on raisonne à partir des univers de représentations sociales. Ici, la question de la convergence perd de sa pertinence et c'est le rôle différencié des idées qui devient central.

⁶⁰⁴ Julia S. O'Connor, Ann Shola Orloff et Sheila Shaver, *States, Markets, Families. Gender, Liberalism and Social Policy in Australia, Canada, Great Britain and the United States* (Cambridge : Cambridge University Press, 1999).

⁶⁰⁵ Voir la présentation de l'analyse comparée, en politiques sociales, faite dans l'ouvrage de Jochen Clasen, dir., *Comparative Social Policy : Concepts, Theories and methods* (Oxford-Malden USA : Blackwell Publishers, 1999).

⁶⁰⁶ On a donc éliminé la question des auteurs adoptant la perspective du « sentier de dépendance » qui effectuent des analyses socio-historiques.

S'il est pertinent de mesurer le degré de changement ou de stabilité, d'essayer de trouver des critères objectifs de différenciation au niveau des structures institutionnelles des sociétés, de comparer quantitativement les modes d'action des États, comme le font les auteurs travaillant sur les « régimes d'État providence », ces angles d'analyses ne suffisent pas à appréhender les phénomènes contemporains. Encore une fois, quand le chercheur ne bénéficie pas de la distance temporelle à son sujet, les études de cas, les études micro mais aussi les études de « signification » sont incontournables. De ce point de vue aussi, la thèse apporte un éclairage important.

Un des objectifs principal de la politique comparée est de savoir dans quelle mesure le politique influe sur le cours du changement. Oui, le politique importe dans notre recherche parce que l'analyse a montré l'existence de deux constructions différentes de l'espace du hors-travail au Québec et en France ; différence de structures institutionnelles et de régime de citoyenneté. Ce résultat est d'ailleurs distinct de ce qu'on retrouve dans la littérature, qui établit une situation continentale bloquée, -on parle d'*euroclerosis*⁶⁰⁷- et une situation nord-américaine qui s'adapte grâce à la flexibilité accrue du marché du travail. En prenant en compte le rôle des idées et de la représentation politique, nous trouvons une situation française qui propose une adaptation originale au changement et une situation québécoise qui favorise, certes, l'adaptation par le marché mais qui est inscrite dans un régime de citoyenneté en crise. La situation québécoise n'est pas bloquée (politiquement, des décisions sont prises et des réformes mises en œuvre), mais socialement, le dialogue est rompu.

Toutefois, le politique ne semble pas avoir d'impact sur la façon dont les citoyens ordinaires réagissent à la situation de hors-travail au temps t . Nous avons vu que cette « insensibilité » au politique disparaîtrait, probablement, sur le plus long terme.

Se pose ici la question du potentiel de généralisation de nos résultats. Il me semble difficile d'affirmer que les dynamiques politiques, constatées dans la construction des régimes de citoyenneté au Québec et en France, puissent se généraliser à d'autres pays, appartenant à la même « famille » d'État providence. L'espace du hors-travail aux États-Unis doit sensiblement varier de ce que l'on trouve au Canada, de même que la situation allemande est sans doute distincte de la situation française. Cela dit, il me semble possible d'affirmer qu'il est probable que dans ces pays se développent des formes de résistance et de non-résistance identiques à celles que nous avons trouvées. Les situations québécoises et françaises sont assez dissemblables, au départ, pour permettre, dans le cas d'un résultat commun, de généraliser à des sociétés similaires.

La situation de hors-travail induit des stratégies et des croyances multiples, que l'on peut regrouper par formes spécifiques, mais comparables d'un continent à l'autre. On peut même se demander si les formes de résistance politique et de non-résistance ne sont pas communes à l'ensemble des situations de subordination sociale. La section suivante précise les implications de cette conclusion pour les pratiques d'intervention sociale.

3 - Implications de la recherche et pratiques d'intervention sociale

Notre étude apporte une connaissance sur la population des prestataires des programmes de dernier recours et des éléments de réflexion sur la recherche d'interventions sociales qui correspondraient « mieux » à la situation de hors-travail.

L'image d'isolement social, dominante dans la littérature sur « les exclus » ou les « nouveaux pauvres », est une image biaisée. La représentation statistique, qui sous-tend cette image, est directement liée à la mesure que l'on fait de « l'isolement », comme

⁶⁰⁷ Nous faisons référence aux travaux récents d'analyse comparée qui se situent dans la lignée de l'ouvrage de Gosta Esping-Anderson, dir., *Welfare State in Transition. National Adaptations in Global Economy* (London: Sage, 1996).

absence de vie familiale. Or, le fait de vivre seul ne signifie nullement vivre de manière « isolée ». Aujourd'hui, les personnes sont inscrites dans des réseaux sociaux plus ou moins denses, mais ce n'est qu'exceptionnellement que les 25-35 ans rencontrés se percevaient « seuls ». Une étude récente menée sur les sans-abri aux États-Unis aboutit à la même constatation:

« Most social scientists, particularly those involved in survey research, continue to find detachment and isolation among the very poor for reasons related to their methodology and their own values »⁶⁰⁸.

De la même façon, si on se base uniquement sur les représentations des intervenants sociaux, qui nouent des contacts avec cette population surtout au moment des crises, là où les personnes sont au plus mal, on risque de renforcer le biais statistique. L'isolement social est rare et, s'il existe, il n'est guère permanent. L'intervention publique auprès de ces populations doit tenir compte du fait qu'elle s'adresse à des personnes insérées dans la société et non situées en-dehors de celle-ci.

De plus, les jeunes adultes rencontrés ont, dans l'ensemble, un attachement au travail élevé et une idée relativement précise de ce qu'ils veulent faire ou ne pas faire. Les personnes rencontrées possèdent une expertise par rapport à leur situation, qui se traduit en termes de pratiques de débrouillardises sociales mais aussi en termes d'atteinte d'objectifs professionnels à plus long terme. Les prestataires des mesures dites « passives » développent, en fait une utilisation très « active » de leurs prestations. Ce « savoir populaire » pourrait constituer le point de départ de l'intervention sociale, qui gagnerait à l'appriivoiser au lieu d'en nier l'existence par l'imposition de logiques extérieures aux univers de croyances et aux pratiques des individus.

Le paradoxe de l'intervention sociale est bien connu. À partir du moment où l'on veut « aider les gens », s'enclenche un processus de normalisation des comportements qui peut être perçu comme une agression plus ou moins violente de l'être. Dans aucune

⁶⁰⁸ David Wagner, *Culture and Resistance in a Homeless Community*, 6.

des sociétés étudiées il n'y a de réelle volonté politique de négocier l'insertion avec le prestataire. Soit l'insertion est imposée soit elle est présentée sous forme de choix.

Si les politiques faisaient moins de place au thème de la cohésion sociale ou de la préservation du lien social⁶⁰⁹, peut-être que les personnes en situation de hors-travail pourraient se voir accorder le statut d'acteur à part entière et que la gestion des conflits redeviendrait le rôle central des institutions publiques⁶¹⁰. Certains ont imaginé l'insertion-négociée sur un mode collectif⁶¹¹, d'autres ont proposé de « faire de la place » au sein des structures institutionnelles aux usagers des politiques⁶¹². Même s'il n'existe pas, à ma connaissance, d'expérience formalisée de ce type dans les pays étudiés, on peut imaginer un dispositif qui respecte un certain nombre de principes, implicite dans le discours des personnes rencontrées. « Donner la parole » aux prestataires dans la gestion de leur insertion implique la mise en place d'un système de représentation où les intérêts des personnes seraient exprimés et confrontés aux possibilités prévues par l'intervention publique. La gestion des « différences » entre les intérêts de chacune des parties implique la présence d'un médiateur dont le rôle premier serait de permettre la communication et la négociation, bien plus que « l'accompagnement social ». En s'extrayant de la relation de face-à-face entre l'intervenant social et le prestataire, il est possible d'envisager la dimension collective de l'insertion, à au moins deux niveaux. Il y aurait, d'une part, regroupement des personnes en quelques « communautés d'intérêts », qui permettrait de passer (au niveau de l'intervention) d'une conception de l'insertion comme « parcours individuel » à une conception collective de l'insertion. D'autre part, la nature de l'insertion ne serait plus définie *a priori* par un seul acteur (l'État) mais relative aux prestataires, aux pouvoirs publics et, idéalement, aux acteurs du secteur de production. Il est évident qu'un tel scénario nécessite des ajustements majeurs dans la

⁶⁰⁹ Christine Fabre, Michel Autès et Jacques Eloy, *Agir sur le lien social en Europe* (Grenoble : Actes du Colloque National de Grenoble, APASSES, 1990).

⁶¹⁰ Comme le fait remarquer, à juste titre, Jane Jenson, *Les contours de la cohésion sociale : l'état de la recherche au Canada*, Études des RCPP, F-03 (Ottawa : RCPP, 1998).

⁶¹¹ Bernard Eme et Jean-Louis Laville, dir., *Cohésion sociale et emploi* (Paris : Épi/Desclé de Brouwer, 1994).

⁶¹² Comme dans la proposition du rapport *Chacun sa part* au Québec.

conception de la « politique active » des gouvernements. Il est également peu probable dans la mesure où le pouvoir octroyé aux prestataires dans la résolution de leur situation de hors-travail viendrait grandement déstabiliser les positions dominantes de la puissance publique et des acteurs économiques.

Quelle que soit la solution retenue, ce qui me semble premier et qui a traversé toute la recherche, c'est le constat que les citoyens-prestataires n'attendent qu'à être traités comme des citoyens à part entière, et que la question de la cohésion sera résolue le jour où le politique et les politiques reconnaîtront le conflit inhérent à la situation de hors-travail et qu'ils valoriseront la gestion de celui-ci.

De nombreuses avenues ont été ouvertes par cette recherche. Certaines mériteraient d'être poursuivies. La dernière section, en rappelant les limites de la thèse, proposent des façons de prolonger le travail.

4 - Les questions qui restent en suspens

Deux limites importantes restreignent la portée de nos résultats, l'analyse de court-terme et l'analyse microsociologique.

La période d'étude choisie (1992-1997) suffit à faire état d'un changement général et on peut prétendre le mesurer qualitativement dans les deux sociétés de référence. Cependant, ce laps de temps court ne nous permet pas de rendre compte des dynamiques historiques qui ont conduit les changements concernant le hors-travail. Si l'on voulait expliquer le pourquoi de ces changements, il serait nécessaire de retracer la genèse du hors-travail sur une période plus longue⁶¹³. De plus, la plupart des conclusions avancées ne pourront être vérifiées que dans quelques années.

⁶¹³ Ce travail a été fait pour certains aspects de notre recherche. Voir, Robert, Salais, Nicolas Baverez et Bénédicte Reynaud, *L'invention du chômage : histoire et transformation d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980* (Paris : Presses Universitaires de France, 1986).

La dimension microsociologique de la recherche nous apporte des éléments qui n'auraient pas été perceptibles autrement, mais elle ne permet pas de saisir pleinement la construction de nouveaux régimes de citoyenneté. Il serait nécessaire de considérer en détail l'action collective des mouvements issus de la problématique du hors-travail, que ce soit les mouvements anti-pauvreté en Amérique du Nord, les mouvements de chômeurs en Europe et leurs ramifications (comme l'association DAL - Droit au logement en France) ou même des mouvements du type de SALAMI au Québec. De cette manière, on pourrait vérifier l'impact réel de ces collectifs sur le processus politique et considérer la dimension « extra-nationale » qui les traverse tous.

La thèse propose un « état » des représentations collectives et individuelles à un moment donné, elle procède à « l'état des lieux » des régimes de citoyenneté, mais elle ne fournit pas une étude détaillée des nouvelles dynamiques politiques qui s'expriment, notamment, par des répertoires d'action collective originaux.

Sources documentaires

Ouvrages :

- Abdelmoumène, Amar, Ali Boulayoune, Sabine Erbès-Séguin, Bernard Friot, Bernard Gazier, Hervé Jory, Judith Kaiser, Jean-Louis Meyer, Nathalie Moncel, Coralie Perez et José Rose. 1996. *La construction sociale de l'emploi en France*. Paris : l'Harmattan.
- Abric, Jean-Paul, dir. 1994. *Pratiques sociales et représentations*. Paris: Presses universitaires de France.
- Astier, Isabelle. 1997. *Revenu minimum et souci d'insertion*. Paris: Desclée de Brouwer.
- Aude, Benoît. 1995. *Droit de l'emploi*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.
- Aznar, Guy, Alain Caillé, Jean-Louis Laville, Jacques Robin et Roger Sue. 1997. *Vers une économie plurielle. Un travail, une activité, un revenu pour tous*. Paris : Syros.
- Badie, Bertrand et Guy Hermet. 1990. *Politique comparée* Paris: Presses universitaires de France.
- Baldwin, Peter. 1997. « State and Citizenship in the Age of Globalisation », dans *Restructuring the Welfare State. Theory and Reform of Social Policy*. Peter Baldwin. Berlin, New-York: Springer, 95-118.
- Banting, Keith G., Charles M. Beach et Gordon Betcherman. 1995. « Polarization and Social Policy Reform and Issues ». Dans *Labour Market Polarization and Social Policy Reform*. Keith G. Banting et Charles M. Beach, dir. Kingston : School of Policy Studies. p.12-30.
- Banting, Keith G, George Hoberg et Richard Simeon, dir. 1997. *Degrees of Freedom : Canada and United-States in a Changing World*. Montréal : McGill-Queen's University Press.
- Barel, Yves. 1990. «L'intégration, le sens et le lien social». Dans *Agir sur le lien social en Europe*. Christine Fabre, Michel Autès et Jacques Eloy. Paris: APASSE, 41-54.
- Barlow Maude et Bruce Campbell. 1995. *Straight Trough the Heart. How the Liberals Abandoned the Just Society and What Canadians Do About It*. Toronto : Harper Perennial.

- Boismenu, Gérard et Daniel Drache. 1990. *Politique et régulation. Modèle de développement et trajectoire canadienne*. Montréal : Méridien-l'Harmattan.
- Boismenu, Gérard et Nicole F. Bernier. à paraître. « La contrepartie dans l'aide sociale et le rapport individu-État au Canada ». Dans *L'individu : aux frontières de la citoyenneté, de la nation et du monde*. B. Fournier, M. Potvin et Y. Couture, dir.
- Borla, Emmanuelle. 1992. « Le RMI entre assistance et nouvelles solidarités ». Dans *La solidarité : un sentiment républicain?*. Jacques Chevallier et al. Paris : Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie - Presses universitaires de France. p. 136-146.
- Bourdieu, Pierre, dir. 1993. *La misère du monde*. Paris : Le Seuil.
- Boychuk, Gerard William. 1998. *Patchwork of purpose: The Development of Provincial Social Assistance Regimes in Canada*. Montréal : McGill-Queen's University Press.
- Brown, Douglas M. et Jonathan W. Rose, dir. 1995. *Canada: the State of the Federation 1995*. Ottawa: The Institute of Intergovernmental Relations.
- Camilleri, Carmen, Joseph Kastarsztein, Edmond Marc Lipiansky, Hanna Malewska-Peyre, Isabel Taboada-Leonetti et Ana Vasquez. 1990. *Stratégies identitaires*. Paris : Presses universitaires de France.
- Castel, Robert et Jean-Louis Lae, dir. 1992. *Le RMI, Une dette sociale*. Paris: L'Harmattan.
- Castel, Robert. 1995. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris: Presses universitaires de France.
- Chauvières, Michel et Jacques Godbout. 1992. *Les usagers entre marché et citoyenneté*. Paris- Montréal: L'Harmattan, Logiques sociales.
- Clasen, Jochen, dir. 1999. *Comparative Social Policy : Concepts, Theories and Methods*. Oxford : Blackwell Publishers.
- Clasen, Jochen. dir. 1997. *Social Insurance in Europe*. Bristol : Policy Press.
- Colburn, Forrest D., dir. 1989. *Everyday Forms of Peasant Resistance*. Armonk, N-Y : M.E Sharpe.
- Comaille, Jacques. 1997. *Les nouveaux enjeux de la question sociale*. Paris : Hachette.

- D'Iribarne, Philippe. 1998. *Vous serez tous des maîtres. La grande illusion des temps modernes*. Paris : Seuil.
- De Gaulejac, Vincent et Isabel Taboada Leonetti. 1994. *La lutte des places. Insertion et désinsertion*. Marseille: Épi, Hommes et perspectives.
- Demazière, Didier. 1993. *Le chômage en crise? La négociation des identités des chômeurs de longue durée*. Lille : Presses universitaires de Lille.
- Demazière, Didier. 1995. *Le chômage de longue durée*. Paris: Presses universitaires de France.
- Desmarais, Danielle et Paul Grell, dir. 1986. *Les récits de vie. Théorie, méthode et trajectoires types*, Montréal: Saint-Martin.
- Drache, Daniel et Andrew Ranachan, dir. 1995. *Warm Heart, Cold Country. Fiscal and Social Policy Reform in Canada*. Ottawa et North York : Caledon Institute of Social Policy and Robarts Center for Canadian Studies.
- Dubar, Claude. 1996. *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*. Paris: Armand Collin.
- Dubet, François et Dider Lapeyronnie. 1992. *Les quartiers d'exil*. Paris : Seuil.
- Dubet, François. 1994. *Sociologie de l'expérience*. Paris : Seuil.
- Duncan, Gallie, Catherine Marsh et Carolyn Vogler, dir. 1994. *Social Change and the Experience of Unemployment*. Oxford : Oxford University Press.
- Ehrhard, Marc, dir. 1992. *Politiques et pratiques sociales en Europe. Valeurs et modèles institutionnels*. Nancy: Presses universitaires de Nancy.
- Eme Bernard et Jean-Louis Laville, dir. 1994. *Cohésion sociale et emploi*. Paris: Desclée de Brouwer.
- Esping-Andersen, Gøsta. 1996. *Welfare States in Transition. National Adaptations in Global Economy*. London: Sage.
- Ewald, François. 1986. *L'État providence*. Paris: Grasset.
- Fabre, Christine, Michel Autès et Jacques Eloy. 1990. *Agir sur le lien social en Europe*. Grenoble : Actes du Colloque National de Grenoble, APASSES.

- Faure, Alain, Gilles Pollet et Philippe Warin, dir. 1995. *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*. Paris : L'Harmattan.
- Friot, Bernard et José Rose, dir. 1996. *La construction sociale de l'emploi en France*. Paris: L'Harmattan.
- Godinot, Xavier, dir. 1995. *On voudrait connaître le secret du travail*. Paris: ATD Quart-Monde.
- Greenspon, Edward et Anthony Wilson-Smith. 1997. *Double Vision. The Inside Story of the Liberals in Power*. Toronto: McClelland-Bantam Inc.
- Grell, Paul et Anne Wert. 1992. *Héros obscurs de la précarité, des sans-travail se racontent, des sociologues analysent*. Montréal -Paris: L'Harmattan, Logiques sociales.
- Greve, Bent, dir. 1996. *Comparative Welfare System. The Scandinavian Model in a Period of Change*. London : Macmillan Press.
- Harris, Paul, dir. 1989. *Civil Disobedience*. New Zealand : Victoria University of Wellington, University Press of America.
- Hassoune, Martine et Frédéric Rey, dir. 1995. *ANPE, ASSEDIC, Missions locales. Les coulisses de l'emploi*. Paris: Arléa-Corlet.
- Hirst, Paul. 1994. *Associative Democracy. New Forms of Economic and Social Governance*. Ahmerst : University of Massachusetts Press.
- Jackson, Andrew. 1996. « Full Employment as Social Policy ». Dans *Critical Choices, Turbulent Times. A Companion Reader on Canadian Social Policy Reform*. Frank Tester, Chris Mc Niven et Robert Case, dir. Vancouver : The School of Social Work, University of British Columbia. p.63-71.
- Jobert, Bruno, dir. 1996. *Le tournant néo-libéral en Europe*. Paris: L'Harmattan.
- Klein, Jean-Louis et Benoît Lévesque, dir. 1995. *Contre l'exclusion. Repenser l'économie*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Kuhn, Thomas. 1983. *La structure des révolutions scientifiques*. Paris : Flammarion.
- La Chaise, Guillaume, dir. 1996. *Crise de l'emploi et fractures politiques*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

- Lacroix, Guy Jean-Michel Cousineau et Pierre Lefebvre. 1997. *La sécurité du revenu au Québec : Une critique de la réforme proposée*. Montréal : Institut de recherche sur les politiques publiques.
- Lakatos, Imre. 1994. *Histoire et méthodes des sciences : programmes de recherche et reconstruction rationnelle*. Paris : PUF.
- Lallement, Michel, dir. 1994. *Travail et emploi, le temps des métamorphoses*. Paris : L'Harmattan.
- Lapeyronnie, Didier. 1996. « Autonomie et reconnaissance chez les habitants des quartiers de banlieue », dans *Produire les solidarités. La part des associations*. Elie Alfandari et al. Paris : MIRE, 325-338.
- Lipsig-Mummé, Carla. 1993. « Future Conditional: Wars of Position in the Québec Labour Movement ». Dans *Production, Space, Identity: Political Economy Faces the 21st Century*. Jane Jenson, Rianne Mahon et M. Bienefeld. Toronto : Canadian Scholars'press. p 225-253.
- Mansfield, Manuel, Robert Salais et Norbert Whiteside. 1994. *Aux sources du chômage, 1880-1914*. Paris : Belin.
- Marshall, Dominique. 1998. *Aux origines de l'État-providence : familles québécoises, obligation scolaire et allocations familiales, 1940-1955*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Maruani, Margaret et Emmanuèle Reynaud. 1993. *Sociologie de l'emploi*. Paris: La Découverte.
- Mc Quaig, Linda. 1995. *Shooting the Hippo. Death by Deficit and Other Canadian Myths*. Toronto : Penguin group.
- Méda, Dominique. 1995. *Le travail. Une valeur en voie de disparition*. Paris : Aubier.
- Merrien, François-Xavier, dir. 1994. *Face à la pauvreté, l'Occident et les pauvres hier et aujourd'hui*. Paris: L'Atelier.
- Mondolfo, Philip. 1997. *Repenser l'action sociale*. Paris : Dunod.
- Neil, Gilbert. 1995. *Welfare Justice: Restoring Social Equity*. New Haven and London: Yale University Press.

- Noël, Alain. 1995. « The Politics of Workfare ». Dans *Workfare: Does it Work? Is it Fair*. Adil Sayeed, dir. Montréal : Institut de recherche en politiques publiques. p. 39-73.
- Offe, Claus. 1996. *Modernity and the State*. Cambridge: MIT Press.
- Osberg, Lars, Fred Wien et Jian Grude. 1995. *Vanishing Jobs, Canada's Changing Workplace*. Toronto : Jams Lirimier and Co.
- Paugam, Serge, dir. 1999. *L'Europe face à la pauvreté. Les expériences nationales de revenu minimum*. Paris: La Documentation française.
- Paugam, Serge, dir. 1996. *L'exclusion, l'état des savoirs*. Paris : La Découverte.
- Paugam, Serge. 1993. *La société française et ses pauvres*. Paris: Presses universitaires de France.
- Peters, Suzanne. 1995. *À la recherche de valeurs canadiennes. Un rapport de synthèse*. Ottawa : Les réseaux canadiens de recherche en politiques publiques.
- Pierson, Paul. 1994. *Dismantling the Welfare State? Reagan, Thatcher and the Politics of Retrenchment*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Pollack, Michael. 1990. *L'expérience concentrationnaire. Essai sur le maintien de l'identité sociale*. Paris: A-M Métaillié.
- Procacci, Giovanna. 1993. *Gouverner la misère. La question sociale en France, 1789-1848*. Paris: Seuil.
- Przeworski, Alan et Henri Teune. 1970. *The Logic of Comparative Social Inquiry*. New-York : Wiley-Interscience.
- Ragin, Charles. 1985. *The Comparative Method: Moving Beyond Qualitative and Quantitative Strategies*. Berkeley: University of California Press.
- Richards, John. 1995. *The Social Policy Challenge*. Ottawa : C.D Howe Institute.
- S. O'Connor, Julia, Ann Shola Orloff et Sheila Shaver. 1999. *States, Markets, Families. Gender, Liberalism and Social Policy in Australia, Canada, Great Britain and the United States*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Salais, Robert, Nicolas Baverez et Bénédicte Reynaud. 1986. *L'invention du chômage: histoire et transformations d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*. Paris: Presses universitaires de France.

- Schnapper, Dominique. 1981. *L'épreuve du chômage*. Paris: Gallimard.
- Schnapper, Dominique. 1996. «Intégration et exclusion dans les sociétés modernes». Dans *L'exclusion: l'état des savoirs*. Serge Paugam, dir. Paris: La Découverte. p. 22-34.
- Scott, James C. 1990. *Domination and the Arts of Resistance. Hidden Transcripts*. New-Haven : Yale University Press.
- Shragge, Éric, dir. 1997. *Workfare. Ideology for a New Under-Class*. Toronto : Garamond Press.
- St-Amand, Nérée et Michèle Kérisit. 1998. *Pauvreté et nouvelles solidarités. Repenser l'intervention sociale*. Montréal : Saint-Martin.
- Vaillancourt, Yves. 1988. *L'évolution des politiques sociales au Québec. 1940-1960*. Montréal : Presses de l'université de Montréal.
- Van Parijs, Philippe. 1995. *Sauver la solidarité*. Paris : Cerfs.
- Van Parijs, Philippe. 1992. *Arguing for Basic Income. Ethical Foundations for a Radical Reform*. London : Verso.
- Wagner, David. 1993. *Culture and Resistance in a Homeless Community*. Boulder : Westview Press.

Articles dans les revues spécialisées:

- « Chômage total ». 1997. *Liaisons sociales* n. hors-série (février): 62.
- « Chômage total ». 1997. *Mémo Social* à jour au 15 janvier 1997 : 57-69.
- « Chômage total, chômage partiel ». 1993. *Liaisons sociales* numéro spécial 11555 (4 novembre): 36.
- « Contrat de progrès État-ANPE. 1994-1998 ». 1994. *Législation sociale* 7070 (8 juillet) : 1-10.
- « Le chômage dans les grands pays industriels: un point de vue français ». 1994. *Les notes bleues de Bercy* 38 (1 au 15 mai) : 1-8.
- « Le programme d'action pour le renforcement de la cohésion sociale ». 1997. *Actualités sociales hebdomadaires* 2013 (7 mars) : 13-24.

- « Législation sociale ». 1992. *Liaisons sociales* supplément au numéro 11245 (mercredi 29 juillet) : 6711.
- « Législations sociales ». 1993. *Liaisons sociales* 6886 (27 juillet) : D-4.
- « Les chômeurs dans la société ». 1995. *Problèmes politiques et sociaux* 748 (5 mai) : 32-39.
- « Loi de cohésion sociale: il reste du chemin à faire ». 1997. *Union sociale* 103 (avril) : 4-6.
- « Projet de loi portant adaptation de la Loi n.88-1088 du 1^{er} décembre 1988 relatif au RMI et relatif à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle ». 1992. *Liaisons sociales. Documents* 58-92 (26 juin).
- « Projet de loi. Prolongation et amélioration du RMI ». 1992. *Liaisons sociales. Documents* 58-92 (26 juin) : 1-6.
- « Protocole d'accord du 18 juillet 1992 relatif au régime d'assurance-chômage ». 1992. *Législation sociale* 6711 (29 juillet) : 1-8.
- Asmar, Lydwine. 1993. « Réflexions sur le RMI et la crise du travail social ». *Revue française des affaires sociales* 47, 1 (janvier-mars) : 65-69.
- Astier, Isabelle. 1993. « Le contrat d'insertion du revenu minimum ». *Revue française des affaires sociales* 47, 3 (juillet) : 81-93.
- Astier, Isabelle. 1998. « RMI : du travail social à une politique des individus ». *Esprit* 240 : 142-155.
- Atkinson, Michael et William D. Coleman. 1992. « Policy Networks, Policy Communities and the Problems of Governance ». *Governance* 5, 2 (avril) : 154-180.
- Autès, Michel. 1990. « Le débat parlementaire sur le revenu minimum d'insertion: des malentendus féconds ». *Cahier Lillois d'économie et de sociologie* 16 (2^{ième} semestre) : 31-50.
- Autès, Michel. 1995. « Genèse d'une nouvelle question sociale ». *Lien social et politique - RIAC* 34 (automne): 43-48.
- Autès, Michel. 1998. « L'insertion, une bifurcation du travail social ». *Esprit* 240 : 125-132.
- Banting, Keith. 1992. « Neoconservatism in an Open Economy: The Social Role of the Canadian State ». *International Political Science Review* 13, 2 : 149-170.

- Beauchemin, Jacques, Gilles Bourque et Jules Duschatel. 1995. « Du providentialisme au néolibéralisme: de Marsh à Axworthy. Un nouveau discours de légitimation de la régulation sociale ». *Cahiers de recherche sociologique* 24 : 15-47.
- Beaud, Stéphane. 1996. « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'entretien ethnographique ». *Politix* 35 : 226-256.
- Beck, Ulrich. 1998. « Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités ». *Lien social et politiques* 39 (printemps) : 15-26.
- Binet, Lise et Teresa Shérif. 1992. « Les récits de vie. Mode d'emploi ». *Revue canadienne de service social* 9, 2: 183-260.
- Blackburn, Jeanne L. 1995. « Nouvelles pratiques et nouvelles perspectives face à la pauvreté des individus et des collectivités : l'action du gouvernement québécois ». *Nouvelles pratiques sociales* 8, 1 (printemps) : 161-162.
- Boismenu, Gérard et Alain Noël. 1995. « La restructuration de la protection sociale en Amérique du Nord et en Europe ». *Cahiers de recherche sociologique* 24: 49-85.
- Boismenu, Gérard et Jane Jenson. 1996. « La réforme de la sécurité du revenu pour les sans-emploi et la dislocation du régime de citoyenneté canadien ». *Politiques et Sociétés* 30: 29-52.
- Boismenu, Gérard et Pascale Dufour. 1998. « Nouveaux principes de références et différenciation des arbitrages politiques: le cas des politiques à l'égard des sans-emploi ». *Revue canadienne de science politique* 31,1 (mars) : 113-142.
- Bonoli, Giuliano et Bruno Palier. 1998. « Changing the Politics of Social Programs: Innovative Change in British and French Welfare Reforms ». *Journal of European Social Policy* 8 (novembre) : 317-329.
- Bourque, Gilles et Jacques Beauchemin. 1994. « La société à valeur ajoutée ou la religion pragmatique ». *Sociologie et sociétés* 26,2 (automne) : 33-56.
- Cahen, Gérard. 1994. « Résister ». *Autrement* (mars) : 11-17.
- Caisse nationale des allocations familiales. 1991. « RMI et politique familiale ». *Recherche et prévision* 26 (décembre) : 3-4.

- Caisse nationale des allocations familiales. 1993. « Questions sur l'insertion dans le RMI. Analyse des représentations et des pratiques ». *Espaces et familles* 30, (octobre) : 20-27.
- Castel, Robert 1994. « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation ». *Cahiers de recherche sociologique* 22 : 2-17.
- Choquet, Luc-Henri et Francis Chateauraynaud. 1993. « Le RMI : entre mise en forme et mise en œuvre ». *Revue française des affaires sociales* 47, 3 (juillet-septembre) : 95-115.
- Corak, Miles. 1993. « Unemployment Insurance Once Again: the Incidence of Repeat Participation in the Canadian UI Program ». *Canadian Public Policy - Analyse de politiques* 19, 2: 162-176.
- Cox, Robert Henry. 1998. «The Consequences of Welfare Reform: How Conceptions of Social Rights are Changing». *Journal of Social Policy* 27, 1: 1-116.
- Daly, Mary. 1997. «Welfare State under Pressure: Cash Benefits in European Welfare State Over the Last Ten Years». *Journal of European Social Policy* 7, 2 (mai): 131-140.
- Dayan, Jean-Louis. 1994. « Le système d'indemnisation du chômage en France: tendances et enjeux actuels ». *La revue de l'IRES* 14 (hiver) : 119-143.
- Dayan, Jean-Louis. 1996. « L'avenir de l'assurance-chômage : à nouveaux risques, nouveau régime ? ». *Droit social* 7-8 (juillet-août) : 670-679.
- De Rigger, Gérard, Claude Legrand et Jean-Louis Outin. 1991. «Le RMI et l'archipel de l'emploi». *Revue française des affaires sociales* 2 : 27-42.
- Dean, Mitchell. 1995. «Governing the Unemployed Self in an Active Society». *Economy and Society* 24, 4 (novembre): 559-583.
- Demazière, Didier et Claude Dubar. 1996. «Récits d'insertion et mondes socio-professionnels». *Travail et Emploi* 69 : 55-68.
- Demazière, Didier et Claude Dubar. 1997. « Dire les situations d'emploi. Confrontation des catégorisations statistiques et des catégorisations indigènes ». *Sociétés contemporaines* 26 (avril) : 10-18.
- Demazière, Didier. 1997. « Des chômeurs sans représentation collective: une fatalité? ». *Problèmes économiques* 2, 509 (février) : 20-25.

- Deniger, Marc-André. 1991. « L'aide sociale au Québec. Les véritables enjeux d'une réforme illégitime et rétrograde ». *Perception* 15, 1 : 9-13.
- Donzelot, Jacques et Marie-Christine Jaillet. 1997. « Europe, États-Unis : convergences et divergences des politiques d'insertion ». *Esprit* 232 (mai) : 3-23.
- Druesne, Daniel. 1994. « Un pacte contre l'exclusion ». *Union sociale* 76 (novembre) : 4-7.
- Dryzeck, John S. 1996. « Political Inclusion and the Dynamics of Democratisation ». *American Political Science Review* 90, 1 (septembre) : 475-487.
- Dubar, Claude. 1992. « Formes identitaires et socialisation professionnelle ». *Revue française de sociologie* 33, 4 (octobre-décembre) : 505-529.
- Dufour, Pascale. 1998. « Les formes de résistance politique des sans-emploi ». *Lien social et Politiques – RIAC* 39 (printemps) : 73-85
- Elbaum, Mireille. 1995. « Justice sociale, inégalités et exclusion ». *Revue de l'OFCE* 53 (avril) : 247-260.
- Eme, Bernard. 1993. « Changement social et solidarités ». *Travail* 29 (été-automne) : 73-99.
- Fagnani, Jeanne. 1995. « L'allocation parentale d'éducation: effet pervers et ambiguïtés d'une prestation ». *Droit social* 3 (mars) : 287-295.
- Fourcade, Bernard. 1992. « L'Évolution des situations d'emploi particulières de 1945 à 1990 ». *Travail et Emploi* 52 : 4-19.
- Fraser, Nancy. 1998. « Penser la justice sociale : entre redistribution et revendications identitaires ». *Politique et Sociétés* 17, 3 : 9-36.
- Freyssinet, Jacques. 1997. « La loi Robien: rupture qualitative ou aubaine éphémère? ». *La revue de l'IRES* 23 (hiver) : 6-35.
- Gagnon, Alain-G. 1996. « Du piétinement constitutionnel au recul social ». *Possibles* 20, 3 (été) : 19-36.
- Garraud, Michel. Ministre du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. 1994. « Préface ». *Droit social* numéro spécial (2 février) : 93-95
- Gaudu, François. 1995. « Du statut de l'emploi au statut de l'actif ». *Droit social* 6 (juin) : 535-544.

- Gissot, Claude et Monique Meron. 1996. « Chômage et emploi en mars 1996 ». *Données Sociales* 467 (juin) : 1-4.
- Graefe, Peter. 1999. « Repenser l'économie sociale face à l'État », *Lien social et politiques – RIAC* 41 (printemps) : 129-142.
- Grover, Chris et John Stewart. 1999. « Market Workfare : Social Security, Social Regulation and Competitiveness in the 1990s ». *Journal of Social Policy* 28, 1 (janvier) : 73-96.
- Guérin, Chantal. 1994-1995. « Le Grand chantier du RMI ». *Travail* 32-33 (automne-hiver) : 210-242.
- Guillemot, Danièle. 1996. « La population active: une catégorie statistique difficile à cerner ». *Problèmes économiques* 2, 517 (avril) : 10-18.
- Hale, Geoffrey E. 1998. « Reforming Employment Insurance : Transcending the Politics of the Status Quo », *Canadian Public Policy – Analyse de politiques* 24, 4 (décembre) : 429-452.
- Hall, Peter A. 1993. « Policy Paradigms, Social Learning and the State: The case of Economic Policy-Making in Britain ». *Comparative politics* 25, 3 (avril): 275-296.
- Hassenteufel, Patrick. 1996. « L'État providence ou les métamorphoses de la citoyenneté », *L'année sociologique* 46, 1 : 127-149.
- Jenson, Jane et Susan D. Phillips. 1996. «Regime Shift: New Citizenship Practices in Canada». *International Journal of Canadian Studies* 4 (automne): 1-25.
- Jenson, Jane. 1995. «Crisis, Identity and Political Discourse: Turn-of-the-Century France». *Political Power and Social Theory* 9: 3-22.
- Jenson, Jane. 1995. «Mapping, Naming and Remembering; Globalization at the End of the Twentieth Century». *Review of International Political Economy* 2, 1, (printemps): 96-116.
- Jenson, Jane. 1997. «Who Cares? Gender and Welfare Regimes». *Social Politics* (été): 183-187.
- Jobert, Bruno. 1995. «La fin de l'État tutélaire». *Cahiers de recherche sociologique* 24: 107-125.

- Kroeger, Arthur. 1994. « Governments and the Jobs Issue », *Canadian Business Economics* 2,2 (hiver) : 42-53.
- Kymlicka, Wille et Wayne Norman. 1994. « Return of the Citizen : a Survey of Recent Work on Citizenship Theory ». *Ethics* 104 (janvier) : 352-381.
- Laberge, Danielle et Shirley Roy. 1994. «Présentation. Marginalités et exclusions sociales: des lieux et des formes». *Cahiers de recherche sociologique* 22: 5-10.
- Laborde, Jean-Pierre. 1989. « Le droit au revenu minimum d'insertion dans la loi du 1^{er} décembre 1988 ». *Droit Social* 7-8 (juillet-aôut) : 589-596.
- Laliberté, Pierre. 1998. « Établir des nouvelles priorités pour l'assurance-emploi au Canada ». *Perception* 22, 2 (décembre) : 7-8.
- Lars, Osberg. 1993. « Social Policy and Macro Policy in a Federal State ». *Canadian Business Economics*, 2,2 (automne) : 36-45.
- Le Clainche, Christine. 1992. « RMI : l'échec de la logique contractuelle? ». *Regards sur l'actualité* 183 (juillet-aôut) : 31-51.
- Lefèvre, Cécile. 1996. « Couverture du risque chômage : éléments de comparaisons internationales ». *Économie et Statistique* 291-292, 1-2: 121-133.
- Macdonald, Robert. 1994. « Fiddly jobs, Undeclared Working and the Something for Nothing Society ». *Work, Employment and Society* 8, 4 (décembre) : 510-530.
- MacDonald, Robert. 1996. « Labours of Love : Voluntary Working in a Depressed Local Economy ». *Journal of Social Policy* 25, 1 (janvier) : 19-38.
- Martin, Jean-Claude et Raymond Baril. 1995. « L'exclusion comme effet de trajectoire administrative et de cheminement individuel ». *Lien social et politique-RIAC* 34 (automne): 131-140.
- Neil, Gilbert. 1992. «Du droit aux prestations aux mesures d'incitations: l'Évolution de la philosophie de la protection sociale». *Revue internationale de sécurité sociale* 45, 3: 5-19.
- Nicole-Drancourt, Chantal. 1994. « Mesurer l'insertion professionnelle ». *Revue française de sociologie* 35, 1 (janvier-mars): 37-69 .

- Noël, Alain. 1994. « Les politiques sociales et la polarisation des revenus ». *Nouvelles pratiques sociales* 7, 1 : 215-227.
- Noël, Alain. 1996. «La contrepartie dans l'aide sociale au Québec». *Revue française des affaires sociales* 50, 4 (octobre-décembre): 99-122.
- Noël, Alain. 1996. «Vers un nouvel État-Providence? Enjeux démocratiques». *Politiques et Sociétés* 30 (automne): 3-27.
- Padieu, Claudine. 1997. « RMI et SMIC.Étude sur l'apport financier de l'accès à l'emploi par types de ménages ". *Les Cahiers de l'ODAS* (mars) : 49-68.
- Palier, Bruno et Giuliano Bonoli. 1995. « Entre Bismark et Beveridge ». *Revue française de science politique* 45, 4 (août) : 688-699.
- Panet-Raymond, Jean. 1996. « La réforme de la Sécurité sociale. Quelle réforme ? ». *Intégration. Le Bulletin du Conseil Québécois de Développement Social* 1,1 (hiver) : 1-3.
- Pendariès, Jean-René. 1995. « Les mouvements des chômeurs et des précaires : contradictions et enjeux » *M 78* : 3-10
- Penna, Sue et Martin O'Brien. 1994. « Postmodernism and Social Policy: A Small Step Forwards? ». *Journal of Social Policy* 25, 1: 39-61.
- Ploug, Neil. 1995. « L'État providence en liquidation? ». *Revue internationale de sécurité sociale* 48, 2 : 65-68.
- Priestley, Thierry. 1995. « À propos du contrat d'activité proposé par le rapport Boissonat », *Droit social* 12 (décembre) : 13-19.
- Procacci, Giovanna. 1996. « Les pauvres et les sciences sociales ». *Archives européennes de sociologie* 37, 2 : 323-343.
- Pulkingham, Jane. 1998. « Remaking the Social Divisions of Welfare: Gender, Dependency and UI Reform ». *Studies in Political Economy* 56 (été) : 7-48.
- Putnam, Robert D. 1995. « Bowling Alone : America's Declining Social Capital ». *Journal of Democracy* 6, 1 (janvier) : 65-78.
- Renard, Didier. 1995. « Intervention de l'État et genèse de la protection sociale en France : (1880-1940) ». *Lien social et politiques – RIAC* 33 (printemps) : 13-26.

- René, Jean-François, Christine Lefebvre, Monique Provost et Jean Panet-Raymond. 1999. « La difficile intégration d'assistés sociaux québécois : perceptions et enjeux quant au rôle actuel de l'État providence dans la gestion de l'exclusion ». *Lien social et Politiques – RIAC* 42, 82 (automne) : 109-120.
- Riccio, James et Yeheskel Hasenfeld. 1996. « Enforcing a Participation Mandate in a Welfare-to-work Program ». *Social Service Review* 70, 4 (décembre) : 517-542.
- Rodrigue, Norbert. 1994. « Pour une intégration et une plus grande efficacité de nos politiques de sécurité sociale ». *Nouvelles Pratiques Sociales* 7, 1 (printemps) : 208-213.
- Ross, David P. 1991. « La sécurité du revenu en 1990 ». *Perception* 15, 2 : 10-17.
- Rouleau-Berger, Laurence. 1994. « Ordres et désordres locaux. Des politiques d'insertion aux espaces intermédiaires ». *Revue française de science politique* 44, 5 (octobre) : 256-278.
- Rouleau-Berger, Laurence. 1995. « Expériences et compétences des jeunes dans les espaces intermédiaires ». *Lien social et politiques – RIAC* 34 (automne) : 109-117.
- Schellenberg, Grant. 1994. « Le travail à temps partiel involontaire ». *Perception* 18, 3-4 : 1-3.
- Silver, Hilary. 1994. « Exclusion sociale et solidarité sociale: trois paradigmes ». *Revue internationale du travail* 133, 5-6 : 585-637.
- Stanford, Jim. 1995. « The Economics of Debt and the Remaking of Canada ». *Studies in Political Economy* 48 (automne) : 113-135.
- Strobel, Pierre. 1996. « De la pauvreté à l'exclusion: société salariale ou société des droits de l'homme? ». *Revue Internationale des sciences sociales* 48, 133 (juin) : 201-218.
- Supiot, Alain. 1995. « L'avenir d'un vieux couple : travail et sécurité sociale ». *Droit social* 9-10 (septembre-octobre) : 3-8.
- Taylor-Gooby, Peter. 1996. « Eurosclerosis in European Welfare States : Regime and the Dynamics of Change ». *Policy and Politics* 24, 2 (avril) : 109-124.

- Thalineau, Alain. 1997. « Les effets sociaux de la pensée politique sur l'insertion: l'exemple du RMI ». *Revue internationale de recherches et de synthèses en sciences sociales* 125 (troisième trimestre) : 69-83.
- Trente intellectuels français. 1995. « Chômage: appel au débat ». *Nouvelles pratiques sociales* 8, 2 : 169-173.
- Vaillancourt, Yves. 1995. «Vers un nouveau contrat social». *Nouvelles pratiques sociales* 8, 2 (automne) : 1-13.
- Valerenberghe, Pierre. 1997. « Vers le contrat d'activité ». *Projet* 246 (été) : 1-11.
- Valverde, Mariana. 1995. « La charité et l'État : un mariage mixte centenaire ». *Lien social et Politiques-RIAC* 33 (printemps) : 27-36.
- Walters, William. 1997. « The Active Society: New Designs for Social Policy ». *Policy and Politics* 25, 3 (juillet) : 222-225.
- Wuhl, Simon. 1994. «Quelle politique d'insertion pour quel chômage?». *Esprit* 207 (décembre): 29-54.

Autres:

- « Pauvreté, précarité, RMI ». 1996. *La protection sociale en France*. (notice 6) Paris: La Documentation française, p. 37-45.
- AC !. 1997. *Manifeste de la marche européenne contre le chômage*. Paris : AC !.
- Allain, Dominique. 1993. « Les premiers bénéficiaires du RMI. Un accès inégal au dispositif d'insertion ». *Solidarité-Santé. Études statistiques* 3 (juillet-septembre) : 1-7.
- ANPE-ASSEDIC. 1996. « Demandeur d'emploi - Inscription mode d'emploi », *Pamphlet d'information*. Paris : ANPE.
- Baron, Cécile, Marie-Christine Bureau, Colette Leymarie et Patrick Nivolle. 1997. *Les feux follets de la démocratie*. Paris: Centre d'Études de l'Emploi, version préliminaire (10 avril).
- Baron, Cécile, Marie-Christine Bureau, Colette Leymarie et Patrick Nivolle. 1995. « Les politiques publiques d'emploi et leurs acteurs ». *Cahiers du Centre d'Études de l'Emploi* 34 : 1-3.

- Battle, Ken et Sherri Torjman. 1995. « Lest We Forget : Why Canada Needs Strong Social Programs », *Caledon Commentary*. Ottawa: The Caledon Institute of Social Policy, (novembre) : 1-7.
- Bernier, Nicole F. 1998. *Le processus de désengagement de l'État providence : étude de la « nouvelle politique » de la sécurité du revenu au Canada*. Thèse de Doctorat, Département de science politique, Université de Montréal.
- Bouchard, Camil, Vivian Labrie et Alain Noël. 1996. *Chacun sa part*. Rapport de trois membres du comité externe de réforme de la sécurité du revenu. Montréal : copie pré-édition (mars).
- Carrefour de relance de l'économie et de l'emploi du centre de Québec. 1995. *État d'une réflexion faite par des gens du milieu sur un système renouvelé de la sécurité du revenu pour les quartiers centraux du Québec*. Québec : Anim'action (14 novembre).
- Carron, Michel. 1996. « Un choix stratégique de cohésion sociale ». *La lettre de l'insertion par l'activité économique* 17 (juillet-août).
- Centrale de l'enseignement du Québec, Confédération des syndicats nationaux et Fédération des travailleurs du Québec. 1994. *À l'horizon 2000 : choisir l'équité sociale*. Mémoire présenté au Comité permanent du développement des ressources humaines. Ottawa: document photocopie (4 novembre).
- Centrale de l'enseignement du Québec, Confédération des syndicats nationaux, Fédération des travailleurs du Québec. 1996. *Loi concernant l'assurance-emploi au Canada. Une réforme de l'assurance-chômage*. Mémoire présenté au Comité permanent du développement des ressources humaines. Ottawa : document photocopie (14 mars).
- Centrale de l'enseignement du Québec, Confédération des syndicats nationaux, Fédération des travailleurs du Québec. 1997. *La réforme de la sécurité du revenu. des responsabilités collectives envers les plus démunis*, Mémoire présenté à la Commission permanente des affaires sociales. Québec : document photocopie (janvier).
- Centre d'études des revenus et des coûts (CERC). 1991. *Atouts et difficultés des allocataires du RMI (Rapport final)*. Paris : CERC (novembre).
- Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC). 1996. *Les nouveaux arrivants au RMI : profils, parcours antérieurs, rapport à*

l'emploi et à la famille. Paris : Département évaluation des politiques sociales (novembre). p. 11-40.

- CERC. 1997. « Chiffrer le chômage. Des enjeux de société », *Les dossiers de CERC-association 1*.
- Chirac, Jacques. 1994. *Une nouvelle France*. Paris : Rassemblement Pour la République (juin).
- Claude Girard. Commission des finances. 1996. « Le RMI : bilan, perspectives et propositions ». Rapport d'information n.2657 (20 mars). Paris : Assemblée nationale.
- Collectif. 1995. *Les chantiers de l'insertion en Isère. Synthèse des travaux préparatoires aux assises de l'insertion. 25,26, 27 janvier 1995*. Grenoble : Direction des communications générale de l'Isère.
- Commission inter-associative de l'UNIOPPS. 1996. « Lutte contre la pauvreté et l'exclusion », *Dictionnaire permanent de l'action sociale 74* (15 décembre 1996).
- Confédération française des travailleurs.1996. *CFDT Aujourd'hui 118* (mars-avril).
- Conseil du statut de la femme. 1998. *Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale*. Mémoire sur le projet de loi 186. Avis du Conseil. Québec : Éditeur officiel du Québec (avril).
- Conseil économique et social. 1998. « Pauvreté et exclusion ». Rapport du Conseil économique et social. Paris.
- Conseil national de la santé et du bien-être. 1996. *L'harmonisation des politiques de lutte contre l'exclusion. Résumé*. Avis au ministre de la Santé et des services sociaux. Québec : Éditeur officiel du Québec.
- Conseil national du patronat français. 1993. « Pensions de retraite et sauvegarde de la protection sociale ». *CNPF. La revue des entreprises 553* (octobre): 23-34.
- Conseil national du patronat français. 1994. « L'engagement patronal ». *CNPF. La revue des entreprises 562* (juillet-août) : 4-5.
- Conseil permanent de la jeunesse. 1997. *La réforme de la sécurité du revenu. Un parcours semé d'embûches pour les jeunes*. Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales. Québec : Éditeur officiel du Québec (janvier).

- Courchene, Thomas J. 1995. « Redistributing Money and Power. A guide to the Canadian Health and Social Transfer ». *Observation* 39. Ottawa : C.D Howe Institute.
- Délégation interministérielle au revenu minimum d'insertion. *Bulletin d'information* 24, (décembre).
- Dictionnaire permanent de l'action sociale*. 1996. Bulletin 74 (15 décembre) : 8282-8290.
- Direction des Opérations. 1992. « Revenu Minimum d'Insertion » (note de service n. 95-92). Paris : ANPE, 15 février.
- Duclos, Laurent. 1996. « Rapport d'activité 1996 », Échirolles, France : Conseil Général (document photocopie).
- Dufour, Pascale. 1994. *Les politiques d'intégration au marché du travail au Québec : une évaluation*. Mémoire de Maîtrise. Département de science politique. Université de Montréal.
- Fragonard, Bertrand. 1992. *Bulletin d'information* 17. Paris : Délégation interministérielle au revenu minimum d'insertion (mars) : 1-4.
- Gauthier, Madeleine, Marc Molgat et Louise Saint-Laurent. 1999. *Lien social et pauvreté : repérage et profil des jeunes précaires qui vivent seuls en milieu urbain*. Québec : INRS Culture et Société.
- Gorlick, Carlyne et Guy Brethour. 1998. *Welfare to Work Programs : A National Inventory*. Ottawa : Conseil canadien de développement social (décembre).
- Groupe Isérois pour l'Observation Sociale (GIOS). 1992. *Évaluation du RMI en Isère. Analyse de la régulation institutionnelle du dispositif*. Convention n.1, Rapport intermédiaire n.1. Grenoble: GIOS (novembre).
- Haydadi, Nadia, Philippe Estèbe et Hugues Sibille. 1991. « Politiques publique et pauvreté. La mise en œuvre du Revenu Minimum d'Insertion dans douze départements ». Synthèse réalisée dans le cadre d'un programme de recherche financé par la MIRE et le plan urbain. Paris : MIRE (5 juillet 1991).
- Jenson, Jane. 1998. *Les contours de la cohésion sociale : l'état de la recherche au Canada*. (F-03). Ottawa : Étude des Réseaux Canadien des Politiques Publiques.

- Jobert, Bruno. 1991. *Essai sur le dispositif institutionnel du RMI*, Contribution au séminaire institutionnel. Grenoble : Commission nationale d'évaluation du RMI (juillet).
- Jobert, Bruno. 1997. «La régulation politique contemporaine». Communication, Université d'Été Transfrontalière 1997, Lausanne, 30 septembre au 3 octobre 1997 (texte photocopie).
- Lin, Zhengxi. 1998. « L'assurance-emploi au Canada : Tendances récentes et réorientations » Documents de recherche no.125. Ottawa : Direction des études analytiques (septembre).
- Martin, Gérard. 1995. *Arguments et propositions en Isère, Assises de l'Insertion*. Grenoble: Groupe isérois pour l'observation sociale.
- McAll, Christopher et Deena White, dir. 1996. *Structures, systèmes et acteurs : Welfare et Workfare comme champ d'action sociale*. Montréal : Équipe de recherche sur la pauvreté et l'insertion au travail, Département de Sociologie, Université de Montréal.
- McAll, Christopher, Jean-Yves Desgagnés, Michel Fournier et Louis Villeneuve. 1995. « Les barrières à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes assistés sociales et la réforme du système de la sécurité du revenu ». Rapport de recherche. Montréal (décembre) (texte ronéotypé).
- Mitterrand, François. 1988. *Lettre à tous les Français*. Paris : Parti socialiste.
- Molgat, Marc. 1998. *Vivre hors famille... L'insertion résidentielle au coeur du passage à la vie adulte au Québec*. Thèse de Doctorat. Département de sociologie. Université de Montréal.
- Mouvement national des chômeurs et des précaires, 1996. *Statuts du MNCP*. Paris : MNCP.
- Mouvement national des chômeurs et des précaires. 1997. « Tract de manifestation pour la Journée nationale de manifestations à l'occasion des négociations UNEDIC du régime d'assurance-chômage ». Paris : MNCP. (document ronéotypé).
- Nouveau Parti Démocratique (NPD). 1999. *Le côté humain. Assurance-chômage*. Ottawa : NPD.

- Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). 1997. *La mise en œuvre de la stratégie de l'OCDE pour l'emploi. L'expérience des pays membres*. Paris : OCDE.
- Panet-Raymond, Jean. 1999. « Integration of Welfare Clients Through Employability Programs in Quebec ». Communication présentée à la Conférence annuelle sur les politiques sociales, Université de Montréal (juin).
- Parti Libéral du Canada. 1993. *Pour la création d'emplois –pour la relance économique*. Ottawa: Parti Libéral.
- Parti Libéral du Québec. 1994. *Agir pour le Québec*. Document d'orientation politique. 26^{ième} Congrès des membres. Québec : Parti Libéral (mars).
- Pierre Fortin et Francine Séguin. 1996. *Pour un régime équitable axé sur l'emploi*. Rapport soumis à la ministre de la Sécurité du revenu. Montréal : document photocopie (mars).
- Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes. 1996. « Les programmes objectifs travail des services d'intégration professionnelle (SIS) ». Brochure. Montréal : document photocopie (décembre).
- The Ecumenial Coalition for Economic Justice. 1993. *Reweaving Canada's Social Program. From Shredded safety Net to Social Solidarity*. Toronto : Ecumenial Coalition for Economic Justice
- Turenne, Martine. 1998. « La réforme de l'aide sociale : le syndrome Titanic ». *La Gazette des femmes* 20, 1 : 1-5.
- Walker, Robert. 1997. « Can Work Work ? A Preliminary Assessment of the Welfare to Work Strategy ». Conférence *The Modernisation of Social Protection and Employment*. Florence : European Forum, European University Institute, 15 et 16 avril 1997 (document ronéotypé).

Documents gouvernementaux :

- Action-Chômage Québec et Association pour la Défense des Droits sociaux. 1997. *Consultation particulière sur le Livre Vert. Débats. Commission permanente des affaires sociales, 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc.60, 4 mars 1997. Québec : Assemblée nationale. p.63-75.*
- Alain Bocquet. Député communiste. 1997. *Débats parlementaires de l'Assemblée nationale. 10^{ième} législature, session ordinaire, Compte-rendu intégral des séances du 15 avril 1997, n.33, 152^{ième} séance. Paris : Journal officiel de la République française.*
- Bloc Québécois. 1996. *Comparution devant la Chambre des Communes. Débats, 35^{ième} législature, 2^{ième} session, 12 mars 1996. Ottawa : Chambre des Communes. p. 569-570.*
- Canada. Bloc Québécois. 1995. *Pour faire face aux défis du 21^{ième} siècle: une réforme différente et mieux adaptée. Rapport minoritaire. Consultations sur le document de travail « La sécurité sociale dans le Canada de demain ». 6 février 1995. Ottawa : Ministère des Approvisionnementnements et services.*
- Canada. Comité permanent de développement des ressources humaines. 1994. *Les préoccupations et priorités au sujet de la modernisation et de la restructuration du système canadien de sécurité sociale. Rapport intérimaire. Ottawa : Ministère des Approvisionnementnements et services (mars).*
- Canada. Comité permanent du développement des ressources humaines. 1995. *Équité, sécurité et perspective d'avenir: les canadiens maître d'œuvre du renouveau social. Rapport du Comité. Ottawa : Ministère des Approvisionnementnements et services.*
- Canada. Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, 1985. *Rapport. volume 3. Ottawa : Ministère des Affaires publiques.*
- Canada. Conseil canadien de développement social. 1994. *Comparution devant le Comité permanent du développement des ressources humaines. Débats. 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc.29, 28 octobre 1994. Ottawa: Chambre des Communes. p.13-29.*
- Canada. Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. 1994. *Comparution devant le Comité permanent du développement des ressources humaines. Débats. 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc.28, 27 octobre 1994. Ottawa: Chambre des Communes. p.5-23.*

- Canada. Conseil national du bien-être social. 1992. *Réforme du bien-être social*. Rapport du Conseil. Ottawa : Le Conseil (été).
- Canada. Conseil national du bien-être social. 1994. *Plan pour la réforme de la sécurité sociale*. Rapport du Conseil. Ottawa : Le Conseil.
- Canada. Conseil national du bien-être social. 1995. *Le budget de 1995 et le financement global*. Rapport du Conseil. Ottawa : Le Conseil (printemps).
- Canada. Développement des ressources humaines Canada. 1998. *Analyse de la couverture assurée par le Régime d'assurance-emploi*. Faits saillants. Ottawa : Division de la recherche appliquée (octobre).
- Canada. Ministère des Finances 1994. *Programme: Emploi et croissance. Un nouveau cadre de la politique économique*. Ottawa : Ministère des Approvisionnement et services.
- Canada. Ministère des Finances. 1994. *Programme Emploi et Croissance. Instaurer un climat financier sain. La mise à jour économique et financière*. Ottawa: Ministère des Approvisionnement et services (octobre).
- Canada. Ministère du Développement des ressources humaines. 1994. *La sécurité sociale dans le Canada de demain. De l'assurance-chômage à l'assurance emploi*. Un document d'information. Ottawa : Ministère des Approvisionnement et services.
- Canada. Ministère du Développement des ressources humaines. 1994. *Programme Emploi et Croissance. La sécurité sociale dans le Canada de demain*. Document de travail, propositions aux vus de discussion. Ottawa: Ministère des Approvisionnement et services (décembre).
- Canada. Ministère du Développement des ressources humaines. 1994. *Qu'en dites-vous? Je pense que... Participez à la réforme de nos programmes sociaux*. Renseignements et questions sur la sécurité sociale. Ottawa: Ministère des Approvisionnement et services (octobre).
- Canada. Ministère du Développement des ressources humaines. 1995. *Assurance-Emploi. Les partenaires locaux*. Informations aux employeurs. Ottawa : Ministère des Approvisionnement et services.
- Canada. Ministère du Développement des ressources humaines. 1995. *Un système d'emploi pour le Canada du vingt-et-unième siècle*. Guide des dispositions législatives sur l'assurance-emploi. Ottawa: Ministère des Approvisionnement et services (décembre)

- Canada. Ministère du Développement des ressources humaines. 1995. *Assurance-emploi. Frauder l'assurance-emploi est un délit grave*. Brochure. Ottawa: Ministère des Approvisionnementnements et services.
- Canada. Ministère du Développement des ressources humaines. 1996. *Assurance-emploi. Retrouver du travail. Comment l'assurance-emploi peut vous aider*. Document d'information. Ottawa: Ministère des Approvisionnementnements et services (juillet).
- Canada. The Canada Employment Insurance Commission. 1997. *1997 Employment Insurance. Monitoring and Assessment Report*. Ottawa : Ministère des Approvisionnementnements et services (décembre).
- Carrefour de pastorale en milieu ouvrier. 1997. *Consultation particulière sur le Livre Vert. Débats. Commission permanente des affaires sociales. 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc.68, 20 mars 1997*. Québec : Assemblée nationale, p.17-27.
- Chambre de Commerce du Québec.1994. *Comparution devant le Comité permanent du développement des ressources humaines. Débats. 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc.54, 6 décembre 1994*. Ottawa : Chambre des Communes.
- Coalition nationale sur l'aide sociale. 1997. *Consultation particulière sur le Livre Vert. Débats. Commission permanente des affaires sociales. 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc.51, 29 janvier 1997*. Québec : Assemblée nationale.
- Comité national d'action politique des femmes du Parti Québécois. 1997. *Consultation particulière sur le Livre Vert. Débats. Commission permanente des affaires sociales. 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc.62, 6 mars 1997*. Québec : Assemblée nationale. p.13-41.
- Congrès du Travail du Canada. 1994. *Comparution devant le Comité permanent du développement des ressources humaines. Débats. 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc.32, 3 novembre 1994*. Ottawa : Chambre des communes. p.23-45.
- Conseil du patronat. 1997. *Consultation particulière sur le Livre Vert. Débats. Commission permanente des affaires sociales. 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc.52, 30 janvier 1997*. Québec : Assemblée nationale. p.33-35.
- Conseil du statut de la femme. 1997. *Consultation particulière sur le Livre Vert. Débats. Commission permanente des affaires sociales. 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc.52, 30 janvier 1997*. Québec : Assemblée nationale. p. 23-26.

- Fédération canadienne du travail. 1994. *Comparution devant le Comité permanent du développement des ressources humaines. Débats, 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc.30, le 1 novembre 1994.* Ottawa : Chambre des Communes.
- Fédération des travailleurs du Québec, Centrale de l'enseignement du Québec. 1997. *Consultation particulière sur le Livre Vert, Débats. Commission permanente des affaires sociales. 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc.52, 30 janvier 1997.* Québec : Assemblée nationale. p.10-35.
- France. Assemblée nationale. 1997. *Débats parlementaires de l'Assemblée nationale. 10^{ième} législature, session ordinaire, Compte-rendu intégral des séances du 16 avril 1997, n.33, 153^{ième} séance.* Paris : Journal officiel de la République française.
- France. Assemblée nationale. *Discussion après déclaration d'urgence d'un projet de loi. Assemblée nationale, 3^{ième} séance du 9 juin 1992.* Paris : Journal Officiel. p. 2119-2145.
- France. Avis des partenaires sociaux. 1993. *Choisir l'emploi, Rapport au Commissariat général du Plan, Préparation du XI^{ième} plan.* Paris : La Documentation française, annexes.
- France. Caisse des allocations familiales de Grenoble. 1996. *Formation. Intervention pour les Cadres du service Prestations de la CAF de Grenoble.* Document interne. Grenoble : 11 décembre 1996.
- France. Comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques. 1997. *La loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle. Rapport d'évaluation.* Paris : La documentation française (janvier). Synthèse.
- France. Commission nationale de l'évaluation du RMI. 1992. *La deuxième étape du RMI : réussir l'insertion. Rapport d'évaluation du RMI.* Paris : La Documentation française (avril). Synthèse.
- France. GREFOSS. 1996. *Le fonctionnement du dispositif RMI dans les départements. Rapport d'évaluation.* Paris : Ministère du Travail et des affaires sociales (avril).
- France. Ministère des Affaires sociales et de l'intégration. 1993. *Circulaire de la délégation interministérielle au revenu minimum d'insertion (DIRMI) n.93.04 du 27 mars 1993 relative à la mise en œuvre du RMI : dispositif d'insertion.* Paris : Journal officiel. p. 1-5.

- France. Ministère du Travail et des affaires sociales. 1996. *Les dossiers de la DARES 8-9* (novembre) :171-173.
- France. Ministère du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Ministère de l'Économie, des finances et du budget, ANPE. 1990. *Contrat de progrès entre l'État et L'ANPE 1990-1993*. Paris : La Documentation française (juillet) : exposé des motifs.
- France. Ministre des Affaires sociales. 1992. *Discussion après déclaration d'urgence d'un projet de loi*. Assemblée nationale, deuxième séance du 10 juin 1992. Paris : Journal officiel.
- France. Préfecture de l'Isère, Conseil Général de l'Isère. 1997. *Cahier des charges concernant l'accompagnement vers l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RMI par l'animateur local d'insertion*. Grenoble : document ronéotypé.
- France. Préfecture de la Région Rhône-Alpes. 1996. *Mesures pour la formation et l'emploi. Programme CRIFRA*. Lyon : Région Rhône-Alpes.
- France. Premier ministre. 1997. *Débats parlementaires de l'Assemblée nationale*. 10^{ième} législature, session ordinaire, Compte-rendu intégral des séances du 15 avril 1997, n.33, 152^{ième} séance. Paris : Journal officiel de la République française.
- France. Rapport au Premier ministre de la commission du Commissariat Général du plan présidée par Alain Minc. 1994. *La France de l'an 2000*. Paris: La Documentation française – Odile Jacob (novembre).
- France. Rapport de la Commission du Commissariat Général du plan présidé par Jean Boissonat. 1996. *Le travail dans vingt ans*. Cité dans *Regards sur l'actualité* 221 (mai), p. 27-37.
- France. Rapporteur de la Commission des finances, de l'économie générale et du plan. 1992. *Discussion après déclaration d'urgence d'un projet de loi*. Assemblée nationale, 2^{ième} séance du 9 juin 1992. Paris : Journal officiel.
- France. René Teulade, ministre des Affaires sociales et de l'intégration. 1992. *Discussion après déclaration d'urgence d'un projet de loi*. Assemblée nationale, 2^{ième} séance du 9 juin 1992. Paris : Journal officiel.
- France. René Teulade, ministre des Affaires sociales et de l'intégration, au nom du Premier ministre Pierre Bérégovoy. 1992. *Exposé des motifs du projet de loi portant adaptation de la loi n. 88-1088 relative au RMI*. Assemblée

nationale, 9^{ième} législature, seconde session ordinaire de 1991-1992, n.2733, 21 mai 1992. Paris : Journal officiel.

France. Secrétaire d'État à l'action humanitaire d'urgence. 1997. *Débats parlementaires de l'assemblée nationale*. 10^{ième} législature, session ordinaire, Compte-rendu intégral des séances du 15 avril 1997, n.33, 152^{ième} séance. Paris : Journal officiel.

France. Serge Jaquin. Député PS. 1997. *Débats parlementaires de l'Assemblée nationale*. 10^{ième} législature, session ordinaire, Compte-rendu intégral des séances du 16 avril 1997, n.33, 153^{ième} séance. Paris : Journal Officiel.

Front commun des personnes assistés sociales du Québec. 1997. *Consultation particulière sur le Livre Vert. Débats. Commission permanente des affaires sociales*. 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc.70, 26 mars 1997. Québec : Assemblée nationale 1997. p.43-50.

Jacquat, Denis. Député. 1992. *Discussion après déclaration d'urgence d'un projet de loi. Assemblée nationale*. 2^{ième} séance du 9 juin 1992. Paris : Journal officiel.

Loiselle, Nicole.1997. *Consultation particulière sur le Livre Vert. Débats Commission permanente des affaires sociales*. 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc.71, 27 mars 1997. Québec : Assemblée nationale. p.29-33.

McClelland, Ian M. 1996. *Comparution devant la Chambre des Communes. Débats*, 35^{ième} législature, 2^{ième} session,14 mai 1996. Ottawa : Chambre des Communes. p. 2733-2735.

Michel Pelletier. 1994. *Comparution devant le Comité permanent du développement des ressources humaines. Débats*. 35^{ième} législature, 2^{ième} session, fasc. 6, le 8 mars 1994. Ottawa : Chambre des Communes. p.43 et suite.

Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec. 1997. *Consultation particulière sur le Livre Vert. Débats. Commission permanente des affaires sociales*. 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc. 66, 18 mars 1997. Québec : Assemblée nationale. p1-9.

Organisation nationale anti-pauvreté. 1994. *Comparution devant le Comité permanent du développement des ressources humaines. Débats*. 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc.34, 7 novembre 1994. Ottawa : Chambre des Communes. p.83-91.

Organisation populaire des droits sociaux de la région de Montréal. 1997. *Consultation particulière sur le livre vert. Débats. Commission permanente des affaires*

sociales. 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc.54, 11 février 1997. Québec : Assemblée nationale. p.1-32.

Parti Réformiste du Canada. 1995. *Opinion dissidente du Parti Réformiste soumise au Comité permanent du développement des ressources humaines. Consultation*. Ottawa : Ministère des Approvisionnements et services (février).

Québec. 1996. *Entente de partenariat Ministère de l'Éducation - Ministère de la Sécurité du revenu, Plan d'action pour l'année 1996-1997*. Note de service. Document interne du 28 novembre 1996.

Québec. 1996. *Loi sur la sécurité du revenu*. Chapitre S-3.1.1, à jour au 1^{er} octobre 1996. Québec : Éditeur officiel du Québec.

Québec. Assemblée nationale. 1997. *Projet de Loi 186. "Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale"*. Québec : Éditeur officiel du Québec (décembre).

Québec. Conseil de la famille. 1996. *L'appauvrissement des familles dans un contexte d'insécurité*. Réflexions dans le cadre de la tenue du deuxième sommet socio-économique. Québec : Éditeur officiel du Québec (octobre).

Québec. Conseil de la santé et du bien-être. 1996. *L'Harmonisation des politiques de lutte contre l'exclusion*. Avis au ministre de la Santé et des services sociaux. Québec : Le Conseil.

Québec. Madame la ministre Louise Harel. 1997. *Consultation particulière sur le Livre Vert. Débats. Commission permanente des affaires sociales*. Déclaration d'ouverture de la consultation publique. 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc.51, 29 janvier 1997. Québec : Assemblée nationale. p.1-4.

Québec. Ministère de l'Emploi et de la solidarité. 1996. *La réforme de la sécurité du revenu. Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi*. Document de consultation. Québec : Les publications officielles du Québec.

Québec. Ministère de la Sécurité du revenu. 1996. *La réforme de la sécurité du revenu. Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi*. Québec : Éditeur officiel du Québec (décembre).

Québec. Secrétariat du Sommet sur l'économie et l'emploi. 1996. *Faits saillants*. Québec : Éditeur officiel du Québec (1 novembre).

Sublet, Marie-Josée. Rapporteur de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales. 1992. *Discussion après déclaration d'urgence d'un projet de loi*.

Assemblée nationale. 2^{ième} séance du 9 juin 1992. Paris : Journal Officiel. p. 2093-2114.

Syndicat canadien de la fonction publique. 1994. *Comparution devant le Comité permanent du développement des ressources humaines. Débats. 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc.32, 3 novembre 1994. Ottawa : Chambre des Communes. p. 58 et suite.*

Syndicat de la fonction publique. 1997. *Consultation particulière sur le Livre Vert. Débats. Commission permanente des affaires sociales. 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc.62, 6 mars 1997. Québec : Assemblée nationale. p. 22-33.*

Table de regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles. 1997. *Consultation particulière sur le Livre Vert. Débats. Commission permanente des affaires sociales. 35^{ième} législature, 1^{ière} session, fasc.66, 18 mars 1997. Québec : Assemblée nationale. p. 11-29.*

Articles et communiqués de presse:

« Assurance-chômage: l'opposition à la réforme s'intensifie ». Le Devoir (Montréal), 27 février 1996, A3.

« La réforme Axworthy sur la scène internationale ». La Presse (Montréal), 14 janvier 1996, A4 .

« La réforme Axworthy: 341\$ millions de \$ de plus à l'aide sociale ». Communiqué de presse (Québec : Telbec), 16 novembre 1994.

« Déclaration du Comité national de lutte et de défense des chômeurs CGT ». Communiqué de presse (Montreuil), 16 février 1998.

« Gouvernements rejets UI premium cuts ». Financial Post (Toronto), 29 novembre 1994, 12.

« La réforme Axworthy sur la scène internationale ». La Presse (Montréal), 14 janvier 1996, A4.

« La centrale des syndicats démocratiques dénonce la façon dont la consultation sur la réforme Axworthy se déroule », Communiqué de presse (Québec : Telbec), 8 décembre 1994.

« Le CPQ va parler à Axworthy ». Le Soleil (Québec), 1994, A3.

- « Les syndicats lancent leur message à Axworthy ». Le Devoir (Montréal), 13 février 1995, A1.
- « Réforme de l'assurance-chômage ». Le Devoir (Montréal), 17 janvier 1996, A4.
- « The Ethical Case for UI Reform ». The Globe and Mail (Toronto), lundi 21 novembre 1994, 10.
- « Pauvreté au Québec : la réforme Harel ne réglera rien. Pire, prévient Jacoby, elle pourrait aggraver le problème. ». Le Soleil (Québec), 8 mai 1997, A11.
- « UNEDIC : un gâteau de 13 milliards a partagé en quatre parts ». Libération (Paris), 21-22 décembre 1996, 6.
- April, Pierre. « Québec réclame la tenue d'une conférence fédérale-provinciale sur la réforme Axworthy ». La Presse (Montréal), mercredi 8 mars 1995, B5.
- April, Pierre. « Mme Harel a droit à une volée de bois vert. Les organismes communautaires prennent d'assaut son projet de réforme de l'aide sociale ». La Presse (Montréal), 12 février 1997, A20.
- Baudrillart, Wenceslas. « Comment sauver l'ANPE ? ». Le Nouvel Économiste (Paris), 13 mai 1994, 8.
- Beuve-Méry, Alain et Alain Faujas. « Le patronat et quatre syndicats renouvellent la convention de l'UNEDIC ». Le Monde (Paris), 16 décembre 1996, 5.
- Blanchard, Sylvain. « Réforme Axworthy. La FTQ et la CSN promettent une bataille nationale. ». Le Devoir (Montréal), 2-3 décembre 1995, A4.
- Bouchard, Camil Vivian Labrie, Alain Noël. « Deux rapports, deux visions. Qui donc est rigoureux, réaliste et prudent ? ». Le Devoir (Montréal), 22 mars 1996, A7.
- Bouchard, Lucien. « Notre tâche est de guérir la social-démocratie québécoise ». Le Devoir (Montréal), 9 octobre 1996, B3.
- Castaing, Michel. « Deux projets de loi concurrents sur la lutte contre l'exclusion ». Le Monde (Paris), 23 juillet 1996, 6.
- Castaing, Michel. « Ultimes propositions avant l'annonce de la loi-cadre contre l'exclusion ». Le Monde (Paris), vendredi 15 mars 1996, 5.
- Castaing, Michel. « La facture de la fracture ». Le Monde (Paris), 21-22 janvier 1996, 8.

- Chemin, Ariane et Jérôme Fenoglio. « Les syndicats et les partis restent éloignés des chômeurs ». Le Monde (Paris), 13 novembre 1996, 9.
- Cloutier, Mario. « Réforme de la sécurité du revenu. Les neuf propositions du rapport Malavoy coûterait 173 millions ». Le Devoir (Montréal), 21 octobre 1997, A1.
- Cloutier, Mario. « Québec a recouvré 88 millions de trop-payé ». Le Devoir (Montréal), 9 octobre 1997, A1.
- Coalition pour la survie des programmes sociaux. « Grand rassemblement d'opposition à la réforme Axworthy ». Communiqué de presse, (Québec : Telbec), 5 décembre 1994.
- Delisle, Jean-François. « Le mirage du workfare » Le Devoir (Montréal), 13 février 1997, A6.
- Devillechabrolle, Valérie. « Le gouvernement souhaite durcir les conditions d'attribution du RMI ». Le Monde (Paris), 1^{er} septembre 1995, 5.
- Devillechabrolle, Valérie. « M. Raoult dénonce une véritable contre-société du RMI ». Le Monde (Paris), 1^{er} juillet 1995, 10.
- Fenoglio, Jérôme. « Bertrand Fragornard, ancien délégué interministériel au RMI. L'image de l'allocation, trop assimilée au quart-monde, a été faussée ». Le Monde (Paris), 1^{er} décembre 1998, 10.
- Fenoglio, Jérôme. « En dix ans, plus de 3 millions de personnes sont passées par le RMI ». Le Monde (Paris), 1^{er} décembre 1998, 10.
- Fénoglio, Jérôme. « La loi-cadre contre l'exclusion ne cesse d'accumuler les retards ». Le Monde (Paris), 12 septembre 1996, 10.
- Fenoglio, Jérôme. « Les associations plutôt favorables à l'ouverture du RMI aux moins de vingt-cinq ans ». Le Monde (Paris), 1^{er} décembre 1998, 11.
- Fenoglio, Jérôme. « Le gouvernement souhaite transformer en salaires certains minima sociaux ». Le Monde (Paris), 1^{er} octobre 1996, 8-9.
- Fenoglio, Jérôme. « Les associations de solidarité critiquent l'insuffisance de l'avant-projet de loi sur l'exclusion ». Le Monde (Paris), 3 octobre 1996, 10.
- Filion, Claude. « Réforme de la Sécurité du revenu: pour contrer la pauvreté, l'État a une responsabilité unique ». Le Devoir (Montréal), 20 février 1997, A7.

- Fleury, Robert. « Vivian Labrie veut une loi sur l'élimination de la pauvreté. » Le Soleil (Québec), 27 octobre 1997, A8.
- Force ouvrière. « Chômage. Force ouvrière prend position ». Communiqué de presse (Paris : Internet), 8 janvier 1998.
- Garin, Christine. « Le gouvernement veut faire supporter aux familles une partie du RMI ». Le Monde (Paris), 12 septembre 1996, 3.
- Giguère, Joseph. « Sécurité du revenu: un parcours éthiquement inacceptable ». La Presse (Montréal), 30 avril 1997, B3.
- Godinot, Xavier. « L'exclusion: un déficit de démocratie ». Le Monde (Paris), 3 avril 1996, 7.
- La Fédération des femmes du Québec. « Réforme Axworthy : les associations de femmes s'y opposent ». Journal de Montréal (Montréal), 12 décembre 1994, 12.
- Labrie, Vivian. « La clause d'appauvrissement zéro. Une jeune idée qui demande à murir ». Le Devoir (Montréal), 11 novembre 1996, A7.
- Lamoot, Maurice. Secrétaire de la CGT. «À propos de l'UNEDIC et des droits des chômeurs ». Communiqué de presse (Montreuil), 6 avril 1998.
- Le Pen, Jean-Marie. « Les vraies causes du chômage ». Le Figaro (Paris), 28 septembre 1994, 7-8.
- Lebaube, Alain. « Un double accord sauve l'UNEDIC ». Le Monde (Paris), 24 juillet 1993, 2.
- Lebaube, Alain. « Loin de baisser les bras, des patrons proposent une rupture avec le discours précédent ». Le Monde (Paris), 24 juillet 1993, 29.
- Leduc, Gilbert. «Emploi-Québec. Ex-fonctionnaires fédéraux reclassés». Le Soleil (Québec), 3 mars 1999, A1.
- Lessard, Denis. «Chaos dans les centres locaux d'emploi. ». La Presse (Montréal), 20 février 1999, B9.
- Lévesque, Lia. « La réduction du temps de travail, la priorité de la FTQ. ». Le Devoir, (Montréal), 6-7 janvier 1996, A4.
- Mandraud, Isabelle. « Ce RMI dont on ne peut plus se passer ». Libération (Paris) 1^{er} décembre 1998, 3.

- Mauduit, Laurent. « Pour Balladur, un arbitrage à hauts risques ». Libération (Paris), 23 juillet 1993, 3.
- Montpetit, Caroline. « La réforme Axworthy réjouit le patronat ». Le Devoir (Montréal), 2-3 décembre 1995, B2.
- Noël, Alain. « Le projet de loi 186 : la fin de la Sécurité du revenu ». Le Devoir (Montréal), 30 mars 1998, A7.
- Penicaut, Nicole. « Il faut rapprocher L'UNEDIC de l'ANPE » Libération (Paris), 23 juillet 1993, 4.
- Pichette, Jean. « Une fausse note dans la messe du consensus ». Le Devoir (Montréal), 2-3 novembre 1996, A8.
- Québec, Cabinet de la ministre d'État de l'emploi et de la solidarité. « Un effort de solidarité encore plus grand à l'égard des personnes pauvres ». Communiqué de presse (Québec : Telbec, 19 juin 1998).
- Québec. Ministère de l'Éducation et ministère d'État de l'emploi et de la solidarité. Communiqué à l'attention des présidents des conseils d'administration des Cégeps, des commissions scolaires, (Québec : Direction régionale du réseau Travail-Québec, Telbec, août 1996).
- Alliance des manufacturiers du Québec, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Chambre du commerce du Québec, Conseil du patronat du Québec. « Principales demandes patronales. Sommet sur l'économie et l'emploi ». Communiqué de presse (Montréal : Telbec, jeudi 17 octobre 1996).
- Salvet, Jean-Marc. « Caucus du PQ : la réforme Harel dans la mire des députés. On veut bonifier l'aide sociale ». Le Soleil (Québec), 8 octobre 1997, A7.
- Salvet, Jean-Marc. « 100\$ de moins pour 80000 familles ». Le Soleil (Québec), 2 octobre 1997, A13.
- Santon, Jean. « Les négociations sur l'UNEDIC : un enjeu de société majeur ». L'Humanité (Paris), 20 novembre 1996.
- Solidarité Populaire Québec. « Une réforme sans solution ». Communiqué de presse (Québec : Telbec), 6 décembre 1994.
- Thobani, Susenara, National Committee on the Status of Women. « Proposed UI Reforms Condemned ». The Sun (Vancouver), 6 décembre 1994, A5;

Yakabuski, Konrad. « Harel condamne le projet d'intégration des programmes sociaux ». Le Devoir (Montréal), 12 février 1996, A1 et A8.

Yakabuski, Konrad. « Harel se refuse à négocier avec le fédéral » Le Devoir (Montréal), 2-3 décembre 1995, A6.

Yakabuski, Konrad. « L'ex-ministre Bourbeau préconise un mélange des rapports Fortin et Bouchard ». Le Devoir (Montréal), 16-17 mars 1996, A7.

« Les mal-logés manifestent ». Le Devoir (Montréal), 6 mars 1997, A8.

Husson, Michel. « Pour les 35 heures ». Le Monde (Paris), 24 mai 1994, 5.

« Axworthy over proposed reforms ». The Gazette (Montréal), 2 décembre 1994, B3.

Sites internet :

Canada. Ministère du Développement des ressources humaines. <http://www.hrdc-drhc.gc.ca>

Québec. Ministère de la Solidarité sociale. <http://www.mss.gouv.qc.ca>

France. Ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale. <http://www.travail.gouv.fr>

Annexes

Annexe I - L'analyse des discours

A - La grille d'analyse des discours politiques

- Termes désignant les bénéficiaires des politiques
- Termes désignant le travail et hors-travail
- Termes désignant les programmes et leur rôle
- Explication de la situation problématique:
 - le ou les objectifs à atteindre
 - les solutions proposées
- Le(s) ressort(s) (élément central) du discours:
 - la logique de l'argumentation
 - les principes fondateurs du discours

B- Le guide d'entretien

Introduction:

Rappel des objectifs de l'entretien: discuter avec la personne de son histoire par rapport au fait d'être prestataire. Expliquer la recherche en disant que je travaille sur les politiques du gouvernement en matière de chômage. Dire que je cherche à connaître comment les personnes font pour « dealer », dans la vie de tous les jours, avec les difficultés liées au fait d'être sans-emploi.

Modalités techniques par rapport à l'enregistrement (possibilité, si la personne le veut, de manipuler elle-même le magnétophone).

Réponses aux questions de l'enquêté.

Les garanties: l'anonymat, la lettre signée à donner.

Première partie: Le rapport au travail

** Racontez-moi ce que vous avez fait depuis votre dernière année d'école*

-Préciser le type d'emploi, le rapport au travail, comment la personne se sentait, pourquoi elle a changé, le rapport à l'employeur.

-Les circonstances de la dernière perte d'emploi.

-La recherche d'emploi, les ressources disponibles.

Deuxième partie: Les modes de vie:

le logement

** Depuis combien de temps restez-vous dans ce logement?*

-comment a fait pour le trouver, le rapport au propriétaire, gestion du paiement du loyer.

-le rapport au voisin, le rapport au quartier.

-est-ce que la personne a souvent déménagé, est-ce qu'elle est restée dans le même quartier?

-pourquoi a-t-elle quitté les autres logements?

la nourriture

**Où est-ce que vous faites votre épicerie?*

-qu'est-ce que la personne achète comme produits?

-organisation : combien de fois par semaine, les rabais, les magasins communautaires.

les déplacements

**En général, passez-vous beaucoup de temps à la maison?*

-si elle sort, où est-ce qu'elle va, comment s'y rend?

-quelles sont ses occupations en dehors de la maison?

-qu'est-ce que serait une journée type?

les autres

** Dans votre entourage (vos amis, vos parents, les gens que vous connaissez), est-ce que les gens travaillent?*

-par rapport à quelqu'un qui est proche et qui à un emploi, c'est quoi la différence avec sa situation.

**Pour vous, qu'est-ce qui est le plus difficile à « dealer » dans la vie de tous les jours?*

Troisième partie: Le rapport aux institutions

**Est-ce que vous communiquez souvent avec les CTQ?*

-précisions sur le premier contact ; fréquence des contacts.

-participation à des stages: comment ils ont trouvé ça, est-ce que ça a servi à quelque chose, si oui à quoi, sinon pourquoi, de qui vient l'initiative.

-qu'est ce qui aurait été mieux de faire, qu'est-ce qu'elle aurait préféré?

-Est-ce qu'elle aimerait faire un stage aujourd'hui? quoi? pourquoi et comment?

Quatrième partie: la construction de nouvelles identités:

**Si on pouvait refaire le monde, qu'est-ce que vous aimeriez faire?*

- projets, dans le court terme et dans l'absolu (monde imaginaire);

-Si devait prendre l'exemple de quelqu'un (connu ou pas) qu'on aimerait être, qui ça serait et pourquoi? Quelqu'un qu'on aimerait pas être, qui ça serait?

Dernières précisions si besoin:

âge, statut marital, niveau de scolarité, enfants à charge ou non, frères et sœurs, parents, formation professionnelle spécifique.

NB: le guide d'entretien pour la France a été adapté au dispositif RMI et au langage courant en vigueur.

C - Grille d'analyse des entrevues

Numéro d'entrevue

Identification du narrateur

Age

Situation maritale

- Commentaires par rapport au déroulement de l'entrevue
- Portrait du narrateur
- Conception du travail
- Conception du hors-travail
- Modes de débrouillardises
- Rapport aux institutions
- Projet d'avenir
- Cheminement suivi pour rencontrer le narrateur

Annexe II - Le traitement du chômage en France

A- Architecture du système de protection sociale

Le système d'assurance-chômage

Le 31 décembre 1958 est créé « Le régime national interprofessionnel d'allocations spéciales aux travailleurs sans emploi de l'industrie et du commerce ». Des organismes sont mis en place : les associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (ASSEDIC) qui administrent les caisses d'assurance-chômage (aujourd'hui, il y a en France 53 ASSEDICS). Elles sont chargées d'affilier les employeurs, d'encaisser les contributions et de verser des prestations aux chômeurs. Fédérées au niveau national au sein de l'UNEDIC, l'instance nationale coordonne l'action des ASSEDICS et s'assure de la cohérence du fonctionnement de l'ensemble. Elle veille principalement à l'application de la réglementation selon le principe de l'égalité de traitement de tous les travailleurs privés d'emploi. Au sein de l'UNEDIC, 11 000 agents collectent les contributions de 13 millions d'entreprises privées qui ont dépensé 115 milliards de francs pour 2,6 millions d'allocataires en 1995. Après avoir connu plusieurs années de déficit, l'UNEDIC a enregistré un excédent d'une douzaine de milliards de francs en 1996.

Depuis leur création, ces institutions fonctionnent selon deux grands principes : le partenariat et la décentralisation. Les décisions sont confiées à des instances composées d'un nombre égal de représentants des organismes d'employeurs et de salariés signataires de la convention d'assurance-chômage. Au conseil d'administration de l'UNEDIC, 25 sièges sont réservés au patronat (18 pour l'ancien CNPF, aujourd'hui le MEDEF, 5 pour la CGPME, 2 pour l'Union professionnelle artisanale) et 25 autres aux syndicats (partagés entre FO, CGT, CFDT, CGC et CFTC)⁶¹⁴. Une particularité du régime d'assurance-chômage est qu'il élabore sa propre législation en s'appuyant sur les mécanismes de la convention collective⁶¹⁵. Ainsi, selon l'article L.351-8 du Code du travail, les mesures d'application du régime d'assurance-chômage font l'objet d'un accord conclu entre les partenaires sociaux. Depuis 1984 (date de la modification du système avec l'introduction du régime de solidarité, financé et géré par l'État), 6 conventions ont été signées.

La convention de 1993 résulte d'un protocole d'accord du 18 juillet 1992 établi entre les partenaires. Le protocole d'accord de 1992 constitue une réforme importante des principes de fonctionnement du régime d'assurance-chômage. Il crée, en effet, une allocation unique dégressive (AUD) en remplacement des différentes allocations qui existaient auparavant, pénalisant surtout les cotisants de courte durée. Une hausse des contributions est décidée et le délai de carence allongé. Suite à ces mesures, 100 000 personnes seront exclues du régime et se tourneront soit vers le RMI soit vers le régime de solidarité⁶¹⁶. L'AUD est accordée à taux plein

⁶¹⁴CNPF : Conseil national du patronat français ; MEDEF : Mouvement des entreprises de France ; CGPME : Confédération générale des petites et moyennes entreprises ; CFDT : Confédération française des travailleurs ; CGC : Confédération générale des cadres ; CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens.

⁶¹⁵Olivier Chazel, *Vivre au chômage* cité par « Les chômeurs dans la société », *Problèmes politiques et sociaux* 748 (5 mai 1995), 32-39.

⁶¹⁶« Législation sociale », *Liaisons sociales* supplément au numéro 11245 (mercredi 29 juillet 1992), 6711.

pendant une durée de base qui varie en fonction de l'âge et de la durée d'affiliation au régime, puis affectée d'un coefficient de dégressivité (lui aussi calculé en fonction de l'âge et la durée d'affiliation de la personne) intervenant par période de 6 mois. Depuis le 1er janvier 1997, la dégressivité ne peut avoir pour effet de porter l'allocation journalière à un montant inférieur à 101,92 francs⁶¹⁷.

Depuis cette refonte complète du système, les conditions d'ouverture du droit sont les suivantes: il faut avoir les références de travail suffisantes, être inscrit à l'ANPE, rechercher activement du travail, ne pas avoir l'âge de la retraite, être physiquement apte à travailler, ne pas être en chômage saisonnier et être involontairement privé d'emploi (sauf démission pour motifs légitimes). Les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE peuvent suivre une formation de leurs choix en conservant leur statut si l'action de formation n'excède pas un total de 40 heures par semaine ou si elle leur permet d'occuper simultanément un emploi. Les principaux cas de démissions reconnus automatiquement légitimes sont ceux du travailleur de moins de 18 ans qui quitte son emploi pour suivre ses ascendants ; celle du travailleur qui quitte son emploi pour suivre son conjoint qui change de résidence pour un nouvel emploi ; la rupture d'un CES ou d'un contrat d'orientation à l'initiative du salarié pour exercer un nouvel emploi ou suivre une action de formation. Une personne qui a démissionné sans motif légitime peut obtenir les prestations d'assurance-chômage 121 jours après sa démission⁶¹⁸.

Le montant de l'allocation à taux plein est égal soit à la somme d'une partie proportionnelle égale à 40,4% du salaire journalier de référence et d'une partie fixe égale à 56,95Fr. soit à 57,4% du salaire si ce calcul est plus avantageux. Par la suite, ce taux est affecté d'un coefficient de dégressivité de -8%, -15% ou -17%, en fonction de l'âge et de la durée d'affiliation de la personne. Dans sa formule actuelle, le régime d'assurance est composé de 9 filières qui à chaque intervalle de durée d'activité salariée font correspondre une tranche de durée d'indemnisation. On peut noter l'existence de filières courtes de prestations correspondant aux activités de courte durée et les filières longues (à partir de 14 mois de cotisations) qui correspondent à l'emploi durable. La durée de l'indemnisation est fonction de l'âge et de la durée d'affiliation précédant la fin du contrat de travail. Le différé d'indemnisation est fixé, depuis 1993 à 7 jours⁶¹⁹, le taux de remplacement moyen était de 56% en 1992. Selon Dayan,

« la création de filières de risques montre que la logique assurantielle y est encore bien présente, avec l'identification de « classes de risques » correspondant à des parcours types, allant de l'alternance de périodes courtes d'emploi précaire et de chômage récurrent, au chômage consécutif à une longue période d'emploi et ouvrant droit à une indemnisation qui peut aller jusqu'à 5 ans, en passant par la couverture des transitions par le chômage en cours de carrière »⁶²⁰.

⁶¹⁷Soit un montant d'environ 25\$ canadiens. « Chômage total », *Liaisons sociales* numéro hors-série (février 1997), 62.

⁶¹⁸« Chômage total, chômage partiel » *Liaisons sociales* numéro spécial 11555 (4 novembre 1993), 36.

⁶¹⁹Benoît Aude, *Le droit de l'emploi*, 72.

⁶²⁰Jean-Louis Dayan, « L'avenir de l'assurance-chômage: à nouveaux risques, nouveau régime? », *Droit social* 7-8 (juillet-août 1996), 670-679.

Le cumul de la rémunération et des prestations est autorisé, « afin de ne pas dissuader le travailleur privé d'emploi de reprendre ou de conserver une activité réduite ou accessoire pouvant faciliter sa réinsertion professionnelle »⁶²¹. La rémunération ne doit pas excéder 47% des rémunérations brutes antérieures dans le cas d'une activité salariée accessoire et 70% dans le cas d'une activité salariée réduite.

Depuis 1992, deux conventions ont été signées par les partenaires sociaux qui ont marqué l'évolution du système. Adoptée par toutes les organisations syndicales et patronales, sauf la CGT, la convention de 1993 évalue à 33 milliards de francs les besoins annuels nécessaires pour assurer le remboursement de la dette consolidée du système d'assurance-chômage. Les mesures principales adoptées lors du renouvellement de la convention concernent le relèvement du taux de cotisations (qui passe de 5,7% à 6,6%); l'introduction d'un délai de carence dont la durée est calculée en fonction de l'ancienneté (en journées) avec un plafond maximal de 7 jours et l'engagement formel de l'État à couvrir le tiers du déficit (pour une période allant jusqu'en 2003). Il versera chaque année, pendant 10 ans, une subvention globale de 10 milliards de francs⁶²². Un conseil d'orientation et de surveillance des institutions chargées du placement, de l'indemnisation et du contrôle des demandeurs d'emploi est également institué sur une base tripartite⁶²³. La signature finale de la convention a nécessité de longues et houleuses négociations entre le patronat et les syndicats. L'accord paritaire entre les partenaires sociaux et le protocole tripartite des 22-23 juillet 1993 conclu entre l'État et les partenaires sociaux, qui constitue la convention, ont permis de dégager environ 30 milliards de francs par an jusqu'en 2003 ; 85% proviennent de recettes supplémentaires (subventions de l'État, augmentation des cotisations et diminution de la durée des bénéficiaires d'assurance-chômage)⁶²⁴. Au total, 15 milliards de francs d'économie ont été supportées par les allocataires⁶²⁵.

La convention UNEDIC de 1996 a été signée le 20 décembre, pour trois ans, par trois organisations patronales et quatre syndicats ; la CGT signant une seule partie de la convention. Le partage des excédents financiers est alors l'enjeu central des débats, autant du point de vue des médias que du point de vue des chômeurs⁶²⁶. Finalement, le dispositif répartit les excédents par une revalorisation de 10,5% des allocations et une baisse de 0,42% des cotisations salariales et patronales. La dégressivité des allocations est maintenue, mais elle interviendra seulement tous les 6 mois (au lieu de 4). De plus, le montant de l'AUD plancher est augmenté de 300F par mois et l'abattement de 25% sur l'allocation des chômeurs qui n'ont travaillé que 4 mois sur 8 est supprimé. Si les conditions d'attribution de l'AUD se sont assouplies, l'ASS est attribuée de manière plus restrictive (les seuils de revenus sont abaissés, la durée de travail nécessaire pour bénéficier de la prestation augmentée)⁶²⁷.

⁶²¹« Chômage total », *Liaisons sociales* n. hors-série (février 1997), 63.

⁶²²Alain Lebaube, « Un double accord sauve l'UNEDIC », *Le Monde* (Paris), 24 juillet 1993, 2.

⁶²³ « Législations sociales », *Liaisons sociales* 6886 (27 juillet 1993), D-4.

⁶²⁴Ibid.

⁶²⁵Jean-Louis Dayan, « Le système d'indemnisation du chômage en France: tendances et enjeux actuels », 119-143.

⁶²⁶Jean Santon, « Les négociations sur l'UNEDIC : un enjeu de société majeur », *L'Humanité* (Paris), 20 novembre 1996, brève.

⁶²⁷Claudine Padieu, « RMI et SMIC. Étude sur l'apport financier de l'accès à l'emploi par types de ménages », *Les Cahiers de l'ODAS* (mars 1997), 52.

Le régime de solidarité

Depuis 1984, le système d'assurance-chômage est couplé à un régime de solidarité, financé par l'État qui complète le dispositif paritaire pour les chômeurs de longue durée en fin de droits du régime d'assurance, ainsi que pour certaines catégories de personnes en cours de réinsertion sur le marché du travail. Le régime de solidarité verse deux types d'allocations: l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et l'allocation d'insertion (AI). La première, soumise à des conditions d'activités et de ressources, est destinée à garantir un revenu de remplacement forfaitaire aux chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'assurance-chômage. L'AI est versée aux chômeurs non-éligibles au régime d'assurance-chômage. Elle a été supprimée en janvier 1992 pour les jeunes et les femmes isolées qui constituaient 80% des allocataires. Elle couvre aujourd'hui les prisonniers et les rapatriés. L'API a remplacé, en partie et pour les personnes seules avec enfant seulement, l'AI.

Pour bénéficier de l'ASS, il faut justifier de 5 ans d'activités salariées dans les 10 ans précédant la fin du contrat de travail et être effectivement à la recherche d'un emploi. La personne doit également être apte à travailler physiquement et ses ressources ne doivent pas dépasser un certain plafond. L'ASS est attribuée par période de 6 mois, renouvelable. Le montant est fixé par décret⁶²⁸. Il est possible de cumuler une activité professionnelle avec le versement de l'allocation tant que le nombre total des heures travaillées depuis le début du versement des allocations n'excède pas 750. Depuis le 1er janvier 1992, l'AI peut être attribuée, sous condition de ressources, à certains détenus libérés et à certaines personnes en attente de réinsertion ou en instance de reclassement (rapatriés, apatrides, réfugiés, bénéficiaires du droit d'asile, travailleurs salariés expatriés, victimes d'accident du travail ou de maladies professionnelles). Elle est versée pendant un an, par périodes de 6 mois.

Le régime de solidarité, bien que relevant directement de l'État et non des organisations syndicales et patronales, obéit néanmoins pour partie à une logique assurantielle puisqu'il retient pour condition principale d'accès, à l'issue de l'indemnisation par le régime d'assurance, l'exercice d'une activité professionnelle antérieure⁶²⁹. De la même façon, le régime d'assurance comporte de nombreux éléments qui relèvent d'une logique de solidarité, comme le système de quasi-préretraite pour les plus âgés. En effet, l'allocation de solidarité spécifique est attribuée aux CLD qui ont épuisé leurs droits à l'assurance-chômage ainsi qu'aux bénéficiaires de l'assurance-chômage de 50 ans au moins qui optent pour l'allocation de solidarité.

Quel que soit le type de prestation, le demandeur d'emploi ne peut refuser légalement (sauf motif légitime) un emploi compatible avec sa spécialité ou sa formation antérieure et rétribué à un taux de salaire normalement pratiqué dans la profession et la région et ce quelle

⁶²⁸ Benoît Aude, *Le droit de l'emploi*, 73.

⁶²⁹ Jean-Louis Dayan précise que d'assez larges dérogations à la règle existent. Jean-Louis Dayan, « Le système d'indemnisation du chômage en France: tendances et enjeux actuels », *La revue de l'IRE* 14 (hiver 1994), 119-143.

que soit la durée du travail offert⁶³⁰. Le refus d'emploi est également illégitime si l'emploi offert est jugé compatible avec les possibilités de mobilité géographique du demandeur. La notion de motif légitime de refus est laissée à l'appréciation de l'administration.

Pour l'essentiel, les prestations sont de nature « passive ». Leur versement n'est pas lié à d'autres contreparties que la recherche d'un emploi. Cependant, des changements importants sont survenus depuis 1992 au niveau du contrôle des demandeurs d'emploi: les partenaires sociaux ont décidé de mettre en place un dispositif de questionnement postal systématique, tous les 4 mois, de l'ensemble des allocataires, afin de s'assurer de la réalité de leurs efforts de recherche d'emploi; assorti de convocations aléatoires et d'entretiens individuels. Cette nouvelle procédure peut aboutir à la suspension de l'indemnisation par le directeur de l'ASSEDIC. D'après Dayan, l'activation porte plus sur la fonction de contrôle, au niveau des ASSEDIC, que sur la fonction de reclassement des demandeurs d'emploi. Elle serait donc plus punitive qu'incitative. La deuxième particularité (ou évolution du régime) concerne l'activation partielle des dépenses entamée au début des années 1980 avec les indemnités de formation puis avec les allocations de conversion et de formation-reclassement. L'activation demeure néanmoins modeste puisqu'elle ne concerne que 8% des chômeurs indemnisés en assurance⁶³¹.

Le système est également, par ses modalités pratiques, redistributif. La modulation de la durée des versements selon l'âge, l'existence de régimes d'indemnisation spécifiques ouverts à certaines catégories de salariés, l'intervention d'un taux « plancher » d'indemnisation en faveur des salariés les mieux rémunérés de 57,4% du salaire antérieur sont autant d'éléments qui en font un levier privilégié de la politique sociale⁶³².

Le service public de placement

L'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) est née d'une ordonnance du 13 juillet 1967. Établissement public national doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, elle est placée sous l'autorité du Ministre du travail. Un conseil d'administration tripartite et un Directeur Général nommé par décret en Conseil des ministres dirigent l'institution. Elle est subdivisée en délégations régionales, départementales et en agences locales d'emploi. Depuis sa création, tout travailleur recherchant un emploi doit requérir son inscription auprès de l'ANPE et tout employeur est tenu de notifier à celle-ci toute place vacante dans son entreprise. Néanmoins, le monopole public du placement est resté en grande partie théorique, l'ANPE subissant une forte concurrence de la part des autres intervenants institutionnels sur le marché du travail⁶³³.

⁶³⁰Loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, du 20 décembre 1993, article 22.

⁶³¹Jean-Louis Dayan, « L'avenir de l'assurance-chômage: à nouveaux risques, nouveau régime? », 670-679.

⁶³²Jean-Louis Dayan, « Le système d'indemnisation du chômage en France: tendances et enjeux actuels », 119-143.

⁶³³Selon Wenceslas Baudrillart, président de compagnies, plus de 85% des offres d'emploi échapperaient à l'ANPE. « Comment sauver l'ANPE ? », *Le Nouvel Économiste* (Paris), 13 mai 1994, 8. Voir également Aude, *Droit de l'emploi*, 70-80 pour un historique des modes de fonctionnement de l'ANPE.

Les deux contrats de progrès signés avec l'État, durant la période considérée, avaient notamment pour objectifs d'améliorer les performances de l'ANPE en termes de prospection et de placement. Le premier contrat de progrès (1990-1993) a déconcentré la gestion de l'agence au niveau des agences locales pour l'emploi attribuant plus de flexibilité au travail des agents, leur permettant ainsi d'intensifier leurs actions en direction des entreprises. Le second (1994-1998) précise des objectifs chiffrés à atteindre à la fin de la période. Selon les termes du deuxième contrat de progrès, ce renforcement des moyens d'action de l'ANPE devait « contribuer à la réduction du chômage »⁶³⁴. Grossièrement on peut dire que pour atteindre cet objectif, l'ANPE a renforcé son travail de placement, privilégiant des objectifs quantitatifs au détriment de la qualité des emplois⁶³⁵ et a resserré la gestion de la liste des demandeurs.

Depuis 1995, il existe 8 catégories distinctes de demandeurs d'emploi (les 5 premières existants depuis 1983)⁶³⁶. Ces catégories ne sont pas uniquement des cases administratives plus ou moins vides⁶³⁷, elles déterminent un certain type de prestation, un accès spécifique aux mesures dites actives et un accès précis à la fonction de placement. Cette pratique de catégorisation administrative s'avère, en pratique, un redoutable outil de « gestion du chômage ».

Les catégories de demandeurs d'emploi

Catégorie 1 : demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM). Regroupe les personnes sans emploi immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein. Correspond au statut traditionnel de chômeurs et aux « chiffres officiels » du chômage publiés par l'ANPE.

⁶³⁴ « Contrat de progrès État-ANPE. 1994-1998 », *Législation sociale* 7070 (8 juillet 1994), 1-10.

⁶³⁵ Martine Hassoune et Frédéric Rey, dir., *ANPE, ASSEDIC, Missions locales... Les coulisses de l'emploi* (Paris : Arléa-Corlet, 1995).

⁶³⁶ Voir l'encadré, page suivante.

⁶³⁷ Hervé Jory, « Les enjeux salariaux de la politique de lutte contre le chômage de longue durée » dans Amar Abdelmoumène et al., *La construction sociale de l'emploi en France* (Paris : L'Harmattan, 1996), 117-136.

Catégorie 2 : les personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel (DEP).

Catégorie 3 : les personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier (y compris de très courte durée) (DET).

Catégorie 4 : les personnes non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à temps plein ou partiel, à durée indéterminée ou non (DED).

Catégorie 5 : les personnes pourvues d'un emploi à la recherche d'un autre emploi (DEA)

Les catégories 6-7-8 ont été créées par arrêté du 5 mai 1995. Regroupent les demandeurs d'emploi exerçant ou ayant exercé une activité supérieure à 78 heures par mois, en leur permettant, lorsqu'ils peuvent y prétendre, de percevoir un revenu de remplacement.

Catégorie 6 : les personnes non immédiatement disponibles à la recherche d'un autre emploi, à durée indéterminée, à plein temps

Catégorie 7 : les personnes non immédiatement disponibles, à la recherche d'un autre emploi, à durée indéterminée à temps partiel

Catégorie 8 : les personnes sans emploi non immédiatement disponible à la recherche d'un autre emploi, à durée déterminée.

La création des trois nouvelles catégories supplémentaires de chômeurs, où sont transférés les demandeurs d'emploi non immédiatement disponibles, a fait baisser le chiffre des DEFM de catégorie 1 de près de 10% en 1996⁶³⁸.

La radiation de la liste des demandeurs d'emploi entraîne la suppression du revenu de remplacement mais également l'impossibilité pour le demandeur d'emploi d'obtenir une nouvelle inscription pour une période comprise entre 2 et 6 mois consécutifs⁶³⁹. Lors des modifications apportées au classement des personnes en 1995, la question de la radiation a été

⁶³⁸Connaissance de l'emploi des revenus et des coûts (CERC), « Chiffrer le chômage. Des enjeux de société », *Les dossiers de CERC-association 1* (1997), 11.

⁶³⁹Benoît Aude, *Le droit de l'emploi*, 79.

au centre des controverses⁶⁴⁰. En pratique, il semble que la radiation des listes touche plus spécifiquement « les personnes rencontrant des difficultés durables d'insertion ». Celles-ci posent des problèmes de gestion aux agents de l'ANPE qui n'ont pas d'outil autre que l'insertion par le marché du travail à leur disposition⁶⁴¹.

La catégorisation accrue des demandeurs a eu pour effet principal d'accentuer la hiérarchisation de l'univers des demandeurs d'emploi. Plus les personnes sont considérées éloignées du marché du travail⁶⁴², plus le traitement politique qui leur est réservé est stigmatisant (incluant les pratiques de radiation de la liste des demandeurs d'emploi). En même temps, cette diversification des catégories de demandeurs entraîne une normalisation de nouvelles formes de chômage. Est chômeur légitime celui qui cherche un emploi, quelles que soient sa forme et ses caractéristiques (durée, quantité, rémunération, lieu). Les catégorisations des demandeurs d'emploi de l'ANPE sont alors autant le reflet d'une réalité que l'institutionnalisation des « positions légitimes » des personnes.

L'aide sociale

L'aide sociale légale complète les prestations de sécurité sociale ou s'y substitue selon le cas. Reposant sur le principe de l'assistance, l'aide sociale est destinée aux personnes dont les ressources sont trop faibles pour faire face à leurs besoins. De type catégoriel⁶⁴³, elle s'exprime sous la forme de prestations en nature ou en espèces⁶⁴⁴. L'administration de l'aide sociale et le financement correspondant sont partagés entre l'État et les départements.

La sécurité sociale (qui au sens strict comprend l'ensemble des assurances sociales⁶⁴⁵) obéit à une logique de droits objectifs garantis à tous. L'aide sociale, quant à elle, est soumise aux droits subjectifs, suivant l'appréciation de la situation de chacun. Progressivement, sont apparus en France des droits objectifs dans ce qui relevait traditionnellement de l'aide sociale ; il s'agit des minima sociaux.. Trois de ces minima nous intéressent plus particulièrement : l'ASS (dont nous avons déjà parlé), le RMI (dont nous traitons dans l'annexe III) et l'API.

L'API est un minimum social (dont le montant est légèrement supérieur au RMI) qui est octroyé sous condition de ressources. Elle recouvre les situations des mères monoparentales qui sont prestataires du système d'aide sociale au Québec. D'une durée limitée, l'API est

⁶⁴⁰CERC, « Chiffrer le chômage. Des enjeux de société », 11.

⁶⁴¹ Isabelle Astier, *Revenu minimum et souci d'insertion*, 157-187. L'étude du CERC identifie aussi des « pics de radiation » liés aux nouvelles manières de faire de l'ANPE.

⁶⁴²C'est le cas des jeunes et des chômeurs de longue durée, qui sont à la fois l'objet de discrimination positive et la cible de contrôle accrue.

⁶⁴³Les aides existantes sont calquées sur les risques couverts par la sécurité sociale: aide médicale, aide à l'hébergement et à la réadaptation sociale, aide aux personnes âgées, aide à l'enfance, aide aux personnes handicapées.

⁶⁴⁴Claude Gissot et Monique Meron, « Chômage et emploi en mars 1996, *Données Sociales* 467 (juin1996), 1-4.

⁶⁴⁵À l'exception du système d'assurance-chômage, qui est considéré à part.

généralement suivie d'un passage par le dispositif RMI pour les mères seules (ce qui est le cas de plusieurs d'entre elles dans nos entrevues).

L'API garantit « aux personnes isolées des ressources minimales pendant une période donnée, pour leur permettre de faire face pendant ce temps, aux conséquences matérielles de leur situation d'isolement ». Les personnes veuves, divorcées, séparées de droit ou de faits, abandonnés, célibataires (sauf si elles habitent maritalement) et qui assument seule la charge effective et permanente d'un ou plusieurs enfants résidant en France, peuvent en bénéficier. La prestation est versée soit pendant 12 mois consécutifs dans la limite de 18 mois à compter de la date d'ouverture du droit ; soit, au-delà de cette date, jusqu'à ce que le plus jeune enfant à charge ait atteint l'âge de 3 ans⁶⁴⁶.

Alors que l'ensemble des minima était destiné à des populations spécifiques, la loi de 1988 établissant le RMI, établit un droit quasi universel⁶⁴⁷.

La politique familiale

Depuis le milieu des années 1980, la politique familiale a empiété sur le domaine des politiques d'emploi, faisant de celle-ci « un des supports de la lutte contre le chômage et le travail au noir et un champ privilégié de créations d'emplois »⁶⁴⁸. L'allocation parentale d'éducation (APE) est un exemple clair de ce processus « d'empiètement ». Cette mesure distingue clairement la politique familiale française de la politique familiale québécoise, plus orientée vers le soutien aux parents qui travaillent⁶⁴⁹.

L'allocation parentale d'éducation (APE) a été instaurée en 1985 et étendue en 1994. Destinée aux personnes qui n'exercent plus d'activité, ou qui exercent une activité ou suivent une formation à temps partiel, lors de la naissance, l'adoption ou l'accueil d'un deuxième enfant. C'est une prestation non-imposable, d'un montant forfaitaire de l'ordre de 3000 francs⁶⁵⁰ par mois qui est octroyée sans condition de ressources. Pour l'obtenir, il faut avoir exercé une activité professionnelle salariée ou non-salariée pendant au moins deux ans consécutifs dans une période de référence qui est variable selon qu'elle concerne un deuxième ou un troisième enfant. L'APE est versée jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant pour lequel la prestation est demandée⁶⁵¹. Elle correspond, de fait, à une incitation au retrait d'activité (tout comme les préretraites) et fait donc partie intégrante de la politique de l'emploi en France.

⁶⁴⁶ « Prestations familiales », *Mémo Social* à jour au 15 janvier 1997, 747-748.

⁶⁴⁷Deux catégories font exception: les jeunes de moins de 25 ans sans enfant à charge et les immigrants récents.

⁶⁴⁸Jeanne Fagnani, « L'allocation parentale d'éducation: effet pervers et ambiguïtés d'une prestation », *Droit social* 3 (mars 1995), 287-295.

⁶⁴⁹Avec le développement des services de garde et les mesures de soutien du revenu de travail pour les familles à faible revenus.

⁶⁵⁰Ce qui équivaut à environ 750\$ canadiens.

⁶⁵¹ « Prestations familiales », 740.

B - Liste des aides à l'emploi et à la formation⁶⁵²

- Les aides à l'embauche de chômeurs :

CES : contrat-emploi-solidarité : proposé par les collectivités territoriales, les organismes privés à but non lucratifs et les personnes morales chargées de la gestion d'un service public, notamment aux chômeurs de longue durée, aux chômeurs de 50 ans et plus, aux bénéficiaires du RMI et aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Prise en charge par l'État d'une partie de la rémunération du salarié; exonération des cotisations patronales de Sécurité sociale. C'est un contrat à temps partiel, à durée déterminée, conclu pour une durée de 3 à 12 mois ou 24 mois pour les CLD de plus de 3 ans, bénéficiaires du RMI. (Rémunération proportionnelle au SMIC, pour un maximum de 20 heures).

CEC : Contrat-emploi-consolidé à l'issue d'un CES : ouvre droit aux exonérations des cotisations patronales de sécurité sociale (assurances sociales, accidents du travail, allocations familiales); exonérations de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage ainsi que des participations au titre de la formation professionnelle. L'embauche (à temps plein ou partiel) se fait dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée ou d'un CDD.

CIE : Contrats initiative emploi: pour les chômeurs de longue durée ou âgés, bénéficiaires du RMI, handicapés, bénéficiaires des allocations de veuvage, femmes isolées avec enfants, certains détenus libérés, français ayant perdu leur emploi à l'étranger. L'embauche doit intervenir sous CDI ou CDD de 12 à 24 mois. Ouvre droit à une exonération des cotisations patronales d'assurances sociales, d'accident du travail et d'allocations familiales.

- Les aides à l'embauche de salariés

- Les aides à la réduction de la durée du travail :

aide à l'embauche à temps partiel: abattement forfaitaire sur les cotisations de sécurité sociale

aide au passage temporaire à temps partiel pour éviter des licenciements économiques

aide à la réduction collective du temps de travail: les entreprises qui réduisent d'au moins 10% la durée du travail, avec augmentation de l'effectif d'au moins 10% et maintien pendant deux ans bénéficient, en contrepartie, d'un allègement des cotisations patronales de Sécurité sociale: 40% la première année, puis 30%.

⁶⁵²À partir des données collectées dans *Mémo social* à jour du 15 janvier 1997 et pour les mesures de formation professionnelle : Préfecture de la Région Rhône-Alpes, « Mesures pour la formation et l'emploi. Programme CRIFRA » (Lyon : Région Rhône-Alpes, 1996). Nous excluons les mesures à l'égard des jeunes.

- L'aide à l'emploi d'un salarié à domicile par un particulier :

les particuliers qui emploient un salarié à leur domicile pour toute tâche de maison bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 50% des dépenses engagées (suivant un plafond maximum).

- Les conventions du Fonds National de l'Emploi :

conventions d'allocations temporaires dégressives, conventions d'aide à la mobilité géographique, conventions de cellules de reclassement.

-L'aide aux chômeurs créateurs d'entreprises :

les chômeurs qui perçoivent l'ASS recevront pendant les six premiers mois à compter de la date de création d'entreprise une aide de l'État

- Les mesures de formation :

actions régionales de formation professionnelle ; actions courtes régionales

stages d'accès à l'entreprise

SIFE : stage d'insertion et de formation à l'emploi: favoriser la réinsertion professionnelle des chômeurs connaissant des difficultés d'accès à l'emploi, par une prise en compte individuelle de leurs besoins de formation, avec pour objectif l'emploi: CLD' femmes isolées, chômeurs âgés de plus de 50 ans, allocataires RMI sans emploi depuis plus d'un an, femmes ayant arrêté leur activité professionnelle pendant 5 ans pour élever deux enfants.

NB : En 1998 et 1999 les principales modifications concernent la création des emplois-jeunes, le vote de la loi sur les 35 heures hebdomadaires, la mise en place, au sein de l'ANPE, de « parcours individualisés » pour les jeunes (le programme TRACE) et certains publics jugés « en voie de marginalisation ».

Annexe III - Les modalités du dispositif RMI

Selon l'article premier de la loi sur le dispositif RMI :

« Toute personne qui en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation de l'économie et de l'emploi, se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité les moyens convenables d'existence. L'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficultés constitue un impératif national. Dans ce but, il est constitué un revenu minimum d'insertion »⁶⁵³

L'objectif du RMI est de garantir aux personnes particulièrement démunies une allocation de ressources, une couverture en matière d'assurance maladie-maternité et une aide au logement. Toute personne résidant en France⁶⁵⁴, âgée de plus de 25 ans⁶⁵⁵ qui s'engage à participer aux actions ou activités définies avec elle, nécessaires à son insertion sociale ou professionnelle, peut bénéficier du RMI.

La garantie d'un revenu minimum est liée à l'obligation pour la collectivité de proposer des actions d'insertion et pour le bénéficiaire de s'engager à y participer.

L'allocation est égale à la différence entre le montant du RMI, calculé selon la composition de la famille, et celui de l'ensemble des ressources de la personne ou du foyer. Le droit à la prestation est donc calculé sur la base du ménage et non octroyée à l'individu. Le montant mensuel du RMI est fixé par décret. Il est majoré de 50% lorsque le foyer se compose de deux personnes ; de 30% pour chaque personne supplémentaire présente au foyer. Au 1er janvier 1998, le montant de l'allocation s'élevait à 2429,42 francs par mois pour une personne seule, soit après abattement du forfait logement, environ 2137,89 francs. Pour les couples ou pour une personne seule avec enfants, le RMI atteint 3644,13 francs⁶⁵⁶. À cause de sa nature différentielle, moins de 9% des bénéficiaires touchent un RMI complet. La loi de finances pour 1999 prévoit une dépense de 26,4 milliards de francs, soit une augmentation de 4,2% par rapport à 1998. En moyenne, le nombre d'allocataires a crû de 15% par an jusqu'en 1994, puis moins fortement jusqu'à une nette décélération depuis un an. Les allocataires du RMI ont droit à des aides en nature, à la couverture d'assurance-maladie et aux allocations logement⁶⁵⁷.

La demande de RMI peut être déposée auprès des centres communaux d'action sociale, auprès du service départemental d'action sociale ou auprès des associations ou organismes à buts non-lucratifs agréés par le préfet. L'allocation est attribuée initialement pour une période

⁶⁵³« Projet de loi portant adaptation de la Loi n.88-1088 du 1^{er} décembre 1988 relatif au RMI et relatif à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle », *Liaisons sociales. Documents* 58-92, 26 juin 1992.

⁶⁵⁴Pour être admissible au RMI, les étrangers doivent bénéficier d'un titre régulier de séjour et d'une durée de résidence sur le territoire national jugée « suffisante ». La stabilité de leur installation en France est appréciée par rapport aux titres de séjour dont ils sont titulaires.

⁶⁵⁵Les personnes ayant un enfant à charge ou à naître sont admissibles au RMI à compter de leur majorité.

⁶⁵⁶En dollars canadiens, les montants varient entre 600 et 900\$.

⁶⁵⁷« Le revenu minimum d'insertion », *Mémo social* à jour du 15 janvier 1997, 749-750.

de trois mois par le préfet, sans référence au contrat d'insertion. Le droit à l'allocation est prorogé pour une durée comprise entre 3 et 12 mois, au vu du contrat d'insertion élaboré par un service social avec le bénéficiaire et conclu avec le président de la Commission Locale d'Insertion (CLI). Selon la Loi de 1988, tout bénéficiaire a le droit de signer un contrat d'insertion dans un délai de trois mois.

Afin d'inciter les prestataires à la reprise d'activité ou de formation rémunérée, le cumul partiel de l'allocation RMI et des ressources tirées de l'activité est permis. L'intéressement se traduit par le versement d'une allocation égale à la différence entre l'allocation différentielle du RMI et la moitié du salaire, pour une durée représentant 750 heures de travail (si la moitié du salaire ne dépasse pas l'allocation différentielle)⁶⁵⁸. Enfin, le RMI est insaisissable, les procédures de remboursement en cas d'endettement ne peuvent aboutir à laisser aux ménages des ressources inférieures au revenu minimum prévu par la loi.

Le RMI est financé par l'impôt, tout en étant géré par les Caisses d'allocations familiales (CAF) ou de Mutualité sociale agricole. Le volet insertion est co-géré par l'État, le département et la commune ou le bassin d'emploi. Le financement des actions d'insertion est à la charge des départements qui ont l'obligation de dépenser 20% des dépenses totales d'allocations du RMI faites par l'État dans le département (le potentiel financier est estimé à 4500F par foyer bénéficiaire⁶⁵⁹ en 1993). La Commission Locale d'Insertion (CLI), tripartite, regroupe un représentant de l'État, du département, des communes, des organismes ou associations intervenant dans le domaine de l'insertion. Le centre communal d'action social ou le travailleur social chargé des dossiers des prestataires y présentent les contrats d'insertion. En tout, une dizaine de personnes sont présentes en CLI, le coordonnateur de la CLI veillant au bon fonctionnement de l'ensemble.

La mise en œuvre du dispositif fait intervenir de nombreux autres acteurs. Le circuit qu'emprunte le dossier du demandeur est quasiment impossible à retracer, parce qu'il est complexe, mais surtout parce qu'il varie énormément d'une CLI à l'autre⁶⁶⁰. Selon les études du GIOS⁶⁶¹, le circuit du dépôt de la demande s'organise de la manière suivante: le demandeur instruit sa demande avec l'aide de l'organisme instructeur (associations, Centre Communaux d'Action Sociale (CCAS), services sociaux). L'information est transmise au président du CCAS et à la CLI qui procède à l'enregistrement de la demande. La CLI transmet la demande à l'organisme payeur. Celui-ci transmet une proposition au représentant de l'État dans le Département qui vérifie la proposition et prend la décision. Cette décision (accord, rejet, ajournement) est transmise à l'organisme payeur.

⁶⁵⁸Claudine Padieu, « RMI et SMIC. Étude sur l'apport financier de l'accès à l'emploi par types de ménages », 21.

⁶⁵⁹France. Direction des opérations. Département des politiques de l'emploi et des partenaires, RMI, 5 mai 1993. Le document contient la circulaire de la DIRMI n.93-04 du 27 mars 1993, relative à la mise en œuvre du RMI, en annexe.

⁶⁶⁰Groupe Isérois pour l'Observation Sociale (GIOS), *Évaluation du RMI en Isère. Analyse de la régulation institutionnelle du dispositif*. Convention n.1, Rapport intermédiaire n.1 (Grenoble: GIOS, novembre 1992), 23 et 25.

⁶⁶¹Ibid.

Le circuit de la signature du contrat d'insertion est tout aussi complexe: le contrat est élaboré avec le prestataire et l'organisme instructeur puis transmis à la CLI où les deux coprésidents du dispositif approuvent le contrat. Dans le cas d'un contrat menant à une insertion de type professionnel, les instructeurs (qui sont majoritairement des assistantes sociales) peuvent faire appel à d'autres acteurs. Dans la circonscription de la « Couronne Grenobloise » (Isère), ce sont les animateurs locaux d'insertion (ALI) qui « sont chargés d'accompagner les bénéficiaires du RMI dans une démarche d'insertion professionnelle en collaboration étroite avec les agents ANPE détachée sur le dispositif RMI »⁶⁶². Selon le rapport d'activité 1996 d'un ALI, 230 bénéficiaires du RMI ont été accompagnées sur l'année et 640 entretiens ont été réalisés. En moyenne, ce n'est que 20% du temps de ces nouveaux professionnels qui est disponible pour la prospection d'emploi ou de formation⁶⁶³.

Si l'élaboration du contrat se fait d'abord dans une relation duale entre une personne référente et le prestataire, la validation de celui-ci a lieu au sein du collectif composé par la CLI. La présence du prestataire en CLI a été largement rejetée lors de l'adoption de la loi en 1988, la plupart des acteurs arguant du danger que la CLI se transforme en tribunal civil pour la personne. En revanche, en 1992, il a été admis qu'en cas de menace de suspension de l'allocation, le bénéficiaire pouvait se faire entendre en Commission, assisté de la personne de son choix⁶⁶⁴, avant la prise de décision finale.

Les suspensions d'allocation peuvent avoir lieu selon deux motifs distincts: la suspension liée à la situation (changeante) de la personne ; et la suspension liée au non-respect du contrat ou à la non-signature de celui-ci. Dans le cas de suspension liée au contrat, l'instructeur informe la CLI qui envoie des lettres d'avertissement au bénéficiaire⁶⁶⁵. Par la suite, la CLI en informe le Préfet qui peut décider de suspendre l'allocation puis de procéder à la radiation dans les 6 mois après la suspension si aucun contrat n'a été signé, de proroger le droit ou de prononcer directement la radiation. Dans tous les cas, la suspension de l'allocation est « accompagnée d'un maintien, voire d'un renforcement de l'accompagnement social de l'intéressé et du groupe familial »⁶⁶⁶.

Les fonctions de contrôle (contrôle de l'exécution, de la sanction et contrôle du droit), sont formellement exercées par le coordonnateur de la CLI. Cependant, la responsabilité du signalement est celle de l'instructeur, ce qui lui confère, de fait, un fort pouvoir parce que c'est lui qui décide qui est contrôlé. Suivant les coordonnateurs, le circuit du contrôle peut être très différent. Des contrôles « aléatoires » sur l'ensemble du territoire national sont également effectués par les CAF, organisme payeur. Les CAF sont tenues de procéder à des contrôles ciblés, à raison de 15% des ouvertures de droits et de 1% des bénéficiaires payés chaque mois, soit 125 sur l'année. Des enquêtes ciblées sur des situations jugées douteuses ou considérés à

⁶⁶²France, Préfecture de l'Isère, Conseil Général de l'Isère, *Cahier des charges concernant l'accompagnement vers l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RMI par l'animateur local d'insertion* (Grenoble : document ronéotypé, 1997).

⁶⁶³Laurent Duclos, *Rapport d'activité 1996*, (Échirolles, France : 1996).

⁶⁶⁴ « Projet de loi portant adaptation de la Loi n.88-1088 du 1^{er} décembre 1988 relatif au RMI et relatif à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle », 5.

⁶⁶⁵Les CLI ne sont pas tenues d'avertir le bénéficiaire par écrit mais elles le font généralement.

⁶⁶⁶France, Direction des opérations, Département des politiques de l'emploi et des partenaires, *RMI*, 40.

risque sont également systématiques depuis fin 1992. Ainsi, certaines populations ont une probabilité plus grande d'être l'objet d'un contrôle, ce sont les personnes seules avec enfants et les colocataires de sexe opposés⁶⁶⁷. Réalisés au moyen de déplacements à domicile ou de questionnaires, ces contrôles portent sur le montant des ressources, la situation de famille et la situation professionnelle⁶⁶⁸. Le RMI est la prestation la plus contrôlée en France.

Selon une étude considérant les CI signés de 1989 à 1992 dans 8 départements, les actions d'insertion proposées aux bénéficiaires se classent en 7 grandes rubriques: autonomie sociale (comprenant les démarches liées à la santé, la lutte contre l'illettrisme, les démarches administratives, les activités collectives, les stages de conduite automobile, l'appui spécifique personnalisé); l'emploi en entreprise (stage en entreprise, Contrat de Retour à l'Emploi, Contrat de qualification, Contrat d'adaptation, emploi non aidé); l'emploi en collectivité publique ou en association (emploi dans une association intermédiaire ou une entreprise d'insertion, activité d'insertion, Contrat Emploi Solidarité); la formation hors entreprise; le logement; la recherche d'activité ou le bilan professionnel et les facilités offertes (comme le soutien par l'aide financière ou l'aide médicale)⁶⁶⁹

La nature de l'insertion est plus précise en 1992 qu'en 1988 où les formes d'insertion n'étaient pas détaillées. La circulaire du 27 mars 1993 portant sur la mise en œuvre du RMI, précise que les contrats d'insertion doivent être adaptés à chaque situation et, dans cette perspective, rester des démarches ouvertes. Le chapitre III de la loi de 1992 (article 42-5L) indique:

« L'insertion proposée aux bénéficiaires et définie avec eux peut, notamment, prendre une ou plusieurs des formes suivantes :

-actions d'évaluations, d'orientation et de remobilisation

-activités d'intérêt général ou emploi avec ou sans aide publique

-actions permettant au bénéficiaire de retrouver ou de développer leur autonomie sociale ; moyennant un accompagnement social approprié, la participation à la vie familiale et civique ainsi qu'à la vie sociale, notamment du quartier ou de la commune et à des activités de toute nature, notamment de loisirs, de culture et de sport ;

-actions permettant l'accès à un logement, le relogement ou l'amélioration de l'habitat,

-actions visant à améliorer les compétences professionnelles, la connaissance et la maîtrise de l'outil de travail, ainsi que les capacités d'insertion des bénéficiaires notamment par leur accompagnement en milieu professionnel ;

⁶⁶⁷ Entrevue avec la responsable du service de contrôle, CAF de Grenoble.

⁶⁶⁸ *Bulletin d'information de la délégation interministérielle au revenu minimum d'insertion* 24, (décembre 1994), 3.

⁶⁶⁹ Dominique Allain, « Les premiers bénéficiaires du RMI. Un accès inégal au dispositif d'insertion », *Solidarité-Santé. Études statistiques* 3 (juillet-septembre 1993), 1-7.

-actions visant à faciliter l'accès aux soins, les soins envisagés ne pouvant pas, en tant que tels, faire l'objet d'un contrat d'insertion »⁶⁷⁰.

Environ 700 000 contrats sont conclus chaque année. En 1997, le taux de signature était de 52,35 % de l'ensemble des allocataires⁶⁷¹. Dans la majorité des départements, la fourchette de contrats est comprise entre 30 et 50%. Un tiers des départements dépasse le 50%. La durée moyenne du contrat est de 6 mois⁶⁷². Selon « Le bilan de la politique de l'emploi en 1995 » effectué par la DARES⁶⁷³, le nombre de bénéficiaires du RMI ayant accès à l'emploi ou à la formation a été multiplié par 6 de 1989 à 1995. Si près d'un allocataire sur trois a accès, chaque année, à un emploi ou à une formation, cette proportion varie peu sur l'ensemble de la période. L'emploi non marchand représente près de 50% des entrées en emploi des bénéficiaires du RMI (surtout avec des CES). Une forte disparité d'accès aux mesures existe d'un département à l'autre (de 1 à 3).

Le faible taux de contractualisation sur l'ensemble de la période et son remarquable plafonnement a plusieurs sources explicatives. Le manque de moyens des assistantes sociales⁶⁷⁴ en est une. Signalons également que la question de la contractualisation ne fait, de loin, pas l'unanimité au sein des travailleurs sociaux et que nombres de parcours d'insertion ou d'actions d'insertion sont effectués hors de tout contrat⁶⁷⁵.

⁶⁷⁰ « Loi portant adaptation de la Loi n.88-1088 du 1^{er} décembre 1988 relatif au RMI et relatif à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle », chapitre III, article 42-5L.

⁶⁷¹ Jérôme Fenoglio, « En dix ans, plus de 3 millions de personnes sont passées par le RMI », *Le Monde* (Paris), 1^{er} décembre 1998, 10.

⁶⁷² GREFOSS, *Le fonctionnement du dispositif RMI dans les départements. Rapport d'évaluation*. (Paris : ministère du Travail et des affaires sociales, Avril 1996).

⁶⁷³ Ministère du Travail et des affaires sociales, *Les dossiers de la DARES* 8-9 (novembre 1996), 171-173.

⁶⁷⁴ Lors d'entrevues avec trois assistantes sociales et deux ALI dans le département de l'Isère, le manque de temps apparaît un problème crucial.

⁶⁷⁵ Pour des précisions sur la mise en œuvre du RMI et le rôle délicat des assistantes sociales, voir Philip Mondolfo, *Repenser l'action sociale* (Paris : Dunod, 1997).